This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49945 7

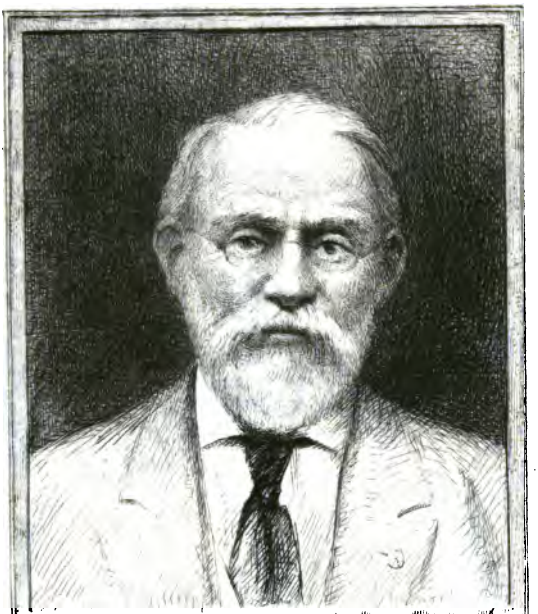

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

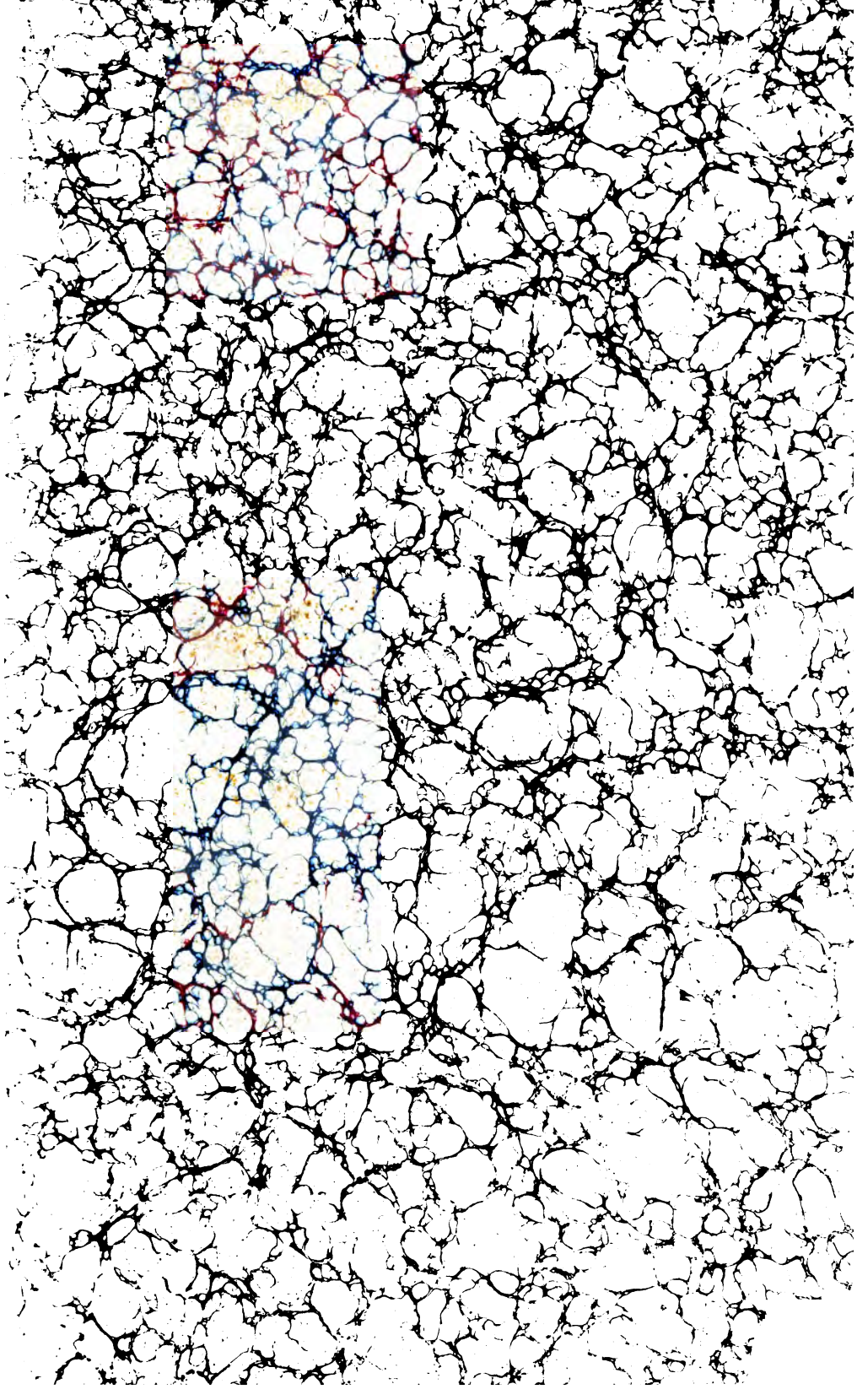

DC
611
.B841
R4.

REVUE DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE & d'Anjou

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

SIXIÈME SÉRIE. — TOME VI
(TOME LVI DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1884. — DEUXIÈME SEMESTRE.

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4

1884

Dunning
Nijhoff
2-25-27
13603

XIII *

L'ABBÉ TRUBLET

(1697-1770)

Chapelain fut, au XVIIe siècle, la victime de Boileau, et nous avons vu que le poème de *la Pucelle,* cette grande erreur et ce feu de paille, n'était pas de nature à justifier l'oubli systématique d'une longue et belle carrière littéraire. Au XVIIIe siècle, l'abbé Trublet devint la victime de Voltaire, non pas pour avoir produit un poème illisible, mais pour avoir pris un goût médiocre à la lecture de *la Henriade* et pour avoir osé le dire. Boileau avait jadis prétexté le soi-disant scandale de la liste des pensions proposées à Colbert et approuvées par le ministre. Voltaire ne chercha même pas de prétexte : il était au-dessus des préjugés qui naissent d'un vieux fonds de délicatesse. On ne s'était pas profondément incliné devant son omnipotence et on avait l'audace de rédiger une feuille appelée *Journal chrétien.* Il n'en fallait pas davantage. Lefranc de Pompignan, Fréron, Maupertuis, Gresset, avaient ressenti les coups de sa férule. Trublet, qui n'était point de leur force, ne devait pas s'attendre à être ménagé. Il ne le fut point, et l'on put lire un jour, dans la satire du *Pauvre diable,* ces vers qui sont restés dans toutes les mémoires :

* Voir la livraison d'octobre 1882.

L'abbé Trublet avait alors la rage
D'être à Paris un petit personnage ;
Au peu d'esprit que le bonhomme avait,
L'esprit d'autrui par supplément servait.
Il entassait adage sur adage ;
Il compilait, compilait, compilait.
On le voyait sans cesse écrire, écrire
Ce qu'il avait jadis entendu dire,
Et nous lassait sans jamais se lasser...
Etc.

Ce fut, à partir de ce moment, un feu roulant d'invectives et de lazzis en vers et en prose. *Candide,* le *Russe à Paris,* et bien d'autres écrits satiriques plus ou moins virulents que nous aurons occasion de citer en leur lieu, accablèrent le pauvre abbé de ces mille piqûres d'épingle souvent plus pénibles pour l'amour-propre que des coups de massue vigoureusement assénés. La plupart des amis de Voltaire se mirent eux-mêmes de la partie, comme ces roquets qui aboient derrière le dogue et lancent la note aiguë dans le concert des molosses. L'abbé de Voisenon, cet épicurien aux contes lestes, qui avait été vicaire général de Boulogne, avant de pontifier au temple de Cythère, écrivait dans ses *Anecdotes,* à propos de l'abbé Trublet :

« Il est de Saint-Malo. Il a passé 30 années de sa vie à écouter et à transcrire. C'est, pour ainsi dire, le *chiffonnier de la littérature.* Il a gratté pendant 20 ans à la porte de l'Académie : à la fin, on la lui a ouverte. *Frappez et l'on vous ouvrira.* Il y a porté plus de liant dans l'esprit que de lumières, et n'y a jamais été ni ridicule ni déplacé.

« Il a été longtemps attaché au cardinal de Tencin, qui ne lui a servi de rien, parce que l'abbé ne lui était pas utile à grand'chose. Il s'est fait ensuite dévôt à M. de Fontenelle, dont il savait les moindres anecdotes. Le talent principal de l'abbé Trublet est la mémoire. Dans le temps qu'il donna ses *Mélanges,* il demanda à un homme de lettres s'il croyait que l'on fût en état de travailler tous les jours à cet ouvrage. — Cela dépend des gens que l'on voit, lui répondit-on... »

Cela est assez piquant, comme on voit, malgré certaines nuances d'impartialité. Que dites-vous de ce *chiffonnier de la littérature*, qui

cependant n'est ni ridicule ni déplacé au milieu de l'Académie? Vous étiez aussi du cénacle, Monsieur de Voisenon, et vous craigniez peut-être qu'en forçant la note on ne vous appliquât l'épithète à vous-même...

Madame Geoffrin faisait mieux: elle appelait Trublet une *bête frottée d'esprit*; et Garat, qui rapporte ce mot dans ses *Mémoires sur Suard*, le trouve naturel puisque l'abbé ne sortait pas de la société de Fontenelle, de Montesquieu et de Marivaux. — *Es-tu l'ambre?* demande le Persan Saadi à un morceau de terre qui parfume son bain. — *Non*, répond la terre, *mais je me suis trouvé souvent aux lieux où la rose verse ses parfums les plus exquis*..

Suard, qui se connaissait en hommes d'esprit, ne pensait cependant, sur l'abbé Trublet, ni comme Madame Geoffrin, son amie, ni comme Voltaire, l'un de ses oracles : bien plus, il réclamait contre l'un et l'autre, contre l'amitié bienfaisante et contre le génie en colère (ce sont les expressions de Garat) ; et, ce qui est plus rare encore, il faisait sortir de ces réclamations courageuses des principes lumineux de critique littéraire. Il disait à Madame Geoffrin, et nous croyons devoir rapporter intégralement ce curieux passage des *Mémoires de Garat*:

« Sans esprit à soi, Madame, fût-on plus frotté encore de tout l'esprit de Fontenelle, on ne s'élèverait pas même jusqu'à la médiocrité. Je crois bien que votre abbé n'est pas allé beaucoup au delà ; mais je crois pourtant qu'il a franchi cette borne, qui est celle de presque tout le monde. Voici ce qui me le fait penser.

« Il y a trois choses qui, à ce qu'il me semble, ne peuvent jamais appartenir à un homme irrémédiablement médiocre : la première, un style toujours correct, toujours assez près de l'élégance, et quelquefois heureusement détourné des expressions et des tournures vulgaires : or, tout ce qu'a imprimé l'abbé Trublet est toujours pur et net ; il lui arrive même de trouver des mots ou des associations de mots qui n'étaient pas dans la langue, et qu'elle fera bien de lui prendre. La seconde, ce sont des vues sur les opinions et sur les mœurs dominantes du monde, sur l'esprit du jour, qui démêlent plus distinctement qu'on ne l'a fait encore ce qui s'y trouve de faux et de dangereux ; et je crois qu'il me serait facile d'extraire, pour votre usage et pour le mien, des observations et des maximes

de l'abbé Trublet, un recueil, petit à la vérité, qu'on jugerait formé, non de l'esprit de l'abbé Trublet, mais de celui de La Rochefoucauld ou de celui de La Bruyère. La troisième, c'est un nouvel examen de quelqu'un de ces écrivains qui, après avoir eu une grande vogue, l'ont, dès longtemps, tout à fait perdue, et un jugement qui le fait remonter à ce rang d'où il était déchu : tels sont l'examen et le jugement de l'abbé Trublet sur Balzac ; l'abbé a très bien prouvé, car il a très bien fait sentir à tous les esprits que Balzac a le premier créé l'énergie et la noblesse de notre prose, comme Corneille, l'énergie et la noblesse de nos vers. C'est comme un trône restauré, et il n'y a que le goût qui puisse ainsi réhabiliter le génie. »

A ce sujet, ajoute Garat, Suard se plaignait de son ami Saint-Lambert, qui, succédant à Trublet à l'Académie, avait glissé rapidement sur les mérites de son prédécesseur, comme s'il eût craint, en appuyant, de rencontrer la définition de Madame Geoffrin. Mais ce n'est pas la plaisanterie de l'aimable femme, qui a perdu la réputation littéraire de l'auteur des *Essais* et des *Panégyriques*, c'est la vengeance implacable de l'irascible Voltaire. Et cependant, lorsque parut, à Paris, la satire du *Pauvre diable*, qui obtint un succès extraordinaire, voici comment l'accueillit la principale victime. C'est encore Garat qui nous a conservé cette piquante anecdote, bien faite pour gagner du premier coup à l'abbé la sympathie de tous les honnêtes gens :

« Dès le lendemain, tout le monde le savait par cœur. Le lendemain même, M. Suard rencontre l'abbé Trublet sous les guichets du Carrousel : ce bon diable avait aussi retenu la pièce tout entière; et ce qu'il savait le mieux, c'était les vers sur lui, si sanglans et si gais. Il ne les récitait pas seulement, il les commentait. *Observez bien*, disait-il à M. Suard, *qu'un homme de peu de goût et de peu de talent aurait pu faire le vers composé d'un même mot répété trois fois :*

Il compilait, compilait, compilait,

mais qu'il n'y avait qu'un homme de beaucoup de talent et de beaucoup de goût qui pouvait le laisser. »

Voltaire, qui ne l'a pas ignoré, assure Garat, aurait pu écrire à Trublet, comme Horace à Tibulle :

Albi, nostrorum sermonum candide judex.

Mais Voltaire n'avait pas cette *candeur*, et, bien au contraire, il doubla la dose de ses plaisanteries.

Tout le camp philosophique n'épousa point la querelle de son chef. D'Alembert a composé un bon éloge de l'abbé Trublet, et nous citerons, dans le cours de cette étude, des appréciations élogieuses de nombreux contemporains. Fontenelle, La Motte, Montesquieu, Marivaux... n'accordaient pas leur intimité à des gens qui ne la méritaient point, et cela nous suffit pour mettre, dès le préambule, nos lecteurs en garde contre les satires de Voltaire. Parmi ceux qu'a prétendu tuer l'auteur de la seconde *Pucelle*, il en est qui se portent fort bien devant la postérité.

Nous espérons montrer sans peine que l'abbé Trublet doit être de ce nombre.

I

Famille et jeunesse de Trublet

(1697-1734)

Nicolas-Charles-Joseph Trublet fut baptisé à Saint-Malo, le 4 décembre 1697. C'est, du moins, ce qui résulte de l'acte de baptême que j'ai relevé en 1873 sur le registre original conservé aux archives de la mairie de cette ville. La *Biographie bretonne* dit qu'il naquit le 4 décembre 1697 : c'est aussi ce qu'indique M. Guillotin de Corson, dans son magnifique *Pouillé de Rennes ;* mais rien ne fait supposer dans l'acte de baptême que le jeune Nicolas ait été baptisé le jour même de sa naissance. Voici cet acte, tel que je le retrouve dans mes notes de voyage :

« Nicolas-Charles-Joseph *Trublet*, fils de Charles-Joseph *Trublet, sieur de la Flourie*, et de dame Françoise *Le Breton*, sa femme, fut baptisé par moy soussigné, le 4 décembre 1697 ; et a esté parain Nicolas *Le Breton*, sieur de Prépian, et maraine, de-

moiselle Perrine *Jocet*, dame de la Magdelaine, qui ont signé. » — Signé : Nicolas Le Breton, Perrine Jocet, Charles-Joseph Trublet. Betuet *baptisavit*.

Les Trublet formaient une véritable tribu à Saint-Malo. En dix ans, de 1661 à 1670, j'ai relevé sur les registres de paroisse dix-sept actes de baptême les concernant. C'était une des plus anciennes familles bourgeoises de la ville. On prétend qu'elle existait déjà au VIe siècle, du temps de saint Malo lui-même à qui un des ancêtres de l'abbé aurait dérobé un poisson préparé pour son repas : d'où le surnom de *truble*, qui signifie en vieux langage une sorte de filet de pêcheur[1].

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1366, trois membres de cette famille étaient appelés à ratifier, par leur signature, pour la ville de Saint-Malo, le traité de capitulation et amnistie accordé par Jean de Montfort[2]. Aussi apprendra-t-on sans étonnement que les Trublet furent maintenus de noblesse au ressort de Rennes, en 1700, et qu'ils portaient : *d'azur au chevron d'argent chargé de 3 roses de gueules*[3]. En 1695, un Trublet était gentilhomme de la maison de Monsieur. Parmi les diverses branches de la famille, on remarquait les seigneurs de la Ville-Jégu, de la Chesnays, de la Fosse-Hingant, de Launay, de la Guinouais, de la Ville Le Houx, de la Flourie, etc. L'abbé appartenait à ce dernier rameau, qui le rendait cousin des Moreau de Maupertuis.

C'est une manière de parler ordinaire à Saint-Malo, disait Fréron en 1771, dans la notice qu'il a consacrée à l'abbé, de dire pour exprimer que quelqu'un est d'ancienne race : *Il est aussi bon qu'un Trublet*. « Serait-ce un paradoxe d'avancer qu'une origine bourgeoise connue depuis mille ou douze cents ans est plus flatteuse qu'une noblesse d'un siècle[4] ?... »

1. *Biographie bretonne*. Notice sur l'abbé, par Roumain de la Rallaye.
2. *Ibid*. Notice sur Trublet de la Villejégu, par Levot.
3. *Armorial de Bretagne*, par Pol de Courcy.
4. Fréron. *Année littéraire* de 1771, au tome II, et *Nécrologe des hommes célèbres de France*.

Je n'insisterai pas davantage sur les origines de l'abbé Trublet : pour savoir ce que pouvait être, au commencement du XVIIIe siècle, l'existence des anciennes familles malouines, je renvoie au curieux chapitre que M. l'abbé Poulain a consacré à la *cité corsaire* dans son *Histoire de Duguay-Trouin* : mais je n'étonnerai personne en disant que l'éducation du futur abbé fut entourée de soins tout particuliers.

Le jeune Nicolas fut destiné à l'état ecclésiastique et son caractère nous indique assez que sa vocation fut sérieuse. Mais il manifesta surtout des aptitudes pour la littérature. Dès l'âge de vingt ans, en 1717, il fit paraître, dans le *Mercure de France*, à propos de la réapparition du *Télémaque*, assez peu connu en France à cause de la proscription dont l'avait frappé Louis XIV, un remarquable article de critique littéraire dans lequel il adoptait complètement les idées de La Motte et de Fontenelle, les deux chefs du parti des modernes dans la fameuse querelle contre les anciens. De là l'intimité qui régna désormais entre les trois écrivains.

Ces essais l'ayant mis en évidence, l'abbé de Tencin, qui venait de recevoir l'abjuration de Law à Melun, et d'être nommé, par le roi, à l'évêché de Grenoble (nomination qui n'eut pas de suite), le prit pour secrétaire. Frère de cette romanesque Claudine-Alexandrine Guérin de Tencin, qui, après avoir été religieuse au couvent de Montfleury, puis chanoinesse de Neuville, devait écrire *le Comte de Comminges*, et devenir la mère du célèbre d'Alembert, l'abbé de Tencin eut, lui aussi, une carrière assez remplie d'intrigues[1].

1. Saint-Simon, dans ses notes au *Journal de Dangeau*, fait un portrait fort peu flatté du frère et de la sœur : celle-ci favorite de Dubois, et par le premier ministre obtenant tout pour l'association. Voici le portrait du frère : « Un esprit vaste, mâle, hardi, entreprenant, surtout incapable de se rebuter d'aucune difficulté, et d'une patience de plusieurs vies, mais toujours agissante vers son but, sans jamais s'en détourner ; un esprit plein de ressorts et de ressources, bien souple, fin, discret, doux et âpre selon le besoin, et capable, sans efforts, de toutes sortes de formes ; maître en artifices, contempteur souverain de tout honneur et de toute religion, en gardant soigneusement tous les dehors de l'un et de l'autre ; fier et bas toujours selon les gens et les occurrences, et toujours avec esprit et discernement ; d'une ambition dé-

L'école était donc médiocre pour le jeune Malouin. A sa place, un caractère ambitieux eût certainement fait fortune ; mais Trublet n'était pas taillé pour les aventures, et il se contenta de remplir consciencieusement son office. Ce ne furent cependant pas les occasions de briller et de se frayer un beau chemin dans le monde qui lui manquèrent; car, en 1721 (il n'avait encore que vingt-quatre ans) il suivit son patron à Rome où il se rendait comme conclaviste du cardinal de Bissy[1], à l'occasion de la mort du pape Clément XI, et le cardinal fit confier à l'abbé de Tencin l'emploi de chargé d'affaires pour la France à Rome. Nommé archevêque d'Embrun, Tencin fut sacré par le pape lui-même le 2 juillet 1724, et revint en France, peu après, pour prendre part aux luttes de la Constitution et au concile d'Embrun. Les attaques violentes, les pamphlets et les chansons immondes contre le nouvel archevêque qui devait recevoir le chapeau de cardinal, en 1739, datent de cette époque. Il n'était certes pas exemplaire ; mais la malignité des Jansénistes l'a trop souvent calomnié pour qu'on puisse prendre à la lettre toutes ces infamies. Il nous suffit que Trublet, qui le suivit une seconde fois à Rome en 1739, lui ait été fidèle, pour être persuadé qu'il faut n'attribuer qu'une importance relative à de pareilles diatribes.

mesurée et surtout altérée d'or, non par avarice ni par désir de dépenser ou de paraître, mais comme voie abrégée de parvenir à tout. Il joignoit quelque savoir et tous les agréments de la conversation, des manières et du commerce, à une singulière souplesse et à un grand art de cacher avec jugement tout ce qu'il ne vouloit être aperçu... etc. » *Journal de Dangeau*, XVIII, 159-160.

C'est merveille qu'à un pareil contact l'abbé Trublet ne se soit pas corrompu. Il y a des grâces d'état.

A propos de l'abbé de Tencin, je ne parle pas d'une scène dramatique racontée dans les *Mémoires de Saint-Simon*, au sujet d'un faux serment qu'il aurait fait en plein parlement, dans un procès en Simonie, quelques jours avant son départ pour Rome, car il y a contradiction entre le récit du noble duc et ceux de Marais et de Barbier. Il faut se défier des Jansénistes, parlant des partisans de la *Constitution*.

1. La *Biographie universelle* dit le cardinal de Rohan (art. *Tencin*, par Picot). Mais le journal de Marais dit que l'abbé de Tencin fut imposé à Bissy par le régent et par Dubois.

Revenu à Paris avec son protecteur, l'abbé Trublet engagea un véritable commerce d'amitié avec La Motte, Fontenelle et les littérateurs de leur parti. Il fréquentait assidûment le café où présidait La Motte, sur le quai de l'École : rendez-vous des gens d'esprit dans lequel se forma bientôt une petite république littéraire ; tribunal où chacun était jugé par ses pairs et savait en sa conscience que son mérite était apprécié à sa juste valeur. Aussi lorsque La Motte mourut en 1732, l'abbé Trublet lui consacra-t-il aussitôt une notice enthousiaste qu'il n'a pourtant pas reproduite plus tard dans son livre sur *La Motte et Fontenelle*, à moins que ce ne soit la même que celle insérée en 1759 dans la nouvelle édition du *Dictionnaire de Moreri*. N'ayant pas retrouvé la notice de 1732, je n'ai pu la comparer avec celle de 1759 dont il sera parlé plus loin. Pour le moment, un ouvrage plus considérable appelle notre attention. On a prétendu que les *Essais de littérature et de morale* qui parurent en 1734 et furent accueillis avec faveur, n'étaient que le recueil des conversations journalières de cette espèce de *manufacture d'esprit* du café de l'école, qui avait en l'abbé, disait-on, un fidèle habitué. De là, l'épithète de *compilateur* qui devait plus tard être jetée à la face de Trublet. Il importe de faire justice de cette accusation.

II

Les Essais de littérature et de morale.

Le nombre des éditions des *Essais sur divers sujets de littérature et de morale* publiées du vivant de l'auteur fut considérable pour l'époque, et leur distance prouve assez que le succès de ce livre ne fut pas éphémère mais soutenu. La première est de 1735, la seconde de 1737, la troisième de 1741, toutes les trois en un volume ; la quatrième de 1749[1], tellement augmentée qu'elle se

1. Toutes ces éditions ont paru chez Briasson, rue Saint-Jacques.

présente en deux volumes ; la cinquième et la sixième, de 1754 à 1768, en comprennent quatre[1]. Si nous ajoutons que dès l'année 1737, les *Essais* de l'abbé furent traduits en allemand par Mlle Romanus[2], et en anglais par deux amateurs, dont l'un, l'Ecossais Elfinston, réédita l'ouvrage en 1743[3] ; enfin, qu'en 1755 un académicien de la *Crusca* traduisit le livre en italien[4], cela nous donnera un total de onze éditions en quatre langues, sans compter les contrefaçons hollandaises[5].

Cette simple nomenclature suffit pour attester que nous ne sommes pas en présence d'un ouvrage médiocre. Les contemporains ne lui eussent pas fait un pareil accueil s'il ne l'avait pas mérité. Montesquieu, du reste, avait coutume de dire que c'était le *premier livre du second ordre*. Ce n'est pas là, de pareille bouche, un petit éloge. Il est certain que ces essais, remplis de réflexions solides, quelquefois profondes, toujours bien exprimées en style correct et pur, se lisent encore avec plaisir, malgré une certaine monotonie, même après les œuvres des grands moralistes, La Bruyère, La Rochefoucauld, Pascal et Vauvenargues. Je ne parle pas de Montaigne, dont la saveur archaïque de style est si pénétrante et si particulière.

L'ouvrage est divisé en séries d'articles arbitrairement distribués sur le *goût*, sur la *conversation*, sur le *bonheur*, sur la *critique*, sur la *politesse*, sur la *raillerie*, sur le *plaisir*, sur l'*esprit*, sur l'*usage du monde*, sur la *timidité*, sur le *style*, sur la *morale générale*, sur la *poésie*, sur les *ouvrages dramatiques*, etc., etc., et composés chacun de réflexions détachées, tantôt courtes en forme de sentences, tantôt plus étendues en forme de dissertations morales ou litté-

1. L'édition de 1754 a trois volumes, et le quatrième parut seul en 1760 : tous les quatre furent réédités chez Briasson, en 1768.

2. Leipzig, 1736, in-8°.

3. Voy. les *Observations sur les Ecrits modernes*, XXXIII, 208.

4. *Volgarizzamento di saggi sopra diverse materie di litteratura e di morale*. Voy. l'*Année littéraire*, 1755, *VIII*. 356.

5. Je citerai en particulier celle de 1762, en quatre volumes (à Paris, suivant la copie).

raires. Le premier chapitre est consacré à la *manière d'écrire par pensées détachées*; l'on y reconnaît que le judicieux abbé s'est proposé d'éviter les écueils ordinaires à ces sortes de livres, la sécheresse, la froideur, la trivialité, et que, sans prendre La Bruyère pour modèle, « il a craint également de ressembler à ces tristes et ennuyeux moralistes qui prennent la peine d'écrire populairement ce que tout le monde sait, et à ces précieux discoureurs dont l'art se borne à revêtir d'expressions extraordinaires les idées les plus communes[1]. » Ni négligence, ni affectation, tel fut son programme.

Quant au procédé en lui-même, procédé qui n'est pas nouveau, car les anciens l'ont connu et pratiqué, il plut beaucoup à l'abbé Trublet. On s'épargne, comme disait Boileau au sujet de La Bruyère, le plus difficile d'un ouvrage, *l'art des transitions*. Les lecteurs y trouvent leur compte aussi bien que les écrivains. Dans un ouvrage suivi, on rencontre quelques bonnes pensées noyées dans une infinité d'autres communes et médiocres. Ces bonnes pensées, données à part, auraient fait plus de plaisir au lecteur et plus d'honneur à l'écrivain. En effet, remarque à ce sujet Fréron, un versificateur expose au théâtre une tragédie où il se trouve, tout bien calculé, une trentaine de bons vers. Ces trente vers, présentés séparément, auraient attiré quelques applaudissements au poète, au lieu qu'une pièce misérable dans sa totalité le couvre de mépris[2].

Il y a longtemps qu'on crie contre la multitude des livres, écrivait Trublet; mais on convient aussi, et il est passé en proverbe, qu'il n'y en a point où il n'y ait quelque chose de bon. « Il serait donc à souhaiter qu'on en supprimât les trois quarts, après en avoir extrait ce qui mériterait d'être conservé. Ce serait un livre curieux, s'il était bien fait, ajoutait-il, que celui qui aurait pour titre : *Extrait des livres qu'on ne lit point...* »

1. *Observations sur les Ecrits modernes*, I, 121-127.

2. Fréron. *Lettres sur quelques Ecrits de ce temps*, III, 147. (Article sur la 3e édition des *Essais*, p. 145-165.)

Telle est la justification de la manière d'écrire par *pensées détachées*. Mais si on évite les périls des transitions, on en rencontre d'autres, et Trublet ne se dissimulait pas les périls de l'entreprise.

Je trouve à la fin du volume une sorte de profession de foi dont il est bon de citer les principaux fragments à titre de document autobiographique :

« Les ouvrages de la nature de celui qu'on vient de lire, les *Livres de Réflexions*, ne sont pas les plus propres à réussir. Premièrement, ce genre d'écrire est peu agréable par lui-même : il est trop froid, trop sérieux, trop appliquant. Quant à ceux qui aiment les réflexions parce qu'ils savent eux-mêmes réfléchir, ils sont bien avancés de ce côté-là, et par conséquent très difficiles à satisfaire. Pour leur plaire il faudrait leur donner du nouveau. Mais qu'est-ce qui peut paraître nouveau à des gens qui ont lu et médité tout ce que nous avons de meilleur en ce genre ? Que peut-on ajouter à ce trésor immense de réflexions qu'ils se sont fait des pensées de tant de bons esprits et des leurs propres ? Il est vrai que, par cela même qu'ils savent ce qui a été dit de meilleur, ils ne manqueront pas de reconnaître ce qui n'a pas encore été dit, au lieu que beaucoup d'autres lecteurs ne sont point en état de distinguer ce qui est nouveau d'avec ce qui ne l'est pas....

« Dès ma première jeunesse, j'ai lu et relu nos meilleurs moralistes, et leurs livres ont produit sur moi celui de tous les effets qui caractérise le plus sûrement les bons ouvrages : ils m'ont fait penser. J'ai pris ensuite quelque plaisir à écrire mes pensées, et j'ai retiré de l'utilité de les avoir écrites. Les différentes règles qu'elles contiennent, par exemple, sur l'*Esprit de société* (on a bien vu que c'était ma matière favorite), en sont devenues, non seulement plus présentes à mon esprit, mais encore plus puissantes sur mon cœur ; et la honte qu'il y aurait eu à commettre des fautes que j'avois condamnées moi-même, m'en a souvent préservé. Quelqu'un disoit, et je le redis après lui : *J'ai fait mon livre et mon livre me fait tous les jours....*

« Si plusieurs de ces pensées ne sont pas nouvelles, si elles sont même communes, je sais qu'elles le sont, et j'ose espérer qu'on ne me soupçonne pas de l'avoir ignoré. Mais outre que je me flatte qu'il y a ordinairement quelque chose de nouveau dans la manière dont je les ai rendues, ne fût-ce que plus de justesse, j'avoue que je répète volontiers une vérité très utile, parce que je crois cette répétition utile elle-même, surtout quand c'est quelqu'une de ces vérités que les préjugés ou les passions contestent

encore, sinon ouvertement, du moins dans le fond du cœur. Quoique communes, quoique dites cent fois, elles ne l'ont pas encore été assez souvent ou assez bien, tandis qu'elles ne sont pas encore généralement crues, ou qu'en les croyant on n'agit pas en conséquence.

« Les meilleures choses qu'on puisse dire aux hommes sont peut-être déjà écrites; mais on ne les cherche point où elles sont; *on ne lit que les livres nouveaux*. On a grand tort, sans doute, mais enfin l'on a ce tort. Il n'y a donc point d'autre moyen pour faire lire ces bonnes choses que de les récrire et de les mettre dans des livres nouveaux.... »

Ce dernier aveu, absolument dépouillé d'artifice, était fait pour désarmer la critique, et elle accueillit en effet très favorablement les premières éditions de l'ouvrage. Ses deux principaux organes, à cette époque, étaient, en dehors du *Journal de Trévoux* et du *Journal des Savants*, plus spécialement lus par les érudits, *le Pour et le Contre*, de l'abbé Prévost, et les *Observations sur les écrits modernes*, de l'abbé Desfontaines, qui s'adressaient aux gens du monde :

« Les essais de M. l'abbé Trublet, disait Prévost, en 1735, ne contiennent que des choses sérieuses sur les différentes parties du savoir et de la morale. Cependant l'esprit qui y est semé de toutes parts, le bon sens et le goût qui y paraissent associés avec une fidélité qu'ils n'ont pas toujours l'un pour l'autre; la connaissance du monde et celle des sciences, qui s'y font sentir aussi continuellement, quoiqu'il y ait bien peu de livres où on les voit marcher ensemble; enfin le style et le tour neuf d'un grand nombre de maximes et de réflexions, sont des qualités qu'on doit reconnaître dans l'ouvrage que j'annonce, et qui devraient plaire du moins à toutes les personnes raisonnables. C'est par le succès d'un livre de cette nature qu'on peut juger quel en est à peu près le nombre dans une nation. Cette règle n'est pas si badine qu'elle ne puisse être quelquefois d'un usage fort sérieux. Là revient le proverbe: Dis-moi qui tu hantes.... et ce n'est pas non plus une sotte règle qu'un proverbe [1]. »

Et lors de la seconde édition, en 1737, il ajoutait :

« J'ai jugé, dans une ancienne feuille, que les essais de M. Trublet auroient autant de lecteurs qu'il y a de partisans de l'honnêteté des mœurs et de la saine raison. Non seulement le succès de l'ouvrage a vérifié ma

1. *Le Pour et le Contre*, VI, 151.

prédiction, mais il sert à faire connaître que cette sorte de lecteurs n'est pas en petit nombre, puisque la première édition se trouve si tôt épuisée. L'auteur n'a pas manqué de perfectionner celle-ci par divers changements et par quantité d'additions qui en augmentent le prix. Dans les endroits mêmes où l'on croit pouvoir s'écarter de ses opinions, on goûte sa manière de les proposer, et lorsqu'on n'y reconnoît pas des règles de vérité, on est satisfait du moins du tour ingénieux qu'il donne au paradoxe [1]. »

Desfontaines consacra deux longs articles aux deux premières éditions et ne trouva guère à redire qu'au sujet du chapitre sur la *critique*, qu'il déclarait cependant écrit avec beaucoup de modération et d'équité, bien que l'auteur fût partisan convaincu de certains écrivains célèbres que la critique a humiliés [2]. Il prévoyait cependant que le livre de l'abbé Trublet ne serait que peu goûté par plusieurs sortes de gens : par ceux qui n'aiment la morale, même la plus judicieuse, qu'autant qu'elle est animée par des peintures vives, par des portraits d'après nature, par les traits piquants d'une satire délicate (telle est la morale de La Bruyère) ; — par ceux qui voudraient qu'au défaut de cette manière d'instruire on eût approfondi les sujets et qu'on les eût traités avec des raisonnements plus suivis et plus étendus (telle est la morale de Nicole) ; — par ceux qui croiront qu'on s'est défié de leur intelligence lorsque, pour mieux faire sentir une maxime sensée, on y a *collé* fréquemment un petit exemple d'imagination : comme si ce livre avait été écrit pour les esprits bornés et pour les personnes illettrées ; — par les

1. *Le Pour et le Contre*, XII, 23.

2. Ce chapitre sur la *critique* est celui qui a été le plus *critiqué* par les intéressés. Cela vient de ce que Trublet demandait une chose à laquelle on n'était pas alors habitué. La *critique est aisée*, répétait-il, parce qu'on se borne à relever les défauts des ouvrages ; mais il faudrait que la critique « fût un *examen raisonné* des ouvrages pour en faire connaître également *le bon et le mauvais*. » C'est ce à quoi les aristarques du temps ne se décidaient pas volontiers, soutenant que c'était là un projet de la nature de ceux de l'abbé de Saint-Pierre, c'est-à-dire une utopie. Trublet avait donné, pour modèle, la *Critique du Cid* par l'Académie : le modèle était bien choisi, mais on déclarait que c'était là une œuvre dogmatique qui ne pouvait appartenir qu'à un *corps littéraire*. (Voir à ce sujet un curieux article de Fréron dans ses *Lettres de* 1750. III, 150 à 160.)

ennemis de tout ce qui paraît *ton didactique ;* — par les lecteurs dédaigneux et injustes qui rebutent un ouvrage, lorsque tout n'y est pas neuf et important ; — par ceux... Mais je m'arrête dans cette nomenclature en renvoyant au recueil de l'abbé Desfontaines dont on goûtera certainement le procédé délicat de critique. En revanche, disait-il, il se trouvera un grand nombre de personnes qui goûteront dans l'ouvrage de l'abbé Trublet une morale sensée, exposée avec une élégante précision. Les choses communes ou peu importantes, mêlées de quelque chose de neuf, leur plairont par la manière spirituelle dont elles sont exprimées. Loin de condamner les exemples, elles les regarderont comme un innocent artifice pour prévenir le triste effet du précepte. Quant aux éloges prodigués dans le livre à Fontenelle, qui ne jouissait plus de la faveur du public, et qui avaient paru à quelques personnes fort exagérés par leur ampleur et par leur répétition, « comme ils tombent, disait Desfontaines, sur un écrivain célèbre à qui personne ne peut refuser l'estime, on doit pardonner à l'auteur de l'avoir nommé et loué tant de fois. On pourra même envier à ce fameux écrivain l'avantage d'être estimé et, pour ainsi dire, *adoré* d'un homme de beaucoup d'esprit, dont la sagesse et les mœurs douces sont si parfaitement peintes dans son livre [1]. »

Deux ans plus tard, il terminait ainsi ses observations beaucoup plus critiques sur la seconde édition, très perfectionnée, mais pas suffisamment encore à son gré : « Il y a dans cet ouvrage tant de choses excellentes, par rapport à la *morale* et à la *littérature* que quand même ce que j'ai repris (des expressions plutôt que des idées) serait réellement répréhensible, l'auteur pourrait toujours me répondre d'après Horace :

Egregio veluti reprehendas corpore nævos,

et je lui dirois à mon tour par la bouche du même auteur :

1. *Observations sur les Ecrits modernes*, I, 121-135. Desfontaines louait Trublet dans cet article d'avoir imaginé le mot de *frivolité ;* mais dans une lettre postérieure (p. 357-358), il le restitue à Regnier-Desmarais.

Non ego paucis
Offendar maculis [1]. »

Pour compléter ces impressions contemporaines, nous ajouterons le sentiment du traducteur anglais Elfinston qui disait en présentant le livre de Trublet au public d'outre-Manche, très difficile dans ce genre d'écrire qu'il considérait comme sa propriété : « Ces essais annoncent le profond savoir de l'auteur, son esprit fin et son goût délicat : sa critique est également judicieuse par rapport au cœur humain et aux belles-lettres. Ses réflexions sont justes, ingénieuses et neuves : ses raisonnemens, sans avoir la sécheresse de l'école, ont toute la force des argumens philosophiques [2]... »

Voici, du reste, quelques extraits qui permettront au lecteur de juger par lui-même de la valeur de quelques-unes des pensées de l'auteur. Nous les prenons au hasard : car le choix demandé par Suard serait fort difficile : en pareille matière, mieux vaut parcourir soi-même le volume tout entier :

Comme on a appelé l'esprit *raison assaisonnée*, on pourrait appeler la politesse, *bonté assaisonnée*. La politesse est au bon cœur ou au bon caractère, ce que l'esprit est au bon sens. L'esprit, la politesse, sont je ne sais quoi de fin, de délicat et de brillant: ajoutez l'un à la raison, l'autre à la bonté. Mais comme le grand usage du monde donne souvent un air d'esprit à des personnes qui, au fond, en ont très peu, de même et plus souvent encore, il donne une apparence de bonté à des gens qui sont en effet très méchants et très durs: leur politesse n'est que dureté assaisonnée, comme l'esprit des autres n'est que sottise assaisonnée...

Nous examinons les ouvrages des autres avec un secret désir d'y trouver des défauts: cette malice nous éclaire et nous aide à découvrir ceux qui y sont en effet.... La vanité nous y aide encore: car nous voulons rendre

1. *Observations sur les Ecrits modernes*, VIII. (24.-263.)

2. Préface d'Elfinston, traduite par Desfontaines, *Ibid.* XXXIII, 210.

On peut encore citer l'appréciation suivante :

« Cet ouvrage, si estimable par la délicatesse du style et par la solidité des réflexions, en un mot digne de La Bruyère, dit l'abbé d'Artigny à propos de la 3e édition, en 1741, est venu fort à propos pour dédommager le public de cette foule d'historiettes, de mémoires romanesques et d'autres mauvais livres dont on est accablé. » (*Nouveaux mém. d'histoire, de critique et de littérature*, I. 318.)

compte de ces ouvrages d'une manière qui fasse honneur à notre discernement et la censure y est bien plus propre que la louange...

Balzac passera plutôt pour un *mauvais* que pour un *médiocre* écrivain. Ce dernier titre est, quelquefois, plus méprisant que l'autre. Il suppose toujours médiocrité de génie dans l'auteur à qui on le donne, au lieu que nous appelons souvent *mauvais* auteur celui dont le goût et la manière d'écrire ne nous plaisent pas, quoique nous lui reconnaissions d'ailleurs de l'esprit et du génie[1]...

On pourrait comparer les premiers applaudissements que le public donne à un auteur, aux compliments et aux caresses qu'on prodigue aux nouveaux venus, aux nouvelles connaissances. Les amitiés naissantes sont vives. D'ailleurs on a intérêt d'encourager un nouvel auteur, surtout s'il est encore jeune. Ainsi quand on n'aurait pas pour lui une indulgence de sentiment, il faudrait toujours en avoir une de raison, etc., etc.

Il en est de parler de soi-même lorsqu'on a beaucoup d'esprit, comme de chanter lorsqu'on a une belle voix ; il ne faut faire l'un et l'autre que quand on en est prié et finir bientôt. Mais au lieu qu'il faut chanter à la première demande qu'on nous en fait, il sied bien, pour écarter tout soupçon d'amour-propre, de refuser d'abord de parler de soi-même et de ne céder qu'à une sorte d'importunité...

Il faut plutôt faire ce qu'on sera bien aise d'avoir fait que ce qu'on est bien aise de faire...

Quelqu'un vous déplaît : c'est que vous lui déplaisez. Tâchez donc de lui plaire et il vous plaira. Ceux à qui nous plaisons nous plaisent, du moins en cela que nous leur plaisons. Ainsi quand on dit : « Pourquoi chercherais-je à plaire à ceux qui ne me plaisent pas ? » la réponse est aisée : « Afin qu'ils vous plaisent... »

Voulez-vous savoir comment il faut donner ? Mettez-vous à la place de celui qui reçoit...

Ab uno disce omnes... Telle est la note générale.

Donc, pendant près de vingt ans, l'impression du public vis-à-vis de ces *Essais* resta la même : ce fut seulement dans le quatrième volume que l'abbé Trublet s'avisa de dire ouvertement ce qu'il pensait de la poésie de Voltaire à propos de *la Henriade*. Ce jour-là, il se jeta lui-même à la mer : mais il nous faut suivre l'ordre chronolo-

1. Il y a un long chapitre qu'il faudrait citer tout entier sur la réhabilitation de Balzac. Trublet n'a eu raison, sur ce point, que de nos jours.

gique, et pour montrer que la vengeance seule inspira les sarcasmes du patriarche de Ferney, nous terminerons ce chapitre en citant le jugement de d'Alembert sur les *Essais* de l'abbé :

« La preuve, dit-il, que cet ouvrage n'est pas, comme l'ont prétendu les ennemis de Trublet, un recueil de conversations journalières du café où présidait La Motte, c'est que si l'on compare le premier volume des *Essais* aux trois suivants, publiés longtemps après la mort de La Motte et lorsque cette *manufacture d'esprit* n'existait plus, on rencontre partout le même style, les mêmes opinions, la même manière. Quant à l'ouvrage même, « il est écrit purement et avec beaucoup de clarté.... les réflexions y sont quelquefois aussi justes que fines et toujours présentées sous une forme élégante et précise, lors même qu'elles ne sont pas neuves....Le fonds des idées des hommes n'est pas immense, il s'accroît assez rarement d'idées nouvelles; mais la variété des formes qu'on peut donner aux idées connues est inépuisable, et fait souvent la seule différence entre l'écrivain homme d'esprit et celui qui ne l'est pas. En un mot, le travail de M. l'abbé Trublet, sans être destiné ni à des philosophes ni à des littérateurs profonds, peut être fort utile à la jeunesse qui, avide d'instruction et d'idées, trouvera, en général, dans son ouvrage, des principes de morale et de goût nettement analysés et quelquefois heureusement approfondis. Ce sera pour les esprits encore novices une espèce de lait qui les préparera à des alimens plus solides ou plus raffinés, à ceux que leur offriront nos grands maîtres dans l'art de penser et d'écrire.... »

On peut ne pas adopter toujours les idées du disciple de La Motte, et Fréron a eu raison de dire quelque part que si sa morale est toujours orthodoxe, sa critique littéraire est quelquefois hérétique, mais on trouvera certainement dans la lecture de ses mélanges plaisir et profit.

RENÉ KERVILER.

(La suite prochainement.)

LE RÉTABLISSEMENT DU CULTE

DANS LE DIOCÈSE DE NANTES

APRÈS LA RÉVOLUTION*

II. — LE RETOUR DE L'EXIL ET LE CULTE CLANDESTIN

Quelle que soit la paix qu'apporta à l'Église cette dernière année du XVIIIe siècle, elle ne put bannir des esprits toute crainte et toute anxiété. Les décrets bienveillants et réparateurs, émanés du gouvernement des Consuls, ne laissaient pas aux ministres du culte cette liberté entière, si chèrement achetée, si vivement désirée. Les promesses n'étaient pas sans condition, et, malgré leurs bonnes intentions, les prêtres demeuraient suspects à la République.

Cependant un arrêté consulaire rendit à leurs paroisses et à leurs familles les malheureux détenus de l'île de Ré et les proscrits de la Guyane et des autres pays. Ce qui fut meilleur encore : on abrogea le serment schismatique de la Constitution, qui a fait tant de martyrs de l'union au Saint-Siège. Cette simple déclaration : « Je promets fidélité à la Constitution » devint exigible. Tout inoffensive pour les consciences les plus délicates que paraisse cette promesse, elle répugna au grand

* Voir la livraison de juin 1884, pp. 417-425.

nombre. Par suite d'une douloureuse expérience, on craignait sans doute un piège tendu à la bonne foi. L'empressement qu'apporta dans cette circonstance le clergé constitutionnel, qui n'avait reculé devant aucun engagement, inspira quelque défiance aux prêtres fidèles. Les ecclésiastiques se partagèrent donc en deux camps distincts: ceux qui avaient fait le serment et ceux qui refusaient de le prêter.

Comme une décision récente du Gouvernement faisait disparaître, au moins en partie, les entraves de l'exercice du culte, les uns levèrent hautement la tête, et les autres, au risque de leur liberté et même de leur vie, réunirent secrètement les fidèles dans les maisons et les oratoires particuliers.

A cette époque, la police, dont était ministre le fameux Fouché, l'ex-oratorien du collège Saint-Clément, se montra aussi sévère dans ses mesures qu'active dans ses recherches.

D'ailleurs, la Constitution de l'an VIII, dans ses 95 articles, ne faisait pas la moindre mention d'une religion d'État, pas plus que la loi du 28 pluviôse, consacrée à l'organisation intérieure du territoire français. L'Église n'avait à espérer que de la bienveillance du premier Consul. Malheureusement les négociations avec les puissances étrangères et les campagnes d'Autriche et d'Italie occupent la pensée de ce grand guerrier, qui songe plus à sa gloire propre qu'au bonheur de son pays.

Nous avons à continuer notre récit en racontant tous les efforts des prêtres et des fidèles pour se réunir et se consoler mutuellement, et en même temps toutes les vexations dont ils furent l'objet, durant cette époque de transition, préparatoire à la signature du Concordat.

Quoique les armées vendéennes se fussent dissoutes et que les chefs eussent fini les hostilités, malgré les proclamations pacifiques de Bonaparte, les départements de l'Ouest restaient sourdement agités, et particulièrement celui de la Loire-Inférieure. Le citoyen Letourneur, en arrivant comme préfet à

Nantes (2 germinal), put constater par lui-même l'état des esprits : aussi s'empressa-t-il d'en informer les Consuls. Il crut bon également d'avertir le ministre de la Police des manifestations de la foi, qui se produisait ostensiblement. Voici ce qu'il écrivait :

« Je reçois journellement un grand nombre de pétitions, surtout des habitants des campagnes, qui ont pour objet la rentrée en France de leurs ministres déportés. Vous n'ignorez pas toute l'importance qu'ils y attachent, et je ne doute pas que l'acte de bienveillance du Gouvernement, qu'ils sollicitent avec tant d'instance, ne contribue puissamment à rétablir la confiance et à consolider la paix (30 mars 1800). »

Une seconde lettre suit de près la première :

« Il y a dans le Département un très grand nombre de prêtres insoumis ; mais ils exercent publiquement. C'est en vertu des instructions données par le général en chef qu'on n'exige pas d'eux la promesse et que d'ailleurs *ils ont tous refusé de faire....* J'ai trouvé à mon arrivée tous ces prêtres installés dans les campagnes ; plusieurs exercent même aux portes de Nantes. L'ordre public n'a pas été troublé jusqu'ici, et c'est à quoi j'ai cru devoir borner ma surveillance pour le moment.

« Beaucoup de communes demandent le retour de leurs anciens curés déportés en Espagne. Le temps peut seul affaiblir l'attachement des habitants de ces contrées aux ministres insoumis d'un culte dont ils sont *invinciblement entêtés*. Ce ne serait pas sans grand danger que l'on tenterait de soumettre les prêtres à faire la promesse exigée ; ils se cacheraient d'abord tous ; et c'est du fond des forêts ou de granges obscures que, entourés du respect commandé par la misère et l'apparence de la persécution, échauffant des esprits crédules par tout ce qu'ont d'imposant les célébrations mystérieuses, clandestines, nocturnes, périlleuses, ils parviendraient à exciter un soulèvement avec beaucoup plus de facilité qu'ils ne peuvent le faire en exerçant publiquement ; la paix est aujourd'hui

de leur intérêt et leur intérêt est le mobile de leur conduite[1]. »

Au témoignage du premier magistrat du département, les populations n'avaient rien de plus cher que l'exercice du culte catholique. C'est donc une étrange illusion de croire que les fêtes républicaines aient été populaires. Une lettre adressée par le commissaire d'un canton rural à l'administration du Département donnera une juste idée de l'accueil que l'esprit public faisait à ces ridicules insanités :

« 8 vendémiaire an VII.

« ... Il n'est rien à ajouter au développement que vous faites si avantageusement de l'institution des fêtes républicaines par votre circulaire du 22 fructidor dernier. J'en sens et admire comme vous, citoyens, la création : le but en est superbe, grand, magnanime pour l'homme philosophe, pensant et républicain. Mais malheureusement l'habitant des campagnes ne s'occupe que de ses travaux, maîtrisé par ses anciennes habitudes, dans lesquelles le fanatisme le nourrit de son poison. Il ne veut entendre parler d'aucune fête, où il n'y a pas de messe, sermon, vêpres, etc., et sacrifierait tout pour la paix et la gloire de son pays s'il était sûr qu'on rétablît son ancien culte, ses mômeries superstitieuses, auxquelles il attachait le plaisir de son existence[2]. »

A tout prix l'on voulait donc revenir aux usages d'autrefois ; ces parodies absurdes n'étaient « pour les catholiques qu'une profanation des édifices religieux que le bon sens et le respect dû aux croyances dominantes commandaient de faire cesser[3]. »

Certaines localités, dès l'an VII, sollicitaient du département l'autorisation d'avoir au milieu d'elles les prêtres de leur choix ; ces demandes, un peu prématurées peut-être, éma-

1. Arch. dép. Série V. *Correspondance générale.*
2. Arch. dép. Série Q.
3. *Hist. du Consulat*, par Thiers, Liv. VI.

naient surtout du pays de Retz, où les constitutionnels et les réfractaires se trouvaient en lutte incessante. Le 19 fructidor, les habitants de Saint-Viaud proposent au préfet un sujet qu'ils connaissent et qu'ils estiment, le sieur Lequimener [1]. Mais comme cet ecclésiastique est dans la catégorie des insoumis, on leur répond qu'il doit faire préalablement la promesse exigée. Ainsi, aux uns l'exercice public du culte était permis ; pour les autres, le régime de l'intolérance et de la persécution semblait continuer. Toutefois, à la faveur de ces apaisements apparents, le retour de l'exil s'effectuait de jour en jour. C'était à la condition expresse de se soumettre au Gouvernement que les passeports devaient être délivrés.

P.-Gab. Guiard, déporté à Bilbao, adresse une lettre au premier Consul lui-même, pour obtenir la permission de rentrer en France. « J'adopte, écrit-il le Gouvernement établi et je m'y soumets, sachant que toute puissance vient de Dieu et que quiconque résiste à la puissance constituée résiste à Dieu lui-même [2]. » J.- B. Lefaou de la Trémissinière, ancien chanoine, déporté en Espagne, sollicite la même grâce, par l'entremise de son neveu, maire d'Ancenis, ainsi qu'un autre prêtre du nom de Cl.-B. Orthion (24 brumaire an IX). Tous ceux qui osaient rentrer, sans remplir les formalités légales, trouvaient dans le lieu de leur résidence des dénonciateurs zélés. M. Bonnet, habitant Nozay, est déclaré comme étant revenu au pays sans avoir fait sa soumission (20 prairial an IX) ; il s'excuse par une lettre au préfet, dans laquelle il se dit « fils unique d'une vieille mère grabataire, auprès de laquelle il demande à rester. » Cependant, un grand nombre de confesseurs de la foi purent regagner les foyers de leurs familles ou les presbytères de leur paroisses, sans être victimes de leur témérité. Et d'ailleurs, on

1. Arch. dép. Série V. *Personnel suspect.*
2. Arch. dép. Série V. *Personnel suspect.*

cessa bientôt d'exiger la promesse qui, vu la négligence du préfet, tomba en désuétude.

L'an IX vit revenir tous ces pauvres prêtres, vieillis par les souffrances de l'exil et dans un dénuement complet. La joie du retour fut bien affaiblie à la vue de tant de changements. Mais l'espoir de jours meilleurs renaît dans les esprits, et c'est avec une ineffable allégresse que l'on revoit « les pieds de ceux qui apportent les bonnes nouvelles et qui annoncent la paix. O peuple, célébrez vos jours de fête, rendez vos vœux au Seigneur parce que l'ennemi ne passera plus au travers de vous[1].»

Tous ces proscrits, que la loi ou les événements avaient impitoyablement jetés sur la terre étrangère, vont grossir le nombre de ceux qui, restés en France et bravant la persécution et la mort, avaient eu le bonheur de survivre. Se donnant mutuellement la main, les voilà qui reprennent l'exercice de leurs fonctions sacrées. Le culte clandestin devient universel sur toute l'étendue du diocèse, malgré les tracasseries et les insolences du parti constitutionnel qui a la loi pour lui et les sarcasmes des philosophes impies, se moquant « des superstitions dévotes qui se cachaient dans l'ombre. »

C'est aux portes de Nantes, sous les yeux de l'autorité, que l'on s'exposait aux rigueurs de la police. L'ancien manoir du grand-archidiacre, Loquidy, situé sur le territoire de la paroisse de Saint-Similien, fut particulièrement le théâtre des manifestations religieuses. Cette campagne, plantée de grands bois de châtaigniers, accessible par un seul chemin tortueux et désert, paraissait offrir une sûre retraite aux fidèles catholiques ; on n'y abordait que par la chaussée de Barbin, au-dessus de laquelle serpentait un petit sentier jusqu'au gué du Cens. Toute la partie rurale de Saint-Similien, puis, au delà du ruisseau, l'extension de Saint-Donatien et le territoire entier de la

1. *Nahum.* I. 15.

Chapelle-sur-Erdre et d'Orvault ont servi d'asile à un grand nombre de prêtres, soit aux jours néfastes, soit dans les derniers temps dont nous faisons le récit.

En l'an VIII, on dénonce à la police un ecclésiastique insoumis, nommé Allot, qui célèbre dans la chapelle de Loquidy et exerce toutes les cérémonies du culte dans la salle de la maison principale.

« Le 23 dernier, dit le procès-verbal du commissaire de surveillance, jour du Sacre de l'ancien régime, il y a eu grand'-messe, vêpres et procession à 7 heures du soir, dans la cour de ladite maison, où l'on avait fait un reposoir, des tentures de toile et autres ornementations du culte catholique. Cette cour, fermée de murs, était pleine d'individus, sans parler de ceux de la basse-cour, des avenues et des tenues, et de ceux qui étaient montés dans les arbres et sur les murs. A 7 heures du soir on ferma les portes de cette cour, pendant que la procession en fit le tour, fut au reposoir et ensuite rentra dans la salle des cérémonies.

« Le 6 prairial, dimanche dans l'Octave du Sacre, même cérémonie ; encore plus de monde que le 23. A 7 heures, la procession est sortie de la cour murée, par une porte qui communique avec la basse-cour, où demeurent les bordiers. On est allé, avec les costumes sacerdotaux, plusieurs individus en chape, et des enfants avec des rubans et des couronnes de fleurs, sur le pâtis qui est entre les avenues et les cours, puis on est rentré au reposoir de la cour murée, par la grande porte qui donne sur le pâtis. Le prêtre a donné la bénédiction, pendant laquelle on a sonné une petite clochette, dans la salle des cérémonies.

« Octave du Sacre, même cérémonie, procession et bénédiction ; mais on n'est pas sorti de la cour murée ; on est rentré dans la salle des cérémonies, puis on a chanté le *Te Deum*.

« Madeleine Henry, veuve Choimeau, et Guillaume Lechat,

fermiers de Loquidy, fournissent au prêtre Allot des locals pour les cérémonies ; ils m'ont déclaré qu'il couchait dans l'intérieur de la ville [1]. »

Cette relation, rédigée dans le style de garde-champêtre, porte un véritable cachet d'authenticité, dont nous n'avons point voulu diminuer la valeur, en y faisant la moindre correction.

Le prêtre audacieux qui, le premier sans doute de tous ses confrères, et cela aux barrières de Nantes, inaugurait la nouvelle ère des solennités et des pompes catholiques dans le Diocèse, se nommait J. Allot de Montigné, né à Nantes, devenu dans l'organisation de 1803 vicaire à Guérande. Sa témérité ne fut pas impunie : une lâche dénonciation, signée d'une personne, se disant ministre du culte et domiciliée place du Pilory, fit connaître que « ce scélérat et polisson d'Allot » était parent de celui du même nom qui travaillait à la Préfecture, et que sa retraite était située près le pont du Port-Communeau.

M. Allot exerça secrètement son ministère pendant toute la période révolutionnaire dans la ville et les environs ; il a consigné de sa main les actes de baptêmes et de mariages dans deux registres volumineux. Au nom de ce vaillant confesseur il faut ajouter ceux de MM. de Chevigné, Piel, Journée, Richard, Radu, Chauvet, Garnier, Dupaty, Duchauffour, Ollivier, Le Blanc, Bascher, Panhéleux, Delamarre, Guénichon, Gaultier, Robert, Dorain, Leclerc, Le Deuff, Guihéneuf, Pasquet, du d. de Coutance, et plusieurs autres [2]. Mais la liste serait trop longue si nous comptions tous ceux qui sont demeurés cachés dans les paroisses de campagne.

Une délation vint inquiéter deux ecclésiastiques, MM. Radu et Bascher, nommés ci-dessus, qui, disait-on, avaient occasionné des troubles à Loquidy et au Bon-Pasteur. La munici-

1. Arch. dép. Série V. *Personnel suspect.* Rapport décadaire du commissaire de police de la 4e section.

2. Arch. de l'Évêché. *Collection de registres.*

palité les signala comme dangereux au Préfet. Radu, ex-vicaire de Sainte-Croix, fit le serment en 1792, et le 25 prairial an II il se soumit à la République ; mais dans la suite il eut le courage de se rétracter ; J.-M. Bascher, rentré amnistié l'an II, prit un certificat de résidence en prairial an III et le 18 frimaire an VI.

On dénonçait en même temps l'abbé Hilarion de Boischollet, vicaire-général de Monseigneur de la Laurencie, ainsi que son collègue, l'abbé Leflô de Trénélo, ex-chanoine de Guérande, Michel Beugeard, René Guillotin, ex-curé de Vay, Jacques Thélaud, vicaire à Guérande, René Leparoux, à Nozay, Jean Chapon, à Thouaré, Pierre Aupiais, ex-curé de Fougeray, Louis-Céleste Giraud, Jean-Armand Pécaud, Jean-François Dupaty, Charles-René Ollivier, Duchauffour et quelques autres, qui avaient fait également leur déclaration le 24 prairial an III [1].

La vieille maison du Coudray, dans les bas chemins de Saint-Donatien, servait de lieu de réunion pour les catholiques, comme celle de Loquidy. MM. P. Clouet et Cl. Massonet célébraient ordinairement dans la chapelle. Un mandat d'arrêt fut lancé contre eux : d'abord retenus dans la prison du Bouffay, on les transféra quelques jours après à l'Hôpital (4 nivôse an IX). Décrier les prêtres constitutionnels et en particulier le C. Guibert, curé de Sainte-Croix, était un des principaux chefs d'accusation. D'après les réponses que firent les prévenus dans l'interrogatoire qu'ils eurent à subir, on voit que M. Cl. Massonet, demeurant au Coudray depuis le 15 août, avait antérieurement exercé son ministère secrètement dans les paroisses de Ligné, Saint-Mars-du-Désert, Petit-Mars, Sucé et Saint-Donatien ; que M. P. Clouet, âgé de 36 ans, natif de Sucé, résidait ordinairement dans cette localité. « Après la mort de Charette, déclare-t-il, je suis revenu de Vendée, et depuis trois mois j'habite au Coudray où j'exerce comme prêtre ordonné

1. Arch. Dép. Série V. *Personnel suspect.*

récemment. » Tous les deux furent mis en liberté le 7 germinal de la même année.

Dans les campagnes, où le culte clandestin se célébrait d'une manière générale, les sous-préfets exerçaient une surveillance très active. Celui de Paimbœuf, à la tête de l'arrondissement le plus agité, signale au préfet les prêtres insoumis dont les noms suivent : Delaville, à Paimbœuf, Pronzat à Rouans, Lequimener à Saint-Viaud, Belliot et Lehuédé à Frossay. Deux prêtres dissidents sont aussi dénoncés pour avoir proclamé publiquement dans l'église de Saint-Cyr qu'ils sont à la disposition des fidèles (2 fructidor an IX). Au Temple, on dépose contre M. Daniel, qui dit la messe dans la chapelle de la Bretonnière, « quoiqu'il soit invité, dit le rapport, à célébrer dans la principale église que dessert le S. Olivier (intrus). » M. Chéguillaume, qui exerce à Saint-Géréon, est arrêté et conduit à Nantes, malgré les protestations des habitants. Ordre de quitter le département dans le délai de trois jours est lancé contre M. Bellanger (21 brumaire). A Nantes, depuis quatre mois, M. Cavalin ose se montrer publiquement : on le signale au préfet (4 frimaire.)

Mais la nomenclature de ces victimes de la délation serait interminable : il faut la clore ici.

Nous devons déclarer coupables de ces lâchetés les prêtres constitutionnels, autour desquels, depuis longtemps déjà, le vide se faisait manifestement, et qui avaient perdu la confiance des fidèles. Le parti s'agitait en désespoir de cause ; ne prévoyant que trop sa fin prochaine, il se mettait en peine de prendre tous les moyens qui pussent lui donner quelque chance de survivre. Ces anxiétés, jointes à l'arrogance que lui inspirait la protection non équivoque du Gouvernement, l'armèrent d'une audace inouïe contre ceux qui n'avaient connu nulle défaillance et que le malheur avait grandis devant les gens honnêtes.

L'encyclique de Pie VII, nouvellement élu à Venise, faisait

l'éloge de ces prêtres courageux « qui ne s'étaient pas souillés, dit le Pontife, du serment illicite et coupable. » Les évêques intrus ne furent point flattés de ce langage, qui condamnait leur conduite. Ceux de Bretagne convoquèrent des synodes, afin de s'attacher plus solidement à leurs sièges qui allaient croûler. Cependant Lemasle, évêque de Vannes, ancien curé d'Herbignac, se voyait réduit à une extrême pauvreté : dans son découragement, il prit un jour le chemin de l'hôpital pour y mourir désespéré.

En même temps que Monseigneur Spina entamait les négociations de la paix avec le vainqueur de Marengo (juin 1801), les évêques des départements se réunirent en un prétendu concile, dans l'église métropolitaine de la capitale. L'Église constitutionnelle de Bretagne n'y comptait que Le Coz et Le Masle ; il s'y trouvait aussi trois prêtres de la même province, qui se disaient députés des diocèses ; Lancelot, recteur de de Rhétiers, prétendait représenter celui de Nantes. Le Coz, qui s'attribuait le titre de métropolitain, avait annoncé, vers la fin de 1799, à l'Église de Nantes que, de concert avec ses suffragants, il avait désigné un évêque pour succéder à Minée ; on ne sut jamais son nom. Or le nombre des intrus était réduit à sa plus simple expression, surtout pour la ville, qui ne comptait plus que quatre curés : Lefèvre à Saint-Nicolas, Tardiveau à Saint-Similien, Guibert à Sainte-Croix, et Pimot à N.-D. de la Chézine.

Cette fausse Eglise gallicane montra dans quelques sessions qu'elle n'était qu'une branche desséchée, sacrilègement distraite du tronc vivant de la véritable Eglise de J.-C. Le fameux Tardiveau, ancien recteur de Couëron, et qui avait succédé, comme constitutionnel, à M. Le Breton de Gaubert, mort au Sanitat, osa se mettre sur les rangs pour occuper le siège illustre de Tours ; mais les événements qui suivirent de près le concile, fort heureusement trompèrent son attente ambitieuse. La signature du Concordat devait donner le dernier

coup à cette assemblée de faux pasteurs : alors finit ce schisme, établi avec tant de bruit et avec la force armée, dix ans auparavant. « Cette société eut le sort réservé à toutes celles qui se séparent de la chaire de Pierre, à laquelle seule la durée est promise jusqu'à la fin des siècles [1]. »

L'ABBÉ P. GRÉGOIRE.

(*La suite prochainement.*)

1. *Histoire de la Persécution révolutionnaire en Bretagne,* par Tresvaux, II, 419.

L'ENNEMI UNIVERSEL

A MON AMI JOHN KING.

Par une après-midi de septembre, il y a quelques années, je rencontrai le père Simon, un des meilleurs vignerons de notre pays. Il contemplait mélancoliquement son morceau de vigne. En m'apercevant, il me tendit, pour que je la lui lusse, une lettre qu'il venait de recevoir de son fils, jeune conscrit. Tout accoutumé déjà à la vie militaire, le brave garçon terminait crânement par ces mots : « Le Prussien, *c'est l'ennemi !* » — « Ah ! bien oui, le Prussien ! dit le père Simon, qui, comme trop de nos paysans, hélas ! n'étouffait pas de patriotisme ; ah ! bien oui, le Prussien, quand, peut-être, je vais être forcé d'arracher ces beaux ceps !! Monsieur Francis, voyez-vous, le phylloxera, *voilà l'ennemi !* »

Le vieux curé de la paroisse, que je trouvai à quelques pas de là et auquel je racontai ma conversation avec le vigneron, hocha tristement la tête : « Je connais, dit-il, pire que l'oïdium, pire que le phylloxera, pire peut-être que le Prussien : le grand ennemi de nos campagnes est aujourd'hui ... »

A ce moment, nous fûmes croisés sur la route par mon voisin l'huissier, tout chargé d'exploits, qui m'ayant vu causer avec le curé, arrêta intentionnellement son tapecu. Il salua plus que froidement le pasteur, puis, sous prétexte d'une petite affaire dont je l'avais chargé, il se pencha vers mon oreille pour me dire tout bas de *me défier des Jésuites ;* que le seul ennemi à craindre aujourd'hui ... c'était ... *le cléricalisme.* Là-dessus, il cingla d'un vigoureux coup de fouet le flanc de son vieux Coco. Sous cette

brutale agression, la pauvre bête s'allongea tristement dans les traits, et, quoique, à coup sûr, il n'eût jamais lu La Fontaine, son œil n'en disait pas moins comme lui avec éloquence :

« Notre *ennemi* ... c'est notre maître. »

Grande, je l'avoue, fut ma perplexité au milieu d'avis si contraires et pourtant émanant tous de personnes compétentes, sans parler de Coco. Aussi, ne soyez pas étonnés si je vous confie que, plongé dans les plus profondes réflexions, ce ne fut qu'à la nuit close que j'arrivai au chef lieu de la commune, le bourg de X. Quatre cents âmes de population, s'il vous plaît, et centre important de lumières ; jugez-en. Si le gaz ou même l'huile y faisaient absolument défaut, la place principale de l'endroit n'en était pas moins à peu près éclairée par un gros fanal, sur la transparence duquel se détachait en grosses lettres *rouges* le nom de CAFÉ DE LA PAIX. Est-ce drôle ! moi, qui n'avais jamais, en passant devant cet établissement, entendu que des disputes ! De plus, par ses fenêtres largement ouvertes s'épandait au dehors la lumière de quatre quinquets, en même temps que l'odeur nauséabonde du pétrole qui les allumait. Quant aux habitués, de longue date, leurs esprits étaient éclairés par le journal *la Lanterne,* dont les numéros, épars et maculés de *vin rouge,* couraient sur toutes les tables.

Ce soir-là, le café de la Paix mentait à son nom encore plus que d'ordinaire. Des clameurs furibondes s'échappaient d'un groupe assis autour d'un bol de punch, dont la lueur ne se dégageait que par instants du milieu de la fumée des pipes.

— « Oui, disait mon voisin, un coq de village, assez bon cultivateur du reste, tant qu'on n'aura pas exterminé le dernier de ces brigands-là, il n'y aura pas de sécurité pour l'agriculture ! »

J'aimais peu, je l'avoue, à entrer dans ce café. Étaient-ce ses quinquets au révolutionnaire pétrole, ses *rouges* lanternes, ou même les vieilles barbes *rouges* de ses habitués qui m'en éloignaient ? Je ne saurais trop le dire. Toutefois, l'imminence d'un danger qui semblait menacer le pays, me fit passer par-dessus

mes répugnances, et j'y pénétrai résolument. Avisant un jeune gars coiffé d'un bonnet bleu, qui vidait solitairement sa chopine, le seul, du reste, qui me parût calme, je fus lui demander la cause de tout ce tumulte.

— « Je ne saurais vous la dire, me répondit-il innocemment, car je ne fais que d'arriver. »

Mais le gros cultivateur voulut bien me mettre au courant de la question, et j'appris, non sans surprise, que la cause de cette émotion n'était pas, comme je le craignais, quelque grand criminel évadé d'une voiture cellulaire, pas même un tigre échappé de quelque ménagerie, mais tout simplement un lièvre ! Oui, un lièvre, un amoureux bouquin, attiré sans nul doute par les charmes d'une jeune hase, la seule, du reste, de l'espèce qu'on connût au pays. Ne s'était-elle pas fixée elle-même dans les choux du grand agriculteur ! — Et jugez de ce qu'allaient devenir ces beaux choux, ainsi que toutes les autres cultures, si on laissait cette engeance, prolifique en diable, croître et multiplier !... Heureusement que rendez-vous venait d'être pris pour le lendemain matin aux susdits choux, où le galant, dont on avait suivi la trace, ne pouvait pas manquer de se trouver, et l'on espérait bien réussir à en débarrasser le pays.

En recevant cette explication, j'avoue que mon cœur fut allégé d'un terrible poids. Je me pris à bénir la Providence. Sans elle, sans mon heureuse étoile, qui m'avait conduit au bourg de X..., cet important centre de lumière, j'aurais ignoré à tout jamais que *l'ennemi* universel n'était ni le Prussien, ni le phylloxéra, ni le radicalisme, ni même le cléricalisme, mais bien le LIÈVRE ! Il n'y avait pas possibilité de s'y tromper, tant le tollé avait été général contre lui.

C'est pourtant un peu raide, me disais-je à part moi, sur un simple soupçon de flirtation amoureuse, de condamner à mort une pauvre bête au pays même qui a chanté le *Vert galant !* Mais de quoi me mêlé-je ? Le suffrage universel n'avait-il pas prononcé, et ses arrêts, toujours justes, ne sont-ils pas inattaquables, qu'il s'agisse, comme au bourg de X, de décréter la mort d'un lièvre, ou,

comme ailleurs, d'élire des empereurs ou de proclamer des républiques ?

Pauvre animal, disais-je en regagnant moi aussi mon gîte, tu es bien un des êtres les plus misérables de la création ! D'amis, je ne t'en connais guère, alors que le nombre de tes ennemis de toutes sortes ne se chiffre plus. A-t-on jamais entendu parler de lièvres morts de vieillesse dans leurs lits, à l'exception peut-être de quelques-uns, dressés à battre du tambour dans les foires, en raison de leur intelligence exceptionnelle ? Et en sont-ils plus heureux pour cela ? Mais quelle peut donc être la raison de cette hostilité incontestable dont tu es l'objet ? A peine puis-je me l'expliquer de la part des agriculteurs, quand je jette un regard sur la vaste étendue des cultures qui fournissent, de ci, de là, une feuille ou un brin de blé à tes agapes, bien plus discrètes que celles de ton cousin le lapin. Serait-ce la succulence de ta chair ? Au temps passé, je ne dis pas ; mais aujourd'hui, non. Si tu es toujours en honneur auprès de la cuisinière bourgeoise, qui ne sait encore se passer de toi pour confectionner *un civet de lièvre* (dans les restaurants la question est résolue depuis longtemps), tu as perdu, par contre, tes grandes entrées dans les repas fins, dans les festins aristocratiques, où l'on admet pourtant ce lourdaud de bœuf, quand il s'y présente recouvert d'une sauce Madère ; l'imbécile mouton, sous l'ironique appellation d'épigrammes d'agneau ; le veau, sous la forme de grenadins ; le porc (sans parler de son lard), sous celle de jambon de Bellevue ; quand la volaille, et le dindon, plus vaniteux, si c'est possible, après sa mort que de son vivant, s'y étalent bourrés de truffes au rôti ; quand tous les autres gibiers, tes congénères, y trônent aux places d'honneur : — le chevreuil à la sauce poivrade, les bécassines et bécasses en salmis, la caille et la perdrix, en toilette demi-deuil, à la diplomate ou à la Périgueux, et l'orgueilleux faisan, nonchalamment étalé sur une large rôtie, pompeusement décorée du nom de *canapé !*

Malgré l'agitation dans laquelle m'avait jeté cette initiation subite à la connaissance de l'ennemi universel, j'avais fini par m'endormir,

vers le point du jour, quand je fus éveillé en sursaut par la détonation d'un coup de fusil. Vivement je courus à ma fenêtre et j'entrevis, se dissimulant derrière une haie, le bonnet bleu que j'avais remarqué la veille au café. Il tenait d'une main son fusil abaissé et de l'autre une masse rousse et blanche, que je reconnus pour un lièvre, celui, sans nul doute, dont on avait parlé, qui venait de se faire tuer à sa sortie du domicile de sa belle.

« Amour, tu perdis Troie, » etc.

C'était dans l'ordre ; mais moi, qui avais cru à la candeur des bonnets bleus!

Une heure plus tard, arrivait bruyamment aux champs de choux la bande des chasseurs, suivie de tous les chiens courants du village, depuis le basset aux jambes ultra-torses, jusqu'au grand briquet d'équipage réformé. Appuyés par les sons d'une trompe fêlée, ces braves toutous entamèrent chaleureusement un rapproché, interrompu brusquement, à une croisée de chemins, tapissée d'épaisses touffes de poils. On eut beau leur faire prendre avants et arrières, leur faire faire retours sur retours, on ne put jamais dépasser cette fatale croisée, où la voie s'arrêtait brusquement. Je riais dans ma barbe du désappointement de leurs maîtres, en me disant que ce n'est pas toujours assez que de devancer l'aurore ; qu'il faut, avant tout, arriver à temps.

Sur le midi, j'eus affaire à revenir au bourg de X., et j'assistai au retour humilié des chasseurs.

« La cause de leur insuccès ne pouvait, disaient-ils, être attribuée qu'*à la terre, si mauvaise,* que les chiens *n'avaient jamais pu lancer*. Le bonnet bleu et moi nous en connaissions bien une autre, au moins aussi bonne, mais que nous n'avions garde de leur révéler.

A ce moment, sortait rayonnant de sa boutique le maître épicier de l'endroit. Coiffé d'un vieux chapeau à haute forme et le fusil crânement appuyé sur l'épaule, il sifflait Polydore, un soi-disant braque d'arrêt, dont les oreilles trop haut placées et la queue redressée toute droite sur le rein protestaient contre ce que cette

qualification avait de trop absolu. Polydore, *qui eût été le meilleur chien du département, s'il eût été mené* (*sic*), exécrable *sur la plume*, était, en revanche, *sans rival sur le poil*, assurait son maître, persuadé qu'avec son aide il rapporterait son lièvre.

Décidement les épiciers sont les enfants gâtés de la Providence ; car, le soir même, le nôtre rentrait triomphalement avec la pauvre et désolée hase, qu'il avait... *prudemment* assassinée au gîte, devant le nez de Polydore. Jusqu'au jour du marché prochain, une même ficelle, sinon le même mausolée, allait réunir par la patte Juliette et Roméo ; car pendant l'absence de l'épicier, Madame son épouse avait acheté, à prix assez doux, *au bonnet bleu*, son lièvre tué du matin. Désormais, l'agriculture allait compter de longs jours de prospérité, puisque, jusqu'à celui où vint s'y établir ce fameux lièvre qui donna, si l'on s'en rappelle, tant de soucis *à mon bon oncle aux bassets*, on n'entendit parler de cette engeance maudite au pays.

Une fois pourtant, mais une seule, j'ai cru avoir trouvé au pauvre lièvre un ami aussi sincère que désintéressé. Je chassais avec un Anglais, le plus aimable, le plus sympathique des gentlemen qu'ait produits la Grande-Bretagne. Notre hôte, excellent vieillard, avait tenu à nous accompagner pour nous faire connaître les remises de son gibier, quand un lièvre lui partit soudain sous les pieds, et vint passer à vingt pas, à découvert devant notre Anglais. — « A vous K... ! à vous, un lièvre ! criait-il, tout transporté. » — K. regardait avec la plus complète indifférence la bête qui s'éloignait. A la fin, impatienté, se retournant vers notre ami qui redoublait ses cris : — « Voôlez-vô le porter, vô ? » fit-il avec un flegme tout britannique Et, n'obtenant pas de réponse du vieillard stupéfait, il reprit tranquillement sa quête, de l'autre côté du champ. — « Quels originaux que ces Anglais ! me disait vingt-cinq ans plus tard, le pauvre bonhomme, qui n'était pas encore remis de sa surprise !

Voôlez-vô le porter, vô ? Voilà le *summum* de la sympathie que le lièvre peut inspirer ! Simple question de fatigue d'épaules. Ah ! ma pauvre bête, si c'est sur cette fatigue que tu comptes pour

obtenir un peu d'indulgence de notre part, tu pourras attendre longtemps ! J'ai connu des épaules qui, à la chasse, comme Atlas, auraient porté le monde. Combien n'ai-je vu de confrères, ployant sous le poids de plusieurs lièvres, en fusiller sans pitié un dernier (restât-il, comme au bourg de X, le seul de sa race), sous le prétexte que, *si ce n'est pas par eux, c'est par d'autres qu'il sera tué ;* motif idiot, si nous n'avions pour excuse le préjugé, toujours si puissant, qui veut que, parce que le lièvre est rare chez nous, il nous en faille rapporter au moins UN, pour que notre chasse soit réputée honorable.

Eh bien ! soit, le lièvre est notre ennemi ; mais, puisqu'il faut vivre avec ses ennemis, autant vaut celui-là qu'un autre. Puis, donc, qu'un éleveur de notre propre pays nous a révélé, dans *la Chasse Illustrée,* les ingénieux procédés qu'il emploie pour le faire reproduire en captivité, multiplions-le le plus possible autour de nous. Cela vaut mieux que de pratiquer cette vieille méthode qui nous fait dénicher sournoisement les levrauts de nos voisins, lesquels nous récompensent de cette délicate attention par une touchante réciprocité.

Comme je ne suis pas de ceux qui professent pour la chair de lièvre les injustes dédains des gourmets d'aujourd'hui, je me permets de braconner un instant sur les terres du fameux baron Brisse ou de ses héritiers, en vous recommandant le civet à *la Bretonne,* c'est-à-dire confectionné au cidre et non au vin. — Il est un autre accommodement dont j'hésite à vous parler, en raison de la forme gouvernementale sous laquelle nous vivons... Bah ! comme je ne porte ni perruque blonde, ni collet noir, cet attirail trop connu aujourd'hui des conspirateurs, je me risque à vous glisser dans l'oreille que le cadavre d'un ennemi mort, sentant toujours bon..., *cuit à point,* jamais autant que depuis que nous sommes en république, je n'ai éprouvé le désir de manger du lièvre *à la Royale.*

FRANCIS LEFEUVRE.

LA RETRAITE ET SES FONDATEURS*

Les retraites de femmes ne tardèrent point à rivaliser, par le nombre et la piété, avec celles des hommes, mais elles soulevèrent encore une opposition plus violente. On prétexta qu'elles troublaient le bon ordre du ménage et de la famille. En l'absence de l'évêque, un des grands vicaires ne craignit pas de blâmer publiquement cette nouveauté et d'interdire des réunions qui lui semblaient plus nuisibles qu'utiles. Mademoiselle de Francheville dut fermer sa maison, non sans l'espoir intime que la bourrasque ne durerait pas.

Monseigneur de Rosmadec était trop sympathique à l'œuvre des retraites pour ne pas protéger une fondation qui en était le développement naturel. Aussi, à son retour, s'empressa-t-il de lui ouvrir des voies nouvelles, en proposant à Mademoiselle de Francheville d'établir les retraites dans une communauté cloîtrée. Cette mesure prudente devait mettre fin, pensait-il, à toutes les critiques. La pieuse fondatrice désigna le couvent des Ursulines, qui lui paraissait réunir les meilleures conditions de succès. Les ferventes religieuses acceptèrent le patronage qu'elle leur offrit. Elle pria M. de Kerlivio de tracer le plan de l'édifice, et il le fit avec tant d'art et de prévoyance, qu'il ménagea aux Ursulines des communications faciles avec l'établissement, sans rompre la clôture, leurs hôtes ne devant avoir ni entrée ni vue dans le monastère. Enfin, elle fournit secrètement à toutes les dépenses. La première pierre fut posée par le vénéré grand vicaire, le 20 mars 1671.

* Voir la livraison de mai 1884, pp. 368-375.

L'ardent prosélytisme de Catherine n'attendit point l'achèvement de la construction pour continuer son œuvre. Elle obtint la permission d'organiser des retraites partielles, au château de Pargo, près Vannes, puis à Ploërmel, à Quimperlé, au Quilio. Elles eurent des résultats merveilleux et donnèrent l'essor à plusieurs vocations religieuses. On vit pour la première fois des paysannes suivre les exercices spirituels avec une piété qui étonna. Il fallut reconnaître que leur bienfait pouvait s'étendre à toutes les classes de la société.

Encouragée par cette heureuse campagne, Catherine de Francheville revint à Vannes, pour assister à l'ouverture du nouvel établissement. On y donna la première retraite dès le mois d'avril 1672. Sous la conduite supérieure de M. de Kerlivio et du P. Huby, la mère Jeanne de Pellaine de la Nativité eut la direction des exercices. Mademoiselle de Francheville se chargea seulement de l'entretien matériel. Ce n'était pas une mince préoccupation ; car il y eut jusqu'à cent vingt hôtes à la fois.

Il est temps d'exposer le mouvement intérieur des maisons de retraite et la règle qui partageait l'emploi de chaque jour, règle commune aux hommes et aux femmes, avec cette différence que la clôture était de rigueur pour celles-ci et que des religieuses ou demoiselles étaient chargées de présider à une partie des exercices. Dans ces asiles de la vie spirituelle offerts aux gens du monde, tout respirait la paix et la piété du monastère. Sur les murs nus et blancs, de saintes images ou des textes sacrés attiraient seulement le regard. Un religieux silence régnait habituellement dans la maison. En y entrant, on éprouvait je ne sais quelle sensation inexprimable, comme d'une atmosphère nouvelle qui vous prédisposait au recueillement et à l'oraison. Les pensées de la terre s'enfuyaient loin de vous et les pensées du ciel, trop souvent oubliées, hélas ! venaient doucement s'emparer de votre âme.

Sitôt votre arrivée, on vous menait à la chapelle pour y saluer l'hôte souverain de cette demeure et se recommander à lui. Puis votre introducteur vous assignait votre cellule.

Il y avait deux retraites par mois : elles duraient chacune huit

jours. Tous les âges, tous les rangs, toutes les conditions s'y trouvaient représentés : ici, des prêtres, des laïques, des nobles, des bourgeois, des gens du peuple ; là, de grandes dames et des paysannes. L'égalité chrétienne les confondait sous le même toit comme les membres d'une même famille. Quelques-uns blâmaient ce mélange et auraient désiré des groupements séparés ; mais M. de Kervilio ne voulut jamais y consentir. Il se souvenait des retraites de M. Vincent où, dans le même réfectoire, il avait vu, assis à côte côte, jeunes et vieux, clercs et laïques, grands seigneurs et mendiants, docteurs de Sorbonne et ouvriers sans lettres. C'était le communisme de la charité qui ne faisait tort à personne.

Il se passait à Vannes quelque chose de semblable. Cependant il y avait deux pensions et on marquait les places à table, suivant la condition des personnes, à commencer par les ecclésiastiques. Durant les repas on faisait la lecture. Les exercices de chaque jour étaient réglés d'ailleurs avec un ordre qui ne laissait rien à désirer. A cinq heures du matin, la cloche vous réveillait. On se réunissait pour la prière dans une salle commune. Un des Pères jésuites ou autre qui présidait la retraite commençait ensuite, à haute voix, mais d'un ton lent et grave, la méditation dont il proposait le sujet à l'examen de ses auditeurs, s'arrêtant entre chaque pensée, pour leur laisser le temps de la réflexion. A sept heures on allait à la messe et puis on déjeunait : à huit heures et demie on se réunissait à la chapelle pour la première instruction. Après le dîner, qui avait lieu à dix heures trois quarts, un exercice, que l'ingénieuse piété du P. Huby avait imaginé, servait de récréation aux retraitants. On exposait dans la salle commune un de ces tableaux religieux et allégoriques à l'aide desquels le vénérable missionnaire Michel le Nobletz avait instruit et touché tant d'âmes. Un Père en expliquait le sujet avec les commentaires les plus propres à frapper les esprits. Une visite au Saint-Sacrement suivait cet exercice. On était libre ensuite de se promener dans le jardin et de se communiquer ses impressions pieuses. Chacun étant retourné à sa cellule, les Pères allaient de chambre en chambre causer familièrement

avec vous et s'enquérir de vos besoins. A deux heures et demie, la cloche vous appelait à la seconde instruction. Une conférence avait lieu à cinq heures pour les ecclésiastiques. Vous employiez le reste du temps à préparer votre confession, à faire vos méditations ou vos lectures particulières. On soupait à six heures et demie.

Après un entretien familier et la prière du soir, on se rendait à la chapelle, où une dernière prédication muette mais éloquente vous attendait. Au milieu de l'obscurité qui remplissait le sanctuaire, vous voyez briller sur l'autel un transparent aux couleurs vives représentant une des scènes de la Passion. Cette image, animée par la lumière, produisait un effet saisissant et se fixait dans la mémoire avec les saintes pensées qu'elle suggérait naturellement. Elle sanctifiait pour ainsi dire votre sommeil, où parfois elle devait réapparaître.

Le plan spirituel de la retraite consistait à faire entrer l'âme dans un recueillement profond, à lui rappeler sa céleste fin, à lui montrer les obstacles qui en détournent, c'est-à-dire le péché et les occasions du péché, et à lui indiquer les voies qui peuvent seules y conduire. Il s'en présente deux : celle de la crainte et celle de l'amour. L'âme s'excite d'abord par les motifs de crainte : la mort, le jugement, l'enfer. Elle s'inspire ensuite des sentiments d'amour et se jette dans les bras de Dieu, comme l'enfant prodigue. Enfin, elle prend les résolutions nécessaires pour ne plus se séparer de lui. N'est ce pas, en quelques mots, l'abrégé de toute la vie spirituelle ?

Les directeurs de la Retraite s'ingéniaient à en varier les exercices, afin de ne point lasser la dévotion des fidèles. D'imposantes cérémonies venaient rompre le cours du règlement habituel : le vendredi, c'était l'adoration de la croix ; le samedi, l'acte d'hommage à la Sainte Vierge ; le dimanche, l'amende honorable au Très Saint-Sacrement.

Le jour de la clôture était plus solennel que tous les autres : après la messe de communion, on apportait sur une table dressée devant l'autel la sainte Bible, un crucifix et un reliquaire. Le

prêtre officiant descendait l'ostensoir exposé sur le tabernacle au milieu des cierges et des fleurs et, le tenant entre ses mains, se tournait vers le peuple. Tout ce qu'il y a de plus sacré dans notre sainte religion étant ainsi montré aux fidèles ; un des Pères à genoux prononçait en leur nom des actes de remerciements et d'amende honorable et le renouvellement des promesses du baptême. Après quoi, les retraitants venaient en procession jusqu'au pied de l'autel, se prosterner les uns après les autres devant la sainte Hostie, et puis baiser la Bible, le crucifix et les reliques des saints, comme pour marquer leur engagement personnel, volontaire et public au service de Dieu. Pendant ce temps, on chantait des psaumes appropriés à la cérémonie. Enfin, le soir, avant de se séparer, les Pères directeurs de la retraite et les fidèles entonnaient d'un même cœur le *Te Deum*, et puis, comme les premiers chrétiens, s'embrassaient fraternellement. Ce baiser de paix et d'adieu mettait le sceau à tant d'impressions édifiantes et douces.

Le Père Huby, le saint missionnaire dont nous avons dépeint ailleurs la simple et touchante éloquence, était l'âme de ces retraites. Il s'y consacrait tout entier avec une telle ardeur qu'au bout de huit jours il en était comme épuisé. Sa parole avait une onction qui lui gagnait les cœurs, mais sa vue seule était un sermon. Directeur très éclairé, il savait dissiper tous les troubles d'esprit et conduire d'un pas ferme le pécheur comme le juste dans la voie du salut. Il avait l'attraction particulière aux saints. Je ne sais quel air de modestie et de simplicité tempérait heureusement ce que sa figure d'ascète aurait eu sans cela d'un peu dur au premier abord. La vertu change même l'extérieur de l'homme. Celui-ci eût été naturellement froid, et il était devenu aimable : la charité donnait du charme à sa conversation. Les retraitants se plaisaient à l'entourer, à l'écouter et à le voir. Il découvrait chaque jour quelque nouveau moyen de les instruire et de les édifier. Il composait pour eux des livres de dévotion ou même de simples feuilles, ce qu'on nomme aujourd'hui des traits, écrits spirituels très fortement conçus, mais que leur forme précise et claire mettait à la portée de

tous. Il leur distribuait de petites croix brodées sur des morceaux d'étoffe qu'il engageait à porter sur le bras, comme un signe de foi et de ferme propos : il les appelait des *croix de patience*. Il avait inventé une médaille des saints Cœurs de Jésus et Marie et un chapelet, qui consistait uniquement à baiser la médaille ou la croix autant de fois qu'il y a de grains. Il recommandait instamment cette manière d'oraison mentale. « Il y en a peu, disait-il, qui « puissent fournir à une méditation dans les formes, mais où il ne « s'agit que de l'affection, c'est de quoi tout le monde est capable, « et Dieu ne demande autre chose, sinon que nous l'aimions. « Aimons-le, quoique sans discours et sans paroles : ayons les « plus belles pensées, disons les plus belles paroles du monde, « dans l'oraison, si elles sont sans amour, cela ne contente point « Dieu. Cela ne nous sauvera pas [1]. »

Dans diverses villes et bourgades, il avait établi des congrégations de Notre-Dame auxquelles il affiliait les retraitants. Il exhortait encore ceux-ci à consacrer chaque année leur famille à la très sainte Vierge Marie dans un acte public, et à honorer sa statue par toutes sortes d'hommages, comme de la placer sur les portes des villes, dans les places publiques, au-dessus des fontaines, au pied des croix, et de faire des prières en commun ou de chanter le soir des litanies devant ce monument.

Nous ne finirions pas, si nous voulions énumérer toutes les pratiques de dévotion que le P. Huby suggérait à ses auditeurs. Le dernier jour de la retraite était son jour de triomphe. Il trouvait alors moyen de se surpasser lui-même. Il voulait se charger seul depresque tous les exercices : il ne quittait pas un instant cette foule de pieux fidèles pendant les émouvantes cérémonies de la clôture,et,l'heure des adieux venue, c'était lui qui prenait la parole pour l'exhorter à rester fidèle au Seigneur. *Manete in dilectione meâ!* Jamais il n'avait plus d'onction. Les larmes et les sanglots de l'assistance interrompaient sa voix, coupée elle-même par l'émotion

1. *Vie du Père Huby*, p. 219, par le P. Champion.

qui le suffoquait. On eût dit véritablement un père que ses enfants allaient quitter. « Il leur marquait toutes les tendresses d'un amour paternel, écrit le P. Champion, son biographe, et les embrassait étroitement, comme s'il eût voulu les loger dans son cœur. »

Souvent, au sortir de la retraite, prêtres ou laïques allaient faire leur visite à M. de Kerlivio et le remercier d'avoir fondé une œuvre qui leur valait tant de grâces précieuses. L'humble et pieux grand vicaire demeurait dans la maison même de la retraite, où il vivait parmi les Pères Jésuites, comme s'il eût été l'un d'entre eux, affilié en effet à leur Compagnie et observant leur règle, autant que ses fonctions pouvaient le lui permettre. Sa chambre était une cellule de religieux : il n'y avait d'autre ornement que deux ou trois images de dévotion. C'est là que le P. Huby venait le consulter sur la direction de la retraite ou bien partager avec lui ses saintes émotions.

Un jour, de bon matin, un domestique de la maison, croyant beaucoup surprendre M. de Kerlivio, lui confia qu'en entrant dans la chambre du Père pour l'éveiller, il l'avait trouvée toute remplie d'une lumière céleste: « Jean, répondit paisiblement le grand « vicaire, il ne faut pas vous en étonner: le Père Huby est un « saint.»

Vte HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

(*La suite prochainement.*)

UN COUP D'ŒIL SUR LE SALON

On s'est généralement accordé à juger médiocre le Salon de cette année. Les artistes eux-mêmes ont si bien partagé cet avis qu'ils n'ont décerné de médaille d'honneur qu'à la seule gravure, au *David*, d'après Gustave Moreau, œuvre exquise, en effet, de M. Bracquemond. Sur les 2,500 tableaux exposés, dont beaucoup, il est vrai, appartiennent à des artistes hors concours, aucun n'a même été estimé digne d'une médaille de première classe. La menue monnaie en a été libéralement distribuée en nombreuses mentions honorables, rappelant quelque peu les *prix d'encouragement* que les maîtres de pension, désireux de flatter ou de retenir la clientèle, prodiguent aux *jeunes élèves* incapables d'atteindre à d'autres récompenses.

Sans nous attarder à des considérations générales sur une exposition qui, outre sa médiocrité, ressemble à s'y méprendre à ses aînées, tant par les noms des exposants et le faire de chacun d'eux, que par l'analogie et parfois même l'identité des sujets traités, disons un mot des principaux de nos artistes bretons et vendéens qui ont pris part au Salon, et plusieurs d'une façon distinguée.

M. Élie Delaunay nous a apporté deux de ces portraits d'un si vigoureux relief où il excelle. Bien vivantes aussi, mais d'un faire tout différent et d'une touche quasi féminine, sont les trois figures exposées par son voisin par ordre alphabétique, M. G. Delhumeau.

Interrompant momentanément, nous l'espérons, cette série d'épisodes de la Grande Guerre qui a fait si rapidement sa précoce réputation, M. Julien Le Blant nous donne cette fois *Le Dîner de*

l'équipage, scène maritime rendue avec cette entente de l'effet, cette vérité d'expression et cette ampleur aisée, si appréciées dans les scènes militaires du jeune artiste.

M. Douillard vient d'ajouter une belle page (*l'Éducation de la sainte Vierge*) à la série de peintures dont il décore depuis plusieurs années l'église de Paimbœuf et qu'il sait empreindre de ce sentiment religieux de plus en plus rare par ce temps de sceptique naturalisme, et rappelant son illustre maître Hippolyte Flandrin. De cette brosse énergique que l'on connaît, Luminais nous a peint tour à tour l'exorcisme d'*Un Possédé* et la légende bretonne du *Roi Gradlon* s'enfuyant à cheval de la ville d'Is, la Sodome armoricaine, envahie par l'Océan, déjà à demi submergé lui-même, en compagnie de saint Gwenolé, et portant en croupe sa fille Dahut, qu'il abandonne, victime expiatoire, aux flots courroucés, sur l'ordre du saint. Deux pages dignes du vieux maître, auxquelles Mme Luminais a ajouté, pour son compte personnel, un bon portrait de Melle M... M. Meslé (de Saint-Servan), un nouveau venu, il nous semble, a conquis d'emblée une mention, doublement honorable dans de semblables conditions, avec son joli tableau d'*Une mère*. L'*Angelo pittor* et le *Jugement de Pâris*, par M. L.-O. Merson, respirent cette délicate recherche de l'idéal, cette originalité, cette distinction de la forme, qui assurent au jeune maître une place à part dans l'art contemporain. La *Chercheuse d'images* et le *Portrait de Melle V. T.*, par Melle Joséphine Houssay, sont deux toiles charmantes, d'une grâce souriante et toute juvénile. Dans sa *Récolte des pommes de terre à l'île d'Ouessant*, M. Raub, de Brest, a écrit, de son viril pinceau, en digne élève de Bonnat, une austère églogue, mi-partie terrestre et marine.

Dans le nombreux clan des paysagistes citons : M. de Curzon et ses deux tableaux, classiques de forme et de sujets, *Vue d'Athènes* et *Bords du Teverone*, tout imprégnés de cette poétique mélancolie particulière à l'artiste ; — M. de Bellée (*La vie en forêt, Un étang*) ; M. Lansyer et deux de ses meilleures toiles, *Brume d'octobre* et *La Falaise* ; M. Tancrède Abraham, autre fidèle habitué de

nos expositions annuelles, et son solide paysage angevin, — qui n'a de diabolique que le titre : *Sommet de la Diablerie ;* — M. Bernier, l'un des maîtres incontestés du paysage contemporain, et sa maîtresse toile de *Brume et soleil ;* — M. Joubert, de Quimper, à qui ses deux tableaux, *Embouchure de l'Arguenon* et *Bords de l'Orne*, ont valu une mention honorable, et qui a déjà quelques-unes des fortes qualités de son maître; Pelouse, un nom prédestiné de paysagiste ; — M. Ch. Le Roux, vétéran du Salon, qui conquérait sa première médaille il y a plus de quarante ans, âge respectable et qui se devine de reste au seul aspect de la manière démodée dans laquelle sont rendus les deux nouveaux paysages de l'artiste nantais, *Chemin près de Saint-Brevin* et *Dunes des Chênes-Verts* (*Loire-Inférieure*) ; — MM. Le Sénéchal de Kerdréoret et Guillou, et leur très digne émule Mme La Villette, trois de nos plus habiles *mariniers*, qui sont, eux, bien de leur temps et peignent avec toute la franchise, des procédés nouveaux, les scènes de pêche, les bonaces ensoleillées de l'Océan ou ses noires fureurs.

Si, laissant le mythologique M. Picou à son sempiternel *Amour*, nous passons à la sculpture, — après avoir signalé, à titre de morceaux principaux, deux statues en pierre de M. Ludovic Durand, dont le sujet et la destination ne nous sont pas indiqués, puis l'*Etoile du berger*, statue en plâtre de M. Quinton, de Rennes, gracieux et poétique sujet gracieusement rendu, qui a valu à l'artiste une médaille de 3e classe, et enfin le *Bas-relief* de M. Caravanniez, *Étude*, où le jeune sculpteur nantais s'essaie en vue de donner bientôt un digne pendant à son *Cathelineau*, — nous n'aurons plus à mentionner qu'une série de bustes en plâtre, en marbre, en bronze, en terre cuite, signés : Gaston Guitton (de la Roche-sur-Yon), Le Bourg (de Nantes), Ogé (de Saint-Brieuc), Gourdel (de Châteaugiron), Belouin (de Rennes), Bertin et Tréhart (de Nantes).

Au chapitre Architecture, nous trouvons M. Morice, de Rennes, et son projet de fontaine pour sa ville natale ; M. Rouillard, de Quimper, et sa savante reproduction des peintures de la voûte de la

célèbre cathédrale d'Alby ; M. Lafont, de Nantes, et sa jolie vue panoramique de la station balnéaire de la Bôle, cet Arcachon nantais, ayant aussi ses dunes, sa forêt de pins, sa magnifique plage de sable, et son vaste bassin semi-circulaire, moins fermé aux vagues du large que celui de l'Arcachon bordelais.

A l'article dessins, aquarelles, pastels, émaux, porcelaines et faïences, tous genres de plus en plus cultivés par de jeunes et gracieuses artistes, la plupart amateurs, citons : Mlles Adrien, de Nantes (*Chrysanthèmes,* aquarelle) ; Allix et Basserie, de Fontenay-le-Comte (portraits, émaux et porcelaines) ; Blin, de Quimperlé (*portrait de M. le comte de Chambord*, miniature); Hiard, de Brest (porcelaines); Mmes Cazin, de Paimbœuf, Valentine Manchon-Duchesne, de Nantes, (*L'Amour faisant tourner le monde,* grande et jolie porcelaine, d'après Mariotton) ; et M. R. Cox, de Nantes (*Vallée du Sens*, aquarelle), et M. Helleu, de Vannes (aquarelle).

Quand nous aurons ajouté, au chapitre Gravure, les noms de MM. Mordant, de Quimper, lauréat du précédent Salon, et Rivoalen, de Morlaix, nous aurons à peu près épuisé la liste de nos compatriotes exposants.

Nos lecteurs regretteront comme nous de n'y pas voir figurer quelques-uns de nos plus éminents artistes, M. de Rochebrune, par exemple, qui ne nous a cette fois envoyé aucune de ces magnifiques eaux-fortes architecturales, où il est passé maître. De son côté, par suite d'une interprétation quelque peu judaïque d'un texte de règlement, Paul Baudry s'est vu, comme il y a trois ans Munkacsy, refuser par ses pairs, ou, plus exactement, ses *impairs*, la porte du Salon pour sa *Psyché.* Mais, de même que, précédemment, tout le Paris artiste et lettré avait hautement vengé le grand peintre hongrois d'un refus auquel la jalousie n'était peut-être pas étrangère, en venant en foule visiter, dans les galeries Sedelmeyer, son superbe *Christ devant Pilate*, auquel il vient de donner un digne pendant, le *Christ en Croix,* que la multitude des visiteurs admire présentement ; — de même notre célèbre peintre vendéen a vu la foule se presser dans

les salons Petit, rue de Sèze, autour de sa nouvelle œuvre, qui, par sa suprême distinction, sa coloration si séduisante, son exécution magistrale, eût jeté sur le Salon un éclat dont celui-ci avait quelque peu besoin.

En revanche, le Palais de l'Industrie voyait s'étaler, non dans les galeries du Salon proprement dit, il est vrai, toute une débauche de projets de monument à élever, à Paris, en l'honneur de défunt Gambetta, de cet homme qui, de concert avec son complice Freycinet, autre grand *patriote*, amena, en 1870-71, par ses combinaisons soi-disant stratégiques imposées aux gens du métier, ce triple désastre de la défaite de l'armée de la Loire sous Orléans, de l'échec de la retraite de Chanzy, suivi de la défaite du Mans et de l'effondrement de l'armée de Bourbaki dans l'est [1] (effondrement auquel contribua non moins puissamment un autre « grand citoyen, » bien digne aussi d'avoir sa statue, le fatal Jules Favre, qui, pour ses seuls méfaits domestiques, eût mérité de finir ses jours à Mazas, bien plutôt qu'au Luxembourg.) Cet avocat organisateur de défaites, à qui la France officielle prodigue les statues, l'Angleterre l'eût traité tout autrement, elle qui fusilla, en 1757, son infortuné amiral Byng, le vaincu de Mahon, le rival malheureux de notre grand marin, quelque peu Breton et même Nantais, La Galissonnière.

LOUIS DE KERJEAN.

1. V., dans la *Revue des Deux Mondes*, recueil peu suspect, la série des articles publiés par M. de Mazade sur la guerre de 1870, d'après l'ensemble des documents officiels, et dans un esprit partialement favorable à celui que Lanfrey et George Sand, spectateurs indignés de ses actes, ont décoré du titre trop justifié de *dictateur de l'incapacité*.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS PENDANT LA TERREUR. Paris, Jules Gervais; Nantes, Émile Grimaud; un vol. in-18.

La plupart des Mémoires sur la Révolution se rapportent à l'époque de l'Assemblée constituante. Au fur et à mesure que la démocratie envahit la société française et diminue la liberté, les témoins disposés à raconter leurs souvenirs deviennent plus rares; l'émigration, les emprisonnements, la mort, encourue ou redoutée, leur arrachent la plume des mains, et l'on a bientôt fait de lire les quelques volumes de Mémoires contemporains qui décrivent les actes, les crimes, les luttes de la Convention et de ses agents.

Le danger passé, d'autres raisons firent taire les auteurs: chacun était si joyeux de se sentir vivre, qu'il éprouvait à jeter ses regards sur le passé une invincible répugnance; on était presque honteux d'avoir été mêlé, même en qualité de victime, à de pareilles horreurs; le besoin d'apaisement et la conviction profonde que jamais on ne reverrait de pareils temps, achevèrent de décourager les témoins les mieux instruits. Et pourtant, que de récits curieux, d'un intérêt palpitant, auraient coulé tout naturellement sur le papier, si ces témoins avaient seulement laissé courir leur plume! Les rares Mémoires que nous possédons feront toujours regretter ceux qui nous manquent, et je ne puis m'empêcher de penser qu'un Nantais qui, sous le Consulat, aurait condensé en deux cents pages ses souvenirs sur la Terreur à Nantes, aurait fait un livre immortel. Quoi qu'on fasse, en effet, l'histoire n'intéresse que les gens instruits, tandis que les Mémoires intéressent tout le monde. La Fontaine l'a dit avec raison, on prend un plaisir extrême à entendre son semblable dire: J'étais là, telle chose m'advint.

Un flâneur parisien ayant, durant la Révolution, vu de ses yeux les principaux événements, et les ayant retenus et écrits, ne s'étant point trouvé, M. Edmond Biré a eu l'heureuse idée de l'inventer, et le *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur*, dont chaque ligne est empruntée aux documents contemporains, a tout le charme des Mémoires, joint à la sûreté des informations d'une histoire véritable. Jamais fiction ne ressembla davantage à la réalité; et, de même que le jeune Anacharsis se promenait sous les portiques d'Athènes, le *bourgeois* de M. Biré va du Temple aux Tuileries, des Tuileries à la place Louis XV, y voit surtout ce que les autres n'ont pas vu, et le dit avec une autorité qui ne permet point de douter de sa parole. Ainsi qu'on peut le voir, dans les notes placées au bas des pages ou à la fin des chapitres, l'auteur a mis à contribution un nombre considérable de journaux et de brochures du temps, lecture insipide, s'il en fut, dont il ne donne que la substance, mettant à cacher son érudition autant de soin et de coquetterie que d'autres en déploieraient pour montrer la leur.

« A vivre pendant de longs mois — dit-il, dans sa préface, — avec ces témoins d'une époque disparue, il m'a semblé que je devenais leur contemporain; que, pareil au *dormeur éveillé* de ce pauvre Cazotte, — une des premières victimes de la Terreur, — je marchais dans les rues du Paris de 93; que je fréquentais ses places publiques; qu'au sortir d'une séance de la salle du Manège, j'entrais dans un café de la Maison-Égalité, que je me mêlais à la foule dans les marchés et dans les théâtres, faisant queue avec elle à la porte des boulangers, la suivant quelquefois même jusqu'à la place de la Révolution ou à la barrière du *Trône-Renversé*, le cœur oppressé, les yeux voilés d'un nuage, éperdu, muet, tandis que la charrette des condamnés s'avançait au milieu des huées et que les têtes tombaient aux cris mille fois répétés de: *Vive la Republique!* et ces sombres visions je les écrivais. »

Ce volume, que le public sera heureux de voir suivi de plusieurs autres, commence le 21 septembre 1792, lendemain de la première réunion des membres de la Convention, et s'arrête le 24 jan-

vier 1793, comprenant les détails les plus circonstanciés sur l'immolation de Louis XVI. Ce n'est pas encore la période de la froide cruauté, érigeant le meurtre en système de gouvernement, mais c'est déjà la République qui, à l'état d'enfance, montre ce qu'elle saura faire lorsque ses dents auront poussé.

Le compte rendu de cette première séance de la Convention fournit à l'auteur l'occasion de réfuter plusieurs erreurs graves, et néanmoins des mieux accréditées. Ainsi, par exemple, on lit partout que la Convention, réunie tout entière le 21 septembre, abolit la Royauté et établit la République. M. Biré démontre que l'abolition de la Royauté fut votée par une assemblée composée de moins de la moitié de ses membres élus, et que le lendemain seulement, on songea à substituer la république à la monarchie. Les rectifications de cette nature abondent dans l'ouvrage, et jamais on ne poussa plus loin la passion de l'exactitude. Ce qui, néanmoins, servira davantage à son succès, c'est la vie qui circule dans le récit, et qui fait oublier tout à fait, le plus souvent, que l'auteur n'a vu que par les yeux des autres.

Quoi de plus vivant, en effet, que le tableau de cette séance du tribunal criminel dans laquelle on condamna à mort le bon, spirituel et inoffensif Cazotte, coupable d'avoir exposé, dans des lettres adressées à sa fille, son opinion sur la Révolution?

Un peu plus loin, ce sont les députés journalistes qui sont passés en revue de manière à fournir une nomenclature complète des feuilles politiques dont l'influence était alors si puissante; il est curieux de constater que les nominations multiples avaient été surtout obtenues par les journalistes les plus exaltés. Plus curieuse encore est la liste de ces farouches républicains qui naguère étaient des royalistes zélés. Le *bourgeois* les connaît tous et les nomme. C'est, par exemple, Collot-d'Herbois qui, en 1791, célébrait *notre bon Louis seize;* Grégoire, convaincu d'avoir, en 1789, célébré un *Roi chéri;* c'est Petion qui, dans les mêmes jours, s'était prononcé pour le maintien de la monarchie ; Rabaut Saint-Étienne, Vergniaud, Condorcet, Brissot, Gensonné, Fauchet, Barbaroux, Gorsas, sont

également convaincus de professer à la Convention des opinions républicaines de fraîche date. Robespierre, Danton et Marat eux-mêmes n'échappent pas à cette accusation. Ce dernier n'a-t-il pas écrit, dans l'*Ami du peuple,* du 17 février 1791 : « Tel qu'il est, Louis XVI est, à tout prendre, le roi qu'il nous faut. » La liste est longue, et je n'ai cité que les principaux.

Notre *bourgeois* ne s'occupe pas uniquement de politique ; il est curieux des détails de la vie parisienne ; il décrit les Tuileries, le palais, les jardins tels qu'ils étaient alors ; il observe la foule dans les rues, il va même dans le monde, et il assistait à la fameuse soirée donnée par Mme Talma en l'honneur de Dumouriez, et où l'on vit tout à coup Marat faire irruption dans les salons, vêtu d'une carmagnole et la tête couverte d'un vieux madras rouge et sale. Il note les nouveaux noms donnés aux rues de Paris ; il désigne clairement les lieux où se réunissaient les sections et les clubs, et tandis que la plupart des historiens se bornent à nous montrer les grands meneurs, jouant sur la scène les premiers rôles, celui-ci nous montre les coulisses de ce vaste théâtre révolutionnaire qui s'appelle Paris, et ne néglige pas l'attitude des spectateurs.

Plus du tiers du volume est consacré à Louis XVI, prisonnier au Temple, accusé devant la Convention et exécuté sur la place de la Révolution. Ce n'est pas un mince mérite d'avoir trouvé une foule de détails nouveaux dans un sujet si souvent traité par des historiens à la fois curieux et consciencieux. Le mouvement d'opinion que souleva, dans la France entière, le procès du roi, méritait assurément d'être étudié, et jamais il n'avait pourtant attiré l'attention des historiens ; le chapitre consacré aux otages du roi, c'est-à-dire à des gens qui offrirent, de tous les points de la France, à répondre du roi, au péril de leur vie, est le témoignage le plus éclatant de ce grand monvement.

Il serait facile, en prenant la table des matières, de prolonger cette analyse, mais il est plus simple de dire à ceux qui ont étudié l'histoire de la Révolution : Lisez ce livre, il vous apprendra une foule de choses que vous ignorez ; et aux autres, tout simplement :

Lisez-le comme vous liriez un roman, et vous ne regretterez pas le temps que vous lui aurez donné.

ALFRED LALLIÉ.

—

RÉUNION DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS A LA SORBONNE. — SECTION D'ARCHÉOLOGIE, etc. — COMPTE RENDU DES FOUILLES FAITES PAR LA VILLE DE NANTES DANS LE CHŒUR DE LA CATHÉDRALE, par M. J. Montfort, architecte diplômé par le gouvernement. — Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1884. In-8°, et 5 pl. in-4°.

Ce rapport est court, mais il est magnifiquement illustré et parle aux yeux de la manière la plus éloquente. Tous les journaux de la région ont cité, vers le mois de mars, la découverte d'une ancienne crypte qu'on venait de faire sous le nouveau chœur de la cathédrale de Nantes, en préparant les fouilles pour le dallage. Cette crypte n'était pas absolument inconnue, car l'abbé Travers et, plus tard, Athenas, en avaient parlé : mais elle avait été complètement comblée et l'ensemble des constructions du nouveau chœur qui l'enveloppe entièrement, semblait la condamner à l'oubli. On l'avait cependant en partie déblayée en 1873 ; à cette époque, j'en pris même un croquis rapide qui laissait supposer la plus grande part de ce qui est découvert aujourd'hui, et qui servit à M. l'abbé Cahour pour démontrer à Mgr Fournier l'intérêt de la conservation de ce morceau archéologique. Une mort prématurée empêcha le vénérable prélat de donner suite à cette idée qui ne fut sans doute pas transmise à son successeur. Au mois de mars dernier, les piliers de la crypte ayant été de nouveau mis au jour, la Ville et la Société archéologique s'émurent des projets de nouveau comblement qu'on attribuait à l'architecte de la cathédrale, et une commission spéciale fut nommée pour exécuter une fouille méthodique et étudier les moyens possibles de conservation. C'est le rapport de cette commission, rédigé par M. Montfort, qui a fait l'objet d'une communication à la dernière *réunion des sociétés savantes à la Sorbonne* et qui est actuellement publié. La Commission des monuments histo-

riques a, du reste, été saisie de la question, et il y a lieu d'espérer que ce monument des anciens âges ne sera pas détruit. Il s'agit d'une crypte demi-circulaire avec 4 colonnes isolées centrales, massives et à simple tailloir : cette crypte dont le mur demi-circulaire, épais de 2 mètres, est percé de minces ouvertures en meurtrières disposées en X, est entourée concentriquement d'une sorte de déambulatoire à colonnes engagées qui s'ouvrait à l'ouest par une énorme baie à plein cintre. Est-ce réellement un déambulatoire ou une chapelle spéciale? Les constructions qui reposent sur d'anciens murs, certainement romains, sont-elles du VIe ou du XIe siècle? Datent-elles de saint Félix ou de l'évêque Robert?... Nous ne trancherons pas ici la question, et nous en laisserons le soin à la Société archéologique : mais nous en avons assez dit pour montrer l'intérêt qui s'attache à cette publication, et M. Montfort a bien mérité de l'archéologie nantaise, en consacrant à ces précieux débris des dessins si exacts et si remarquables.

René Kerviler.

LA SUCCESSION DU BARON DERVELAIN, par Mme A. Fabry. — Paris, Blériot, 1884. In-18 de 248 pages.

Madame Fabry a publié ici même une partie de ses jolis romans. Nos lecteurs connaissent sa manière et son style ; il n'est donc pas besoin d'insister longuement à leur sujet. On trouvera dans la *Succession du baron Dervelain* le même talent que dans les précédents ouvrages, pour charpenter l'action, pour surexciter et soutenir l'intérêt, pour dramatiser le récit, le même enseignement moral, la même facilité de style : un peu trop de facilité peut-être : mais je me permettrai de soumettre à l'auteur quelques sérieuses critiques. La réputation de Mme Fabry est faite : elle peut-être certaine que c'est ici de la critique bienveillante et que j'ai surtout à cœur de la voir continuer à occuper sans déchoir la place honorable qu'elle a acquise dans le monde littéraire contemporain. Si je lui repro-

ch ais seulement de ne pas connaître suffisamment l'Institut en introduisant à l'Académie des sciences un érudit qui n'a jamais travaillé qu'aux scarabées égyptiens, aux vieux pots et aux médailles, au lieu de le faire entrer à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, elle aurait raison de traiter ce reproche de vétille ; mais je n'aime guère la fabulation générale de son livre. Il s'agit de l'héritage du vieux savant, qui meurt subitement à Paris après avoir fait légataire universel son dernier secrétaire, au détriment d'une nièce qui s'est fort mal conduite envers lui. Or la mère de la nièce et la gouvernante du baron se liguent pour supprimer le testament vengeur avant qu'il soit connu, et toutes deux commettent un crime par amour filial, l'une pour sa fille, l'autre pour son fils. L'acte criminel est plus tard découvert, et les deux coupables sont punies comme il convient : mais je n'aime pas que les deux seules mères qu'on voie paraître en scène soient toutes deux justiciables de la maison centrale. Une encore, passe : mais l'autre eût dû faire contraste. Il reste une impression pénible.

Vers 1830 on avait la coutume d'accoler un sous-titre au titre principal : on pourrait indifféremment mettre ici : ou *Comment les nièces inconsidérées laissent échapper la succession de leur oncle*, ou *Comment le cœur des mères se laisse attendrir jusqu'au crime pour gorger d'or leurs enfants.* Le but final est donc incertain puisqu'il est double : c'est encore un défaut. Cela n'empêche pas que le livre ne se lise avec intérêt et plaisir, mais Mme Fabry nous doit une revanche de sujet.

L. DE KERPÉNIC.

UN COIN DE BRETAGNE PENDANT LA RÉVOLUTION. — Correspondance de Mme Audouyn de Pompery, publiée par M. E. de Pompery. 2 vol. in-18, avec portrait et fac-similé. — Paris, Lemerre, 1884.

La charmante chose qu'un vieux portrait qui s'anime, vous aborde et vous conte, dans cette langue aimable et facile que nous avons perdue, les menus incidents de sa vie ! Nous venons

d'avoir ce plaisir, et, pour que rien n'y manquât, c'est un portrait breton dans un cadre breton qui nous a souri de ses grâces renouvelées : M. E. de Pompery a exhumé de quelque coffret de famille la correspondance de son aïeule, Mme Audouyn de Pompery, avec son cousin et Bernardin de Saint-Pierre, et, mieux que l'introduction, où des souvenirs intimes sont retracés d'une main si respectueusement délicate, mieux que les miniatures de chaque volume, dont la photographie a dû rendre imparfaitement les tons fins et moelleux, cette correspondance nous introduit, dès l'abord, dans l'intimité de son auteur. Connaître Mme de Pompery, c'est l'aimer aussitôt; elle est si compatissante, si indulgente et si gaie ; elle gagnerait un ennemi de la musique par l'éloquence entraînante qu'elle déploie à vanter cet art, et sa maternité triomphante mettrait aux abois l'avocat le plus déterminé du célibat. Elle est spirituelle, sans mordant, très *sensible* (un mot dont elle abuse et le plus bel éloge que se décernaient ses contemporains), mais aussi très sensée. Son petit-fils, en face du silence qu'elle observe sur les événements politiques, affirme « qu'elle ne comprit rien à la Révolution, » « qu'elle détourna le plus possible ses regards de ce mouvement formidable. » Assurément, même à Paris, Mme de Pompery n'envierait pas les lauriers d'une duchesse de Longueville ou d'une Mme Roland ; et, dans son coin isolé de Bretagne, il ne lui arrive, sous forme d'impôts forcés, de déportations, avec un numéro de gazette, ou un coup de fusil perdu, que l'écho très lointain de la tourmente révolutionnaire. Française, avec l'idée encore mal définie du patriotisme, elle se soumet devant l'irréparable; chrétienne, elle se résigne; elle n'est insouciante qu'au dehors, rit pour s'étourdir et espère des temps meilleurs. Ce ton de légèreté est de la prudence : n'a-t-on pas décacheté et « recacheté avec les armes de la République, à ce qu'elle n'en ignore, » une lettre qui lui venait précisément de son cousin de Kergus (19 avril 1793) ? Parfois pourtant, elle ne peut réprimer un cri d'amertume : « Quand j'étais riche, je dédaignais Rosporden; à présent, je voudrais y demeurer : on y a la messe et point de club, deux points essentiels au bon-

heur et à la paix; » et ailleurs : « Ce sont les plus vertueux, les plus dignes de vénération qui sont le plus outragés et le plus tourmentés. Quand donc finira ceci ? Dieu seul le sait. » Des bouts-rimés. quelque peu entachés de politique, se mêlent à ces confidences chagrines et leur ôtent de leur poids ; mais il y avait bien là, avouons-le, de quoi s'attirer les rigueurs d'un cabinet noir républicain.

Anne-Marie Audouyn naquit à Quimper, en 1762 ; elle habita, jusqu'à son mariage, l'abbaye de Kerlot où elle avait fait son éducation ; en 1786, elle épousa François de Pompery, lieutenant de maréchaussée, veuf d'une demoiselle du Marhallac'h; elle demeura successivement, avec son mari et ses trois enfants, à Quimper, dans une maison de campagne nommée Penhars, au Pont-Labbé, au Séguer, propriété de son père ; en 1805, des intérêts de famille et des parents de son mari l'appelèrent dans le Soissonnais, elle dit adieu à sa chère Bretagne et alla se fixer à Soissons, où elle mourut en 1820. La correspondance que nous possédons embrasse une période de vingt années et plus (la première lettre, déjà bien pimpante, avec ce joli portrait de son frère « il est timide, il est gaucher, il est Grec, il est tout ce qu'il vous plaira, » est du 13 octobre 1783 ; la dernière, sans même tenir compte d'un billet écrit de Soissons, est de 1805). Nous avons, à de rares interruptions près, et pendant une suite d'années qui comptent double dans l'histoire, le journal de la vie de Mme de Pompery, ou ce qu'il a plu à l'aimable femme de nous dire d'elle-même ; on peut croire qu'elle a été franche jusqu'au bout, car, dès que la prudence ne lui fait plus un devoir de se taire, elle babille et s'épanche en mille détails intimes, et, étant de celles qui n'ont rien à cacher, elle ne s'effraie ni d'une vivacité amoureuse, ni d'une crudité rabelaisienne, le tout toujours contenu dans les limites du bon ton. Mais comment vint-il à cette provinciale, qui résidait aux confins du monde civilisé, à Quimper-Corentin, à cette dévote, « qu'une continuité d'exercices pieux » fatiguait à peine, l'idée d'écrire, sur un ton confidentiel et admiratif, à un écrivain célèbre, adulé et, qui

pis est, déiste ? Nous voyons une double raison à cette hardiesse dans un enthousiasme spontané, irréfléchi pour Bernardin, personnifiant l'amour de la nature, la *sensibilité* douce et attrayante, et dans le propre caractère impressionnable et aventureux de Mme de Pompery. Bernardin de Saint-Pierre ne resta pas sourd aux avances de son admiratrice bretonne ; l'ami des femmes, près de qui sa timidité et sa modestie rehaussaient son mérite, il était volontiers leur conseiller, et aimait à se faire soumettre, par ses jolies clientes, des questions de littérature ou de morale. Il collectionnait les portraits à la plume des dames qu'il n'avait pas vues, de ses correspondantes, disant, pour voiler son épicuréisme, qu'il joignait aussi « leur image physique au sentiment moral qu'elles lui avaient inspiré. » Le portrait qu'il sollicita de Mme de Pompery et obtint est dans le goût de ceux que grands et petits écrivains du XVIIe siècle, un La Rochefoucauld, un Le Pays, traçaient d'eux-mêmes ; il est très agréablement semé de contrastes ; il débute : « Comment m'y prendre pour vous dire que je ne suis pas jolie ? » et finit très coquettement : « Je suis persuadée que, si j'avais le bonheur de vous voir, je serais jolie ce jour-là. » Bernardin, qui désirait une *figure intéressante* (c'est son mot), fut charmé de ce petit morceau ; il ne recommença plus ses plaisanteries sur Quimper-Corentin, renouvelées du *Charretier embourbé*, et se laissa aisément persuader

Que le pays est moins sauvage
Que La Fontaine ne l'a peint ;

il fit des aveux, racontant pourquoi il ne s'était pas marié, mais demandant qu'on lui cherchât femme, parlant de ses grands travaux à achever et des mémoires sur l'éducation, sur les colonies, sur le divorce, qu'il écrivait ou allait écrire. Comme on pense, Mme de Pompery ne voulut pas être en reste ; sa famille, ses amis, sa société, son genre de vie, elle décrit tout, et l'encadre dans ce paysage rustique : « J'habite cette année une petite campagne simple mais riante. Ma chaumière est sans tapis au dedans, mais la nature lui en donne de superbes au dehors. J'ai, autour de ma maison, de

jolis bosquets qui ne m'appartiennent pas, mais qui jamais ne me refusent leur ombrage. La propriété m'est bien moins chère que la jouissance. » Il y avait là de quoi enchanter l'auteur de la *Chaumière indienne*. Malheureusement, cette correspondance, qui s'annonçait si bien, ne dura guère que deux ans ; au moins les lettres qui nous sont données d'après la copie qui a survécu à l'original, s'arrêtent-elles au mois de juin 1792. Il est plus naturel de croire à une interruption forcée, où la politique ne dut pas rester étrangère, qu'à un refroidissement subit, suivi de brouille, car sept ans plus tard, Mme de Pompery, dans le voyage qu'elle fit à Paris, visita le vieil écrivain : « Enfin, ma chère amie — mande-t-elle le 23 brumaire 1799, à Mme de Gourio, — j'ai vu Bernardin de Saint-Pierre qui m'a parfaitement accueillie. Je l'ai prié de me présenter à son épouse ; d'après ce qu'on nous en avait dit, j'ai cru trouver une élégante achevée. J'ai vu, avec autant de surprise que de plaisir, une jeune femme simple, modeste, sans parure, tenant sur les bras un petit garçon qu'elle nourrit et qui se nomme Paul, ayant à ses côtés une petite fille qu'on nomme Virginie. Ce tableau intéressant est un de ceux qui m'ont fait le plus de plaisir à Paris. M. de Saint-Pierre m'a dit que sa femme était *la couronne de ses cheveux blancs*. » On voit que Bernardin s'était tenu parole et ne s'était plus contenté de la postérité idéale que lui valaient son *Paul* et sa *Virginie* ; la visiteuse de Bretagne dut arriver un peu prévenue contre cette « élégante achevée, » cette fille d'imprimeur parisien, si différente de ce qu'elle avait été tentée d'offrir à son illustre ami, mais les grâces et la simplicité de la jeune femme eurent bien vite, ce semble, dissipé ces préventions.

Une question, du genre de celles qui se pouvaient poser dans les *cours d'amour*, une question de métaphysique amoureuse se détache d'une des lettres de Mme de Pompery à Bernardin de Saint-Pierre : « Dites-moi, moraliste aussi sage que sensible, si une femme jeune et tendre peut avoir des amis sans compromettre sa réputation et sa sagesse ? » Nous n'avons pas la réponse du philosophe, nous n'avons pas davantage la confidence promise qui sui-

vait la question. Mais, pour qui aura seulement parcouru le recueil de lettres, ce secret cessera d'en être un, la question deviendra : « Ai-je le droit, moi, Mme de Pompery, d'aimer sans remords ni arrière-pensée mon cousin de Kergus? » Cette question, ressort ordinaire de tant de romans et de drames, elle la résolvait toujours à son honneur, mais souvent au prix de luttes pénibles; une lettre, datée du 5 septembre 1797, une *épître lamentable*, comme l'appelle plus loin son auteur, nous initie à ces tristes états d'esprit. « Je ne saurais me faire à la privation totale de ce qui faisait le charme de ma vie... Ah ! si mon cœur doit être déchiré, que du moins ce ne soit pas votre ouvrage ! » Par bonheur, Kergus, juge de paix à Hennebont, n'avait rien d'un héros de roman ni d'un séducteur à talons rouges; il était trop honnête pour jouer les Lauzun, trop sensé pour envier les lauriers de Bussy-Rabutin ; élevé avec sa cousine, ayant partagé dès l'enfance ses goûts pour la littérature et la musique, il avait appris à connaître et à calmer cette excellente nature, un peu exaltée seulement. Il savait que Mme de Pompery était, comme Pauline, « la plus honnête femme du monde » et que, comme Pauline aussi (quoi qu'en ait dit une célèbre marquise), elle aimait son mari. Il avait bien le droit, au surplus, d'entretenir, en y mettant parfois une sourdine, ce joli commerce épistolaire, et d'être fier de ces témoignages d'affection vive et sincère, qui arrivent à la vraie éloquence, celle du cœur : « Voilà quatre pages remplies et j'en pourrais écrire quatre autres. Quand aurai-je donc tout dit ? » — ou encore : « L'espace bien étroit qui me reste suffirait pour vous peindre mes sentiments, mais je garde au fond de mon cœur les trois mots que je n'ose écrire. » Il y a, dans les lettres de Mme de Sévigné à sa fille, ou dans celles de Mme de Sabran au chevalier de Boufflers, bien peu d'expressions d'une aussi délicate tendresse.

Tout n'est pas dans ce ton : le sentiment passionné, celui d'une Héloïse ou d'une Aïssé, ne jette que de rares éclairs dans la correspondance de Mme de Pompery ; elle est, avant tout, une femme de foyer, pour qui les menus détails de la vie de chaque jour sont un prétexte à de familières causeries. Tout à l'heure, elle parlait

« du nuage obscur et bien orageux qui s'étend sur les départements de l'ouest, » la voici qui bavarde à bride abattue : « Je ne sais si je vous ai dit que nos prêtres étaient encore une fois en possession de l'église des Carmes et qu'on y faisait l'office avec toute la solennité que permettent les circonstances ; l'orgue même n'est pas négligé. Un jardinier sourd s'est avisé de devenir organiste; il joue ordinairement avec deux doigts et, aux grandes fêtes, il en ajoute un troisième. Il essaie aussi les *henriettes* qu'il a entendu chanter aux lingères, et les petits airs que sifflent les polissons dans les rues. » La main qui pince la harpe, qui touche le *forte piano* descend à de plus prosaïques occupations, de quoi délecter les *naturalistes*, musique et charcuterie mêlées ; « ma lettre sentira peut-être le boudin, j'en ai fait cette après-midi. » Un point qui nous charme, c'est de trouver à Mme de Pompery, malgré les tracas de son ménage et l'éloignement d'un centre intellectuel, un goût aussi vif pour la lecture, une aussi saine appréciation des bons auteurs ; elle se plaît avec La Bruyère, elle médite chaque vers du *Méchant* de Gresset, Regnard l'amuse, Sainte-Foix l'intéresse ; pendant une saison, elle lit une tragédie tous les soirs, et se proclame « en fonds pour accabler son cousin de toute la colère des Hermione et des Roxane ; « elle sait aussi, dès le début, très bien discerner *Atala* des plates élucubrations du Directoire, et prédit de brillantes destinées au jeune Châteaubriand. Ses préférences la portent vers la musique, elle cultive l'art et juge finement les artistes. Elle compte parmi les joies de son voyage à Paris d'avoir visité Erard, le fameux luthier, et d'avoir touché, dans ses magasins, un *forte* de quatre-vingts louis ; Grétry, auteur d'*Essais sur la musique,* où il donnait dans l'incrédulité à la mode, lui inspire des réflexions que nous abrégeons à regret. « Ah ! notre ami a changé sur la route ; il dit de fort belles choses sur les passions et les rapports qu'elles ont avec l'art charmant qu'il a si bien perfectionné, mais il n'a plus autant de religion qu'autrefois, où il était si dévot à la sainte Vierge... L'orgueil a perdu ce pauvre homme comme tant d'autres. Quand il parle d'un artiste, d'un homme de

génie, c'est avec un enthousiasme qui le lui fait égaler à la divinité... A chaque page où je rencontre quelque chose qui choque mes principes, je ne puis pas m'empêcher de parodier et de soupirer tout bas ce vers de *Zaïre :*

Ne vous souvient-il plus que vous fûtes chrétien ? »

Nous resterons sur ce trait. Nous aurions aimé à nous attarder en ce *coin de Bretagne*, aux côtés de notre gracieuse compatriote. D'ailleurs, nous n'avons étudié que l'épistolière : par un autre aspect de son talent, par les jolis petits vers, fables, contes, madrigaux, qu'elle mêle à sa prose, Mme de Pompery deviendra tributaire de notre *Anthologie bretonne* ; nous aurons grand plaisir à la retrouver, en temps et lieu, et à remercier de nouveau son petit-fils du trésor de famille qu'il nous a communiqué.

OLIVIER DE GOURCUFF.

ÉTUDE SUR QUELQUES COUVENTS ANCIENS DE LA BRETAGNE, par M. Armand du Châtellier, membre correspondant de l'Institut de France. — In-8o, Angers, 1884.

Depuis les travaux de M. de Montalembert et de M. Littré sur le moyen âge, il n'y a plus que les ignorants ou les gens d'insigne mauvaise foi qui se refusent à reconnaître les immenses services rendus à la civilisation par les ordres religieux. Les forêts abattues, les landes défrichées, les sciences conservées et propagées, les mœurs barbares adoucies, furent durant plusieurs siècles l'œuvre des moines. Il n'est pas moins certain, d'autre part, qu'avec le temps, les ordres religieux dévièrent de leur destination première, et que l'esprit du monde, en les envahissant, leur avait, à la veille de la Révolution, enlevé une partie de leur prestige et de leur action bienfaisante sur la société.

Il a paru intéressant à M. du Châtellier, l'infatigable investigateur de nos antiquités bretonnes, de rechercher quelle part pouvait avoir eu l'Eglise dans cette décadence des ordres religieux, et, pour échapper au vague des généralités, il a pris pour objet de

son étude l'histoire de deux abbayes de Bretagne, depuis leur origine jusqu'à la Révolution, l'abbaye de Landevenec et celle de Quimperlé. Sa réponse est claire et nette : le pouvoir royal, c'est-à-dire l'autorité séculière, doit porter toute la responsabilité de la décadence. La *Commende*, c'est-à-dire le droit accordé au roi de disposer d'une abbaye en faveur de qui il voulait, fâcheuse concession de Léon X à François Ier, a été la cause et l'origine de tous les abus. « Les documents que nous avons à parcourir, dit l'auteur au début de son travail, décèlent bien des faiblesses et même des actes très coupables, mais ceux qui les commirent furent presque tous les élus de la cour et de la royauté, sans avoir passé par la longue pratique de l'abnégation et du dévouement cher aux plus simples. »

Quand la Révolution porta sa cognée dans le tronc de l'arbre monastique, la sève avait cessé d'être abondante; les religieux devenaient de plus en plus rares, le nombre des couvents était resté le même. Il est vraisemblable que les abbayes de Landevenec et de Quimperlé n'étaient point des exceptions, et ce qui se passait dans ces couvents appelait, il faut en convenir, une réforme sérieuse. Cette réforme était-elle possible sous la Terreur et son cortège d'injustices et de cruautés? M. du Châtellier ne le croit pas, et il n'hésite pas à conclure que ce fut à ces circonstances « que nous avons dû la rentrée de l'Eglise dans cette voie de régénération, où la pratique de ses devoirs et la nouvelle application des principes immortels de la foi se sont confirmés par le désintéressement, le sacrifice et l'instruction. »

L'Eglise n'a besoin que de la vérité pour être louée, et le tableau éloquent que l'auteur a tracé des bienfaits contemporains des ordres religieux régénérés par la persécution, montre bien dans quel esprit respectueux de l'idée chrétienne il a étudié et exposé les misères et les vicissitudes de *quelques anciens couvents de la Bretagne.*

ALFRED LALLIÉ.

LE TRUQUAGE. *Les contrefaçons dévoilées*, par Paul Eudel. In-18, 432 p. Paris, Dentu.

Laissons notre compatriote, M. Paul Eudel, nous dire lui-même le but auquel il a tendu en écrivant ce livre très amusant et très instructif. Aussi bien, comment réussirions-nous à analyser ce kaléidoscope, où l'on voit successivement passer devant ses yeux les *Préhistoriques*, les *Antiquités égyptiennes;* les *Poteries antiques et mexicaines;* la *Verrerie;* les *Médailles;* l'*Orfèvrerie;* les *Tableaux anciens et modernes;* les *Estampes et Dessins;* les *Émaux;* les *Terres cuites;* les *Faïences;* les *Porcelaines de Sèvres*, *de Saxe*, *de Chine*, *du Japon*, *etc.*; les *Livres et Reliures;* les *Autographes;* les *Meubles;* les *Bronzes;* les *Tapisseries;* les *Etoffes;* les *Ivoires;* les *Armes et armures;* les *Instruments de musique;* les *Statues, statuettes*, etc., etc.

L'espace nous manque pour rendre compte d'un autre recueil de M. Eudel, publié à la fin d'avril, et à propos duquel M. J. Claretie a dit, dans le *Temps :*

« Voilà un amateur qui vend ce qu'il possède parce qu'il n'espère plus tout posséder. Passion limitée, passion décapitée. Dès que M. Eudel jetait son dévolu sur une pièce quelconque, soit à l'Hôtel des Ventes, soit chez les marchands, comme on savait qu'il *faisait* l'argenterie ancienne (c'est une manière de parler), l'objet convoité prenait immédiatement une valeur qui lui en rendait l'acquisition impossible. Il fit alors, ayant étudié l'argenterie française, dessiner par Giraldon et graver par Dujardin les principales pièces de sa collection, écrivit en tête de ces gravures une histoire rapide et savante de notre argenterie nationale, donna le livre à Quantin, qui l'imprima artistement sous ce titre : *Soixante planches d'orfèvrerie* — un recueil superbe — et certain de conserver désormais l'image même, le spectre, si l'on veut, de sa collection, il se décida à voir se disperser au vent des enchères ce qu'il avait recueilli. »

Écoutons maintenant M. Eudel, à propos du *Truquage :*

Qu'allez-vous faire? m'a-t-on dit. Dévoiler les contrefaçons!

Mais vous porterez un coup terrible au commerce de la curiosité. Sans aucun profit, vous jetterez l'effroi dans certaines consciences

et vous troublerez l'esprit de tous les collectionneurs jusqu'ici sans défiance.

Et puis quel résultat obtiendrez-vous? — Aucun. La contrefaçon répond à de véritables besoins. Malgré les commotions les plus violentes, le roi Bibelot règne toujours en souverain maître. Il faut bien que le nombre des antiquités augmente en raison directe de celui des amateurs; et c'est se bercer d'illusions que de vouloir empêcher les naïfs d'acheter des vieilleries vendues par des truqueurs de profession.

Voyons, soyez sincère. Répondez.

Est-ce que les acheteurs qui débutent ne sont pas aussi heureux avec un objet faux qu'avec un vrai? A quoi bon leur enlever leurs illusions?

Tant pis pour eux s'ils ont été trompés. C'est leur faute. S'ils ne veulent pas l'être, ils ont des livres, qu'ils les lisent; des musées, qu'ils les étudient; des collections particulières, qu'ils les visitent; des experts attitrés, qu'ils les consultent.

Il y a un autre danger.

En prévenant les dupes, vous allez éclairer les fripons. Ils apprendront par vous à éviter leurs bévues et à perfectionner leurs procédés.

Vous ne supprimerez pas cette lèpre de la contrefaçon, véritable prostitution de l'art, vous l'aggraverez, au contraire, et vous n'arriverez, en fin de compte, qu'à accroître le nombre de vos ennemis.

Ainsi parlaient ceux à qui je confiais mon projet.

Mais mon parti était bien pris. J'ai répondu à tous invariablement:

Les faussaires n'ont nullement besoin d'être ménagés. Ils sont un péril constant pour les marchands honnêtes et pour les amateurs trop novices.

Le développement de la contrefaçon, comme une végétation parasite, ne peut que faire disparaître progressivement le goût des objets d'art. Le temps est venu de l'arrêter.

Il est bon d'apprendre aux néophytes à se défier d'un trop prompt

enthousiasme, et de leur montrer les pièges nombreux où les anciens dans la carrière se sont tous plus ou moins laissé prendre en commençant.

L'expérience n'est là, comme partout, qu'une suite d'écoles. Ce sera une œuvre utile de prouver aux débutants que, dans la curiosité, il n'y a pas de honte à être trompé, et que leurs devanciers l'ont été encore plus qu'eux.

Qu'ils se rassurent! Pas de cabinet célèbre qui ne renferme quelques tares. Malgré l'habileté de leurs conservateurs, tous les musées de province et même ceux de Paris n'ont pu s'en préserver. Il n'est pas jusqu'au grave cabinet des médailles de notre Bibliothèque nationale qui ne contienne un certain nombre de pièces notoirement fausses.

Les mystifiés sont donc en bonne compagnie. Pour avoir acheté un os antédiluvien trouvé à Montmartre et fabriqué passage du Chausson, Cuvier n'en est pas moins resté un grand savant. Malgré sa foi aveugle en Vrain Lucas, Michel Chasles comptera toujours parmi nos géomètres les plus distingués.

Je n'en sais rien, mais j'en suis sûr, mes études rendront plus de services qu'elles ne feront de mal. Aux faussaires passés maîtres dans chaque spécialité je n'apprendrai pas grand'chose, et si je me crée des ennemis, peu m'importe! — Humble pionnier, j'aurai, dans la mesure de mes forces, représenté la vérité combattant le mensonge. Ma tâche finie, les honnêtes gens seront certainement avec moi contre les exploiteurs, comme ils sont avec le laboratoire municipal contre les marchands de produits malsains, — et cela me suffira.

CHRONIQUE

—

Sommaire. — Le choléra. — Les sœurs de charité bretonnes. — Victor Massé; M. l'abbé Moigno ; Mgr Ridel; l'abbé de la Houssaye ; M. Desmars. — L'*Enfance de Jeanne d'Arc* achetée par l'État. — Une médaille de vertu à l'Académie française. — Le cinquantenaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Par ce temps de choléra, les chroniques sont funèbres. et si le fléau n'a pas encore atteint le sol de la Bretagne, il a frappé au loin plusieurs de ses enfants, pendant qu'une mortalité extraordinaire s'étendait sur les autres, comme pour établir parmi nous une compensation des désastres de la Provence. Rarement, nous avons eu à enregistrer, dans un seul mois, autant de morts de marque : Mgr Ridel à Vannes, M. l'abbé Moigno à Saint-Denis, M. Victor Massé à Paris, M. Desmars à Redon, M. le chanoine de la Houssaye à Quimper, et ces admirables filles de la Sagesse et de la Charité, en particulier les sœurs Potremat (du Faouet) et Lalande (de Pénestin) qui se vengent des persécutions de l'impiété en mourant pour les cholériques dans les hôpitaux de Toulon et de Marseille.

Je dirai peu de choses de M. Victor Massé, à qui l'un de nos collaborateurs doit consacrer bientôt une étude complète. Je rappellerai seulement en très peu de mots les principales phases de sa brillante carrière musicale : les musiciens, membres de l'Institut, ne se rencontrent pas tous les jours en Bretagne.

M. Victor Massé, né à Lorient, en 1822, remporta le prix de Rome en 1844. Son premier opéra-comique, la *Chanteuse voilée* (un acte), fut représenté en 1852. Ses œuvres principales sont : les *Noces de Jeannette*, 1853 ; *Galathée*, 1854 ; la *Fiancée du Diable*, *Miss Fauvette*, 1855; les *Saisons*, la *Reine Topaze*, 1856; la *Fée Carabosse*, 1859; *Fior d'Aliza* et bien d'autres compositions, notamment une Messe solennelle, composée et exécutée à Rome, en 1846. Sa *Cléopâtre*, dont les études sont

commencées depuis un mois à l'Opéra-Comique, devait fixer la renommée de Victor Massé au sommet de l'art contemporain.

Ses dernières heures de vie et d'intelligence, il les a consacrées à donner ses indications d'ensemble et de détail pour l'interprétation de cette œuvre, dans laquelle l'artiste est mort enseveli, comme le soldat dans les plis du drapeau.

Du reste, nulle ostentation dans cette mort chrétienne, qui n'a eu pour témoin qu'une famille pieusement inconsolable.

Victor Massé fut élu membre de l'Académie des Beaux-Arts en 1872, en remplacement d'Auber, et depuis 1877, à la suite de son dernier succès de *Paul et Virginie* au Théâtre-Lyrique, il avait été promu officier de la Légion d'honneur ; et cependant, par un sentiment d'humilité digne du chrétien, il n'a voulu pour ses obsèques d'autre musique que le plain-chant de l'église ; aucun discours n'a été prononcé à ses funérailles, ni par l'Académie ni par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, selon ses dernières volontés exprimées dans son testament.

Issu d'une ancienne famille bretonne que tous les journaux ont récemment déclarée de vieille noblesse, bien qu'elle ne figure pas dans le *Nobiliaire* de M. de Courcy, l'abbé Moigno appartenait comme Victor Massé au Morbihan. Il naquit en 1804, dans cette petite ville de Guémené, patrie de l'intrépide Bisson, qui a fourni toute une pléiade de savants et de littérateurs. M. François Jégou, l'historien de Lorient, M. Charles Laurent, l'auteur de la *Bretagne républicaine* et le bruyant rédacteur en chef de journaux parisiens, M. Loth, le savant celtiste de la faculté de Rennes, qui vient d'être couronné à l'Académie des inscriptions pour ses *Gloses bretonnes* (je prie instamment l'imprimeur de ne pas écrire *glosses* comme l'ont fait à la Panurge tous ses confrères des journaux du mois dernier, à la grande joie des érudits), sont sortis de ce vieux burg du Scorf.

François-Napoléon-Marie Moigno fit de bonnes études, au collége de Pontivy d'abord, puis chez les Jésuites de Sainte-Anne d'Auray d'où il entra au séminaire de Montrouge en 1822. Sa vocation scientifique se révéla pendant son cours de théologie, et comme il s'était fait admettre dans la compagnie de Jésus, ses anciens maîtres lui confièrent, en 1836, une chaire de mathématiques dans la maison de la rue des Postes. Là, tout en prêchant et en prenant part aux polémiques religieuses de l'*Univers* et de l'*Union catholique*, il noua des relations suivies avec tous les savants illustres de l'époque, avec Cauchy, Ampère, Arago, Beudant, Thénard, Dumas, qui lui furent toujours très dévoués. Nous n'avons pas à examiner ici les raisons pour lesquelles le P. Boulanger, son supérieur, lui ordonna, en 1840, de suspendre la publication de ses *Leçons de calcul*

différentiel et intégral et l'envoya enseigner l'histoire et l'hébreu au séminaire de Laval. Trois ans après, le P. Moigno, épris plus que jamais de ses recherches scientifiques et sollicité par les savants de Paris qui, admirant ses immenses connaissances, voulaient le voir se consacrer tout entier, au milieu d'eux, à ses sciences de prédilection, préféra quitter la compagnie de Jésus, d'où il fut autorisé à se retirer en 1844.

Pour vivre, il fut obligé d'écrire des articles scientifiques dans divers journaux : l'*Univers*, les *Institutions liturgiques*, le *Pays*, la *Presse*. En 1845, il fit, aux frais du journal l'*Époque*, un long voyage dans presque toutes les contrées de l'Europe, envoyant de chaque ville le résultat de ses observations : et, vers 1850, il fonda lui-même un journal scientifique, le *Cosmos*, puis un autre : *les Mondes*, aujourd'hui fondus dans un seul, dont la réputation, depuis trente ans, est universelle. Nommé aumônier du lycée Saint-Louis par Mgr Sibour, en 1848, prêtre attaché à Saint-Germain-des-Prés en 1859, M. l'abbé Moigno fut décoré de la Légion d'honneur en 1864, et nommé chanoine du chapitre de Saint-Denis en 1873. Il parlait douze langues, avait une mémoire prodigieuse et a travaillé jusqu'à son dernier jour. Je ne citerai pas ici les titres de ses nombreuses publications, qu'on trouvera mentionnées dans le *Dictionnaire de Vapereau*, mais je signalerai tout particulièrement ses *Leçons de mécanique analytique* en 1867, sa traduction de l'ouvrage de Tyndall sur la *Théorie mécanique de la chaleur* en 1874, son livre sur le *P. Secchi* en 1879, et surtout les quatre beaux volumes publiés sous le titre de *Splendeurs de la foi*, en 1881.

L'abbé Moigno était charitable, bon et serviable pour les jeunes savants, et mettait libéralement à leur service sa vaste érudition. Ses publications ne lui rapportèrent cependant jamais beaucoup d'argent : il fut toujours pauvre et besoigneux. « Je me rappelle, dit un de ses biographes, M. Druilhet-Lafargue, avec quelle naïveté il accueillait, dans les derniers temps (le vénérable abbé est mort à 80 ans), toutes sortes de nouveautés scientifico-commerciales d'une valeur fort contestable, et les réclames qu'il prodiguait à leurs fauteurs. Il croyait surtout aux guérisseurs. Du temps où j'écrivais dans son journal *les Mondes*, je lui fis plusieurs fois quelques observations à ce sujet, et je l'entends encore me répondre avec bonhomie : « Mon ami, il peut bien y avoir quelque chose là-dedans ; il faut bien servir la cause du progrès et de la science.... »

Il y a deux ans, l'abbé Moigno a offert à Sa Sainteté Léon XIII le seul exemplaire du recueil du *Cosmos* qu'il possédât et qui vaut une somme énorme, cette collection étant devenue des plus rares. Sa Sainteté l'a fait placer dans la Bibliothèque vaticane.

Mgr Ridel, évêque de Philippolis, vicaire apostolique de la Corée, était venu se remettre en France des fatigues et des souffrances d'un véritable

martyre de la foi. Un service solennel a été célébré, pour le repos de son âme, dans la cathédrale de Vannes, par Mgr l'évêque de Nantes, en présence de Mgr Bécel, évêque de Vannes, et de Mgr Hillion, évêque du Cap-Haïtien, qui a donné l'absoute. Une oraison funèbre a été prononcée, en cette circonstance, par M. l'abbé Mainguy, vicaire général de Para, un des plus vieux ami du vénéré défunt. La *Semaine religieuse* de Vannes nous apprend que, dans une rapide esquisse de la vie de l'apôtre, M. l'abbé Mainguy a fait ressortir, par des traits touchants, l'héroïsme de cette âme, grande par le dévouement, plus grande encore par les souffrances joyeusement supportées pour l'amour de Dieu.

M. l'abbé Paul Levicomte de la Houssaye, chanoine titulaire, missionnaire apostolique, qui vient de mourir à Quimper, dans sa 69e année, n'a pas eu une carrière si en évidence, mais il a droit cependant à notre souvenir. Après avoir été plusieurs années professeur du Grand-Séminaire de Quimper, il consacra sa vie à la prédication apostolique et fit entendre, dans les chaires des principales villes de France, une parole brillante, dans laquelle les accents d'une vive piété étaient soutenus par une science approfondie des saintes Écritures. Les communautés religieuses dont il était le supérieur trouvaient en lui le père le plus dévoué, qui employait sa fortune à soulager leur détresse et à leur faciliter le moyen de faire un plus grand bien. Le diocèse conservera longtemps le souvenir de son zèle et de sa bonté.

La place nous manque pour biographier avec détail M. Desmars, ancien maire de Redon, conseiller général d'Ille-et-Vilaine, qui vient aussi de mourir dans le petit cottage qu'il habitait près de cette ville. Fils d'un ancien député de 1848, il appartenait à un parti qui n'est pas le nôtre, mais il avait su se concilier, par son obligeance et son aménité, de solides amitiés dans tous les camps. Archéologue distingué, il avait publié sur le *Pays de Redon* et sur la *Presqu'île guérandaise*, deux bonnes monographies: et l'Association bretonne lui dut une partie de son succès au congrès de 1881. Dieu fasse paix à sa tombe et nous préserve de tant de morts le mois prochain !

— Nous apprenons avec plaisir que le tableau de notre compatriote M. Berteaux, *l'Enfance de Jeanne d'Arc*, dont nous avons parlé dans le dernier numéro, a obtenu une 3e médaille, et a été acheté par l'Etat, qui le destine au musée de Carcassonne.

— L'Académie française vient de décerner une médaille de vertu de *trois cents francs*, de la fondation Marie-Lasne, à Mlle Marie Collin, demeurant à Nantes.

— Comme nous l'avions annoncé, la Société des antiquaires de l'Ouest a célébré le 1er juillet, à Poitiers, le cinquantenaire de sa fondation, par un congrès auquel sont venues prendre part des notabilités d'un grand nombre de sociétés savantes.

M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'archéologie, assistait à ce congrès.

L'assemblée s'était partagée en plusieurs sections, où ont été lus d'intéressants mémoires sur les monuments et l'histoire du Poitou.

A la suite de ces séances, des visites ont été faites aux édifices les plus remarquables de la ville.

Le jeudi, les membres du Congrès se sont rendus à Sanxay pour explorer les célèbres fouilles du R. P. de la Croix. Un déjeuner de 120 couverts, offert par M. Lecointre-Dupont, dans la salle de l'école libre des Frères de Saint-Gabriel, a réuni les excursionnistes. M. de Chergé, l'un des cinq survivants de la fondation, a porté un charmant toast à ses collègues et à la Société. M. Lecointre-Dupont, le doyen de ces vétérans, président d'honneur du Congrès, a été acclamé.

Le R. P. de la Croix a fait ensuite les honneurs de ses magnifiques fouilles en reconstituant, dans une brillante causerie, les monuments dont les débris attestent l'importance artistique.

LOUIS DE KERJEAN.

ASSOCIATION BRETONNE

CLASSE D'ARCHÉOLOGIE

Programme des questions proposées pour le Congrès de Lannion, qui se tiendra du 8 au 14 septembre 1884.

I. — Archéologie.

1. — Existe-t-il des stations de l'époque paléolithique (âge de la pierre éclatée) en Basse-Bretagne? S'il en existe, en donner la description, en déterminer l'importance et le caractère [1].

2. — Signaler, décrire, classer les principales fortifications anciennes, soit de terre, existant en Bretagne. Rechercher leur origine, leur destination, le rôle qu'elles ont pu avoir dans les événements politiques et militaires de notre histoire.

3. — Monographies des églises les plus curieuses existant dans le département des Côtes-du-Nord.

4. — Signaler et décrire les monuments de ce département qui n'auraient pas été jusqu'ici l'objet d'études suffisantes.

5. — Dénoncer au Congrès les destructions de monuments anciens accomplies en Bretagne dans ces dernières années.

Mentionner les monuments menacés et rechercher les mesures à prendre pour leur préservation.

Indiquer les monuments restaurés et le système suivi dans ces restaurations.

[1]. La carte de la *Gaule anté-historique*, publiée en 1875 par la Commission de la topographie de la Gaule, ne mentionne en Basse-Bretagne qu'une station de ce genre, celle de Roch-Toul, près du moulin de Luzec, en Guiclan, canton de Taulé, arrondissement de Morlaix (Finistère).

6. — Faire connaître les usages populaires propres à la Bretagne ; en rechercher l'origine.

II. — Histoire.

7. — Exposer l'état actuel des études celtiques en France et à l'étranger. Constater les résultats acquis et indiquer les lacunes.

8. — Examen des points controversés de la géographie de la péninsule armoricaine à l'époque gallo-romaine. — Étude spéciale sur le Coz-Yaudet.

9.— Origines chrétiennes de la Bretagne-Armorique. — Formation des évêchés et des diocèses, particulièrement dans le territoire aujourd'hui attribué au département des Côtes-du-Nord. — Fondation des monastères et des paroisses. Légendes des saints. Anciennes liturgies et anciens pèlerinages.

10. — Dresser la liste des patrons et sous-patrons, anciens et actuels, des paroisses et des chapelles comprises dans chacun des neuf anciens diocèses de Bretagne.

11. — Quelle est l'importance du cartulaire de Landevenec pour l'histoire de Bretagne ? La publication complète de ce document n'est-elle pas extrêmement désirable ?

12. — Rechercher l'origine et les limites de la Domnonée armoricaine; tracer l'histoire de ce pays du Ve au Xe siècle.

13. — Quelle part la Bretagne armoricaine peut-elle revendiquer dans la formation et le développement de la légende d'Arthur ?

14. — Faire connaître les écrits, les documents imprimés ou inédits relatifs à saint Yves, à son histoire, à sa sépulture et à son culte.

15. — Étudier, principalement au point de vue de l'art militaire et de la topographie, les événements de la guerre de Blois et de Montfort, en particulier ceux qui eurent pour théâtre la presqu'île de Lannion et de Tréguier.

16. — Signaler et compléter les travaux publiés sur l'histoire de Lannion et sur celle des autres villes du département des Côtes-du-Nord qui n'auraient pas été jusqu'ici l'objet d'études suffisantes.

17. — Des rapports de la Bretagne avec la France aux diverses époques de notre histoire jusqu'en 1532.

18. — Quelle a été la part prise par les missionnaires du pays de Tréguier à la rénovation religieuse de la Bretagne, après les boulever-

sements de la Réforme et de la Ligue? — Caractère et physionomie de ces apôtres.

19. — Rechercher, à Saint-Jacut, le lieu précis de la sépulture de dom Lobineau (auteur de la grande *Histoire de Bretagne* et de la grande *Vie des Saints de Bretagne*). Ne conviendrait-il pas d'y élever un monument commémoratif?

20. — Présenter la bibliographie des livres écrits en breton ou sur la langue bretonne.

NOTA. — En dehors du programme ci-dessus, toute question relative à l'histoire ou à l'archéologie de la Bretagne peut être traitée au Congrès : 1° avec l'approbation préalable du bureau de la classe d'archéologie; 2° sous la réserve portée en l'art. 7 des STATUTS DE L'ASSOCIATION BRETONNE, ainsi conçu : *Toute discussion sur la religion ou sur la politique est interdite dans les réunions de l'Association bretonne.*

Une des journées du Congrès sera consacrée à une excursion archéologique. Tous les autres jours, la classe d'archéologie aura une séance particulière à huit heures du matin et une séance publique à huit heures du soir.

La *Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne* tiendra à Lannion, pendant la durée du Congrès, une séance à laquelle pourront prendre part tous les membres de l'Association bretonne.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANCIENNE (L') CATHÉDRALE DE RENNES ; son état au milieu du XVIIIe siècle, d'après des documents inédits ; par Léon Palustre. In-8o, 216 p. et pl. coloriées. Paris, lib. Champion.

ANNUAIRE STATISTIQUE, HISTORIQUE, ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN ; par Alfred Lallemand, ancien juge de paix. 1884. Pet. in-18, 220 p. Vannes, imp. Galles.

AR-MEN, drame en cinq actes et cinq sonnets, par L. de Kerpénic. — In-4o, vergé, 11 p. Morlaix, typ. A. Chevalier.

ASSOCIATION BRETONNE ; AGRICULTURE. Année 1883. Comptes rendus publiés par les soins de la direction. In-8o, 336 p. et pl. Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

EDOUARD TURQUETY BIBLIOPHILE, par Frédéric Saulnier, conseiller à la Cour d'appel de Rennes, président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud ; Paris, Léon Téchener. Tiré sur papier de Hollande, à 70 ex. numérotés.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

ETUDE SUR QUELQUES ANCIENS COUVENTS DE LA BRETAGNE, par M. Armand du Châtellier, correspondant de l'Institut de France. — In-8o, 66 p. Angers, imp. Lachèse et Dolbeau.

Extrait des *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire.*

EXPOSÉ DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE NANTES PENDANT L'ANNÉE 1883. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. In-8o, 49 p.

M. L'ABBÉ DUCHESNE. *Ses travaux d'histoire et d'archéologie*, par X... In-8o, 19 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

NOTE SUR LE CHOLÉRA ASIATIQUE ET LES PREMIERS SOINS A LUI OPPOSER, par le Dr Viaud-Grand-Marais, professeur à l'École de médecine de Nantes. 1 feuillet in-8o, Nantes, imp. Mellinet et Cie. En vente chez Mazeau. 0,30

PÈLERINAGE (LE) EUCHARISTIQUE DE POUZAUGES — 12 juin 1884 —, par R. V. — In-8o, 8 p. Fontenay-le-Comte, imp. L.-P. Gouraud.

POLITIQUE (LA) ou Traité sur la stabilité et la tranquillité des Etats ; par M. Kersaho, recteur de Locoal. In-8o, 23 p. Lorient, imp. Chamaillard.

PROJECTILES (DES) CYLINDRO CONIQUES OU EN OLIVE, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, par René Kerviler. 2e éd. Gr. in-8o, 13 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

QUELQUES JOURNÉES DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE DANS LES DÉPARTEMENTS BRETONS, par A. du Châtellier, membre correspondant de l'Institut. — In-8o, 31 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

BIOGRAPHIES VENDÉENNES

LE P. DALIN

ANCIEN SUPÉRIEUR DU PETIT SÉMINAIRE DES SABLES,
DES MISSIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE MARIE ET DES FILLES
DE LA SAGESSE.

AVANT-PROPOS

Le P. Dalin occupait un rang distingué dans le clergé vendéen. Les emplois qu'il avait remplis, le nombre et la variété de ses relations, l'avaient fait connaître non seulement dans son propre diocèse, mais encore dans une partie considérable de la France. Par la facilité de son caractère, par sa vertu sans apprêt et la tournure agréable de son esprit, il s'était acquis beaucoup d'amis parmi ceux qui l'avaient connu.

Quand il a été mort, plusieurs de ses amis, venus pour lui rendre les derniers devoirs, ont pensé qu'une notice sur sa vie serait lue avec plaisir, et ils m'ont prié de me charger de ce travail. J'ai refusé d'abord, à cause de mes occupations déjà excessives, et aussi, parce que j'eusse voulu laisser ce soin à une plume plus exercée que la mienne. Mais leurs instances ont été si pressantes que j'ai fini par céder.

Par malheur, le P. Dalin avait brûlé la plus grande partie de ses papiers. Les documents dont je dispose ne sont pas nombreux ; mais il m'en reste quelques-uns, et j'ai mes souvenirs qui remontent à près de cinquante ans. Puis j'ai vécu dans son intimité les vingt-cinq dernières années de sa vie. Sans s'en douter, il a facilité ma tâche.

Le P. Dalin détestait tout ce qui sent la pose. Quand il parlait

de son passé en ma présence, il le faisait sans réticence et le plus souvent avec une pointe de gaîté de bon aloi. L'abandon de ces conversations intimes m'aidera beaucoup dans le travail que j'entreprends. Il n'aura pas grand mérite, mais il sera un gage de mon amitié, et il réveillera un souvenir pieux dans ceux qui ont aimé le P. Dalin.

I

Le P. Dalin depuis sa naissance jusqu'à son entrée au petit séminaire des Sables, comme supérieur.

Le P. Dalin naquit aux Herbiers, le 3 décembre 1800, de Joseph-Bertin Dalin et de Jeanne Guilbaud, son épouse. On lui donna les noms de Louis-Joseph ; mais c'est le dernier qu'il porta toujours.

Son père était originaire de Régnevelle, dans le département des Vosges, et né le 29 octobre 1765. Au commencement de la Révolution, il était sous-officier dans l'armée. Il continua son service pour avoir de l'avancement et il fut nommé officier ; mais il ne dut pas parvenir à un grade bien élevé, et il ne put pas le conserver longtemps : car, au mois de février 1798, lors de son mariage, il était instituteur public et *secrétaire de l'administration municipale du canton des Herbiers.*

M. Dalin était bon instituteur, les enfants apprenaient fort bien à son école ; mais il avait trop conservé les habitudes militaires : il était sévère, emporté et frappait sans merci. J'ai connu un de ses anciens élèves, qui lui avait été confié à la condition expresse qu'il ne serait pas battu. La convention fut à peu près observée pendant huit jours. Mais après !... Ses élèves n'avaient qu'une consolation : c'est qu'il ne ménageait pas son fils plus que les autres.

Le petit Joseph avait une rare intelligence, et son père en était fier; mais il était remuant, un peu espiègle, et sa propreté

laissait parfois à désirer. A la moindre occasion, les coups tombaient sur lui, et il ne fallait pas souffler mot, de peur d'envenimer l'affaire.

Je ne connais pas les dispositions religieuses de cet homme, mais il ne devait pas être un impie, car il consentit à la vocation de son fils, bien qu'il n'eût que lui de garçon et qu'il eût assez de fortune pour lui assurer un avenir.

Madame Dalin, au contraire, était pieuse, bonne et charitable. Le jeune Joseph trouvait près d'elle une compensation aux duretés, peut-être calculées, de son père, et cette double influence laissa un cachet indélébile sur son caractère. Près de son père, il apprit à souffrir sans se plaindre et à se montrer fort indifférent au bien-être personnel, tandis qu'à côté de sa mère, il pouvait se livrer à tous les élans d'un cœur naturellement expansif, et il conserva cette gaîté qui avait en lui tant de charmes.

Lorsque Joseph Dalin eut fait sa première communion, on songea à lui faire commencer ses études classiques. M. Moreau, alors vicaire des Herbiers, lui donna les premières leçons de latin, et comme il fut nommé curé de Chambretaud, son élève l'y suivit. On le confia, pour la nourriture et le logement, à un ancien soldat de la Vendée, nommé Moreau lui aussi, et qui demeurait dans le bourg. Il aimait beaucoup la société de cet homme, qui était aussi bon qu'il avait été brave, et il écoutait avec un intérêt extrême le récit des exploits et des crimes dont la Vendée avait été le théâtre durant la guerre. Son père avait pu lui parler avec éloge de la République qu'il avait servie; mais, s'il avait gardé jusque-là des illusions, elles disparurent alors complètement, et il conserva toute sa vie une aversion profonde pour la Révolution et un souverain mépris pour toutes ses doctrines, même les mieux déguisées.

Malgré l'irrégularité inévitable de ses études, le jeune Dalin fit des progrès marqués. Au bout de deux ans, on jugea qu'il pourrait entrer en quatrième, et, à l'automne de 1814, il fut envoyé au petit séminaire de Saint-Jean d'Angély.

Son entrée y produisit quelque sensation. Son père, qui avait de l'amour-propre, voulut qu'il fût tout de neuf habillé, et il lui avait acheté un joli petit chapeau à *la comète,* — c'était alors la suprême élégance, — qui couronnait fort agréablement son visage épanoui et rosé. Dans un temps où le luxe était aussi inconnu que possible dans les petits séminaires, un tel costume attirait les regards et donnait presque de la jalousie. Mais, hélas ! la beauté des habits est éphémère comme toutes les autres ; nous en verrons bientôt la preuve.

Notre écolier se fit bien vite au nouveau genre de vie qu'il venait de commencer ; son caractère était assez souple dès lors pour se plier aux misères inséparables du métier.

Cependant, il eut, presque au début, une rude épreuve à supporter. Son père, qu'il aimait tendrement malgré tout, mourut le 1er novembre 1814, à l'âge de 49 ans. Il reçut la nouvelle de ce triste événement quinze jours à peine après la rentrée. Il pleura son père, mais il ne se laissa pas abattre par la douleur : il continua son travail, et, avec le temps, il recouvra sa première gaîté.

L'année se passa régulièrement. Il eut bien quelques pensums d'ici et de là, mais la vie de l'écolier ne serait pas complète sans ces petits incidents. Il travaillait convenablement pour son âge, et, comme il avait beaucoup de facilité pour l'étude, il eut deux prix à la fin de l'année ; ce qui était fort beau dans un temps où l'on en donnait si peu.

Mais, s'il avait cultivé son intelligence, le côté matériel de sa personne n'avait pas au même degré attiré son attention. Il avait mal géré ses finances, sa bourse était vide avant le temps. Son trousseau, si brillant à la rentrée, avait subi un véritable désastre : ses habits avaient perdu plus que leur lustre ; l'œuvre des bancs n'était que trop visible ; ses souliers n'avaient plus que des apparences de semelles, et son joli chapeau avait encore plus souffert. On sait que nos anciens troupiers avaient l'habitude invétérée de s'asseoir sur leur bonnet de police, il paraît que le malheureux chapeau dut passer par la même

épreuve et qu'il eut plus d'une fois l'humiliation de servir de coussin : on devine la métamorphose qui s'en suivit. Il ne faut pas oublier qu'on était alors en 1815, la révolution des Cent Jours et les troubles de la Vendée ne permettaient guère à Mme Dalin de faire parvenir à son fils les objets dont il avait besoin. C'est pour ce motif aussi que l'époque des vacances fut retardée.

Ces détails vulgaires ne troublaient guère l'âme du jeune écolier, qui conservait toute son assurance joviale, et quand la porte du petit séminaire s'ouvrit pour les vacances, il mit ses deux prix sous son bras et se présenta pour partir comme les autres. Mais là, une des grandes émotions de sa vie l'attendait.

Le supérieur était près de la porte pour voir les élèves à leur départ. Quand il apperçut le jeune Dalin, il lui dit : « Pour vous, mon pauvre ami, vous êtes trop jeune et trop faible pour vous rendre à pied chez vous, il faut que vous restiez ici. » Il ne disait peut-être pas toute sa pensée, et notre écolier le comprit. Il avait soin de ne laisser voir que la partie antérieure de sa personne et il avait ses deux mains enfoncées dans son chapeau pour lui conserver une forme un peu tolérable. Puis, de sa voix la plus caressante, il supplia son supérieur de le laisser partir. Il promit avec une telle assurance de faire la route, que le bon supérieur se laissa convaincre et donna son consentement. Il ne se le fit pas répéter deux fois ; d'un bond il fut dans la rue, et dans un clin d'œil il fut rendu si loin, qu'il était impossible de le rappeler.

La plupart des élèves de Saint-Jean d'Angély étaient de la Vendée ; le jeune Dalin ne manquait pas de compagnie pour le voyage. Mais il fallait en même temps les vivres et le logement pour la nuit; il y songeait à peine. Il avait la perspective de revoir sa mère et le pays natal ; c'était tout pour lui. Aussi, malgré ses souliers percés, il tenait la tête de la troupe ; seulement comme il trouvait le pavé trop dur, il marchait dans le fossé de la route.

L'audace amène la chance, a dit un ancien. Cet adage est souvent faux, il fut pourtant vrai pour notre écolier, du moins au premier moment. Quand les jeunes voyageurs eurent marché une heure ou deux, ils rencontrèrent un roulier qui arrivait à leur rencontre. Il leur dit : « N'y aurait-il point parmi vous un monsieur Dalin, qui est des Herbiers ? » — « Si fait ! » répondit une voix argentine, partant du fossé de la route. Joseph Dalin courut vers le roulier, et, portant le revers de la main à son chapeau à la manière des militaires : « Qu'est-ce qu'il y a pour votre service ? » lui dit-il. — « C'est vous qui êtes monsieur Dalin ? » — « Mais oui ! » — « J'ai quelque chose à vous remettre, de la part de votre mère. » Puis, tirant trois pièces de six francs de sa bourse, il les présenta au jeune homme. Celui-ci les prit, remercia vivement, et, les montrant triomphalement à ses camarades, il alla reprendre sa place dans le fossé.

Le voyage se continua sans incident notable jusqu'à Fontenay ; mais là, une grave question fut agitée. Le jeune Dalin avait deux camarades qui se rendaient aux Herbiers comme lui. Ils formèrent le projet de quitter la grande route et leurs autres compagnons de voyage pour prendre la traverse, prétendant qu'ils seraient plus tôt rendus. Le jeune Dalin fut médiocrement consulté, mais, au fond, il goûtait assez le projet.

Donc, nos trois voyageurs s'engagèrent dans des sentiers inconnus et se dirigèrent de leur mieux vers les Herbiers. Les chemins étaient rudes et la chaleur accablante. Quand ils eurent fait quelques lieues, ils se sentirent épuisés ; le jeune Dalin surtout, qui souffrait des pieds et marchait avec peine, mourait de soif. Les prunes étaient mûres et d'une abondance extrême, cette année-là. En passant sous un prunier qui pliait sous le poids, il crut qu'il pouvait prendre quelques fruits pour apaiser sa soif. Il tira une branche pour l'abaisser à lui, mais la branche se brisa près du tronc et tomba à ses pieds.

Malgré sa légèreté apparente, il avait la conscience délicate : une grave inquiétude le saisit. « J'ai causé un dommage, se dit-il,

je puis le réparer, je dois le faire. » Mais comment réaliser son dessein ? Il ne voyait ni une personne, ni une habitation. Résolu, à tout prix, d'accomplir ce qu'il regardait comme un devoir, il grimpa sur un arbre et découvrit une maison à quelque distance. Il prend la branche sur son épaule et se rend à la maison, où il ne trouve que des femmes. Il expose le cas dont il s'agit, montre la pièce de conviction et demande combien il doit payer.

Heureusement pour lui, il avait affaire à d'honnêtes personnes ; la maîtresse de la maison ne cacha pas son étonnement ; elle lui parla avec bonté, et non seulement elle ne voulut rien recevoir, mais encore elle lui offrit à manger. Trop heureux de s'être mis la conscience en paix, il remercia et courut rejoindre ses camarades.

Cette probité naïve nous fait sourire, mais elle prouve comment on élevait les enfants à une autre époque. Ce trait n'est pas le seul que je connaisse ; je pourrais citer d'autres exemples du même genre et tout aussi caractéristiques.

Cependant nos trois voyageurs n'étaient pas au bout de leurs peines. Le jeune Dalin n'avait que ses deux prix pour tout bagage, tandis que les deux autres avaient des objets plus volumineux, et, quoique le plus jeune de beaucoup, il les aidait à porter leur fardeau. Mais sa charité lui fut fatale ; car, dans une auberge où ils entrèrent, le colis dont il s'était chargé lui fit oublier ses deux prix, et lorsqu'il s'aperçut de leur perte il était déjà loin. Il voulait à toute force retourner les chercher, mais ses camarades, par compassion pour lui, ou plutôt par manque de complaisance, refusèrent absolument de l'attendre.

Pour comble de malheur, ils s'égarèrent, et quand ils croyaient être près des Herbiers ils arrivèrent au Puybelliard, à six lieues de leur but, et à deux pas de la route qu'ils avaient quittée pour abréger leur voyage. Il fallut coucher là.

Le lendemain ils se mirent en route, mais après avoir fait

un peu plus de deux lieues, ils se trouvèrent dans la forêt de la Pellissonnière, aux environs de Saint-Prouant. Ils en sortirent, ils y rentrèrent, la quittèrent tout à fait et marchèrent encore longtemps. A la fin, ils se trouvèrent de nouveau au milieu d'un bois, complètement déroutés, et succombant au découragement encore plus qu'à la fatigue.

Joseph Dalin crut pourtant qu'il y avait quelque chose de mieux à faire que de se lamenter ; il grimpa sur un arbre qui dominait le bois et inspecta le pays. Christophe Colomb, quand il aperçut l'Amérique, ne poussa pas un cri plus triomphal et plus joyeux : les Herbiers étaient là, à deux pas ! Craignant de se tromper, il examine de nouveau : « Mais c'est bien cela ; voici les moulins des Alouettes et voilà le petit Bourg ; nous y sommes ! » Il se laissa glisser rapidement le long de l'arbre, sans s'inquiéter de savoir si son pantalon le suivrait bien jusqu'au bas. Puis il prit sa volée et, au bout d'une demi-heure au plus, il rencontra sa mère qui rentrait aux Herbiers du même côté que lui.

La pauvre femme ne s'amusa pas à chicaner son fils sur le délabrement de ses habits; elle le pressa contre son cœur et le conduisit bien vite chez elle, où elle lui servit des pêches et du vin rouge pour apaiser sa soif. Les misères du voyage furent aussi vite oubliées que racontées.

Et le P. Dalin ajoutait, en guise de morale : « Quand on a des peines dans la vie, il faut penser qu'on trouvera, après, des pêches et du vin rouge, ou quelque chose d'équivalent, pour les faire oublier, en attendant la récompense du bon Dieu. »

On me pardonnera ces menus faits et leurs détails puérils ; je les crois utiles, car s'ils sont la preuve d'une étourderie trop commune à cet âge, ils montrent une délicatesse de conscience et une énergie virile qui sont beaucoup plus rares.

Dès 1814, Mgr Paillou, évêque de La Rochelle, avait commencé l'établissement d'un petit séminaire à Luçon, dans les bâtiments de l'ancien évêché. En 1815, l'installation fut

complétée, tous les cours s'y trouvèrent réunis. Joseph Dalin fut envoyé au petit séminaire de Luçon, beaucoup mieux situé pour lui que celui de Saint-Jean d'Angély. Il y fit sa troisième, ayant pour professeur M. Poirou, avec lequel il devait se rencontrer plus tard, pour enseigner la théologie au grand séminaire. L'année suivante il retourna à Luçon, pour faire sa seconde. Au milieu de l'année, ses maîtres jugèrent qu'il était assez avancé pour entrer en rhétorique l'année suivante et qu'on pouvait sans inconvénient lui faire interrompre ses études durant quelques mois. On avait besoin d'un professeur à Chavagnes ; c'est sur lui qu'on jeta les yeux. Cela n'avait rien d'extraordinaire alors, car depuis que les écoles ecclésiastiques étaient ouvertes, on avait constamment choisi des écoliers pour instruire ceux qui étaient moins avancés qu'eux.

Ce choix prouve non seulement l'estime qu'on avait des talents du jeune Dalin, mais encore la confiance qu'on avait en lui. Le petit séminaire de Chavagnes, fermé depuis 1811, avait plutôt l'air d'une ruine que d'une maison d'éducation. On y avait réuni quelques jeunes gens au mois d'octobre précédent, avec un séminariste pour unique professeur. M. Fleurisson était censé le supérieur, mais comme il était en même temps aumônier des religieuses de Chavagnes, il avait assez à faire par ailleurs. M. Lucet fut nommé curé de Chavagnes et devint supérieur de l'établissement naissant, à la place de M. Fleurisson. Sa paroisse suffisait amplement à occuper son temps ; il ne pouvait donner que bien peu d'attention aux élèves qu'on lui confiait. Le professeur retourna à La Rochelle pour continuer ses études ; c'est de son poste peu enviable que le jeune Dalin allait hériter. Il devait donc se trouver seul avec ses élèves, abandonné à ses seules ressources, et sans supérieur effectif pour lui venir en aide.

Néanmoins, avant de se rendre à Chavagnes, le 1er mars 1817, il alla à La Rochelle, où il reçut de Mgr Paillou la confirma-

tion et la tonsure cléricale, afin de pouvoir paraître en soutane au milieu de ses élèves et relever son prestige à leurs yeux. Cette ressource un peu factice ne rendait pas sa tâche moins ingrate, et, avec son caractère, il dut éprouver quelque difficulté à user d'autorité vis-à-vis de jeunes gens dont quelques-uns étaient plus âgés que lui.

Mais si le métier était laborieux, la récompense ne lui fut pas ménagée : pour sa moitié d'année de professeur, il reçut 30 francs et un chapeau ! Ces 30 francs renforcés d'un chapeau étaient l'un des bons souvenirs du P. Dalin. Il m'en a parlé plusieurs fois sur ses vieux jours, et il ne manquait pas de les accompagner d'un sourire que je ne pouvais m'empêcher de partager avec lui. Mais il y avait en même temps dans son rire quelque chose qui voulait dire que ses services avaient été suffisamment payés ; d'où je conclus que le succès n'avait pas répondu à son zèle [1].

A la rentrée de 1817, Joseph Dalin retourna au petit séminaire de Luçon pour continuer ses études. Comme il voyageait en habit laïque, chemin faisant, il lui prit envie de faire une espièglerie, qui prouve bien que, malgré son titre précoce de professeur, il n'avait pas cessé d'être écolier. Il proposa à son compagnon de voyage de faire une mystification dans l'auberge où ils devaient prendre leur dîner. La proposition fut acceptée sans peine et les détails furent arrêtés d'un commun accord.

1. J'ai hésité avant d'écrire ce qui précède, dans la crainte de confondre les débuts du P. Dalin, comme professeur, avec son année de professorat à Chavagnes en 1819-20, dont il ne m'avait pas parlé. Mais la date de 1817 m'a été donnée plusieurs fois par lui, et même comme je le faisais préciser, un jour, il ajouta que c'était après avoir fait sa troisième. De plus, il me paraît impossible que, malgré la pénurie des temps, on eût osé offrir à un professeur chargé de deux classes à la fois, pendant une année, une rémunération dérisoire comme celle dont j'ai parlé, tandis que pour un écolier employé durant quelques mois, cela se comprend mieux. D'où il faut conclure qu'il est allé deux fois à Chavagnes comme professeur.

En entrant, ils saluèrent gravement, firent signe qu'ils voulaient manger, et montrèrent de l'argent pour prouver qu'ils étaient solvables. On leur demanda ce qu'ils voulaient; ils échangèrent ensemble des syllabes qui n'appartenaient à aucune langue, et firent mine de ne rien comprendre. Ils laissèrent servir ce qu'on voulut, mangèrent de bon appétit, gardèrent une gravité de bonne tenue, et s'entretenaient entre eux dans un langage qu'ils ne comprenaient pas mieux que les assistants. Après le repas, ils mirent de l'argent sur la table, firent signe à l'hôtelière de prendre ce qui lui était dû, et se retirèrent, la laissant bien convaincue qu'elle avait affaire à des étrangers, ne connaissant pas un mot de français.

Ces plaisanteries innocentes n'empêchaient pas notre jeune homme d'être sérieux quand il le fallait; il le montra bien par son travail. Bien qu'il n'eût fait que la moitié de sa seconde, sa rhétorique fut marquée par de brillants succès, qu'il devait à son intelligence, et aussi à son application. Il eut pour professeur M. Baudouin, qui fut nommé un peu plus tard curé de la cathédrale de Luçon, poste qu'il a conservé jusqu'à sa mort.

Au mois d'octobre 1818, il entra au grand séminaire de La Rochelle pour y faire sa philosophie.

C'est là qu'il fit connaissance avec le P. Baudouin, qui le prit en affection et lui témoigna toujours, depuis, beaucoup d'amitié, comme le prouvent ses lettres, dont quelques-unes sont entre mes mains. Sous un tel guide, ses qualités naturelles ne pouvaient que se développer; aussi, tout en conservant sa gaîté native, il fit des progrès sérieux dans la vertu et il devint un séminariste fervent et laborieux. Mais il devait changer encore plusieurs fois le cours de ses études, avant d'arriver au sacerdoce où il voulait parvenir.

Dès l'année suivante, il retourna, comme professeur, au petit séminaire de Chavagnes, qui avait fait quelques progrès depuis qu'il l'avait quitté, deux ans auparavant, mais dont la situation était loin encore d'être brillante. Il fut chargé des deux classes de septième et de cinquième. Il dut travailler

beaucoup pour suffire à sa tâche ; toutefois, je n'ai trouvé ni dans les notes du P. Dalin ni dans mes souvenirs, aucune particularité sur cette année laborieuse.

Cependant Mgr Paillou, qui tenait à ce qu'il fît des études complètes, le rappela, en 1820, à La Rochelle, pour suivre le cours de physique et de mathématiques.

Il eut pour professeur M. l'abbé Chaigneau, qui avait une aptitude très remarquable pour les sciences, mais qui manquait complètement du matériel de physique dont il avait besoin. Il voulut y suppléer, en inventant de nouveaux procédés de démonstrations, mais il ne réussit qu'à se fatiguer la tête, ce qui le rendit incapable, durant toute sa longue vie, d'une application tant soit peu sérieuse. Dans de telles conditions, le jeune abbé Dalin ne pouvait pas faire de grands progrès dans la physique, mais il réussit mieux dans les mathématiques pures, qu'il a toujours aimées depuis.

Après cette année d'étude, le jeune séminariste dut encore changer de situation. Il entra au petit séminaire de Luçon, comme professeur de quatrième. Mgr Soyer arriva dans son diocèse environ un mois après la rentrée, et il s'installa comme il put dans son évêché, qui était déjà passablement encombré par le petit séminaire. Par le fait, il se trouvait en contact immédiat avec les professeurs : il ne tarda pas à connaître l'abbé Dalin et il l'apprécia immédiatement. Mais tout en se montrant gracieux vis-à-vis de ceux qui habitaient son évêché, il prit des mesures immédiates pour leur procurer une installation moins gênante pour tous.

Aux vacances de 1822, le petit séminaire de Luçon fut partagé en trois : une partie alla à Fontenay, dans le collège communal, ayant M. Poirou pour supérieur; une seconde portion entra dans la maison connue sous le nom de Cordon-Rouge, à Luçon, et la troisième, formée surtout des élèves ecclésiastiques, entra aux Sables, dans les bâtiments qui forment le petit séminaire actuel.

L'abbé Dalin fut d'abord désigné pour aller à Fontenay,

professer la seconde. Mais, pour des motifs que j'ignore, on changea d'avis : il entra au grand séminaire de Luçon, rétabli depuis peu, pour commencer sa théologie. Le P. Baudouin, revenu dans son diocèse naturel, avait été nommé supérieur du grand séminaire de Luçon; il revit avec joie son ancien élève, et celui-ci éprouva encore plus de satisfaction à se remettre sous sa conduite.

Je n'ai pas été initié à la direction du P. Baudouin ; cependant, je sais qu'il conseilla au jeune abbé Dalin de ne point s'occuper de la prédication, pour laquelle il ne lui voyait pas d'aptitude, qu'il devait laisser ce ministère à d'autres et rendrait plus de services en employant autrement les talents que Dieu lui avait donnés.

De plus, je vois, par ses lettres subséquentes, qu'il dut, dès lors, lui inculquer la nécessité de l'humilité et de la pureté du cœur, faisant de ces deux vertus la base de tout le reste. Il ne chercha point à stimuler son ardeur pour l'étude, déjà assez vive, il l'eût plutôt prémuni contre un désir excessif de s'instruire, dans la crainte sans doute qu'il ne fît passer la science avant la vertu, et que ce ne fût un écueil pour son humilité. Nous verrons bientôt que les conseils du maître ne furent pas tout à fait inutiles.

En 1823, Mgr Soyer envoya l'abbé Dalin au séminaire de Saint-Sulpice, avec l'intention de l'attacher plus tard à son grand séminaire. Durant les deux années qu'il passa chez les Sulpiciens, il s'appliqua avec un soin égal à l'étude et à la piété ; mais au lieu de chercher à briller par son talent, il s'éclipsa autant qu'il put. Ses maîtres, qui voyaient en lui un séminariste régulier, pieux et de bonne humeur, ne lui croyaient qu'une capacité commune. A la fin pourtant, comme il fallait donner à Mgr Soyer une note à son sujet, ils examinèrent les cahiers qu'il avait rédigés en secret, et leur jugement fut profondémennt modifié à son égard, car ils purent constater la mesure de son travail et l'étendue de son intelligence.

Il avait été ordonné sous-diacre le 18 décembre 1824, et diacre le 28 mai suivant. Il reçut la prêtrise de Mgr de Quélen, à Notre-Dame de Paris, le 24 septembre 1825. Il fut immédiatement rappelé à Luçon, par Mgr Soyer, qui le nomma professeur de dogme dans son grand séminaire, et le fit chanoine honoraire dès le 25 octobre de la même année.

L'abbé Dalin, outre sa classe, avait une mission plus délicate et plus difficile à remplir.

Lorsque les séminaires avaient été rétablis, après la Révolution, on avait agi selon les ressources et les besoins du moment; les études avaient été souvent tronquées, et l'on vivait sur des traditions dont l'origine était bonne, mais que l'on croyait nécessaire de réformer sur plusieurs points. Il fallait quelque chose de plus régulier pour obtenir un résultat fécond et durable. C'était du moins la manière de voir de Mgr Soyer, qui résolut d'introduire les règlements de Saint-Sulpice dans son grand séminaire.

Cela devait être naturellement l'œuvre du supérieur; mais le prêtre qui venait de succéder au P. Baudouin était peu propre à établir une réforme. C'était un homme intelligent et d'une vertu peu commune, mais il avait le caractère timide et l'esprit perplexe. Il était jeune encore et il se défiait trop de ses propres lumières pour se décider à agir avec quelque vigueur. L'abbé Dalin reçut l'ordre de le stimuler et de le suppléer au besoin. Il fut bien forcé d'obéir.

Eut-il toujours le tact et la prudence que demandaient sa situation et la tâche qu'on lui imposait? Je n'oserais le soutenir. La sagesse devance quelquefois les années, mais l'expérience est un guide que nul autre ne peut remplacer; or, à vingt-cinq ans, cette ressource fait nécessairement défaut. Du moins il fit de son mieux, et s'il n'obtint pas tout le résultat désirable, l'influence qu'il exerça ne fut pas pernicieuse, car le grand séminaire de Luçon s'est conservé, après lui, dans la régularité et la ferveur. Il fallait bien que Mgr Soyer ne fût pas mécontent de ses services, car, au bout de quelques années,

il lui confia une autre réforme bien plus radicale et plus importante.

Comme professeur, l'abbé Dalin ne visait pas aux théories savantes, mais il cherchait à rendre intelligibles les questions qu'il enseignait et à faire travailler ses élèves. A voir son entrain joyeux dans les récréations, on eût pu lui supposer un certain laisser aller dans les devoirs de son emploi ; mais en réalité il travaillait beaucoup et apportait un soin minutieux à tout ce qu'il faisait. J'ai examiné les sujets d'oraisons qu'il donnait au grand séminaire ; ils sont écrits en entier, composés avec netteté et méthode, classés par ordre et numérotés. Il les a intitulés depuis : *Souvenirs de mon enfance sacerdotale.* Ses cahiers de théologie étaient rédigés de la même manière, et écrits très proprement, de son écriture fine et régulière.

Vers 1828, il dut se charger en même temps de l'économat, et réparer les maladresses de son devancier, qui avait peu le talent de sa charge et laissait des comptes assez embrouillés.

C'est en qualité d'économe, qu'il fit niveler la cour de l'est du grand séminaire, et planter les arbres et les charmilles qu'on y voit aujourd'hui. C'était auparavant un terrain inutile, reste d'anciennes carrières dont les excavations n'avaient pas été comblées.

ABBÉ AUGEREAU.

(La suite prochainement.)

XIII *

L'ABBÉ TRUBLET

(1697-1770)

III

Le journal des savants. — Voltaire et l'abbé Desfontaines. (1736-1739)

L'abbé Trublet fut récompensé du succès de la première édition de son livre par une charge de censeur royal, car nous trouvons son nom au bas de l'approbation des cahiers des *Observations sur les écrits modernes* en 1738 ; et par des offres de collaboration au *Journal des Savants*, auquel il travailla depuis 1736 jusqu'au 11 avril 1739, époque de son second voyage à Rome à la suite de Tencin qui venait d'être nommé cardinal, sur la présentation du prétendant, et allait assister au conclave nécessité par la mort du pape.

Les articles du *Journal des Savants* ne sont malheureusement pas signés, en sorte qu'il nous est fort difficile de pouvoir déterminer quelle fut toute la part de l'abbé au milieu de l'œuvre générale, mais il nous en reste assez de témoins pour affirmer que cette collaboration fut particulièrement honorable pour sa conscience et son érudition. Nous savons par exemple qu'il rendit compte, en 1736, des deux premiers volumes de la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du XVIIIe siècle*, pour servir de continuation à celle de M. du Pin, car l'abbé Goujet, dans la préface du troisième volume qui parut en cette même année 1736, remercie

* Voir la livraison de juillet 1884, pp. 5-22.

l'abbé Trublet de cet article « où il a eu occasion de faire autant briller son goût que son esprit et son jugement. » Mais nous avons mieux encore que cela ; car Trublet lui-même a pris soin de recueillir ses principaux extraits et de les publier en 1764, avec ceux qu'il avait donnés à quelques autres journaux, comme second volume de la nouvelle édition de ses *Panégyriques des Saints*. On y remarque en particulier les extraits concernant les *Pensées sur la déclamation* par Louis Riccoboni, les *Observations sur Bourdaloue et Massillon* par l'abbé de la Palme, et l'*Oraison funèbre du comte de Gisors* par le Père Charles. Ce ne sont pas de simples analyses, l'auteur y ajoute sa note bien personnelle et je citerai ce passage du dernier compte rendu, parce qu'il m'a frappé par sa hardiesse :

« Il faut l'avouer et en gémir, dit Trublet. Quelques oraisons funèbres qui n'auroient pas dû être prononcées dans une académie, l'ont été dans un temple du Seigneur. Un usage bon en lui-même, mais trop indistinctement établi, a forcé des bouches évangéliques à louer des hommes qui n'avoient pas même les vertus humaines et qui ne rachetoient les plus grands vices que par une grande vaillance et tout au plus par de grands talens. Mais, dira-t-on, ces talens étoient utiles à la patrie, ne faut-il pas les louer pour exciter l'admiration? Oui, sans doute, pourvu qu'à cette louange des talens on joigne la censure des vices qui les déparoient, et une censure d'autant plus forte que ces talens étoient plus éclatants; mais voilà ce qu'on ne fait point et ce qu'on ne sçauroit faire dans un éloge en forme. L'orateur trop sincère iroit contre les vues de ceux qui le font parler, et l'ouvrage seroit rejetté. Laissons donc les héros vicieux à l'histoire qui peut et doit tout dire. En les peignant tels qu'ils étoient à tous égards, elle les peindra sans danger : mais qu'ils ne soient point le sujet d'un panégyrique toujours plus dangereux qu'utile, dès qu'il ne sera point entièrement sincère; et, je le répète, il ne sçauroit l'être, la nature de l'ouvrage s'y oppose... »

Voilà une déclaration franche et de la critique fort indépendante : elle honore singulièrement l'abbé Trublet et nous donne la note précise de la fermeté de son caractère.

Il est essentiel de constater ici, à cause de la suite, que la collaboration de l'abbé Trublet au *Journal des Savants* et sa position de censeur royal devinrent pour lui l'occasion de relations épis-

tolaires tout à fait cordiales avec Voltaire, qui, pendant vingt ans, c'est-à-dire jusqu'à l'appréciation malencontreuse de l'abbé au sujet de la *Henriade*, garda vis-à-vis de lui l'attitude la plus amicale. C'est Trublet lui-même qui nous a signalé cette correspondance intéressante dans une page de ses *Mémoires* sur Fontenelle. Laissons-le parler :

« Comme je travaillois au *Journal des Savans* lorsque M. de Voltaire publia pour la première fois les *Elémens de Newton*, il me fit remettre un mémoire sur l'édition hollandaise de ce livre pour être inséré dans le *Journal* Il y relevoit beaucoup de fautes de toute espèce dans les premières feuilles de cette édition, les seules qu'il eût encore vues. Lorsqu'elles lui furent toutes parvenues, il me fit l'honneur de m'écrire que ces fautes étoient en si grand nombre et si considérables, que le mémoire qu'il m'avait envoyé devenoit entièrement inutile. Quelques jours après, il me dit, dans une nouvelle lettre, que depuis sa dernière, les libraires hollandois lui avoient promis de corriger leur misérable édition et qu'il devoit avoir pour eux la condescendance de ne pas la décrier. Le mémoire ne fut donc point imprimé : mais les *Elémens* s'ayant été ensuite plus correctement à Londres, feue Mme la marquise du Chastelet m'envoya de Cirey, où M. de Voltaire étoit alors avec elle, une lettre contenant une espèce d'extrait de l'ouvrage, pour être insérée dans le *Journal des Sçavans*. On la trouvera en septembre 1738. Cette lettre et cet extrait sont de Mme du Chastelet elle-même. Elle ne m'en disoit rien dans la lettre particulière qu'elle y joignit, mais je la devinai. Je lui écrivis : et dans la réponse dont elle m'honora, elle m'avoua que j'avois bien deviné [1]... »

Il est inutile de continuer le récit de cet incident sur lequel on récolterait bien d'autres détails dans les *Mémoires sur Fontenelle*. L'abbé Bignon, directeur du *Journal des Savants*, jugea bon d'intervenir dans l'intérêt même de Voltaire, et l'on trouvera là plusieurs pages de chronique assez intéressantes pour l'histoire du patriarche de Ferney, mais qui nous entraîneraient trop loin. L'essentiel est d'avoir constaté la cordialité de relations régnant, à cette époque, entre Voltaire et l'abbé Trublet.

1. *Mém. sur Fontenelle*, p. 132-138. La correspondance de Voltaire n'a malheureusement pas recueilli ses lettres à Trublet.

J'en possède, dans ma collection d'autographes académiques, un témoignage curieux et inédit qui date à peu près de la même époque. Cela se passait quelques semaines avant le départ de l'abbé Trublet pour Rome, à la suite du cardinal de Tencin. On connaît la célèbre querelle de Voltaire avec l'abbé Desfontaines, à la fin de l'année 1738, et comment celui-ci répondit au *Préservatif* par la *Voltairomanie :* une lettre de Thiériot menaçait d'envenimer encore les choses et il s'agissait d'en empêcher la publication. Voltaire et Mme du Châtelet s'adressèrent de Cirey à Trublet en sa qualité de censeur, et voici la réponse de l'abbé à Voltaire : elle est tout entière autographe et c'est un véritable document historique :

« J'ai en horreur les libelles satiriques, Monsieur ; jugez donc de ce que je pense de celui que l'abbé D. F. (Desfontaines) vient de publier contre vous. C'est le comble de l'injustice et de l'ingratitude, et ainsi de la noirceur. La sorte de réponse que vous lui voulez faire me paraît la plus convenable. Il faut, en exposant dans une requête ce qu'est l'abbé D. F., convaincre M. le Cardinal (Fleury) et M. le chancelier combien il est indécent et dangereux même pour les lettres de lui laisser faire un journal. Mais il ne me paraît point nécessaire que cette requête soit signée d'autre que de vous. La principale force doit lui venir des raisons que vous y exposerez. Quant à M. Audry, il a un mépris pour l'homme en question qui le rend peu sensible à toutes les injures qu'il en peut recevoir. D'ailleurs, il n'y a qu'une ligne qui le regarde dans le dernier libelle de l'abbé, et M. Audry convient volontiers qu'il la mérite et qu'il est l'agresseur. Il a fait un livre dans la dispute des médecins et des chirurgiens où l'abbé D. F. est fort maltraité.

« Je souhaiterois qu'il y eût à la fois dans votre requête de la force et un air de modération. Vous êtes bien capable de concilier tout cela ; vous faites les choses comme vous les voulez.

« J'étois persuadé, avant que vous me l'eussiez écrit, que le *Préservatif* n'est point de vous [1]. Mais il faut avouer qu'il n'a guère dû moins choquer l'abbé D. F. pour n'être que d'un de vos amis. Il est visible que cet ami y a recueilli ce qu'il vous a entendu dire. Il n'écrit pas si bien que vous, mais il écrit d'après vous : et enfin la pièce offensante c'est la lettre qui

1. Le *Préservatif* était cependant de Voltaire, qui savait fort bien mentir insolemment et se parjurer pour défendre ses intérêts.

y est insérée. Les remarques sur les *Observations* ne sont rien en comparaison.

« Je reçois dans ce moment la lettre de madame du Chastelet. Je suis l'approbateur des feuilles de l'abbé Prévost et je ne permettrai point que la lettre de M. Thériot y soit imprimée Mais je ne crois pas que ce soit le dessein de votre ami Il me parla de cette lettre il y a quelque temps, et lui ayant demandé s'il la feroit imprimer, il me répondit qu'il se contenteroit qu'il en connût quelques lignes, ou même qu'elle fût lue à diverses personnes Il me paroitroit pourtant essentiel que le désaveu de M. Thériot fût bien public. Mais il ne faut point que ce soit par une lettre adressée à votre illustre amie. Permetez-moi (*sic*) de l'assurer ici de mes très humbles respects.

« On a imprimé furtivement un recueil de pièces diverses où se trouve l'*Antimondain* sous le nom de M. Piron. Cette pièce assez mauvaise ne lui ressemble en rien. Il m'a prié de vous assurer qu'il n'en étoit point l'auteur [1].

« Parmi les œuvres mêlées de l'abbé Nadal il y a quelques écrits où vous êtes critiqué avec beaucoup d'injustice et d'impolitesse. Je m'en suis plaint à M De Boze l'approbateur. Il m'a assuré et m'a prié de vous assurer qu'il n'avait vu aucun de ces écrits. C'est une supercherie que l'abbé Nadal lui a faite.

« Je suis avec beaucoup d'estime et d'attachement,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur, TRUBLET.

22, 1739 [2] (*sic*) » [3].

Je n'entrerai pas ici dans le détail de cette querelle : cela m'écarterait beaucoup trop de mon sujet et je renvoie le lecteur au chapitre fort intéressant que M. Desnoiresterres lui a consacré dans son volume sur *Voltaire à Cirey* [4]. La lettre de Thiériot ne parut point, dit en terminant M. Desnoiresterres, et l'on en fut quitte pour la peur, grâce sans doute à M. d'Argental. Le docu-

1. A propos de Piron, il n'est pas inutile d'ajouter qu'il vivait en fort bons termes avec notre abbé, *le charitable abbe Trublet*, comme il l'appelle un peu ironiquement dans une lettre datée de 1740, et publiée par M. Honoré Bonhomme en 1859.

2. Il n'y a pas d'indication de mois, mais il s'agit évidemment de janvier.

3. Autographe inédit de ma collection.

4. C'est le chapitre V.

ment que nous venons de citer prouve que ce fut grâce à l'abbé Trublet, et nous verrons plus tard de quelle aimable façon Voltaire lui témoigna sa reconnaissance de ce service tout spontané. Or ce service n'était pas de peu de valeur, car si Voltaire avait fort à cœur la réussite de sa démarche, d'un autre côté Trublet était lié de vieille date avec l'abbé Desfontaines, qui avait été jadis son professeur de rhétorique à Rennes, au collège des jésuites, où il ne portait encore que le nom de Père Guyot : de plus, les *Observations sur les Ecrits modernes* avaient rendu un compte favorable des deux éditions des *Essais ;* Trublet changeait donc de camp et passait aux ennemis de son ancien maître. Cela devait bien être compté pour quelque chose.

Voici, du reste, comment Trublet jugeait plus tard en toute impartialité l'abbé Desfontaines lorsqu'il eut à parler de lui à propos de ses appréciations sur Fontenelle : cette critique de l'un des aristarques les plus renommés du XVIIIe siècle n'est pas à dédaigner :

« Je connus MM. de la Motte et de Fontenelle peu après mon arrivée à Paris : et plus je les ai connus, plus je les ai estimés, admirés, aimés. Le premier écrit auquel j'aie mis mon nom est une *Lettre sur M. de la Motte*, en janvier 1732. Il était mort le 26 du mois précédent. L'abbé Desfontaines ne fut pas trop mécontent de la manière dont j'avois parlé dans cette lettre de mon illustre ami. J'y faisois, disoit-il, des aveux hardis et sincères qui n'avoient pas plu au petit troupeau de ses aveugles partisans [1]. Mais d'autres endroits de ma lettre lui déplurent beaucoup. Selon

1. Trublet renvoie lui-même en note là-dessus au *Nouvelliste du Parnasse*, t. IV, p. 66. Il s'agit par conséquent de la première édition, car la seconde a été réduite en 2 tomes. Je ne possède pas la première, mais voici ce que je lis dans la seconde : « Un admirateur de feu M. de la Motte (M. l'abbé Trublet) vient de publier son éloge, imprimé par Chaubert. Cet auteur, qui a attaqué le jargon du C..., pourroit s'appliquer ce que M. D. L. M. dit dans la seconde fable :

J'ai fait aussi mon cours et j'ai pris mes licences
Dans la même université :
Nouveau docteur, et moins accrédité,
J'en rapporte aux humains de nouvelles sentences.

Quoique cet auteur écrive et raisonne d'une manière qui n'est pas goûtée de tout

lui, j'y confondois partout la *critique avec la satyre*. Mais ne les avoit-il point quelquefois confondues lui même ?... Il n'était pas seulement partial : il étoit homme d'humeur et de passion, et chaque feuille dépendoit beaucoup de son humeur actuelle. Disons tout. L'abbé Desfontaines n'avoit pas assez d'esprit pour sentir tout celui de M. de Fontenelle. Son goût étoit plus juste que fin, et dès lors il n'étoit pas toujours juste. Il a quelquefois critiqué, faute d'entendre ce qu'il critiquoit. M. l'abbé de Pontbriant[1], M. de Gennes de la Motte[2] et moi (si j'ose me citer), tous trois ses disciples à Rennes, nous l'en avons fait convenir plus d'une fois ; car, malgré son impétuosité naturelle, il se rendoit, lorsqu'on savoit le prendre comme il faut, et lui parler avec douceur ; ou s'il ne se rendoit pas, ce n'étoit pas comme tant d'autres, par vanité et par présomption, c'étoit, je le répète, faute de lumières assez étendues et d'une certaine finesse de goût... Aussi son style, en général clair, vif et naturel, est-il négligé, peu correct et sans élégance. Loue-t-il ? C'est d'ordinaire par des louanges communes et sans délicatesse. Censure-t-il ? C'est par des railleries plus fortes qu'ingénieuses, souvent amères et grossières, et plutôt des injures que des railleries. Il n'avoit pas le ton de la bonne plaisanterie...

Mais quand même il eût eu tout le *goût*, toute l'*intelligence*, toute la *finesse*, en un mot tout le *rare* mérite que le père Berthier lui attribue, avoit-il de l'équité, de la sincérité, de la bonne foi ? Ne vouloit il louer que le bon, et censurer que le mauvais? En un mot, le critique *étoit-il honnête homme*, comme critique ? Il n'y a que la réponse de Scaron à faire. *Oh ! non*[3]. »

Il n'est pas inutile de faire remarquer une fois de plus que ce

le monde, on ne peut nier cependant, qu'il ne fasse paroître de l'esprit : il y a dans son petit ouvrage en forme de lettre, des raisonnemens si singuliers pour persuader que M. D. L. M. a été un bon poète, que je crois devoir vous en faire part ; ce sera au premier jour, si vous le trouvez bon, la matière d'une de mes lettres. » (Le *Nouvelliste du Parnasse*, 2e édit., II, 499-500.) Le journal ayant été supprimé, ce premier jour n'arriva point.

1. C'est l'auteur du livre intitulé : *Nouvelles vues sur le système de l'univers*, 1751.

2. M. Degennes de la Motte, avocat aux conseils, était en cette qualité avocat des États de Bretagne. Je ne connais personne, dit Trublet, qui ait l'esprit plus juste, le goût plus sûr et plus éclairé.

3. Trublet. *Mémoires pour servir à l'histoire de Fontenelle*, etc. 2e édition. Amsterdam, 1759, in-12, p. 190 à 192.

jugement sévère sur le plus implacable ennemi de Voltaire parut quatre ans avant *le Pauvre Diable*. Nous le rappellerons en son lieu. Pour le moment, nous devons revenir un peu en arrière.

IV

PÉRIODE DE REPOS RELATIF

(1742-1754)

Nous n'avons pas de détails sur le second séjour à Rome de l'abbé Trublet. Nous savons seulement que le cardinal de Tencin qui avait obtenu le chapeau le 23 février 1739, sur la présentation du prétendant d'Angleterre, Jacques II, l'emmena au conclave de 1740 où il avait le secret de la cour, quoiqu'il fût le dernier des cardinaux français. Transféré de l'archevêché d'Embrun à celui de Lyon, il resta encore quelque temps à Rome, pour le service du roi, et ne prit possession du siège de Lyon qu'en 1742.

Il m'a été impossible de retrouver jusqu'à quelle époque précise Trublet fit partie de sa suite à Rome, mais ce fut sans doute a son retour qu'il publia la troisième édition de ses *Essais*. Peu après, il fut pourvu, le 4 juin 1742, de l'archidiaconé de Dinan, au chapitre de Saint-Malo, vacant par la mort de Julien Magon de Trégueury : et vers la même époque, il fut nommé trésorier de l'Eglise de Nantes : mais il n'obtint son visa pour l'archidiaconat de Saint-Malo qu'en septembre 1744, et ne prit possession que le 24 juillet 1745 [1]. Ces charges, du reste, étaient plus honorifiques que rémunératrices, car l'archidiacre de Dinan déclara, en 1730, que son revenu, constitué en partie par les dîmes de Caulnes et de Saint-Pern, ne s'élevait qu'à 355 livres avec 78 livres de charges : revenu net, 277 livres.

1. Guillotin de Corson, *Pouillé du diocèse de Rennes* : I. 663. — Il y avait deux archidiaconés au chapitre de Saint-Malo, celui de Dinan et celui de Porhoët.

Pendant dix ans, il fit peu parler de lui. De 1743 à 1754, il est en effet difficile de le suivre à la trace dans les mémoires du temps. Tout ce que je retrouve, c'est qu'en 1743, il retira sa candidature à l'Académie, dont le succès paraissait assuré, pour plaire à Mme de Tencin qui désirait faire passer son protégé Marivaux ; qu'en 1747 il publia, comme éditeur, en société avec l'abbé Séguy, la seconde édition de l'*Introduction à la connaissance de l'esprit humain*, par Vauvenargues ; qu'en 1748 il donna des *Lettres d'un ami à un ami sur les Hollandais*, et en 1749 la 4e édition de ses *Essais ;* enfin, qu'en 1754 il édita le Mémoire de Maupertuis sur la *formation des corps organisés* [1].

Il résidait alternativement à Saint-Malo et à Paris, où il vivait dans la société de Fontenelle et des salons littéraires : « Après la mort de Madame de Lambert, a-t-il écrit quelque part, le *mardi* fut chez Madame de Tencin. Pour jeter du ridicule sur ces assemblées, on les a appelées des *bureaux d'esprit*. Je m'y suis quelquefois ennuyé comme ailleurs, mais je ne les ai point trouvées ridicules. » Il s'y ennuyait peu, si l'on en croit la chronique, car elle l'accuse d'y avoir pris au vol la matière la plus importante de ses derniers volumes d'essais. La chronique a été plus méchante encore à son égard en interprétant de la façon la plus satirique ses fréquents voyages de Saint-Malo à Paris, mis en regard de ses candidatures académiques, depuis l'année 1736. Sur ce thème, Grimm a brodé de piquantes anecdotes.

L'abbé Trublet brigua pendant environ vingt ans, dit-il, l'honneur d'être de l'Académie française, et cette circonstance contribua beaucoup à le rendre ridicule. A chaque vacance il arrivait à Paris en toute diligence, par le coche de Saint-Malo, faisait ses visites, n'obtenait pas la place et s'en retournait après l'élection. Un jour, Piron, qui ne demeurait pas loin de Fontenelle, met sa tête à la fenêtre : il voit sortir un enterrement de la porte de Fontenelle : il ferme la fenêtre et écrit d'office à l'abbé Trublet d'arriver et de

1. *Mém. sur Fontenelle*, p. 72.

solliciter la place vacante. Trublet arrive par le coche, trouve Fontenelle en bonne santé et point de place vacante : c'était M. d'Aube [1], neveu de Fontenelle, qu'on avait porté en terre ! Piron s'était mis dans la tête que l'oncle, âgé de près de cent ans, devait mourir avant le neveu, âgé de cinquante, et *le client Trublet* en fut cette fois encore pour ses frais de coche [2]..... »

Cela est fort plaisant sans doute, et les biographes ne se sont pas fait faute d'accepter sans contrôle ces affirmations : mais quelle créance accorder à un chroniqueur qui se traite lui-même de *vaurien* et qui se confesse publiquement du péché de mauvaise plaisanterie ! Voici textuellement l'aveu de Grimm :

« Puisque l'approche du jubilé (4 avril 1770) est un temps de confession et de rémission, nous devons encore nous accuser, *moi et quelques autres vauriens*, de nous être amusés pendant longtemps aux dépens de l'abbé Trublet, en faisant le soir, dans nos conciliabules, son *roman littéraire* avec une grande vérité. Nous avions supposé que, s'offrant à chaque vacance, il avoit toujours quarante éloges tout prêts, dans l'espérance de succéder à l'un des Quarante, sans exception de personne ; de sorte que dès qu'il avait manqué une place, il s'en retournait faire l'éloge de celui qui l'avait obtenue. Nous voulions un jour lui faire perdre son portefeuille sur le grand chemin de Paris à Saint-Malo, le ramasser et le faire imprimer. Il ne s'agissait que de faire dans, le goût de l'abbé Trublet, quarante éloges funèbres des quarante académiciens vivants. Cela pouvait être infiniment gai et très plaisant ; ce qu'il y a de sûr, c'est que cela nous amusa fort longtemps. On lisait à la tête de chaque éloge : *Au cas que je succède à Monsieur un tel...* »

Un siècle auparavant, Chapelain avait été berné de la même façon dans les soupers fins des joyeux compagnons qui s'appelaient Boileau, La Chapelle, Furetière et La Fontaine. Ces plaisanteries de haut goût, ce *roman litteraire*, comme l'appelle lui-même le narrateur, ne furent imprimés et connus du grand public qu'après la mort de Trublet : mais auparavant, elles avaient couru les salons

1. M. d'Aube, qui avait été intendant de Soissons et de Caen, mourut en 1752.
2. *Correspondance de Grimm*. VI. 388.

et fait les délices des gens de lettres friands de scandale. Il n'est pas douteux que Trublet n'en ait eu connaissance. Mais c'était un homme simple et bon : il s'en consola en recevant de Maupertuis le diplôme de membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Berlin. L'illustre géomètre lui dédiait en même temps le troisième volume de ses Œuvres imprimées à Lyon en 1754 :

« Quoiqu'il n'y ait aucun des volumes de mes ouvrages que je ne puisse vous dédier, disait Maupertuis, celui-ci m'a paru le plus particulièrement vous devoir appartenir [1]. Vous fîtes autrefois de quelques-unes des pièces qui y sont contenues une recension où, à la vérité, l'amitié paroissoit à découvert, mais où la louange étoit sincère : je souhaite que les autres obtiennent votre approbation aux mêmes conditions.

« J ai besoin sans doute de cette amitié lorsque j'adresse à un des hommes de notre nation qui parlent le mieux notre langue des discours académiques. Je dois encore ajouter quelque chose pour me justifier de les avoir faits. Dans la variété des études auxquelles je me suis appliqué, j'ai toujours senti qu'aucun talent ne m'étoit plus étranger que celui de l'orateur. Et je me serois gardé de faire jamais de discours pour être prononcés en public, si les occasions où je me suis trouvé et la place que j'ai remplie ne m'y eussent pour ainsi dire forcé. A la tête d'une académie où je devois nécessairement porter la parole, où je sentois l'avantage qu'avoient sur moi la plupart de mes confrères dans les sciences que chacun traitoit, je crus pouvoir hasarder les discours françois, dans un pays étranger, dont le monarque aime notre langue, où tout le monde la parle, et où peut-être je trouverois pour cette partie quelque compensation ou quelque indulgence.

« Vous n'avez point eu besoin de pareilles circonstances. Dans la capitale de la France vous avez pu disputer le style aux meilleurs écrivains, et les choses aux meilleurs esprits. Pour chaque genre on trouve dans notre nation quelques auteurs qui se sont emparés d'une réputation qu'aucun autre n'a pu partager. Un grand mérite et le bonheur d'avoir été les premiers ont tellement prévenu le public pour eux, que quelque chose qu'aient fait ceux qui sont venus depuis, on ne les a jamais laissé approcher de la gloire des originaux. Vous êtes peut-être le seul pour qui le public n'a point eu cette injustice : les styles de Fontenelle et de La Motte n'ont rien fait perdre au vôtre ; et après La Rochefoucault et

1. Les le volume qui contient les discours académiques.

La Bruyère, on vous lit avec autant de plaisir que si ces hommes célèbres n'eussent jamais paru. »

Qui ne consentirait à supporter bien des satires pour s'entendre adresser, en compensation, un tel éloge, de la bouche d'un Maupertuis !

V

Panégyrique des Saints. — Fontenelle. — Le *Journal chrétien.* (1754-1760)

Après un ralentissement sensible dans les travaux de l'abbé Trublet, on constate tout d'un coup pendant six ans, de 1754 à 1760, une fiévreuse activité littéraire. En 1754, il réédite, en tête des Œuvres de La Motte, une *Lettre à Mme T. de la F.*, sur la tragédie en prose ; en 1755, il publie ses *Panégyriques des Saints* et le troisième volume des *Essais*, et il commence, dans le *Mercure,* une série d'articles d'histoire littéraire auxquels la mort de Fontenelle, le 8 janvier 1757, fournit, pendant de longs mois, des aliments presque inépuisables : en 1758, il collabore au *Moréri* pour les éloges de Fontenelle et de La Motte : puis il entre au *Journal chrétien* dont il devient, pendant deux ans, le principal rédacteur : enfin, en 1760, il publie ce fatal quatrième volume qui devait lui coûter si cher.

Analyser, par le menu, tous ces travaux, serait une tâche fastidieuse qui nous exposerait à de nombreuses répétitions : il suffira, pour les bien faire connaître, de dire quelques mots des Panégyriques, de grouper les Mémoires sur Fontenelle, et d'indiquer l'esprit des articles du *Journal chrétien.*

Si les *Panégyriques des Saints*[1] n'étaient pas suivis de *Réflexions*

1. *Panégyriques des Saints,* suivis de réflexions sur l'éloquence en général et sur celle de la chaire en particulier. Paris, Briasson, 1755, in-12. — Seconde édition,

sur l'éloquence, et principalement sur l'éloquence de la chaire, qui ont été publiées séparément en 1762, et réimprimées à la suite du quatrième volume des *Essais de littérature et de morale*, je les passerais sous silence, malgré leur seconde édition en 1764. En effet, si les *Réflexions* donnent souvent le précepte et forment un ouvrage fort utile pour les prédicateurs, j'avoue, avec d'Alembert, que les *Panégyriques* donnent rarement l'exemple : la diction en est pure, il est vrai, quelquefois fine, ordinairement élégante, mais l'absence de mouvement et de chaleur rend cet ouvrage passablement monotone. C'est un excellent livre de dévotion, mais ce n'est pas une œuvre littéraire à citer comme modèle. Il est bon d'ajouter que ces discours avaient été prononcés en chaire et que le style en a été revu pour la lecture : le recueil se compose des panégyriques de *saint Charles Borromée*, de *saint Benoît*, de *saint Augustin*, de *saint Thomas de Villeneuve*, et d'une *Exhortation pour un mariage*. La seconde édition, en 1764, fut complétée par un autre volume contenant les *Analyses de divers ouvrages d'éloquence ou sur l'éloquence* [1]. Ce sont les articles du *Journal des savants* dont nous avons parlé plus haut. Il y a là de bons morceaux de critique littéraire. Mais nous avons hâte d'aborder Fontenelle.

« M. l'abbé Trublet, écrivait Grimm le 15 août 1757, nous a affublés, depuis la mort de M. de Fontenelle, de *mille inepties* sur le compte de cet écrivain célèbre [2]..» Et quelques années plus tard, le même critique assurait que Trublet avait fait consister sa gloire à savoir *comment toussait et crachait Fontenelle* [3].

augmentée de plusieurs analyses d'ouvrages d'éloquence, *ibid.*, 1764. 2 vol. in 12. Il est intéressant d'ajouter que l'abbé Trublet donne comme modèles d'éloquence pastorale, à la fin de ce second volume, *Deux mandements de l'évêque de Saint-Malo*, qui ordonnent des prières publiques en actions de grâces de la délivrance de la ville et de la victoire remportée, en 1758, à Saint-Cast. Peut-être avait-il contribué lui-même à leur rédaction.

1. Voir un compte rendu de cette seconde édition dans l'*Année littéraire* pour 1764. T. V, p. 100 à 108.

2. *Corresp. de Grimm*, II, 159.

3. *Ibid.*, VI.

Cette critique dédaigneuse et grossière est, par surcroît, souverainement injuste. D'Alembert a été mieux inspiré quand il a dit, dans un excellent et impartial langage : « On a reproché à M. l'abbé Trublet d'être entré dans quelques détails trop minutieux sur cet homme célèbre ; mais ces détails doivent trouver grâce aux yeux des lecteurs philosophes par la quantité de traits intéressants et ingénieux que les mémoires contiennent. D'ailleurs, pourquoi de pareils détails seraient-ils plus déplacés dans l'histoire d'un écrivain qui a honoré sa nation, que dans celle de tant de princes qui n'ont fait qu'opprimer la leur ? Et pourquoi les gens de lettres illustres n'auraient-ils pas autant de droit d'avoir leur Suétone, que six à sept monstres qui ont régné sous le nom de Césars [1]?... » J'ai tenu à citer ce passage, parce qu'il est, à la fois, la justification de l'abbé Trublet..... et la mienne.

Les articles publiés sur Fontenelle dans le *Mercure* en juillet 1756, avril, juin, juillet, août, septembre et octobre 1757, mars, avril, mai et juin 1758, sont des morceaux détachés, des notes sur des éloges déjà publiés, des séries d'anecdotes et de notices bibliographiques. Trublet termine ainsi l'un d'eux au mois d'octobre 1757 :

« J'en demeurerai là aujourd'hui : je crains de lasser le public, non de M. de Fontenelle, mais de moi. Dans quelques mois peut-être, car il me reste encore beaucoup à dire, je reprendrai mes *Fontenelliana*, surtout s'il me paraît qu'on le souhaite.

« Quant à une vie en forme de M. de Fontenelle, je ne l'ai point promise absolument et je ne la promets point encore. Plus j'y pense, plus je trouve de difficultés et même d'inconvéniens à le faire, comme je voudrois le faire, c'est-à-dire, bien sincère et bien complète, ou du moins à la donner, si ce n'est dans quelques années M. de Fontenelle, je l'ai déjà dit ailleurs, a connu particulièrement un grand nombre de personnes de tout rang et de tout état. Il m'en a parlé : il m'a appris beaucoup de choses qui les regardoient : il m'a dit ce qu'il pensoit lui-même de ces personnes : de leurs ouvrages, si c'étoit des auteurs ; de la manière dont

1. D'Alembert, *Éloges des académiciens*, VI, 284.

ils ont rempli leurs emplois, si c'étoit des hommes en place... Or je voudrois redire tout cela d'après lui, parce que les jugemens et les réflexions d'un homme tel que M. de Fontenelle sont une partie aussi utile que curieuse de son histoire. Mais avec quelque circonspection qu'il jugeât et surtout qu'il parlât, il y auroit peut-être encore, à publier ce qu'il m'a dit et comme il m'a dit, de quoi blesser beaucoup de gens. *Je ne veux pourtant blesser personne, et si peut-être cela m'est déjà arrivé, c'est bien contre mon intention assurément.* Il faut donc attendre [1]. »

Cette confession est très explicite. Nous n'avons ici que des *Fontenelliana* : n'y cherchons donc pas autre chose ; mais ces *ana* sont d'une richesse extraordinaire et constituent de véritables *mémoires* [2]. Aussi Trublet a-t-il eu raison de donner ce titre au recueil qu'il publia de tous ces articles en 1759, en y ajoutant la lettre qu'il avait donnée dans le *Mercure*, en décembre 1755, sur les *Mémoires de Madame de Staal* et diverses notices sur La Motte [3]. Grimm, qui faisait fi de ces miettes de l'histoire littéraire, ne prisait sans doute que les éloges académiques : mais elles sont autrement considérées de nos jours : ce sont des documents précieux, et il serait presque impossible d'écrire une vie de Fontenelle si Trublet n'avait pris la peine de les rassembler.

Du reste, cette vie qu'il avait éventuellement promise, il nous l'a donnée dans la notice pleine de tact et de goût qu'il adressa, en 1759, à l'éditeur du nouveau *Moréri*, et qu'il a reproduite dans son recueil de mémoires.

Cet éloge de Fontenelle a été tiré à part en 1758. Marmontel en

1. *Mercure* d'octobre 1757, vol. I.

2. Trublet est aussi l'éditeur des 9e et 10e volumes des *Œuvres de Fontenelle*, publiés par le libraire Brunet, en 1757, après la mort de l'auteur. « Je ne dissimulerai point, dit quelque part Trublet, que j'ai été l'éditeur de ces deux volumes. J'ai même revu la plupart des épreuves, à l'exception néanmoins de celles des deux opéras (de *Psyché* et de *Bellérophon*, que je n'étais pas d'avis d'insérer, parce que M. de Fontenelle n'y a pris qu'une faible part de collaboration). Aussi y est-il resté beaucoup de fautes. »

3. *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de M. de Fontenelle*, tirés du *Mercure de France*, etc. Amsterdam, Michel Rey, deux éditions en 1759, in-12 : nouvelle édition en 1762.

rendit compte dansle *Mercure* d'octobre, et le Père Berthier en parla spécialement au mois de septembre 1789, dans les nouvelles littéraires des *Mémoires de Trévoux* après la publication des six premiers tomes du *Dictionnaire de Moreri.* « On ne peut que louer le zèle de M. l'abbé Trublet pour la mémoire de son illustre ami, disait Marmontel ; ceux qui ont dit que M. de Fontenelle n'avoit jamais été aimé, sont bien démentis d'un côté par le fait : et il serait difficile de se persuader qu'une affection aussi pure, aussi vive, aussi constante, eût pris pour objet un ingrat... » Ces quelques lignes, flatteuses pour la mémoire de Fontenelle, ne satisfirent pas, on le comprend fort bien, l'amour-propre du bon chanoine qui trouva une compensation dans l'article, du Père Berthier. La rédaction en est courte, et je l'ai trouvé si bien fait, si exact, que je n'hésite pas à l'emprunter à peu près textuellement au *Recueil de Trévoux.*

L'éloge de Fontenelle tiré de *Moréry*, en dix volumes in-folio, est comme une fleur choisie dans un jardin immense, dit le Père Berthier. « Si tous les littérateurs anciens et modernes avaient eu des amis aussi zélés et aussi intelligents que l'a été l'abbé Trublet à l'égard de Fontenelle, nous saurions l'histoire littéraire comme celle de notre propre vie... L'auteur prend très bien son parti. Dans un siècle de littérature et de philosophie, il fallait peindre l'homme de lettres et le philosophe, c'est-à-dire décrire ses ouvrages et son caractère moral. Voilà ce qu'on trouve dans l'article de Moréry. Ne comptez pas sur une nomenclature sèche des ouvrages de Fontenelle. L'auteur les nomme l'un après l'autre, mais il raisonne sur chacun : il les apprécie en détail ; il en fait l'histoire, il rapporte ce qu'on en a dit et écrit : il fortifie le tout d'anecdotes : et cette sorte d'exécution n'était point facile. M. de Fontenelle, à la fin de sa vie, était comme un monument : les contemporains avaient disparu : il fallait presque consulter l'histoire pour le connaître. Heureusement M. l'abbé Trublet avait pris ses mesures de loin : il s'était pourvu de notices dans la familiarité intime qu'il avait eue avec son illustre ami. C'était lier

deux siècles, d'ailleurs assez hétérogènes, et l'auteur y a réussi. La vie morale de M. de Fontenelle n'est pas moins bien rendue que le caractère de ses œuvres. On voit revivre cet homme aimable, fait pour la société, vif et agréable dans la conversation, économe sans avarice, bienfaisant et libéral avec choix, exempt des grandes passions et toujours maître des petites, égal dans sa vie, dans ses écrits, dans son tempérament, dans sa maniere de traiter avec les grands et les petits, les faibles et les forts... En somme, concluait le Père Berthier, il faut lire tout cet éloge, *qui est tout à fait dans le goût d'un Moréry qui serait exempt de fautes* [1].

Fréron a rendu justice aussi lui aux *Memoires sur Fontenelle*. J'avoue, dit-il, que je n'aimerais pas me donner tant de peine, mais je ne puis nier que ces détails n'aient leur utilité pour ceux qui cherchent la vérité et qu'ils ne soient même du goût de bien des lecteurs, puisque le recueil dont je parle a été imprimé deux fois en un an.

Aujourd'hui ces sortes de livres sont à la mode et ne sont pas traités de ramas d'*inepties* : mais à cette époque, l'éloge académique avait seul la faveur des gens de lettres. Trublet a prévu le XIXe siècle.

Nous arrivons au *Journal chrétien*, revue spécialement consacrée aux questions religieuses que l'abbé Joannet, son fondateur, transforma, au mois de janvier 1758, en s'associant l'abbé Trublet. A partir de cette époque, on donna, le premier de chaque mois, un volume de huit feuilles contenant quatre parties distinctes dans lesquelles on passait en revue : d'abord les écrits traitant de Dieu et la religion, tels que les livres de théologie, de controverse, les traductions des auteurs sacrés, les saints pères, etc.; en second lieu, les ouvrages de morale, les cas de conscience, les mandements et instructions pastorales des évêques ; la troisième partie traitait des beaux-arts qui peuvent servir à la religion : l'éloquence, la poésie, la musique, la peinture, la gravure ; enfin, dans la qua-

1. *Mem. de Trévoux*, aux Nouvelles littéraires, septembre 1759, p. 2.299.

trième partie, on donnait les nouvelles religieuses, les morceaux les plus instructifs de l'histoire ecclésiastique, les relations des progrès de l'Évangile dans le Nouveau-Monde, les éloges des morts illustres et des personnes vertueuses.

Le programme, on le voit, était vaste, et Trublet sut le remplir : mais ce ne fut pas sans courage, car il savait que les deux premières parties de la revue allaient lui attirer la haine invincible des philosophes et du clan de l'Encyclopédie. Cela ne manqua pas d'arriver. La correspondance de Voltaire et des encyclopédistes est à cette époque remplie d'invectives contre le *Journal chretien* dont le nom revient à chaque instant au milieu des consignes données d'*écr .. l'inf*... Il est visible que ce recueil les gêne terriblement et met des entraves à leurs entreprises de destruction systématique de la religion. D'Alembert déclare formellement dans son *Eloge de Trublet* que cette collaboration lui attira de nombreuses inimitiés. On lui reprochait surtout, dit-il, d'avoir lancé des traits « contre un philosophe estimable dont il se disait l'ami et qui venait de donner un ouvrage écrasé par les foudres ecclésiastiques. » Il s'agit d'Helvétius et du livre de l'*Esprit*. Et cependant, ajoute d'Alembert, Trublet n'avait dit qu'un mot sur cet ouvrage, et même ce mot « était aussi mesuré qu'on pouvait l'exiger d'un prêtre journaliste qui se serait dangereusement compromis par une indulgence trop marquée. » Mais on ne tint pas compte de sa modération : « on ne vit que les coups qu'il avait portés, sans y être condamné *sous peine de la vie*, à un homme vertueux et persécuté, dans la société duquel il vivait, et qui pouvait lui dire le mot de César : *Tu quoque, Brute*[1]... » On ne vit que cela, et on se disposa à lui barrer désormais tous les chemins, à le tourner en ridicule et à le bafouer sur tous les tons. Et voilà les gens qui se plaignent de l'intolérance !...

1. Les ennemis de Trublet, aveuglés par leur ressentiment, dit en note d'Alembert (*Eloges*, VI, 271), lui faisaient une application du mot *brute*, trop grossière et trop injuste pour être plaisante... D'Alembert doit bien le savoir, car il était du même camp.

Le terrain était donc tout préparé, et Trublet, à la moindre imprudence, allait faire éclater sur lui les bombes vengeresses. Cela ne tarda pas en effet, et nous allons assister au désastre.

En attendant, qu'il nous suffise d'ajouter que, pendant cette période, Trublet entretint un commerce de lettres très suivi avec l'abbé du Resnel [1] et avec l'intendant du Berry, Dodard [2] : que La Condamine lui adressa une lettre publique sur l'*inoculation* [3], et d'Epremesnil une *lettre sur l'histoire* [4]... Ses relations, on le voit, étaient aussi honorables qu'étendues. Voici maintenant les phases de la bataille.

RENÉ KERVILER.

(La suite prochainement.)

1. Les lettres du 14 août 1752 au 20 février 1753 ont été extraites des archives de l'académie de Rouen par M. de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, et communiquées en 1870 à la *Revue des sociétés savantes*, t. II, p. 124. Elles contiennent des nouvelles littéraires, des détails sur les États de Bretagne, sur Duclos, etc.

2. C'est Trublet lui-même qui vise cette correspondance dans ses *Mémoires sur Fontenelle*.

3. Publiée dans l'*Année littéraire* de 1755, t. VI, 26, etc., et voir t. VII, 71.

4. Publiée en brochure sous le titre : *Lettre à M. l'abbé Trublet sur l'histoire*. Paris, Boudet, 1758. In-8° (32 p.). — Compte rendu dans l'*Année littéraire* de 1761, t. IV (334 à 339).

LE RÉTABLISSEMENT DU CULTE

DANS LE DIOCÈSE DE NANTES

APRÈS LA RÉVOLUTION *

III. — LA RÉORGANISATION DES PAROISSES.

A l'heure où le Concordat fut signé à Paris (23 messidor an IX), l'Église de France présentait un douloureux spectacle. « La situation était aussi extraordinaire que les hommes. Le mal avait triomphé partout. Rome, dont la politique traditionnelle est de condescendre paternellement à toutes les transactions honnêtes, accepta le bien relatif qui s'offrait. Elle prêta une main amie à ceux qui, par besoin ou par tempérament, se disposaient à reconstituer. Les concessions volontaires ou forcées préservèrent la chrétienté d'une crise religieuse, conséquence inévitable de tant de crises sociales [1]. »

S'il est juste de revendiquer pour Bonaparte la part de gloire qui lui revient, dans ce pacte de conciliation qu'on appelle le *Concordat*, il faut aussi reconnaître à l'Église, représentée par le vénérable Pie VII, l'honneur d'avoir condescendu jusqu'aux dernières limites de son pouvoir. Les *Mémoires* du cardinal

* Voir la livraison de juillet 1884, pp. 23-34. — A la page 30, *au lieu de* : né à Nantes, *lisez* : né à Vitré ; à la page 33, *au lieu de* : M. Lefèvre, *lisez* : M. Lefeuvre.

1. *L'Église romaine en face de la Révolution*. Crétineau-Joly, I, 354.

Consalvi déroulent la trame de ces négociations qui, plus d'une fois, faillirent se rompre tout à coup, et mettent au jour les exigences du Premier Consul et la bonne foi du Pontife romain.

Après des hésitations et des difficultés sans nombre, les ratifications furent échangées de la part des deux puissances le 23 fructidor. Ce n'est pourtant que le mois suivant que le conseil d'État apprit l'accomplissement de la pacification religieuse, de la bouche même de Bonaparte. Quelques jours avant cette importante communication, le cardinal-légat se mit en devoir de publier la bulle donnée par le Saint-Père — *Ecclesia Christi*, — datée du 15 avril 1801, qui notifiait aux évêques, au clergé et aux fidèles de France, que, pour le plus grand bien des âmes, la religion catholique allait être rétablie sur le territoire de la République.

Enfin le peuple était au comble de la joie. En revoyant ses « évêques, ses prêtres déportés par la Révolution et ramenés au seuil de leurs églises par la main victorieuse d'un enfant de cette même révolution, le peuple pleure et prie. Toute son éloquence à lui n'est-elle pas dans les larmes et la prière [1] ? »

Les évêchés de Bretagne qui, d'après le nouvel ordre de choses, étaient réduits à cinq, furent bientôt pourvus de leurs titulaires ; celui de Nantes, à cause d'événements que nous raconterons plus loin, demeura privé de son premier pasteur jusqu'au mois de juillet 1802.

M. l'abbé de Chévigné de Boischollet venait d'être nommé au siège de Séez ; M. Leflô de Trémélo restait seul à la tête du diocèse, pour présider à la nouvelle organisation des paroisses et au choix des curés.

Afin de faire connaître l'état du diocèse de Nantes à l'époque du Concordat, il est nécessaire que nous revenions sur les actes

1. *L'Église romaine en face de la Révolution*, I, 359.

antérieurs de la Révolution ; car les arrangements pris entre Bonaparte et Pie VII reposent sur les bases de la Constitution civile de 1790, et que d'un côté et de l'autre, on se crut obligé d'admettre et de maintenir tous les faits accomplis, qui n'étaient pas entachés de schisme ou d'hérésie. Ainsi la circonscription des diocèses et des paroisses, coïncidant avec les limites des départements et des communes, ne subit aucun changement. D'ailleurs, le décret que le pape donna le 29 novembre — *Qui Christi Domini vices* — confirmait et ratifiait les mesures préalables adoptées par l'autorité civile.

On sait que l'ancien évêché de Nantes comprenait 242 paroisses et 27 trêves, couvrant toute l'étendue du Comté nantais, une partie de l'Anjou et le territoire des marches communes de Bretagne et du Poitou. Par le décret de l'Assemblée constituante du 15 janvier 1790, qui divisa la France en 83 départements, on prétendit limiter la juridiction épiscopale en formant le département, dit de la *Loire-Inférieure :* 28 paroisses furent démembrées, dont 1 fut adjointe à l'évêché de Rennes, 5 à celui de Vannes, autant à celui de La Rochelle et 17 à celui d'Angers ; en compensation on lui attribua seulement Legé, Saint-Étienne de Corcoué, Fercé, Noyal et Villepot [1].

Le sectionnement du Département en 9 districts, Nantes, Clisson, Machecoul, Paimbœuf, Savenay, Guérande, Blain, Châteaubriand et Ancenis, fit disparaître les subdivisions ecclésiastiques du diocèse, c'est-à-dire le Grand-Archidiaconé et celui de la Mée, puis les doyennés de la Ville, de Retz, de Clisson, de Châteaubriand et de la Roche-Bernard. Plus tard on changea les districts en 5 arrondissements et 45 cantons ou justices de paix. Aujourd'hui il ne reste plus trace de l'ancienne distribution de notre diocèse, qui rappelait les origines et les transformations du territoire nantais. Quelques provinces ecclésiastiques ont été assez heureuses pour garder jusqu'à nos jours

1. Voir l'*État du Diocèse de Nantes en 1790,* page 15, par l'auteur.

leurs archidiaconés, archiprêtrés et doyennés : en cela elles se sont montrées fidèles aux traditions de l'Église qui, malgré les bouleversements de l'ordre civil, se fait un devoir de conserver, du moins à titre de souvenir, les vénérables institutions d'autrefois.

Pour préparer l'application des réformes, touchant les circonscriptions des communes et des paroisses, certaines municipalités, de concert avec les autorités ecclésiastiques, mirent à l'étude divers projets qui, dans la suite, furent sanctionnés ou repoussés par décret de l'Assemblée. Quelques paroisses, trop peu étendues ou mal distribuées, devaient tout d'abord attirer l'attention des réformateurs. Les villes de Nantes, de Clisson, de Machecoul et de Montfaucon, se trouvaient les seules qui renfermassent dans leurs murs plusieurs centres paroissiaux. Montfaucon fut attaché au département de Maine-et-Loire ; quant à Machecoul, on lui laissa pour le moment l'existence de Sainte-Croix et de la Trinité ; mais les deux autres villes eurent à subir de nombreuses modifications.

Dès le mois de février 1791, conformément au titre 1er du décret du 12 juillet de l'année précédente, le Directoire procéda à la délimitation des sept paroisses qu'on voulait former à Nantes : Saint-Pierre dans l'église épiscopale, Sainte-Croix, Saint-Nicolas, Saint-Similien, Notre-Dame de la Chézine, Saint-Jacques de Pirmil, Toussaint en Biesse et Vertais [1]. On ne fait point ici mention du bourg de Saint-Donatien qui n'était alors qu'une paroisse rurale. Minée et son conseil proposèrent à la commune (26 mai) de choisir, pour église de la nouvelle paroisse des Ponts, la grande chapelle des Récollets, qui pouvait, mieux que celle de Toussaint, satisfaire aux besoins de la population ; elle devait porter le vocable de Saint-Bonaventure.

Un autre projet réduisait à six paroisses seulement toutes celles qui existaient antérieurement. On avait déjà irrévocable-

1. Arch. Dép. Série V. *Organisation des paroisses, 1791.*

ment supprimé : Saint-Jean-en-Saint-Pierre, Notre-Dame de la Collégiale, Saint-Léonard, Sainte-Radégonde, Saint-Laurent, Saint-Vincent, Saint-Denis, Saint-Saturnin, malgré les protestations légitimes des titulaires et de Mgr de la Laurencie. Saint-Clément, en principe mis hors du projet, conserva toujours son autonomie. Voici la population qu'on attribuait aux différents groupes : Saint-Pierre, 15,000 âmes, — Saint-Similien, 13,000, — Saint-Nicolas, 16,600, — Sainte-Croix, 10,000, — Saint-Clément, 8,000, — Pirmil, 6,000, — Chézine, 4, 500; on y ajoutait Chantenay pour 3,500.

M. Lefeuvre, curé de Saint-Nicolas, soumit ses observations, dans un mémoire présenté au Directoire [1]. « La paroisse Saint-Nicolas, dit-il, avait toujours été la plus belle, la plus peuplée et la plus florissante de la ville ; elle vient de perdre l'Ile-Gloriette, l'Ile-Gochard, et tout le bord de la Fosse, depuis la Croix des Capucins, jusqu'à l'arche d'Estrée (la moitié du territoire et le septième de la population).»

En effet, Sainte-Croix s'était agrandie à son détriment du côté de la Loire, et de plus, la plus grande partie de la sucoursale de la Chézine y avait été prise.

Le recteur lésé demande, dans son rapport, à se dédommager sur Saint-Similien, qui ne perdait pas un pouce de terrain et prenait beaucoup à Saint-Donatien sur la rive droite de l'Erdre. Cependant cette paroisse cédait à sa rivale quelques maisons, en particulier, les Ignorantins et Sainte-Marie.

Quant à Sainte-Croix, elle n'était amoindrie que du petit quartier des Jacobins ; mais en compensation, elle gagnait toutes les dépendances de Saint-Saturnin, la plus grande partie de Saint-Vincent, quelques rues de Saint-Léonard et l'Ile-Gloriette.

Notre-Dame de la Chézine, formée de Saint-Nicolas et de Chantenay, quoique simple succursale, était si grande déjà

1. Arch. Dép. Série V. *Organisation des paroisses, 2 juin 1791.*

qu'on parlait de lui donner une chapelle de secours, aux Petits-Capucins de l'Ermitage. Saint-Donatien avait cédé à Saint-Similien et à la Chapelle-sur-Erdre tout le territoire qui en dépendait sur la rive droite de la rivière, entre le Petit-Port et la Desnerie inclusivement, et dans les terres jusqu'à l'Angle-Chaillou. En l'an IX, les habitants de cette paroisse réclamèrent auprès de l'autorité diocésaine pour qu'on leur rendît la presqu'île qui s'étend entre les ruisseaux du Cens et de la Verrière : ce fut sans effet.

A Clisson, où l'on comptait précédemment cinq paroisses, on n'en reconnaissait plus qu'une seule, ayant pour église de desservance l'ancienne Collégiale de Notre-Dame. Saint-Jacques, la Madeleine-du-Temple, la Trinité et Saint-Gilles disparaissaient ; cette dernière, qui ne comprenait que 50 communiants, était déjà réunie à celle de Saint-Jacques (Décret épiscopal du 2 juillet 1771.)

Toute protestation devint inutile par le décret de l'Assemblée, imprimé et affiché :

« Art. I. A Nantes, il y aura huit paroisses : Saint-Pierre, Sainte-Croix, Saint-Jacques, Saint-Nicolas, Notre-Dame, Saint-Similien, Saint-Clément et Saint-Donatien.

Art. II, III...

Art. IV. L'église de Toussaint et l'église des Capucins de l'Ermitage seront considérées comme chapelles de secours, la 1re de Saint-Jacques, la 2e de Notre-Dame.

Art V. Il n'y aura plus qu'une paroisse à Clisson, desservie à Notre-Dame, et diverses portions de Gorges lui seront adjointes.

Art. VI. L'église de la Trinité servira de chapelle de secours [1]. »

Dans les campagnes, il se fit aussi quelques changements que nous devons noter ici. On supprima Geneston (1791) qui

1. Arch. Dép. Série V. *Décrets de l'Assemblée. — Organisation.*

demanda vainement à être conservé au détriment de Montbert et qui, en 1802, obtint son rétablissement ; on modifia les limites paroissiales du Croisic, de Gorges, de Saint-Mars-la-Jaille, de Beslé, lesquelles paroisses protestèrent en thermidor de l'an XIII ; puis de Vigneux, du Temple et des Moutiers. La Haie-Fouacière demanda sans succès l'absorption de Saint-Fiâcre. Disparurent, en 1802, malgré les réclamations, les douze paroisses suivantes : la Bénaste, Corsept, Fresnay, Prigny, la Rémaudière, Rochementru, Sainte-Croix de Machecoul, Saint-Cyr, Saint-Géréon, Saint-Leger, Sainte-Marie-de-Pornic, Sainte-Opportune ; quelques-unes d'entre elles devinrent des vacariats avec résidence, comme Corsept, Fresnay, Saint-Géréon, Sainte-Marie-de-Pornic ; mais, l'année qui suivit la réorganisation définitive, elles furent classées parmi les succursales avec les autres vicariats de Barbechat et du Pouliguen. Les habitants de Saint-Leger (12 vend. an XII) supplient le Préfet « de conserver le temple dans lequel ils ont reçu le caractère sacré, et de leur donner un ministre capable de leur montrer les voies du salut et de les y maintenir » ; on ne les écouta pas pour le moment.

A ces paroisses supprimées il faut joindre celles de Clisson et de Nantes, au nombre de douze. En compensation, plusieurs anciennes trêves, étant chefs-lieux de communes, prirent part parmi les succursales : Bouée, Lusanger, Petit-Auverné, Soulvache, Saint-Joachim, Saint-Nicolas-de-Redon et Sainte-Reine ; Bourgneuf absorbant Saint-Cyr, devint même cure de 2e classe ; l'église de Châteaubriant fut choisie pour tenir lieu de celle de Béré.

Mais à l'époque du rétablissement du culte, on fit quelques tentatives pour détruire les faits accomplis par la Constitution civile et opérer des modifications dans le remaniement des paroisses ; ce ne fut pas toujours en vain.

Le curé de Saint-Nicolas de Nantes, qui avait prêté serment

et n'avait point quitté son église, parvint, grâce à ses talents et à son influence, à se maintenir dans son ancienne position et, comme tel, se mit à la tête des réclamants, ayant en vue son propre intérêt plus que l'intérêt général. C'est lui qui fut l'auteur d'un nouveau projet, relatif à l'organisation et à la circonscription des paroisses.

Il tendait à laisser les curés à la charge des fidèles, refusant ainsi les indemnités du Gouvernement et séparant l'Église de l'État. « D'ailleurs, ajoutait-il, on ne pourra jamais contenter toutes les paroisses. » Il convenait à lui de parler de la sorte, placé à la tête de la plus riche et de la plus grande paroisse du Diocèse ; mais il semblait ne pas tenir compte du dénuement et de la pauvreté de tous ses confrères, revenant d'exil et rentrant dans des campagnes ravagées. Une telle proposition était entièrement contraire aux desseins du Premier Consul et aux bases du Concordat.

Peut-être n'est-il pas mieux inspiré, en proposant, pour la ville épiscopale, des paroisses de 10 à 12,000 âmes au plus, desservies par un curé et deux vicaires seulement ; dans les campagnes, il n'admet qu'un rayon de 3 kilomètres autour du clocher ; il demande un presbytère assez grand pour que tous les prêtres de sa paroisse puissent y habiter en communauté ; il juge qu'une population au-dessus de 3,000 âmes n'a besoin que d'un curé. Voici les traitements qu'il fixe : 12 à 1,500 francs pour un curé, 5 à 600 pour un vicaire.

Dans le même rapport il émet un vœu auquel l'administration aurait dû faire justice : diviser Saint-Pierre en deux paroisses et prendre pour centres les Cordeliers et les Jacobins, Saint-Thomas et Notre-Dame ; la cathédrale resterait au nouveau chapitre ; puis établir dans la ville 10 églises paroissiales et les deux chapelles des Hôpitaux, savoir : Saint-Thomas, Notre-Dame, Sainte-Croix, Saint-Clément, Saint-Similien, Saint-Donatien, Saint-Nicolas, Saint-Paul de la Fosse, Saint-Jacques de Pirmil, Saint-Martin de Chantenay. Il donne aux 10

curés 17 vicaires seulement. « Ainsi, termine-t-il, tout concourrait à la gloire et au bonheur de l'Eglise et de l'Etat. »

Quelque poids que dût avoir son opinion, dans les conseils du Département et de la Commune, elle ne prévalut pas.

N'eussent été les événements de la Révolution, on aurait certainement accompli quelques changements dans ces petites paroisses qui occupaient la vieille enceinte de la Ville ; car dès 1784 on faisait déjà le projet d'une place circulaire entre le Bouffay et l'église Sainte-Croix ; ne devait plus être rebâti Saint-Saturnin, qu'on avait démoli en partie à cause de sa vétusté ; on en proposait la reconstruction dans l'Ile-Feydeau [1].

Cette époque avait déjà vu disparaître les petits cimetières, placés au-devant de chacune de ces églises ; on n'enterrait plus à Sainte-Croix depuis 1763. Une nécropole publique venait d'être créée (25 oct. 1774), dans la tenue de l'Éperonnière, en Saint-Donatien, pour servir aux inhumations de toutes les paroisses de la rive gauche de l'Erdre, excepté Saint-Donatien et Saint-Clément, qui conservaient leurs cimetières respectifs. Plus tard, comme on sait, on dut acheter un vaste terrain, près la chapelle de Miséricorde, pour recevoir les morts des autres paroisses urbaines.

La nouvelle distribution des groupes paroissiaux, faite conformément au décret du 11 prairial an XII, fut solennellement ratifiée par Bonaparte.

Deux cent neuf paroisses partagent le diocèse : sept cures de 1re classe, dont six dans la ville épiscopale et l'autre à Guérande ; trente-neuf de 2e classe et cent soixante-trois succursales avec six vicariats résidents. Sur ces dernières, au 31 mars 1804, un décret impérial n'en reconnaît que cent vingt-deux pensionnées par l'État, les autres étant à la charge des communes et des fidèles. Il n'y avait que cinq aumôneries

1. Arch. Dép. Série G. *Livre des délibérations*, f° 506.

rétribuées par les hôpitaux : quatre à Nantes et une à Paimbœuf.

Les cures de 2e classe avaient été créées en faveur des chefs-lieux d'arrondissements et de cantons, à part de rares exceptions. Fégréac, Trans, Bouguenais, Le Bignon, Orvault, eurent le titre de cure, dont furent privés leurs chefs-lieux cantonaux. Dès l'an X, les habitants d'Orvault sollicitaient l'honneur de posséder un titre curial. « Notre église, disaient-ils, est la plus belle du canton ; elle appartient aux habitants, ainsi que le presbytère, et leur intention est de les rendre au culte, si le ministre leur convient et si la paroisse est établie en cure, vu sa population. » Ainsi la Chapelle-sur-Erdre, où se tenait la justice de paix, fut frustrée dans ses espérances légitimes.

Cependant ces distinctions n'étaient pas définitives. Le Bignon céda son titre à Vieillevigne qui devint dans la suite cure de 1re classe ; Trans l'abandonna aussi en faveur de Riaillé ; Rezé, simple succursale, eut le même avantage que Vieillevigne, et beaucoup d'autres paroisses, en particulier les chefs-lieux d'arrondissements. Notre-Dame de la Chézine était destinée à beaucoup de variations ; cette paroisse, d'origine révolutionnaire ainsi que Saint-Jacques de Pirmil, fut créée succursale par décret du 26 brumaire an XI et supprimée par décret impérial du 28 avril 1808, d'après un arrêté préfectoral de l'année précédente. Enfin, rétablie de nouveau comme succursale par ordonnance royale du 12 janvier 1820, elle fut élevée à la dignité de cure de 2e classe (13 nov. 1825) [1]. Chantenay et Saint-Donatien obtinrent ce titre, dans les années qui suivirent l'organisation.

Le chapitre épiscopal, supprimé depuis le mois de novembre 1790, allait seul être rétabli dans le diocèse ; les trois collégiales de Notre-Dame de Nantes et de Clisson, de Saint-Aubin de Guérande, qui avaient cessé l'office canonial depuis la même

1. Arch. dép. série V. *Érections de paroisses.*

époque, ne devaient jamais le reprendre. Ainsi finissaient, par la force des choses, ces pieuses fondations d'un autre temps. La première avait été faite par un des plus illustres évêques de Nantes, la seconde par un connétable de France, et la troisième, la plus vénérable par son antiquité, reconnaissait pour auteur un saint roi de Bretagne. Sous les voûtes sacrées de ces églises insignes, pendant de longs siècles, les louanges divines avaient résonné; mais désormais le silence y habitera. Cette église, si belle et si riche, dont la cité nantaise était jalouse, devait disparaître dans un avenir prochain, et aujourd'hui il n'en reste pas un vestige. Celle de Clisson, ravagée et incendiée en partie, n'est plus qu'un triste témoin de son passé glorieux; celle de Guérande, échappée au naufrage, porte encore le cachet de sa splendeur ancienne, et doit, après l'église majeure du diocèse, occuper le premier rang.

Dans le chapitre de Nantes qui se composait autrefois de vingt chanoines, dont six dignitaires, on ne compte plus que dix prébendes pensionnées par l'Etat, comprises celles des archidiacres grands-vicaires.

La réorganisation ne sera donc point complète : bien des institutions ne survivront pas au grand cataclysme qui a englouti tant de choses. Les monastères et les communautés religieuses qu'exclue formellement le Concordat, resteront déserts d'ici longtemps ; incendiés ou vendus, ils ne sont plus, d'ailleurs, à la disposition de ceux qui voudraient s'y abriter.

En dehors des églises paroissiales et hospitalières, aucune chapelle, épargnée par la Révolution, ne sera rendue à la dévotion des fidèles : des décrets sévères et motivés les tiendront fermées ; les oratoires domestiques ne seront même pas rendus à leurs anciens maîtres [1].

1. Le culte protestant fut légalement établi à Nantes, dans l'ancienne église des Carmélites, quoique le représentant et le roi de Prusse eussent demandé pour local la chapelle de l'Oratoire (6 brumaire an XII). Cette chapelle, qui servait de magasin de fourrages pour la gendarmerie, devait

Mais, quoi qu'il en soit, la restauration, telle qu'elle s'est accomplie à cette époque, rendait la joie à tous les cœurs et donnait les plus douces espérances pour l'avenir.

« Le Concordat était sans doute bien insuffisant pour consoler l'Église de France de tant de maux qu'elle avait soufferts et des pertes qu'elle avait essuyées; mais, au temps où il fut publié, on le regarda néanmoins comme l'effet d'une protection toute particulière de Dieu sur le royaume. Il ne fallait que se reporter par la pensée aux années qui venaient de s'écouler, à la haine profonde que le pouvoir manifestait en toute occasion contre la religion catholique, pour admirer le changement merveilleux qui s'opérait en ce moment [1]. »

IV. — LE CHOIX DES SUJETS.

La loi d'organisation du culte fut proclamée à Nantes le 25 avril 1802 (5 floréal an X), devant un cortège imposant, formé de troupes de toutes armes, pendant que le canon annonçait cette solennité. La Capitale, la première, avait donné le signal aux provinces: huit jours auparavant, le dimanche de Pâques, Notre-Dame de Paris avait ouvert ses portes au culte catholique, qui y rentrait, avec toute la magnificence des pompes religieuses, le Cardinal-Légat, accompagné de sa suite et d'un nombre considérable d'archevêques et d'évêques, avec les autorités civiles et militaires, la magistrature et les ambassadeurs, le corps législatif et le sénat, précédant les trois Consuls.

Le préfet du Département s'était fait un devoir de prendre

être affectée, d'après un arrêté des Consuls, aux séances du Tribunal criminel.

1. *Histoire de la Persécution révolutionnaire en Bretagne*, par Tresvaux, II, 448.

les mesures nécessaires pour que cette heureuse nouvelle parvînt le plus tôt possible jusqu'au fond des campagnes. « Les conseils pleins de sagesse qu'elle contient, écrivait-il au sous-préfet, en leur envoyant la proclamation du Gouvernement, tendent à diriger les opinions religieuses vers l'amour de la patrie. Je vous recommande, conformément à mon arrêté, de la communiquer avec solennité dans votre chef-lieu, ainsi que la loi du 18 germinal, de la faire publier et afficher dans toutes les communes de votre arrondissement. Vous me rendrez compte de ce que vous aurez fait à l'occasion de la présente. — Signé : LETOURNEUR [1].»

A partir de ce jour, glorieux dans les fastes de notre histoire nationale, la France redevenait chrétienne, la Religion et l'État se donnaient la main. Les paroles de Bonaparte, qui annonçaient l'heureuse pacification, furent accueillies, par le peuple français, avec cette confiance entière qui termine les révolutions.

Tous les cœurs débordaient de reconnaissance ; mais il convenait que ces sentiments prissent le caractère d'une manifestation publique.

« Le Gouvernement, citoyen Préfet, écrit Portalis (18 thermidor an X), fera promulguer, le 27 du présent mois, les sénatus-consultes qui garantissent la stabilité de la République et le bonheur du plus grand et du meilleur des peuples ; il pense que, dans les vues d'une religion, amie de la patrie et de l'humanité, chaque archevêque et évêque doit ordonner que, le même jour, ou le dimanche qui suivra la réception de la présente lettre, si elle n'arrive qu'après le 27, le *Te Deum* sera chanté dans toute l'étendue de son diocèse, après s'être concerté avec le Préfet pour l'heure de la solennité de cette cérémonie religieuse. »

Le 27 thermidor, c'était le 15 août de l'année chrétienne, jour

[1] Arch. Dép. Série V. *Correspondance générale.*

de la très glorieuse Assomption de la sainte Vierge Marie, patronne de la France : heureuse coïncidence, dont la pensée dut mettre sur les lèvres de tous la vieille devise de nos ancêtres — *Regnum Galliæ, regnum Mariæ.*

Notre belle cathédrale, fermée au culte catholique depuis le 14 octobre 1790, profanée et souillée par tant de scandales, fut le théâtre de cette fête de la reconnaissance et de la paix.

Dès la veille au soir, M. l'abbé Gély, sacriste, assisté de M. l'abbé Garnier, procéda à la cérémonie de la réconciliation du temple pollué ; en même temps, le canon et les cloches se mêlaient aux cris et aux clameurs de la cité et du diocèse tout entier. La fête des tabernacles, célébrée au milieu des ruines de Jérusalem, après la captivité de Babylone, ne fut pas plus grande que cette fête du retour, à laquelle prirent part ceux que l'exil, la prison ou la mort avaient épargnés.

C'est à peine si le vaste vaisseau de la cathédrale put contenir la foule, curieuse d'assister à la solennité du grand jour. La messe fut pompeusement célébrée par M. l'abbé Le Flô de Trémélo, vicaire général, en présence de toutes les autorités constituées du Département et d'un nombreux clergé. L'orgue retrouva ses accents chrétiens qui élèvent l'âme et la font prier. Dans cette chaire sacrée, d'où la parole divine ne descendait plus depuis longtemps déjà, mais du haut de laquelle étaient tombés tant de cris impies et de vociférations, on entendit un prêtre de cette religion naguère persécutée parler la langue de l'Église, faire l'éloge de la bienheureuse Vierge, Mère de Dieu, et promettre au peuple des années de gloire et de bonheur. — *In omnibus requiem quæsivi et in hæreditate Domini morabor,* commence d'une voix émue le prédicateur de la circonstance, qui était le P. Lagain, ancien religieux dominicain de Nantes[1]. Ce texte sacré était d'un heureux choix: depuis plus de

1. Jacques Lagain ou L'Again, lecteur de Philosophie, conseiller et maître des novices ; il était né au mois de février 1763 ; il figure parmi les pensionnés de l'an XI.

dix ans, la France cherchait le calme et la paix sans les rencontrer, parce qu'elle voulait les trouver en dehors de la Religion, ce glorieux héritage de nos pères que les siècles passés nous avaient légué.

L'orateur rendit à Marie la gloire qui lui revient en ce jour : « Arrachée, par sa protection visible, à tous les malheurs qui furent toujours les suites trop funestes mais inévitables d'un changement et même d'une incertitude dans l'autorité qui gouverne une grande nation ; puissante et heureuse, après s'être vue sur le point de devenir ou la conquête de l'ambition de l'étranger ou la proie d'une guerre civile et religieuse, la France entière faisait autrefois éclater en ce jour les pieux mouvements de son zèle envers la Reine du ciel, de qui elle reconnaissait toute sa force et tout son bonheur... Nous gémissions, nous allions presque succomber, sous le poids des fléaux qui nous accablaient et de la crainte de ceux dont nous étions menacés. Quelle a été la main, aussi forte que bienfaisante, qui a pu arrêter le bras de Dieu, armé de toutes les foudres, pour punir l'abus de ses bienfaits par les châtiments de sa colère ! O vous que nous invoquons comme le refuge des pécheurs et la consolation des affligés, c'est encore à vous que nous sommes redevables de ce nouveau trait de grâce et de miséricorde [1]. »

Il termina son discours en faisant l'éloge du nouveau Cyrus qui relevait les autels, et en priant pour « ce Pasteur qui venait d'être nommé par le gouvernement et institué par l'Église, pour venir nous conduire dans la voie des vertus sociales et évangéliques. »

Dans ces dernières lignes, il s'agissait de Mgr J.-B. Duvoisin, sacré tout récemment évêque de Nantes. Ce glorieux prélat manquait à la fête, mais bientôt il devait faire son entrée solennelle dans notre bonne ville et donner l'occasion d'une cérémonie aussi consolante que celle dont nous avons fait le récit.

1. Bibl. pub. de Nantes, nº 37, 608.

En attendant qu'il arrive parmi nous, comptons la tribu lévitique qui va travailler avec lui à la restauration des temples renversés. Parmi tous les sujets qui se présentaient, il y avait à choisir avec beaucoup de discernement. « C'était un travail considérable; car il y avait une multitude de choix à examiner de très près avant de les arrêter définitivement [1].»

Quand la nouvelle de la proclamation parvint au pays des émigrés, les derniers d'entre eux se mirent en route pour rentrer en France. Ceux qui étaient encore retenus dans les prisons recouvrèrent enfin leur liberté. Cette libération générale des prêtres était annoncée en ces termes par le ministre de la police :

« L'intention du Gouvernement est que les ecclésiastiques, actuellement détenus pour faits relatifs à l'exercice du culte ou en exécution des lois sur la déportation, participent aux effets de l'amnistie et soient rendus à la liberté. Vous donnerez en conséquence, citoyen préfet, les ordres nécessaires, en exigeant préalablement, de chaque prêtre compris dans cette mesure, la déclaration par écrit qu'il est de la communion des évêques de France, par suite de la convention passée entre le Gouvernement et S. S. Pie VII, et qu'il sera fidèle aux institutions établies par la Constitution et n'entretiendra, ni indirectement ni directement, aucune liaison ni correspondance avec les ennemis de l'Etat. Signé : Fouché [2]. »

Telles étaient les conditions qui devaient présider au choix des sujets, destinés à entrer dans la nouvelle organisation. Les candidats avaient à fournir, selon le décret des consuls, un extrait d'âge légalisé, l'acte de déportation et le passeport d'exil, pour ceux qui rentraient en France.

Les habitants des paroisses, de tous les points du diocèse, envoyèrent au Préfet des pétitions, pour recommander les prêtres jugés dignes de leur confiance.

1. Thiers. *Histoire du Consulat*, p. 396.
2. Arch. Dép. Série V. *Correspondance générale. — Police.*

Toutes les églises étaient alors desservies ; mais parmi ces desservants, il se trouvait beaucoup de jureurs scandaleux et quelques autres, notoirement opposés au Gouvernement. Il y avait donc un choix à faire. Plût à Dieu que les supérieurs ecclésiastiques (c'était leur droit exclusif) eussent seuls accompli cette tâche, si difficile et si délicate ! Trop souvent, hélas ! l'autorité laïque, sur le rapport des maires ou sur les instances mal éclairées des fidèles, assuma la responsabilité de nominations fort compromettantes. Du reste, les ordres venaient de haut : il fallait bien faire la place à ce clergé qui, dès le commencement de la Révolution, avait embrassé avec tant de zèle les principes de la Constitution civile. Resté en France, maître des positions, il était naturellement le premier à servir, le plus ardent et le plus ambitieux.

Afin de préparer la liste des figurants, le Préfet demanda aux sous-préfets, et ceux-ci, aux maires de chaque commune, une statistique détaillée du clergé existant dans leurs circonscriptions respectives.

« 8 Thermidor an IX.

« Vous voudrez bien distinguer les prêtres qui ont fait la promesse de fidélité ou les serments précédemment exigés et ceux qui n'en ont point prêté, ainsi que ceux qui sont fort élevés en dignité, et me faire connaître votre opinion pour chacun d'eux, s'ils méritent la confiance du Gouvernement et jouissent de l'estime publique.

« Cette demande, quoique confidentielle, est de la plus grande importance. Je ne doute point que vous n'apportiez, pour y satisfaire, tout le secret, toute la franchise, toute l'impartialité qu'elle exige. Je désire que cet état me revienne le 20 du présent au plus tard [1]. »

Quatre jours après, les maires de l'arrondissement de Nantes recevaient une lettre circulaire, conçue à peu près dans les

1. Arch. Dép. Série V. *Correspondance générale.*

mêmes termes. La lecture de ces documents administratifs fait bien connaître quel esprit devait présider au choix des ecclésiastiques. Le mandat venait du Gouvernement lui-même, car le ministre de l'Intérieur adressait ce qui suit aux préfets :

« Je vous écris confidentiellement pour vous inviter à me fournir au plus tôt la liste des prêtres de votre département qui méritent la confiance du Gouvernement et jouissent de l'estime publique. Vous noterez en marge s'ils ont fait leur soumission, s'ils sont élevés en dignité, s'ils exercent le culte. Vous les classerez par rang de mérite, d'après votre opinion. L'importance que le Gouvernement attache aux renseignements qui vous sont demandés, exige de votre part *célérité, secret et vérité.*

« Nota : Sous enveloppe fermée, *pour lui seul.* »

Ces ordres ne tardèrent point à être exécutés. Dès le 15 thermidor, Ancenis envoyait son rapport ; Paimbœuf et Savenay le faisaient parvenir le 26 du même mois ; Châteaubriant mit un peu de lenteur, ce dont il s'excusa par ces mots : « Les difficultés que j'ai eues à me procurer des éclaircissements sur les ministres du culte catholique dans mon arrondissement ont retardé la confection de l'état que j'ai l'honneur de vous remettre [1]. »

Si nous avions pu rencontrer toutes ces notes secrètes dans nos archives locales, il nous aurait paru intéressant de les communiquer au lecteur, tant pour donner des détails curieux sur les prêtres résidant dans les paroisses, que pour dévoiler l'esprit révolutionnaire qui inspirait encore ces inquisitions des autorités civiles. Cependant quelques-unes nous sont tombées fort heureusement entre les mains et nous nous faisons un devoir de les publier.

L'ABBÉ P. GRÉGOIRE.

(*La suite prochainement.*)

1. Arch. Dép. Série V. *Correspondance générale.*

POÉSIE

—

I

A UN CHANTEUR

Dès qu'au ciel une lueur brille,
Petit chanteur, petit pinson,
Sur le plus haut brin d'un buisson,
Dans l'air pur ta note pétille.

En tes ébats quel vif entrain !
As-tu soif? tu bois la rosée.
Que ta faim est tôt apaisée :
Il lui suffit d'un menu grain.

Bien des étés, va, chante, chante
Ton refrain au son de cristal;
Mais prends garde au lacet fatal
Dressé par quelque main méchante !

Tout chanteur de peu vit content :
Il s'enivre de mélodie !
Trop souvent son aile étourdie
Se prend aux pièges qu'on lui tend.

II

LE DARD

Je me rendais au bourg, sous le soleil, — pressé
De me mettre à couvert de ses cuisantes flèches.
Des menthes foisonnaient au rebord du fossé,
Et leurs fleurs se dressaient, violettes et fraîches.

Sans arrêter mon pas, j'en cueille une au hasard,
Voulant la respirer, mais quand ma main l'enlève,
J'y sens une douleur subite, un coup de glaive :
Dans ma chair un frelon avait lancé son dard.

— Ne nous fions pas trop aux calices de soie ;
Prenons garde à la rose : elle a son aiguillon ;
Bien souvent dans la fleur se cache un noir frelon :
Nous rencontrons la peine où nous cherchions la joie.

III

UN INTERPRÈTE

A MON AMI VICTOR DE LAPRADE *

Samedi — ce beau jour ! — venant me délier,
Je laissai là ma chaîne et laissai l'atelier.

La vapeur m'emporta loin de notre demeure.
En quittant le wagon, je marchai près d'une heure
Pour atteindre le seuil du cher et vieux manoir ;
Et quand je l'atteignais, il faisait déjà noir.

L'air des prés et des champs, baume qui vous pénètre,
L'air n'avait pas encore imprégné tout mon être ;
Puis j'avais vu pointer la lune à l'horizon :
Je sortis pour rôder autour de la maison.

Ronde comme une hostie, émergeant du feuillage,
La lune éclairait tout... Vers le prochain village,
Rêveur, humant la brise, écoutant les oiseaux,
J'allai voir resplendir les rayons sur les eaux.

* Quand il reçut ces vers, les derniers que nous lui ayons adressés, Victor de Laprade n'avait plus que cinq mois à vivre.

Longtemps je contemplai les reflets de la Sèvre,
Et je rentrai priant, de l'âme et de la lèvre,
Priant Celui qui donne aux travailleurs lassés
Quelques instants de trêve, — hélas ! si tôt passés !

Ce matin, quand la cloche eut de sa voix légère
Fait retentir l'appel jusqu'à la Gombergère,
Je me rendis au bourg avec les paysans,
Jeunes gens aux pieds vifs, anciens aux pieds pesants.
En face de l'autel, de quelle ardeur extrême
Mon cœur implora-t-il Jésus pour ceux qu'il aime !
Pour vous, ami, qu'il fait si durement souffrir,
Et qui n'admettez plus qu'un seul bonheur : mourir !

Or, comme de Vertou je rentrais solitaire,
Et que, pensant à vous, j'allais, l'œil vers la terre,
J'aperçus tout à coup, en marge du chemin,
Une touffe odorante ; et j'y portai la main :
« Oui, je veux l'envoyer, me dis-je, à mon vieux maître. »

Ce serpolet breton qu'en ce pli je vais mettre,
Parmi ces vers écrits en hâte, puisse-t-il,
Ami, vous réjouir de son parfum subtil !
Moi qui ne vous vois plus, qu'il soit mon interprète ;
Qu'il vous dise : « Là-bas, toujours il vous regrette,
L'obscur rimeur, à qui, vous, poète admiré,
Vous avez fait un don sans prix, un don sacré :
Celui de votre cœur — insigne préférence ! —
Un des cœurs les plus grands dont s'honore la France ! »

ÉMILE GRIMAUD.

La Gombergère, dimanche 22 juillet 1883.

CURIOSITÉS HISTORIQUES

M. l'abbé Cahour a terminé le 26 juillet dernier, dans la *Semaine religieuse de Nantes,* le cours de ses laborieuses élucubrations, relatives (ou soi-disant) à l'*Apostolat de S. Clair*. Cela durait depuis le 23 février. Il y a eu, il est vrai, quelques relâches.

Comme j'en exprimais la crainte ici même, en mai dernier, le temps me manque en ce moment pour répondre à fond à ce qui peut mériter réponse dans cette amplification, où la rhétorique tient plus de place que la critique. Mais mon vénérable contradicteur ne perdra rien pour attendre.

Afin de montrer tout de suite mon désir de rendre justice à son œuvre, je veux du moins continuer, en quelques pages, de faire connaître au public ses procédés de discussion si ingénieux, et les ressources extraordinaires de son érudition.

En mai dernier, après avoir cité un passage traduit par M. Cahour, attribué par lui — pour les besoins de sa cause — à Sulpice Sévère, qui n'a jamais rien écrit de pareil, je disais :

« De ces traits, qui prouvent la gravité d'un auteur, le sérieux « qu'il met dans une discussion, il y en a à peu près à chaque « feuillet, on pourrait en faire un recueil. »

Dans les articles de son travail parus depuis lors, l'excellent M. Cahour a eu la bonté de fournir pour ce recueil de nouveaux traits. Quelques-uns sont d'une telle nature, tellement originaux et imprévus, que si je tardais davantage à les signaler *au monde savant,* je serais accusé de mettre la lumière sous le boisseau.

Dans mon mémoire sur S. Clair, pour démontrer la rareté des chrétiens de Nantes vers la fin du IIIe siècle ou au commencement

du IVe, je m'étais servi des Actes des SS. Donatien et Rogatien. Naturellement, j'avais étudié ces Actes sur le texte original publié par les Bollandistes et par Dom Ruinart [1], texte identique dans l'une et l'autre édition, à quelques variantes près, que le second éditeur a tirées de manuscrits anciens, inconnus à ses prédécesseurs.

Quelques critiques regardent ces Actes comme quasi-contemporains du martyre (rédigés par exemple vers 320) ; d'autres rapportent la rédaction actuelle au commencement du Ve siècle ; tous y voient le texte le plus ancien, venu jusqu'à nous, de l'histoire des saints martyrs, et un texte dont l'autorité vaut celle d'un récit original.

Cela gênait beaucoup M. Cahour, car d'après ce récit, non seulement les chrétiens de Nantes étaient en très petit nombre, mais on ne peut même pas affirmer qu'après le départ de l'évêque (*sacerdotis absentia*) il y eût, à cette époque, dans cette ville, d'autres fidèles que Donatien et Rogatien. D'où une brèche notable, désagréable, dans la thèse de notre digne contradicteur.

Quand on peut imaginer des textes de Sulpice Sévère, on n'est pas embarrassé pour si peu. Voici donc ce qu'imagine ici, pour se tirer de peine, M. Cahour.

Les Actes de SS. Donatien et Rogatien, publiés par Henschen [2] et Ruinart, ne seraient point — comme tous l'ont cru jusqu'ici — le texte le plus ancien venu jusqu'à nous de l'histoire des saints martyrs ; selon M. Cahour, ils ont été rédigés seulement au XVIIe siècle par Henschen lui-même, et légèrement modifiés par D. Ruinart. Ce n'est donc pas dans une rédaction aussi récente qu'il faut chercher, sous sa forme la plus ancienne et la plus fidèle, l'histoire des deux héros nantais. En réalité — au dire de M. Cahour — le texte authentique de leur histoire, et qu'on peut du moins rapporter au Ve siècle, c'est celui qui forme encore les

1. *Acta Martyrum sincera.*

2. C'est cet illustre Bollandiste, qui a édité, au 24 mai, les Actes des SS. Donatien et Rogatien.

leçons du second nocturne de l'office des SS. Donatien et Rogatien, où il a été rétabli par la Commission liturgique de 1857. La grande supériorité de ces leçons aux yeux de M. Cahour, c'est qu'elles disent, ou du moins il croit y lire que Donatien convertit à l'Évangile, outre son frère Rogatien, beaucoup d'autres Nantais : *tum multos, ac præcipue Rogatianum, in Christum credere compelleret* [1].

Tel est le système de M. Cahour, non jeté en passant dans une simple phrase, mais formulé, développé avec réflexion dans plusieurs pages très compactes de la *Semaine religieuse* [2]. Il serait facile de prouver que les leçons du bréviaire nantais sont et ne peuvent être, au contraire, qu'un abrégé plus ou moins exact des Actes édités par Ruinart et Henschen. Mais il y a quelque chose de plus urgent que cette démonstration, c'est de crier au respectable M. Cahour : Casse-cou !

N'est-ce pas en effet une aberration plus qu'ordinaire de présenter les Actes des saints publiés par les Bénédictins et les Bollandistes comme leur œuvre personnelle — du moins au point de vue de la rédaction, — quand tout le monde sait que ces savants hommes se faisaient une loi, un scrupule, une religion, mainte fois proclamée par eux, de reproduire les vénérables monuments de l'antiquité chrétienne comme ils existent dans les manuscrits, sans la moindre altération, ni le moindre changement, au besoin avec leurs fautes ?

Qui jamais, avant M. Cahour, eut pareille idée ?

N'est-ce pas là justement le contre-pied de la méthode des Bollandistes et des Bénédictins ? la négation complète du principe, du but, du mérite de leurs travaux gigantesques, dont l'objet, le résultat a été de déterrer, de publier, avec une fidélité entière, une

1. *Missæ et Offic. propr. diœc. Nann.* 1857, p. 30.

2. *Semaine religieuse de Nantes* du 24 mai 1884, p. 485, 486, 489, avec répétition à la p. 488, note, où il est encore question des « Actes *rédigés par Henschenius et Ruinart.* »

sûreté et une exactitude admirables, les textes originaux des monuments de notre histoire civile et religieuse, enfouis jusque-là dans les manuscrits ?

Croyez-vous que tout cela émeuve notre honorable contradicteur ? Nullement. Cette idée, si étrange qu'elle soit, il ne l'a point admise à l'aventure. A l'appui il a des preuves, et il nous les sert — en latin et en français...

C'est ici que le spectacle devient réellement intéressant.

Nous ne saurions trop engager les amateurs de curiosités intellectuelles et de bizarreries littéraires à braver l'aridité des citations que nous allons être obligé de faire : ils en seront récompensés en voyant à quels expédients étranges ou à quel aveuglement merveilleux peut mener le parti pris de soutenir coûte que coûte, au moins pour la galerie, une thèse insoutenable.

Voyons les prétendues preuves fournies par M. Cahour, d'abord, en ce qui touche Ruinart :

« Ruinart (dit-il) prend lui-même la peine de dire *qu'il les a* « *composés* (les *Acta SS. Donatiani et Rogatiani*) sur des Actes re- « cueillis par un très vieil écrivain, « *quæ pervetustissimus scriptor* « *collegit,* » mais aussi sur les Actes *rédigés par les Bollandistes,* « qu'il avoue avoir réédités (*rursum proferimus*) et amendés, « prétend-il, autant que possible (*ut quantum fieri potest emenda-* « *tiora habeantur*) 1. »

Voici maintenant le passage que les lignes ci-dessus prétendent traduire ou résumer. On va voir si cela se ressemble. C'est le premier paragraphe de l'Avertissement (*Admonitio*) rédigé par Ruinart et placé par lui en tête des Actes de SS. Donatien et Rogatien :

« Nannetis, in Armorica provincia, quam hodie Britanniam minorem appellamus, Rogatianus et

« A Nantes, dans la province d'Armorique que nous appelons aujourd'hui la petite Bretagne, Roga-

1. *Semaine religieuse de Nantes*, 24 mai 1884, p. 485.

Donatianus, germani fratres, illustre martyrium consummarunt. Eorum Acta, quæ pervetustus [1] scriptor anonymus collegit, jam à Surio et Bollandianis edita, rursum proferimus, sed cum nonnullis codicibus manuscriptis collata, ut quantum fieri potest emendatiora habeantur [2]. »

tien et Donatien, frères germains, consommèrent un illustre martyre. Leurs Actes, qu'un écrivain anonyme très ancien avait recueillis, que Surius et les Bollandistes avaient déjà édités (*edita*), nous les publions de nouveau (*rursum proferimus*) après les avoir collationnés sur plusieurs exemplaires manuscrits, afin de les rendre aussi corrects que possible. »

Où donc Ruinart dit-il qu'il a *composé* les Actes de SS. Donatien et Rogatien, ou que les Bollandistes les ont *rédigés? Edita, proferimus* signifient éditer, publier, et non composer ou rédiger. Donc double contresens de M. Cahour. Ruinart fait même explicitement profession de suivre le texte des manuscrits, puisque c'est avec ce texte qu'il s'efforce d'améliorer les éditions précédentes : décla ration toute contraire à la thèse de notre honorable contradicteur.

Passons aux Bollandistes.

« Recourant (dit M. Cahour) à leur important recueil (le recueil « des Bollandistes,) je vois que leurs Actes (les Actes des SS. « Donatien et Rogatien) sont l'œuvre d'Henschenius, *lequel déclare*, « en toute simplicité et vérité, *les avoir rédigés* 1° sur des docu- « ments empruntés à l'étranger, au monastère de Saint-Maximin à « Trèves, et à l'église Saint-Sauveur d'Utrecht, où la gloire de « nos saints était parvenue ; 2° à un légendaire propre aux « Bollandistes et leur servant de contrôle (*ac nostro legendario « contulimus*) ; 3° à des abrégés tant anciens que plus récents « (*aliqua compendia apud Bonium Mombritium et alios recentio- « res*) ; 4° à Surius (*cum edita à Surio*) et, de préférence à toute

1. Et non *pervetustissimus*, comme écrit M. Cahour, dont les citations sont rarement exactes.

2. *Acta Martyrum sincera* edit. 1689, in-4°, p. 294 ; édit 1731 in-fol, p. 245.

« autre source, aux Offices propres de la ville et du diocèse de « Nantes discutés en l'an 1263 (*ac potissimum in Officiis propriis « urbis et diœcesis Nannetensis, anno 1263 excussis*) [1]. »

En face de ces affirmations si précises de M. l'abbé Cahour, plaçons, comme tout à l'heure, le texte qu'elles sont censées représenter. C'est une dizaine de lignes du *Commentarius prævius* ou introduction placée par le P. Henschen en tête des Actes de SS. Donatien et Rogatien, imprimés au 24 mai dans le recueil des Bollandistes :

« Acta martyrii eorum (SS. Donatiani et Rogatiani) damus ex codicibus manuscriptis Trevirensi imperialis monasterii S. Maximini, et altero nostro Legendario illustri, cujus jam sæpius fecimus mentionem : contulimus autem ea cum editis à Laurentio Surio, qui agnoscit ea *conscripta graviter esse*. Aliqua eorumdem compendia leguntur apud Boninum Mombritium et alios recentiores, tum etiam in manuscripto Ultrajectino ecclesiæ S. Salvatoris, ac potissimum in Officiis propriis urbis et diœcesis Nannetensis anno M DC XXIII excusis [2]. »

Nous donnons les Actes du martyre des SS. Donatien et Rogatien d'après plusieurs manuscrits, l'un appartenant au monastère impérial de Saint-Maximin de Trèves, l'autre à nous, qui est le célèbre Légendaire, dont nous avons déjà souvent fait mention : de plus, nous les avons conférés à l'édition de Laurent Surius, qui reconnaît que ces Actes furent écrits *avec gravité*. On en trouve divers abrégés dans Boninus Mombritius et autres auteurs plus récents, dans un manuscrit de l'église Saint-Sauveur d'Utrecht, et particulièrement dans les Offices propres de la ville et du diocèse de Nantes imprimés en l'an 1623.

Ce texte contredit sur tous les points le prétendu résumé de M. Cahour.

1° D'après ce résumé, le P. Henschen « *déclare, en toute sim- « plicité et vérité, qu'il a rédigé les Actes de SS. Donatien et Ro- « gatien.* » — Henschen déclare au contraire nettement qu'il se borne à les publier : *damus*, dit-il, « nous donnons, nous pu-

1. *Semaine religieuse de Nantes*, 24 mai 1884, p. 485.
2. Boll. *Acta SS.* Maii, t. V, page 279 (édit. d'Anvers).

blions, nous éditons, » mais jamais « nous rédigeons, nous composons. » Nul doute sur le sens du mot ; d'ailleurs il faudrait le passé : « nous avons rédigé. » Donc, troisième contresens, des plus notables, à la charge de notre digne contradicteur, et démolition complète du système trop excentrique qui attribue au XVIIe siècle, à Henschen même, la rédaction des Actes originaux de SS. Donatien et Rogatien publiés par lui et par Ruinart.

2° M. Cahour fait dire à Henschen que, pour former le texte des Actes de SS. Donatien et Rogatien, il s'est servi, non seulement du légendaire bollandien, du manuscrit de Trèves et de l'édition de Surius, mais aussi des abrégés de Mombrice, de Saint-Sauveur d'Utrecht « et, de *préférence à toute autre source*, des Offices « propres du diocèse de Nantes; » il le félicite même de cette préférence. — Henschen ne dit rien de semblable : il mentionne l'existence des abrégés, mais après avoir nettement marqué qu'il a établi le texte des Actes exclusivement avec le manuscrit de Trèves, le légendaire bollandien et l'édition de Surius. C'est donc là encore une altération injustifiable, des déclarations d'Henschen, qui n'a rien pris aux Offices de Nantes, et qui au contraire (avec toute raison.) y voit simplement un abrégé des Actes publiés par lui.

3° Une altération plus grave, plus inexplicable, est celle qui regarde ces Offices de Nantes. Henschen parle d'un Propre imprimé en 1623 : « *in Officiis propriis urbis et diœcesis Nannetensis, anno M DC XXIII excusis.* » Ce qui se rapporte évidemment au Propre nantais publié par l'évêque Cospeau (ou Cospéan) en 1622, mais dont plusieurs exemplaires (comme cela se voit pour beaucoup d'autres livres) ont des titres avec la date de l'année suivante.

Dans la traduction et citation qu'il a faite de ce passage, M. Cahour remplace les trois derniers mots : « *anno* M DC XXIII *excusis*, » par ceux-ci : *anno 1263 excussis*, « discutés en l'an 1263 ».

Cette altération est sans excuse. Dans le texte des Bollandistes, la date M DC XXIII étant, comme ici, en chiffres romains, impossible de la confondre avec celle de M CC LXIII (1263) que M. Cahour lui

substitue. Nul prétexte non plus pour remplacer *excusis* (imprimés), dont le sens est parfaitement clair[1], par *excussis*, qui ne signifie même pas ce qu'on veut lui faire dire[2].

Bien mieux, cette altération, loin d'être une simple méprise, sert de base à tout le système par lequel M. Cahour prétend élever l'autorité historique des leçons du bréviaire de Nantes (mentionnées plus haut, p. 138) au-dessus de celle des Actes originaux publiés par Henschen et dom Ruinart.

En effet, en 1263, Hélie, chantre de Nantes, rédigea sous forme sommaire un tableau ou *Ordinaire* des offices célébrés dans cette église. Fondé sur le soi-disant témoignage d'Henschen, — c'est-à-dire sur la fausse date et l'altération inexplicable qu'il y a lui-même introduites, — M. Cahour affirme qu'à cette occasion, *en 1263*, les Actes de SS. Donation et Rogatien furent soigneusement *discutés*, que le résultat de cette discussion fut la proclamation, par Hélie, des leçons actuelles du bréviaire nantais comme le texte le plus ancien, le plus authentique de l'histoire des saints martyrs.

Tout cela tombe quand on s'en tient au texte véritable d'Henschen, — où il n'est question ni de l'*Ordinaire* d'Hélie ni de 1263, mais tout simplement d'un Propre nantais imprimé en 1623.

Cela tombe encore quand on consulte l'*Ordinaire* d'Hélie, — où l'on voit que la légende des deux frères nantais, mentionnée dans ce livre, ne peut être celle qui figure au bréviaire actuel de Nantes[3].

Donc pour l'honneur de soutenir — tellement quellement — une

1. Depuis le XVIe siècle *excudere* s'emploie couramment pour indiquer l'action de reproduire une œuvre par la gravure ou par l'imprimerie.

2. *Excutere* veut dire *secouer* au sens propre, mais non *discuter*, qui serait un sens figuré.

3. Notez que nous n'avons nullement l'idée de discuter le système qui attribue aux leçons du bréviaire de Nantes une antiquité et une autorité supérieures à celles des Actes originaux publiés par Henschen et par Ruinart; il suffit de lire ces deux documents pour rejeter cette hypothèse; la combattre serait perdre son temps. Quant à l'*Ordinaire* d'Hélie, nous y reviendrons un jour avec tout le développement qu'il mérite.

thèse insoutenable, l'honorable M. Cahour n'a pas reculé devant les étrangetés suivantes :

1° Méconnaître le caractère de l'œuvre des Bollandistes et de celle de Dom Ruinart, au point qu'il semble ne pas se douter de la nature de ces deux recueils ;

2° Entasser, dans l'interprétation de quelques lignes d'un latin limpide, une suite de contresens invraisemblables, qui mènent à se demander si l'auteur de pareilles fautes sait le latin ;

3° Altérer, sans nul prétexte, le texte parfaitement clair dont on s'appuie, au point de remplacer une date du XVIIe siècle par une du XIIIe, en fondant tout un système sur cette altération, — qui paraîtrait mériter un autre nom...

Voilà les procédés de discussion de notre honoré contradicteur.

Toutefois — nous le disons très haut — nous ne songeons nullement à l'accuser d'une falsification volontaire; nous croyons, malgré ses contresens, qu'il entend le latin; même qu'il peut savoir ce que sont en réalité les recueils hagiographiques des Bénédictins et des Bollandistes.

Deux circonstances expliquent à nos yeux — sans les justifier — toutes les singularités de sa polémique.

D'abord la *Semaine religieuse de Nantes* nous a appris qu'il était malade. La maladie a parfois de singuliers effets[1].

En outre — M. Cahour le proclame lui-même dans son travail — il est de l'école de l'abbé Darras, auquel il ne ménage pas son admiration. Or cette école a, en matière de discussion his-

1. Un de ces effets digne d'être noté, c'est l'accusation portée contre moi de contester (au moins indirectement) l'authenticité des reliques des SS. Donatien et Rogatien (*Semaine relig.* du 24 mai, p. 489-490). Accusation à laquelle je n'ai jamais donné le moindre prétexte. J'ai dit — ce qui est incontestable — que les Actes originaux des deux saints martyrs (publiés par Henschen et Ruinart) « ne mentionnent pas leur sépulture : » rien de plus, rien de moins, — rien donc qui implique que leurs corps eussent été détruits après leur mort et que l'on n'ait pu ultérieurement les trouver et les reconnaître. Cette accusation est donc, comme le texte de Sulpice Sévère, une pure imagination, *ægri somnium*. Autrement ce serait calomnie pure, fabriquée pour me noircir près des lecteurs de la *Semaine religieuse* — et à Dieu ne plaise que j'impute pareil méfait au digne M. Cahour !

torique, des procédés — obligés en quelque sorte — dont il serait naïf de s'étonner. Comme il est bon de la faire connaître, nous reproduisons ici le portrait qu'en a tracé, avec une autorité magistrale, un illustre Jésuite, l'un des premiers érudits de l'Europe, le R. P. de Smedt, président actuel des Bollandistes. A la fin du livre où il a tout récemment exposé les *Principes de la critique historique*, et qui avait déjà paru sous une autre forme, ce savant religieux dit :

« Parmi ceux dont nous ambitionnions les suffrages, il s'en trouve qui, tout en se déclarant d'accord avec l'auteur sur le fond des idées, ont blâmé la façon dont il les a proposées. Ils constataient, avec un douloureux étonnement, qu'il s'attaquait surtout à des écrivains catholiques du plus pur esprit ; qu'il allait chercher dans leurs livres ses allusions et ses exemples lorsqu'il était question de signaler *d'odieux défauts ;* enfin, qu'on eût dit, à le lire, que *les dangers pour la saine* critique sont surtout à craindre de ce côté.

« Nous l'avouerons sans détour : oui, nous avons visé tout spécialement quelques écrivains catholiques. Et même, ce qui nous a fait entreprendre notre travail, c'est la douleur, *l'indignation* qu'a excitée en nous le succès de certains ouvrages, tels que l'*Histoire générale de l'Église* de l'abbé Darras, dont les auteurs semblent prétendre racheter, par le bon esprit, *le manque d'étude sérieuse et de probité scientifique*. Il y avait là, pour la science catholique, *un scandale et un danger* qu'il fallait combattre à tout prix. A nos yeux c'était un devoir de conscience. Nous taire, par crainte de qualifications et de suppositions désobligeantes, nous eût paru une lâcheté.

« Du reste, les sévérités que nous avons cru pouvoir nous permettre à l'endroit d'écrivains catholiques ont été accentuées avec plus d'énergie encore par des hommes d'une incontestable compétence. M. l'abbé Ulysse Chevalier dans les *Lettres chrétiennes*, M. l'abbé Duchesne dans le *Bulletin critique* [1] leur ont fait enten-

1. C'est M. l'abbé Duchesne, le savant professeur de l'Université catholique de

dre des paroles tout autrement dures que les nôtres ; et nous lisons, dans la dernière livraison du *Bulletin* (15 janvier 1883), que M. l'abbé Douais, professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté catholique de Toulouse, dans une brochure sur l'*Enseignement de l'histoire ecclésiastique*, signale « *l'insuffisance des histoires « générales de Rohrbacher et de Darras*, qui, parce qu'elles furent « écrites dans un sens antigallican, parurent combler toutes les « lacunes, mais *dont le succès a été considéré à l'étranger comme « la preuve la plus significative de la décadence des études his- « toriques au sein du clergé français.* »

« Ces maîtres distingués ne se sont pas fait illusion plus que nous ; ils ont vu que la liberté de leur langage donnerait lieu à bien des froissements ; mais ils ont jugé, comme nous, que des intérêts supérieurs étaient en jeu et qu'il ne fallait pas trop craindre de blesser pour essayer de guérir [1]. »

Le scandale et le danger dénoncés là par le P. de Smedt sont bien graves, puisqu'un homme de son caractère, si haut placé dans l'estime du monde savant et du monde religieux, et dont la modération égale la science, se croit tenu de les combattre avec une telle énergie.

Rien à ajouter à cette sentence qui est sans appel, qui d'ailleurs, pour nous aussi, pour le cas particulier que nous examinions tout à l'heure, explique bien des choses.

Car peut-on, sans injustice, attendre mieux du disciple que du maître ?

ARTHUR DE LA BORDERIE.

Paris, qui a trouvé le vrai nom de l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Darras, si justement baptisée par lui *Hortus apocryphorum*, le Jardin des apocryphes et des fables ; voir *Bulletin crit.* du 1er mars 1883, p. 81.

1. R. P. de Smedt, *Principes de la critique historique*, Liége et Paris, 1883, p. 284 à 287.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LES ARMORICAINES, par M. Eugène Roulleaux, rédacteur en chef de la *Vendée*. — In-8°, Paris, Dentu.

I

C'est presque un lieu commun de se plaindre que la camaraderie ou l'hostilité ôtent toute justice, toute mesure aux articles de critique littéraire. La politique se fourre partout, et ce n'est pas seulement par principe d'esthétique qu'on est *Hugophobe* ou *Hugolâtre*. Le temps remettra les hommes et les livres à leur place. En attendant, j'estime que je suis en situation d'écrire un article sincère sur les *Armoricaines* de M. Eugène Roulleaux : nous sommes unis par les liens d'une vieille amitié, et séparés sur plus d'un point par nos opinions. La métaphore biblique du « voyage de la vie » est si juste, que je la risque une fois de plus : au départ, gaîment et d'un pas leste, on suit le même chemin, mais bientôt on se laisse tenter par des sentiers divers, et lorsqu'on se retrouve, longtemps après, aux premiers cheveux blancs, on s'aperçoit qu'on n'a pas tiré des épreuves de la route absolument la même moralité.

C'est, au moins, grand plaisir d'écouter le récit du voyage d'un compagnon des premières étapes. Or, en lisant les belles pages des *Armoricaines*, il me semble recevoir la confidence des impressions, des sentiments, des pensées, des admirations d'un ami ; je m'y intéresse toujours, j'y applaudis souvent, j'y contredis parfois. Il y a plus d'un profit dans la franchise, et les œuvres fortes supportent aisément la critique.

Les *Armoricaines,* outre une remarquable *Préface,* comprennent quatre parties : *Poésies politiques,* — *Miscellanea,* — *Sonnets,* — *Fables, Chansons et Mélodies.* La *Préface* raconte « comment on devient poète, » c'est-à-dire sous quelles influences de famille, d'éducation, d'aspects de la nature, se sont développées les facultés poétiques de l'auteur. Nous en retiendrons deux choses : que sa mère était Bretonne, fille d'un soldat du drapeau blanc, et qu'il est profondément convaincu « de l'origine spiritualiste de la poésie. » La famille maternelle et les croyances où le poète puise son idéal sont deux éléments essentiels dans la formation du talent, et pour comprendre l'œuvre, il importe de connaître l'homme.

Quant aux quatre parties du livre, nous ne les analyserons pas séparément. Nous préférons étudier dans l'ensemble le caractère, le génie propre, l'âme du poète, et nous arrêter ensuite à l'examen des mètres, du rythme, du style ; le fond d'abord, puis la forme : c'est logique. D'ailleurs, nous sommes de ceux qui pensent que le rapport est intime entre l'idée et l'expression, que « le style, c'est l'homme, » et qu'« il faut de l'âme pour avoir du goût. »

II

Eugène Roulleaux est un catholique, et son cœur et son esprit admettent sans réserve la conception chrétienne de la vie : il croit à Dieu, à la Providence, au libre arbitre, à l'immortalité de l'âme, comme un cartésien, et de plus il croit à l'autorité de l'Eglise, aux dogmes, à la grâce.

O mon Dieu ! laisse-moi, laisse-moi ces deux ailes :
La Foi, qui nous ravit dans son élan vainqueur,
Avec la Poésie aux splendeurs immortelles :
L'une a toute mon âme et l'autre tout mon cœur.

Je vivrai dans la sphère où l'on chante, où l'on prie,
Eden dont notre siècle a perdu le secret,
Et si j'entends gémir quelque jour ma patrie,
En lui montrant la Croix je la consolerai.

Strophes et pensées sont admirables de noblesse et d'élévation. Le poète donne cette note-là à pleine voix, à plein cœur, de toute son âme. Il la retrouve, harmonieuse et pure, pour chanter les délicates tendresses d'une union devant Dieu, autrement sainte qu'un contrat devant un adjoint :

O toi qui n'as jamais senti l'impure haleine
Du vice, qui sur nous fond comme le vautour,
O mon lis bien-aimé, dont l'âme est toute pleine
De miséricorde et d'amour ;

Que mon cœur reste ouvert sous ton regard limpide ;
Tu ne verras jamais son autel profané ;
Le temps n'effleure pas, dans sa course rapide,
Cet amour que je t'ai donné !

Voilà bien le meilleur de l'homme : la faculté de s'élever à Dieu par la prière, la faculté d'aimer chastement la compagne choisie avec le cœur.

Mais pourquoi jeter de si grosses pierres à ceux qui sont engagés dans des voies moins sûres ou moins douces, par erreur d'esprit ou par trahison de la fortune ? à ceux que troublent

Ces problèmes fatals, sans cesse irrésolus ;

à ceux même qui se révoltent devant les iniquités séculaires des sociétés ? O poète, oubliez un peu la politique, et vous serez plus clément. Devant le vice et la misère, la pitié, vous le savez, est encore souvent de la justice.

Je ne voudrais pas ici de malentendu. Il y a des joies, des douleurs, des luttes, vieilles comme le monde et qui se renouvellent pour toutes les générations ; elles seules me semblent dignes des chants de la Muse, et chaque fois qu'Eugène Roulleaux les exprime, son inspiration grandit : pour célébrer Dieu, la patrie, la famille, pour chanter l'amour, les vagues tristesses de l'âme, les splendeurs des nuits, il a des accents qui vont au cœur parce qu'ils en viennent. Mais il y a aussi des joies et des douleurs, ou plutôt des vic-

toires et des défaites dans ces luttes d'un jour où s'acharnent les hommes ; pour celles-là, c'est une arme suffisante que la prose, arme souple et toujours prête ; la pauvre Muse y combat à regret. Hugo lui-même a dû la violenter pour la retenir sur l'étroit champ de bataille.

J'ai tenu à dire toute ma pensée sur un beau livre, et qui durera — plus que ma critique, Dieu merci ! Que j'aie tort ou raison, il n'importe guère, car l'œuvre est élégante et solide dans l'ensemble, et plus d'un lecteur applaudira sans doute aux coups de lanière dont l'auteur cingle ses adversaires politiques. Lamartine l'entendait autrement :

> Non, de quelque côté que le barde se range,
> Sa Muse sert sa gloire et non ses passions,

et j'ai gardé de mes enthousiasmes de jeunesse un peu d'idolâtrie pour les *Méditations* et *Jocelyn*. Que le poète ait ses préférences pour la Royauté, c'est son droit ; mais qu'il n'oublie pas que sa muse a des ailes, de larges ailes, et qu'il ouvre l'espace à son essor.

Je regrette de ne pouvoir citer une pièce de plus de cent vers, le *Bonheur*, datée de Lannion, 1853. Elle prouve la supériorité d'Eugène Roulleaux dans l'élégie.

> Qu'es-tu, Bonheur, qu'es-tu, toi que l'âme inquiète
> Sollicite sans cesse en son ardeur muette ?

Es-tu sous le chaume ou dans les palais ? dans la gloire, dans la poésie, dans l'amour ? Non, hélas ! et trop d'amertume se mêle au miel trompeur de ces fragiles bonheurs humains ;

> Car une loi d'en haut veut que tout ainsi passe,
> Bien et mal, vie et mort, à peine on se souvient ;
> L'amour usé d'hier fait, sans laisser de trace,
> Place à l'amour nouveau qui vient...

Bonheur, es-tu donc dans la Foi ? O poète, vous le dites, la Foi

montre le bonheur, mais comme une fleur céleste ; laissez-lui sa compagne, la Charité pour toutes les misères.

On n'est pas poète élégiaque sans l'amour de la nature. Eugène Roulleaux a le sentiment profond de ces beautés qui parent l'œuvre divine, et son vers pittoresque, qui résonne parfois comme un coup de mer aux roches de Paimpol, s'attendrit du charme du printemps et de la mélancolie des soleils de novembre. Au spectacle des cieux et des bois, le poète fait souvent un retour sur la destinée humaine. C'est bien de sa propre inspiration qu'il peut dire :

> Et si son regard, doux comme un soleil d'automne,
> D'un fugitif nuage a voilé ses rayons,
> C'est que, pauvres humains, la tristesse nous donne
> Les seuls bonheurs que nous ayons.

Lors même qu'il ajoute à sa lyre « une corde d'airain, » comme dans *Hymne au progrès* et *Ménage de travailleurs*, l'Inspiration s'obstine, et chante

> L'archipel lumineux qui dans les airs se joue,

ou éclaire des rayons blafards de la lune un horrible drame de l'alcool :

> La lune à ce moment glissa dans la mansarde.

Cette brute ivre, et qui « rote du sang, » dirait André Chénier, appartient-elle à l'art ? Est-ce encore un homme ? Les Grecs esquivaient la difficulté par une métamorphose.

III

Nous n'avons pas tout dit, mais nous avons indiqué les traits caractéristiques d'un poète moins à l'aise dans la satire que dans les sujets sublimes, nobles, gracieux ou tendres. S'il n'était pas de notre avis, nous ne lui rappellerions ni Corneille, fier d'*Agésilas*, ni Molière, s'entêtant à jouer la tragédie, ni Frédéric II, ravi de

son talent sur la flûte ; nous reconnaîtrions de bonne grâce que de bonne foi nous avons pu nous tromper.

Il nous faut maintenant parler du style, de la métrique, de la versification. Eugène Rolleaux ne cherche jamais les tours de force, les sonorités creuses ; il laisse les hyperboles extravagantes et les enjambements téméraires aux rimeurs qui n'ont pris aux Parnassiens que leurs défauts. Notre tâche de critique se trouve ainsi singulièrement simplifiée.

L'alexandrin à rimes plates ou croisées, la strophe de huit vers octosyllabiques, et le mélange de ces deux mètres ont presque toujours suffi aux classiques, à Lamartine, à de Vigny, comme moule de leurs pensées, et Eugène Roulleaux, à leur exemple, y est resté fidèle. Nous ne le blâmerions pas d'avoir un peu plus varié ses rythmes, comme il a fait avec succès dans *la Tour de Jasseron* ; mais nous nous plaisons à reconnaître qu'il montre dans ceux qu'il emploie une grande connaissance de la langue, au triple point de vue de la grammaire, du goût et de l'harmonie. Le mérite n'est pas mince, par le temps qui court.

Qu'il est beau, l'enfant qui s'éveille
Du sein de la Divinité !
Mortelle et sublime merveille
Promise à l'immortalité !
Qu'il est beau, quand, chassant les voiles
Du néant dont il sort vainqueur,
Dieu met dans ses cils deux étoiles
Dont les rayons nous vont au cœur !

On ne fait plus guère de ces strophes-là, qui chantent à l'oreille et à l'âme. Ecoutez le début de *la Tour de Jasseron*, une légende bressane :

Au sommet du vignoble où s'abreuve la Bresse,
Devant le voyageur, comme un phare, se dresse
Un gothique manoir ;
Le temps n'a pas flétri sa majesté muette,
Et, la nuit, il profile encor sa silhouette,
Imposante sur le ciel noir.

Comment ne pas se souvenir du mot de Fénelon : « Ecrire, c'est peindre ? »

Les sonnets mériteraient une étude à part. On sait que rien n'est plus facile que d'aligner les quatrains et les tercets d'un mauvais sonnet, et même de plusieurs. Les maîtres du genre, après Musset, c'est-à-dire F. Coppée, Sully-Prudhomme, J. Soulary et Edmond Arnould, ce délicat artiste qui timidement fuyait la gloire, n'ont pas toujours évité l'écueil d'une banalité richement rimée, d'un rien superbement vêtu. Ils ont pris, il est vrai, d'éclatantes revanches. C'est auprès de leurs meilleurs sonnets qu'il faut placer *Paysage* et *A une jeune fille*, qui m'ont rappelé Edmond Arnould, ou *A M. Duc*, sur le mètre du fameux sonnet de Benserade, qui ne m'a rappelé personne, et n'en vaut pas moins. Un *Mauvais ménage* et *Le général et la fièvre typhoïde* sont enlevés de main de maître.

Je crains d'allonger outre mesure cet article, et je ne dirai qu'un mot des Fables, dont le tour est aisé, et des Mélodies ou Romances que je préfère aux Chansons. Ce qui est merveilleux, c'est la flexibilité du talent du poète.

IV

En résumé, Eugène Roulleaux a écrit une œuvre d'inspiration et de conscience, qui reflète sa vie, la vie humaine, c'est-à-dire les sentiments et les pensées de l'homme doublé d'un poète, et du catholique doublé d'un citoyen. Mêlé comme journaliste à des luttes ardentes, il y a quelquefois entraîné sa muse : d'autres pourront mettre un éloge où j'ai mis un regret.

L'originalité des *Armoricaines*, c'est qu'on n'y trouve rien de ce qui fait tache dans nombre de recueils lyriques et élégiaques, ni crudités, ni passions sans frein, ni ruisseaux de larmes, ni désespoirs enragés. Eugène Roulleaux dédaigne les artifices des petits « jeunes, » souvent vieux, dont les vers brûleraient le papier, s'il n'était trempé de pleurs, par métaphore, comme au temps de

UNE ASCENSION AÉROSTATIQUE A NANTES

En 1784.

Le hasard, qui donne parfois un tour de faveur aux chercheurs de la place Bretagne, vient de me mettre entre les mains une brochure de vingt pages intitulée: — *Description de la seconde expérience aérostatique, faite à Nantes, le 6 septembre 1784, sous la direction de M. Levêque, correspondant de l'Académie royale des Sciences, professeur royal d'hydrographie et de mathématiques.* A Nantes, de l'imprimerie de Brun l'aîné.

Cette brochure a tout l'intérêt d'une rareté bibliographique ; de plus elle montre nos concitoyens, il y a juste cent ans, animés d'une ferveur scientifique et d'un esprit de progrès qui semblent les avoir un peu abandonnés. Il y avait six mois seulement que Pilâtre de Rozier et le marquis d'Arlandes avaient effectué, dans une mongolfière, le premier voyage aérien (21 novembre 1783), quand l'aérostat *le Suffren* partit de Nantes, le 14 juin 1784, et descendit près de Gesté; bientôt après, le 6 septembre, avait lieu, dans le même ballon, l'ascension qui nous occupe. Les voyageurs étaient: MM. Coustard de Massi, lieutenant des maréchaux de France, et Deluynes, négociant. Au travers de beaucoup de détails techniques, la brochure nous peint le zèle et la docilité des ouvriers qui passèrent la nuit à gonfler l'aérostat, et l'empressement des souscripteurs, appartenant aux meilleures familles de la ville, qui s'associèrent de leurs deniers aux résultats de l'expérience [1].

Le directeur de l'entreprise et des travaux était M. Pierre Levêque, mathématicien distingué, né à Nantes en 1746, plus tard

1. Parmi les adhérents, je remarque les noms de MM. Graslin, Delaville, Deurbroucq, Espivent de la Villeboisnet, Bouteiller, de la Blotais, de la Tullaye, etc.

membre de l'Institut. Les modernes historiens de l'aérostation n'ont pas prononcé son nom ; et pourtant il avait droit à une place, à la suite de Mongolfier et de Pilâtre, près de Blanchard et de Guiton de Morveau. En dehors d'un système admirablement réglé d'observations météorologiques et de précautions contre les dangers de déperdition du gaz et de dilatation de l'aérostat, il avait inventé, pour remplir celui-ci, un appareil pneumato-chimique, qu'il semble en droit d'appeler « le plus parfait, le plus prompt et le plus sûr qu'on puisse employer. » Les savants seront de l'avis de M. Levêque, après avoir lu la description de son appareil ; ils estimeront que les voyages aériens tentés à Nantes, neuvième et quatorzième en date dans cette glorieuse série des conquêtes du ciel, ont puissamment aidé aux progrès de la science [1]. On ne me saura pas mauvais gré, j'espère, de reproduire ici le procès-verbal que les aéronautes improvisés du 6 septembre 1784 firent de leur ascension : c'est un document court, vivement écrit, plein de l'enthousiasme qui accueillit la découverte si nationale de Mongolfier ; il a de jolis détails sur le Nantes du XVIIIe siècle ; cela vaut bien, à tout prendre, certaines impressions d'une chaise... en ballon captif. Il y a quelque dix ans, les habitants du cours Saint-André voyaient, presque chaque dimanche, s'envoler M. Godard.

J'y montai, j'en fus témoin fidèle; les Nantais de 1874, spectateurs et voyageurs, ne ressemblaient guère à ceux de 1784, et c'est dommage.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Procès-verbal du voyage de l'aérostat le Suffren, *parti de Nantes, le 6 septembre 1784, et monté par MM. de Coustard de Massi et Deluynes.*

« Nous nous sommes élevés avec vingt livres de légèreté, et ayant dans notre char cent soixante-dix livres de lest, non compris nos instruments et nos provisions, qui pesaient cinquante-quatre livres.

1. Comme des ascensions au Mont-Blanc, il a été tenu un registre fidèle des plus anciens voyages aériens ; le second voyage tenté à Nantes est aussi le second, comme durée, de ceux qui eurent lieu en 1783 et 1784.

Il était midi 35 minutes ; le vent soufflait de l'E.-S.-E., était très faible et variable. Le baromètre se tenait à 28 pouces 5 lignes, le thermomètre était à 25 degrés, et l'hygromètre en marquait 2 de sec. Notre ascension a été majestueuse et presque verticale ; elle a paru faire la plus grande sensation sur tous les spectateurs.

« Nous avons d'abord été portés au-dessus du faubourg de Saint-Similien, où nous sommes restés stationnaires un peu plus d'un quart d'heure, à la hauteur d'environ 270 toises. La ville nous a offert dans ce moment un spectacle enchanteur ; nous distinguions parfaitement tous les quartiers qui paraissaient déserts, les prairies couvertes de tentes et d'un peuple immense, la foule qui se précipitait de la maison des Enfants trouvés, la promenade du Cours remplie de spectateurs, des gens à cheval qui couraient vers le Port-Communeau ; d'un côté, la rivière d'Erdre et les maisons de campagne qui embellissent ses bords ; de l'autre côté, la Loire couverte de bateaux et les riches plaines qui sont au delà. Nous admirions en silence une scène à la fois si vaste, si variée, si pittoresque ; nous entendions encore quelques cris confus. L'intérêt répandu sur tous les objets qui nous environnaient nous faisait désirer de rester longtemps dans une station aussi ravissante ; mais, le vent venant à fraîchir, nous nous sommes éloignés en voguant entre Sautron et Orvault. L'aérostat, continuant de s'élever, s'est alors gonflé ; il nous a procuré le plaisir de le voir dans toute sa beauté et son étendue : il touchait le cercle équatorial. La dilatation a toujours été en augmentant ; elle est même devenue si forte, que la crainte d'une rupture nous a fait laisser l'appendice ouvert ; il ne s'est échappé que peu de gaz par cette voie. En conséquence, nous avons fait jouer la soupape ; aussitôt le gaz est sorti avec un sifflement des plus violents. Nous avons continué de monter pendant quelques instants ; le baromètre était à 23 pouces 3 lignes. Nous avons ensuite baissé visiblement. De peur de blesser quelques-uns des paysans qui étaient en grand nombre autour de nous, nous n'avons pas voulu jeter, sans les ouvrir, les paquets de sable qui nous servaient de lest. Par là nous avons perdu du temps.

« L'aérostat s'est trouvé au-dessus d'une châtaigneraie, le baromètre marquait 28 pouces ; il était alors 1 heure 31 minutes. Baissant toujours, nous avons rasé la châtaigneraie dans une lon-

gueur de 50 pieds; mais, continuant de jeter du lest avec le plus de promptitude possible, nous sommes remontés à une hauteur que nous avons jugée être les deux tiers de celle dont nous étions descendus. Le soleil dardait ses rayons avec la plus grande force, il nous incommodait considérablement. Cependant le vent nous portait vers Paimbœuf. Il changea, et nous devînmes le jouet de différents courants d'air, dont les uns nous poussaient vers la mer et les autres nous ramenaient dans les terres. Nous jugions n'être distants de la rade de Paimbœnf que de deux lieues environ, à vol d'oiseau. Plusieurs fois nous fûmes forcés de jeter du lest pour nous élever et nous maintenir. Après avoir traversé un nuage blanc, l'aérostat monta beaucoup : il resta stationnaire l'espace d'une demi-heure. Nous éprouvâmes du frais au point d'être forcés de boutonner nos habits; nous planions alors sur les bois de Malleville et de la Bourdinière, situés sur le sillon de Bretagne. Le vent changea encore; nous rétrogradâmes. L'aérostat baissant ensuite, nous arrivâmes vers la prairie de Mérimont, paroisse de Fay, à six lieues de Nantes. Il ne nous restait alors que quelques livres de lest; nous ne pouvions plus espérer de nous soutenir longtemps. Le vent nous dirigeait sur un grand bois, distant d'un quart de lieue de la prairie. Nous prîmes donc le parti de nous arrêter dans cette prairie, où, après avoir touché, nous ouvrîmes la soupape et nous restâmes à terre. Il était alors 3 heures 7 minutes. Dans l'instant nous fûmes entourés de plus de deux cents paysans; l'un d'eux se mit à genoux devant nous. M. de Châtillon, qui nous suivait depuis une lieue, parut avec Mme la comtesse du Cambout, Mlles du Cambout et Mlles de Châtillon. M. Deurbroucq, le jeune, qui courait à cheval après nous depuis Nantes, ne tarda pas à nous joindre; il nous dit que, d'après les circuits qu'il avait faits, il appréciait sa route à douze lieues. Nous nous rendîmes tous au château de Châtillon. Signé : COUSTARD DE MASSI, DELUYNES. »

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ARCHIVES DU POITOU, XIV. In-8°, XI-400 p. Poitiers, imp. Oudin.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE. 7e année (1883-1884). In-8°, 82 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. En vente, à Paris, chez A. Claudin, rue Guénégaud, 3; H Champion, quai Malaquais, 15, et Emile Lechevalier, 39, quai des Grands-Augustins..... 2 fr.

BATEAU D'EMERIAU (LE); par Mme Mélanie Waldor. In-12, 120 p. Limoges, lib. Ardant.

CAUCHEMAR (LE), nouvelle fantastique, par Alphonse Poirier. Petit in-12 78 p. Angers, lib. Germain et Grassin.

CHAMBRE DE COMMERCE DE NANTES. CANAL MARITIME DE LA MARTINIÈRE AU CARNET. NOTES ET DOCUMENTS. In-4°, 49 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

DEUXIÈME INVENTAIRE DES MONUMENTS MÉGALITHIQUES COMPRIS DANS LE DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD; par Gaston de la Chenelière, président de la Société d'émulation. In-8°, 39 p. Saint-Brieuc, lib. Guyon.

ENNEMI (L') UNIVERSEL, par Francis Lefeuvre. In-8°, 7 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, juillet 1884.

MISSION (LA) PROVIDENTIELLE DU VÉNÉRABLE LOUIS MARIE GRIGNION DE MONTFORT, dans l'enseignement et la propagation de la parfaite dévotion à la sainte Vierge, comme préparation au grand règne de Jésus et de Marie dans le monde, par l'abbé J.-M. Quérard, missionnaire, ancien missionnaire de la Compagnie de Marie. Un vol. in-12. Paris, Haton, rue Bonaparte; Rennes, Fougeray; Nantes, Lanoë et Métayer..... 2 fr. 50

NOTICES HISTORIQUES, par le comte de la Boutetière. In-8°, XVI-153 p. et 4 portraits photographiés. La Roche-sur-Yon, imp. Servant; Saint-Philbert-du-Pont-Charraux.

RECUEIL DE SIX MÉLODIES, chant et piano, par M. J.-C. Ropartz. In-8°. En vente, à Rennes, chez les marchands de musique..... 5 fr.

RECUEIL GÉNÉALOGIQUE DE L'ANCIENNE ET ILLUSTRE MAISON DE MONTY, AUTREFOIS CROCIANY, tiré des actes et titres de la Maison, établie en France depuis sept vingt ans. A Nantes, chez Pierre Querro, imprimeur de la Ville et libraire juré de l'Université, à la Croix du Saint-Esprit, MDCLXXXIIII. Réimprimé à Nantes, par Vincent Forest et Emile Grimaud. In-4°, 16 p. Tiré à 131 ex. papier vergé et 2 sur parchemin.

TOUR DES FOUS (LE); par Alphonse Poirier. In-12, 20 p. Angers, imp. et lib. Germain et Grassin.

UN CHAPITRE DE L'HISTOIRE DE FROTTÉ. Naissance — famille — éducation — régiment; par L. de la Sicotière. Gr. in-8°, 28 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de la Révolution*, juillet 1884.

FROTTÉ EN BRETAGNE ET EN VENDÉE

1795

Le départ d'Angleterre et le débarquement de Frotté furent retardés par une foule d'obstacles dont M. le comte de la Ferrière a tracé un récit pittoresque [2].

« Frotté s'était rendu à Guernesey avec ses compagnons. Depuis cinq mortelles semaines, l'œil fixé sur la France, ils attendaient l'heure de partir. Enfin le 10 janvier (21 nivôse an III), 10 heures du matin, il reçut l'ordre de se rendre à bord d'un bateau ponté. Le départ était fixé au lendemain, 11. L'équipage était anglais. Frotté avait avec lui trois chouans pour servir de guides à terre, trois Émigrés qui rentraient en France, et ses quatre compagnons d'armes: La Roque-Cahan, La Rosière, de Bellefonds et d'Urville.

« Le vent était favorable, le bateau petit, mais fin voilier. Après avoir passé à travers les chaloupes ennemies et les rochers bien plus redoutables encore, on se trouvait, vers 10 heures du soir, en vue des côtes de France. Les deux pilotes étaient peu habiles; ils s'égarèrent au milieu des rochers, et ce ne fut qu'à quatre heures du matin qu'ils mouillèrent à une demi-lieue de terre. Ils se croyaient arrivés au point désigné pour la descente, et ils en étaient à quatre grandes lieues. Pas un bruit sur le

1. M. de la Sicotière, que nos lecteurs connaissent, achève en ce moment un livre sur *Frotté et les Insurrections normandes*. Le chapitre qu'il veut bien nous communiquer est d'autant plus intéressant pour nous, que les détails qu'il renferme étaient absolument inconnus, et que, la scène se passant tout entière en Bretagne et en Vendée, il rentre ainsi dans le cadre spécial de notre *Revue*. — (*Note de la Rédaction.*)

2. *Histoire du canton d'Athis*, 1868, p. 226; d'après les papiers de la famille d'Oilliamson.

rivage, tout semble calme, et le succès du débarquement certain. Par malheur, le canot ne peut contenir que huit à dix hommes, en comptant les trois matelots indispensables pour ramer jusqu'à terre; on tient conseil, et l'on se décide à faire deux voyages. C'est à qui sera du premier. Les quatre compagnons de Frotté ne veulent, à aucun prix, se séparer de leur chef; les Émigrés, qui en sont à leur seconde tentative, et qui portent sur eux de l'or et des dépêches pour le Comité royaliste, demandent impérieusement à être mis à terre; la discussion s'échauffe, et, si personne ne cède, il est à craindre que le bruit des voix ne soit entendu du rivage. Frotté laisse donc partir les trois Émigrés; il leur adjoint les trois guides et La Rosière, leur faisant jurer, à tous, de lui renvoyer le canot sur-le-champ. Au temps calculé par ceux qui restent comme à peu près nécessaire pour le trajet, des coups de fusil retentissent sur le rivage; ils se succèdent dans l'intervalle de sept à huit minutes. Frotté en compte jusqu'à dix-huit, puis tout rentre dans le silence. Sans doute, leurs compagnons ont pénétré: s'ils avaient été attaqués par une force supérieure tous bien armés comme ils le sont, le feu aurait été plus vif et le combat plus long [1]. Une heure se passe à attendre, le canot ne revient pas. Déjà le jour commence à poindre; le capitaine parle de reprendre la haute mer; à force d'instances, il consent cependant à attendre encore. Dès que la brume du matin permet de distinguer les objets, Frotté et ses compagnons aperçoivent, sur le rivage, un petit fort; il est placé juste en face d'eux, sur une éminence. L'alarme est déjà donnée sur toute la côte: on les a signalés, et deux boulets viennent ricocher jusqu'auprès de leur bâtiment. N'importe! ils restent en panne jusqu'à neuf heures du matin. Aucun signal n'est fait sur le rivage; leur canot vide a été porté par les flots au fond de la baie; ils courent une dernière bordée, aussi près de terre que possible, dans l'espoir de recueillir quelqu'un des leurs; mais ils ne voient que les Bleus qui, inquiets de ces mouvements, viennent, de tous les points, se grouper autour du petit fort. Il faut bien virer de bord. Frotté s'y décide malgré lui, et l'on fait voile sur Jersey. Le vent, qui portait à terre, devient contraire; avec un équipage réduit, une mer qui grossit d'heure en heure, le retour est difficile, et ce n'est qu'à grand peine que Frotté et ses trois lieutenants peuvent gagner la rade de Guernesey, où ils perdent leur gouvernail.

« Dans la nuit, la neige tomba abondamment et adoucit le temps, qui

1. Vasselot et ses camarades s'étaient, paraît-il, emparés du petit fort, quoiqu'il fût défendu par un nombre de soldats double du leur; mais des fuyards avaient donné l'alarme; s'étant enfoncés dans l'intérieur des terres, ils furent entourés par une force supérieure, blessés et faits prisonniers. (Puisaye, *Mém.* t. IV, p. 422.)

était très rude. Le surlendemain, Frotté, avec un supplément d'équipage, et un pilote plus expérimenté, partit pour Jersey. Le 27 janvier, il y était encore, et c'est d'un petit village, dans l'intérieur des terres, qu'il écrivait au comte d'Oilliamson :

« Mes compagnons et moi avons déjà dit au prince de Bouillon que « nous étions décidés, s'il veut bien nous en donner le moyen, à débar- « quer tout simplement sur un point de la côte de Normandie, ici en face, « où nous sommes déjà sûrs d'une maison. La Roque, d'Urville et moi, « irons donner le mot du guet, et dire de préparer des guides et des « asiles; nous reviendrons ici, la nuit convenue, pour dire un adieu à « Jersey. »

Comme on le voit, ils ne plaignaient ni leur peine ni leurs dangers.

Frotté ajoutait ces lignes si honorables pour ses compagnons et pour lui :

« Je n'ai pas cru abuser des pouvoirs que j'ai reçus, en donnant à mes trois compagnons, la Roque-Cahan, Bellefonds et La Rosière, qui tous trois avaient le même grade que moi avant d'émigrer, qui tous trois ont le même dévouement et qui courent les mêmes dangers, le même brevet que j'ai reçu. Je crois qu'il est plus dans l'ordre et mieux dans l'intérêt de la chose, que j'aie des collègues que des subordonnés; que l'ombre d'une supériorité qu'ils trouveraient injuste pourrait refroidir leur zèle quand nous serons là-bas, dans l'idée que je voudrais la faire servir à mon ambition. Cette idée est une de celles que je foulerai le plus aux pieds, d'abord parce qu'elle est au-dessous de moi, et ensuite parce que c'est une des plus dangereuses et qui met le plus d'entraves au dévouement des hommes qui peuvent être utiles. Du moins, telle est ma manière de voir et celle d'après laquelle je me conduirai dans la mission délicate qui m'a été confiée [1]. »

Cette égalité de grades avait, toutefois, de bien graves inconvénients que Frotté, dans ses rapports avec la Roque-Cahan lui-même, ne devait pas tarder à ressentir. La hiérarchie du commandement est une nécessité même de son fonctionnement, et plus tard Frotté fut forcé d'en revendiquer les prérogatives.

1. *Hist. du canton d'Athis*, p. 229.

Le 31, il rendait de nouveau compte à Puisaye [1], avec une grande déférence, de leurs ennuis dont ils ne pouvaient entrevoir la fin.

... « Nous espérons, Monsieur, que vous apprécierez cette position, dont j'ai cru devoir rendre un compte littéral à mon général et le prier d'agréer l'hommage respectueux du zèle que nous mettrons toujours à remplir *ponctuellement* ses ordres, sans qu'aucune considération puisse nous en écarter ; mais rien ne peut suppléer aux moyens qui nous manquent ; ignorant même l'époque où on nous les accordera, car nous avons sollicité en vain une promesse positive et n'avons pu obtenir que celle d'un terme prochain, mais indéterminé.

« Ne voulant point abuser de vos moments, Monsieur, je me borne à prier M. d'Oilliamson de vous mettre sous les yeux, quand vous le désirerez, les détails que je lui envoie relativement à notre passage en Normandie, et aux moyens de mettre parmi les Normands de l'extérieur et de l'intérieur un ensemble nécessaire et facile, en rapportant tout, dès le principe, les uns et les autres, au chef sous lequel ils doivent tous servir, et M. le comte du Trésor y est entièrement dévoué et peut y influer beaucoup par la place qu'il se trouve occuper.

« Dès que notre départ sera fixé, j'aurai l'honneur de vous en rendre compte.

« Je suis avec respect, Monsieur le marquis, votre très humble et très obéissant chouand (*sic*).

« LOUIS DE FROTTÉ [2].

« Jersey, 31 janvier 1795. »

Quelques jours après, ils purent toucher la côte française, auprès de Saint-Brieuc ; à travers mille dangers, ils échappèrent aux troupes républicaines qui les avaient un moment cernés.

Ce qui frappa le plus Frotté en pénétrant dans le pays insurgé, ce fut, en y trouvant beaucoup de gens dévoués, de voir « qu'ils haïssaient encore plus la République qu'ils n'avaient d'amour pour la royauté ; leurs prêtres, la persécution et les réquisitions étaient les principaux motifs et même pour quelques-uns, les seuls, de leurs bonnes

1. Sous le nom de marquis de Ménilles. Le château de ce nom, près d'Evreux, lui appartenait.

2. *Papiers Puisaye*, au *British Museum*.

dispositions à combattre le gouvernement conventionnel. » Il touchait ainsi, du premier coup, les causes qui, en Normandie encore plus qu'en Bretagne, devaient exciter et prolonger la guerre où il joua un si grand rôle.

Ses premiers pas sur ce qu'il appelait « la terre promise, » ne furent pas heureux. Il se rendit auprès de Boishardy, commandant en chef des Côtes-du-Nord, avec Tinténiac chargé par Puisaye de lui remettre 2,000 louis. Ils venaient lui demander de protéger le débarquement d'un convoi d'environ cent officiers, de munitions et d'armes, qui les suivait de près. Boishardy reçut les fonds ; mais il venait d'accéder à la trêve conclue pendant les Conférences avec Charette. Il refusa donc positivement de prendre, ni de laisser prendre à aucun des officiers de son état-major, part au rassemblement qui devait se porter sur la côte. Jouette, brave mais inexpérimenté, réunit à la hâte 1500 hommes, dont un tiers seulement étaient armés de fusils en mauvais état, avec des munitions insuffisantes, et se porta vers la mer, conduisant avec lui un nombre suffisant de voitures que s'étaient empressés de fournir les habitants des paroisses voisines. Le vent était contraire et la mer violemment agitée. Deux jours se passèrent sans que le convoi parût. L'ennemi, averti par ses espions (« ce qui, ajoute amèrement Puisaye, avant la trêve n'était jamais arrivé dans cette partie ») eut le temps de rassembler ses cantonnements. Un combat vif et acharné s'engagea. 900 Républicains y battirent les Royalistes qui perdirent plusieurs bons officiers [1]. Tinténiac couvrit leur retraite, sauva les

1. Entre autres Jouette, qui eut le genou fracassé d'une balle et resta pendant plus d'un an hors d'état de combattre autrement qu'à cheval ; — le marquis de Bellefonds, blessé de deux coups de feu à la tête et la mâchoire emportée par son propre pistolet, sans qu'on ait pu savoir s'il y avait eu accident ou tentative de suicide; aucune de ses blessures n'était mortelle, mais elles le mirent dans l'impossibilité de servir pendant tout le reste de sa vie ; « son nom et les propriétés qu'il avait en Normandie, » dit Puisaye, non sans malveillance, « devaient lui donner dans cette province une certaine prépondérance sur ses collègues, MM. de Frotté et de la Rosière, qu'il égalait en intelligence et en courage. » (T. IV, p. 415 ;) — le chevalier de Cibon, très jeune émigré, criblé de coups de fusil et de baïon-

blessés et même les voitures qui furent reconduites chez les fermiers qui les avaient fournies. Les Républicains affectèrent de ne voir dans cette affaire qu'un malentendu, au lieu d'une violation de la trêve [1].

Frotté, au sortir du combat, se fit conduire au quartier général des Chouans. Cormatin, chargé du commandement en l'absence de Puisaye, venait de partir pour assister aux conférences de la Jaunaye où Charette allait signer la paix (17 février 1795 — 29 pluviôse). Cormatin devait prendre lui-même à ce résultat une part très active, et dès avant son départ avait cherché à préparer les chefs bretons à l'idée d'une soumission. Boishardy et Bejarry étaient de son avis. Plusieurs résistaient énergiquement. L'arrivée de Tinténiac et de Frotté, à la tête d'une vingtaine d'officiers, la promesse qu'ils apportaient d'un secours très prochain d'armes, de munitions, d'argent et d'Émigrés choisis pour organiser l'insurrection, encouragèrent la résistance. Frotté, étranger au pays et à ces discords, fut chargé d'aller s'enquérir sur place, et auprès de Charette lui-même, des motifs véritables de ses négociations. Grand honneur pour un nouveau venu ! C'est avec empressement qu'il accepta cette mission délicate. Arrivant en France pour y continuer et y propager l'insurrection, il se trouvait tout d'abord en présence de la paix que venait de conclure le chef le plus redoutable qu'elle eût à sa tête, et d'une trêve acceptée par les autres chefs [2], et il devait avoir un vif désir de se renseigner exactement sur la véritable situation des choses. Le motif apparent de son voyage vis-à-vis des autorités républicaines, fut le besoin de se consulter avec

nettes et laissé pour mort dans un fossé plein d'eau : sauvé et soigné par un bon paysan, il reparut à l'armée.

1. Lettre de Frotté à Puisaye, 12 février 1795. — Puisaye, *Mémoires*, T. IV. P. 415.

2. « L'armée de Scépeaux se composait alors de 4 à 5,000 hommes, de la Loire à Laval ; elle avait des officiers très braves, mais qui n'avaient jamais servi auparavant. Elle se battait partiellement, avec courage, mais sans l'organisation qui s'y est établie depuis... Elle avait près de 15.000 hommes, à la pacification de mai 1796... Toutefois, elle manquait encore d'un nombre suffisant de bons officiers. » (*Note* de Frotté.)

Charette sur les moyens de pacifier promptement, à l'imitation de ses cantons, toute la rive droite de la Loire.

« J'avoue, écrivait-il à Puisaye (12 févr.), que je suis aussi surpris que flatté d'avoir déjà acquis des témoignages de confiance de la part du plus grand nombre des chefs royalistes réunis dans ce pays. Cela me dédommage des politesses froides de ceux qui désirent la paix. Quant aux paysans et soldats, ils sont tous excellents, ainsi que les femmes. Toute cette classe déteste sincèrement les Républicains, s'en méfie et désire que l'on ne fasse point de pacification, dont tous ces braves gens prétendent (je crois avec grande raison) qu'ils seront tôt ou tard les dupes. Mais en général les prêtres et les propriétaires paisibles désirent la paix, parce qu'on leur promet la liberté du culte et la sûreté des propriétés pour les amener...

« Veuillez bien, je vous prie, monsieur le comte, présenter mon respect à M. Windham, en lui faisant part de ce que j'ai l'honneur de vous mander, et assurer bien ce loyal patron des Royalistes que, malgré que les circonstances soient bien différentes de ce que nous les croyions lors de mon départ, j'agirai toujours dans le sens convenu, en observant toutefois la mesure que la prudence m'indique d'après la situation des choses, et que si la guerre intérieure recommence, comme c'est à parier, de manière ou d'autre, ou je serai mort, ou je tiendrai les promesses que j'ai faites en recevant celles que M. Windham a adressées aux Royalistes de Normandie que je pourrai réunir, ne doutant pas qu'il voudra bien se les rappeler efficacement pour nous, dès que nous aurons les armes à la main [1]. »

Il faut laisser ici Frotté parler lui-même. Il avait écrit de sa main le récit détaillé de son voyage en Vendée, de son entrevue et de ses entretiens avec Charette, pour lequel il garda une véritable admiration. Ce récit est complètement inédit. Dans un *Rapport au Roi* [2], également inédit et de la plus haute importance, il rend compte de la part qu'il prit aux conférences de la Mabilais et de

1. Papiers Puisaye.

2. Il existe deux copies de ce *Rapport*, l'une chez Mme la comtesse Henri de Frotté, conforme sans nul doute à l'original envoyé au Roi ; l'autre dans un des Registres de Documents que Frotté avait pris soin de former, enrichi de notes précieuses que nous reproduisons également. Ce *Rapport* est de la fin de 1796 ou du commencement de 1797.

Le *Voyage dans la Vendée* fait partie du même Registre. (*Archives de Couterne.*)

ses relations avec les Représentants, délégués de la Convention, et avec le général Hoche lui-même. Tous ces détails ont un caractère tellement personnel, tellement *intime*, que l'on craindrait d'y apporter la retouche la plus légère :

*
* *

Voyage du comte Louis de Frotté a la Vendée.

« Le comte de Frotté, accompagné par M. de Chantreau, ancien officier de la Vendée et alors adjudant de M. le comte de Puisaye en Bretagne, partit, escorté par le général républicain Humbert, pour se rendre à Rennes où le général en chef Hoche lui donna un passeport pour aller à Nantes et dans la Vendée [1], et il arriva auprès du général Charette, au quartier général de Belleville. Après avoir vu ce héros malheureux et l'avoir entendu parler avec cette logique qui le caractérisait, il ne put que le plaindre de la nécessité où il s'était trouvé de traiter avec les Commissaires de la Convention, auxquels il n'avait prêté l'oreille que pour sauver son pays et conserver le parti qu'il commandait, n'ayant plus ni argent, ni vivres, ni poudres, et n'ayant pris le parti de temporiser que pour attendre les secours que l'Angleterre lui avait fait offrir depuis près de dix-huit mois, lesquels il avait envoyé solliciter en vain par son aide de camp, le chevalier de la Roberie, il y avait un an ou plus tôt, enfin, pour profiter de cette paix (qui n'était véritablement qu'une trêve) afin d'étendre ses relations dans l'intérieur, de mettre de l'ensemble dans tous les partis royalistes susceptibles de le seconder, et se procurer, en France au moins, une partie de ce qui lui était indispensablement nécessaire pour continuer la guerre, si, comme il en était persuadé, l'Angleterre ne venait pas à son secours. Le drapeau blanc flottant encore dans le pays sous son commandement après la pacification, la Vendée interdite par le Traité aux troupes républicaines qui, sous aucun prétexte, ne devaient jamais y passer sans en prévenir Charette et ne jamais s'écarter des grandes routes, les articles stipulés de cette pacification et la conduite postérieure de cet infortuné général, prouvent assez combien il peignait avec vérité au comte de Frotté la situation et ses projets ultérieurs. Enfin, Charette, ouvrant son cœur sans restriction, peignit à ce dernier les malheureuses discordes qui régnaient

1. Il dut quitter Rennes le 13 février.

dans la Vendée, la juste défiance que lui inspiraient les promesses successives que lui avait faites l'Angleterre, sans jamais en réaliser aucune [1]; et le double inconvénient au milieu duquel il se trouvait placé, de Stofflet ne voulant pas agir de concert avec lui [2], et de combattre, car il entrevoyait qu'il serait obligé ou de reprendre les armes, sans moyens suffisants, et alors de voir le parti du Roi succomber entièrement et être anéanti sous les débris du pays dont il entraînerait la totale destruction, ou de se livrer à la mauvaise foi des Républicains qui, d'abord, suivraient sans doute les Articles du Traité, mais qui, après avoir vaincu Stofflet et séduit quelques-uns des officiers de Charette, finiraient sûrement par asservir toute la Vendée, sans qu'il pût alors s'y opposer, s'il ne recevait pas de puissants secours du dehors, et si de puissantes et nombreuses diversions dans l'intérieur ne se manifestaient pas de concert avec lui pour attaquer les Républicains de tous côtés, tandis que les

1. « La postérité ne croira peut-être pas que la Vendée ait été six semaines maîtresse de Noirmoutiers, tandis que les Anglais l'étaient de la mer, sans que l'on ait communiqué avec ces Français fidèles et courageux. Tout le fruit de leur victoire pour se mettre à même de recevoir des secours d'un Prince français, fut le principe de la ruine, en perdant dans les deux entreprises la fleur de leur armée. » (*Note* de Frotté.)

2. « Charette déplorait la scission de Stofflet. Il y voyait la cause de leur perte à « tous deux : « Il en sera victime bientôt. Son entêtement a déjà coûté la vie inutile- « ment à beaucoup de ses meilleurs soldats. Pressé de toutes parts, il est aux abois, « et dans sa rage, il a déjà fait fusiller un de mes officiers et nous appelle tous des « traîtres, des républicains, etc.; mais cela ne m'empêche pas de gémir bien amère- « ment sur son sort et celui de son pays. Je n'ai pas à me reprocher de n'avoir pas « tenté tous les moyens de le préserver de l'abyme où il a voulu en vain que je le « suive, au lieu de se sauver avec moi; voilà ce qui a mis le comble à notre désu- « nion. »

« Je lui proposai d'écrire à Stofflet; il y consentit, mais je vis avec douleur, par tout ce qu'il me dit, qu'il n'espérait pas que Stofflet fût jamais son ami, quoiqu'ils dûssent et fussent faits pour l'être. Je lui écrivis donc de mon mieux, ayant au moins l'espoir qu'il prêterait l'oreille à un arrangement provisoire.

« Charette était bien loin de haïr Stofflet; il l'estimait et l'appréciait comme un très brave et loyal homme, mais qui, ayant peu d'esprit et les passions très vives, était trop susceptible de se laisser conduire par ceux qui le flattaient et qui profitaient de son faible pour dominer et jouer un rôle en son nom. Tel fut M. l'abbé Bernier, ancien curé dans la Vendée, homme d'esprit, mais aussi vain qu'intrigant et machiavéliste. C'est un des sujets de trouble qui a le plus nui à la Vendée, en désunissant les chefs, en voulant absolument, à quelque prix que ce fût, diriger les affaires intérieures, et en rendant à l'extérieur des comptes toujours dictés par sa passion, qui, s'ils avaient été bien examinés par le Roi, Monsieur et le Gouver-

puissances coalisées les occuperaient encore à l'extérieur [1]. M. de Frotté lui remit sous les yeux tout ce qu'il savait des bonnes dispositions de l'Angleterre, le désir formel qu'avait cette puissance de lui procurer les plus prompts secours, l'intention où elle était d'en donner en abondance à tous les Royalistes de l'Ouest, et lui en cita toutes les preuves ostensibles qu'il put réunir d'après les préparatifs dont il avait été témoin. Il ajouta sa propre mission et la lettre que M. Windham lui avait donnée pour les Royalistes de Normandie qu'il pourrait rassembler, etc., etc.; qu'enfin, si le général Charette le voulait, il se chargerait, comme arrivant d'Angleterre et ayant été à même d'en connaître les dispositions et comme député des chefs Royalistes de l'autre côté de la Loire, pour venir auprès de lui et de Stofflet leur en rendre compte, d'écrire à ce dernier pour chercher à le rapprocher et l'engager à se concerter pour avoir une conduite uniforme qui mettrait les royalistes en mesure d'attendre, en temporisant, les secours de l'Angleterre, afin de pouvoir alors reprendre les armes d'une manière unanime et avantageuse; que, d'un autre côté, comme étant sur les lieux et à même de rendre hommage à la vérité, il se chargerait de faire instruire par le chevalier de Tinténiac, qui retournait en Angleterre, le Gouvernement anglais et les Princes des motifs de la conduite de Charette, de sa position et de ses besoins, ce que le Général accepta, priant le comte de Frotté d'en charger Tinténiac verbalement, parce qu'il ne voulait point ni écrire ni qu'on écrivît de sa part, dans des circonstances aussi délicates...

« Les demandes de Charette se bornaient à :

« 2 pièces de canon de 12, avec tout ce qu'il faut pour leur service ;

« 4 pièces d'artillerie légère, *id.* ;

« 2 obusiers, *id.* ;

nement britannique, auraient prouvé toute l'inconséquence de cet homme dangereux. » (*Note* de Frotté.)

1. Nous avons parlé ailleurs (*Les Articles secrets*, art. publié dans la *Revue des Quest. Histor.* Janv. 1881, et tiré à part in-8°) des circonstances qui avaient amené Charette à conclure la paix, et des conditions du traité de la Jaunaye. S'il eût été secrètement, mais positivement convenu que la monarchie serait rétablie et que les Orphelins du Temple seraient remis aux mains de Charette, il n'aurait pas manqué de le confier à Frotté, et Frotté, ayant à disculper Charette et ses autres amis du reproche d'avoir traité trop facilement, n'aurait pas manqué d'en dire quelque chose, soit dans son Rapport au Roi, soit dans sa correspondance. C'est de toute évidence. Il ne fait nulle part la moindre allusion à ce grave incident.

Cette entrevue de Charette et de Frotté a été ignorée de tous les historiens de la Vendée.

« 15 à 20,000 fusils ;

« Autant de poudre qu'il serait possible, mais au moins 50 à 60,000 livres ;

« Un corps de 1,800 hommes, choisis, habillés en chasseurs à la française, commandés par des officiers français, et composé d'hommes bien braves et bien sûrs, afin que ce corps formât la garde d'un Prince, dont il demandait instamment l'arrivée immédiatement après ces secours, s'il ne venait avec eux.

« M. Charette croyait alors pouvoir répondre de vaincre. Quant aux Émigrés, il n'en voulait point qui ne fussent organisés en troupes, parce que, malgré qu'il convînt du peu de talent de ses officiers, que la plupart n'en avaient pas d'autre que de la bravoure et la connaissance des localités, ce qui souvent l'embarrassait fort et lui laissait tout à faire, il craignait encore plus l'esprit de désordre, les préventions et tous les défauts avec lesquels on lui avait peint les Émigrés. Sur cet article, comme sur les autres, M. de Frotté chercha à le désabuser, en lui disant la vérité. Enfin, ce dernier écrivit donc au général Stofflet sur les bases mentionnées ci-dessus, l'assurant que sa première démarche, de retour en Bretagne, serait de représenter aux chefs royalistes qui étaient réunis à Rennes pour y traiter, que l'honneur et l'intérêt du parti prescrivaient également de n'entrer en aucuns pourparlers avec les Républicains, tant qu'ils ne lui accorderaient pas au moins une suspension d'armes, (ce qui eut lieu) ; — Stofflet était alors entouré de toutes parts, avait déjà eu plusieurs désavantages et se trouvait prêt à succomber — dans laquelle tous les Royalistes de l'autre côté de la Loire reprendraient les armes pour le secourir.

« Enfin, M. de Frotté quitta le général Charette qui vint le reconduire à une journée de Belleville, au milieu des champs désolés de ce pays fidèle et malheureux, où l'on ne trouvait presque plus que des ruines et des soldats qui, de paisibles laboureurs, étaient devenus bons guerriers à force de combats, et qui s'étaient faits au métier de la guerre en défendant leur pays désolé, brûlé, ravagé, et en marchant sur les débris de leurs maisons et au milieu des cadavres sanglants de leurs parents, qu'ils avaient appris à venger dans le sang de leurs féroces ennemis.

« Le général Charette, en quittant le comte de Frotté, l'engagea à se rendre le plus tôt qu'il pourrait en Normandie, pour y organiser et y travailler, l'invitant à lui donner de ses nouvelles et lui parlant avec des témoignages de confiance et d'intérêt. Il finit par lui dire : « Si vous « n'aviez pas une destination essentielle et particulière, je vous enga- « gerais à rester avec moi, parce que j'aime votre manière de penser et « d'agir ; je suis bien sûr que vous m'avez dit ce que vous croyez la

« vérité... Puissiez-vous n'être pas trompé vous-même dans les espérances « que vous m'avez données ! Mais jugez si je puis être confiant d'après la « conduite que l'Angleterre a tenue avec moi. Deux fois on m'a envoyé « Tinténiac pour me demander ce qui m'était nécessaire, et je n'ai jamais « rien reçu de ce que j'ai demandé. De Noirmoutier, j'ai envoyé mon « aide de camp en Angleterre, et depuis un an je n'en ai reçu d'autre « nouvelle que par son cadavre que mes gens ont trouvé flottant sur « le rivage, il y a huit jours [1], etc., etc. »

*
* *

Revenons maintenant en Bretagne avec Frotté, en reproduisant toujours littéralement son récit.

Pour l'intelligence du Rapport qui suit, il faut se rappeler qu'il s'agit ici des Conférences qui eurent lieu à la Mabilais et aboutirent à la pacification du 20 avril 1795. Cette pacification fut surtout l'œuvre de Cormatin, dont Frotté évite de prononcer le nom. Cormatin était suspect aux deux partis. Ainsi qu'il le répète dans ses *Mémoires,* Puisaye ne voulait pas de la paix qui fut conclue contrairement à ses instructions et pendant son absence. Frotté écrivant au Roi à une époque où Puisaye avait encore sa confiance, et voulant ménager tout le monde, surtout les signataires de la paix, la plupart très braves et tout dévoués à la cause royale, ne fait aucune allusion à cette divergence d'idées entre le chef et ses lieutenants et à la désobéissance de ceux-ci. Frotté fut d'ailleurs mêlé activement aux négociations. Il se chargea d'aller à bord de l'escadre anglaise qui croisait sur la côte, pour demander au commandant de s'éloigner afin de rendre les négociations plus faciles [2].

1. Le malheureux La Roberie avait été englouti, avec quatre matelots qui l'accompagnaient, dans les *lises* boueuses qui bordent certaines côtes du Poitou. (Puisaye, T. IV, p. 407.)

2. Général Beauvais, *Aperçu sur la guerre de la Vendée* ; — Deniau, tom. V, p. 188 ; — etc. Nous trouvons sa signature au bas d'une pièce qui, destinée à protéger une dame royaliste, faillit plus tard la compromettre gravement vis-à-vis des autorités républicaines :

« DIEU ET LE ROY !

« Nous, Généraux de l'armée catholique et royale de Bretagne, certifions

C'est à ces Conférences que Frotté rencontra pour la première fois Billard de Veaux. Celui-ci était venu représenter la poignée d'insurgés du bas Maine, et y resta fort peu de temps. Il accepta des premiers le commandement de Frotté [1]. Il faut, du reste, lire dans Billard le pittoresque et assez triste tableau de ces Conférences dont les coulisses étaient hantées par des intrigants, des escrocs et des femmes galantes. Ce n'étaient que fêtes et festins. On y faisait le carnaval jusque dans la semaine sainte, et la chronique scandaleuse prétendait que le tournebroche s'étant rompu à la besogne le vendredi saint, on était allé à Rennes chercher un serrurier pour le remettre en état. Quolibets et chansons pleuvaient sur Cormatin et son entourage,

Ce désordre apparent et ce laisser aller n'empêchaient pas les affaires sérieuses de se traiter sérieusement. Les chefs savaient, à l'occasion, retrouver leur dignité et faire preuve de chevalerie. Une Note de la main même de Frotté met à même d'apprécier ce côté honorable des négociations :

... « Pendant les Conférences de la Mabilais, on se rassemblait dans le château trois fois par semaine, pendant trois ou quatre heures, pour discuter les articles du traité de paix. Nous y allions sept chefs royalistes, y compris Cormatin, et menions avec nous une garde de 50 hommes. Du côté des Républicains, il venait dix ou douze représentants de la Convention, avec 100 grenadiers et 25 chasseurs à cheval, le général Hoche, le général Beck et plusieurs autres officiers de l'état-major. Quelquefois, ils amenaient le double de troupes, lorsque la veille nous avions été difficiles. Il nous est arrivé plusieurs fois de vouloir rompre la Conférence, lorsque les Représentants voulaient nous forcer la main, particulièrement

qu'Agathe Le Gentil, dame Villeneuve-Sillard, est et a toujours été depuis qu'elle se tient cachée, sous la protection de ladite armée.

« Fait au quartier général de la Prévalais, le 5 avril 1795.

« Signé : le baron de CORMATIN; — le chevalier de TINTÉNIAC; — BOISHARDY, commandant en chef des Côtes-du-Nord ; — le Cte de SILZ, général du Morbihan ;— TROUSSIER, chef de canton ; — le chevalier ROBINAULT de SAINT-RYANT ; — le chevalier de BOUAIX; — Louis de FROTTÉ, membre du Conseil ; — le chevalier de CHANTREAU, membre du Conseil central. » (*Archives de Kernuz.*)

1. *Mémoires*, T. I, p. 56 et 2e édit. T. I, p. 234.

relativement à Stofflet, dont ils voulaient poursuivre la destruction et auquel ils ne voulaient accorder aucun arrangement. Ayant appris qu'au lieu de lui accorder une trêve, comme ils nous l'avaient promis, ils avaient encore envoyé de nouvelles troupes contre lui, nous parlâmes fortement et avec fermeté aux Représentants, dans la Conférence suivante. Ils voulurent répondre sur le même ton et soutenir qu'ils avaient le droit de traiter avec qui et comment ils voulaient, ajoutant : « Il faut que « Stofflet périsse. » Alors, nous nous levâmes tous sept, en mettant la main sur nos armes et disant que, puisque c'était ainsi, nous allions recommencer la guerre sur l'heure même, à moins qu'avant de terminer la Conférence, nous ne vissions partir deux officiers royalistes, choisis par nous, avec deux généraux républicains, chargés d'ordres et de pouvoirs, pour se rendre auprès de Stofflet et y faire signer et exécuter la trêve, en faisant, avant tout, retirer les troupes de la République de dessus son pays. Cela éleva une forte discussion entre les douze Représentants et nous (car il n'y avait jamais de généraux républicains admis aux Conférences, pas même Hoche; les Commissaires leur donnaient l'humiliation de les faire rester dehors, ce qui les indignait encore davantage contre eux). Cette fois, les Commissaires de la Convention accédèrent à ce que nous exigions, (quelques-uns d'entre eux en écumaient de rage,) parce que la Convention voulait conclure cette perfide pacification momentanément, à quelque prix que ce fût, pour nous disperser et nous anéantir ensuite, ce qui était facile à sentir, mais malheureusement ce que tous les chefs royalistes ne voulaient pas prévoir. Beaucoup cependant le présageaient; mais M. de Cormatin, M. de Bejarry et M. de Boishardy en entretenaient plusieurs dans l'aveuglement où ils étaient sur la bonne foi républicaine, ayant la vanité de croire qu'ils seraient plus fins que les Républicains et parviendraient à les jouer; malheureusement l'événement a prouvé combien ils s'étaient abusés [1]. »

*
* *

C'est maintenant le *Rapport au Roi* que nous allons suivre.

RAPPORT AU ROI

... Je revins à Rennes, où tous les chefs royalistes nommèrent sept d'entre eux pour discuter leurs intérêts et me donnèrent la marque de confiance de m'y comprendre, ce qui me mit, pendant six semaines que

1. *Arch. de Couterne.*

durèrent les Conférences, à même de connaître et d'étudier nos ennemis [1]. Alors, un négociateur habile, avec de l'esprit, et chargé des pou-

1. « Je fus à même, pendant quelque temps que durèrent ces négociations singulières, de pouvoir étudier le caractère des Représentants qui y figurèrent * et celui des généraux républicains qui les entouraient et ne les méprisaient pas moins qu'ils ne les haïssaient. Parmi les premiers, il y en avait tout au plus deux ou trois beaucoup moins scélérats que les autres, mais tous étaient faux, nous craignaient, voulaient absolument la paix et faisaient tout ce que pouvait leur dicter leur hypocrisie. Quelques-uns parlaient bien, mais tous étaient exclusivement attachés à la République ou plutôt à leurs intérêts et à la portion d'autorité qu'ils avaient usurpée à force de crimes. Cependant, craignant encore plus les Jacobins (dont quelques-uns d'eux avaient même été victimes sous Robespierre) que les Royalistes, ils criaient à la tolérance et témoignaient dans leurs propos le plus grand désir de profiter de la destruction du parti de Robespierre pour rétablir en France un gouvernement stable, selon le vœu du peuple, pour y ramener l'ordre, la paix et la réintégration de chacun dans ses propriétés légitimes. Il en résulta un effet avantageux au parti du Roi, en ce que cela dissipa un peu la stupeur dans laquelle étaient plongés presque tous les bons Français et les Royalistes timides qui n'avaient pas les armes à la main, et que cela induisit en erreur bon nombre de Républicains qui, jugeant d'après quelques fausses apparences et les bruits vagues que nous faisions mystérieusement répandre, croyaient à la rentrée des Emigrés et que la Convention et les Royalistes étaient d'accord pour rétablir la monarchie en France.

« Quant aux militaires, ils étaient généralement beaucoup moins foncièrement nos ennemis, ou plutôt le plus grand nombre aimaient à se rapprocher de nous ; ils nous témoignaient beaucoup d'estime et se trouvaient flattés de la différence que nous paraissions faire entre eux et les Représentants, par lesquels ils se trouvaient humiliés chaque jour, tandis que nous, généralement fiers et dignes avec les Commissaires de la Convention, nous témoignions beaucoup d'égards aux militaires qui paraissaient les mériter ou les provoquer **. » (*Note* de Frotté.)

* Les Commissaires Conventionnels étaient Guezno, Guermeur, Grenot, Corbel, Lanjuinais, de Fermon, Ruelle, Bollet, Jory, Chaillon, et trois ou quatre autres ! Puisaye, mal renseigné sur ce point, prétend (T. IV, p. 450) que Boursault dirigeait les Conventionnels hostiles à la pacification ; Bollet, les autres. Boursault n'était pas aux Conférences ; Ruelle était de tous les Commissaires, comme il l'avait montré à la Jaunaye, le plus disposé à faire la paix *à tout prix*.

** Voici dans quels termes flétrissants Hoche appréciait leur caractère : « Voilà donc les soutiens de ma triste patrie ! O douleur ! En quelles mains sont confiés les intérêts de la République ! Hommes petits et bas, que cherchez-vous ici ?..... Ennemis implacables de toute honnêteté, ivrognes, débauchés, ignorants et vains, tel est, à l'exception de Lanjuinais et de Fermon, le caractère des membres de notre congrès. Dans les délibérations, nul ordre. L'un crie, son voisin dort, un troisième... Est-ce ainsi que se comportent nos ennemis ?... Leurs repas sont moins longs et moins fréquents... Indigne Ruelle, reçois ici le tribut de mon indignation ! Après avoir rampé devant Charette, tu fais servilement ta cour à Cormatin... Ton espoir est vain ; tu ne recueilleras d'autre prix de ta bassesse, que la honte qui lui est due. » (*Notes* extraites des papiers du Général, et publiées par M. Bergounioux dans son *Essai sur la vie de Lazare Hoche*, 1855, in-8°, p. 133.)

voirs de V. M., eût pu tirer un grand avantage des circonstances. Je vis les généraux républicains. Bien peu étaient vraiment mauvais, presque tous indécis, et quelques-uns disposés à écouter des ouvertures, si la chose eût été bien menée et qu'on eût eu un bon plan à leur présenter. J'eus avec H. (*sic*) quelques conversations particulières sur les malheurs de notre patrie et sur le désir que tout bon Français devait avoir de travailler à éteindre la longue guerre civile et à rendre le bonheur à la France. Je lui trouvai de l'élévation dans l'âme, un grand amour de la gloire, de la pénétration et de la fierté [1]. L'insuffisance de nos moyens

1. Cette appréciation du caractère et des talents de Hoche, faite par un officier royaliste qui l'avait vu de près, et soumise au Roi, est d'autant plus remarquable qu'elle est postérieure à l'affaire de Quiberon, où le rôle de Hoche avait été sévèrement jugé par les Royalistes. Frotté eut d'autres rapports avec lui. Les détails dans lesquels il entre à cette occasion, et dont il est impossible de suspecter la sincérité, contrediront l'idéal que beaucoup de gens aiment à se former du jeune général républicain. Sans suspecter en rien l'ardeur et la sincérité de son patriotisme, on peut admettre que la politique de la Convention l'avait assez dégoûté, froissé, et qu'il avait assez sûrement entrevu la chute du régime républicain, tel qu'il le voyait appliqué, pour ne pas accepter, théoriquement du moins, et par éclaircies, l'hypothèse d'un autre régime.— M. Thiers, en disant (*Hist. de la Révolution*, t. IX, p. 196) que « Hoche aimait la République comme sa bienfaitrice et sa mère, » n'a-t-il pas, partagé ou flatté le préjugé dominant ? Ceux qui supposent qu'il aurait combattu les projets ambitieux de Bonaparte, peuvent avoir raison ; mais est-ce par pur dévouement à la Constitution de l'an III qu'il les aurait combattus ? Le témoignage de Frotté, qui nous le montre assez dégagé de toute inféodation sentimentale à une forme particulière de gouvernement, n'est pas isolé. On connaît sa conversation avec Mme de Turpin : « Que ne remettez-vous le Roi sur son trône ?— C'est impossible, « Madame.— Vous n'êtes pourtant pas républicain, et si vous ne faites pas un Roi, « vous le serez vous-même ! — Moi ! tant d'ambition ne va pas à un particulier.— « Vous pouvez y prétendre tout comme un autre. Le trône semble vacant. Sans « doute que, pour éviter toute concurrence et le danger des révolutions militaires, « mieux vaudrait replacer le roi légitime, en faisant vos conditions et celles de la « France. — Madame, je n'aime pas mieux que vous l'anarchie actuelle. Rassurez « vous ; tout changera en mieux. » (Beauchamp, t. IV, p. 296.) C'est le langage d'un politique plutôt que d'un républicain. De La Rue, l'un des Déportés, dit positivement dans son *Histoire du 18 Fructidor* (p. 276) : « Hoche m'avait fait prier de qui ménager une conférence avec le général Pichegru, mais il s'en défendit dès qu'il crut le danger dissipé. » Il est certain que ce n'est qu'en forçant singulièrement la note, qu'on a pu le présenter comme un intraitable gardien de la légalité ; sa conduite au 18 Fructidor répond suffisamment. M. Guizot l'a bien compris et la lui a reprochée avec une juste sévérité. (*Lettre* inédite à M. Bergounioux.) Au fond, Hoche avait peu de scrupules : témoins les faux chouans soudoyés par lui, les massacres de Quiberon déplorés mais soufferts ; témoins ses instructions au colonel

et même de nos mesures lui était connue. Son jugement sur les puissances me parut impartial, mais juste. Me supposant de l'influence dans la Conférence, le hasard sembla amener plus souvent nos entrevues. Sans jamais m'écarter de mon caractère royaliste, et lui montrant même avec franchise mon inaltérable attachement à la monarchie, je convins avec lui qu'il fallait se résoudre à de grands sacrifices pour sauver la France des étrangers et d'elle-même, qu'il fallait rapprocher tous les intérêts pour le bonheur de tous et le retour de l'ordre; comme lui, sans quitter ses formes républicaines, me montrait son mépris, son indignation et sa haine pour ceux qui avaient plongé notre patrie dans de tels malheurs, et combien souvent son âme était humiliée d'être obligée de leur obéir, mais qu'il fallait espérer que des hommes plus sages et meilleurs répareraient les maux passés. Ayant trop de mesure pour se compromettre, il se faisait entendre à qui aurait pu lui faire des ouvertures, mais je ne datais pas assez pour lui inspirer plus de confiance, en lui offrant peut-être ce qui eût été nécessaire. Stofflet, poussé vivement par les Républicains, et réclamé par nous comme une des premières conditions sans laquelle nous rompions toute conférence, après avoir éprouvé de grandes pertes, fit la paix, de concert avec lui, à la suite d'une trêve que nous lui obtînmes. Ayant été envoyé en France pour y faire la guerre, voyant la paix à la veille d'être conclue, augurant mal de ce qui en résulterait, mais sentant, sous plusieurs rapports, la nécessité de la faire momentanément, je ne crus cependant pas devoir la signer et je partis sous un prétexte plausible, quelques jours avant, prévoyant les malheurs qui résulteraient des mesures bien droites, bien loyales, mais inconséquentes, sans accord et mal combinées, sur lesquelles on comptait pour recommencer la guerre. Ce n'était pas à nous, politiques inexpérimentés, à espérer de jouer des hommes aussi adroits, astucieux et intrigants qu'ils sont coupables. Le jour de mon départ, je fus voir les Représentants qui étaient réunis, et recevoir le passe port qu'ils m'avaient promis. J'avais toujours mis, vis-à-vis d'eux, dans toutes les affaires, de la droiture, de la franchise, de l'honnêteté et de la fierté [1], mais sans amer-

Tate *, lors de l'expédition d'Angleterre, 1798. ** La vérité est que chez lui le grand homme de guerre était doublé d'un homme d'État égal au premier, et qu'il avait les faiblesses de sa force.

1. Hoche aurait dit à cette occasion : « Si Frotté traite avec nous, nous pourrons croire à sa parole ; mais j'en doute. » (Lettre de Frotté père au comte d'Artois, 1796.)

* Officier américain qui avait offert ses services au gouvernement français.
** Ces instructions sont peu connues et mériteraient de l'être.

tume. Cela avait paru plaire au plus grand nombre qui me montraient de la prédilection. Je fus parfaitement accueilli, malgré les reproches qu'ils me firent de ne pas signer la paix, me disant qu'ils se doutaient bien que mon voyage n'était qu'un prétexte ; qu'au reste, ils ne m'en estimaient pas moins ; que, cependant, je ferais bien mieux d'accepter les offres qu'on m'avait faites d'entrer dans les armées des frontières [1]. Je répondis sans éclaircir le premier doute : « Ma signature est insignifiante, puisque tout mon parti fait la paix ; d'ailleurs, la base la plus « solide de cette paix était l'espoir qu'ils nous avaient donné que c'était « pour réunir tous nos moyens afin de faire cesser les maux qui déchi- « raient notre patrie, y ramener l'ordre et y rétablir tout ce qui est né- « cessaire à son bonheur, ajoutant que j'appréciais trop leurs moyens « et leurs intentions pour n'être pas persuadé qu'ils profiteraient des cir- « constances qui les mettaient à même de jouer le plus beau rôle possible « en comblant l'abîme affreux creusé par leurs prédécesseurs ; que, pour « la proposition qu'ils me faisaient, je les en remerciais, mais que « j'en appelais à eux-mêmes et que si, gentilhomme et royaliste, je « pouvais accepter de servir la République, ce serait leur donner le droit « de me mépriser ou de croire que je voulais les tromper ; mais que, « toujours bon Français, je serais toujours prêt à combattre pour le bien « de mon pays contre ceux qui voudraient en prolonger les malheurs ; et « puisque vous avez, ajoutai-je, de bonnes intentions, dans ce cas vous « pouvez compter sur moi. » Je sortis, accablé de leurs compliments vrais ou faux. Hoche me reconduisit jusqu'à ma voiture, et me dit : « Ils ne sont pas « dupes du prétexte de votre voyage, vous voyez. — Je le sais, répondis-je, « mais je ne le suis pas trop non plus de leurs promesses. Je crains bien « que ces gens-ci ne soient pas assez grands pour croire aux sentiments « de la générosité et qu'ils n'osent faire leur salut et le nôtre ; mais les « braves Français qui ont les armes à la main, qui, sans être coupables, « ont la gloire d'avoir repoussé les armées étrangères du territoire « français, sauront un jour, après avoir défendu la France, lui rendre « son bonheur et son gouvernement. L'Angleterre eut un Monck... » Et lui serrant la main fortement : « La France en offrira un, je l'espère, plus « illustre encore, et alors je serai fort aise de servir sous ses ordres ; » et pour lui éviter l'embarras d'une réponse, je sautai dans ma chaise, et je partis pour la Normandie.

*
* *

Ce compte rendu officiel est complét par la lettre suivante

1. On lui avait offert un régiment de chasseurs à cheval. (*Note de Frotté.*)

adressée à Mme Atkyns pendant les Conférences mêmes, et dans laquelle Frotté s'épanche avec encore plus d'abandon. Son dévouement s'y manifeste sous une face nouvelle. Il avait songé, pour le cas où il ne pourrait tirer Louis XVII du Temple, à obtenir, du moins, la permission d'y être enfermé avec lui, sauf à n'en sortir jamais, de partager sa captivité, de lui consacrer tout son zèle et tous ses soins. Des révélations trop vraies sur l'état d'hébétement physique et moral où ses bourreaux avaient réduit le malheureux enfant, lui firent abandonner ce projet.

A Mrss AT*** (ATKYNS)

Rennes, 16 mars 1795.

« Vous devez avoir appris la position extraordinaire dans laquelle se trouvent aujourd'hui les partis royalistes. Les uns ont traité avec les députés de la Convention, les autres sont réunis ici pour le faire, et quelques-uns combattent encore, par un fatal malentendu dont ils seront victimes, puisqu'ils sont abandonnés par les autres. Quoique je gémisse avec amertume sur tout ce que je vois et prévois, je dois cependant vous assurer que le rapprochement même des Français fidèles avec les Régicides ne doit rien faire rabattre de l'espoir et de la confiance que méritent les premiers, ni trop faire espérer rien de bon du repentir et des sentiments d'humanité et d'honneur qu'attestent les seconds pour nous amorcer. Les Royalistes de ce côté de la Loire ont tous envoyé des députés ici pour traiter. C'est Cormatin qui a manigancé tout cela, d'après les conseils de Charette que j'ai vu, qui est bien malheureux, mais pour lequel j'ai autant de vénération qu'auparavant la paix. Il serait bien injuste de le juger, et je vous assure que l'on aurait grand tort surtout de le condamner. Les Royalistes qui sont ici m'ont fait l'honneur de me nommer pour être un des membres du Conseil privé qui, au nombre de sept, doit discuter et fixer les articles du Traité dans les Conférences avec les commissaires de la Convention... En vérité, lorsque je suis parti de Londres au mois de janvier, je ne m'attendais pas à jouer ce rôle au mois de mars ; mais vous me connaissez, et n'ai pas besoin, j'espère, de vous faire l'apologie de mes sentiments dans cette nouvelle situation ; non seulement, mon cœur est indigné de l'extrémité fâcheuse où se trouvent les Royalistes, mais de plus mon esprit désapprouve les mesures que l'on prend, sous le rapport même uniquement politique. En conséquence, je

suis bien résolu à retarder le plus que je pourrai la conclusion de cette paix qui doit nous ôter les armes des mains et nous mettre à la merci de nos ennemis, mais je n'y donnerai pas plus mon assentiment que ma signature, dans le cas où l'on serait obligé de conclure avant qu'une force extérieure vînt nous mettre dans le cas de rompre ces maudites Conférences de la manière dont je le désire, autant pour notre honneur que pour nos intérêts.

« Nous n'avons pas ici un homme dont la consistance et les talents puissent inspirer confiance, et j'augure fort mal du résultat de tout ceci, car nous avons affaire à forte partie. Cependant, il y avait grand parti à tirer de cette position, si nous étions plus capables ; mais, en général, dans notre parti, je ne vois que de bons cœurs, bien droits, mais point de têtes. Le choix qu'on a fait de moi pour les Conférences doit en donner la preuve, puisque je suis arrivé trop nouvellement pour avoir aucune influence réelle dans le parti. Aux yeux des Républicains, je suis cependant censé commander depuis un an les Chouans de Normandie, et c'est en cette qualité que je traite de la paix pour obtenir des conditions favorables à des gens qui n'ont pas fait la guerre, et qui ignorent presque mon existence. Dites bien au comte du Moustier que Cormatin est un mauvais comédien, qui joue d'une manière complètement ridicule la parodie d'un chef de parti. Il est gonflé de vanité, de prétentions et d'un orgueil qui le réduit souvent à être bas pour réparer son insolence. Il croit jouer tout le monde ; il veut en imposer à tout le monde ; amis comme ennemis, il déplaît à tout le monde et n'inspire de confiance à personne.

« Ne pouvant positivement prévoir comment tout ceci finira, et ne pouvant pas plus faire la guerre tout seul, si tout le monde fait la paix, que je ne veux signer un traité avec les Régicides, ni retourner en Angleterre sans avoir tenté du moins d'effectuer ce qui m'a fait venir ici, j'avais un projet dont l'impossibilité et l'inutilité de l'exécution, dont j'ai eu l'assurance formelle, me prouve encore bien clairement que vous avez été bien cruellement abusée dans les rapports qu'on vous a faits sur le sort des bien chères et trop malheureuses victimes du Temple. Les députés, qui nous croient susceptibles d'être gagnés, parce que leurs généraux pourraient l'être facilement par nous, si nous étions plus en mesure, nous font continuellement des offres d'entrer à leur service. Ils m'en ont fait même d'assez avantageuses, s'il était possible qu'ils eûssent dans leur infernale puissance quelque chose qui pût me convenir, mais je leur ai répondu, quoique honnêtement, avec cette franchise droite de l'homme qui a même le droit d'imposer de l'estime à ceux qui n'en méritent pas eux-mêmes, et ils m'ont donné plusieurs fois des preuves

particulières d'égards auxquels je ne devais pas m'attendre d'après mon inflexibilité. J'en ai profité, avec l'un des plus prépondérants des quatorze, qui insistait pour que je lui donnasse un moyen de faire quelque chose pour moi qui pût me rapprocher d'eux, pour m'ouvrir à lui sur la seule chose que la Convention pût m'accorder et à laquelle je mettrais un grand prix, si la paix se concluait. Il me fit les plus belles protestations et ouvrit des yeux d'étonnement que je ne puis vous rendre, lorsque je lui dis que, dans cette circonstance, la seule place qui convînt à mes principes, à mon cœur et à mon caractère, était dans le Temple, pour y servir les restes infortunés du sang qui régna sur la France. (Notez que celui auquel je parlai n'avait pas voté la mort du roi.) Il me fixa quelque temps sans me répondre, et j'en profitai pour appuyer ma proposition de toutes les raisons qui pouvaient être les plus compatibles avec les sentiments d'honneur, d'humanité et de modération *philantropico-républicaine* qu'affectent les Députés depuis la chute de Robespierre. Enfin, il rompit le silence en me disant : « Votre proposition mérite réflexion ; nous ne sommes « pas seuls ; demain, nous nous reverrons chez moi, si vous voulez, et « je vous répondrai franchement. »

« Je le revis le lendemain, et après m'avoir fait plusieurs objections d'un air assez ému, il me dit : « Ecoutez : ce que vous demandez n'est « peut-être pas impossible à obtenir, parce que nous voyons fort bien « que vous avez de l'ascendant parmi les députés royalistes et que vous « pourriez accélérer la fin des Conférences en faisant le contraire de ce « que vous faites, d'autant mieux que la Convention désire fort qu'elles « ne se prolongent pas davantage et que tous les sept signent le Traité le « plus tôt possible ; mais je trouve votre dévouement du moins respec- « table, et comme les choses, quoique vous puissiez faire, n'en iront pas « moins comme nous voulons, plus ou moins promptement, je dois vous « dire la vérité, parce que je crois pouvoir compter sur votre discré- « tion. Votre sacrifice serait inutile. Vous en seriez sûrement victime et « ne pourriez dans aucun cas servir à rien au fils de Louis XVI. Sous « Robespierre, on a tellement dénaturé le physique et le moral de ce « malheureux enfant, que l'un est entièrement abruti et que l'autre ne « peut lui permettre de vivre. Ainsi, renoncez à cette idée dans laquelle « j'aurais vraiment bien du regret, par intérêt pour vous, de vous y voir « persister, les choses étant au point où elles en sont, car vous n'avez « pas d'idée de l'appauvrissement et de l'abrutissement de cette petite « créature. Vous n'auriez, en le voyant, que du chagrin et du dégoût, et « ce serait vous sacrifier inutilement, car vous le verriez infailliblement « périr bientôt, et une fois au Temple, vous n'en ressortiriez peut-être « jamais, etc., etc. »

« Je n'ai pu qu'être parfaitement content de cet homme, et je ne lui soupçonne pas le cœur coupable sans ressource. Pauvre malheureux enfant ! Vous voyez, mon amie, comme on vous a trompée depuis longtemps, et combien le grand homme [1] a trompé M. Pitt, s'il est vrai qu'il l'ait assuré qu'il pourrait l'avoir à son pouvoir, etc., etc. D'après ces détails, si je n'ai pas été trompé, l'histoire de cette conversation sur les dispositions du général Canclaux, sur le troc qu'on a fait de l'enfant, etc., tout cela sont des contes, ou la Convention veut faire périr l'enfant qu'elle a mis à la place du jeune roi, pour se réserver la ressource de faire croire que ce dernier n'est pas le véritable et n'est que supposé. L'avenir nous développera tout cela. Je n'ai pas fait part de mes observations à mon Député, mais j'en ai profité, ainsi que de ce qu'il m'a dit, pour renoncer à ce projet et chercher d'autres moyens plus efficaces de venger et de servir mon pays et mes maîtres.

« Adieu, etc., etc.

« L. DE F [2]. »

L. DE LA SICOTIÈRE.

1. Puisaye.
2. Copie autographe aux *Arch. de Couterne.*

LES ANCIENS VITRAUX DU COMTÉ NANTAIS

VERRIÈRES DE FÉREL, MISSILLAC ET ASSÉRAC

Au mois de mai 1883, en parcourant, avec notre excellent collègue et ami M. Joseph de Kersauson de Penandreff, l'intéressante presqu'île guérandaise, dans le but d'y glaner, pour nos études sur les Frairies bretonnes, quelques vieilles légendes et quelques pieuses traditions, nous eûmes la bonne fortune de pouvoir visiter ensemble trois de nos églises paroissiales les plus dignes de l'attention des archéologues. Dans les instants trop courts que nous pûmes consacrer à l'examen des trois églises de Férel, Missillac et Assérac, ce qui excita surtout notre curiosité et notre admiration, ce furent leurs remarquables verrières. Quoiqu'elles aient déjà été signalées plus d'une fois, il est particulièrement utile d'en parler en ce moment. Si l'une d'elles (Assérac), par incurie et négligence, se trouve malheureusement détruite, une autre, très intelligemment restaurée, tient depuis quelques mois la place d'honneur dans la magnifique église de Missillac, nouvellement consacrée, tandis que la troisième, encore intacte dans l'antique sanctuaire de Férel, est sous le coup d'un avenir incertain, par suite des projets de construction d'une nouvelle basilique. Aussi nous nous estimerons heureux si ces courtes notes peuvent contribuer à sauver l'église qui s'en décore aujourd'hui.

Dans ce travail, M. Joseph de Kersauson ayant spécialement étudié les verrières de Férel et de Missillac, nous lui laisserons la parole, pour ces deux paroisses.

Vitrail de Férel.

Férel est une petite paroisse du diocèse de Vannes, située sur les bords de la Vilaine, rive gauche. Dépendant autrefois, au spirituel, du diocèse de Nantes et, au temporel, de la baronnie de la Roche-Bernard et du marquisat d'Assérac ; elle a été, lors de la Révolution, annexée, avec tout le canton de la Roche-Bernard, au département du Morbihan. Ancienne trêve ou fillette d'Herbignac, Férel fut érigée en paroisse indépendante, en 1749. Son église est assez ancienne, et M. de Courson, dans la *Bretagne contemporaine* (T. I, pp. 45 et 50), s'exprime ainsi à son sujet : « L'église de Férel date « de l'époque de transition et aurait été fondée, si l'on en croit la « tradition, par les Templiers. Le transept est relié au chœur par « de larges arcades à cintre légèrement brisé, reposant sur des « piliers à chapiteau simple. Dans la nef, et au bras sud de l'église, « le lambris, divisé en plusieurs panneaux, était et est encore cou- « vert de fresques et d'inscriptions gothiques à demi effacées. Dans « le transept, des anges, revêtus de longues robes, semblent for- « mer un concert en l'honneur de N.-D., comme dans la chapelle « de Saint-Jacques, au village de Saint-Léon, en Merléac (Côtes- « du-Nord), ou dans celui de Kernascleden, en Saint-Caradec (Mor- « bihan). Le tableau de la maîtresse vitre, à morceaux rayonnants, « dépend du chœur et représente la généalogie de la sainte Vierge, « qu'on aperçoit au-dessus du Père éternel tenant dans ses bras « l'Enfant Jésus. Des légendes, en capitales romaines, désignent « les différents personnages. On prétend qu'une verrière toute « semblable existe dans l'église de Missillac (Loire-Inférieure), « qui, comme celle de Férel, était à la présentation des moines de « Saint-Gildas-des-Bois. »

Nous n'avons pas certes la prétention de donner ici de plus intéressants et plus complets détails sur l'église de Férel, dont nous n'avons du reste à parler qu'incidemment. Nous voulons seulement dire quelque chose de son vitrail, et expliquer, du moins à

notre sens, plusieurs chiffres placés dans certains de ses panneaux.

Sans être en tout semblable à celle de Missillac, comme le croit M. de Courson, la verrière de Férel offre pourtant avec elle bien des points de similitude. Toutes deux, en effet, représentent ce que l'on appelle *l'Arbre de Jessé*. Nous ne ferons pas ici ressortir leurs dissemblances et leurs ressemblances. Nous en reparlerons quand nous aurons à décrire l'église de Missillac et la belle et intelligente restauration de sa maîtresse vitre.

Ce que nous ne sommes pas disposé à admettre, et ce que semble vouloir faire induire M. de Courson, c'est que le vitrail de Férel dut avoir la même origine et les mêmes donateurs que celui de Missillac, c'est-à-dire les moines de Saint-Gildas, présentateurs des deux églises.

D'abord, ainsi que nous le démontrerons plus tard, à propos de Missillac, la verrière de cette église fut *conjointement* offerte par les barons de la Roche-Bernard et l'abbé de Saint-Gildas. Ensuite celle de Férel doit être antérieure de plus d'un demi-siècle à la première.

Nous n'avons pourtant, par malheur, ni millésime inscrit, ni armoiries indiquant les donateurs ; mais certaines pièces et panneaux, absolument identiques à d'autres vitraux de date certaine, entre autres à celui d'Assérac, permettent d'arriver à une quasi-certitude sur l'âge de celui qui nous occupe. Nous sommes du reste sur la voie, nous l'espérons du moins, de retrouver les anciens écussons qui décoraient autrefois le haut du vitrail, et qui nous permettront alors d'être fixés sur ce point.

Le panneau le plus élevé du vitrail de Férel représente, en effet, un Père éternel absolument semblable à celui correspondant d'Assérac, et comme va le démontrer M. le comte de l'Estourbeillon, qui s'est chargé de ce travail, la verrière d'Assérac, dont il ne reste plus, hélas ! que quelques bribes, remonte à la première moitié du XVIe siècle.

Ne doit-on donc pas assigner la même date à celle de Férel ? Ne

peut-on même pas ajouter, sans crainte de se tromper, qu'elle a eu les mêmes donateurs qu'Assérac, c'est-à-dire les sires de Rieux, seigneurs et plus tard marquis d'Assérac ? En adoptant ce système, qui est pour nous la vérité, le vitrail de Férel serait de 1540 environ.

Après ces explications, entrons dans la description de la verrière elle-même. Elle se divise en treize panneaux, représentant les rois de Juda depuis Isaïe ou Jessé, père de David, jusqu'à Jéchonias, qui fut, on le sait, emmené captif à Babylone.

Tous ces rois sont placés dans un ordre peu régulier, et quelques lacunes existent même parmi eux.

Le médaillon médial du bas nous montre Jessé, père de David ; à gauche de celui qui regarde l'autel, se trouve David lui-même, avec son sceptre royal et accompagné du prophète Isaïe, de la bouche duquel sortent ces mots : *Egredietur virga de radice Jesse*. A droite, de l'autre côté de Jessé, on voit le roi Salomon avec cette devise : *Salomon roy creabit DNS novum super terram*. En avant se lit le nombre 40. Or, pour nous, ces deux chiffres ne peuvent et ne doivent avoir qu'une signification : la durée du règne du fils de David qui occupa en effet le trône de 1001 à 962 av. J.-C., soit 40 ans. Dans le panneau au-dessous de Jessé nous voyons Roboam et Josaphat à côté ; à droite, Osnias rex, Joram et Ozias. A gauche, les deux rois Asa et Abia. Le premier est précédé, sur une banderole, du nombre 41, durée de son règne (944-904 av. J.-C.), et suivi du chiffre 3, son numéro d'ordre comme roi de Juda. Nous croyons devoir faire aussi remarquer que le nom d'Osnias, cité tout à l'heure, est mis pour Ochozias.

Au-dessus de Roboam, dans la travée médiale, se dessine Joathan rex, avec Archaz (pour Achaz), ce dernier précédé du nombre 16, durée de son règne (737-722) ; à droite, on voit Manassé et Josias, à gauche, Jéchonias et Ezéchias.

Au-dessus, et au milieu, est Notre-Dame, et de chaque côté deux vitraux blancs, avec anges remplaçant évidemment les anciens blasons que nous avons l'espoir de retrouver. Enfin, au-dessus, et

comme panneau le plus élevé, le Père éternel bénissant la sainte Vierge et toute une ligne d'ancêtres.

Tel est ce vitrail de Férel, qu'il eût été désirable d'avoir, ainsi que toutes nos autres anciennes verrières du diocèse, reproduits par la photographie.

Pour faciliter l'étude des différents rois de Juda représentés à Férel, nous croyons utile d'en donner ici un tableau chronologique.

Isaïe ou Jessé, père de David.

David.....	roi de	1040 à	1001,	durée de règne,	39 ans
Salomon.....	—	1001 à	962	—	33
Roboam.....	—	962 à	946	—	16
Abia.....	—	946 à	944	—	2
Asa.....	—	943 à	904	—	41
Josaphat..... ...	—	904 à	880	—	24
Joram.....	—	880 à	876	—	4
Ochozias.....	—	876 à	875	—	1
Athalie (omise au vitrail)..	—	875 à	870	—	5
Joas (omis au vitrail).....	—	870 à	831	—	39
Amasias (omis au vitrail),	—	831 à	803	—	28
Ozias.....	—	803 à	752	—	51
Joathan.....	—	752 à	737	—	15
Archaz ou Achaz.....	—	737 à	723	—	14
Ezéchias.....	—	723 à	694	—	29
Manassé.....	—	694 à	640	—	54
Amon (omis au vitrail)....	—	640 à	639	—	1
Josias.....	—	639 à	609	—	30
Joachaz (omis au vitrail)..	—	609 à	608	—	1
Eliacim ou Joachim (omis au vitrail).....	—	608 à	598	—	10
Jéchonias.....	—	598 à	597	—	3 mois.
Sédécias (omis au vitrail).	—	597 à	587	—	10 ans.

Destruction du royaume de Juda.

En terminant cette courte et succincte notice sur la verrière de Férel, nous exprimons un désir et un espoir : c'est que la démolition imminente de la vieille église ne nuise en aucune façon à la

conservation de ce vieux monument d'un autre âge, et que ce beau vitrail, qui, même au point de vue artistique, a une réelle valeur et possède de très belles couleurs, trouve sa place, comme à Missillac, dans le nouveau temple qui va être édifié.

J. DE KERSAUSON.

Vitrail de Missillac.

C'était aux plus mauvais jours de la Révolution : la paroisse de Missillac, à l'exemple de toutes celles de son voisinage, avait vu fermer son temple et interrompre le culte catholique, auquel elle était pourtant restée fidèle de cœur. Une troupe de cavaliers, venus de la Roche-Bernard, chef-lieu du district, et commandée par le général Beysser, envahit, en avril 1794, le bourg de Missillac. Les militaires, après avoir attaché leurs chevaux, entrèrent aussitôt à pied, mais en armes, dans l'église, où ils se promenèrent en causant et en fumant, comme dans un lieu profane. Beysser, lui, y entra à cheval.

Au fond du sanctuaire se trouvait un vitrail, très remarquable du reste, et qui attira aussitôt les regards du soudard, non à cause de son mérite artistique, qu'il était bien incapable de juger, mais parce qu'il avait aperçu dans le panneau le plus élevé l'image du Dieu crucifié. Aussitôt, transporté de fureur, il tira de sa poche un pistolet, ajusta le Christ, et une balle vint percer le flanc droit du Sauveur, presque à l'endroit où s'enfonça la lance déicide de Longin. Puis, satisfait sans doute de son haut fait d'armes, et pour achever son œuvre de vandale, il ordonna à un de ses hommes de briser les armoiries qui ornaient les deux panneaux placés de chaque côté de celui où se voyait le crucifiement de l'Homme-Dieu.

Pour exécuter cet ordre barbare, un soldat, au risque de se rompre les os, appliqua une échelle le long de la verrière, y monta, et, à coups de baïonnette, anéantit les deux blasons décoratifs.

Par une permission sans doute divine, le reste du vitrail fut respecté, et c'est ainsi qu'il a pu parvenir jusqu'à nous, pour attester aux âges futurs toute sa beauté, et aussi leur raconter son histoire.

Aujourd'hui que cette magnifique verrière orne et suffirait seule à orner la belle et splendide église de Missillac, nous voulons essayer de la décrire de notre mieux et d'en faire en quelques mots l'historique.

Placé autrefois au nord-est du chœur de la vieille église qui vient de disparaître, ce vitrail portait et porte encore une date qui ne laisse aucun doute sur l'époque à laquelle il fut donné à Missillac. Sur deux cartouches, qui en forment les angles inférieurs, on lit en effet ceci : *Octobre — MDC*, en chiffres romains. Sous ce rapport, donc, pas d'hésitation possible. Si, avec cette date, les armoiries eussent été conservées, rien de plus facile que d'en retrouver les donateurs. Malheureusement, nous venons de le dire, elles avaient été brisées en 1794. Le millésime seul devait donc mettre sur la voie.

De 1794 à 1851 les panneaux profanés étaient restés à peu près dans l'état où les avait laissés le sacrilège de Beysser. A cette époque, M. l'abbé Landeau, alors curé de Missillac, entreprit de faire restaurer son vitrail, véritable monument historique, et confia ce soin à M. Lusson, peintre verrier à Paris. Par une inspiration que nous nous permettrons de déplorer, il crut devoir faire reboucher et disparaître le trou de la balle du *Bleu*, qui, à notre avis, eût dû être conservé, et aussi remplacer les anciens écussons par des nouveaux, absolument fantaisistes, et ne répondant, au point de vue héraldique, à aucun souvenir. Cependant, en 1851, M. le curé de Missillac aurait encore pu, croyons-nous, reconstituer assez facilement, par la tradition, les écussons brisés, d'autant plus que le nombre et la qualité des personnages en mesure de donner une maîtresse vitre, au commencement du XVIIe siècle, étaient assez faciles à déterminer.

Mais, encore une fois, pour une raison ou pour une autre, M. Landeau n'eut pas recours à ce moyen, et la *restauration* se fit.

Il devait être donné à l'un des successeurs de M. Landeau de combler cette lacune, de rendre au vitrail de Missillac son ancienne splendeur et de lui restituer le nom de ses donateurs.

L'histoire à la main, il n'eut pas de peine à reconnaître qu'en l'an 1600, deux personnages seulement en Missillac devaient timbrer de leurs armes la maîtresse vitre de l'église paroissiale : le baron de la Roche-Bernard, habitant le château seigneurial de la Bretesche, et l'abbé de Saint-Gildas des Bois ; ce dernier avait toujours sur la paroisse des droits dont il était fort jaloux, ses prédecesseurs l'ayant administrée jusqu'en 1565.

Or, en 1600, les Coligny possédaient la baronnie de la Roche-Bernard et François du Cambout était abbé de Saint-Gildas. C'était donc évidemment le blason de ces deux maisons qui ornait autrefois le vitrail.

Mais, objectera-t-on peut-être, comment admettre que les Coligny, ces grands fauteurs d'hérésie, aient pu faire ce don à un temple catholique ?

Qu'on veuille bien observer ici que l'an de grâce 1600 ne ressemblait nullement à 1565, ni même à 1580, époques où les Coligny se livraient à toute leur fougue calviniste. En 1600, celui qui s'était appelé précédemment le roi des Huguenots, était devenu Henri IV, le roi très chrétien. Quoi donc de plus naturel qu'à l'exemple du roi de France, les seigneurs aient abjuré leurs anciennes erreurs, et qu'en signe de réconciliation avec l'Eglise catholique, ils aient doté leurs paroisses de verrières et de présents de toutes sortes.

C'est en vertu de ce raisonnement, appuyé sur les bases de la critique historique, que les deux écussons des Coligny et des du Cambout ornent aujourd'hui, et comme autrefois, le vitrail de Missillac. Celui des Coligny est timbré de la couronne baronniale, et celui des du Cambout, des attributs abbatiaux [1].

1. Coligny portait : *de gueules à l'aigle d'argent, membrée et couronnée d'azur.* Du Cambout porte : *de gueules à trois fasces échiquetées d'argent et d'azur.*

Confié à l'habile et intelligent pinceau de M. Meuret, peintre verrier à Nantes, dont les preuves de goût et de talent ne sont plus à faire, l'antique vitrail est venu, en 1883, reprendre, dans la nouvelle église de Missillac, la place d'honneur qu'il occupait dans l'ancienne, où il figurait dans la maîtresse vitre, à trois morceaux, du chevet.

Il remplit aujourd'hui les trois fenêtres géminées du chœur. C'est ici que le génie de l'artiste s'est vraiment révélé dans tout son éclat. Les tableaux du nouveau vitrail restauré exigeaient dix-huit grands panneaux, dont trois pour chaque baie. Or, l'ancien n'en contenant que seize, les deux nouveaux panneaux, qu'a dû créer entièrement l'habile verrier nantais, se fondent tellement avec les anciens, que des yeux, pourtant connaisseurs, s'y sont laissés prendre.

Comme nous l'avons déclaré à propos des vitres de Férel, nous regrettons d'autant plus ici que la photographie n'ait pas fixé ces magnifiques reliques du passé, que notre tâche en eût été singulièrement réduite et en même temps facilitée.

Comment, en effet, décrire toutes les beautés de ce vitrail, enchâssé dans ces fenêtres si richement ajourées du XIVe siècle ? Disons cependant que tous les panneaux sont loin de se ressembler. Dans leur ensemble ils représentent les différentes scènes de la Passion. Certains d'entre eux sont certainement plus anciens et accusent, pour les auteurs, des restaurations dont il paraît bien difficile de déterminer l'époque. Les deux tableaux les plus remarquables à nos yeux, sont ceux de la Chute du Christ sur le chemin du Calvaire (1re fenêtre à droite) et le Baiser de Judas (3me à gauche) au jardin de Gethsémani. Quelle expression dans la figure du fils de Dieu et dans celle de ses bourreaux ! On croirait, en vérité, assister à ces scènes émouvantes.

Pour suivre Notre-Seigneur dans la voie douloureuse, on doit commencer par le bas, à droite (à la gauche de l'observateur) en parcourant tous les tableaux de la même ligne, puis on passe à celle qui lui est supérieure. De la sorte, nous voyons successive-

ment se dérouler devant nos yeux : La dernière scène. — Le Lavement des pieds. — L'institution de l'Eucharistie. — La Trahison de Judas. — Jésus au jardin des Oliviers. — Le Baiser de Judas. — Jésus chez Anne. — Jésus chez Pilate. — La Flagellation. — Le Couronnement d'épines. — L'Ecce Homo. — Pilate se lavant les mains. — La Chute du Christ se rendant au Calvaire. — La Descente de croix. — Le Crucifiement. — La Résurrection. — Les Disciples d'Emmaüs. — L'Apparition de N.-S. aux Apôtres avant l'Ascension.

Chaque panneau est séparé du suivant par de petits cartouches aux différents attributs de la Passion, tels que clous, marteaux, tenailles, fouets, épines, éponges, etc.

En résumé, ce vitrail forme une des plus belles, nous n'osons dire la plus belle verrière dont s'enorgueillit à juste titre le diocèse de Nantes. Comme nous le disions plus haut, l'enchâssement de ces panneaux dans ces magnifiques ouvertures ornementées du XIVe siècle, dans les rosaces desquelles brillent les écussons des Coligny et des du Cambout, est du plus bel effet et donne à l'église de Missillac, si admirable dans sa proportion et sa structure, un cachet tout particulier de vétusté et en même temps de jeunesse, avec lequel peu de temples chrétiens, croyons-nous, peuvent rivaliser.

Nous avons rapporté, en parlant de Férel, ce qu'a écrit M. de Courson dans la *Bretagne contemporaine* [1], à propos des vitraux des deux églises. Après l'étude que nous venons de faire de l'un et de l'autre, il est facile de se convaincre qu'ils n'ont entre eux aucune ressemblance. Celui de Férel représente les rois de Judée avec ses prophètes, c'est-à-dire ce que l'on appelle *Arbre de Jessé* ou généalogie de la sainte Vierge ; le second, au contraire, est l'abrégé des principaux mystères de la Passion, comme nous l'avons prouvé et le redisent deux cartouches où on lit ces mots : *Christi patientis historia !*

En terminant, nous devons rendre hommage au zèle, aussi actif

1. T. 1. Morbihan, pp. 45 et 50.

qu'intelligent de M. l'abbé Langevin, qui nous pardonnera, je l'espère, de trahir ici sa modestie si connue, car c'est bien à lui que le vitrail devra sa restauration dans toute sa splendeur artistique et historique.

Honneur aussi à l'habile verrier qui a si bien su tirer parti du travail ardu et difficile qui lui avait été confié et composer, pour certains panneaux, une véritable mosaïque des parcelles presque infinitésimales qu'avait produites le déplacement de la verrière.

Que ne nous est-il permis de nous étendre davantage sur l'église de Missillac elle-même et sur ses belles verrières modernes, œuvre du même artiste ! Plus tard, nous espérons nous en dédommager dans un travail historique que nous préparons sur Missillac et toutes les paroisses de l'église de Nantes.

J. DE KERSAUSON.

Vitrail d'Assérac.

Moins heureux que notre collègue, il ne nous sera pas donné de pouvoir étudier longuement ici l'ancien vitrail d'Assérac, car c'est à peine si, à notre passage dans cette paroisse, nous pûmes en recueillir quelques rares fragments susceptibles de nous en donner une idée et de nous aider à en déterminer l'époque.

La vieille église d'Assérac qui tombe actuellement sous le marteau, pour faire place à un temple plus digne, formait une croix grecque à trois chapelles, avec une nef romane du XIIe siècle. Elle était fort intéressante et pleine de particularités. On y remarquait entre autres choses, près des fonts baptismaux, une assez vaste cheminée, dernier et curieux vestige d'usages perdus. — Un brevet de 1779 nous fait connaître qu'elle possédait quatre autels : le maître-autel dédié à saint Hilaire, patron de la paroisse, et ceux de la Sainte-Vierge, Saint-Étienne et Saint-Jean-Baptiste. De nos jours, elle n'en possédait plus que trois. Le tabernacle de l'autel principal de Saint-Hilaire, placé ainsi que l'autel lui-même en 1834, nous a dit notre collègue, M. de Kersauson, est accompagné de quatre colonnes, avec leurs bases et leurs chapiteaux, provenant de l'ancienne *exposition* de l'abbaye de Prières, et qui

surmontaient, antérieurement à la date précitée, un antique tabernacle encastré jadis dans le mur de la sacristie.

A l'exemple de Férel et de Missillac, Assérac possédait aussi une très ancienne et remarquable verrière, malheureusement brisée et presque totalement détruite, lors de la démolition de l'église. A en juger par les quelques morceaux que nous avons pu voir, ce vitrail, à l'instar de celui de Férel, représentait très probablement la Généalogie de la sainte Vierge. Les seuls débris un peu intacts que nous en ayons retrouvés, sont deux panneaux armoriés, portant les blasons des seigneurs de Rieux, plus tard marquis d'Assérac, qui nous font connaître d'une manière à peu près certaine le nom des donateurs et la date du don de cette verrière à l'église d'Assérac.

L'un des panneaux de cette verrière porte : *Écartelé au 1 et 4 : vairé d'or et d'azur,* qui est Rochefort ; *aux 2 et 3 : d'azur à cinq besants d'or,* qui est Rieux. Sur le tout, *de gueules à deux fasces d'or,* qui est d'Harcourt.

Le deuxième panneau porte : *Écartelé au 1 et 4 : vairé d'or et d'azur,* qui est Rochefort ; *au 2 : d'azur à cinq besants d'or,* quiest Rieux ; *au 3 : d'or à la croix engreslée d'azur,* qui est la Feillée. — Sur le tout : *De gueules à deux fasces d'or,* qui est d'Harcourt.

Or, pour se rendre un compte exact de ces armes, il est nécessaire de donner ici un court extrait de la généalogie de la maison de Rieux et de ses principales alliances à cette époque.

Extrait de la généalogie de la Maison de Rieux.

I. Jehan de Rieux, maréchal de France, fils de Jehan de Rieux et d'Isabelle de Clisson, épousa *Jeanne de Rochefort*, dame de Donges, *en 1374.* — Par elle, la maison de Rochefort se fondit dans Rieux.

II. Jean de Rieux et de Rochefort épousa Jehanne, *comtesse d'Harcourt.*

III. Jean, sire de Rieux et de Rochefort, comte d Harcourt, épousa Jeanne de Rohan.

IV. Jean, sire de Rieux et de Rochefort, comte d'Harcourt, maréchal de Bretagne, régent du duché à la mort de la duchesse Anne, puis maréchal de France, épousa : 1° Françoise de Malestroit, morte sans enfants; 2° Claudine de Maillé, mariée à François de Laval, sire de Châteaubriant,

morte sans enfants ; 3° Isabelle de Brosse, dite de Bretagne, dont il eut :

1° Claude de Rieux, comte de Rochefort et d'Harcourt, qui épousa : 1° Catherine, comtesse de Laval ; 2° Suzanne de Bourbon. Il assista au couronnement de Henri II et mourut en 1548.

2° François de Rieux, qui eut la terre d'Assérac en 1518, à la mort de son père, et épousa : *Renée de la Feillée*, dame du Gué de Lisle, par qui cette maison se fondit dans Rieux et qui était fille de François, vicomte de Plouider, et de Cyprienne de Rohan, dame du Gué de Lisle.

Ce fut en faveur de son fils Jean que la terre d'Assérac fut érigée en marquisat, en 1574.

D'après ce tableau, il paraît donc certain que le côté de la verrière dont le panneau renfermait l'écusson écartelé au 2 et 3 de Rieux, fut donné par Claude de Rieux, *comte de Rochefort* et *d'Harcourt*, qui n'avait aucune alliance directe avec la famille *de la Feillée*, tandis que l'autre, qui porte au 3e quartier les armoiries de cette famille, aura été donné par son frère qui venait d'épouser la dernière héritière de cette maison et avait adopté ses armoiries dans son blason.

De plus, Claude de Rieux étant mort en 1548, et Françoise de Rieux ne s'étant mariée que vers 1530, le vitrail a dû être donné par eux entre ces deux dates.

Nous avons cru utile de faire revivre ici et mieux connaître les vieux souvenirs de cette illustre maison. Cette famille est aujourd'hui éteinte, et la Chartreuse d'Auray redit chaque jour au voyageur que le dernier de ses membres, à l'instar de ses ancêtres du XIVe siècle, a teint de son sang, en 1795, les marais du Champ Saint-Michel ; mais à chaque page de nos annales, se lisent les services rendus par eux à la patrie bretonne : à ce titre, c'est un devoir de ne pas les oublier.

Bien des plumes plus autorisées que la nôtre auraient mieux su d'ailleurs décrire ces intéressantes verrières, mais puisse du moins cet humble travail contribuer, s'il est possible, à la conservation de ces souvenirs, derniers témoins de la piété de nos aïeux, de leur foi ardente et de leur vrai patriotisme. Ainsi seulement pourrons-nous mériter le titre d'archéologue, c'est-à-dire de gardien du passé.

Cte Régis de l'Estourbeillon.

POÉSIE

I

DANS LE CIMETIÈRE DE THUN

Assis dans une tour au toit de poivrière,
Qui forme l'un des coins du petit cimetière,
Riaient joyeusement de jeunes officiers.
Ils ne regardaient pas au loin les blancs glaciers
Que le soleil couchant teintait de lueurs roses,
Ni le château voisin aux portes déjà closes,
Ni le lac bleu voilé de légères vapeurs,
Mais une jeune fille aux sourires moqueurs
Qui montait lentement, venant de la rivière,
L'escalier qui conduit au petit cimetière.
Elle avait dans la main un rameau de lilas.
Arrivée à la tour, elle pressa le pas,
Et sentant les regards des officiers sur elle,
D'un geste vif et fin, qui semblait un coup d'aile,
Sous sa narine rose elle passa la fleur,
Pour dire aux beaux soldats : « Un autre aura mon cœur. »
Et le geste fut fait de façon si piquante
Qu'un officier cria : « Quelle fille charmante ! »

II

LE CALVAIRE DE DIEPPE

A M. H. de la Villemarqué

Le phare s'allumait au bout de la jetée ;
Le calvaire, étendant ses grands bras dans les cieux,

Regardait la mer grise, écumante, agitée ;
La nuit tombait ; le vent se levait furieux.

Bientôt on entendit sous les falaises blanches
Les flots hurler dans l'ombre et la bise mugir.
Le Christ, ainsi qu'un fruit secoué dans les branches,
Ébranlé sur sa croix commençait à gémir.

Alors un vieux marin, tête nue, en silence,
Vint se mettre à genoux et prier le Sauveur,
Pour ses fils ballottés sur cette mer immense
Dont la rage sinistre épouvantait son cœur.

Lorsqu'un rayon du phare éclairait son visage,
On y voyait des pleurs qui roulaient de ses yeux.
Mais la clameur des flots grandissait plus sauvage
Et le Christ gémissait dans le ciel ténébreux.

Le vieux marin resta jusqu'au jour en prière ;
Et quand l'aube entr'ouvrit un horizon vermeil,
La barque de ses fils parut dans la lumière,
Bondissant sur l'eau verte en avant du soleil.

III

LE CHATEAU DU VEILLON

A Louis Linyer

Heureux celui qui trouve un petit coin du monde
Pour abriter ses jours dans une paix profonde,
Quand l'âme fatiguée a soif d'un vrai repos,
Loin des bruits de la ville et des âpres travaux.

Ami, tu l'as trouvé, charmant et solitaire,
Cet asile envié, dans ce vieux monastère
Près de la mer assis au penchant d'un coteau,
Et dont quelque seigneur fit jadis un château.
Avec ses cloîtres frais et ses salles voûtées,
Sa chapelle, ses tours par les paons habitées,
Son enceinte aux vieux murs de violiers couverts,
Ses jardins étagés, son bois de chênes verts
Qui s'étend sur le sable et vient border la plage,
Quel séjour souhaiter, plus doux et plus sauvage !
L'œil est de tous côtés ravi par l'horizon :
Un donjon ruiné dominant un vallon,
Des marais verdoyants semés de maisons blanches,
La mer bleue ou d'argent brillant parmi les branches.
Il est doux d'y passer quelques jours entre amis,
Causant d'art et de chasse, ou bien rêvant assis
Sur la dune, à l'abri du vent, près des grands chênes,
En regardant les flots et les barques lointaines.

Non, je n'oublierai point ces jours vite écoulés,
Éclatants de soleil ou de brume voilés,
Nos courses du matin en suivant les rivages,
La plainte des courlis, la nuit, dans les nuages,
Le sapin séculaire où s'endort le héron,
Ni les paons bleus perchés sur les tours du Veillon.

IV

AUX POÈTES MÉCONNUS

Quand Maynard, le disciple et rival de Malherbe,
Chantait sa *Belle Vieille* en une ode superbe,

Il sentait son génie ; et se disant un jour
Que la Muse avait droit de réclamer du prince
Le prix de ses travaux, il quitta sa province
Et vint d'Aurillac à la Cour.

Mais, raillé des rimeurs qui hantaient les ruelles,
Il se vit méprisé des marquis et des belles.
Nul ne comprit ses chants nourris de l'art ancien ;
Et lorsqu'il demanda de quelle récompense
Le roi paierait ses vers pleins de fière éloquence,
Richelieu lui répondit : « Rien ! »

Alors, le cœur navré, mais maître de son âme,
Il revint vers les champs, et, conservant sa flamme,
Il attendit la mort sans crainte ni désir.
Il montra les puissants toujours près du naufrage ;
Il chanta les rochers, les bois au vert feuillage,
L'amour et son doux souvenir.

Dès que la froide mort fit sa plume immobile,
A côté de Régnier, Racan et Théophile,
Son nom soudain prit place, entouré de rayons.
On vanta de ses vers la savante harmonie,
Et les rimeurs obscurs qui niaient son génie,
Ramassèrent leurs aiguillons.

JOSEPH ROUSSE.

UN INSTITUTEUR EN L'AN II

Le 28 octobre 1793 la Convention nationale adoptait un décret renfermant les dispositions suivantes : « Aucun ci-devant noble, « aucun ecclésiastique et ministre d'un culte quelconque, ne peut « être élu instituteur national... Les femmes ci-devant nobles, les « ci-devant religieuses, chanoinesses, sœurs grises, ainsi que les « maîtresses d'école qui auraient été nommées dans les anciennes « écoles par des ecclésiastiques et des ci-devant nobles, ne « peuvent être nommées institutrices dans les écoles nationales[1]. » Pour pourvoir au remplacement des titulaires déclarés indignes par ce décret, la Convention prescrivait la formation de commissions chargées d'examiner les candidats et confiait aux pères de famille et aux tuteurs le soin de choisir l'instituteur sur la liste des éligibles, dressée par la commission d'examen.

La part de liberté laissée aux pères de famille était déjà bien restreinte. Prieur (de la Marne) qui venait de « régénérer » la ville de Vannes et le département du Morbihan, en destituant les administrateurs, en faisant écrouer les fonctionnaires de tout ordre, en rendant, suivant ses promesses, « les sans-culottes tout-puissants[2], »

1. Art. 12 et 22.

2. « Je me promets à moi-même de ne point m'éloigner que le peuple ne soit vengé, le règne des contre-révolutionnaires détruit, les sans-culottes tout-puissants, que la révolution ne soit faite. Car ici n'a point été renversée la Bastille, ici n'a point été fait le siège du palais d'un tyran ; ici des victimes n'ont point été immolées à la liberté, et cette forte secousse, nécessaire pour arracher les âmes de leur assiette, pour relever la classe longtemps pressurée de son abattement, pour asseoir le nouveau régime, n'a point eu lieu. La république est à créer, la révolution est à

trouva cette part trop considérable. Il se substitua aux commissions d'examen et à l'assemblée des pères de famille et tuteurs : sans se préoccuper du vœu des intéressés, sans se rendre compte de la valeur intellectuelle et morale et des aptitudes professionnelles des candidats, il nomma directement les instituteurs.

Nous avons sous les yeux un certain nombre de rapports rédigés par les élus de Prieur : quelques extraits d'un de ces documents dont nous respecterons scrupuleusement le style et l'orthographe, montreront comment ces instituteurs improvisés comprirent et exécutèrent la mission qui leur était confiée.

Le 29 pluviôse an II, 17 février 1794, Guillaume Kerhouant, ouvrier du port de Lorient, recevait de Prieur une commission pour remplir les fonctions d'instituteur dans telle commune du district d Hennebont qui lui serait désignée par l'administration. Le directoire du district, après avoir entendu l'agent national, nomma Kerhouant instituteur de la commune de Languidic, ajoutant que ledit citoyen « jouirait des avantages attachés a cette place quand la loi les au- « rait réglés et fait connaître. » Bien que Kerhouant assure qu'il s'est rendu à son poste dès la réception de sa nomination, une note mise au pied de l'arrêté du district fait connaître que la commission délivrée le 1er ventôse — 19 février, ne fut enregistrée à la maison commune de Languidic que le 20 germinal an II — 9 avril 1794. Six semaines après son installation, le 5 prairial — 24 mai, Kerhouant dressait le rapport que nous allons reproduire en partie.

On sait qu'aux termes du décret du 30 mai 1793, relatif à l'établissement des écoles primaires, les instituteurs avaient un double mandat. Ils devaient « enseigner aux élèves les connaissances élé- « mentaires nécessaires aux citoyens pour exercer leurs droits, « remplir leurs devoirs et administrer leurs affaires domestiques. »

faire. » (*Rapport des opérations faites à Vannes par Prieur (de la Marne), représentant du peuple, avec Marc-Antoine Julien, commissaire du Comité de salut public de la Convention nationale.* Vannes, chez Bizette, imprimeur du département, 1793.)

Ils étaient chargés, en outre, « de faire aux citoyens de l'un et « de l'autre sexe, des lectures et des instructions une fois par « semaine [1]. » Cette dernière partie du programme met tout d'abord en éveil la sollicitude de Kerhouant.

« Je fis, dit-il, assembler le club qui ne s'aitoit assemblez que « trois fois depuis le 27 brumaire, jour de son établissement. Il « ne l'a pas été depuis. Je portai le premier la parole en madres- « sent au cultivateurs. Je leur parla des grands ventages de la « Révolution, je parla au peuple de ses vrais ennemis, je cher- « cha par toutes sortes de maut énergique à l'enflammer de « l'amour de la liberté et de la patrie a luie faire concevoir une « haine implacable pour les rois, les traites de toutes espesces, « pour toutes les grands de la terre qu'il faut abattre et en faire « des marchepieds. »

Quelques jours plus tard, Kerhouant convoque le peuple à assister à une cérémonie patriotique :

« Je fis gillotiner en efigie, Marbeufl et Kerfili émigrés, il me « seroit trop lonc d'en faire les detailles et de pindre l'émulation « que cela donna. Cet aupieds de l'arbre de la liberté sur une « étale de boucher que cette cérémonie at été fait.

« La tette de Marbeuf a tété déchirer avec fureur et l'autre por- « té au bout d'un sabre. Les trons ont été porté en triomphe avec « les biniou et au cri de : Vive la nation ! vive la république ! « hors du bourg pour estre bruler et l'on a dencer la carmainnole « autour du feu. »

Kerhouant ne parle pas de ses élèves : mais il y a lieu de croire qu'il leur a fait réserver une place d'honneur pour assister à cette fête. Il s'occupe du recensement des grains et de la recherche des réfractaires. Quand les jeunes gens faisant partie de la première réquisition sont appelés à se rendre à Hennebont, Kerhouant harangue le peuple. Il se contente de ce bref résumé : « je dis ce que je devais dire. » Kerhouant conduit les jeunes gens

1. Art. 2 et 4.

à Hennebont, leur donne un drapeau dans la salle du district et les accompagne sur la route de Baud. « Je les quita, dit-il, apres « les avoir encourage, praîchés l'aubeaissence aux chefs, embrassé « un grand nombre et répeté plusieurs fois, mes enfants ne déser- « tez pas ou si vous le faites vous attirerez sur vous et sur vos « fammilles les plus grands des malheurs. »

De retour à Languidic, Kerhouant essaie de reconstituer la Société populaire : sa motion est rejetée parce que « les clubs occasione des disputes. » En outre, on lui fait remarquer qu'il est impossible de trouver assez d'hommes instruits dans une campagne pour former une Société populaire, et un personnage assez capable pour remplir les fonctions de président. Kerhouant trouve ces raisons peu sérieuses : « j'apelle dangereuses, dit-il, des opinions « semblables puisqu'ils tendents à établir des principes contraires « à la sainte égalité et à les éloigner de toutes association et fonc- « tion publique, les sen culotte vray deffenseurs de la liberté et « des droits naturels de l'homme. »

Au milieu de ces multiples occupations, que devient l'école confiée aux soins de Kerhouant ?

« Je me suis installez le premier floréal [1] après avoir fait enre- « gistrer ma commission dans la ci-devant chapelle des fleures [2]. « La cloche sonne depuis ce jour à dix heures pour l'école qui « dure quatre et la décade pour ceux qui veulents se rendrents au « temple de la raison. » Il a quatre-vingts élèves et il en aurait un plus grand nombre si l'on n'avait pas répandu de faux bruits sur son compte. D'ailleurs, bien qu'il ait reçu avec plaisir sa commission d'instituteur, il est prêt à la rendre au district, si on lui démontre que la commune n'a pas besoin de maître d'école ou « lorsqu'il seras prouvez qu'un autre rempliroit mieux les fonc- « tions. » Kerhouant ne parle pas de son plan d'études dans lequel, sans doute, l'orthographe n'avait jamais été comprise, étant classée

1. 20 avril 1794.
2. La chapelle des Fleurs, située au bourg de Languidic sur la route de Landévant.

au nombre des connaissances dangereuses, réservées aux seuls aristocrates : la fin du rapport contient la profession de foi de Kerhouant au point de vue religieux et indique les procédés auxquels l'instituteur avait recours pour inspirer à ses élèves l'amour de la Révolution et pour leur donner en même temps « l'éducation physique, » prescrite par le décret du 30 vendémiaire an II.

« L'on a dit que j'enseignais la religion de la nation. Je ne « connois d'autre véritable religion que celle de la raison, d'autre « Dieu que celuie qui a créé toutes chauses. Lorsque l'on brisa « issie les idoles et les tabernacles, je fit mon possible pour con- « soller mes concitoyen, issie les meilleurs patriotes repète sen- « cesse qu'il va venir des ordres pour relever les croix, et moi je « voudrais voire ramasser ces débris et les vendre au profit de la « République.

« Les praîte constitutionnels vont revenir pour continuer leurs « fonctions comme par le passé. Si une partie de cela pouvoit estre « vrai, je le croirez quand il le faudera; mais pour croire le tout, je « ne le peu, parce que la raison et la révolutiou française ne « peuvent réellement rétrograder. Je continuerez jusqu'à nouvelle « ordre à instruire mes élèves dans le temple de la raison devant « le bonnait de la liberté. Je leur direz la vérité pendant que je « serez au millieu d'eux et j'esperre qu'ils aubaiirons à ma voix « comme ils le firent le deux de ce mois lorsque je lœurs dit mes « enfants un praîte refractaire vien de s'évader, allons le chercher « dans les bois, les genais, informons-nous dans les villages si on « ne l'a pas vue passer. Les enfants se rependents dans les environs, « une partie d'eux le trouve dans le bois de Kercadic, ils criers « tous le voilà, la garde l'arrette et le livre au gendarme. Ce fut là « que je trouva l'occasion de me debender contre les praîtres, « lœurs boîtes aux ongants et les autres bijouteries du fanatisme. « Ce que j'avois dit aitoit une bonne leçon pour les grands et pour « les petits. Je dits en finissant au réfractaire : tien voilà mes enfans « je ne leur direz jamais de mensonges comtois et toutes tes sem- « blables. Le maire fit donner du citre aux enfants pour les défa-

« tigué et les payer du service qu'ils venoient de rendre à la « république. »

La glorification de la guillotine, la poursuite des prêtres insermentés, des réfractaires, des déserteurs, la délation exercée contre tous les fonctionnaires, l'association des enfants à ces basses œuvres de sectaires et de policiers, tel est le programme des misérables investis par Prieur de la noble et délicate mission de l'instruction et de l'éducation de l'enfance. Ne faut-il pas chercher dans ces faits une des principales causes des protestations indignées, des courageuses révoltes des paysans bretons, si ardemment, si sincèrement catholiques, contre ces tyranneaux de village, qui, non contents d'imposer à tous le fardeau de leur domination, prostituaient l'enfance en la rendant complice de leurs actes les plus odieux ?

ALBERT MACÉ.

LE RÉTABLISSEMENT DU CULTE

DANS LE DIOCÈSE DE NANTES

APRÈS LA RÉVOLUTION*

Le rapport le plus intéressant que nous possédions est celui du maire de Guérande.

« 20 thermidor, an IX.

« 1° *Potiron de Boisfleury*, ex-jésuite, ex-chanoine de Guérande, aujourd'hui représentant le grand vicaire de l'évêque (de La Laurencie,) exerce son culte sans avoir fait de déclaration de fidélité à la Constitution ; plus instruit que les autres, il a sur les autres une influence qui, jointe aux prétendus pouvoirs qu'il tient du soi-disant évêque, fait que ceux-ci n'agissent qu'après l'avoir consulté ; il tue l'esprit public, il est opposé aux prêtres qui veulent rentrer dans les églises.

« 2° *Bizeul*, ex-vicaire de cette ville, exerce en cette commune ; il est moins dangereux que le premier.

« 3° *Tudeau*, ex-constitutionnel retraité, exerce à Saillé ; il est un lâche qui a été tour à tour révolutionnaire et antirévolutionnaire ; s'il avait de quoi faire bombance, il ferait ce qu'on voudrait.

« 4° *Baudet*, ex-vicaire du Croisic, exerce à Keralland ; il

* Voir la livraison d'août 1884, pp. 115-132.

n'a jamais été constitutionnel ; mais au reste ressemble au précédent.

« 5° *Jagorel* exerce dans l'église de Piriac ; il est constitutionnel et se conduit parfaitement bien ; il faudrait que le Gouvernement soutînt et encourageât mieux ceux qui font comme lui.

« 6° *Sauvaget*, à Mesquer, exerce dans l'église sans avoir fait sa déclaration ; au commencement il a été révolutionnaire ; il n'y a que la suppression des dîmes qui l'a alarmé comme bien d'autres ; avec un peu de politique on pourrait peut-être en tirer parti.

« 7° *Rivalan*, à Saint-Molf, revenant d'Espagne; il m'a paru de bonne disposition.

« Il y a en outre à courir dans le territoire les nommés : Guénel, d'Herbignac ; Le Guen, de Saint-Molf ; Perraud, de la Chapelle-des-Marais. Ceux-ci courent partout et vendent à haut prix les tours de leur métier ; à Escoublac, où est le plus souvent Perraud, on sonne les cloches comme avant la Révolution. Ces hommes qui, s'ils étaient appréciés, ne pourraient faire aucun mal, en font cependant beaucoup, en raison de la crédulité et de l'ignorance des habitants : ils remarient, ils rebaptisent, etc...

« Salut fraternel. — Chottard, maire [1]. »

Voilà une pièce qui donne l'idée du genre : l'auteur recommande les prêtres les moins recommandables et signale à la police ceux que les populations entourent d'estime ; il parle des uns et des autres en termes méprisants et avec une impiété qui ne se dissimule pas.

Le dépôt départemental contient un grand nombre de documents, portant cette date, qui, presque tous, appartiennent à l'arrondissement de Nantes. Nous ferons mention de quelques-uns pour éclairer la question présente, à savoir sur quelles

1. Arch. Dép. Série V. *Correspondance générale. —Police.*

bases on essayait d'établir la nouvelle organisation, se plaçant en dehors de toute intervention de l'autorité ecclésiastique, seule compétente en ces matières.

Le maire de Machecoul déclare un seul prêtre existant dans sa commune, « un nommé F. Priou (ancien vicaire de la Trinité), mal vu des veuves et des orphelins ; il prétend qu'il a exercé ici pendant les massacres. » A Carquefou on signale « Pichot (jureur qui abdiqua), le seul qui soit dans la localité ; il n'habite que depuis les derniers troubles, et sa moralité nous est peu connue. » A la Chapelle-Heulin, M. Marchand, de Montoir, « prêtre réfractaire qui, dans la guerre civile, ne s'est pas conduit comme il aurait dû le faire. » Monnières ne se montre pas plus juste que les autres communes : « P. Leprince qui ne dit rien contre le gouvernement ; Robin, de la Chapelle-Basse-Mer ; Marchand, de la Chapelle-Heulin ; Montinié (A. Petitbeau de Montigny, ancien vicaire de Vallet) lesquels ne valent rien. » Le magistrat de Vallet confirme ces faux renseignements : « Petitbeau de Montigny, prêtre déporté ; Herbert, resté dans la Vendée ; ils se conduisent assez bien, quoiqu'ils ne fréquentent point ceux qu'ils appellent des *intrus*. » La Haie-Fouassière dénonce M. Toublanc « qui ne néglige aucune occasion de nuire au gouvernement et à ceux qui le soutiennent ; il jouit de la plus entière confiance ; il ne manque ni de moyens ni de dispositions pour réussir ; ce qui le rend plus dangereux. » La municipalité de Bouguenais juge ainsi le vénérable aumônier des Carmélites des Couëts : « prêtre insoumis ; rien n'égale son aversion pour toutes les institutions républicaines ; il a beaucoup de partisans dans cette commune, surtout parmi ce qu'on appelle les *dévotes*. » Voici comment, à Brain, on apprécie les sujets : « Math. Debec (jureur), natif de Prigné, 37 ans, soumis aux lois ; il est depuis cinq ans dans cette commune ; il nous console de notre ancien curé assassiné à Machecoul en 1793, par des rebelles de la Vendée. Cependant, depuis un an, quelques pauvres gens,

sans éducation ni propriété, l'ont abandonné, parce qu'ils ont cédé aux instigations des prêtres insoumis, nos voisins, qui leur ont fait accroire *(sic)* que c'était un péché d'aller à ses offices ; ils sont en petit nombre. »

Grâce à Dieu, l'aberration et les préjugés révolutionnaires n'avaient pas perverti l'esprit de toutes les localités du Département ; un grand nombre de nos paroisses ne craignent pas de proposer au Préfet les noms les plus honorables.

A Gétigné, on désire garder MM. J-B. Lemarié (ancien curé) et F. Beaufreton (prêtre originaire de l'endroit) « qui jouissent de l'estime des honnêtes gens. » Clisson réclame : « M. Ch. Pâquereau (ancien vicaire de Gorges), déporté en Espagne, à la fin de 1792, et rentré en fructidor ; il y a environ neuf mois qu'il est ici ; il est honnête, engage à la paix et réunit tous les esprits. — Signé : Méchinaud. » Montbert recommande « M. Gestin, âgé de 54 ans, faible de tempéramen, néanmoins très actif ; depuis 1784 pasteur de cette paroisse, et de Geneston (depuis la Révolution) ; il n'a point abandonné son troupeau pendant les guerres de Vendée ; depuis la tranquillité, il s'est contenté de lire à son prône l'explication de l'évangile. » A Mauves, c'est « M. G.-P.-Barnabé Cosson, âgé de 36 ans, qui exerce depuis 15 mois ; il a joui jusqu'à ce jour de l'estime publique. » Lagarde, maire de la Chapelle-sur-Erdre, parle dans les meilleurs termes d'un ancien vicaire de la paroisse, qui a fait beaucoup de bien pendant les mauvais jours dans tout le canton : « M. Mercerais, dont la conduite exemplaire mérite les plus grands éloges ; il est regardé comme l'enfant de cette commune, puisque, depuis l'âge de 7 ans, il y a toujours résidé, à l'exception des années de séminaire ; il s'est borné aux seules fonctions de son ministère ; il ne s'est jamais occupé d'aucune affaire publique et a toujours respecté les lois du gouvernement. » On écrit d'Aigrefeuille, au sujet de M. Delsart : « Il jouit de l'estime de tous les honnêtes gens. » A Saint-Philbert, on désigne « M. Ph.

Léauté, desservant en chef de cette commune, qui réside depuis environ neuf ans ; sa conduite l'a toujours fait estimer dans ce pays ; il est l'ami de la paix. — J. Clouet, prêtre depuis la Révolution, réside depuis quinze mois ; sa conduite morale ne diffère en rien de celle de son supérieur ».

Enfin, bien d'autres communes répondent aux ordres du Préfet dans le courant de thermidor : Le Bignon recommande M. Odéa ; — Paulx, J. Guilbaud ; — Basse-Indre, B. Michelot ; — Château-Thébaud, P. Aguesse et J. Vié ; — Pont-Saint-Martin, Le Maître ; — Saint-Colombin, Pelletier ; — Basse-Goulaine, Cosnard du Moutiers ; — Gorges, Math. Durand ; — Saint-Herblain, Ph. Mahé ; — Legé, M. Gilliers et Ch. Barbedette ; — Trellières, Daniel, etc...

Des informations de mauvaise source, des patronages et des influences secrètes, des réclamations et des intrigues faisaient aux organisateurs une tâche difficile, dont l'accomplissement ne demanda pas moins d'une année entière. Les prêtres jureurs qui mettaient autant d'empressement à accepter le Concordat qu'ils avaient mis de zèle à embrasser la Constitution de 1790, jetaient le trouble et la discorde parmi les populations rurales et se recommandaient aux faveurs de la République ; celle-ci, sous prétexte de concilier les esprits, força les nouveaux évêques à faire entrer dans leur communion bon nombre d'entre eux.

A Nantes, cependant, la pacification devait s'effectuer d'une manière plus prompte que dans les autres diocèses de Bretagne ; la scandaleuse conduite de Minée avait depuis longtemps éclairé les fidèles catholiques et jeté le discrédit sur les prêtres partisans de l'intrus.

Toutefois, ces ecclésiastiques qui, pour la plupart, n'avaient point fait de rétractation, obtinrent largement dans la distribution des cures et des titres. Mgr Duvoisin fut obligé de prendre le grand vicaire qui lui fut désigné, M. Gilles-Bertrand Garnier[1],

1. Un peu déconsidéré par la conduite imprudente qu'il tint pendant les

né, en 1756, à Châteaubriant, ordonné en 1780, docteur en théologie, vicaire à Ligné, nommé à la cure de Teillé le 31 décembre 1783 ; il eut le courage de rétracter le serment qu'il avait inconsidérément fait, et se tint caché dans la suite, en exerçant son ministère ; par sa conduite édifiante, il sut se faire pardonner sa faiblesse et s'attira l'estime des bons catholiques. Parmi les curés intrus de Nantes, quelques-uns reçurent des faveurs auxquelles, ce semble, ils n'eussent osé prétendre : M. Lefeuvre, recteur de Saint-Nicolas, fut maintenu dans sa paroisse ; Tardiveau, de Saint-Similien, fut placé à Pornic ; Guibert, de Sainte-Croix, devint curé de la nouvelle paroisse, érigée au faubourg de Pirmil ; Pimot, de Notre-Dame, alla de mauvaise grâce à Bourgneuf, d'où il devait bientôt rentrer à Nantes, comme chanoine honoraire, pour y mourir, avant même d'être installé.

Le vénérable Chapitre de l'église cathédrale ouvrit ses rangs à quatre ecclésiastiques, du nombre de ceux qui le composaient avant la Révolution : MM. de Boissieu, de Hercé, Dubreil et de Mélient aîné. Celui de Guérande qui n'était point rétabli fut représenté dans celui de Saint-Pierre par M. J.-L de Monti ; l'ancien clergé rural, par M. Landays-Dupé. Un étranger au diocèse, par faveur, y trouva sa place, M. Guillon de Longpré, qui, le 30 pluviôse an XI, résidant à Paris, s'excuse auprès du Préfet de n'avoir pu se rendre à son poste et se recommande à ce magistrat « dont il a connu la famille, dit-il, en faisant ses études au collège de Coutances. » Ce fut un étonnement pour tous de voir figurer parmi les chanoines titulaires un ancien religieux qui s'était couvert de honte par l'abdication de son sacerdoce, le P. Pierre Etienne, ancien provincial de Rennes, gardien des Cordeliers de Nantes.

Cent-Jours, il mourut simple chanoine honoraire, le 30 mai 1830. — M. Leflô de Trémelo garda les pouvoirs et la dignité qu'il tenait de Mgr de la Laurencie (1789). Né à Saint-Laurent, en 1742, nommé, étant clerc tonsuré, chanoine de Guérande, le 24 mars 1759, investi plus tard de la dignité de chantre dans le même chapitre, puis grand vicaire de Dol, il finit ses jours à Nantes, en 1813.

Né en 1735, il fit profession dans son ordre en 1754 et obtint le grade de docteur en Sorbonne ; il donna acte de son serment constitutionnel le 29 oct. 1793, prêta un nouveau serment le 19 fructidor an V, et déclara plus tard, pour toucher sa pension, ne s'être point rétracté. Le 26 brumaire an VI, on lui accorda un certificat de résidence.

Furent affiliés au Chapitre 22 ecclésiastiques qui prirent le nom d'honoraires ; quelques mois plus tard, Mgr Duvoisin fit 17 autres promotions semblables pour récompenser ces vaillants confesseurs de la foi que l'âge et les infirmités rendaient incapables de prendre un ministère actif.

Il entra, dans la nouvelle organisation des curés, une cinquantaine d'ecclésiastiques assermentés qui s'étaient ou ne s'étaient pas rétractés : dont 3 de première classe, dans la ville épiscopale, ceux de Saint-Nicolas, Saint Similien et Saint-Jacques ; 4 de 2e classe, dans les campagnes, ceux d'Ancenis, Pornic, Saint-Gildas et Bourgneuf. Mais la plupart des paroisses avaient à leur tête des pasteurs que la persécution et l'exil avaient encore rendus plus dignes de la confiance ; quelques-unes eurent le bonheur de revoir ceux-là mêmes qu'elles avaient connus autrefois.

Sans doute on ne pouvait dire que satisfaction avait été rendue à tous ; à une époque de transition comme celle dont nous faisons l'histoire, il était impossible de tenir compte des événements passés et de prévoir ceux de l'avenir. D'ailleurs, il fallait bien user de pardon et de miséricorde pour les coupables, et la pression gouvernementale n'était pas à méconnaître en ces affaires.

Parmi les mécontents, beaucoup ne devaient point être écoutés. En voici un exemple :

« 16 brumaire an IX.

« Je suis prêtre constitutionnel, écrit le réclamant ; cette qualité suffit pour vous faire sentir, citoyen Préfet, ma triste situation, tandis que d'autres nagent au sein de l'abondance. J'étais religieux, par conséquent sans patrimoine. Toujours

fidèle aux lois, j'ai refusé des avantages qu'un moins philosophe que moi aurait acceptés. J'ai plusieurs fois vainement demandé une place au Département et à la Municipalité ; le nombre des aboyants a étouffé ma voix. Cependant mon âge (58 ans), mon civisme connu de tous mes concitoyens, mon écriture et les pertes que j'ai essuyées de la part des rebelles auraient dû parler en ma faveur. L'administration municipale me nomma son secrétaire le 27 pluviôse an IV et je suis resté en fonction 7 mois et 15 jours ; pour ce travail je réclame 625 francs qui ne m'ont point encore été payés.

« Denis Lucas, rue du Marchix, 49 [1]. »

Dans la paroisse de Saint-Vincent-des-Landes, il se passa un fait fort singulier que nous allons rapporter et qui montrera combien il était facile d'abuser des populations de la campagne qui, privées de tout secours religieux, se confiaient au premier venu, leur offrant son ministère. C'est ainsi que beaucoup de prêtres constitutionnels étaient parvenus à conquérir l'affection de ces pauvres gens, trop simples pour discerner le bien du mal.

Le 7 pluviôse an X, la police arrête à Saint-Vincent un individu, exerçant le culte comme prêtre catholique, du nom de Jean-Jacques Larcher, dit Lepelletier, originaire de Rouen. Malgré les protestations et les réclamations des habitants, il est incarcéré à Nantes, dans la maison des Frères ; dès le lendemain de son incarcération, il écrit au Préfet, pour en obtenir la grâce de retourner à son presbytère, afin de mettre ordre à ses affaires.

Il avait été dénoncé à Fouché, comme personnage suspect. Dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir, il affirme avoir été, avant la Révolution, prêtre de chœur à Saint-Étienne-du-Mont, à Paris, puis être entré dans la 20e brigade, arrêté à Douai en frimaire an IV, détenu jusqu'au 4 messidor, et à cette dernière époque déporté en qualité d'émigré.

Le mois suivant, il rédigea pour le Préfet un long mémoire

1. Arch. dép. Série V. *Personnel ecclésiastique.*

sur *les Principes et la liberté du culte religieux*. Ce curieux document est digne d'un fou : nous en citons quelques extraits.

« *Ego sum secundum regula* (*sic*). Dans la direction de mes pas vers la France, avant que d'y rentrer, je n'eus d'autre but qu'une vie paisible sous l'égide des lois. — Le ministère de la morale, conséquence des principes religieux, eut un nouvel attrait pour moi. Etant éloigné de tout ce qui l'avait rendu opposé au Gouvernement né de nos mouvements politiques, je m'élançai dans cette carrière, en prenant la paix et l'Evangile pour boussole. — A ces traits vous reconnaîtrez sans doute le ministre d'une religion sainte, fille du ciel, descendue du sein de l'Eternel, pour le repos du monde et le bonheur des humains... »

C'est sur ce ton que cet insensé poursuit ses phrases sonores et vides. De la lecture de cette pièce il résulte qu'il a fait sa soumission devant le sous-préfet de Clèves, puis devant le maire de Saint-Vincent ; qu'il s'est rendu « chez les citoyens Leflô de Trémélo et Chevigné de Boischollet, pour reconnaître et admettre une discipline et des chefs ; » qu'il parvint à tromper les grands vicaires eux-mêmes et que bientôt après ils lui refusèrent tout pouvoir spirituel. La seconde partie de l'écrit est consacrée à prouver par quatre considérants que ces messieurs n'ont pu lui ravir la liberté d'exercer le culte ; il finit en lui demandant son élargissement. Gracié à la suite de cette démarche, il quitta le Département et fut de nouveau arrêté dans le Gard. Le 19 décembre 1805, détenu à Bicêtre, il écrit au Préfet et à l'Evêque de Nantes une lettre qui révèle que les soupçons portés sur sa personne n'étaient que trop fondés et qu'étant simple laïque il avait joué à Saint-Vincent le rôle sacrilège de curé. Il demande en même temps pardon de sa conduite indigne, en promettant « de rentrer dans la voie de l'honneur ; » il supplie Monseigneur de revalider tout ce qu'il a pu faire comme administrateur des sacrements [1].

1. Archives départementales, Série V. *Suspects*.

Les nominations préparées par les grands vicaires délégués furent ratifiées solennellement et reconnues canoniques par Mgr Duvoisin, le 26 janvier 1803. C'est à partir de cette date que l'indemnité promise et due par l'Etat commença à être servie aux ecclésiastiques occupant des positions légales. L'évêque recevait 10,000 francs ; les grands vicaires et les curés de 1e classe, 1,500 ; les chanoines et les curés de 2e classe, 1,000 ; les desservants, 500. On ne pouvait bénéficier d'une pension à moins d'être septuagénaire ; le curé de Pornic, J. Tardiveau, né en 1729, se trouvait seul dans ce cas ; mais si la pension à laquelle on pouvait avoir droit était supérieure au traitement, le surplus devait être accordé. Ces sommes étaient payées trimestriellement et s'élevaient pour une année au chiffre approximatif de 100,000 francs [1].

Quoiqu'on rendît aux desservants des campagnes leurs presbytères et leurs jardins, si toutefois ils n'avaient pas été aliénés, ces pauvres ecclésiastiques, qui n'apportaient de l'exil que la misère et les infirmités, se trouvaient dans un grand dénuement ; ce que quelques-uns recevaient de l État ne représentait même pas la portion congrue de l'ancien Régime qui était fixée à 700 francs.

Le 27 germinal an XIII, le Préfet écrivit aux communes, pour les engager à venir en aide aux desservants qui n'étaient point rétribués par le Trésor public.

Les indemnités allouées par l'État étaient une bien petite compensation : la justice réclamait de lui qu'il fît une plus large part à ce clergé appauvri et dépouillé de ses biens par la Révolution et qui, si généreusement, avait fait le sacrifice de son patrimoine séculaire. Pie VII, au nom de l'Église, abandonna tout et laissa aux acquéreurs des biens nationaux un titre valable de propriété.

1. Archives départementales, Série V. *Traitement du clergé. Etat des répartitions.*

A cette époque, les pensions qui avaient été refusées précédemment aux prêtres insoumis leur furent fidèlement servies. 75 assermentés, réguliers ou séculiers, étaient pensionnés de l'Etat, d'après la liste dressée le 15 germinal an IX, et recevaient de 600 à 1,000 francs, selon leur âge et leur qualité. La liste du 3 prairial an X comporte 510 pensionnaires des deux sexes ; celle du 11 nivôse an XI donne les résultats suivants : Chanoines, 5 ; — Curés, 9 ; — Vicaires, 7 ; — Prêtres bénéficiers, 27 ; — Sacriste, 1 ; — Chartreux, 1 ; —Bénédictins, 3 ; — Cordeliers, 2 ; — Dominicains, 2 ; — Récollets, 2 ; — Visitandines, 13 ; — Fille de la Charité, 1 ; — Bénédictines, 2 ; — Calvairiennes, 11 ; — Cordelières, 8 ; Saintes-Claires, 3 ; — Pénitentes, 13 ; — Fontevristes, 9 ; — Carmélites, 24 ; — Ursulines, 22 : — Total, 140 personnes, qui touchent ensemble 85,423 francs, 24 centimes.

Il se trouvait alors deux catégories d'ecclésiastiques qui ne voulaient ou qui ne pouvaient pas bénéficier des largesses de l'État : les anticoncordataires et ceux qui vivaient de leur fortune personnelle ou qui, par principe, refusaient tout argent puisé dans le trésor de la République.

On ne devrait donc point, pour établir la statistique exacte des prêtres résidant dans le diocèse en l'an XI, se fixer sur le nombre des indemnisés. Du reste, il est assez difficile d'avancer un chiffre précis ; cependant, nous ne croyons pas nous éloigner beaucoup de la vérité en l'élevant à 500 environ.

C'était, hélas ! bien peu pour travailler à la restauration religieuse d'un si vaste diocèse. Et encore beaucoup des survivants étaient trahis par leurs forces ; la maladie et la mort devaient décimer leurs rangs. *Messis quidem multa, operarii autem pauci.*

L'ABBÉ P. GRÉGOIRE.

(*La suite prochainement.*)

XIII *

L'ABBÉ TRUBLET

(1697-1770) *

VI

Le Pauvre Diable.

(1760)

M. l'abbé Trublet, écrivait Grimm en mars 1754, vient de donner une nouvelle édition de ses *Essais de morale et de littérature* augmentée d'un troisième volume. C'est toujours la même chose, l'auteur saisit toutes les occasions pour faire *l'Éloge des Jésuites :* il n'y a rien dire à cela : mais il a l'air d'en vouloir à M. Rousseau et surtout à M. d'Alembert. à l'occasion de l'article *Collège* dans le troisième volume de l'*Encyclopédie.* Cela me paraît maladroit ; *avant que d'attaquer des hommes aussi redoutables, il faut y songer deux fois* [1].

Ces derniers mots d'un contemporain bien placé pour connaître le fort et le faible du parti philosophique donnent à eux seuls l'explication de toutes les satires dont fut assaillie la vieillesse de l'abbé Trublet. Avant d'attaquer un *homme aussi redoutable* que le patriarche de Ferney, il eut dû y *songer deux fois.* Mais l'archidiacre de Saint-Malo était une nature simple et franche. Il eut le malheur

* Voir la livraison d'août 1884, pp. 96-114.

1. *Corres. de Grimm.* I. 125.

de dire ouvertement ce que bien des lecteurs pensaient comme lui, sans oser le proclamer tout haut, et cette franchise occasionna sa perte.

Ce fut au mois de mars 1760 que parut ce malencontreux quatrième volume des *Essais de littérature et de morale* qui devait mettre le feu aux poudres. Nous citerons le passage qui causa tout le mal : on le trouve au chapitre XXI de la dissertation sur *la Poésie :* et nous pensons qu'il importe de le reproduire tout entier, parce que c'est la pièce capitale du procès. Si Trublet n'avait pas écrit ces deux pages, sa réputation serait encore intacte : on le citerait parmi ceux qu'a loués Voltaire, comme nous le verrons plus loin en faisant ressortir le contraste des deux situations : et son nom ne serait pas fatalement appelé dès qu'on prononce le mot de compilation ou de compilateur. Après cela, attaquez-vous encore aux Olympio littéraires !

Donc, voici le corps du délit :

« Lucain n'est pas poëte par la construction et la forme générale de sa *Pharsale :* mais il l'est autant et plus qu'aucun autre par les détails et par le stile. Or c'est le stile qui fait proprement le poëte. Si c'étoit le plan et l'ordonnance de l'ouvrage, Chapelain seroit peut être le premier de tous les poëtes anciens et modernes [1]. On sait là-dessus le sentiment de M. Huet.

On a dit de La Motte, comme Despréaux l'avait dit de Chapelain : *Que n'écrit-il en prose?*

Mais si ce mot étoit une critique, c'étoit aussi une louange ; il y a très peu de mauvais poëtes dont on pût le dire, et qu'on dût inviter à écrire en prose.

M. de La Motte a fait la plus grande partie de sa prose à l'occasion de ses vers. Fussent-ils aussi mauvais que quelques critiques l'ont dit, cette prose est si belle qu'en sa faveur il faudroit les lui pardonner. Quoique je sois bien éloigné de mépriser les vers de M. de La Motte, je voudrois qu'il eût mis à écrire en prose le tems qu'il a employé à écrire ses vers...

Ce que je viens de dire de M. de La Motte, *je le dis de M. de Voltaire,*

1. Voir notre Étude sur Chapelain, dans la *Bretagne à l'Académie française au XVIIe siècle,* 2e édition. — Paris, Palmé, 1879. In-8°.

et quoique j'estime beaucoup ses vers et en particulier sa *Henriade* et plusieurs de ses tragédies, j'y renoncerois sans peine pour autant d'ouvrages en prose, aussi beaux et aussi travaillés que plusieurs de ses ouvrages en vers. Quant à ses *pièces fugitives*, je suis charmé de les avoir et aucun ouvrage en prose ne m'en dédommageroit. *C'est là que les vers sont bien placés* ; voilà leur véritable emploi, et peut-être le principal talent de M. de Voltaire. Du moins personne ne lui conteste la supériorité en ce genre, et une supériorité vraiment originale.

Le *Télémaque* est encore plus lu que la *Henriade*; non qu'il vaille mieux, mais il est en prose.

La *Henriade* en est plus belle, plus admirable, plus étonnante d'être en vers ; le *Télémaque* en est plus agréable d'être en prose.

On a osé dire de la *Henriade*, et on l'a dit sans malignité : *Je ne sais pourquoi je baille en la lisant* [1].

On a encore appliqué à ce poëme le mot de La Bruyère sur l'Opéra : « Je ne sais pas comment l'Opéra, avec une musique si parfaite et une dépense toute royale, a pu réussir à m'ennuyer » : Et l'on a dit : *Je ne sais pas comment* la Henriade, *avec une poésie et une versification si parfaites, a pu réussir à m'ennuyer*.

Ce n'est pas le poëte qui *ennuye* et fait *bâiller* [2] dans la *Henriade*, c'est la poésie ou plutôt les vers.

Ce ne sont pas les François qui n'ont point la tête épique, comme le disoit M. de Malezieu à M. de Voltaire ; c'est notre versification qui n'est point épique, parce qu'étant d'une part très difficile et de l'autre ennuyeuse à la longue par l'uniformité de la mesure et le retour des mêmes rimes, elle n'est pas propre aux longs ouvrages [3].

J'oserai donc en faire l'aveu, *au hasard de révolter la plupart de mes lecteurs. Je voudrois que M. de Voltaire eût composé* la Henriade *en prose*. Jamais personne ne fut plus capable que lui de la sorte de prose convenable à un pareil ouvrage, d'une prose qui auroit toutes les beautés de celle de M. de Fénelon, sans en avoir les défauts ; aussi coulante, aussi gracieuse et aussi harmonieuse, mais plus rapide, plus serrée, plus forte,

1. Cette citation agaça tout particulièrement Voltaire, car elle est de Boileau, à propos de *la Pucelle* de Chapelain.

2. Ces deux mots sont soulignés dans le texte de l'abbé Trublet.

3. Je ne suis pas loin d'adopter sur ce point le sentiment de l'abbé Trublet, et j'incline à penser que la monotonie de notre vers alexandrin a beaucoup nui au succès de nos poëmes épiques. L'hexamètre latin est beaucoup plus varié. Je rêve une traduction de l'*Enéide* en vers de différents mètres, suivant qu'il s'agit du récit, des dialogues, des comparaisons ou des morceaux lyriques.

plus pensée, plus travaillée. J'ajoute que, comme on peut mettre dans un poëme en prose tout ce qu'on pourroit mettre dans un poëme en vers, mais non réciproquement, on auroit eu dans la *Henriade* en prose tout ce qu'on aime et tout ce qu'on admire dans la *Henriade* versifiée, et mille choses qui n'y sont pas, qu'on y désire, que M. de Voltaire lui-même auroit voulu pouvoir y faire entrer et qu'il a peut-être essayé de rendre, mais qu'il a abandonnées, ou par impuissance d'y réussir, ou par trop de déférence aux idées communes sur la nature du poëme épique. A la vérité, l'ouvrage, quoique plus beau en soi, auroit fait moins d'honneur à l'auteur auprès de la plus grande partie du public. Il ne lui eût pas procuré la gloire à laquelle il aspiroit et qu'il a obtenue, la gloire d'avoir enfin donné à sa nation un beau poëme épique en vers, et j'avoue qu'elle est bien flatteuse.

Depuis que j'ai écrit ceci, ajoutait Trublet, j'ai relu la *Henriade* dans l'édition de Genève, 1756, où l'auteur a encore perfectionné son ouvrage ; et cette nouvelle lecture, bien loin de me faire abandonner mon sentiment, m'y a encore confirmé. Si j'ai tort, mon tort est plus grand [1]..... »

Voltaire fut exaspéré par la lecture de ces pages.— Ah ! j'ennuie l'archidiacre ! s'écria-t-il. Un obscur rédacteur du *Journal chrétien* ose déclarer que je l'ai fait bâiller : Eh bien ! lui, me fait rire, et je ferai rire tout le monde à ses dépens [2]. — Aussitôt dit, aussitôt fait : et les feuilles du *Pauvre Diable* inondèrent le pavé de Paris : et chacun, en riant, ne se lassait plus de répéter :

Il compilait, compilait, compilait...

Nous avons dit précédemment comment l'abbé Trublet reçut ce

1. *Essais sur divers sujets de litt. et de morale*, etc. Paris, 1760 ; t. IV, p. 100-104.

2. Voltaire l'a répété plus tard en vers, dans une épître écrite un peu après la mort de Trublet. Elle est adressée à d'Alembert :

La guerre est au Parnasse, au conseil, en Sorbonne :
Allons, défendons-nous, mais n'attaquons personne.

« *Vous m'avez endormi,* » *disait ce bon Trublet;*
Je réveillai mon homme à grands coups de sifflet.
Je fis bien : chacun rit, et j'en ris même encore.
La critique a du bon; je l'aime et je l'honore.
Le parterre éclairé juge les combattants,
Et la saine raison triomphe avec le temps... »

coup droit : mais sa patience ne tarda pas à être singulièrement exercée. Les satires succédaient aux satires et l'on put lire bientôt dans le *Russe à Paris* :

LE PARISIEN

Quoi ! du clergé français la gazette prudente,
Cet ouvrage immortel que le pur zèle enfante,
Le *Journal du Chrétien*, le *Journal de Trévoux*,
N'ont point passé les mers et volé jusqu'à vous ?

LE RUSSE

Non.

LE PARISIEN

Quoi ! vous ignorez des mérites si rares ?

LE RUSSE

Nous n'en avons jamais rien appris.

LE PARISIEN

Les barbares !
Hélas ! en leur faveur mon esprit abusé
Avait cru que le Nord était civilisé.
.....
Nous avons parmi nous des Pères de l'Église.

LE RUSSE

Nommez-moi donc ces saints que le ciel favorise.

LE PARISIEN

Maître Abraham Chaumeix [1], Hayer le récollet [2],
Et Berthier le jésuite [3] et le diacre Trublet [4],

1. C'est l'ancien convulsionnaire de 1749 et le dénonciateur du *Dictionnaire encyclopédique* au Parlement de Paris.

2. Capucin, collaborateur du *Journal chrétien*.

3. Directeur du *Journal de Trévoux*.

4. « On m'a envoyé les vers du *Russe*, écrivait hypocritement Voltaire à Linant le 18 juillet; ils ne m'ont point paru mauvais pour un homme natif d'Archangel : mais il me paraît qu'il ne connaît pas encore assez Paris. Il n'a pas dit la centième partie de ce qu'un homme un peu au fait aurait pu dire. D'ailleurs, je crois

Et le doux Caveyrac [1], et Nonotte [2], et tant d'autres :
Ils sont tous parmi nous ce qu'étaient les apôtres
Avant qu'un feu divin fût descendu sur eux :
De leur siècle profane instructeurs généreux,
Cachant de leur savoir la plus grande partie,
Écrivant sans esprit par pure modestie,
Et par pitié même ennuyant les lecteurs.

LE RUSSE

Je n'ai point encor lu ces solides auteurs... [3].

Peu auparavant on avait lu, dans le roman de *Candide*, ce passage fort inattendu :

« Le souper fut comme la plupart des soupers de Paris, d'abord du silence, ensuite un bruit de paroles qu'on ne distingue point; puis des plaisanteries dont la plupart sont insipides, de fausses nouvelles, de mauvais raisonnements, un peu de politique, et beaucoup de médisance; on parla même de livres nouveaux. Avez-vous vu, dit l'abbé Périgourdin, le roman du sieur Gauchat, docteur en théologie ? Oui, répondit un des convives, mais je n'ai pu l'achever. Nous avons une foule d'écrits impertinents; mais tous ensemble n'approchent pas de l'impertinence de Gauchat, docteur en théologie; je suis si rassasié de cette immensité de détestables livres qui nous inondent, que je me suis mis à ponter au Pharaon. Et les *Mélanges* de l'archidiacre Trublet, qu'en dites-vous? dit l'abbé. Ah! dit madame de Parolignac, l'ennuyeux mortel! comme il vous dit curieusement tout ce que le monde sait! comme il discute pesamment ce qui ne vaut pas la peine d'être remarqué légèrement! comme il s'approprie, sans esprit, l'esprit des autres! comme il gâte ce qu'il

qu'il se trompe sur des choses essentielles : il appelle M. l'abbé Trublet *diacre*, et tout le monde prétend qu'il n'est que dans les *moindres*. J'ai remarqué quelques bévues dans ce goût-là, mais il faut être poli avec les étrangers... » (*Corresp. Volt.* V. 478). Ce calembour au sujet des *ordres mineurs* fit fortune et tous les biographes de Trublet le répètent.

1. Il y a ici antiphrase. Caveyrac est l'auteur d'une *Apologie de la révocation de l'édit de Nantes et de la Saint-Barthélemy*.

2. Le P. Nonotte est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'insister à son sujet.

3. Le *Russe à Paris*, petit poème en vers alexandrins, composé à Paris, au mois de mai 1760, par M. Yvan Alethof, secrétaire de l'ambassade russe. — S. l. n. d. in-8°, 16 p.

pille! comme il me dégoûte! mais il ne me dégoûtera plus ; c'est assez d'avoir lu quelques pages de l'archidiacre.

Il y avait à table un homme savant et de goût qui appuya ce que disait la marquise. »

Après cela, on le comprend, Trublet devait s'attendre à tout, d'autant mieux que Voltaire l'avait plusieurs fois cité avec éloge et que le contraste exigeait que ces éloges fussent anéantis. Voltaire, en effet, l'avait loué toutes les fois que cela était favorable à ses intérêts. Nous en avons eu des preuves en 1738, avec des protestations d'amitié. En voici un nouveau témoignage.

Protestant en 1756 contre une édition de la *Pucelle* que l'éditeur avait le front d'attribuer, dans la préface, à l'auteur de la *Henriade* [1], Voltaire citait à M. J. Rousseau ce passage de la préface des *Lettres de La Motte* qu'il croyait, comme le public, composée par l'abbé Trublet [2]. « On donne de nouvelles éditions des ouvrages des gens célèbres pour avoir occasion d'y répandre les notes les plus scandaleuses et les traits les plus satiriques contre leurs auteurs. Il était réservé à notre siècle de voir pratiquer dans les lettres ce brigandage... » Puis il ajoutait : — « Le *sage auteur de cette remarque* parlait ainsi en 1754, à l'occasion du *Siècle de Louis XIV*, dont M. La Baumelle s'avisa de faire et de vendre une édition chargée de tout ce que l'ignorance a de plus hardi et de ce que l'imposture a de plus odieux. La même aventure se renouvelle

1. Cela était pourtant véritable, monsieur de Voltaire.

2. C'est Trublet lui-même qui nous apprend, dans une note des *Mémoires sur Fontenelle*, qu'on s'était trompé. Parlant des lettres de La Motte à la duchesse du Maine, il écrit : « J'ignore qui en est l'éditeur, mais c'est un homme d'esprit. — On croit que c'est M. l'abbé Leblanc. — La préface qu'il a mise à la tête de ce petit recueil est judicieuse et bien écrite. *On m'a cru cet éditeur*, parce qu'on savait que j'avais un manuscrit de ce commerce de lettres, et l'on vient de le lire tout récemment encore dans le *Journal de l'Encyclopédie* (1757). J'ai envoyé mon désaveu à un des journalistes et il m'avait promis d'en faire usage. » Malgré cette déclaration, Palissot dans ses *Mémoires historiques* et La Harpe dans son *Cours de littérature* ont persisté à lui attribuer cette préface.

depuis cinq ou six mois... Le *comble de ces manœuvres infâmes* est l'édition de la *Pucelle* [1]... »

Mais le prétendu *sage auteur de cette remarque* n'avait pas encore écrit que la *Henriade* l'avait fait bâiller. Bien plus, à cette époque même, il rendait de temps en temps et d'un mouvement spontané des services à Voltaire ; celui-ci en convient lui-même dans sa correspondance, témoin cettre lettre du 17 juin 1760 à Jean-Jacques Rousseau, à propos de la publication illicite qu'on avait faite en Allemagne d'une de ses communications : « ... Apprenant que la lettre que je vous écrivis en 1756 a été imprimée à Berlin, je dois vous rendre compte de ma conduite à cet égard... Madame de Chenonceaux (à qui je l'avais communiquée sans condition) souhaitait qu'elle fût imprimée et me demandait mon consentement pour cela. Je lui dis qu'il dépendait du vôtre. Il vous fut demandé ; vous le refusâtes, et il n'en fut plus question. Cependant M. l'abbé Trublet, avec qui je n'ai nulle espèce de liaison [2], vient de m'écrire, *par une attention pleine d'honnêteté,* que, ayant reçu les feuilles d'un journal de M. Formey, il y avait lu cette même lettre avec un avis dans lequel l'éditeur dit, sous la date du 23 octobre 1759, qu'il l'a trouvée il y a quelques semaines chez les libraires de Berlin, et que comme c'est une de ces pièces volantes qui disparaissent bientôt sans retour, il a cru devoir lui donner place dans son journal... Dans la même lettre, M. l'abbé Trublet me marque qu'il tient la feuille en réserve, et *ne la prêtera point sans mon consentement*, qu'assurément je ne donnerai pas, etc. [3]. »

Or ceci était écrit au moment où l'on s'arrachait le *Pauvre Diable* et le *Russe à Paris !* N'est-ce point là un procédé révoltant, odieux ? Mais Voltaire était coutumier de la méthode, du moment que sa personnalité était en jeu. Encore s'il se fût contenté d'écrire comme il le fit à Thieriot le 7 juillet : « Dites à l'abbé Trublet

1. *Corresp. Volt.* IV, 526. — Et croyez après cela à la parole de Voltaire!
2. Menteur !
3. *Corresp. Volt.*, V, 449.

qu'il faut qu'il se réconcilie avec les vers, comme Pompignan le prêtre avec l'esprit [1], » le mal n'eût pas été grand, bien que ses lettres fussent lues et relues dans les salons littéraires. Malheureusement, il n'avait pas l'habitude de s'arrêter en si beau chemin. Écrivant à Marmontel, il disait *Martin Trublet* [2], sans doute par association d'idées de l'âne Martin : et comme il avait peur de la candidature de l'abbé à l'Académie contre celle de Diderot, il envoyait contre lui à d'Alembert des anecdotes fantaisistes dans le genre de celle-ci : « L'abbé Trublet prétend avoir fait autrefois beaucoup de conquêtes par le confessionnal, lorsqu'il était prêtre habitué à Saint-Malo. Il me dit un jour qu'en prêchant aux femmes de la ville, il avait fait tourner toutes les têtes : je lui répondis : *C'est peut-être de l'autre côté* [3] ? » Presque tous les biographes ont pris cela pour de l'argent comptant, et répètent cette anecdote, fort plaisante et fort spirituelle à coup sûr, mais qui ne repose sur aucun autre fondement que la parole de Voltaire, et nous savons combien peu sûre est cette parole quand le patriarche de Ferney est en veine de satire.

RENÉ KERVILER.

(*La fin prochainement.*)

1. *Corresp. Volt.*, V. 467.
2. *Ibid.*, 500 (13 août).
3. *Ibid.* 512 (2 septembre).

NOTICES ET COMPTES RENDUS

SIX MÉLODIES, musique de J.-G. Ropartz. Paris, Richault, 4, Boulevard des Italiens ; Rennes, chez l'Auteur, 21, rue de Bel-Air. — Prix : 6 fr.

Nous avons entre les mains *Six mélodies pour piano et chœur*, musique de M. J.-G. Roparts, éditées chez Richault. Ce petit recueil est très intéressant et fort recommandable. L'auteur ne manque ni de goût, ni de poésie, ni d'aspirations, et nous sommes heureux de féliciter un compatriote d'avoir écrit avec succès des pensées musicales à la fois sérieuses et simples. Il y a là une espérance pour l'avenir artistique de notre province. L'auteur est jeune et, s'il y avait une critique à lui adresser (encore en est-ce une, quand elle s'adresse à un jeune compositeur ?), c'est de ne pas toujours oser être lui-même. On retrouve parfois dans ses mélodies quelques vagues souvenirs des maîtres qu'il a dû admirer. Nous ne craignons pas de l'engager à se lancer sans timidité sur ses propres ailes. Il en a la force, cela n'est pas douteux. Nous lui dirons donc : De l'audace !

Nous tenons à indiquer en deux mots les morceaux qui nous semblent les plus dignes d'éloges : la *Prière du matin* est charmante ; l'idée religieuse y est ; et ce qui complète notre satisfaction, c'est la *bonne qualité* de l'accompagement. Rien n'est plus agréable à une oreille un peu blasée qu'un accompagnement riche et bien approprié, qui double ou triple la valeur de la mélodie. — La *Prière du soir* n'est pas une banalité, mais elle n'a pas, semble-t-il, au même degré que la précédente, la gravité et la mélancolie contemplative que le sujet comporte. — Originalité incontestable dans les *Forières*, dédiées à Albert Bourgault-Ducoudray. L'air est vraiment neuf. C'est néanmoins bien breton ! Il y a d'ailleurs une certaine quinte à la basse qui nous en avertit. Mais ce petit

avertissement n'était pas nécessaire. Cette courte mélodie exhale un parfum *sui generis* très agréable. Tout y est bien personnel ; ce qui nous fait dire au compositeur qu'il peut sans crainte risquer d'être lui-même. — Il y a de la science et de jolis bouts de phrases dans *Oublions*. Nous ferons seulement au musicien breton ce petit reproche de timidité déjà exprimé ; il a cru devoir, dans un passage important, s'appuyer sur la haute autorité de Gounod. La référence est excellente, mais, nous le répétons : De l'audace ! De l'audace !

Nous n'avons pas à parler longuement ici des paroles, qui, dans une telle œuvre, ne peuvent jamais prétendre au premier rang. Elles sont, d'ailleurs, bonnes d'une façon générale.

En résumé, nous félicitons de grand cœur l'auteur de ce charmant recueil, et nous l'attendons de nouveau à l'œuvre.

LOUIS DE KERJEAN.

LE GÉNÉRAL DE CHARETTE.

Nous avons décrit et loué ici la statuette de *Cathelineau jurant de défendre sa foi*, en 1793, que notre compatriote, M. Alfred Caravanniez, avait exécutée en 1881. Nous sommes heureux, aujourd'hui, d'annoncer que l'excellent artiste vient de lui donner un pendant, en représentant notre illustre général, Athanase de Charette, au moment où, à Patay, il entraînait ses zouaves au combat. L'épée haute, la tête tournée vers son intrépide phalange, le regard fier, mais calme, il s'élance en avant, avec cette sublime ardeur qui animait son grand-oncle sur les champs de bataille vendéens.

Un grand succès, nous n'en doutons pas, est réservé à cette nouvelle œuvre de notre jeune statuaire, qui comprend et rend si bien les sentiments religieux et patriotiques de nos preux[1].

L. DE K.

1. Comme celle de Cathelineau, cette terre-cuite a 80 centimètres de hauteur.

CHRONIQUE

LE CONGRÈS BRETON DE LANNION

Discours prononcé par Mgr BOUCHÉ, évêque de Saint-Brieuc,

Le 8 septembre, à la messe du Saint-Esprit qui a précédé le Congrès.

Messieurs,

C'est avec bonheur que Nous nous sommes rendu à l'invitation qui nous fut adressée par messieurs les directeurs de votre Association. Qu'un évêque est heureux, aux jours où nous sommes, d'être invité à appeler les bénédictions d'En Haut sur les travaux d'une grande Association, d'une société savante telle que la vôtre !

C'est un véritable acte de Foi que vous accomplissez aujourd'hui, Messieurs ; cet acte vous sera compté pour la vie éternelle ! A peine réunis dans cette cité hospitalière de Lannion, avant d'organiser vos belles expositions des produits de notre sol, des richesses de notre industrie et de nos arts, avant d'ouvrir vos doctes discussions, si fécondes en progrès réels pour l'agriculture et en découvertes intéressantes pour notre histoire nationale bretonne, vous avez voulu, Messieurs, vous agenouiller dans le temple et demander humblement ses lumières au *Dieu des Sciences.*

Que les lumières descendent sur vous, Messieurs, à l'appel de Nos prières ! Que l'Esprit-Saint, l'Esprit de conseil et d'intelligence, l'Esprit de force et de prudence vous encourage, vous fortifie et vous éclaire ! qu'il soit la récompense de votre foi ! qu'il comble votre sainte espérance ! qu'il rende féconds

vos travaux, les efforts généreux que vous allez accomplir en ces jours du Congrès.

Les deux causes que vous voulez servir sont nobles et saintes : améliorer le sort du plus grand nombre, en développant les richesses du sol ; et par de savantes investigations augmenter les trésors de notre histoire : le présent qui prépare l'avenir, et le passé, qui n'est que le glorieux héritage de nos pères. Aussi l'Eglise est-elle heureuse de bénir vos travaux et de les encourager.

Travaillez, Messieurs, au progrès de l'agriculture ; augmentez la somme des connaissances utiles qui peuvent la servir. Par vos exemples, comme par vos discours et vos leçons, aidez au développement de cette richesse première des nations, la seule véritable, la seule durable, malgré les crises passagères qu'elle peut subir. L'agriculture a été et sera toujours le dernier mot de la prospérité matérielle des peuples. L'industrie n'aura jamais le même caractère de fixité et de durée : trop de causes l'affaiblissent et la rendent souvent impuissante et stérile.

L'agriculture semble du reste, Messieurs, avoir toutes vos préférences sur les autres branches de l'activité humaine. Il me paraît que vous avez raison. Le désir de la faire progresser dans notre chère province fut, si je ne me trompe, l'idée première qui présida à la formation de votre grande Association. Les vrais patriotes qui la fondèrent firent facilement partager leurs généreux desseins à un grand nombre d'hommes éminents par leur position sociale, leur science et leur expérience. Ils s'unirent dans une commune pensée du bien public. L'association, l'union des forces et des volontés est toujours féconde : elle multiplie l'effort individuel et produit des merveilles. On est étonné, quand on y regarde de près, de la prodigieuse impuissance de l'individu isolé, et de la force irrésistible des hommes réunis dans une action bien concertée.

Le principe de l'Association est tout évangélique, et c'est

de cette origine divine que toute association, pour être réellement bienfaisante et utile, devra s'inspirer, afin de vivre surtout par la communauté des sacrifices. C'est la voie chrétienne. C'est celle que choisirent les fondateurs de votre Association ; c'est celle que vous continuez à suivre. Et en cela vous vous montrez dignes de vos devanciers. Comme eux vous poursuivez, pour ainsi dire, de front, avec honneur pour vous et profit pour notre pays, les deux grands buts de votre Société : le progrès agricole sous toutes ses formes et l'avancement de la science historique.

II

Un évêque breton doit bien un témoignage spécial à ceux d'entre vous, Messieurs, qui donnent leurs soins et consacrent leurs veilles à de savantes recherches sur l'archéologie et l'histoire de notre province.

Recueillez, Messieurs, recueillez avec amour les débris d'un passé glorieux, les derniers vestiges des âges écoulés. Enrichissez-en nos collections. Ce sont là, selon l'image du poète, comme les membres d'une mère chérie, dispersés par la violence ou le temps, et que ses fils recueillent avec un soin pieux.

Cultivez l'histoire ; l'histoire, flambeau du passé et qui éclaire l'avenir. L'histoire doit être pour nous un guide dans le présent ; en nous montrant les fautes du passé, elle nous apprend à les éviter. Quelle école que celle des siècles écoulés ! quels graves enseignements en découlent !...

Oh ! cherchez, Messieurs. Fils pieux de notre vieille Bretagne, — toujours jeune cependant, car les yeux de notre cœur ne veulent pas voir de rides sur son front, — recherchez et les origines et les phases diverses de son histoire glorieuse. Portez vos investigations dans les périodes les plus obscures de cette histoire agitée : l'âge de la splendeur au temps des rois, l'âge d'airain de la féodalité, l'âge de fer de la compression fran-

çaise. Dirigez aussi, Messieurs, avec respect et amour, vos études sur l'histoire de nos églises bretonnes ; qu'elles s'étendent à nos monastères, à nos collégiales et à nos paroisses. Continuez avec ardeur vos savants travaux d'hagiographie ; portez un peu plus de lumière dans les merveilleuses légendes de nos saints nationaux ; vous en respecterez toujours, je le sais, et le charme pieux et la sainte poésie.

Avant tout, Messieurs, vous cherchez la vérité dans l'histoire ; vous avez raison. L'Eglise aime la vérité ; elle n'en a pas plus peur que de la science. L'oubli des préceptes divins et de certaines lois morales, des mœurs dépravées, les faiblesses des hommes, quels qu'ils furent, n'infirment pas la divinité des doctrines : elles planent immaculées au-dessus des passions humaines. L'historien peut donc se mouvoir librement dans ses consciencieuses recherches. Nous ne redoutons dans l'étude de l'histoire que les préjugés, fils aveugles de l'ignorance ou de la haine froide des sectaires.

Laissez-nous ajouter, Messieurs : ne vous découragez pas en présence des livres innombrables qui ont été écrits sur notre histoire. Il n'est pas en France une province sur laquelle on ait autant écrit. Et cependant la Bretagne attend encore son histoire, sa véritable histoire. En le constatant, je ne vous apprends rien, Messieurs. J'exprime un regret, qui, s'il plaît à Dieu, se changera bientôt en espérance.

Il est ici, cet historien que tous les Bretons attendent, qu'ils appellent de leurs vœux, cet historien qui élèvera à la gloire de la Bretagne, notre mère, un monument digne d'elle, plus durable que l'airain. On dit que déjà tout est prêt pour cette œuvre patriotique : des mains pieuses ont réuni, avec une rare intelligence, d'immenses matériaux. Mais on ajoute que l'infatigable chercheur est insatiable. Encore, semble-t-il dire, encore des recherches ; encore des documents ; encore de la lumière ; fouillons encore dans les trésors inconnus des bibliothèques et des archives ; nous voulons que toutes nos

affirmations puissent s'appuyer sur des textes, sur des preuves incontestables, que nos appréciations ne soient que des déductions logiques de faits indéniables. Qui n'admirerait, Messieurs, cette patience de bénédictin, cette honnêteté, ce grand amour de la vérité? Ce sont là vertus bretonnes. Ajoutez qu'à la connaissance profonde des faits du passé, l'homme éminent que nous voulons désigner joint le talent magique de leur rendre la vie.

Mais pourquoi ne nommerions-nous pas l'une des gloires les plus pures de notre Bretagne, M. Arthur de la Borderie, vice-président de la section d'histoire et d'archéologie de l'Association bretonne, et l'un de ses fondateurs? L'Institut de France, en l'appelant à partager ses travaux, lui a pour ainsi dire indiqué la grande et noble tâche que le monde savant et la Bretagne attendent de lui. Vous-mêmes, Messieurs, vous apporterez à votre illustre président un concours empressé, vous mettrez généreusement à sa disposition les précieux résultats de vos savantes recherches, vous serez heureux d'apporter votre pierre à cet édifice définitif de l'histoire de Bretagne. Que Dieu bénisse ce grand travail, inspiré par le plus pur patriotisme et par l'amour de la vérité, et donne au savant éminent qui l'entreprendra la force de l'achever.

Je sens, Messieurs, que je ne suis, en ce moment que l'interprète des vœux de notre vieille province, si dignement représentée au Congrès de Lannion.

Messieurs, ce langage, qu'un évêque vous tient dans le temple, ne vous paraîtra pas trop profane, je l'espère. Que voulez-vous? Nous n'avons jamais pu séparer ce que Dieu avait si étroitement uni dans notre cœur de Breton : la Religion et la Patrie, et il nous semble qu'en vous parlant de la Bretagne et de son histoire, nous vous entretenons encore des choses sacrées.

Un mot de plus, et je finis.

Vous aimez la Bretagne, Messieurs, et vous la faites aimer

partout où vous la représentez. Aidez-nous à la conserver telle que les siècles, telle que Dieu et sa sainte Eglise l'ont faite, loyale, religieuse et guerrière. Et pour cela, efforçons-nous, chacun dans notre sphère d'action, de garder à notre chère Bretagne son caractère particulier de grandeur, ce qu'elle est encore, avec ses vieux usages et ses costumes, qui sont comme la physionomie propre de chaque peuple ; avec ces costumes variés, *ces costumes brillants,* qui, selon le mot si juste de notre poète national, *font l'âme plus fière,* c'est-à-dire plus bretonne ; et surtout avec sa langue, dans la partie de notre province qui est demeurée fidèle au noble idiome de nos aïeux. Vous aimez cette langue, Messieurs, vous l'étudiez avec un soin pieux. Suivez les traces de notre maître à tous, M. de la Villemarqué. Continuez à étudier cette vieille et noble langue; c'est la langue des forts. Faites tout, Messieurs, pour conserver cet héritage de la patrie bretonne.

Permettez-moi, à ce sujet, de vous citer quelques paroles d'un critique breton : « On aura beau, dit-il, exploiter en faveur « de l'ignorance populaire et de l'obscurantisme systématique « l'attachement d'un petit peuple à son idiome maternel, je « resterai l'ennemi de ces croisades bureaucratiques contre les « langues de la vieille Europe. J'attendrai, pour me convertir, « qu'on m'ait cité un peuple qui ait quitté la sienne sans « perdre en même temps sa place dans l'échelle morale de l'hu- « manité. »

Qu'on ne s'étonne pas de cet entêtement que nous mettons à demeurer Bretons par la langue et par les coutumes, et qu'on ne nous accuse pas de *particularisme.* En restant de fidèles Bretons, nous n'en serons que meilleurs Français, et la grande unité n'aura qu'à y gagner.

A mon très grand regret, je ne pourrai, Messieurs, assister à vos réunions, et dès ce soir je me verrai obligé de reprendre le chemin de la ville épiscopale. Mais je tiens à vous dire avec quel empressement, avec quel bonheur, je donne mon assen-

timent au vœu que M. de la Borderie voulait bien m'exprimer dans une lettre qu'il m'adressait les jours derniers.

M. le président voudrait qu'au moment où la Bretagne se dispose à élever un tombeau au glorieux saint Yves, un monument d'un autre genre, un monument historique fût aussi consacré à notre saint national.

Je recommande, Messieurs, à votre piété et à votre patriotisme ce vœu émanant de l'une des plus hautes personnalités de votre Congrès. Que ces deux monuments se complètent l'un l'autre : l'un le mausolée, fait de granit et de bronze ; et l'autre, le livre, où l'histoire, la sainte liturgie et la littérature rediront en un langage aussi durable que les inscriptions que porte la pierre ou le bronze, les vertus et la charité du plus grand homme, du plus grand saint que notre race ait produit.

En invoquant saint Yves, nos pères employaient souvent ces formules : « Saint Yves-la-Justice, saint Yves-la-Vérité. » La vérité et la justice, ces deux grandes et nobles choses que les hommes sont si portés à oublier. Nous ajouterons : « Saint Yves-la-Charité, priez pour nous, ô vous, l'honneur et la gloire de notre peuple, priez pour nous. Priez pour les Bretons ! ce sont les fils de ceux que vous avez sanctifiés qui vous demandent, à genoux, d'intercéder pour eux ! Qu'à votre prière, Dieu nous accorde la plus grande grâce que nous puissions lui demander, c'est de demeurer chrétiens et Bretons toujours !

Kristenien ha Bretonned bépret ! »

Compte rendu du Congrès de Lannion.

I

Il y a congrès et congrès ; et, s'il faut en croire M. de Kerdrel, le Congrès de Lannion avait tous les charmes qui manquaient à celui de Versailles. Nous ne sommes point à même d'en juger ; mais ceux d'entre nous qui suivent les réunions annuelles de l'Association bretonne peuvent assurer, au moins, que jamais session ne fut plus brillante. Les Côtes-du-

Nord, décidément, nous portent bonheur: après le Congrès de Guingamp, le Congrès de Quintin; après le Congrès de Quintin, le Congrès de Lannion. Il est impossible d'imaginer réception plus cordiale, plus empressée, de la part de la municipalité et de la population tout entière. Dans ce concert, pas une dissonance. Nulle part on n'a mieux compris sur quel terrain pacifique, ouvert à tous, l'Association a planté sa bannière, pour rallier autour d'elle toutes les bonnes volontés.

Elle avait été vraiment bien inspirée en maintenant à sa tête, au Congrès de Redon, l'illustre laboureur, M. Rieffel; cette élection signifiait qu'avant tout et à tout prix, les associés voulaient maintenir l'œuvre commune en dehors et au-dessus de la politique.

C'est sur ce même terrain que s'était placé l'homme auquel nous devons incontestablement le succès éclatant du Congrès de Lannion, M. Buon de Penanster. Certes, il a ses opinions, elles sont connues, et nul ne songe moins que lui à les renier; mais il est de ceux qui savent servir une cause sans la compromettre, et avec lequel les honnêtes gens de tous les partis peuvent s'entendre. Aussi n'a-t-il que des adversaires, point d'ennemis. Sa tenacité toute bretonne, son activité, son zèle et son habileté nous ont fait plus d'une fois songer à M. de Kerjégu, que l'Association bretonne regrette toujours et qu'elle ne remplacera jamais. — Non seulement, M. Buon de Penanster avait su préparer le Congrès de Lannion (en homme pratique, il sait que les succès ne s'improvisent pas); mais encore il a été, durant la session entière, sur la brèche, veillant à tout, organisant tout, suivant les travaux de chaque section, comme un bon général qui n'abandonne rien au hasard et qui sait également rendre justice aux soldats de toute arme.

Ce serait être injustes nous-mêmes que de ne pas signaler l'attitude empressée et sympathique de M. le Maire de Lannion: d'autres administrateurs ne nous avaient point accoutumés à tant de bienveillance et de courtoisie. — D'un autre côté, il était impossible de rencontrer dans le clergé un meilleur accueil et un concours plus empressé. Selon l'exemple que lui en ont donné son prédécesseur et les évêques de Bretagne, Mgr Bouché a voulu ouvrir le Congrès avec la plus grande solennité [1]. Le discours lu en chaire par S. G. et l'allocution charmante prononcée à la séance d'ouverture, ont déjà reçu la publicité dont ils étaient dignes. C'est un grand honneur pour l'Association bretonne d'inspirer de tels sentiments; la fibre patriotique a vibré dans le cœur

1. Nous serions inexcusable d'oublier la façon merveilleuse dont a été exécuté pendant la messe pontificale le cantique à Notre-Dame de Rostrenen. Nos oreilles ont joui comme elles le devaient de cet hommage délicat rendu à la patronne de Mgr Bouché.

de ceux qui ont entendu les paroles de l'*évêque de saint Yves*, et nous ne doutons point que son discours ne soit reproduit avec empressement par toutes les semaines religieuses qui fleurissent sur le sol de notre vieille Armorique.

Mais nous nous perdons dans les généralités : revenons aux détails du Congrès.

II

Nos confrères de la Section d'Agriculture se félicitaient bien haut, autant de l'heureux choix qui avait été fait de la ville de Lannion comme siège du Congrès, que de l'ardeur déployée dans la préparation de ce Congrès lui-même. Jamais, disaient-ils, les concours n'avaient été plus nombreux et plus brillants ; jamais les prix n'avaient été plus chaudement disputés ; jamais on n'avait constaté d'une façon plus positive qu'ils ne sèment pas en vain, ceux qui se dévouent avec tant d'abnégation à améliorer les races d'animaux domestiques, à vulgariser (presque toujours à leurs dépens) les méthodes de culture, c'est-à-dire à accroître la seule véritable richesse du pays, à augmenter dans de notables proportions ce qui représente non le luxe, non même le bien-être, mais les choses de première nécessité : l'aliment de chaque jour.

Nos confrères ne nous en voudront pas si nous nous bornons à énumérer quelques noms, parmi ceux des travailleurs volontairement obscurs, qui dispensent à des auditeurs toujours trop peu nombreux l'enseignement agricole, fruit d'une expérience payée souvent fort cher ; volontairement ou non, leurs réunions ne sont pas entourées d'une publicité suffisante : ils font assez de bien pour qu'un peu de réclame leur soit permise. Quand on a des maîtres comme M. de Latouche, M. Kersanté, M. Limon, M. de la Morvonnais, M. Paul de Champagny, etc., etc., il faut mettre la lumière sur le toit : il ne suffit pas de la mettre sur le boisseau. S'il est vrai que le bien ne fait pas de bruit, il est faux que le bruit ne fasse pas de bien. A. Lannion, comme dans les précédents Congrès, M. Le Bahezre de Lanlay a porté largement le poids d'un labeur incessant : c'est un de ces hommes modestes et dévoués, qui se donnent beaucoup de mal, sans vouloir qu'on les en remercie ; tout au plus sont-ils contents qu'on s'en aperçoive.

Le concours hippique a, comme toujours, donné beaucoup de vie et de mouvement aux trois derniers jours du Congrès. De ce côté encore, le succès a été complet, le nombre de chevaux présentés considérable, et les récompenses très disputées. Il ne faut donc pas regretter la part notable faite aux récompenses du concours hippique dans le budget de l'Association : c'est un sacrifice bien placé ; nous devons plutôt, à

quelque section que nous appartenions, faire tous nos efforts pour porter à 1,000, à 2,000, si nous le pouvons, le nombre des associés : la caisse commune sera alors assez largement alimentée pour que, dans une indépendance assurée et absolue, notre Société puisse encourager d'une façon quasi royale les agriculteurs et les éleveurs. Si tout le monde a plus d'esprit que Voltaire, tout le monde aussi est plus riche que MM. de Rostchild.

Nos excellents confrères ne nous sauront pas mauvais gré d'exprimer ces souhaits en faveur d'une œuvre qui est avant tout la leur : l'archéologie, en sœur cadette qu'elle sait être, sait aussi n'être ni jalouse, ni orgueilleuse; elle continue à mettre au premier rang de ses soucis celui qu'elle a toujours eu : aider de ses vœux et surtout de ses efforts le succès de sa sœur aînée.

III

Qu'on ne nous en veuille point, néanmoins, de suivre d'un œil plus attentif, parce qu'ils nous sont plus familiers, les travaux de la section archéologique. La session de Lannion a été fort occupée, et par des travaux avec lesquels il faut compter.

M. de la Sicotière, qui veut bien prendre l'habitude de suivre nos congrès, a été élu président d'honneur de la section ; c'est le moins qui lui était dû. M. de Kerdrel, notre président-né, était assisté, comme secrétaires, de MM. Camille Bertaux, R. de l'Estourbeillon, Alcide Leroux, Lageat fils et E. Coroller. Les vice-présidents étaient : MM. l'abbé Duchesne, Charles Le Roux, du Bois de la Villerabel et le commandant de Miniac.

Un Mariste, le R. P. Perquis, que nous étions heureux de considérer comme le représentant parmi nous de Mgr l'évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, a donné lecture d'une communication trop courte sur saint Yves. M. de la Monneraye, avec une autorité depuis longtemps acquise, a répliqué au mémoire par lequel M. René Kerviler, malheureusement absent, a combattu quelques-unes des solutions si magistralement exposées par l'honorable sénateur dans sa Géographie gallo-romaine de l'Armorique. M. l'abbé France, un vieil ami de l'Association, a fait connaître les résultats de ses longues et patientes investigations dans le pays de Tréguier qu'il a longtemps habité et dans celui de Lannion, auquel des liens nouveaux l'on déjà si fortement attaché. M. de la Villemarqué a exposé la découverte par lui faite à Quimperlé d'une sépulture qui paraît être celle de Jean de Montfort, et il a chanté une fois encore, en savant et en poète, cet immortel Arthur à la gloire duquel son nom demeurera désormais invinciblement attaché, comme l'Armorique demeure liée à la légende du héros

qu'elle a fait sien. M. l'abbé Duchesne, que Mgr Bouché a si justement appelé « la gloire de son diocèse, » et que nous appellerions volontiers « l'honneur et l'espoir de la critique chrétienne contemporaine, » a traité, par un de ses côtés du moins, les origines de nos églises, la date de l'évangélisation de l'Armorique; et, en quelques mots, l'histoire de la Confrérie de Saint-Yves, créée à Rome pour les employés des palais apostoliques. M. de la Borderie a traité, avec la sûreté et l'art qu'on lui connaît, le Complot breton de 1492 (c'est une de ses nombreuses découvertes) : il a fait, en outre, en faveur du monument projeté en l'honneur de Lobineau, un appel chaleureux. M. l'abbé Cozic a combattu la thèse de M. l'abbé Duchesne et ressuscité les vieilles querelles que la science croyait avoir bien et dûment enterrées. M. de la Borderie lui a répondu, avec chaleur, en revendiquant les droits de la critique, et en invoquant les noms des RR. PP. Jésuites qui ont créé au XVIIe siècle, et soutenu au XIXe, la thèse traitée d'hétérodoxe par M. l'abbé Cozic. M. Oheix a, une fois de plus, avec plus de conviction que d'espérances, signalé et stigmatisé les Vandales contemporains. M. du Bois de la Villerabel, le digne successeur de M. Gaultier du Mottay à la tête de la Société archéologique des Côtes-du-Nord, a communiqué une étude fort intéressante sur Vincent de Meur, l'un des successeurs du P. Maunoir. Enfin M. de Kerdrel, dans la séance de clôture, après avoir rendu compte des excursions dont nous allons parler tout à l'heure, a donné une notice très piquante sur Calloët de Kerbrat, Lannionnais du XVIIe siècle, homme fort *avancé* pour son temps (en sciences naturelles et agricoles) et très digne d'intérêt. C'est sur cette curieuse étude et sur les adieux, toujours éloquents et émus, de M. de Kerdrel, que s'est terminé le Congrès, pour les séances du soir, suivies tout le temps par un public très nombreux, très bienveillant et très attentif.

Ce même public s'est retrouvé, au moins en partie, le 12 septembre, à la séance tenue par les Bibliophiles bretons, où des exhibitions et des communications très intéressantes ont été faites, entre autres par MM. de Kerdrel, Prud'homme et de Gourcuff.

Malgré tant de sociétaires présents, et des plus distingués, comment ne pas regretter les absents ? Si le R. P. Dom Plaine eût été à Lannion, on eût eu mieux à faire que de lui envoyer *tra los montes* un amical souvenir et le vœu qu'il étudie sur place l'histoire des émigrants bretons en Espagne, dont l'évêché de *Britonia* a été longtemps le centre et le souvenir. Si M. Kerviler n'eût été retenu par sa santé, il eût pris part, avec son ardeur bien connue, aux discussions dont le mystérieux *Yaudet*, le nom moins mystérieux *Castel-Du* ont été l'objet. — Pourquoi M. Barthélemy Pocquet, M. l'abbé G. de Corson, M. le comte de Rorthays, et

d'autres encore de nos fidèles, manquaient-ils à l'appel ? Il a fallu lire les courtes communications de M. l'abbé Euzénot : ce n'était pas une compensation à son absence. Que nos bons amis, MM. de l'Estourbeillon et Alcide Leroux, nous permettent de le leur dire : leur présence n'était pas non plus une compensation à leur silence. Ils auraient dû ajouter un mérite à l'autre.

Hélas ! il y avait des absents trop excusés : — M. G. du Mottay, M. l'abbé Audo, M. Audran, enlevés récemment, à la veille du Congrès, pendant le Congrès même, et qui laissent parmi nous un si grand vide. M. G. du Mottay a reçu depuis longtemps ailleurs et recevra encore dans le *Bulletin* annuel de l'*Association bretonne*, l'hommage dû à sa haute valeur ; M. Audran, à peine enseveli, a déjà été l'objet d'un souvenir digne de son zèle et de sa probité scientifique ; il en a été de même de M. l'abbé Audo, et pourtant celui-ci attend encore un article nécrologique où revive dans toute sa vérité ce prêtre éminent, auteur de petites monographies sans prétention, vrais chefs-d'œuvre d'érudition et d'exactitude.

N'oublions pas de mentionner le vœu émis par le Congrès en faveur de l'église de Perros, pour que ce monument romano-byzantin (si remarquablement étudié dans l'une des communications faites au Congrès par un Lannionnais aussi aimable que savant, M. Charles Le Roux) soit conservé à la religion et à l'art [1]. Adressé à Mgr Bouché, ce vœu est sûr d'être exaucé. Il n'en a pas été de même, paraît-il, de celui qui avait été formulé, il y a deux ans, à Châteaubriant, en faveur de l'église Saint-Julien-de-Vouvantes. On nous assure que ce monument est condamné, qu'il va disparaître ; un nouvel et inexcusable acte de vandalisme serait donc à la veille d'être commis. Faut-il croire que, dans la région nantaise, l'art religieux et les monuments consacrés par le temps ne sont pas en honneur !

IV

Il en est autrement, grâce à Dieu ! dans l'Association bretonne. On sait y pratiquer le culte intelligent du passé ; on y flétrit la destruction des monuments nationaux ; on y vénère tout ce qui parle de nos gloires et de notre histoire.

Le 9 septembre, les membres du Congrès visitèrent les rues pittoresques de Lannion ; les maisons des XVe et XVIe siècles qui donnent à ces rues un cachet original ; les restes méconnaissables de l'église qui

1. Cette église a été déjà signalée, il y a longtemps, et avec détail, par M. de la Monneraye, dans le travail bien connu qu'il a consacré aux églises romanes de notre pays.

fut un prieuré de Saint-Jacut ; Saint-Jean du Baly dans sa décadence ; Brélevenez dans son état de restauration discrète. On ne peut rêver de cadre plus harmonieux à ce qui reste, dans Lannion, de nombreux débris d'un passé qui ne fut pas sans gloire. Cette petite ville, assise au bord des eaux, entourée de promenades aux grands arbres verts, ceinte de collines artistement groupées, animée par une population gaie, vive, alerte, d'un type délicat et charmant, est vraiment une perle dans le riche écrin breton. Nous avons vu Lannion en fête, il est vrai, animé, bruyant, avec ses joueurs de biniou, ses danses et ses costumes aux couleurs voyantes : mais il doit être joli tous les jours.

Lannion a été héroïque avec Geoffroy du Pont-Blanc, avec Alliou,— que M. Huon de Penanster a découvert, — avec cent autres ; elle est héroïque encore, n'en doutons pas ; elle est hospitalière aujourd'hui avec M. Huon de Penanster, avec M. l'abbé France, avec M. Le Taillandier ; elle est amie des arts, elle peint avec Hamon, elle taille le granit avec Hernot, elle dispose sans apparat, sans prétentions, des expositions comme celle visitée par le Congrès. Sans fermer la porte aux artistes contemporains, on avait, dans cette exposition, donné aux manuscrits, aux incunables, aux sculptures anciennes, aux objets trouvés dans les tumulus, aux dessins et coupes des tumulus eux-mêmes, une place d'honneur.

Comme le disait le président du Congrès (dans le discours qui a clos la session), elle n'a pas menti, la vieille chanson qui vante l'hospitalité proverbiale des Lannionais, et répète pour refrain :

De tous les pays bas-bretons,
Vive Lannion ! vive Lannion !

Lannion pourtant n'est pas tout, dans le beau pays qui l'entoure.

Le 11 septembre, les membres du Congrès partirent dès l'aube pour visiter Langoat, la Roche-Derrien, le Minihy et Tréguier.

L'église de Langoat a malheureusement été rebâtie, au dernier siècle, mais le tombeau de sainte Pompée, mère de saint Tudual, méritait une visite, malgré les restaurations qu'il a subies lui-même.

De Langoat au Castel-Du, il n'y a qu'un pas. Les membres du Congrès ont cru reconnaître, dans cette énigmatique forteresse, une fortification d'origine gauloise.

Après avoir visité avec toute l'attention qu'elle mérite l'église de la Roche-Derrien, important édifice du XIIIe et du XIVe siècle, les excursionnistes se rendirent au Minihy. Là ils admirèrent la charmante chapelle élevée au XVe siècle sur l'emplacement de celle qu'avait bâtie saint Yves, et, au presbytère, une relique inestimable : ce qui reste du bréviaire même du grand saint. Malheureusement, on a

veillé trop tard à la conservation de cette relique : l'indiscrétion des pèlerins l'a fort réduite. On cite un pieux visiteur qui, pour sa seule part, en a soustrait *huit* feuillets. Peut-être doit-il à cet acte de religion la gloire qu'il a conquise pour lui-même et qui rejaillit sur l'Armorique tout entière.

A Tréguier, saint Yves efface un peu non seulement l'innombrable légion de saints et de saintes qui firent autrefois la couronne de cette cité, mais aussi leur père et le plus glorieux d'entre eux, saint Tudual. Son ancienne cathédrale fit l'admiration des visiteurs, avec son cloître, sa tour romaine, dite, on ne sait trop pourquoi, tour d'Hastings, toutes les parties si harmonieuses du vaste édifice. — Nous n'avons pas la prétention d'esquisser ici le rapport technique qui sera fait de l'excursion et qui trouvera naturellement sa place au volume archéologique préparé par l'Association bretonne : nous énumérons seulement les monuments visités par les membres du Congrès.

Leur impression sur la vieille cité épiscopale, le charme qui agissait sur chacun d'eux, l'enthousiasme qu'ils paraissaient ressentir pour cette jolie et curieuse ville, — assurément les lieux mêmes y avaient leur part : les antiques sanctuaires, le tombeau et les restes de saint Yves, la trace des évêques de Tréguier, le vaste et superbe enclos du séminaire où ils recevaient un si gracieux et si cordial accueil ; mais surtout ils ne pouvaient être insensibles à la réception que M. le curé de Tréguier leur avait ménagée.

M. le doyen de Tréguier avait voulu héberger les excursionnistes ; il n'aurait tenu qu'à eux de retrouver, dans l'hospitalité si large dont il les entourait, la tradition des anciens évêques dont il habite le palais ; il en a la dignité, le caractère, le goût des grandes choses, le talent et le cœur. C'est avec un vrai bonheur que nous reproduisons le toast porté, à la fin du dîner, par M. le curé de Tréguier :

« Messieurs, veuillez me permettre de vous remercier d'avoir bien « voulu accepter de si bonne grâce le modeste déjeuner que j'ai eu le « plaisir de vous offrir. Votre présence à Tréguier, Messieurs les mem- « bres de l'Association bretonne, est pour notre ville un dédommage- « ment et pour moi une compensation, comme une contre-partie du « fameux banquet du 2 août. Ce jour-là, les libres-penseurs, les francs- « maçons de tout le pays se sont donné rendez-vous à Tréguier, pour « fêter le malheureux auteur de la *Vie de Jésus*. Cette fête... je ne la « qualifierai pas. Vous au contraire, Messieurs, vous venez ici en vrais « chrétiens, en pieux pèlerins, vous agenouiller sur le tombeau de saint « Yves, vénérer ses insignes reliques, toucher de vos mains son livre « de prières, et recommander à la protection du grand thaumaturge

« breton les travaux que vous avez entrepris dans l'intérêt matériel et « moral de notre chère Bretagne. — Votre démarche d'aujourd'hui, « jointe aux éloquentes paroles que vous avez prononcées dans vos « réunions de Lannion au sujet de saint Yves, contribueront puissam- « ment à avancer l'œuvre de son tombeau. Les miracles se multiplieront « de nouveau autour du tombeau relevé, et le nombre des morts « ressuscités par saint Yves ne s'arrêtera peut-être pas au chiffre de « dix-huit, déjà atteint. — La ville de Tréguier est trop peu importante « pour espérer d'être à son tour le siège de vos savantes réunions : mais, « Messieurs, laissez-nous l'espérance de vous revoir dans l'ancienne « cité de saint Tugdual, au jour de l'inauguration solennelle du nouveau « tombeau de saint Yves. — Donc, au revoir ! et, en attendant, je bois à « votre santé et au succès de tous vos travaux ! »

M. de Kerdrel, avec sa bonne grâce accoutumée et son éloquence communicative, répondit à ce toast, à cet appel chaleureux, en acceptant le rendez-vous que M. le curé de Tréguier donnait aux archéologues bretons, pour l'inauguration du tombeau qui se prépare. Une souscription ouverte par le Congrès même était une affirmation du même désir. Pour nous, tenus à moins de réserve que notre président, ne pourrons-nous dire que nous appelons de tous nos vœux le jour où, revenant dans les Côtes-du-Nord, l'Association bretonne pourra se réunir à Tréguier même, et demander aux compatriotes de saint Tudual et de saint Yves une hospitalité qu'ils savent dès maintenant être large, cordiale et sans réserves.

V

Il est grand temps de clore ce compte rendu trop long, et pourtant incomplet, du Congrès de Lannion. Nous oublions bien des épisodes, bien des noms, bien des détails. Il s'en faut, que nous ayons mentionné tout ce qui était digne de l'être. Le moissonneur ne lie jamais sa gerbe si fermement qu'il n'en tombe quelques épis pour le glaneur qui vient après. Nous ne pouvons pourtant pas terminer notre récit sans y consigner l'impression et le souvenir tout poétique que nous a laissé le dernier jour du Congrès. En France, autrefois, tout finissait par des chansons. A Lannion cet usage n'est pas perdu : on finit par des chansons et par des danses.

Dès le dimanche donc, nous fûmes tous réveillés par les joueurs de bombarde, de biniou et de tambour, qui, tout enrubannés, parcouraient les rues en annonçant la fête de clôture du Congrès. Chacun se mettait aux fenêtres et sur les portes pour les voir passer. Tous les visages

souriaient : pour un peu, on n'eût pas attendu l'heure officielle, et les Lannionnaises seraient, d'un pied léger, entrées en danse aussitôt.

Elles attendirent néanmoins. La distribution solennelle des récompenses eut lieu sous les beaux arbres qui bordent la rivière, aux sons d'une excellente musique. M. Huon de Penanster, président du Congrès, prononça le discours de clôture, et sut, avec beaucoup de tact, faire la part d'éloges et de remerciements qui revenait à chacun : il n'oublia qu'une seule personne, et c'était justement celle à laquelle revenait plus largement qu'à toute autre l'honneur de ce beau succès, c'est-à-dire lui-même. Sans lui, en effet, sans ses efforts et sans son habile persévérance, ce brillant Congrès de Lannion ne se serait même pas ouvert. L'Association Bretonne le sait, et elle ne l'oubliera point. Il ne lui est pas donné de rencontrer partout (car ils sont rares) des hommes aussi dévoués, aussi actifs, aussi intelligents des conditions sans lesquelles, pour l'œuvre de l'Association, le succès est impossible.

M. le Maire de Lannion, qui avait suivi assidûment tous les travaux du Congrès, voulut, avec ses adjoints, rehausser l'éclat de la cérémonie finale par sa présence, sa courtoisie, sa parole. Il parla avec délicatesse, avec tact, et avec cœur, remerciant l'Association Bretonne d'avoir visité sa ville, s'associant aux souhaits de retour que M. Huon de Penanster avait formés. Il renouvela ces souhaits dans le lunch que la municipalité offrit, après la distribution des récompenses, aux membres du Congrès, dans la grande salle de la Mairie. M. de la Villemarqué, en l'absence de M. de Champagny, répondit avec son cœur (et c'est tout dire) aux paroles gracieuses de M. Le Taillandier...

C'était fini... Les Lannionnaises pouvaient danser tout à leur aise [1]. Les enfants eurent leur bal ; le tour des grandes personnes vint ensuite : on a dansé et chanté pendant trois jours, dit-on. Voici, n'est-ce pas, une jolie fin pour un congrès ? Tout le monde était joyeux, satisfait content de soi et des autres. Puissent tous nos Congrès se terminer de même, par des danses et des chansons !

LOUIS DE KERJEAN.

1. On n'est admis à ces danses qu'en toilette, c'est-à-dire en grande coiffe pour les femmes et en chapeau (pas de casquette) pour les hommes. Ce sont des danses populaires, mais ce ne sont ni des danses *négligées*, ni des danses trop *mêlées*.

NÉCROLOGIE

MM. Alphonse Le Hénaff ; — du Commun du Locle ; — Edmond Boyer et Nicolas.

Nous avons le regret d'annoncer la mort d'un artiste, bien connu en Bretagne, M. Alphonse Le Hénaff, décédé à Guingamp, sa ville natale, le 29 août, à l'âge de 63 ans.

Au mois de mai 1860, M. S. Roparlz consacrait, ici, aux travaux de son compatriote une étude remarquable, à laquelle nous renvoyons nos lecteurs. Disons seulement, pour ceux qui ne possèderaient pas cette livraison, qu'élève de Delaroche et de Gleyre, M. Le Hénaff avait vu dès sa jeunesse son talent remarqué à Paris, où il avait été chargé de la décoration d'une chapelle à Saint-Eustache. Il fit plus tard des peintures à Saint-Etienne-du-Mont. La plus grande partie de sa vie artistique se passa en province, où il exécuta des travaux importants et dignes de ses maîtres, à Rouen, à Nantes et enfin à la cathédrale de Rennes. Il fuyait les expositions et ne recherchait point les faveurs officielles, aimant seulement son art et sa famille.

Lorsque le ministre des beaux-arts, en 1879 ou 1880, songea à réorganiser, dans les lycées, les écoles municipales et les cours d'adultes, l'enseignement du dessin, il créa seize inspecteurs chargés chacun de surveiller cet enseignement dans cinq ou six départements, et de visiter à ce point de vue les lycées et les écoles. M. Le Hénaff, que sa situation prépondérante à Rennes comme artiste désignait depuis longtemps chaque année pour présider la commission chargée de juger les concours de dessin des lycées du ressort de l'Académie, s'était trouvé naturellement désigné pour ce poste et l'avait accepté.

M. Le Hénaff laisse plusieurs enfants, dont un fils, avocat au barreau de Paris, a été secrétaire de la conférence des avocats et porte dignement, dans un autre milieu, le nom de son père.

M. Du Commun du Locle, statuaire, qui vient de mourir, était né à Nantes, en avril 1804. Il avait étudié sous Bosio et Cortot, et avait principalement exposé depuis une vingtaine d'années : plusieurs *Bustes* (1839) ; le *comte Siméon* (1842), acquis pour la Chambre des Pairs ; *Cléopâtre*, modèle en plâtre (1844) ; le même sujet en marbre (1847),

qui se voit au Musée de Nantes ; en bronze (1855) ; *Raimbaud III, comte d'Orange*, statue colossale pour la place de cette ville (1846) ; *le contre-amiral Leray, le comte Mollien* (1853), commandés, ainsi que d'autres bustes du même artiste, pour les galeries de Versailles. Citons encore : *la Musique*, au nouveau Louvre (1856), et notre fontaine monumentale de la Place Royale. Il a obtenu une 3e médaille en 1839, une 2e en 1842, et une 1re en 1846.

Le 12 septembre ont eu lieu, à Lorient, les obsèques de M. Edmond Boyer, commissaire-adjoint de la marine en retraite, officier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 71 ans, après avoir reçu avec foi les sacrements de l'Eglise.

M. Boyer était un littérateur distingué : frère utérin de notre poète Brizeux, il avait comme lui cultivé la poésie avec moins d'éclat, mais avec beaucoup de goût et un certain succès. Esprit fin et délicat, il était un des derniers survivants de ce petit cénacle d'écrivains lorientais dont il ne restera bientôt plus que le souvenir. (*Morbihannais.*)

M. Nicolas, ancien professeur à la Faculté des Lettres de Rennes et doyen honoraire de cette Faculté, est décédé le 15 septembre, à la Binquenais, en Toussaints.

M. Alexandre-César Nicolas-Dudemaine était âgé de 75 ans. Il était depuis longtemps fixé à Rennes, et toutes les personnes qui l'ont connu garderont le souvenir de sa belle intelligence, de ses connaissances variées, de ses relations aimables.

M. Nicolas avait étudié spécialement les langues étrangères, et il en avait approfondi la littérature. Son cours était nourri de recherches savantes et rempli d'aperçus ingénieux ; les nombreux jeunes gens qui l'ont eu pour examinateur au baccalauréat rendront témoignage de sa courtoisie parfaite et de sa grande bienveillance.

M. Nicolas avait eu la charge difficile de succéder dans le décanat à l'éminent M. Th.-H. Martin ; il l'avait remplie dignement.

Il est mort entouré de tous les secours de la religion, à laquelle il avait demandé depuis longtemps les consolations et les forces qu'elle seule peut donner. Les obsèques de M. Nicolas ont été célébrées à l'église de Toussaints, au milieu d'un nombreux concours de parents, de collègues et d'amis. (*Journal de Rennes.*)

MÉLANGES

— La souscription ordonnée par Monseigneur Bouché, évêque de Saint-Brieuc, avec les bénédictions et les hauts encouragements de Sa Sainteté Léon XIII, afin de réédifier dans son église cathédrale de Tréguier le tombeau de saint Yves, s'élève aujourd'hui à plus de 30,000 francs.

— Dans la distribution des récompenses décernées par la Société artistique et littéraire « la Pomme, » à sa dernière réunion, à Granville, M. Robert Surcouf, maire de Saint-Aubin d'Aubigné, a obtenu une médaille de vermeil (prix unique) pour son *Eloge de Portzmoguer, commandant de la* Cordelière (1513), et une mention honorable pour un *Eloge de la Tour-d'Auvergne*.

— L'*Indépendance Bretonne* annonce une importante publication.

La *Société historique et archéologique des Côtes-du-Nord* vient de publier la première partie d'un travail important pour notre pays : c'est le *Répertoire archéologique complet du département*, donnant, commune par commune, l'indication sommaire, mais précise, des monuments de toutes classes, de l'antiquité, du moyen âge, de la renaissance et des temps postérieurs qui se trouvent dans chacune de nos communes. Ce travail, attendu depuis longtemps par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre Bretagne, est le résumé des travaux et des recherches du regretté M. Gaultier du Mottay, ancien président de la Société.

Cette première partie comprend les arrondissements de Saint-Brieuc et Guingamp; la seconde, qui paraîtra sans tarder, comprendra le reste du département.

Les membres de la *Société historique et archéologique* reçoivent les publications moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de 5 francs. — Adresser les demandes à M. L. Prud'homme, à Saint-Brieuc.

Le mot de Cambronne. — Le sixième et le dernier volume des Mémoires si contestés du comte H. de Viel-Castel va paraître, en Suisse. A côté d'histoires plus ou moins graveleuses, on y trouve quelques anecdotes

assez curieuses. En voici une, qui réduit à néant la légende du mot de Cambronne à Waterloo, en reproduisant la déclaration suivante du général Mellinet, pupille de l'ex-commandant de la garde, et notre compatriote nantais :

« De retour dans ses foyers, après Waterloo, dit le général Mellinet, Cambronne, en l'absence de mon père, qui était exilé, se fit mon tuteur; il avait pour moi une grande affection, et ce fut lui qui, à quinze ans, me décida à prendre du service dans l'armée.

« Cambronne n'était nullement un grossier soldat; il avait fait de fortes études et passait pour un latiniste très distingué.

« Un jour, lui et moi, nous nous baignions dans la Loire, et je dois dire que je n'ai jamais vu un corps humain plus couturé de blessures : coups de mitrailles, coups de feu, coups de lance, coups de sabre et coups de baïonnette.

« Je lui demandai, tout en nageant près de lui :

« — Est-il vrai, mon général, que vous ayez répondu : *M...!* au général anglais qui vous pressait de déposer les armes?

« Cambronne me répondit en me tutoyant, comme il en avait l'habitude :

« — Tu me connais : ce mot-là me ressemble-t-il ? Peux-tu t'imaginer qu'il soit sorti de ma bouche dans un moment aussi solennel?... Non, je ne l'ai point dit. Ce qui est vrai, c'est que chaque fois que la proposition de mettre bas les armes nous fut faite, je levai mon sabre, en criant de ma voix la plus forte : *Grenadiers, en avant !* Mais bientôt je fus blessé, je perdis connaissance, et, au bout d'une demi-heure, les grenadiers ne pouvaient plus se porter en avant : ils étaient morts ! » .

M. Victor Hugo devra donner ce récit en note dans la prochaine édition des *Misérables*.

— Notre compatriote M. Léonce de la Rallaye, rédacteur en chef du *Journal des Villes et Campagnes*, vient de recevoir une récompense bien flatteuse. La *Société nationale d'encouragement au bien* lui a décerné une médaille d'honneur pour son livre, intitulé *Paris inconnu, les Merveilles de la Charité.*

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

A PROPOS D'UN SONNET SUR MICHEL COLOMBE, par Emile Grimaud. — Gr. in-8°, 8 p. Tiré à 50 ex. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.*

ARMORICAINES (LES). Iambes et poèmes divers, par Eugène Roulleaux, rédacteur en chef du journal *La Vendée*. In-8°, XVI-239 p. Paris, Dentu; Nantes, Libaros. Papier teinté, 8 fr.; papier ordinaire, 6 fr.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE DE L'ASSOCIATION BRETONNE, publié par la classe d'archéologie. 3e série, t. 3. Année 1883. In-8°, IV-300 p. Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. T. XXIII. Année 1884, 1er semestre. — Gr. in-8°, LI-94 p. et 5 pl. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

BULLETINS DE LA SOCIÉTÉ ANATOMIQUE DE NANTES, recueillis par le Dr A. Malherbe, de l'école de médecine de Nantes. 6e année (1882). In-8°, 107 p. Paris, lib. Doin.

ELOGE FUNÈBRE DE Mgr FÉLIX-CLAIR RIDEL, ÉVÊQUE DE PHILIPPOPOLIS, VICAIRE APOSTOLIQUE DE LA CORÉE, prononcé dans la cathédrale de Vannes, le 8 juillet 1884, par M. l'abbé Théophile Mainguy, chanoine et vicaire général de Para (Brésil), aumônier de la prison militaire de Nantes. — Gr. in-8°, 24 p. — Nantes, librairie de Mme Boidron..... 50 cent.

ITINÉRAIRE DE PARIS A JÉRUSALEM, par le vicomte de Châteaubriand. Grand in-8°, 367 p. et grav. Tours, imp. Mame et fils.

PORNIC ET GOURMALON, par Paul Eudel. Petit in-8°, 39 p. Nantes, imp. du Commerce. Tiré à 50 ex. non mis en vente.

POUZAUGES, poésie, par M. L. V. In-8°, 3 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

RÊVE (LE) DU BARDE (HUNAV BARZ), poésie, par M. T. A. G. - In-8°, 4 p. Saint-Brieuc, imp. F. Guyon.

STATION (DE LA) GALLO-ROMAINE DE GRANNONE, par Eugène Orieux, agent-voyer en chef honoraire. Gr. in-8°, 22 p.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* (1884).

SAINTS (LES) PATRONS DE L'AGRICULTURE, par le comte de Grimouard de Saint-Laurent. In-12, 215 p. et vign. Tours, imp. Mame et fils.

VRAIE-CROIX (LA), par l'abbé Max. Nicol, chanoine honoraire de Vannes. In-32, 16 p. Vannes, lib. Lafolye.

JACQUES CARTIER

RECHERCHES SUR SA PERSONNE ET SUR SA FAMILLE

S'il est un nom connu de tous, c'est assurément celui de Jacques Cartier, ce hardi navigateur, qui, au XVIe siècle, avec une barque de 60 tonneaux, découvrait le Canada.

Les différents biographes qui ont étudié cette grande figure, (sauf peut-être le seul M. Cunat), n'assignent aucune date précise à sa naissance. Manet, lui-même, le grand chercheur, se tait sur cette date dans ses *Malouins célèbres*.

Dans notre brochure, donnant les autographes des grands hommes de Saint-Malo, nous l'indiquons comme étant né le 31 décembre 1494. Nous allons démontrer l'exactitude de notre assertion.

Vers le milieu du XVe siècle, vivaient, à Saint-Malo, Jean et Jacques (*Jacobus*) Cartier. Les registres d'état civil de Saint-Malo n'existant qu'à partir de 1454, nous n'avons pu découvrir leur lieu de naissance, mais ils se marièrent l'un et l'autre à Saint-Malo, fort probablement.

Jean Cartier épousa Guillemette Baudouin, et six enfants naquirent de leur union : 1° *Jamet*, 2° Jean, 3° Etienne, 4° Pierre, 5° Jeanne, 6° Thomasse. — L'aîné, Jamet, naquit le 4 décembre 1458 et épousa Jeffeline Jansart, de laquelle il eut trois enfants ; JACQUES, Lucas et Bertheline.

Jean naquit le 26 février 1464, épousa Jeanne Lemoyne et eut quatre enfants, Jean, Perrine, Françoise et Robert; l'aîné épousa lui-même une Jacqueline et eut pour enfants Isabeau, Jean et Hamone.

Le troisième, Etienne, prit pour épouse Perrine et eut un fils nommé Raoullet.

Pierre, le quatrième enfant de Jean et de Guillemette Baudouin, se maria deux fois; de sa première femme, Jeanne, il n'eut qu'un fils, François, lequel épousa Marguerite Cuff, de laquelle il eut Jean, Thomas et Nouël; la seconde femme de Pierre, Michelle Brugalé, enfanta une fille et trois garçons, Jean, Pierre et Alain; ce dernier prit pour épouse Marie Goullay et en eut trois enfants: François, Marie et Guillemette.

Jeanne Cartier épousa Jean Nouel et lui donna pour enfants Pierre, Etienne, Rolande, Jacques, Alain et Catherine. Pierre, l'aîné des six enfants, épousa Marie Chenu et ils eurent trois enfants: Perrine, Pierre et Jean. — Jacques Nouël se maria à Servanne Doyen et il leur naquit un fils que Jacques Cartier tint sur les fonts baptismaux, comme il avait tenu le père, et ce fils reçut le nom de Jacques.

Thomasse, sixième enfant de Jean Cartier et de Guillemette, épousa Yamyn, et n'eut qu'une fille, Jacquette, le 7 février 1507.

Quant à Jacques (*Jacobus*) Cartier, il n'eut que deux enfants: Robert, qui n'a point eu de postérité, et Robine, qui épousa Guillaume Mesnager.

Il résulte de ces différents faits que tous les membres de la famille Cartier ont incontestablement reçu le jour à Saint-Malo et non ailleurs.

En 1494, il y eut deux naissances au nom de Cartier: la première est celle de Raoulet, fils d'Etienne Cartier et de Perrine sa femme.

Dans le second acte, le rédacteur a omis le prénom de l'enfant, ce qui était assez fréquent, nous en avons eu des preuves sous les yeux; mais il est hors de doute que cet acte concerne Jacques et nous dirons tout à l'heure pourquoi. Voici la teneur de cet acte [1].

1. Nous n'avons pas cru devoir nous contenter de copier ces actes sur les copies des registres d'état civil faites en 1754 par ordre du Parlement; comme nous

« Le XXXIe jour de decembre (1494) fut baptizé ung filz à « Jamet Quartier et Gefeline Jansart sa femme, et fut nommé « par Guillaume Maingart, principal compère, et petit compère « Raoullet Perdriel. »

Or : 1° De toutes les naissances d'enfants Cartier postérieures à cette date, pas une seule ne concerne un enfant portant le prénom de Jacques.

2° Nous avons dit que Jacques eut un frère et une sœur; nous trouvons la naissance de son frère Lucas, le 10 novembre 1498, et de sa sœur Bertheline le 15 octobre 1501, et dans cette dernière naissance, la marraine est une femme Perdriel (voir la naissance de Jacques). Ce sont les trois seules naissances d'enfants de *Jamet* Cartier.

4° Guillaume Maingart est parrain dans le baptême du 31 décembre 1494, et le 3 mars 1517, Jacques Cartier signe au baptême de Jean Maingart; ce qui prouve que les deux familles avaient des relations intimes et démontre la justesse de notre hypothèse.

En 1458, nous trouvons un acte ainsi conçu, qui est certainement l'acte de naissance de Jamet Cartier, père de Jacques : « Die quarta « mensis decembris, baptisatus extitit Cartier quem levarunt de « sacro fonte Stephanus Baudoin, compater principalis, et Petrus « Vivien et Katherine Fret minores. (Signé :) Querrier. »

Six ans plus tard, en 1458, nous voyons la naissance de *Johannès* : « Die XXVI february anno quo supra baptizatus fuit « Johannes Cartier filius Johannis Cartier et Guillemette Baudouin, « ejus uxoris, quem levarunt de sacro fonte Johannes Vivien, « principalis compater, et Jacobus Cartier et Johanna Vivien, filia « predicti Vivien minores. »

Evidemment ces deux enfants ont une commune origine, l'identité des familles des personnes assistant au baptême le démontre

tenions essentiellement à donner les textes exacts, nous les avons copiés sur les registres originaux, ce qui nous a permis de relever quelques erreurs faites par le copiste du XVIIIe siècle.

parfaitement. Il en résulte que l'aîné est Jamet, le premier des six enfants de Jean Cartier.

La généalogie de Jacques Cartier est donc établie d'une façon indiscutable.

Nous n'entreprendrons point de raconter à nouveau les voyages de ce célèbre marin; nous renvoyons pour cela aux ouvrages spéciaux.

Jacques Cartier épousa, en 1519, Catherine Desgranches (ou Desgranges). Le jour de l'accomplissement de cette cérémonie n'est point indiqué sur le livre des mariages, mais, d'après les autres actes de même nature, on peut présumer qu'elle eut lieu vers le milieu de ladite année.

Nous avons fait de minutieuses recherches afin de savoir si Jacques Cartier avait eu des descendants; jusqu'en 1569 nous n'en avons découvert aucune trace, et à cette époque les époux auraient eu 75 ans. Il est donc permis d'affirmer qu'ils sont morts sans postérité.

La dernière descendante de la famille Cartier, *Hervée* Cartier, est décédée à Saint-Malo, le 9 janvier 1665.

La famille collatérale de Cartier était cependant fort nombreuse, si l'on en juge par les mariages ci-dessous concernant les branches masculines seulement, et relevés sur les registres de Saint-Malo, depuis l'époque du mariage de Jacques :

1514 Robertus Cartier hujus parochiæ — Olivia Eon parochiæ de Sainct Coulomb.

1535 Robertus Cartier hujus parochiæ — Guillemette Aubault de Passu Ramato (de Paramé).

1539 Richardus Cartier hujus — Gillette Fuot sancti Ydoci (Saint-Ideuc).

1551 Maize Cartier — Perrina Gouays hujus parochiæ.

1565 Secunda Decembris, Thomas Cartier — Julienne Senay.

1583 Jullet — Jehan Cartier — Jehanne Rouault.

1592 Dymenche 12 janvier, Gille Cartier — Janne Blondin.

1611 Du Dymenche 13e (novembre) Andre Cartier de Sainct Coulomb et Janne Collet.

Voici la liste, par ordre de naissance, de tous les membres de la famille Cartier. Il est vraiment étrange que cette famille soit totalement éteinte, en tant que descendants directs :

1494. Raoullet.
1494. JACQUES.
1498. Lucas (frère de Jacques).
1501. Bertheline (sœur de Jacques).
1518. Perrine.
1519. Franczoyse.
1521. Robert.
1522. (pas de prénom) fille de Pierre.
1525. Jehan.
1527. Allain.
1530. Pierre.
1534. Isabeau.
1538. Jehan.
1541. Hamonne.
1553. Franczoys.
1556. Thomas.
1557. Jehan.
1558. Olivier.
1563. Jehan.
1564. Nouel.
1566. Guillemette.
1566. Nycolle.
1567. Guillemette.
1568. Thomasse.
1572. Franczoys.
1575. Guillaume.
1584. Guillaume.
1586. Jòsseline.
1588. Hervenne.
1593. Françoys.
1593. Janne.
1595. Nicolle.
1597. Bernard.
1598. Nicolas.
1599. Janne.
1601. Jan.
1612. Guillemette.
1615. Gillette.
1616. Hervée.
1622 Jeanne.
1624. Servanne.
1625. Etiennette.
1632. Etienne.

Le 15 janvier 1588, Henri III, en reconnaissance des services de Jacques Cartier, accorda à ses neveux Jacques, Nouël et Etienne Chatton de la Jannais le commerce exclusif du Canada, pendant 12 ans, avec faculté à eux de transporter chaque année dans ledit pays soixante criminels, tant hommes que femmes, condamnés à mort ou à quelque peine corporelle, pour employer à l'exploitation des mines découvertes ou à découvrir. Le 5 mai suivant, sur les réclamations des Malouins, cette faveur exceptionnelle leur fut retirée.

Nous serons heureux, si ces notes peuvent être utiles à quelque historiographe; c'est dans ce but que nous avons travaillé à grouper tous les renseignements que nous avons pu découvrir.

Nous croyons intéressant de donner le texte des divers actes d'état civil où figure, à un titre quelconque, l'intrépide navigateur dont nous nous occupons.

Faisons précéder ces textes de quelques observations extraites de l'excellent traité de paléographie de M. Alph. Chassant :

« Au moyen âge et jusqu'au XVIe siècle, les scribes et écrivains se réglèrent le plus souvent sur le latin, d'où dérivait notre langue, pour orthographier les mots et souvent aussi s'attachèrent plus à écrire suivant la prononciation que d'après l'étymologie des mots.

« Les *accents* étant parfaitement inconnus, on y suppléait par la répétition de la même lettre (aage pour âge) mais plus généralement on employait l'*s* pour marquer l'accent circonflexe, et même l'accent aigu, l'*é* fermé ne portant pas d'accent on ne peut le distinguer que par le sens qu'exige la phrase.

« Les caractères prosodiques de prononciation tels que l'apostrophe, la cédille, etc., n'étaient pas, non plus que les autres accents, en usage avant le XVIe siècle.

« Le *z* était presque toujours employé pour l'*s*, à la fin des mots fruitz, loyz, filz, témoingz, etc.

« La diphtongue *ai* était souvent représentée par *e*.

« En général, dans les manuscrits du XIe au XVIe siècle inclusivement, on remarque une quantité de mots défigurés soit par l'addition, soit par le retranchement, soit même par le changement d'une où plusieurs lettres, outre les altérations résultant de l'ignorance des écrivains de cette époque. »

Texte des divers actes d'état civil dans lesquels figure Jacques Cartier.

Le XXIe jour Daoust, lan mil cinq cens diz, fut baptize ung filz a Jehan Nouel et Jehanne Cartiez sa femme, et fut nomme Estienne par Estienne

Gaynel, grant compère, et petit compere Jacques Cartiez, et commere Marie Pestel, et fut baptize sur les fons de Saint-Malo, par le vicaire cure dudit lieu esdits jour et an.

Le tiers jour de mars, lan mil cinq cens dix sept, fut bastize Jehan Maingart, filz Thoumas et Gesfelote Menyer sa femme, et fut nommé par maistre Jehan Ernaud, grand compere, et petit compere maitre Guillaume Martin, et commere Guillemette Menyer, et fut bastize par dom Jehan Le philleurs, (Signé :) J. Cartier.

Le XXe jour de may etc. fut bastisse ung filz a Jehan Machard et Barbe Denys sa femme, et fut nomme Jehan par Jehan Lejuiff, grand compere, et petit compere Jacques Cartier, et commere Jehanne Gillebert mil cinq cents dix sept.

Le vingouictiesme jour de oult mil cinq cens dix sept fut baptisze Jocelin Legendre, filz de Jehan Legendre et Marie Esbesrard, et fut compere Jocelin Esberard et Jacques Cartier, et commere Mariee Petel, et fut batisze par dom Jehan Lefillours. (Signé :) Tho. Morin.

Le Xe jour dudit moys (7bre 1518) fut baptizee une fille a Estienne Baudouyn et a Jehanne Dabellays sa femme et fut nommee Margarite par Guillaume Phelippot et commere Jehanne Haucelin, femme Estienne Guynel et Gillette Richomme, femme de Perrin Dabillays, par monsieur le vicaire maistre Lancelot Ruffier. (Signé :) J. Cartier.

Le XIIIe jour de septembre mil cinq cens dix ouict fut baptize Perrine Cartier, fille de Jehan Cartier et Jehenne le Mouenne sa femme, par maistre Lancelot Rouffier, vicaire cure, et fut compere, Jacques Cartier et grant commere Bertranne Lejuiff, petite commere Geffeline Porcon. (Signé :) G. Rehauld.

Le Xe jour de novembre mil cinq cens XVIIIe fut baptiszee une fille a Guillaume Robert et a Collette Primus sa femme, et nommee Perrine par Pierres Gosselin et commere Gillette Chevalier et Jehanne Machart, et fut baptizee par monsieur maistre Lancelot Ruffier, vicaire dudit lieu de Sainct Malo, ledit jour et an que dessur. (Signé :) J. Cartier.

Le Ve jour dapuril mil cinq cens dix neuf fut baptise ung filz a Federich Carpau et Catherine Boutelier sa femme, et fut nomme Robert, par Monsieur maistre Robert Cleveret et maistre Georges Bastard, commere Jehanne de Monterfil, baptizée par maistre Lancelot Ruffier, vicaire. (Signé :) J. Cartier.

Le XVIe jour dudict moys (mai 1519) fut baptize ung filz a Bertran Gauffrier et sa femme et fut nomme Jehan par Pierres le Breton et petit compere, Jacques Cartier et commere Roullette Boullacis. (Signé :) J. Cartier.

Le penultieme jour dudit moys de may (1519) fut baptize Jacques

Nouel, filz de Jehan Nouel et Jehanne Cartier sa femme, et fut compere Jacques Cartier et dom Pierres Gillart et Franzouaisze Aubry, et baptiza Monsieur le vicaire dudict Sainct-Malo. (Signé :) Tho. Morin, J. Cartier.

Le Xe jour du moys de juin, lan mil cinq cens dix neuf, fut baptizee une fille a Jehan Cleron et sa femme et fut nommee Hanriette par Henry Bertre, quel fut compere et grant commere Jehanne la bertonne et petite comere Bertranne Lorans. (Signé :) Jac. Cartier pnt fut.

Le XIIIe jour de may mil cinq cens vingt fut baptize ung filz a Guillaume Launay et Jehanne Tanquerel sa femme, et fut nomme Guillaume par Yvonnet Daulphin grand compere, et petit compere Jehan Richomme, et commere Briande Tanquerel. (Signé :) J. Cartier.

Le VIIe jour davril davant Pasques mil cinq cens vingt, fut baptize Jocelin Maingart, fils de Estienne Maingart et Louisse Chignou sa femme, et fut nomme par Jocelin Eberard, sieur Dupont Saphaire, et petit pasrain Guillaume Maingart, et commere Colline Joliff. (Signé :) J. Cartier.

Le XXIIIe jour du moys de Juign (1521), jour sainct Jehan-Baptiste, fut nomme une fille a Guillaume Ratel et Guyonne Bazire, et fut nommee Jehanne pour lhonneur de la feste, par noble homme maistre Francoys le Bret, sieur du Bost, procureur des cours de Sainct-Malo et Chateauneuf, principal compere, et commeres Marguerite Allain, femme Guillaume, Visel, et Guillemette Patrix; presens a ce, sieur Robin Maingart, petit prevot de la confrairie Messieurs saint Jehan, Jacques Cartier, Guillaume Rehaut et aultres plusieurs gens detat que les dessurdits et non pio sonneux et taborins venus a laditte confrairie en grant nombre, nonobtant quelque indisposition de temps et mortalite. Ladite Jehanne baptizee par maistre Lancelot Ruffier, vicaire cure dudit lieu. (Signé :) J. Cartier, J. Ernaud Gme Rehauld.

Le dix huictiesme jour dudict moys (avril 1522) jour du vendredy sainct, fut baptize ung filz a Jehan Cartier et Jehanne le Moyne sa femme, et fut nomme Robert, compere Robert Lejuiff et Henry le Comte, commere Alenette Herbert, et baptize par le vicaire cure dudict. (Signé :) Jac. Cartier.

Le vigntiesme jour de janvier, lan mil cinq cens vingt et deux, fut baptize ung filz à Guillaume Gaudon et Jacquette Tanens sa femme, et fut nomme Jehan par maistre Jehan Mesnard, segretaire de reverend pere en Dieu Monsieur de Sainct-Malo, et petit compere maistre Robert Le Leparaux, chanoine de ceans, et maraine Jehanne de Laroche es presences de Monsieur le fiscal et du promoteur. (Signé :) Jac. Cartier, pnt fut.

Le XXVII Dougts lan icelui (1524), fut nommé ung fils à Jocelin de Flouville et Michelle Cousin sa femme, et fut nommé Jehan, par Jehan de Villedieu, grand compere, et petit compere Jacques Cartier, et comere

Jehanne de Benignet, dame de la Cornilliere. Fet par Monsieur le vicaire cure. (Signé:) J. Cartier.

Ledit jour (26 octobre 1524), fut baptize ung fils a Jehan le Veil et Jehanne Desgranches sa femme, et fut nomme Bertran par Bertran Menel, grand compere, et petit compere Yvon Pinou, et commere Estiennette Spsalmon et fut baptise par maistre Lancelot Ruffier, vicaire cure. (Signé :) J. Cartier.

Le quinziesme jour dudict moys (novembre 1525), fut baptize une fille a Jehan Sainct-Mens et Guillemette Bertre sa femme, et fut nommee Jehanne par Jehan de May et grant commere Perrine Jourdan, femme de Jehan de Villedieu, et petite comere Jehanne Bertre, et fut baptizee par maistre Lancelot Ruffier, vicaire cure. (Signé :) J. Cartier.

Le tiers jours de janvier, lan mil cinq cens vingt cinq, fut nomme ung fils a Denis Felouay et Robine Golay sa femme, fut nomme Pierres par Pierres Boullant, grant compere, et petit compere Jacques Cartier, et commere Briande Tanquerel, baptize par maistre Lancelot Ruffier. (Signé :) J. Cartier.

Le XXVe jour de mars Dimanche des Rameaulx, lan surdict (1525), fut baptize ung filz a Henry Phelipot et Lucasse Brenin sa femme, et fut nomme Pierres par Pierres le Huchetel, grant compere, et petit compere, Charles le Huchetel, commere Raoullecte Gohet et fut baptize par mestre Lancelot Ruffier. (Signé :) J. Cartier pnt fut.

Jehan Brugnon, fils Robert et Guillaume Morin sa femme, fut baptize par maistre Lancelot Ruffier, vicaire cure de Sainct Malo, le Dimanche des Rameaux XXVe jour de mars, lan surdit, et fut nomme par Jehan Poree, filz Lorens, et petit compere Jehan Myniac, et commere Jehanne Brugalle, femme Allain Le Breton. (Signé :) J. Cartier.

Perrine Le Guere, fille de Guillaume Le Guere et Olive Machin sa femme, fut nomme par Pierre Dauphin et maraines Catherine Desgranches et Julienne Ruel petite commere, et fut baptizee par maistre Lancelot Ruffier, vicaire cure, le cinquiesme jour dapuril, lan mil cinq cens vingt six apres Pasques. (Signé :) J. Cartier.

Ce jour Nostre-Dame XXVe de mars, lan mil cinq centz trante ouict, furent baptize troys saulvaiges hommes des parties du Canada prins audit pays par honeste homme Jacques Cartier, cappitaine pour le Roy notre Sire, pour descouvrir lesdictes terres; le premier fut nomme Charles par venerable et discret maistre Charles de Champ-Girault, doyen et chanoyne dudit lieu, parrain principal, et petit parrain, Monsieur le lieutenant, seigneur de la Verderye, et commere Catherine Desgranches, et le second fut nomme Franczoys, nom du Roy notre Sire, par honneste homme Jacques Cartier principal compere et petit compere maistre Pierres Le Gobien,

commere, Madame la lieutenante (*déchiré*) Laverderye (*déchiré*) tiers fut nome (*déchiré*) par maistre Servan May... (*déchiré*) dudit lieu et petit (*déchiré*) Nouel (*déchiré*) et commere (*déchiré*)... ingart (*déchiré*).....

Le unzeiesme jour du moys dapuril avant Pasques, lan mil cinq centz quarante, fut nomme une fille a Charles Lehuchestel et sa femme; compere, le capitaine Jacques Cartier, et commeres Joceline Chenu Grande et Guillemette Maingard ; nommee Jacquette par Lancelot Ruffier, vicaire cure, ledit jour et an. (Signé :) Rehault.

Le sabmady 21e jour Doctobre lan mil cinq centz quarente deux fut baptizee une fille a noble escuyer, Regne Moreau, seigneur de la Peraudière, lieutenant du cappitaine de ville et chasteau de Saint-Malo, et demoiselle Roze sa compaigne espouse, et fut nommee Cathèrine par cappitaine Jacques Cartier et commere bourgeoise Thoumasse Boullain, femme et compaigne de Franczois Gaillart, receveur general de la ville et cite de Saint-Malo, et petite commere Francoise Boullain femme grant, Jehan Eberard, bourgeois de ladite ville; et fut baptizée par venerable et discret maistre Lancelot Ruffier, chanoine et vicaire cure de l'Eglise Cathédrale de Saint-Malo, et penitencier de Reverend pere en Dieu, Monseigneur Monseigneur de Saint Malo, a ce presens plusieurs notables personnaiges pour faire honneur aux compere et commeres. Donne et fait ledit jour et an que dessur. (Signé :) F. Du Rocher.

Le XXVIIe jour du mois dapuril apres Pasques, lan mil cinq centz quarante sept, fut baptize ung filz a Michiel Audiepure et Perrine Jalobert sa compaigne espouse, et fut nomme Jacques par noble capitaine Jacques Cartier, bourgeois en la ville et cite de Sainct-Malo, et seigneur de Limalou, et furent commeres Marie Le Filleurs, compaigne et espouse de venerable et discret maitre Pierres Le Gobien, promoteur de Reverend pere en Dieu, Monseigneur Monseigneur maistre Francois Bohier, Evesque de Saint Malo, et alloue du venerable chappitre dudit Saint Malo, et seigneur des Douetz en Saint Meloir, et fut petit compere, Claude Boullain, et fut baptize par venerable et discret maistre Lancelot Ruffier, chanoine et vicaire cure de ladicte Eglise, et Penitencier dudit Evesque, et a ce presens plusieurs notables personnaiges pour assister et faire honneur aux parens et commere. Donne et fait comme dessur. (Signé :) F. Du Rocher. Jac. Cartier.

Le vendredy XXIXe jour dudict moys et an (mars 1548), fut baptissee une fille a Francoys Crosnier et Allizon Le Gobien, sa femme, baptissee par maistre Lancelot Ruffier vicaire cure et nomme Guillemette par Guillaume Pepin, sieur de la Belinaye, compere, et grande commere Catherine Le Gobien, et petitte commere Guillemette Crosnier. (Signé :) Jac. Cartier.

Le jeudy cinquiesme jour de feubvrier, lan mil cinq centz cinquante,

fut baptize ung filz, en leglise cathedralle de Saint Malo, a Jacques Nouel et Servanne Le Doyen sa femme, par dom Ollivier le Marye, substitut de venerable et discret mestre Lancelot Ruffier, chanoine et vicaire cure de ladicte eglise, et nomme par noble homme Jacques Cartier, et petit compere, Jehan Gueridien, pour commere Perrine Gaultier, en presence de Estienne Nouel, Mery Rouxel, et du soubzsigne notaire ledit jour et an. (Signé :) Jac. Cartier. F. Trehouart.

Le mardy huictiesme jour de septembre, fête de la nativité Notre-Dame, mil cinq centz cinquante ung, fut baptize ung filz a Francoys Desgranges, filz feu Guyon et Gillecte Le Filleurs sa femme, et fut nomme Pierre ; grant compere, maistre Pierres Le Gobien, sieur des Douetz, et maistre Jehan Le Filleurs, chapellain de Sainct-Thebault, frère de ladicte femme, et commere Perrine Brisart, femme de Bertran Jonchee, ledict baptistoire fait par venerable et discret maistre Lancelot Ruffier, chanoine et vicaire cure en laditte eglise de Saint-Malo, present maistre Fran... (*déchiré*) aussi chanoine, Jacques Cartier, Jacques Lefer et aultres, environ troys heures et demi apres midy dudict jour. (Signé :) A Le Veilleur. Jac. Catier.

Ce Dimanche jour de Trinitte, XIIe jour de Juign 1552, fut baptize ung filz a Robert Chinchant et a Francoyse Lesquere sa femme, et fut nomme Jacques par Monsieur Jacques Cartier, sieur de Lymoylou, compere principal, et petit compere Jehan Mabille, et Jacquette Tennevot commere. Fet par moy soubzsignet. (Signé :) L. Ruffier.

Le dix neuffiesme jours dudit moys an que dessur (octobre 1552) fut baptise un enfant a franczoys Cronyer et Alizon Le Gobien sa femme, et fut nomme de par Jehan Pepin grant parein, et Jacques Cartier petit compere, et fut baptisse par venerable et discret maistre Lancelot Ruffier, chanoine et vicaire cure en leglise Chalthedral de Saint-Malo et fut ledit jour et an que dessur. Fet par moy soubzsignant (Signé :) B. Briot.

Le jeudi XXe jour doctobre mil cinq centz cinquante deux fut par venerable et discret maistre Lancelot Ruffier, vicaire et chanoine baptize ung filz a Guillaume Pepin sieur de la Bellynaye, et a Jehanne Le Gobien sa femme, qui est le septieme filz subsequans lun apres laultre, lequel fut nomme Julien par Guillaume Pepin, sieur de la Boursardyerre, grant compere, et petit compere Julien Grave, filz Guillaume, et commere Jehanne Boullain ; et ce fut faict en presence de venerables et notables personnes, savoir : venerable et discret maistre Servan May, chanoine en leglise cathedralle de Sainct-Malo, et sieur Duval Garny et de maistre Pierres Le Gobien, sieur des Douetz et alloue en ceste ville dudit Saint-Malo et le capitainne Jacques Cartier et aultres donne. (Signé :) Jac. Cartier.

Le grand nombre d'actes revêtus de la signature de Jacques Car-

tier, ainsi que ceux, également nombreux, dans lesquels figure son nom, prouve que, même de son vivant (ce qui est assez rare), ses concitoyens savaient l'apprécier et s'enorgueillissaient avec raison d'en obtenir ces preuves d'amitié et de bienveillance. On voit du reste que Cartier s'y prêtait de bonne grâce.

Comme renseignement sérieux et indiscutable, ces actes permettent de préjuger des époques auxquelles il accomplit ses différents voyages, et c'est un point sur lequel les auteurs se sont rarement trouvés d'accord, surtout en ce qui concerne son troisième voyage.

On ignore la date et le lieu de la mort de Jacques Cartier. D'après un arrêt du Parlement de Rennes, publié il y a quelques années par M. Arthur de la Borderie, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, il vivait encore en 1555. Toutefois, après 1552, on ne trouve plus mention de lui dans les registres de Saint-Malo. On peut croire qu'il passa les dernières années de sa vie dans son manoir des Portes-Cartier (commune de Paramé) et qu'il y mourut. Mais on n'a à cet égard aucune certitude.

HARVUT,

Secrétaire de la Mairie de Saint-Malo.

LE MOUVEMENT POÉTIQUE EN BRETAGNE

De la fin de la Restauration à la Révolution de 1848 *.

La faveur toujours plus grande qui s'attache à la *Marie* de Brizeux a dispensé les critiques superficiels ou inexacts d'un examen sérieux de la littérature bretonne, pendant les vingt années de la période romantique ; dans ces délicates idylles, tout imprégnées de saveur rustique, ils ont prétendu résumer la poésie d'un temps et d'un pays ; ils ont modelé leurs éloges sur ceux qu'avait consacrés l'autorité d'un Sainte-Beuve, d'un Saint-René Taillandier, et ils ont passé outre, négligeant les disciples, et aussi les rivaux qui procédaient d'une autre inspiration. Certes, Brizeux domine et dépasse ses compatriotes, poètes comme lui ; il est, non seulement pour la Bretagne, mais pour toutes les provinces françaises, l'initiateur et le modèle de ce qu'on peut appeler la poésie locale, un élève de Théocrite, un frère harmonieux de Robert Burns et de William Cowper ; c'est en face de l'abondance stérile, de la vulgarité précieuse, dont les vers et la prose de nos contemporains sont trop souvent entachés, qu'on apprécie surtout le charme d'un talent sobre et familier, toujours mesuré et gracieux. Mais si l'on

* Principaux ouvrages consultés : Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, *Premiers Lundis*, *Nouveaux Lundis* ; — *Les Poètes français*, de M. Crépet (1862), tome IV, les Contemporains ; — Edouard Fournier, *Souvenirs poétiques de l'école romantique* (1880) ; — Champfleury, *les Vignettes romantiques* (1883) ; — Notices sur Brizeux, de MM. Saint-René Taillandier (Préface des *Œuvres poétiques*), Lacaussade (*Revue contemporaine*), J. Duchesne (Rennes, 1879, etc) ; — *Correspondance* de H. La Morvonnais avec Maurice de Guérin ; — *Les Poètes lauréats de l'Académie française*, par MM. Edmond Biré et Émile Grimaud.

fait tort à Brizeux en ne voyant en lui que l'auteur de *Marie*, en n'étudiant pas, dans *la Fleur d'or*, *les Bretons*, les *Histoires poétiques*, l'évolution progressive de son esprit, on n'est pas moins injuste pour la poésie bretonne en considérant Brizeux comme son seul représentant. Il n'est pas le seul, en ce siècle, il n'est pas non plus le premier en date ; avant qu'il chantât, la jeune muse d'Elisa Mercœur, sitôt moissonnée, avait charmé les lettrés par la sensibilité et le naturel ; Emile Souvestre, à force de bonhomie et de candeur native, avait suppléé à ses défauts et à son inexpérience dans un genre qui ne devint jamais le sien, et Evariste Boulay-Paty avait présenté au concours de l'Académie française une ode, brillamment versifiée ; à ses côtés ou à sa suite, se placèrent des hommes distingués, disciples indépendants, comme La Morvonnais ou Turquety ; irréguliers, comme Hippolyte Lucas. La part de Brizeux reste assez belle, assez enviable, pour s'être retrempé aux sources vives de la nature bretonne, pour avoir demandé ses plus sûrs effets aux paysages, aux légendes de la vieille province, et à l'amour le plus idéalement suave. L'élément religieux joue ici son rôle, mais un peu vague, avec des tendances au panthéisme, mêlant à la religion du Christ des ressouvenirs de Platon et de Virgile ; il apparaît plus distinct, avec toute l'orthodoxie catholique, dans les vers d'Achille du Clézieux, signalés au passage et loués par Sainte-Beuve, et surtout dans ceux d'Edouard Turquety : pour celui-ci, la poésie n'est guère qu'une méditation religieuse, les contours si nettement accusés de la campagne bretonne bleuissent et s'effacent, tout se noie et se fond dans un mysticisme où passent des réminiscences de Lamartine, et qui revêt un caractère de propagande ou de protestation. D'autre part, le romantisme, à sa splendide aurore, voyait venir à lui un groupe de poètes bretons : Boulay-Paty, Hippolyte Lucas et leurs amis cherchaient à ressaisir l'écho du lyrisme de Victor Hugo, ou imitaient les élans passionnés et les hardiesses d'expression d'Alfred de Musset. En tenant compte des idées communes, l'attachement au sol natal, le sentiment religieux, et aussi de ce penchant à la tristesse dont la poésie

bretonne réussit rarement à se dégager, il y avait donc, dès 1830 et les années qui suivirent, plus d'un courant dans cette poésie. Il n'est pas très aisé de classer les poètes, de les ranger par écoles, et pourtant les analogies de certains esprits, les liens de sympathie littéraire qu'on leur découvre, nous aideront à mettre un peu d'ordre dans ce travail.

I

Si Sainte-Beuve n'avait consacré, en quelques pages de fine critique, le souvenir de Boulay-Paty, aucun lecteur étranger à la Bretagne ne saurait aujourd'hui le nom d'un des poètes les plus ingénieux de la première moitié de ce siècle ; il n'a pas même une mention dans les dictionnaires, les biographies, qui sont comme les obituaires de nos contemporains ; oublié au delà de ce qu'il a pu souhaiter en ses heures de misanthropie, il dort dans un petit cimetière des bords de la Loire, côte à côte avec des savants et des artistes [1]. C'est le cimetière du vieux bourg de Donges, où il naquit le 19 octobre 1804. En dehors de manifestations purement littéraires, telles qu'une *Ode à l'Académie,* présentée par Chateaubriand à la docte assemblée, et surtout une autre ode, l'*Arc-de-Triomphe de l'Étoile,* qui, dix ans plus tard, en 1837, obtint le prix et l'insigne honneur d'être lue en séance solennelle par l'auteur [2], il tint sa vie discrète et voilée. Mais on sut que son roman poétique, *Elie Mariaker,* publié en 1834, retraçait des épisodes de son enfance et de sa jeunesse, et pouvait presque passer pour une autobiographie. La longue préface du

1. Rappelant que la dépouille mortelle de M. Jules de la Gournerie avait été déposée dans le cimetière de Donges, faisant appel à d'autres souvenirs, M. René Kerviler a pu nommer ce cimetière *les Champs-Elysées de la Loire-Inférieure.* (*Revue de Bretagne et de Vendée,* 1883).

2. Cet honneur n'a été accordé depuis qu'à M. Jean Aicard, auteur de la pièce *A Lamartine.* (1883.)

livre, où il se résigne à parler en vile prose, abonde en traits de vérité. On le voit, tout enfant, subissant la puissante influence de la nature bretonne ; on le suit élève du lycée de Rennes, étudiant en droit, amoureux une première fois et poussant à son comble, dans ses allures et sa mise, l'élégante fatuité de son âge, rencontrant, après bien des intrigues banales, la femme qu'un lien mystique et sensuel unira indissolublement à lui, gagnant Paris à la suite d'une séparation cruelle, y ayant des velléités politiques et surtout des admirations littéraires, ramené au pays, près de sa maîtresse, passant par toutes les phases du bonheur extatique quand il la possède, du désespoir et de la folie quand elle meurt entre ses bras, cherchant enfin, dans de lointains voyages, l'oubli de sa vie passée. Sur ce dénouement de pure intention, l'espèce de confession s'arrête, le voile retombe ; Boulay-Paty ne sera plus que l'auteur très correct, sagement lyrique des *Odes* et du poème sur le monument de Molière ; puis il signera, comme testament littéraire, un recueil de remarquables sonnets (1851), postérieur à l'époque que nous avons résolu d'étudier [1]. Revenons à *Elie Mariaker*. Sainte-Beuve, qui pouvait y voir, dans les images et jusque dans la coupe des vers, aussi bien que dans le tour d'esprit maladif et subtil à l'excès, une imitation flagrante de son *Joseph Delorme*, n'a pas méconnu le singulier volume, que sa seule rareté ne rend pas précieux aux bibliophiles ; le frontispice à l'eau-forte, œuvre de Boisselat, qui représente le poète, accoudé sur un rocher, placé entre un ange et un démon, peint au vif ce mélange de volupté rampante et d'idéalisme religieux, cet hermaphrodisme de pensée et d'expression que l'auteur a tenté de traduire par d'étranges accouplements de mots. Malgré ces extravagances et une recherche souvent pénible de l'effet, les vers et la prose d'*Elie Mariaker* ne manquent ni d'originalité, ni d'une sorte de charme ingénu ; on aime à entendre Elie se proclamer « amoureux du

1. Il existe un recueil de ses poésies posthumes ; toutes datent des dernières années de sa vie.

sonnet d'autrefois, » juger, avec une saine sympathie, Victor Hugo, Sainte-Beuve, Mme Valmore, dire de la *Marie* de Brizeux, à son apparition, que « ce petit volume, si à part, si indigène, si buco-« lique, est un bouquet de fleurs des landes de Bretagne. ». Ce coryphée du romantisme a écrit sur la poésie des humbles, sur les chansons populaires, une page exquise : « Il se ressouvenait avec « bonheur des anciennes complaintes et des rondes bretonnes « qu'on lui chantait, dans son enfance, au foyer de la cuisine, ou « auprès de son lit pour l'endormir. Il aimait les vers simples, les « chants expressifs de ces poètes paysans qui, comme les antiques « rapsodes, composent l'air et les paroles ; la poésie lui plaisait « dans cette grâce, dans ce caractère primitifs. Il avait entrevu, « racontait-il, de belles âmes de poètes sous la bure du laboureur, « sous la veste goudronnée du matelot ; Homères perdus, fleurs « du désert étouffées parmi la bruyère ou brisées par la tempête. » Cette prose que nous aimerions à citer encore n'est que le prélude et le cadre de pièces de poésie, divisées en odes, élégies et sonnets. Les odes, toutes amoureuses, sont la plus faible partie du recueil ; elles ont je ne sais quoi de forcé et d'artificiel, avec des souvenirs des érotiques latins qui en altèrent la sincérité ; des strophes heureuses se détachent, comme celles-ci, de l'ode intitulée *Neige :*

Tout en toi semblait s'adoucir,
Et je croyais voir une rose
Levant aux jours de mars sa tête blanche et rose,
Qu'une neige tardive est venue embellir.
Jusqu'à moi, sous ce voile éclatant de blancheur,
Ton regard trouble et doux traversait la distance,
Comme à travers son innocence
Sort du cœur d'une vierge un désir de bonheur.

Les élégies, au nombre de vingt, valent bien mieux. La 2e est toute l'histoire de son grand amour ; l'influence sensuelle de la valse y est curieusement retracée ; la 3e développe gracieusement ce thème ancien, que les jolies femmes doivent l'immortalité aux

beaux vers ; la 7e déroule l'énumération, d'un intérêt tout local, des endroits de Rennes qui furent témoins de ses rendez-vous avec la bien-aimée ; la plus remarquable est, sans comparaison, l'élégie neuvième, tout embaumée de souvenirs d'enfance. Deux passages, pris presque au hasard dans cette élégie, rappelleront, par la familiarité des détails, le réalisme discret, la manière d'un Crabbe ou d'un George Eliot :

Là, derrière l'église on eût passé sa vie.
Ce petit rempart-là longeait la sacristie ;
Sur les rochers l'église était bâtie au bord
Des flots tempétueux, et, quand il ventait fort,
Les ardoises du toit frissonnaient sous la brise.
Le cimetière était à toucher à l'église ;
Trois arbres y croissaient ; il était clos d'un mur ;
Je tremblais d'y passer dès qu'il faisait obscur.
Là, portant la caline et leur coiffe en pleureuses,
Les femmes d'alentour venaient, bien malheureuses,
Accompagner leurs morts que traînait, à pas lent,
Une charrette à bœufs, couverte d'un drap blanc...
Je revois notre banc, d'où j'aimais, sur la lame,
A voir passer les *blins* à la voile, à la rame,
D'où j'entendais sonner par le sableux sentier
La cloche des mulets du joyeux paludier,
Par son bruit en septembre annonçant la sardine,
Qui gonflait sur le gril et qu'on mangeait divine.
Je vois nos paysans, aux cheveux plats et longs,
Aux grands chapeaux tombants, aux larges pantalons ;
Leurs filles aux yeux noirs, brunes, en coiffe blanche,
Le matin à la messe arrivant le dimanche ;
Les douaniers en vert ; et les jeunes marins
Avec leurs gilets bleus, avec leurs souliers fins.
Je revois le chemin qui mène aux *métairies*,
La vieille épine blanche aux branches si fleuries !

Est-ce donc que Brizeux a seul dit la poésie du terroir breton ? Il y a de tout, au reste, dans ces élégies, des vers à la louange de Soumet, que Boulay-Paty pouvait bien appeler « grand poète, » quand Hugo et Vigny le saluaient « leur grand Alexandre, » et on

aime à y rencontrer un ingénieux éloge de Charles Nodier, « le conteur chéri. » Quelques curieux, lecteurs de Sainte-Beuve, connaissent Boulay-Paty, auteur de sonnets. C'est aussi son principal titre littéraire ; le recueil de 1851, qui nous échappe, renferme trois cent cinquante sonnets, très souvent dignes de Soulary, le Cellini du genre ; il y en a déjà de fort bien venus dans *Elie Mariaker*, et on peut y apprécier « le sentiment vrai et la forme studieuse, » que le poète, juge de lui-même, se plaisait à y reconnaître plus tard [1]. Presque toujours, l'idée est gracieuse, originale, l'expression faiblit, le souffle est court ; l'amoureux poète débute bien, les quatrains sont heureux ; il trahit sa fatigue en arrivant aux tercets. De tous ces jolis commencements, nous avons choisi celui-ci, qui semble comme un écho anticipé des *Intimités* de Coppée :

Elle est loin : et pourtant, à l'heure accoutumée
Où je la revoyais, au rendez-vous du soir,
Un prestige souvent me rend ma bien-aimée ;
J'entends son léger pas, il me semble la voir

Pousser la porte, entrer encor toute alarmée,
Se jeter dans mes bras, ôter son manteau noir,
Et, parée avec soin et d'odeurs parfumée,
Baisser les yeux, rougir, et près de moi s'asseoir.

Il n'y a pas, dans les sonnets d'Élie, que des exaltations amoureuses, des apothéoses de l'adultère et du suicide, des visions de Dieu dans la femme ; nous voudrions rappeler le bel éloge de David d'Angers,

Chaud statuaire à qui nul profil ne résiste,
Qui donne, pierre ou bronze, un cœur à ses portraits.

Mais, désireux de citer un sonnet entier, nous nous arrêtons au suivant, évocation voilée d'un passé légendaire, où se complaît l'imagination féminine et quasi enfantine du poète :

1. Boulay-Paty juge ainsi *Elie* son autre moi, dans l'Histoire du sonnet qui précède le recueil de 1851.

Ne laissez point ternir le miroir de votre âme
Au souffle du vulgaire, et voyez-y toujours,
Comme au temps du berceau, ma grande et noble dame,
Les contes merveilleux et doux des anciens jours !

Il faut croire au follet sautillant dans la flamme,
Au fantôme, à la fée, au lutin, à ses tours.
Ne flétrissez jamais ce frais bouquet de femme,
Ces superstitions, fleurs qui vont aux amours !

Madame, aimez, aimez les bien vieilles histoires
Qui font trembler en rond leurs pâles auditoires,
Croyances du passé que le siècle défend !

Qu'au foyer, tard le soir, tout cela vous retienne !
Votre âme, avez-vous dit, est la sœur de la mienne ;
Et l'âme du poète est une âme d'enfant.

Il faut bien le dire, ce sonnet, qui reste jusqu'au bout frais et reposé, est une exception dans le volume ; c'est une éclaircie dans la nuit qui se fait plus profonde, à mesure que la folie s'empare des vers et de l'esprit d'Élie Mariaker.

Les autres ouvrages de Boulay-Paty, publiés dans les vingt années que comprend notre travail, ne nous offrent rien de bien caractérisé; tout au plus pourrions-nous détacher de ses *Odes*, au double point de vue poétique et breton, celles sur le *Combat des Trente,* sur Saint-Malo, sur l'héroïsme de Bisson ou la fin précoce de Papu, de Rennes, tué aux journées de 1830. Il y aurait plus d'intérêt à passer en revue les compatriotes, frères en poésie et émules en romantisme, de Boulay-Paty ; on donnerait un souvenir aux jeunes victimes de la muse, Dorange, Charles Loyson[1], Emile

1. Charles Loyson, né à Château-Gonthier, mais tout à fait Breton d'allures, fut un professeur, un polémiste éloquent et un poète dont Sainte-Beuve a pu dire « qu'il est un intermédiaire entre Millevoye et Lamartine. » Un excellent choix de ses œuvres a été donné par les soins de M. Émile Grimaud en 1869. Quant à Dorange, à Emile Roulland, ce sont de jeunes ombres, des inconnus ; ils avaient conçu de grands projets poétiques, entrepris des traductions, l'un de la *Jérusalem délivrée*, l'autre des *Lusiades*. Quelques fragments de cette dernière traduction ont paru avec des odes et des élégies dans le volume où Boulay-Paty a pieusement recueilli les *Poésies posthumes* du pauvre Emile Roulland. (Paris, Gosselin 1838.)

Roulland ; on arriverait aux compagnons d'étude, Maximilien Raoul (Charles Le Tellier) qui préludait par un volume de vers, édité à Rennes, en 1832, à des œuvres plus sérieuses, puis à Turquety, à Souvestre, et au plus aimé, à Hippolyte Lucas. Nous retrouverons Souvestre et Turquety. Hippolyte Lucas, né à Rennes, en 1807, avait donné des gages à la poésie, avant d'être pris par le théâtre et le journalisme, et de finir bibliothécaire à l'Arsenal. En 1829, il traduisait le *Corsaire*, de Byron, avec Boulay-Paty ; cinq ans après, dans un recueil, *le Cœur et le Monde*, il mêlait à de petits romans des vers délicatement ciselés ; enfin, en 1844, il écrivait, entre deux comédies imitées de l'espagnol, des *Heures d'amour*, où il s'inspirait ingénieusement de Tibulle et de Parny, de Chénier et de Musset. La division de ce dernier livre, *Désirs, Ivresses, Regrets*, est tout à fait romantique ; mais il y a certaine écharpe qui fait songer à l'amant d'Éléonore, et une lampe qui a le tort de répéter l'adorable élégie d'André :

O nuit! j'avais juré d'aimer cette infidèle...

La jolie pièce, intitulée *Versailles*, se termine ainsi :

Montre-moi, dans les jeux d'une galante cour,
La Vallière, arc en main, gracieuse Diane,
Dont le pas inégal eût enchanté l'Albane,
Telle qu'on nous l'a peinte avec ses cheveux blonds,
Retenant sa levrette aux impatients bonds ;
Montre-moi l'œil vainqueur, les épaules d'albâtre
De Montespan, prodigue et fière Cléopâtre,
Que le faste séduit ; — et fais-moi voir encor,
Aimant le bal, le bruit, la chasse au son du cor,
Fontange et ses rubans ; — et puis, vers la chapelle,
Allant d'un grave pas quand le salut l'appelle,
La prude Maintenon avec son front voilé,
Elle qui doit bientôt, sous le ciel étoilé,
Fanant sur le gazon le velours de sa robe,
Rechercher la douceur du plaisir qu'on dérobe.

Ceci rappelle, comme une esquisse un tableau de maître, ce chef-d'œuvre des *Rayons et des Ombres, la Statue*.

Le romantisme rayonna dans les départements ; en Bretagne, comme ailleurs, il y eut des essais de décentralisation poétique. Ces littérateurs de province ont le défaut d'être en retard sur le mouvement parisien, et de l'exagérer ; on les peut comparer à ces derniers élèves de Ronsard, relevant le drapeau de la Pléiade déjà proscrite, ou à ces hobereaux continuant, après Chénier et Chateaubriand, à inonder l'*Almanach des Muses* de leurs petits vers à la Dorat. Toutefois, il est, parmi eux, d'intéressantes ou singulières physionomies. Quand le Nantais Adolphe Allonneau présentait son volume, « son œuvre conçue avec tant d'espoir, travaillée avec tant d'amour, » au public indifférent et timoré de sa ville natale, il lui fallait les robustes illusions de la jeunesse pour croire à un succès ; si élégant qu'il fût, avec ses belles marges, son frontispice finement gravé où se jouaient des nymphes et des satyres, production la plus achevée, enfin, de l'imprimeur Mellinet, le pauvre livre trouva peu d'acheteurs, en 1834 ; les exemplaires que l'on se procure aujourd'hui sont d'une fraîcheur irréprochable, ils ne sont même pas coupés, on voit qu'ils ont été *sacrés* à la façon des psaumes de Le Franc de Pompignan. Il y avait pourtant dans *Pastiches* (c'est le titre, moins énigmatique qu'il n'en a l'air), assez de sang et de larmes, d'adultères et d'orgies, pour séduire des spectateurs d'*Antony*, des lecteurs de la *Peau de chagrin*. Le romantisme y prenait tous les vêtements, jusqu'à la vareuse du corsaire, en une poésie maritime, inspirée par la *Salamandre* d'Eugène Sue :

C'est vrai ! Jenny, j'ai deux maîtresses,
Deux maîtresses et deux amours...
La première, — c'est toi, coquette !
La seconde, c'est ma corvette...

Le plus souvent, il était funèbre et même macabre, dans *Cauchemar*, l'*Agonie*, surtout dans une espèce de drame, mêlé de divagations à la Musset, *La Vengeance d'une femme*, qui se dénoue à la morgue, et où la jeune fille trouve dans son coffret nuptial la tête sanglante de son fiancé, cadeau d'une rivale. Le style, hérissé

de néologismes, ne relève pas ces plates horreurs. Les vers d'Allonneau, quand il subit l'influence de maîtres inimitables, frisent la caricature ; aux rares instants où il échappe à cette influence, où il est lui-même, et tente de retracer le charme de sa Bretagne,

Si poétique et vierge de pinceaux,

il a de la grâce et de la fraîcheur ; quelques pages d'autobiographie, un *croquis* de Clisson, un paysage nantais,

La Loire, au fond d'un vert amphithéâtre,
Tranquillement roulant une eau bleuâtre,
Et dessinant les bizarres contours
De vingt îlots qui divisent son cours,

sont d'heureux et trop rares intermèdes. Il faut aussi savoir gré à Allonneau d'avoir compris son ingénieux contemporain, Tony Johannot, de lui avoir dit :

Vous, dont le divin talent
Donne à la femme une souple élégance.

Divin est de trop ; mais il y a un véritable instinct des beautés de l'art dans ces mots, *la souple élégance,* appliqués aux femmes de Tony Johannot : revoyez les gravures de *Manon Lescaut* ou de *Werther.*

Dix ans après Allonneau, le romantisme à son déclin trouvait un autre adepte à Nantes : un volume de vers paraissait, aux vitrines de Dentu et de Masgana, qui avait pour auteur un jeune homme de vingt-cinq ans, Victor Mangin « de Nantes » (*sic*), lequel devait, peu d'années plus tard, fonder un des journaux républicains les plus importants de l'Ouest, *le Phare de la Loire* [1]. Le livre de Mangin était un début littéraire ; il fut suivi de quelques romans, de vaudevilles; il comprenait un poème de longue haleine, qui lui donnait son titre, *Lida,* histoire d'une séduction, et des poésies diverses, odes, stances, sonnets, dont plusieurs accusaient déjà des préoccu-

1. Nous avons essayé déjà de retracer la physionomie poétique de V. Mangin, celle de Souvestre et celle de Le Braz, dans un article, *les Poètes romantiques de la Bretagne.* (*La Jeune France,* octobre 1883.)

pations démocratiques et des tendances humanitaires. Au point de vue de l'art et du style, les vers de Mangin, ceux de *Lida* surtout, procèdent de *Jocelyn* et de *Rolla*, de Lamartine, pour les élans d'amour et le culte de la nature, de Musset, pour les apostrophes, les brusques parenthèses, la galanterie impertinente et cavalière. Voici comment se termine le portrait de son Silvio, millième incarnation de Don Juan ou de Lovelace, « mauvais garnement » aussi, comme le *Frantz* de *la Coupe et les Lèvres :*

Par exemple, il lui faut rendre cette justice
Qu'il adorait trois mois au moins chaque Clarisse.
Quand cela passait six, c'était miraculeux.
Il aimait les yeux noirs, et beaucoup les yeux bleus.
La brune lui plaisait, mais la blonde pudique,
Pourvu qu'il eût un peu l'humeur mélancolique,
L'enchaînait pour des jours fabuleusement longs,
Quand il pensait que Laure avait les cheveux blonds.
Du reste, il n'était pas sourd à cette harmonie.
Dépourvu tout à fait de quelque poésie,
Il n'était pas grondeur et pas du tout jaloux.
Aimait-il une femme, il l'aimait à genoux ;
Pourvu qu'on fît en tout sa volonté suprême,
Il ne demandait rien, et je ferais de même.

On le voit par ces exemples, il y eut des poètes romantiques en Bretagne [1], l'influence parisienne s'y étendit et s'y propagea, et M. Champfleury eût pu comprendre Nantes, au même titre que Amiens, Rouen ou Dijon, parmi les villes qu'il appelle « des centres provinciaux favorables aux principes de la nouvelle école [2].

OLIVIER DE GOURCUFF.

(*La suite prochainement.*)

1. Nous n'avons pu donner place, dans cette première partie de notre étude, à un romantique un peu pâle, Ernest Fouinet, né à Nantes, en 1798, auteur de vers de keepsakes et des traductions de l'arabe et du persan éparses dans les *Orientales* de Victor Hugo.

2. Champfleury, ouvrage cité.

SOUS MA FENÊTRE

Je suis vieux, et je suis seul. Deux choses que j'avoue trouver assez tristes. Madame Swetchine, quand elle avait les deux mêmes inconvénients, s'est avisée un jour, pour se distraire, d'écrire l'éloge de la vieillesse, ce qui me semblait dès lors, et avant que j'en jugeasse par expérience personnelle, un ingénieux paradoxe. J'aime bien qu'on s'efforce de surmonter la nature, c'est grandeur d'âme. Je n'aime pas qu'on s'évertue à la contredire, et ne trouve pas que ce soit grandeur d'esprit. Quand le stoïque s'écriait : « O douleur, tu auras beau faire, tu ne me forceras pas à convenir « que tu sois un mal, » il se livrait à une hâblerie de rhéteur ; la douleur est certainement un mal, et c'est pour cela qu'il y a du mérite à l'accepter avec courage ou à la dompter.

Combien le divin Maître est plus *humain* lorsqu'il dit : « Mon « âme est triste jusqu'à la mort ! Mon père, s'il est possible, éloi- « gnez de moi ce calice ! » Lorsque, dans le magnifique sermon sur la montagne, il prononce ces paroles : « Bienheureux ceux qui pleurent, *parce qu'ils seront consolés !* » il ne nie pas la douleur, il ne nous recommande, ni par ses préceptes, ni par son exemple, d'y être insensibles. Il n'interdit pas les larmes, et il a pleuré ! Seulement, il promet, il montre la consolation.

Je n'essaierai donc de me guinder à aucun stoïcisme. Je reconnaîtrai qu'il est triste de vieillir et de constater le déclin graduel de ses forces. Les vieux chênes découronnés par l'âge n'ont pas le chagrin de sentir leur décadence. J'excuse la vieillesse d'être ce qu'elle est trop souvent, irritable et morose. Je loue, j'honore les vieillards qui savent conserver l'aimable vertu de la gaieté.

Une des plus douces consolations de la vieillesse, quand elle peut l'avoir, est d'être entourée des affections de la famille. C'est par un bienfait tout particulier de la nature que l'homme jouit de voir se développer la vie chez les êtres qui tiennent de lui la vie. Il les chérit assez pour n'être pas jaloux de leur jeunesse, pour trouver un charme vif à leurs jeux et à leurs caresses. L'aïeul sourit naturellement à l'enfant.

J'ai goûté les pures joies du foyer. Mon foyer lui-même a été brisé, il y a déjà longtemps !.... J'avais pu en rassembler, en rajuster les débris. J'ai vu croître autour de ma table les jeunes plants d'oliviers. Le temps a fait une autre œuvre, et voici que ma table a été désertée. Ma fille a suivi la loi, enlevée par un époux digne d'elle, à qui je dois pardonner ; mon fils aussi s'est éloigné. Il a voulu porter l'épée. Il pourrait être envoyé demain aux extrémités du monde.

Tous deux, j'en ai la confiance, reviendront souvent, mais désormais comme des hôtes de passage. En attendant, je suis seul, dans la maison que j'avais construite, au milieu des bois, pour abriter la famille. Il serait facile d'écrire aussi l'éloge de la solitude. Ce serait encore un paradoxe. Il n'est pas bon à l'homme d'être seul, et la Thébaïde était peuplée.

Que faire ? Par ce soleil splendide de juillet, quand la campagne est si belle, rentrerai-je à Paris, pour y respirer la poussière et l'atmosphère étouffante ; à Paris, où les marronniers malingres sont atteints déjà d'une jaunisse prématurée ? Non, je n'ai qu'un goût médiocre pour les exercices des acrobates ; j'en ai un moindre pour la littérature et les soprani des cafés-concerts, et j'ai horreur des fêtes qui s'apprêtent en l'honneur de la sainte Bastille. Qu'y gagnerais-je, par ailleurs ? Ce serait encore la solitude, qui est particulièrement triste au milieu de la foule, car tous mes amis sont dispersés. Je voudrais les appeler auprès de moi, mais je suis un peu comme le père de famille de l'Evangile, qui invite à son banquet. Chacun a son excuse, les exigences de sa santé ou le prétexte de ses devoirs ; chacun a son foyer ! Chacun me répond :

Plus tard ! Je nai pas la vertu, ni la tentation, d'envoyer par les carrefours chercher les éclopés, les faméliques, les parasites, pour les forcer de s'asseoir à ma table.

Irai-je, parasite importun moi-même, solliciter un toit hospitalier? Oh! j'ai tort, je suis ingrat de parler ainsi; je sais où je trouverais des bras ouverts. Là-bas, près des grèves de la Bretagne; là-bas, parmi les vignes de la Bourgogne; là-bas, sous les pommiers en fleur de la verte Normandie, je serais reçu par des cœurs amis. Mais, moi aussi, j'ai des empêchements et des devoirs ; et puis, à mon âge, on est paresseux à s'ébranler. Il faudrait faire une malle... Et puis, je ne me résoudrais pas aisément à quitter ces lieux qui me sont chers, ces allées que j'ai tracées, ces ruisseaux dont j'ai dirigé le cours, ces cascastelles dont j'entends le murmure, toutes ces choses qui font désormais partie de mon existence. En attendant que cesse ma solitude, je vivrai avec mes souvenirs et mes livres, avec les arbres et les fleurs, avec les enchanteurs du bocage et les autres bruits de la vallée. Ce sont aussi des compagnons. Je vivrai avec ma plume, ma compagne la plus fidèle, toujours au service de ma pensée. Je vivrai dans la contemplation de la nature.

J'ouvre ma fenêtre. Il est cinq heures du matin. Tout est calme, tout serait silence, si les oiseaux ne s'étaient éveillés avant moi. Leurs concerts saluent le lever du soleil. Sur ma gauche, en effet, du sein d'une vapeur lumineuse, le disque éclatant émerge au sommet de la colline boisée, m'éblouissant déjà de ses rayons, que mon regard supporte à peine, les répandant rapidement sur les ombres de la prairie, colorant les cimes des grands chênes et des châtaigniers. Loin devant moi j'aperçois une autre cime qu'il dore. C'est le clocher de Montmorency ; ce beau nom est celui de la forêt qui m'enveloppe de toutes parts. Ce n'est pas seulement l'histoire de ma vallée, c'est l'histoire de la France entière qui est remplie de ce nom glorieux, dont les derniers représentants se sont éteints obscurément, il n'y a que peu d'années. Aucun vestige ne subsiste, pas même une ruine, des châteaux crénelés qu'habitaient les grands barons chrétiens et les connétables. Les pierres

des donjons sont devenues poussière, comme la cendre des héros. Seule l'église est restée debout, et les alérions des Montmorency flambloient encore, flamboieront longtemps sur ses vitraux. Je réfléchis que l'église survit à toutes les ruines.

Par-delà, s'élèvent, se confondent bien des fumées qui ne sont pas celles de la gloire ; l'industrie tient allumés ses mille fourneaux autour de la vieille basilique de Saint-Denis, veuve de son clocher. L'édifice, que me cache un feston de la colline, n'est pas visible de ma fenêtre, mais je n'ai que quelques pas à faire pour qu'il m'apparaisse clairement, au milieu de son cortège de cheminées d'usines. Quel grand nom, aussi, que celui de Saint-Denis, et quels souvenirs, enfouis dans les caveaux de la basilique, peut évoquer ma pensée ! Plus près, un peu sur la droite, voici le clocher d'Enghien, et son joli lac miroitant au soleil. Par-delà, voici deux citadelles fameuses de l'anarchie moderne, Belleville et Montmartre. Belleville n'a pas une longue histoire ; mais quelle histoire que celle du Mont des Martyrs ! J'ai entendu y tonner les canons, dans les dernières convulsions de la Commune. Je vois se dresser, comme un miracle de la foi de l'âge contemporain, la nef qui dominera tout mon paysage, et qui a solidement enfoncé ses fondements dans des catacombes. Je vois à ses pieds s'étendre Paris, je vois scintiller, ainsi que des facettes, les toits de zinc des maisons, et resplendir le dôme d'or des Invalides.

Bien plus près, et juste devant ma fenêtre, je vois deux citadelles d'un autre genre, les forts de Montlignon et de Domont, aux festons gazonnés qui ressemblent à des tombes. Nous ne sommes plus à l'ère des donjons altiers. Les forteresses se creusent et se dissimulent. J'entends distinctement les appels du clairon, dont l'écho répercute les sonneries. Je pense aux soldats dociles qui obéissent. Pour le tir de l'artillerie de Montlignon, ma façade, bien que les ondulations du terrain ne me permissent guère de gagner le fort en moins d'une heure, paraît une cible très rapprochée. Ma maison serait foudroyée en un clin d'œil. Dans l'évidence de cette destruction immédiate, je puise une sorte de sécurité. L'ennemi qui

s'aventurerait par les bois se cacherait. Le général qui le conduirait n'oserait pas se mettre à ma fenêtre. Ce n'est donc pas cela qui trouble ma quiétude. D'ailleurs, si revenaient les mauvais jours de l'invasion, je ne serais pas moi-même à ma fenêtre. Mais les officiers du fort m'ont charitablement averti qu'ils pourraient bien détruire au préalable ma maison, comme gênante pour la perspective. J'espère que leur courtoisie me laisserait le temps de déménager.

Sur ma droite, la vue est plus bornée. Les grands arbres et les coteaux derrière lesquels se couchera le soleil la limitent. La pensée n'est point arrêtée par ce rideau de verdure ; c'est bien dans cette direction, vers l'occident, qu'est mon pays natal et que réside ce qui reste de ma famille. C'est de ce côté que j'ai un frère et une sœur, et que vient de s'éloigner ma fille. Quand fuient rapidement les nuages que chasse le vent de la mer, ils ont passé sur les grèves que parcourait ma joyeuse enfance, ils m'apportent l'odeur des genêts et des ajoncs fleuris. La brise a caressé ou ébranlé la flèche aiguë de mon beau clocher, et je lui demande des nouvelles de mon bon pays de Bretagne.

Ce matin, au contraire, la brise légère qui vient du levant n'a rien à me dire. C'est moi qui la charge des tendresses et des effusions du solitaire.

J'ai assez interrogé les brumes matinales de l'horizon. Il m'est permis de ramener mes yeux vers des objets plus intimes, ces yeux complaisants de propriétaire qui s'intéressent à chaque brin d'herbe et qui ne se lassent jamais de la contemplation des mêmes choses. A cette heure, je ne risque pas d'infliger à un visiteur la tournée qui est trop souvent l'écueil, ou la rançon, de l'hospitalité. Chacun a observé chez autrui cette faiblesse, chacun en a souffert, chacun l'a raillée, et chacun, par un juste retour, affronte la même raillerie. J'aime assez la brutale franchise qu'y mettait un châtelain de mes amis, en promenant un visiteur dans son parc, ses potagers et ses écuries : « Je sais, disait-il à sa victime résignée, que je vous fatigue et que je vous ennuie. N'essayez pas de le nier, par poli-

tesse. Je ne vous croirais pas. Il est impossible que vous vous complaisiez à ces exhibitions de choses vulgaires, que vous avez vues cent fois. Moi je m'y complais, cela m'amuse, c'est une des jouissances pures de la campagne. Souffrez que je ne me la refuse pas. J'entends, d'ailleurs, quand j'ai le plaisir de vous recevoir, être votre obligé jusqu'au bout. Vous aurez le droit de prendre chez vous votre revanche, et je m'engage à vous suivre, sans témoigner aucune impatience. »

Qu'écrivais-je, tout à l'heure, que ce matin je ne risquais d'infliger la corvée à personne ? Si ces lignes rencontrent des lecteurs, n'est-ce pas à une inspection du propriétaire que je les condamnerai ? Je me rassure cependant, ils sont libres de ne pas en lire d'avantage, et aucune courtoisie ne les oblige à rester près de moi, accoudés sur l'appui de ma fenêtre.

Voici la grenouillère que j'appelle ma pièce d'eau, et que mes flatteurs, qui n'a pas de flatteurs ? appellent mon lac. La flatterie est toujours une musique douce à l'oreille, alors même qu'on la soupçonne d'être un peu moqueuse. Voici les pelouses que j'ai dessinées, les grands chênes, mes devanciers, qui les encadrent, les sapins que j'ai plantés çà et là, et dont je mesure, chaque printemps, la croissance avec une paternelle béatitude. Une réflexion qui manque de gaieté se présente à mon esprit. Tous ces arbres sont destinés à me survivre ! N'en est-il pas ainsi de ce que nous aimons le mieux ? De nos enfants, d'abord. Et puis, l'écrivain, l'artiste, le poète souhaitent apparemment que leur œuvre leur survive.

Voici ma rivière, dont je possède les sources, et qui serpente sous les aunes et les frênes.

Je suis tout glorieux qu'elle ait un nom sur les cartes de géographie. Elle se dirige vers la nappe d'Enghien, ce charmant décor d'opéra-comique. Parfois un martin-pêcheur la frôle de ses ailes bleues. Parfois un héron se pose au bord de mon lac.

Ce héron ne serait-il pas un flatteur ?

Voici mes corbeilles de roses dont le parfum m'embaume. Elles

ont des senteurs bien plus pénétrantes que les roses d'autrui. Celles-là ne me survivront pas ! Combien j'ai vu déjà de générations de roses ! J'ai dû les protéger par un grillage métallique contre les déprédations de mes lapins.

J'aime assez ces rongeurs de mauvais renom pour leur pardonner bien des pillages, et c'est un de mes amusements de tous les instants que d'assister à leurs ébats. J'observe leurs mœurs. Ils jouent, tout en broutant, ils se poursuivent, ils se menacent, ils sautent les uns par-dessus les autres, ils se livrent à mille gamineries. On dirait des écoliers en récréation. Parfois, Tantales attristés, ils rôdent autour des grillages, cherchant une issue par laquelle ils se précipiteraient à l'assaut des roses. Pourquoi ne franchissent-ils pas d'un bond la clôture ? ce qui leur serait facile. Pourquoi ne grattent-ils pas en dessous ? ce qui leur serait plus facile encore. Je ne sais trop. Ce qui est certain, c'est qu'ils respectent la clôture. Auraient-ils le sentiment moral de la règle ? Ce serait un exemple à proposer à bien des braconniers et des maraudeurs, mais j'avoue que je crois peu aux vertus morales des lapins. J'incline à préférer une explication savante de l'ordre pathologique. Les lapins auraient pour le fer une répulsion qui agirait sur le système nerveux. Je suis confirmé dans cette hypothèse en remarquant qu'ils ne respectent aucunement une clôture en treillages. Ils rongent l'obstacle, jusqu'à le percer directement, quand ils ne se contentent pas de gratter en passant malicieusement sous la barrière.

Mais vienne la neige qui, en se durcissant, exhaussera le tremplin, ils ne respecteront plus le grillage, sans doute parce qu'ils pourront le franchir sans le toucher. Peut-être aussi le système nerveux capitule avec la famine. Ils ne trouveront pas les roses : plus malfaisants, ils attaqueront les rosiers.

Mes lapins témoignent à mon lac et à mon fleuve une complète indifférence. Je remarque que ces animaux ne s'abreuvent jamais.

Ce ne doit pas être cependant une impuissance d'organisme, puisqu'ils s'abreuvent de lait dans leur enfance. Devenus adultes, le suc des plantes, qui ne suffit pas au bétail, leur suffit. Je cons-

tate, et j'en suis humilié pour mon fleuve, qu'ils ne se gênent pas pour le franchir avec dédain. Je n'ai pas encore eu l'humiliation de les voir franchir mon lac.

Voici mes massifs de rhododendrons, aux fleurs éclatantes et sans parfum. Ici, nulle protection, et cependant nulle offense. Dans mes études de philosophie comparée sur les mœurs des lapins, j'ai reconnu qu'ils ne touchent jamais ni une fleur ni une feuille, si tendre qu'elle soit, de cette plante charmante, et c'est une économie considérable de grillages. Ils se réfugient sous l'abri des massifs, ils n'en violeront l'hospitalité par aucun dégât. Même en temps de neige et de disette, ils mourraient de faim devant une si abondante pitance. Pourquoi ? Ils n'y ont pas goûté, ils ignorent si la saveur leur en serait désagréable, et aucune répulsion d'instinct ne leur en fait éviter l'approche. La mystérieuse nature les avertit sans doute de quelque venin caché.

Frappé de l'observation, j'ai recherché, par plusieurs expériences, si d'autres plantes ne seraient pas de même préservées de la dent des rongeurs. Je n'en ai découvert que trois, les cannas, les mahonias et les kalmias. Je suis loin de prétendre qu'il n'y en ait pas davantage. Je n'ai pas pris de brevet d'invention de ma découverte, sans la garantie du gouvernement. Je la divulgue généreusement, pour l'instruction des ruraux qui auraient, comme moi, la faiblesse de vouloir cultiver à la fois les plantations et les lapins. Tous les autres végétaux, à ma connaissance, sont attaqués, avec des degrés divers d'avidité ou de malice, car c'est souvent pure malice, et par exemple les lapins se divertissent à l'espièglerie de couper les tiges des géraniums, dont ils ne se nourrissent pas. Le géranium exige impérieusement la précaution du grillage, ce qui est un de mes chagrins, et une de mes prodigalités. Tous les arbres fruitiers, tons les arbres forestiers, tous les résineux, et non pas seulement de jeunes pousses, souvent des troncs déjà forts, sont exposés aux morsures de ces gentils fléaux du jardinage et des bois. Je ne parle pas des céréales. On sait assez quelle est l'incessante querelle des cultivateurs et des chasseurs. Les lapins rem-

pliraient des volumes dans les recueils de jurisprudence. Ils sont des récidivistes incorrigibles, constamment traduits devant toutes les barres. Il y a un grand nombre d'huissiers, d'avocats et d'experts qui élèvent honnêtement leurs familles, grâce aux procès des lapins.

On connaît aussi l'aimable spéculation du paysan madré qui, épargnant le labourage et les engrais, sème sur la lisière d'un bois giboyeux, tout exprès pour ne pas récolter. Je me trompe, il récoltera un bon procès. Il tire même un double profit du voisinage. Il est muni d'un permis de chasse, il est souvent à l'affût et, correctement retranché dans ses limites, il fusille à son aise non seulement les lapins, mais encore les lièvres et les faisans du voisin. Sous l'égide des lois, dans les joies d'une conscience pure, il concilie harmonieusement ses intérêts et sa passion. Cet homme est pénétré des principes de 89 et de la grandeur des conquêtes immortelles de la Révolution. Il exerce la vengeance de ses aïeux contre les déprédations des lapins de l'ancien régime.

Il est certaines friandises pour lesquelles je conseille de ne pas se fier à la protection du grillage. N'espérez pas préserver ainsi des œillets ni des verveines, non plus que de tendres pois, des choux ni des salades. Que voulez-vous ? La tentation est trop forte ; le lapin n'est pas parfait, il n'y résistera pas. Il sautera ou il grattera. Croyez-moi, souvenez-vous de votre *Pater*, et ne l'induisez pas en tentation. Le mur de maçonnerie est la seule clôture respectée, et encore ! Quand la gourmandise le possède, le lapin est un mineur bien ingénieux. J'ai vu des jardiniers déconcertés d'attentats nocturnes contre leurs haricots ou leurs laitues, cherchant en vain le voleur qui avait disparu, et ne parvenant pas à comprendre comment il s'était introduit, sans effraction ni fausses clefs. Il avait découvert quelque drainage, quelque dérivatif des eaux, ou il avait patiemment poussé sa tranchée sous les fondations du mur. Puis il s'était dérobé, par la même voie, aux premières lueurs de l'aube, en se promettant bien de revenir, au clair de la lune : la laitue convoitée était à ce prix. Qui sait ? l'amour maternel était peut-

être l'excuse, et la petite famille trotte-menu avait bientôt suivi sans scrupule.

Le lapin a des délicatesses, de véritables raffinements de gourmet. Il dédaigne les joncs, les fougères, les mauvaises herbes que je lui abandonnerais si volontiers. Parmi les herbes qu'il aime, il préfère de beaucoup celles qui se développent en pleine lumière, il méprise celles qui croissent à l'ombre. Il n'ignore pas combien est plus savoureux le fruit qu'ont mûri les rayons directs du soleil.

On apprend tous les jours. J'ai du loisir à ma fenêtre, je puis perfectionner encore mes études sur les lapins. J'en compte sous mon regard plus de quarante, de toutes tailles. Il y a des innocents à peine sevrés. Tout ce monde de grugeurs tond la pelouse; ils l'ont réduite à l'état de tapis de billard, ou plutôt, la sécheresse aidant, de table de billard. Je suis affranchi du souci de bien des ruraux, le souci de rentrer mes foins, et je ne vendrai pas cher mes regains. Mes lapins paraissent s'ébattre en parfaite sécurité, ils ne font aucune attention à moi. Est-ce l'effet d'une confiance raisonnée en ma bienveillance, pendant la saison présente ? Ont-ils consulté le calendrier, et savent-ils que je ne me transformerai en ennemi qu'en automne ? Non, si je descendais sur la pelouse, tous prendraient la fuite avec épouvante. Il y a donc une autre raison, je la cherche, je ne la trouve que dans une considération de la plus haute philosophie.

C'est ma position élevée qui produit leur sécurité. Ils ne me voient pas, parce que, comme tous les animaux, ils ne lèvent jamais les yeux. Je pense aussitôt à la magnifique inspiration d'Ovide. « Tandis que tous les autres êtres animés sont penchés vers la « terre qu'ils regardent, Dieu a donné à l'homme un front sublime, « lui prescrivant de contempler le ciel, et de lever les yeux vers « les astres. »

Les gens qui ont le triste besoin d'épiloguer opposeront l'exception de l'aigle, qui est en possession de la renommée de regarder fixement le soleil. C'est pure légende. L'aigle ne songe pas plus à

regarder le soleil qu'à se poser aux pieds de Jupiter. Quand il plane dans l'azur, je sais bien ce qu'il regarde, la proie sur laquelle il va fondre. Il regarde les agneaux ou les lapins. C'est moins poétique et plus pratique. Hélas ! Il regarde peut-être un champ de bataille, où son œuvre va compléter celle de la gloire des vainqueurs.

Pour mes lapins, quand je suis à ma fenêtre, je suis donc dans les astres, et ils ne s'occupent pas plus de moi que des signes du Zodiaque. Il y a des préjugés de chasseurs qui prétendent que le gibier sent la poudre, reconnaît les fusils et discerne les intentions hostiles. Je n'en crois pas un mot. Ma fenêtre serait aisément meurtrière. Je m'en tiens à l'explication d'Ovide : Dieu n'a pas donné aux lapins le front sublime.

Ils ont, mal à propos, une autre sécurité. Voici qu'un corbeau s'abat au milieu d'eux, sans leur causer le moindre effroi. Ils l'accueillent presque en amis, et moi j'ai l'ingénuité de m'amuser d'abord du mélange. Ils auraient peur d'un homme, d'un chien, d'un aigle ou d'une buse. On sait combien se ressemblent les buses et les aigles. Ils n'ont aucune peur d'un corbeau, pas même comme augure. Confiance mal placée, je viens d'en avoir la preuve émouvante. Voici que le corbeau, jusque-là inoffensif, avise un lapereau sans défense qui lui paraît devoir faire un déjeuner plus succulent que les insectes poursuivis dans le gazon. Tout à coup, ses instincts carnassiers s'exaltant, il fond sur l'innocent qui crie vainement au secours, l'emporte dans ses serres et va le déposer au bas de la prairie. Là, il lui crève la tête avec férocité ; il le dévore. Je viens d'avoir ce spectacle barbare. J'ai ressenti contre l'espèce des corbeaux un mouvement d'exaspération qui atteint aussi une sorte de férocité. Je lui déclare une guerre d'extermination, une guerre implacable et sans trêves, qui n'épargnera pas les nichées. J'avais de moindres colères contre le renard, contre le putois et la belette, dont je connaissais de tout temps les vicieuses habitudes. Ils ne m'avaient pas trompé. Si je leur tendais des pièges, c'était sans irritation. Mais j'avais partagé l'illusion des lapins, je

m'étais diverti de leur promiscuité avec les corbeaux. C'est cela que je ne pardonne pas. Il n'y a rien qui révolte plus que la confiance trahie.

Je remarque que les lapins sont beaucoup moins émus que moi. Ils ont entendu les cris déchirants de la victime, ils ne sont pas accourus, ils ne sont pas troublés de l'accident, et ils continuent de brouter. Ils ne paraissent avoir aucune notion de la fraternité. Décidément, ils n'ont pas le cœur plus sublime que le front, et, sur l'échelle de la sensibilité, je suis obligé de leur assigner un rang modeste.

Il y a bien un sentiment que je les dispense d'éprouver, celui d'une vive reconnaissance pour la guerre que je déclare à leurs ennemis. Mon secours n'est pas précisément chevaleresque. Dans deux mois, les lapereaux devenus grands, qui auraient perdu leur temps à me bénir, risqueraient d'avoir aussi des déceptions cruelles. Coups de bec ou coups de fusil, pour eux la fin est toujours d'être mangés, et ne serai-je pas moi-même un homme de proie ?

Je rougis à cette pensée, et veux reposer mon esprit sur de plus douces images. Je vois, j'écoute les oiseaux aux plumages charmants, à la voix enchanteresse, qui ne sont pas de mauvais augure. Justement, le coucou a cessé de se faire entendre. J'accueille avec grand plaisir ses premières notes, parce qu'il est un messager, un précurseur, le maréchal des logis de tout le cortège du printemps. Il part sans me laisser de regrets, il m'a fatigué de son bruit monotone. C'est comme un hôte au babil vulgaire, qui prolongerait chez moi son séjour jusqu'à le rendre indiscret et importun. Ne vous est-il jamais arrivé, après avoir reçu affablement un visiteur, de vous dire tout bas : Quand donc partira-t-il? Le coucou finit par me donner cette impatience. Et puis, il n'est pas estimable dans sa vie privée. Il a des mœurs dépravées, désordonnées, qui semblent une erreur et une distraction de la nature.

Le rossignol s'est tu presque en même temps. Lui aussi, malgré tous les charmes de sa voix, la prodigue au point de produire une certaine lassitude. Il ne s'interrompt ni jour ni nuit, et je ne

sais pas quand il dort. Vous plairait-il d'entendre pendant six semaines consécutives la même cavatine de Mlle Patti ? Je ne dis pas au rossignol, comme Malebranche : Te tairas-tu, vilaine bête ? Je ne souhaite pas de l'entendre un mois de plus.

Mais je ne me lasse pas d'entendre alterner ou se mêler les chants du pinson joyeux, du merle railleur, de la grive un peu plaintive, dont la mélodie est sur le mode mineur, du loriot vantard, de la fauvette modeste, de la frétillante mésange, du roitelet à l'outrecuidance comique, de qui Joubert a dit : Qu'a donné Dieu au roitelet ? Il lui a donné la gaîté. Cet oisillon à la vanité naïve est en effet si content de vivre et de faire du bruit, en se trémoussant, en se cambrant dans sa petite taille ! Il s'agite, il pose devant la galerie, il est convaincu que le monde l'écoute, et il chante pour le monde. Les autres oiseaux ne posent pas et chantent pour eux. J'aime jusqu'au cri strident, effaré, au hennissement du pivert, qu'on appelle en Bretagne la jument des bois, *gazek-koat*, ce bel oiseau qui a été calomnié, parce qu'il perce quelques vieux arbres, dont il signale bien plus qu'il ne hâte la décadence. Je le défends, je le protège, il est l'ornement de la forêt, qu'il remplit d'un bruit joyeux. Et puis, je me sens pris de sympathie pour la tendre mélancolie du rouge-gorge. Connaissez-vous sa touchante légende ? Il avait suivi au Calvaire le doux Maître que reniaient ses disciples ; il avait voulu lui apporter ses suprêmes hommages jusque sur la croix. Il fut blessé au cœur par une épine de la couronne. Depuis ce jour, il a gardé le sanglant stigmate, et sa plainte inconsolée s'exhale dans un cantique.

Tous ces oiseaux sont là, sur les branches, dans les buissons, répétant leur prière du matin, saluant le soleil levant par une symphonie qui a plus de charme encore que celles de Félicien David. Et puis, tour à tour ils se montrent, je les vois voltiger, s'abattre sur la prairie, car ils ont faim, et après le sommeil de la nuit, balancé sous l'abri du feuillage, la lutte pour l'existence recommence entre deux hymnes. Plusieurs, les attardés, ont des nids cachés. Je le devine à leur sollicitude inquiète, qui se porte

constamment vers le même buisson, où attend avec confiance la couvée. D'autres guident les pas inexpérimentés de l'adolescence qui vient de conquérir sa liberté, mais qui a besoin d'être dirigée. Et l'hirondelle, ce chef-d'œuvre de la mécanique divine, ne pose même le pied nulle part ; le ressort de son aile n'est jamais fatigué ni détendu. Elle décrit mille courbes au-dessus de la prairie, tantôt la rasant jusqu'à en frôler les herbes, tantôt rebondissant dans l'azur, sans l'aide d'un point d'appui. Elle effleure ma joue, puis s'élance à perte de vue. Parfois elle mouille le bout de son aile à la surface du petit lac que je vois scintiller et trembler.

O merveilleuse nature ! De ma fenêtre, je te contemple avec recueillement, avec admiration. Oiseaux charmants, je vous observe, je vous écoute et je vous envie ! Vous êtes dans la paix, dans la joie, dans l'innocence. Vous n'êtes jamais seuls, vous ne revêtez jamais d'habits de deuil, et Dieu a permis que vos chagrins fussent courts. Quand vous vieillissez, vous ne le savez pas ! Quand vous souffrez, à l'exception du rouge-gorge qui souffre depuis dix-huit siècles, c'est pour bien peu de temps.

Vous êtes dans l'innocence, disais-je. Une pensée horrible m'envahit. Non, vous êtes tous des bêtes de proie, vous vous repaissez tous de chairs palpitantes. Pourquoi réservais-je ma colère au noir corbeau, qui cède par moments, assez rarement, à un instinct de carnage ? Oiseaux charmants, enchanteurs du bocage, vous, c'est à tous les instants du jour. Les apparents caprices du vol de l'hirondelle ne sont que la poursuite acharnée de la proie. Sa gueule vorace s'ouvre incessamment pour engloutir des moucherons. La fauvette et la mésange ne sont pas moins cruelles. Quand Philomèle interrompt sa mélopée, c'est pour dévorer un vermisseau. Le roitelet sonne avec allégresse la fanfare d'une curée.

Et nous, hommes, qui n'avons pas l'excuse de n'y pas réfléchir, que faisons-nous ? Partout la tuerie est organisée pour nos repas. Une halle est un champ de carnage, nos rues sont bordées de boutiques où s'étalent, sur le marbre, parmi les fleurs, des viandes

pantelantes, devant lesquelles je ne passe pas sans détourner les yeux avec dégoût.

O nature merveilleuse, et plus encore mystérieuse, c'est donc la loi inexorable que la vie se repaisse aux dépens de la vie ! Dieu créateur, comment avez-vous voulu que le monde fût une boucherie, et que l'être moral lui-même, que l'homme au front sublime, resplendissant de génie, que la femme au cœur tendre, la femme parée de toutes les grâces, fût comme le tigre et l'hyène un animal carnivore !

Je restais plongé dans cette méditation, quand retentit le clairon des forts, précédant des détonations. On faisait l'exercice de la guerre, l'exercice savant d'autres tueries. La science est sans cesse occupée à perfectionner, c'est-à-dire à rendre plus meurtriers les engins de destruction des hommes. L'âge et la maladie ne suffisent donc pas pour éteindre le flambeau vacillant de notre vie ? Dieu bon, qu'on a nommé le Dieu des armées, c'est donc un rêve d'aspirer à la paix, et l'on sera raillé, comme l'abbé de Saint-Pierre ?

Je refermai ma fenêtre avec humeur. La nature n'était plus pour moi une compagne. La cloche argentine de mon village venait de sonner six heures, puis de tinter l'angelus. Les mille voix de la nature ne me semblaient plus répéter : *Ave, Maria, gratia plena.*

Je n'avais dépensé qu'une heure de ma solitude. C'était peu. J'essayai d'ouvrir un livre. C'était un volume d'histoire. En le feuilletant, je trouvais à chaque page le récit d'une tuerie. Je le rejetai. Je saisis un autre livre, l'auteur était mon vieil ami, Pierre Corneille. C'était un recueil de tragédies. L'homme a des instincts si violents que, lorsque la tragédie lui manque dans la vie réelle, il la recherche dans la fiction. L'opéra même, entre deux ballets, ne met en scène que des tragédies.

Je rejetai encore le volume. Je me sentis désœuvré et ennuyé. Tout à coup, je me dis : Je veux m'échapper. Là-bas, au bord de la mer, devant la petite baie blanche, *Poulic-guen,* je connais un toit amical et hospitalier. J'aurai le courage difficile de faire une va-

lise. Je franchirai intrépidement la distance. Intrépidement ? Oh ! non. Je n'ai pas à me vanter, j'ai plutôt à confesser une faiblesse. Je suis un fuyard de la solitude.

J'ai franchi la distance en une nuit, en admirant les merveilles du génie de l'homme. J'ai retrouvé l'amitié fidèle. Je ne suis plus seul. Une atmosphère de bienveillance m'enveloppe. Une femme, une mère, à la fois attachante et austère, que j'ai tenue sur mes genoux, a toutes les attentions de l'affabilité. Ses blonds enfants sont charmants, purs comme des lis, frais comme des roses entr'ouvertes. Les lieux aussi sont mes amis. Voici bien les chalets que j'ai successivement habités, quand j'étais le voisin, non l'hôte de l'ami qui m'accueille avec tant de grâce. Je reconnais tous les rochers. A l'horizon, les grands navires sortent de la Loire ou rentrent au port. Plus près, les pêcheurs orientent leurs voiles blanches et croisent leurs sillages. Plus près, la mer, bruissante dans son calme, apporte à la plage déserte, avec des soupirs alternatifs, sa ceinture d'écume. Tout est paix et repos. Je me crois doucement bercé par le balancement des vagues. J'oublie que la mer aura encore ses tempêtes, comme la vie ! Tout dort dans la maison, mais tout respire, tout s'éveillera, et les chambres ne sont pas vides. C'est bien le même soleil qui se lève, qui argente les flots de l'Océan et qui argentait avant-hier la surface de mon humble lac. J'en ai la certitude, je n'en ai pas l'impression. Je n'entends plus les concerts des oiseaux, je ne vois plus les grands chênes. La nature a changé son décor devant mes yeux, sa signification devant ma pensée apaisée. Je me laisse aller encore à la rêverie, en face du spectacle si entièrement, si rapidement renouvelé qui se déploie sous ma fenêtre.

ALFRED DE COURCY.

SUR QUELQUES LIVRES POPULAIRES

IMPRIMÉS A DINAN

Rien ne disparaît plus vite que les livres populaires ; ils sont petits, à peine composés de quelques feuilles, et par conséquent faciles à égarer ; le peuple auquel ils s'adressent, et qui les lit avidement, n'a point de bibliothèque pour les recueillir. De là vient la rareté de certaines plaquettes qui, tirées à grand nombre aux siècles derniers, sont devenues très recherchées parce qu'on n'en connaît que deux ou trois exemplaires, échappés comme par miracle à la destruction.

La Haute-Bretagne, sans avoir été comme la Champagne, par exemple, un centre d'impressions de livres pour le colportage, en a pourtant imprimé quelques-uns ; mais ils paraissent avoir si complètement disparu pour la plupart, que les personnes assez nombreuses auxquelles je me suis adressé il y a quelques années, purent à peine m'en indiquer deux ou trois. Une bonne fortune m'ayant mis à même d'en avoir quelques-uns entre les mains, j'ai pensé qu'il y aurait un certain intérêt à les signaler et à les décrire, ne serait-ce que pour attirer l'attention des chercheurs sur ce point secondaire, mais intéressant, de notre histoire bretonne.

La plupart des pièces décrites ci-dessous étaient jadis très populaires ; dans certains pays de Bretagne, aux environs de Dinan entre autres, on a chanté des noëls jusqu'à une époque presque contemporaine ; à Dinan on en chante encore ; quelques-uns étaient sans doute empruntés à ces recueils, et il est vraisemblable que la tragédie d'Hérode, que les enfants du faubourg Saint-Malo jouaient encore quelquefois vers 1860, était la même que celle qui

fut imprimée par Huart, au milieu du siècle dernier, à une époque où ces coutumes étaient plus florissantes qu'aujourd'hui.

Voici la description de ces petits livres :

LA BIBLE
des
NOELS
vieux et nouveaux
où tous les Mystères de la Naissance et de
l'Enfance de N.-S. *Jésus-Christ* sont expliqués
d'une manière très intelligible.

Petit in-12 de 80 pages. Le titre manque, mais le papier et les caractères, de même que la justification, sont exactement pareils à la pièce qui suit. Celle-ci est imprimée à Dinan, chez Jean-Baptiste Huart, à la date de 1754.

Ce recueil se compose de 35 noëls. Pour éviter les répétitions, je désignerai les noëls nouveaux par N. N. et les anciens par N. A., par un N simple ceux qui, dans le recueil, portent le seul titre de noël, et les airs seront indiqués en italique ; à la suite, les deux premiers vers de chaque pièce.

1. N. N. La Naissance de Jésus-Christ : *Réveillez-vous, belle endormie* :

Le Rédempteur, le Roi de gloire
A pris pour nous un corps humain.

2. N. N. Sur l'Adoration des Bergers : *Laissez paître vos bêtes.*

Que chacun se rassemble
Allons, bergers, accourons tous.

3. N. N. Les hommes de différentes conditions, à commencer depuis les plus grands jusqu'aux plus petits, portent leurs hommages aux pieds de Jésus-Christ : *De Joconde.*

Puisque le monde est délivré
Des plus cruelles chaînes.

4. N. *O gué, lan la, lan lue.*

Quelle réjouissance
Dans ces bas lieux.

5. N. N. Les Pasteurs allant à Bethléem : *Vous me l'avez dit. Souvenez vous-en.*

Allons voir Jésus naissant,
C'est le Fils du Tout-puissant.

6. N. N. Pour le jour de la fête de l'Annonciation, sur le *Magnificat.*

Un Ange ayant dit à Marie
Qu'elle concevroit Jésus-Christ.

Chacun des couplets de ce noël se termine par deux lignes du *Magnificat.* Cette adjonction systématique interrompt parfois le sens du latin ; ainsi le cinquième couplet se termine par : *Et misericordia ejus a progenie in progenies.* La ligne qui s'y rattache : *Timentibus eum,* forme en quelque sorte le refrain du sixième couplet.

7. N. N. *Or dites-nous, Marie,* etc.

Célébrons la Naissance
Nostri Salvatoris,
Qui fait la complaisance
Dei sui Patris.

Toute cette pièce a un vers français suivi d'un vers latin qui riment deux par deux, le français avec le français, le latin avec le latin.

8. N. N. Pour les Évangiles du jour de Noël : *Prends, ma Philis, prends ton verre.*

Bergers, l'heureuse nouvelle,
Verbum caro factum est.

Même observation que pour le précédent, sauf que les vers français 3-4, 10-11, 16-17, riment sans être séparés comme les autres par des vers latins.

9. N. N. Sur la naissance de N.-S. Jésus-Christ : *De tout tems le Jardinage.*

C'est un dialogue entre un berger et ses amis et les anges :

Bergers, quelle douce alarme,
Dans nos bois quel nouveau charme.

10. N. N. *Quand Iris prend plaisir à boire.*

Ah ! bergers, quittez le bocage,
Dedans notre petit village.

11. N. N. *De Turlure.*

Chrétiens, le jour de Noël
Est pour nous de bonne (*sic*) augure.

12. N. *Un jour Guillot voyant Tyrcis.*

Michau, qui causoit ce grand bruit
Que l'on a fait toute la nuit ?

13. N. A. *O reguingué, ô lon lon la.*
Dialogue entre Pierrot, Colin, Clément, Olivier.

J'entends un grand bruit dans les airs (*bis*) ;
Colin, écoute ces concerts.

14. N. N. *Chantons, je vous prie, Noël hautement.*
L'Ange et le Pasteur récitent chacun un couplet.

Que chacun s'éveille,
Dieu naît ici-bas.

15. N. N. *Laissez paître vos bêtes.*

Quittons la bergerie,
Fût-elle à la merci des loups.

16. N. N. *Que vous ai-je fait, Cloris ?*

L'on dit que Jesus est né,
Ah ! la charmante nouvelle.

17. N. A. *Sur un chant joyeux.*

Quand Dieu nâquit (*sic*) à Noël,
Dedans la Judée.

18. N. A. *Si j'avais un sol marqué, j'achèterois un asne.*
Dialogue entre les Pasteurs et les Anges.

Quel est ce brillant éclair,
Qui devers nous s'avance ?

19. N. N. Dialogue sur la Naissance du (*sic*) Notre-Seigneur.

L'Ange aux Pasteurs, air : *Les Officiers de terre.*

Réponse des Pasteurs, air : *Ne m'entendez-vous pas trop, aimable Lisette ?*

Venez, troupe fidéle (*sic*),
Venez tous m'écouter.

20. N. N. *Bénissons à jamais.*

O l'heureuse nouvelle !
O le jour fortuné !

Après six vers sur cet air, le reste de la pièce change de rythme et d'air, et se chante sur celui de : *Les habitants de Chartres.*

21. N. A. *L'autre jour en me promenant.*

Tyrcis et les Bergers chantent tour à tour.

Bergers, vous courez bien fort,
Dites-moi qui vous presse.

22. N. A. Sur le chant de l'Eglise : *Conditor.*

Enfin, après quatre mille ans,
Un fils engendré de tout temps.

23. N. A. (Sans indication de timbre.)

Laissez paître vos bêtes,
Pastoureaux, par monts et par vaux.

24. N. A. De l'humble Bergère et de la Mondaine : *Partenise.*

Quoi, ma voisine, es-tu fâchée ?
Dis-moi pourquoi ?

25. N. A.

Les Bourgeois de Chartres
Et de Montlery.

26. Dialogue de la Nuit et du Jour, sur la Naissance du Sauveur : *Ne sommes-nous pas heureux ?*

O Jour ! ton divin flambeau
Vient commencer sa carriére (*sic*).

27. N. N. *J'aperçus l'autre nuit en songe.*

O Nuit ! en merveilles féconde,
Béni soit à jamais ton cours.

28. N. A. *Qu'un jour dure long tems.*

Le Prophète Isaye
Annonçant le Messie.

29. N. N. (Sur le même air.)

Nos soins sont superflus,
Ne nous souvenons plus.

30. N. N. Les Anges annoncent aux Pasteurs la venue du Messie. *Vous qui vous mocquez par vos ris de ma figure en cage.*

Dialogue entre les Anges et un Pasteur :

Venez, Pasteurs, accourez tous,
Laissez vos pâturages.

31. N. N. Dialogue de l'Ange et de S. Joseph, sur l'avis qu'il reçoit de sauver JÉSUS et MARIE en Égypte. *Chrétiens, qui suivez l'Église.*

Au milieu de tant d'allarmes,
Par quels charmes.

32. Dialogue de saint Joseph et de la sainte Vierge, pour la fuite en Égypte. *Or dites-nous, Marie.*

Fuyons, ma chaste épouse,
Ce tyran plein de feu.

33. N. N. *Où s'en vont ces gais Bergers.*

Oublions nos maux passés,
Ne versons plus de larmes.

34. N. N. *Goûtons bien les plaisirs, Bergers.*

Cessez, superbes édifices,
De montrer vos fronts orgueilleux.

35. N. A. *Laissez paître vos bêtes.*

Un Dieu brise nos chaînes,
Que ferons-nous à notre tour

PASTORALE
SUR LA NAISSANCE
de
JESUS-CHRIST
avec
l'*Adoration des Bergers*
et la descente de l'Archange S. Michel
aux Limbes.
Revuë et corrigée de nouveau.
Dédiée aux Dévots à l'Enfant JESUS
par frère CLAUDE-RENÉ MACÉE,
Hermite de la province de S. Antoine
A DINAN
chez JEAN-BAPTISTE HUART,
Imprimeur et libraire
MDCC.LIV.

Petit in-12 de 32 pages.

Cette pièce est, sauf quelques différences assez légères que je signalerai plus loin, la même que la *Pastorale sur la Naissance de Jésus. — Adoration des Pasteurs et descente de l'Archange saint Michel aux Limbes,* corrigée et augmentée de nouveau. Dédiée aux dévots à l'Enfant Jésus, par Frère Claude Macée, hermite, pièce réimprimée dans les vieux Noëls (Pastorales et Noëls des provinces de l'Ouest). Nantes, Libaros, 1876, in-18.

L'indication du lieu de la scène et des accessoires est différente. Voici celle qui figure, sous le titre d'Avertissement, en tête de la Pastorale imprimée à Dinan :

« La pièce se peut représenter sans théâtre, ni sans changer de lieu, soit dans une chambre ou salle, en un coin de laquelle on dressera une étable, et la porte de la chambre servira de porte de l'hôtellerie. Marie et Joseph frapent (*sic*) à la porte pour demander à loger et l'Hôte les refuse.

« Joseph conduit un âne chargé de haches, marteaux et autres outils à charpentier ; et si le lieu ne permettoit pas d'avoir un

âne, Joseph les portera dans un panier. Une troupe d'anges seront dans un coin, et les pasteurs à l'autre, qui sortiront de derrière la tapisserie excepté Guillot et Pierrot, bergers, qui paroîtront couchés et comme endormis chacun dans sa hute (*sic*). »

Les acteurs sont aussi un peu différents.

Pastorale Libaros.	*Pastorale de Dinan.*
L'hoste, sa femme,	L'hôte et l'hôtesse de Bethléem,
Joseph et Marie,	La Vierge et saint Joseph,
Servante ou valet.	Un valet ou bien une servante.
L'ange Gabriel et deux ou trois autres anges qui chanteront à deux chœurs.	Un ange qui annoncera aux Pasteurs, et quelques troupes d'autres anges qui chanteront à plusieurs chœurs.
Cinq bergères, sept à huit bergers.	Dix bergers et sept ou huit bergères.
Ruben, vieux berger, qui explique les choses à venir.	Ruben, vieil berger.
L'Archange saint Michel.	L'Archange saint Michel.
Trois ou quatre démons et Lucifer.	Lucifer et cinq ou six démons.
	La scène est dans l'étable de Bethléem.

Il y a, en outre, quelques différences dans les vers; mais elles portent sur des mots; le nombre des vers est le même et les rimes pareilles. Plusieurs indications scéniques diffèrent aussi un peu dans les deux pièces.

Dans la réimpression faite à Nantes, l'orthographe est plus moderne que dans la pastorale de Dinan. Dans celle-ci, certains bergers au lieu d'être qualifiés simplement Un berger, se nomment Clément, Jannot, Ysidor; les bergères, Climène, Clorinde, Amarille, Perronne, Sylvie.

Après la pastorale, vient la

Descente
de l'ARCHANGE SAINT MICHEL
aux Limbes.

Ce titre est supprimé dans la réimpression Libaros où Satan remplace Lucifer. Les autres différences sont très petites.

LA VIE
ET L'ADORATION
DES
TROIS ROIS
Qui se joue (Libaros, qui se jouent) *par personnages,*
Avec un Noël nouveau, sur le même sujet.

Il ne figure pas dans la réimpression. 12 p. pet. in-12.

Sauf quelques différences secondaires, les deux pièces sont semblables. Dans celle de Dinan on lit Hérodes et Gaspar, au lieu de Hérode et Gaspard.

Dans l'exemplaire que j'ai, elle n'a pas de couverture ni de nom d'imprimeur, mais le papier et les caractères sont identiques aux deux précédentes.

Le noël sur l'adoration des Trois Rois est sur l'air : *On ne vit plus dans nos forêts ;* en voici les deux premiers vers :

Trois Rois d'Orient sont venus,
Animés d'une foi nouvelle.

LE
MASSACRE
DES INNOCENS
qui se jouë par personnages.

Petit in-12 de 24 pages. Le titre manque aussi, mais la dernière page porte : Dinan, chez Huart, imprimeur-libraire.

Cette plaquette figure aussi dans la réimpression Libaros, et le texte diffère d'une manière presque insignifiante.

La pièce qui suit : NOEL nouveau sur le Massacre des Innocens, sur l'air : *Tristes Bocages,* commence par ces vers :

Voici la rage,
Et le sanglant carnage.

Elle ne figure point dans la réimpression de Nantes ; mais les

Regrets d'Herodes sur le Massacre des Innocens, en forme de dialogue, sont dans les deux.

Cette plaquette se termine par un Noel nouveau sur la naissance de Jésus-Christ, sur l'air : *Soupirons d'amour* ou *O que la malheureuse Automne ;* voici les deux premiers vers :

Voici cette heureuse journée
Qui met fin à tous nos soupirs.

Un peu plus tard, si l'on en juge à l'impression, car le livret n'est pas daté, sortait des mêmes presses : *La Vie admirable du bienheureux saint Alexis, vrai miroir de patience et de chasteté, tirée des Fleurs des vies des Saints.* A Dinan, chez Jean-Baptiste T.-R. Huart, imprimeur-libraire ; in-32 de 18 pages, sans la couverture et le titre. Celui-ci porte au verso une approbation de la Vie de saint Alexis, Lyon, 25 mai 1735, signée Duval et Baudry.

La couverture est ornée de deux gravures sur bois ; celle qui sert de frontispice est d'un artiste du XVIIe siècle ; elle représente le pape agenouillé devant un autel ; derrière lui, deux cardinaux portent l'un sa tiare, l'autre son bâton pastoral ; derrière l'autel, Jésus-Christ, le buste nu, le front couronné d'épines, étend la main vers un calice placé sur l'autel. Cette gravure est d'une assez bonne facture. Celle qui forme l'autre partie de la couverture est d'une naïveté d'exécution auprès de laquelle les bois d'Epinal sont des chefs-d'œuvre de correction. Le pape s'avance la tiare en tête et étendant des bras assez longs pour lui descendre à la cheville ; de sa robe sort un enfant de chœur qui porte un cierge dans un chandelier ; les autres personnages, tout aussi naïfs, sont un cardinal, un autre enfant de chœur et un prêtre portant le bâton à trois croix.

Je n'ai pas sous les yeux une impression sans date faite à Toulouse, chez Bonnemaison et signalée par M. Nisard dans son *Histoire des livres populaires.* La *Vie admirable* est probablement identique dans les deux livrets. Le Cantique reproduit par M. Nisard est en tout semblable, sauf que dans la plaquette imprimée à Dinan

on dit que le cantique se chante sur l'air : *Quel fâcheux horoscope.* Un autre livre, signalé également par M. Nisard, donne pour timbre à un Cantique sans date, imprimé à Tours, l'air : *Que de tristesse.*

Dans l'impression de Dinan figurent, en guise d'introduction, huit vers, que ne donne point M. Nisard :

Fidèles catholiques,
Venez pour écouter
La belle vie angélique
Que je vais vous chanter,
Du grand saint Alexis,
Fidèle serviteur
De notre Rédempteur.

Le livre se termine, p. 18, par une oraison à saint Alexis.

Une dame âgée m'a assuré qu'il y a une quarantaine d'années, ce cantique jouissait encore à Dinan d'une grande popularité, et qu'on l'y chantait fréquemment.

PAUL SÉBILLOT.

Le recueil de noëls analysé ci-dessus par M. Sébillot, a été, croyons-nous, fort répandu en haute Bretagne. Dans notre siècle presque de notre temps, on l'a réimprimé bien des fois à Rennes et à Fougères. Nous en avons sous les yeux une édition donnée dans cette dernière ville, en 1810, par J.-M. Vanier, imprimeur-libraire (in-18 de 174 pages), presque identique, par le titre et le contenu, à l'édition de Dinan, 1754. — On y trouve la *Pastorale,* suivie de l'*Adoration des trois Rois,* du *Massacre des Innocens*, et précédée de 43 noëls, dont 34 sont empruntés à l'édition de Dinan ; le seul des 35 noëls de Dinan exclu de l'édition de Fougères est le 23e (*Laissez paître vos bêtes*), l'un des plus curieux et des plus

anciens. — Enfin, après le *Massacre des Innocens* et les *Regrets d'Hérode* (qui semblent aussi une très vieille pièce), l'édition de Fougères a encore 5 noëls non compris dans l'édition de Dinan et qui, sous le titre de *Suite des noëls,* terminent le volume.

Quant à la *Pastorale,* on l'a imprimée en Bretagne nombre de fois. J'en ai sous la main trois éditions anciennes, une de Nantes, 1770 (Vatar imprimeur), et une autre de Vitré[1], sans date (vers 1750, veuve Morin imprimeur), où elle est accompagnée de l'*Adoration des trois Rois* et du *Massacre des Innocents.* Dans la troisième, au contraire, la *Pastorale* est seule : cette dernière édition, plus vieille que les précédentes, imprimée à Vannes par Jacques de Heuqueville, en 1716 ; l'auteur y est désigné sous le nom de « frère Claude *Morice,* hermite, » probablement par suite d'une erreur, car partout ailleurs on le nomme Claude *Macée.* — Il y aurait une étude assez curieuse à faire sur cette *Pastorale* et sur les variantes de quelques éditions.

A. DE LA B.

1. Cette édition de la *Pastorale,* l'une des très rares impressions de Vitré venues jusqu'à nous, appartient à M. Edouard Frain, auteur des intéressantes études sur les *Familles de Vitré,* les *Mœurs et coutumes des familles bretonnes avant* 1789, etc.

POÉSIE BRETONNE

AU BARDE DE KERANSKER, LE PÈRE DES BARDES

ET

Aux Amis des vieux Saints bretons[1].

LA CHANSON DU *Petit Roitelet.*

Hier soir grondait la mer bleue
Entre le Port-Blanc et Roc'h-Allaz.

Et entre le Port-Blanc et Roc'h-Allaz
J'entendis un long hurlement,

DA VARZ KERANSKER, TAD AR BARZED[2]

HA

Da Vignoned Zent koz breiz.

ZON AL LAOUENANIG.

Dec'h da noz e kroze ar mor glaz
Etre ar Porz-Gwenn ha Roc'h-Allaz.

Ha'tre ar Porz-Gwenn ha Roc'h-Allaz,
E kleviz-me eur iouaden vraz.

1. MM. les membres de l'Association Bretonne en excursion à Tréguier le 11 septembre 1884.
2. *Tad ar Barzed* veut dire Père ou Maître des Bardes.

Comme la voix de Gwinklan, sur le bord de sa tombe,
Disant anathème à mon Dieu [1].

Tais-toi, tais-toi, Gwinklan, mon frère, et, contre les hommes [sans foi
Lance tes malédictions, si cela te plaît, lance tes malédictions [aujourd'hui :
Ceux qui aiment Jésus, et ceux-là seuls,
Ceux-là aiment encore Gwinklan et sa harpe.

Ceux-là seuls sont les vrais Bretons :
Qui aime Jésus sera Breton toujours !

Ceux qui aiment Jésus, ceux-là conserveront
Les menhirs des ancêtres sur la terre du pays.

Evel mouez Gwinklan etal he ve,
O loskel malloz war ma Doue.

Tao, tao, Gwinklan, ma breur, ha war am dud dife
Tol malloz, mar kerez, tol da valloz hirie :
Ar re a gar Jezuz, hag ar re-ze hep-ken,
Ar re-ze a gar c'hoaz Gwinklan hag he delen.

Ar re-ze hep-ken eo ar gwir Varzed :
Neb a gar Jezuz 'vo breton bepred !

Ar re 'gar Jezuz eo ar re 'viro
Mein-hirr ar re goz war douar ar vro [2].

1. Gwinklan, un des derniers bardes païens de l'Arvor, demeurait entre le Port-Blanc (paroisse de Penvénan) et Roc'h-Allaz (Roche des Pleurs ou des Soupirs), qui domine la Lieue de Grève, située entre Plestin et Saint-Michel. Peu de temps avant sa mort, dans un chant empreint d'une haine sauvage, ce barde anathématisa la religion chrétienne qui s'emparait du pays armoricain.

2. La conservation des monuments celtiques est, comme on sait, l'un des buts de l'Association Bretonne.

Lorsqu'ils saluent la croix, qui les domine,
Ils saluent encore les menhirs aussi.

Et alors j'entendis une voix qui était douce,
La voix du saint que j'aime, la voix d'Yves de Kermartin.
« Vole (disait-elle) vers Tréguier, vole vite, Roitelet ;
« Là tu verras tantôt ceux qui aiment saint Yves.

« Là tu verras des Bretons
« Qui aiment leurs vieux saints encore,
« Des Bretons comme (ceux d') autrefois,
« Qui *placent* la Bretagne *au-dessus* du pays gaulois.

« Là tu verras le *Père des Bardes,*
« Le Barde de Keransker, le barde renommé...
« Sur ma tombe demandez ensemble
« Qu'il y ait toujours des Bardes dans le pays.

Pa zaludont-hi ar groaz zo war-n-he,
E saludont c'hoaz ar mein-hirr ive.

Ha neuze 'm euz klevet eur vouez a oa lirzin,
Mouez ar zant a garan, mouez Erwan Kervarzin :
« Ninj da gad Landreger, ninj buan, Laouenan ;
« Eno 'weli emberr ar ze gar zant Erwan.

« Eno e weli Bretoned
« Hag a gar ho zent koz bepred,
« Bretoned, vel ma oa gwech-all,
« A laka Breiz dreist da vro-c'hall.

« Eno 'weli *Tad ar Barzed,*
« Basnzr Kaerker [1], ar Barz brudet...
« War ma *be* goullet war eunn dro
« Ma vo bepred Barzed er vro.

1. Keransker, château de M. de la Villemarqué, à Quimperlé.

« Autrefois j'ai vu aussi
« Son père agenouillé sur mon tombeau
« Lorsqu'il étudiait à Tréguier
« Dans l'école ecclésiastique de Mgr Le Mintier.

« Un autre ami était avec lui,
« Etudiant à Tréguier,
« Un Breton vrai et homme de cœur ;
« Tu le connais, c'était M. Le Gonidec. »

Et à tire-d'aile je suis accouru
Chanter ma chanson au Père des Bardes.

Au Père des Bardes j'ai chanté ma chanson,
Au Barde de Keransker, mon meilleur ami.

« Gwech-all am euz gwelet ive
« He dad [1] daoulinet war ma be,
« Pa studie el Landreger,
« Enn kloerdi ann otro Minter [2].

« Eur mignon-all a oa gant-han,
« El Landreger o studian,
« Eur Breton mad ha kalonek,
« Te oar : ann otro Gonidek [3]. »

Hag a denn-askel ec'h on diredet
Da ganan ma zon da Dad ar Barzed.

Da Dad ar Barzed 'm euz kanet ma zon,
Da Varz Keransker, ma gwellan mignon.

1. Dernier évêque de Tréguier, mort en Angleterre.
2 et 3. M. de la Villemarqué père et M. Le Gonidec, l'auteur de la grammaire bretonne, ont fait leurs études dans le collège ecclésiastique de Tréguier.

Et pour vous, Bretons, qui êtes venus ici,
Je demande la bénédiction de saint Yves.

Un jour vous viendrez encore et nous chanterons :
Comme saint Yves il n'y a pas dans le pays !

Son tombeau sera debout, lorsque vous reviendrez,
Et tout autour les Bardes chanteront :

« Il n'est pas en Bretagne un saint comme saint Yves !
« Plus beau que son tombeau, il n'est pas un seul ! »

LE PETIT ROITELET DE SAINT YVES.

Ha d'hac'h, Bretoned, a zo deut aman,
Bennoz zant Erwan d'hac'h-hu a laran !

Eunn de 'teufet c'hoaz ha ni a gano :
Evel zant Erwan ne zo ket er vro !

Zavet 'vo he ve war-benn ma teufet
Hag enn-dro d'chan kano ar barzed :

« N'en euz ket enn Breiz ével zant Erwan !
« Ker kaer hag he ve ne zo ket unan ! »

LAOUENANIG ZANT ERWAN.

XIII

L'ABBÉ TRUBLET

(1697-1770)*

VII

TRUBLET A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

(1761)

Les intrigues de Voltaire ne devaient pas être couronnées de succès devant l'Académie. Elles réussirent même en sens diamétralement opposé. Le président Hénault, surintendant de la reine, et l'abbé du Resnel, amis particuliers de Trublet, représentèrent que les satires lancées de Ferney visaient beaucoup plus le rédacteur du *Journal Chrétien* que le critique de la *Henriade*, et que les académiciens du parti religieux lui devaient une compensation [1].

* Voir la livraison de septembre 1884, pp. 217-225.

1. Je possède de cette époque, dans ma collection d'autographes, une curieuse lettre inédite qui m'apprend que Trublet exerçait toujours les fonctions de *censeur royal*, et qui est intéressante pour l'histoire de la censure. Elle est adressée au directeur de la librairie :

« Paris, 15 novembre 1760. — Monseigneur, j'ai l'honneur de vous envoyer l'éloge de feu *M. de Maupertuis* par M. Formey. Un mot que vous me dites jeudi, lorsque vous voulûtes bien m'en nommer le censeur, m'engage à le mettre sous vos yeux. Vous m'avertîtes que les circonstances actuelles rendoient bien délicat surtout ce qui venait de *Berlin*, et je vous répondis généralement, que *M. de la Condamine* et moi ayant examiné cet éloge avec la plus grande attention, nous n'y avions rien trouvé qui ne pût passer. Le Roy de *Prusse* y est loué, et M. Formey ne pouvoit s'en dispenser ; mais ce sont des louanges générales dans lesquelles nous n'avons rien trouvé dont les puissances qui sont en guerre avec ce prince, et notre cour en particulier, puissent être blessées. Cependant la matière étant en effet *délicate*, je crois que pour plus grande sûreté, il est bon que vous lisiez vous-même ces louanges. Vous les trouverez aux pages 28, 29, 33 au bas, 36, 63 au bas et enfin 82.

« Je vous prie, Monseigneur, de me renvoyer cette brochure le plus tôt qu'il vous sera

Dans quatre élections qui eurent lieu coup sur coup, l'Académie écarta la candidature compromettante de Diderot, et, vers la fin de février 1761, Trublet fut élu membre de l'Académie française, à une voix de majorité contre l'abbé Leblanc [1], en remplacement du maréchal de Belle-Ile, mort le 26 janvier précédent. — « Mon cher archidiacre et archiennuyeux Trublet est donc de l'Académie, écrivait Voltaire à d'Alembert le 19 mars ; il compilera un beau discours de phrases de La Motte. Je voudrais que vous lui répondissiez ; cela ferait un beau contraste. Je crois que vous accusez à tort Cicéron d'Olivet [2] : il n'est pas homme à donner sa voix à l'aumônier d'Houdard et de Fontenelle. Imputez tout au surintendant de la reine [3]. Ce qu'il y a de désespérant pour la nature humaine, c'est que Trublet est athée [4] comme le cardinal de Tencin, et que ce malheureux a travaillé au *Journal Chrétien* pour entrer à l'Académie par la protection de la reine [5]. » Et le même jour il écrivait à l'abbé d'Olivet : — « Je savais que l'archidiacre de Fontenelle et de la Motte était admis pour compiler, compiler des phrases à notre *tripot*, et qu'on vous accusait d'avoir molli en cette occasion. Je crois, mon cher maître, qu'on vous calomnie... Mais pourquoi ne serait-il pas de l'Académie ? L'abbé Cotin en était bien [6]... »

possible, avec vos ordres, ou sur la permission de la réimprimer, sans y faire d'autres changements que ceux que vous y trouverez, ou sur les nouveaux changements que vous croirez nécessaires. Si on la réimprime de façon ou d'autre, il convient que cela ne tarde pas.

« Je suis avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur — *Trublet.*

P.-S. Je me suis un peu rapproché de vous depuis quelques mois, et je demeure chez *M. de la Faye*, chirurgien très estimé, rue Saint-Honoré, presque vis-à-vis les Jacobins. » (*De ma collection.*)

. Voy. à ce sujet la *Correspondance de Buffon.*

2. Voltaire appelait ainsi l'abbé d'Olivet à cause de ses traductions de Cicéron.

3. Le président Hénault.

4. Calomnie intentionnelle : assertion purement gratuite.

5. *Corresp. de Voltaire*, édit. Hachette, VI, 147.

6. *Ibid.* 149. — Le 21, Voltaire revenait encore sur cette comparaison avec Cotin dans une lettre à Marmontel et il ajoutait : « Courage, mon cher élève : le public vous nomme et il siffle l'abbé Trublet. (*Ibid.* 150.)

D'Alembert, à qui le patriarche de Ferney adressait ainsi de piquantes épîtres suivies de réponses non moins piquantes a cependant rendu justice à l'abbé Trublet dans l'excellent éloge qu'il a composé de son confrère. Il avoue que si la collaboration au *Journal Chrétien* lui aliéna les voix des philosophes de l'Encyclopédie, les satires de Voltaire lui gagnèrent, en revanche, celles du parti religieux qu'il appelle les *âmes pieuses*. Aussi le récipiendaire aurait-il pu dire avec Horace :

Duris ut ilex tonsa bipennibus...
Per damna, per cades, ab ipso
Ducit apes animumque ferro.

Depuis 1736, Trublet avait pris la situation de candidat perpétuel : il l'occupa pendant vingt-cinq ans. Ce n'est pas, assure d'Alembert, qu'il ne fût aussi digne de cet honneur que beaucoup d'autres qui l'avoient obtenu avec bien moins de peine [1]; mais il n'avait pas l'art de se faire valoir : « son extérieur peu imposant aidait encore au peu d'égards qu'on avait pour lui ; la fréquence et l'inutilité de ses sollicitations avait jeté un air de rebut sur ce candidat si opiniâtre et si malheureux... » Cependant, ajoute d'Alembert, si quelque chose pouvait consoler l'abbé Trublet d'avoir si longtemps erré aux environs de l'Académie sans y entrer, c'est que dans la plupart des élections où il avait échoué, Fontenelle lui avait constamment donné sa voix [2] et surtout l'avait donnée presque seul [3]. Le secrétaire perpétuel, qui connaissait bien le secret des dieux,

1. Nous retenons cette déclaration, bien qu'elle figure dans un *Éloge*.

2. Trublet lui-même nous en fournit une preuve : « M. de Fontenelle, dit-il, fut très lié avec Mme de Staal jusqu'à sa mort arrivée en juin 1750. Je me rappelle même qu'environ un an auparavant, j'avois dîné chez lui avec cette dame, et que, comme il vaquoit alors une place dans l'Académie françoise, elle lui demanda sa voix pour un de ses amis, et même de la part de Mme la duchesse du Maine dont cet ami avoit l'honneur d'être connu. M. de Fontenelle, qui pensoit à un autre sujet, la refusa nettement. On me permettra bien d'ajouter que c'étoit à moi qu'il pensoit, et que depuis il y a toujours pensé... » *Mém. sur Fontenelle*, p. 118.

3. De nos jours on voit constamment le bulletin de Victor Hugo libellé pour M. Leconte de Lisle.

assure même que, dans une élection, Montesquieu écrivit et motiva son billet de la façon suivante :

« *Je donne ma voix à M. l'abbé Trublet, aimé et estimé de M. de Fontenelle.* »

Enfin, le bon archidiacre profita de la crise aiguë survenue dans la querelle entre le parti philosophique et le parti religieux, à la suite du discours de réception de Le Franc de Pompignan. Des deux côtés on cherchait des recrues solides. Pour le camp dont Pompignan s'était audacieusement déclaré le champion public, c'était une excellente note d'avoir été maltraité par Voltaire. C'est ainsi que l'abbé Trublet fut élu, grâce aussi, comme nous le verrons plus loin, à l'insistance de son ami l'abbé du Resnel qui mourut quelques jours après ; mais la lutte fut sérieuse, car il ne fut élu *qu'à une voix de majorité.*

On pense bien que les brocards ne manquèrent pas à propos de cette élection : témoin certaine caricature où l'abbé était représenté comptant ses jetons académiques, et disant :

Depuis vingt ans, je cours après cette monnoie ;
Depuis vingt ans sur moi chacun criait haro :
Je suis, dans ce grand jour, au comble de ma joie,
Et dans quarante enfin je forme le zéro [1].

Le Brun décocha cette épigramme :

Sur la réception de Trublet à l'Académie, après vingt ans de poursuites assidues pour y entrer.

Après avoir sans relâche heurté,
Heurté vingt ans à l'huis académique,
Enfin Trublet, si long-temps rebuté,
Entre, et se glisse au fauteuil narcotique.
Lors il s'érie : O combien de labeurs
Tu m'as coûté, fauteuil cher aux grands cœurs!

1. C'est le remaniement d'un quatrain qui avait été composé jadis pour l'élection de La Bruyère.

Que le talent, j'en ai l'expérience,
A de jaloux prêts à le traverser !
Que pour la gloire il faut de patience !
Et qu'un génie est de temps à percer !

Mais laissons là les mauvais plaisants.

Les réceptions académiques avaient lieu à cette époque beaucoup plus rapidement que de nos jours. Le 13 avril, Trublet prononça son discours de récipiendaire en même temps que Saurin qui succédait à l'abbé du Resnel. Le duc de Nivernais, directeur de la compagnie, ne leur répondit pas en même temps, mais à tour de rôle.

Ce n'est pas, à proprement parler, un discours de réception que la harangue de l'abbé Trublet. C'est un simple compliment de quelques pages qui présente une singularité assez remarquable dans la longue série des harangues académiques. Toute la première partie n'est en effet qu'un hymne de reconnaissance envers l'Académie qui a bien voulu récompenser la persévérance du candidat, et dans la seconde, au lieu de prononcer l'éloge obligatoire de son prédécesseur, Trublet se décharge fort originalement, et d'une façon assez cavalière, de cette peine sur le directeur de l'Académie. Voici son exorde :

« Messieurs, je n'ai jamais eu d'autre ambition que celle d'être admis parmi vous : et mes sollicitations, pour être moins vives, n'en ont pas été moins constantes. Elles vous ont montré à la fois mes désirs et mon respect, une juste défiance de moi-même, et une haute idée de l'Académie française. Par mon amour et mon estime pour votre compagnie, je méritais d'être né plus digne d'elle. Ces sentimens et ma persévérance vous ont enfin touché... »

Mais il ne se contente pas de cette simple déclaration ; après une courte digression, il revient avec insistance sur ce sujet et le transforme en un véritable thème à variations littéraires :

« Comment donc ai-je osé élever mes vœux jusqu'à vous et pourquoi les avez-vous remplis ? Je dois faire votre apologie et la mienne, excuser ma hardiesse et justifier votre indulgence.

« Dans l'esprit de votre établissement, la qualité d'académicien est un titre d'honneur ; mais plus encore un engagement à un travail commun

à la compagnie; vos statuts le prescrivent et le règlent. Or, Messieurs, sans me croire digne de l'honneur, je me suis senti capable du travail. J'ai étudié de bonne heure notre langue dans les ouvrages de vos prédécesseurs, j'ai continué cette étude dans les vôtres, et j'ai cherché à mettre au moins dans les miens la correction et la pureté du style. De là mes vœux; de là sans doute votre choix... »

Les protestations de l'abbé Trublet sur sa reconnaissance et sa bonne volonté continuent encore pendant quelque temps sur ce ton, et nous font craindre qu'il n'ait pas assez médité ses anciens aphorismes sur l'excès de la modestie : puis il les termine par ces mots qui nous fournissent sur ses rapports avec l'abbé du Resnel une intéressante anecdote :

« ... Enfin, j'ai compté d'illustres amis dans l'Académie française, les La Motte, les Fontenelle, les Maupertuis, et vous m'avez su gré de mon zèle pour leur mémoire. J'y en compte encore plusieurs. Vous le deviendrez tous, Messieurs, je m'en fie à mes soins pour le mériter et surtout à vos vertus.

« Le dernier que j'y ai perdu (*l'abbé du Resnel*), et qui, longtemps mourant sous vos yeux, a reçu de plusieurs d'entre eux des soins si assidus, n'en voyait aucun sans lui recommander son ami. Vos réponses étaient favorables; il m'en faisait part, et l'espérance de m'avoir pour successeur le consolait de ne pas m'avoir eu pour confrère.— Vous avez plus fait, Messieurs, une autre place a vaqué avant la sienne; il m'en parlait quelquefois, et avec d'autant plus d'intérêt qu'il y avait reçu celui qui l'occupait (*le maréchal de Belle-Ile*). Il n'osait pourtant me la désirer, et vous me l'avez accordée. Je n'en sens que mieux mon impuissance à vous remercier, d'une manière digne de vous, digne du bienfait et de la reconnaissance qu'il m'inspire... »

C'est donc en grande partie à l'amitié de l'abbé du Resnel que l'abbé Trublet dut le succès de son élection.

Mais la partie la plus originale de sa harangue est celle où il s'en remet, avec une désinvolture assez inattendue, à l'éloquence du duc de Nivernais, pour prononcer l'Éloge du maréchal de Belle-Ile. J'ai lu bien des discours de réception académique et je ne sache pas avoir rencontré dans aucun autre une déclaration pareille

de détachement des anciennes traditions de la compagnie. Il est vrai que c'est toujours par modestie :

« Je vous dois l'éloge de mon prédécesseur : et quelle matière fut jamais plus neuve, plus riche, plus variée ! Je dois peindre un guerrier, un négociateur, un ministre d'État : sous tous ces rapports, infatigable dans le travail, par zèle ; inépuisable en ressources, par génie !... Non, Messieurs, ce n'est pas de moi que vous attendez un portrait trop au-dessus de mes connaissances et surtout de mes faibles talens. Vous l'attendez de l'Académicien qui va prendre la parole. Le sort l'a mis à votre tête, mais vous l'eussiez choisi. Je vois votre impatience et je la partage. Si j'avais commencé l'Éloge de M. le Maréchal de Belle-Ile, tout vrai qu'il serait, vous me presseriez de le finir, sûr d'en entendre un plus éloquent et non moins vrai : *il vaut donc mieux ne le pas commencer*. — Pour me prêter à un empressement si juste, j'omettrai encore, quoi qu'il en coûte à mon cœur, ces autres Éloges dont votre reconnaissance a imposé la loi à vos nouveaux confrères : les Éloges de Richelieu, qui ne conçut que de hautes idées et fonda l'Académie ; de Séguier, qui la recueillit et la maintint prête à se dissoudre et à s'éteindre après la mort de Richelieu ; de Louis-le-Grand, qui daigna hériter d'un de ses sujets le titre de votre protecteur et, par cette grâce, crut ajouter à sa gloire [1]... »

Le duc de Nivernais, après quelques mots de compliment au récipiendaire, prononça en effet un bel éloge du maréchal de Belle-Ile [2], et ce fut Saurin, reçu dans la même séance, qui répara l'omis-

1. *Recueil des harangues de l'Académie*, t. XXXIX, p. 1 à 10.

2. Voici le compliment à l'adresse de l'abbé Trublet : « Monsieur, des principes vertueux, une conduite irréprochable et des ouvrages utiles, tels sont les titres dont la réunion assure et justifie les suffrages de l'Académie, tels étaient vos droits à la place que vous y venez occuper. Ce n'est pas dire assez, Monsieur, vous aviez des droits plus particuliers encore dans l'esprit d'analyse, dans la sagacité, la finesse, la précision qui caractérisent le recueil de vos ouvrages. Ces qualités, dont l'usage fréquent fait le mérite propre de vos écrits, vous appelaient naturellement à nos travaux où elles sont si nécessaires pour le juste discernement des idées et pour l'exacte définition de leurs signes.

« Quand l'Académie ouvre ses portes à un poète célèbre, à un philosophe distingué, à un de ces génies créateurs qui étonnent leur siècle, elle couronne un héros et s'honore de remplir d'avance l'office de la postérité ; d'autres fois, elle aime à s'enrichir par l'incorporation d'un citoyen utile, par l'acquisition d'un cultivateur industrieux ; et c'est dans cet esprit, Monsieur, qu'elle attend de vous une assiduité cons-

sion intentionnelle de la part de Trublet des éloges traditionnels de Richelieu et de Séguier : cette omission eût cependant pu créer un précédent commode et désormais devenir loi, car il était difficile de refaire d'une façon originale, après deux cents redites fort monotones, ces éloges surannés. Nous eussions, dans ce cas, été obligé d'accuser Trublet de leur avoir porté un coup funeste. Le mal, après tout, n'eût pas été bien grand : mais l'essai d'affranchissement n'eut pas de succès. On reprit imperturbablement la tradition.

En somme, cette séance de réception n'a pas laissé de souvenirs bien vivaces chez les contemporains, mais elle donna lieu à une correspondance fort originale.

« Mes compliments à l'abbé Trublet, écrivait Voltaire le 20 avril à d'Alembert ; j'attends sa harangue avec l'impatience du parterre qui a des sifflets en poche et qui ne voit pas lever la toile [1]. » Il ne l'attendit pas longtemps, car à peine Trublet l'eut-il prononcée, qu'il l'adressa lui-même à Ferney. Le procédé n'était pas maladroit. Voilà Voltaire bien empêché ! Mais le vieux renard avait plus d'un tour en réserve dans son sac. Trublet avait envoyé son discours et son épître par l'intermédiaire de l'abbé d'Olivet. Voltaire se servit du même canal pour le persifler ! « Qui a transmis la lettre doit transmettre la réponse, mandait-il à d'Olivet : cela est le protocole des négociateurs. Du reste, je parle naïvement à l'abbé Trublet. Vous verrez *que je suis tout aussi simple que lui* [2]... »

Le lecteur va en juger. Voici la réponse de Voltaire :

« A M. l'abbé Trublet. — Du château de Ferney, ce 27 avril. — Votre lettre et votre procédé généreux, monsieur, sont des preuves que vous

tante à ses assemblées... » — Puis le duc de Nivernais conseille au récipiendaire de ne pas adorer La Motte et Fontenelle, dont les portraits sont là, *car l'esprit est souvent la dupe du cœur.* — Le compte rendu de la réception dans l'*Année littéraire* de 1761, III (115-120), est trop sobre d'appréciations.

1. *Corresp. Volt.* VI. 170.
2. *Ibid.* VI. 179.

n'êtes pas mon ennemi, et votre livre vous faisait soupçonner de l'être [1]. J'aime bien mieux en croire votre lettre que votre livre : vous aviez imprimé que je vous faisais bâiller, et moi j'ai laissé imprimer que je me mettais à rire. Il résulte de tout cela que vous êtes difficile à amuser, et que je suis mauvais plaisant : mais enfin, en bâillant et en riant, vous voilà mon confrère, et il faut tout oublier en bons chrétiens et en bons académiciens.

« Je suis fort content, monsieur, de votre harangue, et très reconnaissant de la bonté que vous avez eue de me l'envoyer ; à l'égard de votre lettre,

Nardi parvus onyx eliciet cadum [2].

« Pardon de vous citer Horace, que vos héros, MM. de Fontenelle et de La Motte, ne citaient guère. Je suis obligé, en conscience, de vous dire que je ne suis pas né plus malin que vous, et que, dans le fond, je suis bon homme [3]. Il est vrai qu'ayant fait réflexion, depuis quelques années, qu'on ne gagnait rien à l'être, je me suis mis à être un peu gai, parce qu'on m'a dit que cela est bon pour la santé [4]. D'ailleurs, je ne me suis pas cru assez important, assez considérable, pour désigner toujours certains illustres ennemis qui m'ont attaqué personnellement pendant une quarantaine d'années, et qui, les uns après les autres, ont essayé de m'accabler, comme si je leur avois disputé un évêché ou une place de fermier général. C'est donc par pure modestie [5] que je leur ai donné enfin sur les doigts. Je me suis cru précisément à leur niveau : *et in arenam cum æqualibus descendi*, comme dit Cicéron.

« Croyez, monsieur, que je fais une grande différence entre vous et eux ; mais je me souviens que mes rivaux et moi, quand j'étais à Paris, nous étions tous fort peu de chose, de pauvres écoliers du siècle de Louis XIV, les uns en vers, les autres en prose, quelques-uns moitié prose, moitié vers, du nombre desquels j'avais l'honneur d'être, infatigables auteurs de pièces médiocres [6], grands compositeurs de riens, pesant gravement des yeux de mouche dans des balances de toile d'araignée. Je n'ai presque vu que de la petite charlatanerie ; je sens parfaitement la valeur de ce

1. Voyez-vous un peu cet autocrate ? On le critique, donc on est son ennemi.
2. *Hor. lib.* IV, od. XII, V. 17.
3. Oh ! le bon billet qu'a La Châtre !
4. Comme persiflage, on le voit, c'est complet.
5. La modestie de Voltaire !
6. Alors pourquoi vous fâcher quand on les critique ?

néant ; mais comme je sers également le néant de tout le reste, j'imite le *Vejanius* d'Horace :

...Vejanius, armis
Herculis ad postem fixis, latet abditus agro [1].

« C'est de cette retraite que je vous dis très sincèrement que je trouve des choses utiles et agréables dans tout ce que vous avez fait, *que je vous pardonne cordialement de m'avoir pincé*, que je suis fâché de vous avoir donné quelques coups d'épingle, que votre procédé me désarme pour jamais, que bonhomie vaut mieux que raillerie, et que je suis, monsieur mon cher confrère, de tout mon cour, avec une véritable estime et sans compliment, comme si de rien n'était, votre, etc [2]. »

Trublet ne se laissa pas déferrer. Il eut le dernier mot et répliqua, le 10 mai :

« Mille grâces, monsieur et très illustre confrère, de la réponse dont vous m'avez honoré. Elle est aussi ingénieuse qu'obligeante, et ce qui vaut mieux encore, elle est très gaie ; c'est la preuve de votre santé, la seule chose qui vous reste à prouver. Puissiez-vous la conserver longtemps, et avec elle tous les agréments et tout le feu de votre génie ! C'est le vœu de vos ennemis mêmes ; et s'ils n'aiment pas votre personne, ils aiment vos ouvrages : il n'y a point d'exception là-dessus et malheur à ceux qu'il faudrait excepter !

« Pour moi, j'aime tout, les écrits et l'auteur, et je suis, avec autant d'attachement que d'estime, monsieur et très illustre confrère, votre, etc [3]. »

On a prétendu qu'à partir de ce moment, Voltaire garda fidèlement la paix jurée et n'invectiva plus l'abbé Trublet. Voici la preuve du contraire [4] : je l'extrais de la satire des *Deux siècles:*

1. *Hor. lib.* I. V. 4-5.
2. *Corresp. Volt.* VI. 180-181.
3. *Ibid.* VI. 187-188.
4. Il est vrai que la correspondance se tait et que les satires de Voltaire paraissaient sous des *pseudonymes*. Voici la seule mention que je trouve de Trublet dans la correspondance de Voltaire, de 1761 à 1770; je l'extrais d'une lettre à d'Alembert, datée du 4 février 1763 : « Adieu, mon illustre philosophe : je suis obligé de

A ces discours brillants, saisi d'un saint scrupule,
L'archidiacre Trublet s'épouvante et recule;
Et, pour charmer la cour, qui s'y connaît si bien,
Avec un récollet fait le *Journal chrétien*.
Les voilà tous les deux qui, commentant Moïse,
Pour quinze sous par mois sont l'appui de l'Église.
Ils travaillent longtemps : leur libraire conclut
Qu'il va mourir de faim, mais qu'il fait son salut.

RENÉ KERVILER.

(*La fin au prochain numéro.*)

dicter, je deviens aveugle comme La Motte; quand l'abbé Trublet le saura, il trouvera mes vers meilleurs... » (*Corresp. Volt.* VII, 22.) Cela est de très bonne guerre.

LE RÉTABLISSEMENT DU CULTE

DANS LE DIOCÈSE DE NANTES

APRÈS LA RÉVOLUTION *

V. — Mgr DUVOISIN.

Les sièges épiscopaux de Bretagne étaient déjà pourvus que celui de Nantes demeurait sans titulaire. Ce trop long veuvage venait de ce qu'une nomination faite par Bonaparte n'avait point été acceptée de celui qui en était l'objet. M. l'abbé Abban-Bonnel refusa l'honneur qu'on lui proposait : ce qui nous valut M. l'abbé Jean-Baptiste Duvoisin, nommé évêque de Nantes le 7 juillet 1802. « Aucun autre choix ne pouvait être meilleur, dit Tresvaux dans son *Histoire de la Persécution révolutionnaire* [1]. Voici en quels termes s'exprime le même auteur : « Ce prélat, né à Langres le 19 octobre 1744, de parents obscurs, fit avec succès ses premières études dans le collège des Jésuites de cette ville. Mgr de Montmorin, son évêque, frappé du talent que montrait ce jeune homme et instruit de son penchant pour l'état ecclésiastique, voulut lui en ouvrir lui-même la carrière ; il le plaça à ses frais à la petite communauté de Saint-Sulpice, pour y faire ses cours de philosophie et de théologie. Lorsque M. Duvoisin les eut achevés

* Voir la livraison de septembre 1884, pp. 206-216.

1. T. II, p. 495.

il fut jugé capable d'enseigner ces deux sciences au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Agrégé à la maison et société de Sorbonne, il commença son cours de licence en 1768, étant à peine âgé de 24 ans. Il brilla tellement qu'il fut nommé premier, honneur qui lui était disputé par des rivaux d'un grand mérite. Sa réputation qui s'étendit bientôt lui valut une chaire en Sorbonne. Il fut ensuite nommé successivement promoteur diocésain de Paris, censeur royal, chanoine d'Auxerre et vicaire-général de Laon. Il était dans cette ville lorsque les troubles de la Révolution commencèrent. Il passa en Angleterre, se rendit ensuite en Belgique et rejoignit à Bruxelles Mgr de Sabran, son évêque. Obligé de fuir, lors de l'invasion de ce pays par les troupes françaises, en 1792, il se retira à Brunswick, qui connut bientôt son mérite et lui donna des marques de l'estime qu'il lui avait inspirée [1]. »

Pendant son exil il occupa ses loisirs à composer deux ouvrages contre la Révolution française, dont il était une victime. Il rentra dans sa patrie après la publication du Concordat [2]. C'est le 1er août 1802, dans l'église de Saint-Thomas d'Aquin, qu'il reçut la consécration épiscopale, des mains de Mgr André, évêque de Quimper, assisté des évêques de Saint-Flour et de Trêves.

Dans cette même église, douze ans auparavant, son prétendu prédécesseur, l'apostat Minée, entrait comme curé intrus et c'est de cette paroisse qu'il fut sacrilègement porté sur le siège de saint Clair. Heureux présage pour le nouvel évêque qui, par cette coïncidence providentielle, inaugurait l'œuvre sainte de la réparation.

Le Ministre donnait officiellement notification de la nomination de Mgr Duvoisin :

1. *Abbayes et évêchés de Bretagne,* p. 100.
2. *Notice sur Mgr Duvoisin,* par l'abbé de Beauregard, Bib. pub. n° 37,520.

« Conseil d'Etat, 9 fructidor an X de la République.

« J'ai l'honneur de vous annoncer, citoyen Préfet, que le premier Consul a nommé le citoyen Duvoisin à l'évêché de Nantes.

« Ce prélat se rendra bientôt dans son diocèse, et je l'ai bien assuré qu'il recevra de vous, citoyen Préfet, le concours le plus efficace pour satisfaire à l'exécution de la loi bienfaisante du 18 prairial. — PORTALIS [1]. »

Quelques semaines plus tard, on reçut à Nantes l'heureuse nouvelle que tout le monde attendait : enfin le Diocèse allait avoir un chef. De sa propre main celui-ci écrivit au Préfet pour lui communiquer ses intentions et s'excuser de son retard.

« Paris, 3 complémentaires an X.

« J'aurais bien désiré pouvoir arriver à Nantes le 1er Vendémiaire, afin que la cérémonie de mon installation pût concourir avec la fête de la République. Je me l'étais d'abord proposé ; mais les délais que l'on rencontre ici pour les plus petites affaires ne me l'ont pas permis. Enfin je vois arriver ce moment que j'attendais avec tant d'impatience. Je partirai de Paris vendredi, 2 vendémiaire, pour arriver à Nantes lundi prochain. Je désirerais, M. le Préfet, que vous trouvassiez bon que j'arrivasse *incognito* chez vous, pour me rendre de là dans l'appartement que vous avez eu la bonté de me faire préparer. Le moment où l'on est fatigué d'un long voyage n'est pas celui de la représentation. Cependant je souscris d'avance aux mesures que vous aurez crues convenables pour ces premiers moments et pour tout le temps qui suivra. Je compte sur la bienveillance que vous avez voulu me témoigner.

« Je vous salue respectueusement. J.-B., év. de Nantes. »

On ne tint pas compte du désir de Mgr Duvoisin [2] ; les autorités et la population voulaient faire un triomphe à Sa Gran-

1. Arch. Dép. Série V. *Culte personnel.*
2. *Eod. Correspondance.*

deur entrant dans notre bonne ville de Nantes. Elle arriva par le chemin de Paris, précédée d'un détachement de gendarmerie, de cent carabiniers avec une musique militaire, et suivie de cinquante chasseurs à cheval [1].

L'installation du nouvel évêque, accueillie avec tant de joie et de reconnaissance par la population nantaise, était remise au 10 octobre. En attendant cet heureux jour, on se mit en mesure de donner à cette fête tout l'éclat et toute la pompe dus au mérite de l'illustre prélat. La municipalité s'empressa de répondre au C. Letourneur : « J'ai reçu, écrit le maire, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser ce matin, pour me prévenir de l'arrivée prochaine de Monsieur Duvoisin, évêque de ce département. La mairie a, en conséquence, arrêté qu'elle lui ferait sa visite, avec les commissaires de police, dans la matinée du lendemain de son arrivée [2]. »

On avait déjà commencé de faire, à la cathédrale et à l'évêché, les réparations urgentes. On ne peut dire dans quel état de ruines et de dégradation se trouvait la maîtresse église qui, pendant la Révolution, avait servi aux usages les plus divers. En floréal de l'an X, on dressa le devis suivant :

« 1° Grand autel mutilé ; un ange à la tête coupée, ailes rompues, nez et doigts enlevés, tabernacle enfoncé.

« 2° Petits autels, dans l'enclave de la communion, seront rétablis.

« 3° Le grand bénitier en marbre sera repoli et replacé à la porte principale.

« Coût approximatif..... 30,000 fr.

« 4° Serrurerie..... 1,000

« 5° Charpente, couverture et plomberie..... 1,740

1. A partir de ce moment-là on évita d'user de la dénomination de *citoyen* à l'égard de l'évêque et l'on se servit désormais, dans le monde officiel et même dans la société, de la qualité de *monsieur*.

3. Arch. Dép. Série V. *Correspondance*.

« 6° Vitrerie..... 1,170 fr.
« 7° Maçonnerie..... 2,100

Le 29 floréal on soumit l'adjudication pour 31,794 fr.

Quelques jours auparavant, le Préfet, accompagné du chef de bataillon de génie et du capitaine de la même arme, fit une visite et un inventaire du palais épiscopal qui servait depuis longtemps de magasin général pour les hôpitaux militaires des divisions de l'Ouest.

Le ministre des finances avait osé demander que les effets restassent dans une partie de l'édifice y affectée et que l'autre partie fût occupée par l'évêque : c'était une exigence révoltante qui ne fut point approuvée par les autorités locales. Enfin on parvint à s'entendre, en plaçant les effets dans le bâtiment des ci-devant Visitandines, lequel servait d'hôpital militaire.

L'architecte Ogée s'occupa d'abord de rendre la partie méridionale de l'évêché capable d'être occupée décemment ; les réparations faites au vestibule, au rez-de-chaussée et au premier étage coûtèrent 7,150 fr., quoique le projet du premier frimaire comportât la somme modique de 4,950 fr. On dépensa en plus 1,200 fr., pour mettre le jardin en ordre. Pendant la durée des travaux, Mgr Duvoisin occupa provisoirement l'hôtel que M. Letourneur avait mis à sa disposition : une maison située dans la rue Félix, attenante à l'église de l'Oratoire, non loin de la cathédrale. Pendant le temps qu'il y séjourna, on se mit en œuvre pour réparer le vieux palais, construit au XVe siècle par Guillaume Guéguen ; mais malheureusement la restauration enleva à cette antique résidence de nos évêques son caractère architectural qui la mettait si bien en rapport avec l'église cathédrale, à l'ombre de laquelle on l'avait bâtie.

Tous ces travaux étaient bien insuffisants ; mais heureusement ils furent exécutés sur un plus large plan, à partir de 1809.

Les pauvres curés de campagne trouvaient dans leurs paroisses une misère encore plus grande ; à Nantes même, les presbytères avaient tous été vendus, et il n'en restait pas un seul qui pût être remis à la disposition du clergé paroissial. A cette époque, on dut se contenter de peu, en se souvenant que les disciples ne sont pas plus grands que le Maître qui, selon sa propre parole, *n'eut pas lui-même une pierre pour reposer sa tête.*

La municipalté de la Ville ne se contenta pas de l'arrêté dont nous avons fait mention plus haut ; elle tint à montrer sa bonne volonté et délibéra, en sa séance du 15 vendémiaire, qu'il « sera acheté et donné, pour le service particulier de l'Evêque et celui de ses successeurs, un calice avec sa patène et deux burettes avec leur plateau ; le tout en argent doré, bien fait et digne du prélat auquel on les destine[1]. »

Le 18 vendémiaire correspondait au 10 octobre : ce jour fut choisi pour l'installation solennelle de Mgr Duvoisin. Nommé en la fête de S. Félix, une des gloires du siège de Nantes, le nouveau prélat montait sur ce même siège en la fête de S. Clair, le premier pasteur du Diocèse. La Providence, sans l'ordre ou la permission de laquelle rien n'arrive dans le monde, sembla montrer qu'elle avait choisi avec une prédilection toute spéciale celui qui devait renouer la chaîne sainte des pontifes nantais que la Révolution avait violemment brisée.

Toutes les autorités de la ville, le clergé et le peuple se portèrent à la rencontre du triomphateur ; la foule était immense. L'honneur de recevoir son nouveau supérieur ecclésiastique, sous le porche de la vieille cathédrale, fut décerné dignement au vénérable abbé de Boissieu, premier vicaire général de Mgr de la Laurencie et doyen de l'ancien Chapitre épiscopal. Il le complimenta, selon l'usage, en présence de

1. Arch. municip. de Nantes. *Délibérations.*

MM. Leflô de Trémelo, de Hercé et Garnier et toute l'assistance. Du haut de la chaire, Mgr Duvoisin fit tomber sur cette population, avide de l'entendre, des paroles de paix et d'espérance :

« Dieu nous en est témoin, nos Frères, si, à la voix de la double autorité qui nous gouverne, et comme catholique et comme Français, nous avons quitté une retraite obscure et paisible pour les pénibles et dangereuses fonctions de l'épiscopat, nous n'avons été déterminé que par l'espoir de devenir, pour vous, un lien de concorde et de charité... Nous en avons pour garant le caractère des peuples vers lesquels nous sommes envoyé; car, nous aimons à le dire, votre loyauté, votre respect pour les mœurs antiques, votre attachement à la religion de vos pères sont connus dans tout l'univers. Et à quel autre sentiment qu'à l'amour de la religion pourrions-nous attribuer la pompe et l'allégresse avec lesquelles vous nous avez reçu dans vos murs ?...

« Pour rassembler et ramener dans le bercail commun un troupeau si bien disposé, il ne lui manquait que la présence d'un pasteur, envoyé par le prince des pasteurs, et revêtu de son autorité...

« Déjà, nos très chers Frères, nous recueillons les fruits de la concorde, rétablie entre le Saint-Siège et le Gouvernement, déjà nous avons la satisfaction de voir réuni, dans notre communion et dans celle du chef de l'Église, tout le clergé de ce Diocèse. Nous avons donné à tous, avec une affection paternelle, le baiser de paix ; tous ont étouffé dans les embrassements paternels les derniers germes de la dissension [1]. »

Le procès-verbal de cette cérémonie fut laconiquement rédigé par l'administration civile. Quoique cette pièce ne soit pas inédite [2], nous devons lui faire place dans cette page de notre histoire diocésaine, vu l'importance du document.

1. Arch. de l'Evêché. *Collection des lettres et mandements.*
2. *Hist. de la Commune et de la Milice de Nantes.* XI, 136.
Arch. Dép. Série K. *Arrêtés du Préfet.*

« Aujourd'hui dimanche, 18 vendémiaire, an XI de la République française, dans l'église cathédrale du Diocèse de Nantes, en présence des autorités civiles et militaires convoquées par le Préfet, le clergé réuni, Monsieur Jean-Baptiste Duvoisin, nommé évêque de Nantes par le premier Consul, le 18 messidor dernier, ayant été introduit suivant les formalités usitées par l'Eglise et s'étant rendu à l'autel, le secrétaire général de la Préfecture ayant, d'après l'ordre du Préfet, fait lecture : 1° de l'institution canonique donnée à Monsieur J.-B. Duvoisin par Monsieur Caprara, cardinal-légat, en vertu de ses pouvoirs, sous la date du 25 juillet 1802 (6 thermidor an X) ; 2° de l'acte de sa consécration dans l'église paroissiale de Saint-Thomas d'Aquin, par MM. les évêques de Quimper, de Saint-Flour et de Trèves, certifié par Monsieur l'archevêque de Paris ; 3° de l'acte de sa prestation de serment entre les mains du premier Consul, le 27 thermidor an X, délivré par le secrétaire d'Etat ; 4° de l'acte de son installation commise au citoyen Boissieu, par le commandement de Monsieur l'archevêque de Paris, le Préfet a proclamé Monsieur Jean-Baptiste Duvoisin évêque de Nantes et dit qu'il devait être reconnu en cette qualité dans toute l'étendue du département. »

Cette solennité, quelque brillante qu'elle fût et quelque enthousiasme qu'elle provoquât dans la masse, ne plaça pas tous les esprits dans une union parfaite de sentiments : les révolutionnaires qui avaient trempé dans tous les crimes de la Terreur, les bourgeois qui s'étaient enrichis des dépouilles de la noblesse et du clergé, les sceptiques et les impies, ennemis jurés des dogmes catholiques, voyaient d'un mauvais œil le retour à des institutions qu'ils croyaient oubliées pour jamais. Parmi les prêtres eux-mêmes, la concorde était loin d'être parfaite : les constitutionnels scandaleux, les abdicataires, employés aux charges publiques et engagés sacrilègement dans les liens d'un prétendu mariage, rageaient, en assistant à ce revirement inattendu qui portait leur condam-

nation ; quelques ecclésiastiques, parfaitement honorables d'ailleurs, qu'un zèle outré et mal éclairé entraînait dans un schisme nouveau, refusaient à Mgr Duvoisin la légitimité de son institution canonique et restaient attachés à la personne de Mgr de la Laurencie, évêque anticoncordataire.

Mais, à part ces notes discordantes dans ce concert harmonieux de la paix et de la conciliation, on peut dire que ce fut une joie générale et sincère dans le cœur du peuple nantais, si fidèle à la foi de ses pères.

La tâche du nouvel évêque était multiple. Il fallut toutes les qualités de son esprit et toutes les bontés de son cœur pour faire tomber tant de préjugés, pour apaiser tant de haines, accumulées pendant cette funeste période qui finissait. Il se montra surtout pour son clergé d'une simplicité affectueuse et d'une tendresse toute paternelle. Son premier soin, en arrivant au milieu de nous, fut de visiter les paroisses renaissantes de la ville et de la campagne, si désireuses de l'entendre, de le voir et de participer aux faveurs et aux bénédictions dont il était le porteur autorisé. Mais avant de commencer ses courses pastorales, il eut occasion de se voir entouré de presque tous ses prêtres, dans la cérémonie de la prestation du serment.

Le 27 janvier (7 pluviôse), devant toutes les autorités et un nombreux concours d'habitants rassemblés dans l'église cathédrale, en présence de M. Letourneur, préfet du Département, il reçut la promesse de fidélité à la Constitution, faite par la majorité des prêtres convoqués à cet effet. Après un discours prononcé par le premier magistrat, Mgr Duvoisin prit lui-même la parole :

« Je sais, mes chers Frères, avec quelle sainte frayeur un homme d'honneur, un chrétien, un prêtre, doit envisager un engagement consacré par la religion du serment ; mais le serment que l'on vous propose aujourd'hui n'a rien qui puisse alarmer les consciences les plus délicates. Le Gouvernement est en droit de l'exiger, la religion l'autorise, les intérêts de l'Eglise et de l'Etat vous en font un devoir. »

Puis l'orateur sacré engagea ses chers coopérateurs à la concorde et à l'oubli des injures :

« Etouffez tous les souvenirs propres à réveiller les anciennes dissensions ; oubliez vous-mêmes que vous avez pris parti dans ces troubles où il était si difficile de garder la neutralité ; soyez les pasteurs de toutes vos ouailles ; aimez-les toutes également, sans retour sur les événements passés. Montrez même, s'il le faut, une sainte partialité en faveur de ceux que vous pourriez regarder comme vos ennemis (s'il était possible qu'un chrétien, un prêtre, connût des ennemis) [1]. »

Après ces bonnes paroles, accueillies avec une adhésion unanime, chaque prêtre présent s'avance et jure dans la forme qui suit :

« Je jure et promets à Dieu, sur les saints Evangiles, de garder obéissance et fidélité au Gouvernement établi par la Constitution de la République française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors ; et si, dans mon Diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au Gouvernement. »

Deux cent dix ecclésiastiques, presque tous ceux qu'on appelait fonctionnaires rétribués, signèrent cette promesse. Quelques mois plus tard, le 4 juin, plusieurs autres firent la même promesse : c'étaient P. Attimon, F. Mary, J. Papin, J.-F. Hamon, ordonnés et nommés vicaires ce même jour.

Le nombre des sujets était bien restreint, vu les besoins pressants qui se faisaient sentir de toutes parts ; aussi une des préoccupations de l'évêque fut de préparer au sacerdoce tous les clercs qui avaient survécu et qui voulaient persévérer dans leurs desseins. La première ordination fut celle du 4 juin, à laquelle nous venons de faire allusion ; aux quatre prêtres désignés ci-dessus s'était joint un ordinand qui reçut la ton-

1. Bibl. publ. de Nantes. *Papiers de l'Evêché.* N° 37.606.

sure, les ordre mineurs et le sous-diaconat. Trois nouveaux prêtres entrent dans les rangs du clergé paroissial aux Quatre-Temps de septembre de la même année ; l'un d'eux est promu à tous les ordres sans interstices. L'année suivante, la sainte milice s'augmente sensiblement : l'ordination du 4 février comporte 11 tonsurés, 9 minorés, 6 sous-diacres, 4 diacres et 4 prêtres ; mais il faut remarquer que sur ces derniers, trois, Reneau, Robert et Jeaumouillé, figurent à toutes les promotions. Le 22 septembre, 15 aspirants se présentent à la tonsure, et le 8 juillet 1805, 11 autres s'ajoutent à ceux-là [1].

La tranquillité inspirant quelque confiance pour l'avenir, on put trouver des hommes assez déterminés pour embrasser un état qui n'avait rien de souriant à cette époque de formation.

A la faveur protectrice du Gouvernement et grâce au zèle de Mgr Duvoisin, tout reprenait vie, et les institutions d'autrefois se rétablissaient peu à peu.

L'art. 76 de la loi du 18 germinal an X avait autorisé la réorganisation des conseils de paroisses appelés Fabriques, lesquels ne devaient être définitivement organisés qu'en 1809. Quand ils furent constitués à Nantes, un arrêté du Préfet, du 14 vendémiaire an XII, approuva le personnel qui les régissait. Le dénûment des églises était lamentable. Tout était à relever : les autels, les portes, les murs. Tont manquait : les ornements, les vases sacrés, les linges, les objets nécessaires au culte. Bien des années devaient se passer avant que les temples fussent dignes du Dieu qu'on y adore. Presque tous les presbytères avaient été vendus par la nation spoliatrice : il fallait donc trouver un abri provisoire pour ces pauvres prêtres qui revenaient de l'exil ou de leurs retraites. Tout cela n'était point œuvre facile pour ces braves chrétiens, qui avaient le courage, dans ces circonstances, de donner la main à leurs curés ; mais avec le temps et la grâce de Dieu, tout viendra à qui sait attendre.

1. Arch. de l'Evêché. *Registres des dispenses, 1803-1807.*

Le mandement de Mgr Duvoisin (1803) annonçait aux fidèles et aux pasteurs que le culte reprenait quelques-unes de ses anciennes libertés. Il était permis : 1° de sonner les cloches, comme par le passé ; 2° de porter ostensiblement le Saint-Viatique, si ce n'est à Nantes et Paimbœuf ; 3° de faire les processions d'enterrement, des Rogations, de Saint-Marc, des Rameaux, de la Fête-Dieu et des dimanches à la messe, pourvu qu'on ne franchît point les limites paroissiales.

Le port du costume ecclésiastique fut toléré. Une circulaire du Préfet, 2 pluviôse an XII, annonce que le Gouvernement par un arrêté permet ; « 1° que les prêtres, employés dans la nouvelle organisation, savoir : les évêques dans leurs diocèses, les vicaires généraux et chanoines dans la ville épiscopale et dans les différents lieux où ils pourront être en cours de visites, les curés et desservants dans leurs paroisses, continueront de porter les habits convenables à leur état, suivant les règlements, canons et usages de l'Église ; 2° que hors des cas déterminés dans l'article précédent, ils seront habillés à la française et en noir, conformément à l'article XLIIIe de la loi du 18 germinal an X [1]. »

On se conforma généralement à cet arrêté : les ministres de Dieu, séparés du monde par leur caractère sacré et leur mission sainte, autant que par leurs habitudes et leurs occupations, purent enfin reprendre ces livrées qui les distinguent extérieurement des laïques et que l'Église, dans la cérémonie de la tonsure, leur avait données pour être portées avec honneur, devant Dieu et devant les hommes. Cependant, à cause des restrictions de l'arrêté préfectoral, plusieurs ecclésiastiques ne se crurent point obligés à bénéficier de cette tolérance : on ne les voyait en soutane que le dimanche, et dans l'exercice de leur ministère.

L'abbé P. Grégoire.

(*La suite prochainement.*)

1. Arch. Dép. Série V. *Police générale.*

CHRONIQUE

—

LES NOCES D'OR D'UN PRÊTRE VENDÉEN *

La paroisse de Sainte-Foy présentait, le 1er octobre dernier, un spectacle extraordinaire et bien doux pour la piété chrétienne : elle célébrait le cinquantenaire sacerdotal, les *Noces d'or* de son vieux curé, M. l'abbé Hippolyte Lamontagne.

Un grand nombre de prêtres et de laïques, parmi lesquels nous avons remarqué M. l'abbé Robert du Botneau, archiprêtre des Sables-d'Olonne, MM. les doyens de la Mothe-Achard et de Saint-Gilles ; M. le comte de Bessay ; M. de Verteuil, l'artiste bien connu ; M. Eugène Roulleaux, rédacteur en chef de *la Vendée* ; M. Émile Grimaud, le poète aimé des héros *vendéens*, etc., etc., étaient venus se joindre aux fidèles paroissiens du vénérable jubilaire, et lui donner une nouvelle preuve de l'amitié qu'il a su se concilier autour de lui, par l'aménité de son caractère et la distinction de son esprit.

I

Dès le matin, le petit bourg était en fête : les travaux étaient suspendus dans les champs, et tous les chemins se couvraient de voyageurs empressés de prendre part à la solennité.

Le soleil lui-même avait voulu être de la partie, et, dès l'aurore, il jetait ses splendeurs sur le bourg, sur l'église, sur le presbytère, et sur toute cette épaisse et puissante verdure qui enveloppe l'humble bourgade comme d'un manteau royal.

Les mains pieuses avaient aussi voulu contribuer à l'ornementation de l'église et du presbytère — ces deux maisons bénies où s'écoule la vie du prêtre, témoins discrets de ses peines et de ses consolations, mais le plus souvent, il faut bien le dire, de ses luttes et de ses déceptions.

* Dans notre livraison de décembre dernier (pages 469 à 475), M. l'abbé J. Dominique consacrait une excellente étude à notre collaborateur M. l'abbé Lamontagne et à son *Recueil de fables*. Nous conseillons de la relire, comme préparation à la présente Chronique. (*Note de la Rédaction*).

Partout de fraîches guirlandes courant le long des murs sacrés et encadrant les initiales du pasteur bien aimé; partout des inscriptions et des sentences rappelant le but de la fête et reportant l'âme vers les horizons surnaturels; et, pour relever tout cela, une joie, un bonheur, une allégresse que peuvent seuls donner les fêtes chrétiennes et que ne connaîtront jamais les ennemis de nos croyances catholiques.

C'est que le prêtre est vraiment un être à part dans la société chrétienne; c'est que le curé d'une paroisse est, pour ainsi dire, la clef de voûte de l'édifice social et que, sans lui, la vérité s'altère, la morale se dissout, et l'homme ne voit plus son chemin parmi les ombres qui l'obsèdent.

Il est bien humble, il est bien petit en apparence, ce pauvre curé de campagne, perdu dans la solitude de son apostolat; et il ne manque pas de gens aujourd'hui qui s'imaginent se grandir en lui jetant la boue et le dédain : pauvres insensés qui ne comprennent rien aux grands problèmes de la vie, et qui vont se heurter, tête baissée, à des utopies sauvages, heureux de retrouver, un jour, ce prêtre méprisé, pour entendre sa parole consolatrice, et peut-être — cela s'est vu — pour partager son pain!

Ce prêtre, c'est l'ami du pauvre, du souffrant, du délaissé, à toute heure, dans toutes circonstances; jamais il ne refuse, jamais il ne recule devant l'accomplissement d'un devoir, fallût-il pour cela braver la colère d'un préfet ou d'un ministre, ou même d'un roi ou d'un empereur.

Voilà ce que nous disait éloquemment, quoique en de tout autres termes, le prédicateur de la fête, l'excellent et distingué Père Deval, un enfant du vénérable Montfort, dont l'humilité et la modestie avaient dû céder aux instances de M. le Curé de Sainte-Foy.

Quant à nous, nous devons remercier l'un et l'autre, et le vénérable vieillard qui a su si bien placer ses préférences, et le P. Deval lui-même pour les grandes et belles choses qu'il nous a si bien dites.

Mais j'ai déjà un peu anticipé sur les faits, et il faut bien que je rappelle la splendide procession qui a eu lieu avant la grand'messe, alors que le clergé tout entier, croix en tête et bannières au vent, marchait au-devant du vénérable jubilaire, qui l'attendait, revêtu de la chape et de l'étole, au seuil de son presbytère.

Il était beau de voir ces longues files de prêtres et de fidèles ramener, au chant du *Benedictus*, ce prêtre, ce vieillard, portant sur ses épaules, et sans fléchir, malgré de récentes atteintes, le poids de ses soixante-treize ans; il était beau de songer que ce patriarche du sacerdoce catholique, ceint de la triple couronne de l'âge, de l'intelligence et du sacerdoce, allait tout à l'heure, à l'autel, redire à Dieu les serments de sa

jeunesse, et vouer encore à Jésus-Christ son dernier souffle et sa dernière énergie.

Il me semblait l'entendre dire avec le poète :

Mon Dieu, j'ai combattu cinquante ans pour ta gloire !

et mieux encore, avec le grand évêque de Tours, saint Martin : « *Non recuso laborem :* Seigneur, je n'ai pas peur de la peine ; si je puis être utile encore, me voici, je suis prêt. »

Durant le saint sacrifice, célébré par M. l'abbé Jodet (autre patriarche du sacerdoce, dont nous fêtions le cinquantenaire il y a déjà plus de deux ans), divers morceaux de musique ont été chantés, et nous avons pu admirer les voix puissantes et exercées qui donnent tant de relief aux cérémonies religieuses de l'église Notre-Dame des Sables-d'Olonne.

Après la sainte messe, la procession a reconduit en triomphe le vénérable curé jusqu'à son presbytère ; là, il a remercié toute l'assistance par de courtes et très aimables paroles ; puis il a donné sa bénédiction pastorale, et chacun s'est retiré chez soi, mais bien lentement et comme à regret : il semblait que la fête devait durer toujours.

II

Ici commence une fête plus intime, que nous pouvons appeler la fête de l'Amitié, ou même la fête de la Poésie.

N'oublions pas, en effet, que nous sommes chez un poète, et un poète, certes, qui n'est pas le premier venu ; si vous ne le saviez pas, je vous rappellerai ce *Recueil de fables* qui a paru l'année dernière, et dans lequel le vieux La Fontaine eût trouvé bien des morceaux dignes de son génie ; et je vous montrerais là, sur ces tablettes, cet œillet d'argent, que notre poète cueillit jadis dans les jardins de Clémence Isaure.

Nous sommes donc ici en pleine terre de poésie.

Aussi voyez : auteur du spirituel vieillard, tous les poètes, tous les rapsodes de la contrée se sont donné rendez-vous ; ils sont là, semés partout autour des tables, attendant le moment de payer tribut à leur frère, je dirais mieux, à leur maître, car il l'a été réellement pour plusieurs, et il aurait pu l'être pour tous.

Ses fables sont jolies, piquantes, morales, instructives, et, on peut bien le dire, c'est là son domaine véritable. Mais à côté des fables et en dehors de ce livre, que de pièces délicates et finement travaillées dorment dans les cartons, et ne verront peut-être jamais le jour.

Et ce sera un malheur pour les amis de l'art et de la belle littérature française.

Celui qui va nous le dire le premier, c'est M. Eugène Roulleaux, l'énergique rédacteur en chef de *la Vendée*, ce vieux soldat, qui manie la langue des vers avec la même facilité que la polémique du journal, et qui mêle à son style, et à tout ce qu'il dit, une ardeur, une crânerie qui fait plaisir et qui empoigne manifestement un auditoire.

La pièce est longue; mais elle est si pleine d'à-propos et de mots heureux, si coupée d'applaudissements et de bravos, qu'elle finit vraiment trop tôt.

Après lui, c'est le vénérable M. Jodet qui, malgré ses soixante-dix-sept ans, a su tourner encore habilement un acrostiche du nom de Lamontagne, dont le dernier trait est fort applaudi.

C'est ensuite M. le curé de Saint-Juire, un condisciple de notre poète, qui veut lui payer une dette d'amitié : c'est l'œuvre d'un vieux camarade et d'un ami, et cette circonstance ajoute un nouveau prix à une petite pièce, d'ailleurs pleine de sentiment et de vérité.

Un autre camarade de ce bon vieux temps dont nous saluons les aimables restes, c'est M. le curé de Bouin. Lui, il a eu le don de trouver une idée neuve et de la rendre avec beaucoup d'art et d'humour, comme disent les Anglais : chaque strophe de sa pièce, *Il se fait tard*, a été accueillie par le franc rire et les bravos.

Avec M. l'abbé Gonet, doyen de Saint Gilles-sur-Vie, nous abordons la période moyenne de la vie : ce n'est pas encore un vieillard que nous avons devant nous, mais ce n'est déjà plus un jeune homme. En tout cas, c'est un poète, lui aussi, et il y a longtemps qu'il en porte le nom et l'auréole : sa modestie me pardonnera de rappeler ici ce que tout le monde sait.

Sa composition débute par une fiction ingénieuse, et le poète sait en tirer des rapprochements et des aperçus de la plus grande délicatesse : c'est un morceau qui nous a paru fini, et qui ne perdra sans doute rien de son effet à la simple lecture.

Et maintenant, c'est M. l'abbé J.-J. Rousseau, curé de Saint-Denis-la-Chevasse — deux noms, aujourd'hui célèbres en Vendée — qui salue en M. Lamontagne le *Prêtre* et le *Poète*. Quelques strophes surtout sont très applaudies.

C'est M. le curé de Saint-Benoît-sur-Mer, avec quelques couplets pleins de cœur; c'est M. le curé de Vairé, qui chante aussi le *Prêtre* et le *Poète*, et nous montre, une fois de plus, avec quelle grâce empreinte de bonhomie il sait tourner un compliment.

M. l'abbé Chatry vient à son tour et nous chante le nom de *Lamontagne*. Dire ce qu'il a mis d'esprit, de délicatesse et d'habileté dans cette pièce

serait absolument impossible : chaque fin de strophe, chaque solution du problème posé, était accueillie par des rires et des bravos enthousiastes.

M. l'abbé Velluz, qui accompagnait le poète, l'a fait avec beaucoup de goût, et nous a donné, sur son violon d'artiste, des intermèdes charmants.

M. Emile Grimaud, l'ami tout particulier du vénérable curé de Sainte-Foy, son frère et presque son fils en poésie, et comme lui, brillant lauréat des Jeux floraux, devait fermer la marche dans ce défilé poétique, et venir, le dernier, offrir à son vieux *mentor,* à son vieux maître, ses *Vieux souvenirs* [1].

Malgré le titre, ses souvenirs nous ont paru bien jeunes, et M. Émile Grimaud voudra bien reconnaître avec nous que le printemps n'a fui ni son cœur ni ses vers. L'accueil fait à sa poésie le lui aura du reste amplement prouvé.

Par une attention délicate, l'auteur offrait, comme cadeau de noces, au vénérable jubilaire un exemplaire richement relié de ses *Vendéens,* avec les splendides eaux-fortes de M. Octave de Rochebrune qui le décorent, et qui sont à elles seules tout un poème. Nous avons admiré ce magnifique volume, marqué aux initiales de M. l'abbé Lamontagne, et nous avons partagé la joie du vénérable vieillard, en présence de ce précieux témoignage d'une ancienne et durable amitié; mais le plus heureux était encore M. Emile Grimaud lui-même.

En définitive, nous avons assisté là, non pas à un banquet — c'était la moindre préoccupation du moment — mais à une véritable séance académique.

Il est certain, en effet, que, même en faisant la part de l'enthousiasme inséparable de toute belle fête, il a été lu, dans ce jour des *Noces d'or* de M. Lamontagne, des poésies vraiment remarquables, et, si jamais ces divers morceaux sont réunis en un recueil, ce sera sûrement un précieux souvenir pour les témoins privilégiés de la fête, et, de plus, une agréable surprise pour ceux qui les liront une première fois.

J'allais oublier un détail : le matin même de la cérémonie, M. de Verteuil, l'artiste bien connu, dont la vie entière est vouée au culte des arts, arrivait, avec le buste de M. Lamontagne, modelé et sculpté par lui. L'œuvre est admirablement réussie, les traits sont fidèles, et nous pouvions nous en convaincre, en promenant nos regards du modèle souriant au milieu de nous tous vers l'image immobile et muette, à laquelle s'attachera désormais, comme un souvenir de plus, le reflet consolant de cette belle journée.

1. Nous les reproduisons plus loin.

Pour terminer cette fête, à la fois littéraire et sacerdotale, il fallait encore une parole grave et religieuse, comme celle du matin.

M. l'archiprêtre des Sables s'est levé et a trouvé dans son cœur des paroles choisies pour résumer les impressions de la journée. Evoquant tour à tour, avec un grand tact, les souvenirs de l'antiquité païenne et les réalités splendides et suaves de la foi catholique, il a salué le poète, le lauréat des Jeux floraux ; puis le prêtre, le chef de la paroisse, le pasteur ; à l'un comme à l'autre il a souhaité longue vie et des jours pleins d'œuvres. Et l'assemblée entière s'est levée en criant avec lui :

— *Vivat ! Ad multos annos !* Vive M. Lamontagne ! Vive le prêtre... et le poète !...

L'ABBÉ ***

VIEUX SOUVENIRS

A M. L'ABBÉ H. LAMONTAGNE

CURÉ DE SAINTE-FOY,

Le jour de ses Noces d'or (1er *octobre* 1884).

Comme le dit une romance,
Qui fut renommée en son temps,
Combien j'ai douce souvenance...
Des jours lointains de mon printemps !

Car c'est alors, ô mon cher maître,
Que, sortant d'être un écolier,
J'eus le bonheur de vous connaître
Et que Dieu nous fit nous lier.

La belle saison printanière !
Oiseaux perdus dans un buisson,
Vous rimiez à la Bretonnière,
Et moi je rimais à Luçon.

Nous avions la tête occupée
A rêver, à choisir des mots.
Que de vers pris à la pipée !...
Vous peigniez, vous, les animaux.

Sachant à fond la vie humaine,
Esprit apte aux fines leçons,
La fable était votre domaine ;
Vous y faisiez d'amples moissons.

Sitôt que ma plume ou la vôtre
Avait bien couru, dans son coin,
Comme l'un de retrouver l'autre
Sentait l'invincible besoin !

Et l'on voyait par la campagne
L'un de nous marcher à grands pas :
J'allai cent fois à... Lamontagne,
Qui vers Luçon ne venait pas.

A cet échange de pensées
Par nous, quand le ciel était lourd,
Que d'heures furent dépensées,
En un bosquet voisin du bourg !

A ce point, ami, si j'insiste
Sur des souvenirs vieux, mais doux,
— Plus doux que le présent n'est triste —
C'est qu'ils m'ont ramené chez vous.

J'abhorre tout ce qui rappelle
L'ingratitude et sa noirceur.
Pour ma muse essayant son aile,
Votre muse eut des soins de sœur.

J'ai donc tout quitté, voulant être
Près de vous, et plus tendre encor,
En ce jour où, bienheureux prêtre,
Vous célébrez vos Noces d'or !

ÉMILE GRIMAUD.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ARGUMENTS (LES) DE ZÉNON D'ELÉE CONTRE LE MOUVEMENT, par Charles Dunan, docteur ès lettres, professeur de philosophie au collège Stanislas. — In-8°, 45 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud. — Paris, lib. Félix Alcan, 108, Boulevard Saint-Germain.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN, année 1883. In-8. 306 p. et pl. Vannes, imp. Galles.

BULLETIN ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE, t. 16. Deuxième partie. In-8°, p. XLV à LIX et 137 à 368, et carte. Rennes, imp. Catel et Ce.

CATALOGUE DES OUVRAGES DE PEINTURE, DESSIN, AQUARELLE, SCULPTURE, GRAVURE, ARCHITECTURE ET ART RÉTROSPECTIF A L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS DU CONCOURS RÉGIONAL DE 1884 DE LA VILLE DE BREST. In-16, 52 p. Brest, imp. Halégouet..... 50 cent.

CHANTS RELIGIEUX A L'USAGE DES PÈLERINS DE SAINTE-ANNE. In-32, 16 p. Vannes, lib. Lafolye..... 5 cent.

CHOUAN (UN) A LONDRES (1796); LOUIS-CHARLES-RENÉ COLLIN DE LA CONTRIE, par le comte G. de Contades. — In-8°, 24 pl. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de la Révolution.*

COMTE (LE) DE PARIS; par R. H. 3e édit. In-12, 82 p. avec portrait. Fontenay, imp. Vendéenne.

DISCOURS PRONONCÉ DANS LA MÉTROPOLE DE RENNES, A L'INAUGURATION DU MONUMENT DE S. E. LE CARDINAL BROSSAYS SAINT-MARC, LE 6 MAI 1884, par Mgr l'évêque de Vannes. In-8°, 39 p. Vannes, imp. Galles.

GUIDE DU VOYAGEUR A NOIRMOUTIER, par le Dr Viaud-Grand-Marais, membre de la Société d'émulation de la Vendée. In-12, 144 p. Nantes, imp. de l'Ouest. Se vend à Noirmoutier, chez les principaux marchands..... 2 fr.

LUNE (LA) DE MIEL, idylle; VELLÉDA, poésies, par E. Orieux. In-8°, 11 p. Nantes, L. Mellinet et Cie.

Extrait des *Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure.*

PETITE GÉOGRAPHIE PITTORESQUE DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE, pour servir de guide aux voyageurs dans Rennes et le département, par Adolphe Orain, officier d'Académie. Pet. in-18, 215 p. Rennes, P. Dubois, lib..... 1 fr.

POUILLÉ HISTORIQUE DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE VANNES, BÉNÉFICES SÉCULIERS; par l'abbé Luco, ancien professeur de droit canonique. In-8°, 904 p. Vannes, lib. Galles; l'Auteur, 5, rue Neuve..... 15 fr.

TRENTE ET UN ANS DE SERVICE DANS L'ARMÉE FRANÇAISE, 1848-1879, par E. de Poulpiquet, lieutenant-colonel en retraite. In-8°, II-254 p. Landerneau, imp. Desmoulins.

LES SÉVIGNÉ OUBLIÉS

SOUVENIRS DU XVIIe SIÈCLE

I

NOTRE ONCLE DE SÉVIGNÉ

Un rêve !

Nous montons l'escalier d'un des vieux hôtels de la place Royale. Un vaste salon nous ouvre ses portes. Meubles, sièges, tentures, objets familiers, tout est du plus pur XVIIe siècle.

Où sont donc les hôtes de cette demeure luxueuse ? Ne vont-ils pas reprendre dans un instant la place qu'ils viennent de laisser vide ?

En attendant, jetons les yeux sur les hautes murailles qu'animent de vieux portraits de famille dans leurs cadres noircis par le temps. Ces figures — sans doute ressemblantes — nous attirent par je ne sais quoi de doux et de mélancolique que les années donnent aux peintures anciennes, par quelque chose de l'âme et du cœur qui a passé visiblement sur ces toiles.

Nous ne reconnaissons pas le faire habile des Philippe de Champaigne et des Rigaud. Mais l'artiste a su mettre sur chaque figure un cachet original, que ce soit des évêques, des maréchaux de camp, des présidents au parlement, de belles dames ou de simples gentilshommes.

Examinons de plus près. La même physionomie se retrouve à des âges différents. Ici, un officier général, à la moustache hardie et conquérante, portant avec aisance le costume militaire du temps de Louis XIII et de la Fronde ; là le même homme, sur les confins de la vieillesse, au front sévère, aux yeux baissés, au vêtement sombre, arrêtant la main, non plus sur le pommeau d'une

rapière, mais sur un gros volume au dos duquel se lit un seul mot: AUGUSTINUS. Ce rapprochement dévoile une partie du mystérieux incognito: on devine une existence dont deux phases se détachent en relief, Fronde et Port-Royal, deux étapes importantes de la noblesse au cours du grand siècle.

Enfin, dans un coin de ces deux toiles, nous apercevons un écusson armorié en partie effacé. Un héraut d'armes le traduirait ainsi: *Écartelé de sable et d'argent.*

Un Sévigné! Lequel donc?

C'est ainsi que, non plus dans un rêve, mais dans les mémoires du cardinal de Retz, dans les lettres de l'incomparable marquise, dans les correspondances et les relations jansénistes, nous est apparu, à deux âges de sa vie, — comme un double portrait dans la galerie des ancêtres, — un personnage avec lequel nous avons désiré de faire plus ample connaissance.

Celui qu'on appelait le chevalier de Sévigné — notre oncle de Sévigné, disait sa nièce — a joué un rôle dans son temps. L'intrigant coadjuteur Paul de Gondi l'a employé et Port-Royal l'a compté au nombre de ses adhérents les plus généreux, partant, des plus considérés. Soldat dévoué des causes qu'il a servies, il doit à son dévouement même d'avoir survécu à tant de figures obscures. Si peu que son nom ait marqué dans l'histoire, il mérite, ce nous semble, de revivre. C'est l'occasion d'étudier, dans un de ses représentants, l'ancienne noblesse française qui, même dans ses fautes les plus cruellement expiées, n'a presque jamais manqué de grandeur.

D'ailleurs, une simple esquisse suffira pour placer cette physionomie d'autrefois dans une juste perspective. Pour « notre oncle de Sévigné, » ce serait trop d'une statue: bornons-nous donc à une statuette [1].

1. Nous avons déjà abordé cette figure en 1864, dans une étude bienveillamment accueillie par la Société Académique de Brest: mais des documents nombreux et importants, que nous n'avions pas alors à notre disposition, nous permettent de présenter aujourd'hui un travail presque entièrement nouveau.

I

Les Sévigné doivent remercier la charmante Marie de Rabutin-Chantal d'être entrée dans leur famille : elle a donné l'immortalité à leur nom. N'oublions pas cependant qu'en 1644, à l'époque où elle n'était encore qu'une spirituelle jeune fille, son fiancé pouvait lutter avec elle pour l'illustration des aïeux et l'ancienneté du blason.

Dans une lettre bien connue du 4 décembre 1666, le comte de Bussy-Rabutin, qui avait écrit au bas du portrait de sa cousine qu'elle avait épousé un gentilhomme *honoré* des alliances des Vassé et des Rabutin, est vivement relevé. La marquise établit que l'honneur était au moins réciproque. Depuis Guillaume de Sévigné qui suivit saint Louis à la septième croisade, depuis cet autre Guillaume qui fut chambellan du duc Jean V, jusqu'au XVIIe siècle, on trouve ce nom maintes fois cité dans les annales de la Bretagne et allié aux maisons les plus illustres de ce pays.

Parmi les ligueurs de marque qui offrirent leur concours au duc de Mercœur, après la mort d'Henri III, nous rencontrons un de ses maréchaux de camp, Joachim de Sévigné, baron d'Olivet, de la branche cadette, à qui sa conversion à la cause royale valut le collier de l'Ordre de Saint-Michel. Il avait épousé sa cousine, Marie de Sévigné : celle-ci devint, par la mort de son frère, héritière de la branche aînée, et ce fut ainsi que les biens et les titres de la famille se réunirent dans les mains d'un nouveau chef de nom et d'armes.

Le château des Rochers — d'où la femme de son petit-fils devait dater tant de lettres charmantes — devint la résidence de Joachim. C'est là que naquit, le 26 mai 1607, son fils Renaud, celui dont nous racontons l'histoire [1]. Il avait déjà deux filles qui

1. Il a pris quelquefois ou il s'est laissé donner les prénoms de *René-Renaud* : mais à son baptême dans l'église d'Etrelles, le 20 septembre 1607, il n'en reçut qu'un, celui de son parrain et cousin, Renaud de Sévigné, de la branche de Montmoron.

se marièrent, et un autre fils, Charles, qui continua la postérité [1].

Renaud de Sévigné ne fit sans doute que des études élémentaires : lorsqu'il fut en âge de manier une épée, on le lança dans la carrière des armes, en réclamant son inscription sur les listes de l'Ordre de Malte dans lequel il prit rang, — moyennant dispense, — dès l'âge de quinze ans. (24 décembre 1622.)

Ses panégyristes nous apprennent simplement qu'il se distingua dans les guerres d'Allemagne et d'Italie. Ce qu'ils ne disent pas, nous l'empruntons à l'histoire du régiment de Normandie où nous trouvons le chevalier, dès 1630, à la tête d'une compagnie.

En Piémont, en Alsace, au siège de Spire, en Franche-Comté, en Roussillon et de nouveau en Piémont, où se termina sa carrière régulière, partout où le conduisit le drapeau de la France, il se montra intrépide soldat.

Au siège de Chossin (Franche-Comté), en 1638, le 1er bataillon de Normandie, commandé par Sévigné qui avait l'attaque de gauche, entra si brusquement dans la place, que les Lorrains culbutés laissèrent entre ses mains deux canons et un drapeau. Peu après, au siège de Poligny (28 juin), en montant à l'assaut, il fut grièvement blessé.

En 1640, le 14 septembre, devant Turin, cinq de nos redoutes venaient d'être surprises à la pointe du jour et emportées par le prince Thomas de Savoie. D'Harcourt donna l'ordre de les reprendre. Le chevalier, avec cinquante mousquetaires, s'élança audacieusement en poussant le célèbre cri de ralliement : *Vive Normandie!* sauta le premier dans l'une des redoutes et, par ce coup de vigueur, amena l'évacuation des autres positions.

Maréchal de bataille le 20 avril 1645, il se démit de sa compagnie et obtint, l'année suivante, le grade de maréchal de camp [2].

1. Charles de Sévigné, frère aîné du chevalier, n'eut qu'un fils, Henri, marquis de Sévigné, qui épousa Marie de Rabutin-Chantal.

2. Brevet du 1er mai 1646. — Voir *Histoire de l'Infanterie française* par le général

Avant de l'amener sur un autre théâtre, citons un trait qui fait honneur à sa générosité. A la prise d'une ville, ayant heurté du pied une petite fille, que ses parents, tués ou mis en fuite, avaient abandonnée sur un fumier, il la recueillit dans son manteau, se chargea de son éducation et paya sa pension dans un couvent où plus tard elle prononça ses vœux.

Lorsque les troubles de la Fronde éclatèrent, il était à l'armée d'Italie. Olivier Le Febvre d'Ormesson, dans son *Journal*[1], nous permet de fixer la date de son retour en France. Nous y lisons, sous la rubrique du 20 décembre 1648 :

« Je fus dîner chez Mme de Sévigné où était le chevalier de Sévigné qui revenait d'Italie. Il nous dit que Casal serait perdu dans trois mois, y ayant neuf que la garnison subsiste des magasins, sans avoir pu les renouveler, faute d'argent. »

Il se trouva tout naturellement introduit dans le cercle de sa nièce, la jeune marquise, chez laquelle il ne rencontra que des adversaires de Mazarin : son neveu, les Coulanges, les d'Ormesson, ne cachaient pas leurs préférences.

Comment le chevalier n'aurait-il pas été frondeur ? Charles de Sévigné, son frère, était devenu, par son mariage, proche parent de Paul de Gondi. Ce singulier prélat, lancé à outrance dans l'intrigue, avait, suivant l'expression du chansonnier Marigny, *vendu sa crosse pour une fronde,* et réunissait autour de lui le ban et l'arrière-ban de ceux qui lui tenaient par quelque lien. Le chevalier, amené au coadjuteur par le marquis de Sévigné, se consacra à son service avec le dévouement et la loyauté d'un Breton.

Une arrière-pensée d'ambition ne fut sans doute pas étrangère à cette résolution : si ce mouvement réussissait, un brevet de

Suzane. Ed. in-12, tome II, p. 410 et suiv., et *Chronologie historique et militaire,* de Pinart, tome VI, p. 204.

1. Tome I, p. 578.

lieutenant général, un beau gouvernement, un poste élevé à la cour, pouvaient être la récompense d'un zèle entreprenant. Et d'ailleurs, la lutte contre Mazarin devait lui sourire, comme une campagne de guerre, comme une aventure.

Son amour-propre ne fut pas médiocrement flatté de cet engagement qui le mêlait à un certain nombre d'hommes marquants de l'époque, dont les noms étaient exploités sans pudeur et jetés aux quatre vents de la publicité. Avec quel orgueil il lut dans un des pamphlets du temps : « Il serait malaisé de nombrer la « quantité de maréchaux, de mestres de camp, de seigneurs de « marque qui se sont déclarés pour le même parti. Nous les nom- « merons confusément :... (*suivent douze noms*) et messieurs de « Sévigni[1]. » Il put se croire presque une puissance.

Le 6 janvier 1649, le roi et la cour avaient quitté Paris : quelques jours après, le coadjuteur envoya le chevalier de Sévigné à Saint-Germain-en-Laye porter à la Reine une lettre où il s'excusait de n'avoir pu la rejoindre, quoiqu'il l'eût promis : « La Reine, raconta-t-il plus tard, répondit au chevalier avec hauteur et mépris : le second ne put s'empêcher, en me plaignant, de témoigner de la colère. La Rivière éclata contre moi et le chevalier vit clairement que les uns et les autres étaient persuadés qu'ils nous mettraient la corde au cou. »

Sévigné se compromit plus encore. Après avoir signé le traité d'union contre Mazarin, il prit le commandement du régiment de cavalerie, levé des deniers publics par le coadjuteur, qui lui donna le nom de son archevêché *in partibus* et pour devise : *In Corda inimicorum Regis.* Le régiment de Corinthe et le commandement du chevalier — comme les roses — ne durèrent qu'un matin.

Paris était menacé de famine. Les troupes royales, qui tenaient les environs, arrêtaient les bestiaux et les denrées : la capitale

1. *Relation de ce qui s'est passé à Paris depuis l'enlèvement du Roy.....* Paris, MDCXLIX, in-4°, p. 5.

révoltée pouvait craindre d'être obligée, dans un temps prochain, à une lamentable capitulation. Les soldats levés par les Frondeurs furent chargés spécialement de favoriser l'arrivée des convois.

Le régiment de Corinthe partit un des premiers en campagne.

Le jeudi 28 janvier, dans la soirée, le chevalier de Sévigné sortit de Paris avec cent cinquante de ses cavaliers — d'autres disent trois cents — et plus de cent hommes d'infanterie du régiment du duc de Bouillon. Il se dirigea vers Lonjumeau où devait se réunir le convoi, et laissa au Pont-Antony, pour assurer son retour par cette route, son infanterie qui se barricada dans une maison d'assez bonne défense.

Ses mouvements n'échappèrent pas à la vigilance des ennemis. Philippe de Clérambault, comte de Palluau, mestre de camp général de la cavalerie légère, qui les commandait et dont le quartier général était à Meudon, visitant ce soir-là sa grand'-garde à Châtillon, aperçut quelques hommes et des charrettes marchant vers le Bourg-la-Reine. Il envoya en reconnaissance: on apprit ainsi qu'on avait affaire à un parti d'infanterie et de cavalerie de Paris qui allait chercher des vivres à Lonjumeau.

Le commandant des troupes royales prit aussitôt ses dispositions: faisant deux lignes de sa cavalerie, il se mit à la tête de la première, confia la seconde à M. de Vallavoire, plaça son infanterie à sa droite et marcha en bon ordre jusqu'au Pont-Antony. Là, il n'hésita pas à attaquer l'infanterie parisienne qui l'arrêtait. Les assiégés résistèrent quelque temps, mais après avoir vu incendier la porte de la maison et perdu dix hommes, ils demandèrent et obtinrent quartier. On les fit prisonniers avec le capitaine Blanchet, leur chef, deux lieutenants et un sergent.

Ce premier obstacle écarté, les vainqueurs poussèrent droit sur Lonjumeau. A une demi-lieue de cette ville, ils rencontrèrent Sévigné à la tête de ses cavaliers, escortant soixante chariots chargés de farine et une centaine de porcs. Le comte de Palluau ordonna à M. de Vallavoire de le suivre, et partant au galop avec trois escadrons, chargea si vigoureusement la cavalerie parisienne

qu'il la culbuta, lui tua deux officiers et quelques hommes, ramassa bon nombre de prisonniers, et dispersa le reste qui se sauva à la faveur du brouillard : le convoi devint la proie des troupes mazarines.

Les prisonniers firent connaître que le duc de Beaufort devait venir au-devant du convoi avec sa cavalerie, ce qui détermina Clérembault à revenir sur Meudon : il ne vit personne.

Quant au chevalier, il échappa par miracle à la mort ou à la capture : son cheval l'avait jeté dans un fossé, les cavaliers royaux lui passèrent sur le corps. On le crut tué : de Paris, on l'envoya chercher dans un carrosse : il revint chez lui meurtri, mais sans blessures [1].

La Cour se réjouit de ce succès : elle annonça avec un peu de bruit la défaite du régiment de Corinthe et la prise du convoi avec quatre cents chevaux. On dit — au cercle de la Reine peut-être — que c'était *la première aux Corinthiens*. Le mot était méchant : on le recueillit. Il courut aussi à Paris où l'on en rit beaucoup. Le coadjuteur seul n'en prit pas son parti : sa fortune militaire ne put s'en relever : l'aventure et le mot l'avaient tuée. Cet incident de la Fronde ne figure pas dans ses mémoires.

Le 29 janvier 1649, jour de fête pour la capitale, on baptisait solennellement à Saint-Jean en Grève le fils de Mme de Longueville, tenu sur les fonts baptismaux par la ville de Paris. Il fallut néanmoins en haut lieu dire toute la vérité : Paul de Gondi, en prenant séance, raconta lui-même au Parlement la défaite de son régiment. Les amis du chevalier allèrent lui porter leurs condoléances : il ne leur cacha pas que, dès la première charge, ses gens s'étaient enfuis.

Mais on se garda de trop instruire le peuple de ce fâcheux événement. La plupart des publications d'alors restèrent muettes. Ni *le Mercure parisien,* ni *le Babillard du temps,* ni *le Journal*

1. Nous avons emprunté ces détails peu connus à une relation très rare publiée à Saint-Germain-en-Laye (30 janvier 1649, 8 pages in-4o) et au *Journal des guerres civiles* de Dubuisson-Aubenay. Paris, 1883, in-8o, p. 135.

poétique de la guerre parisienne, ni *les Visions nocturnes de Me M. Questier* qui s'étendent longuement sur d'autres faits, ne soufflèrent mot de la déroute des Corinthiens.

Le *Courrier Français* fit mieux : sous sa plume complaisante, la débandade devint un combat héroïque :

« La nuit précédente, cent soixante cavaliers du régiment de Monsieur l'Archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, étant sortis par la porte Saint-Jacques, tirant vers Lonjumeau, furent rencontrés par six cents cavaliers et cent harquebusiers à pieds des troupes mazarines, contre lesquels, nonobstant le grand nombre des ennemis, ils se battirent si vaillamment qu'il en demeura sur la place plus des leurs que de cette petite troupe conduite par le sr de Sévigny, qui ramena ses gens en sûreté dans la ville, avec quelques paysans qui y apportèrent des vivres [1]. »

Voilà comment on mentait en prose ; écoutons la poésie :

« La nuit devant qu'il eût son nom [2],
Les chevaux-légers de Corinthe,
Gens à l'épreuve de la crainte,
Sur le chemin de Lonjumeau
Rencontrèrent, sous un ormeau,
Cent deux hommes d'infanterie
Et six cents de cavalerie,
.....
Sur lesquels et boute à grands coups
Donna notre petite troupe,
Qui pousse, qui bat et qui coupe,
.....
Qui livre et qui reçoit combat
Et fait joliment sa retraite,
La partie étant trop mal faite,
Sevigny commandant pour nous [3].»

1. *Suite et troisième arrivée du Courrier Français apportant toutes les nouvelles.* Paris, 1649, in-4o, p. 5.

2. Allusion au baptême du fils de Mme de Longueville.

3. *Quatriesme courrier français traduit fidèlement en vers burlesques.* Paris, Claude, Boudeville, 1649, in-4o, p. 4. — Voir l'édition moderne des *Courriers de la Fronde.* Paris, Jannet, 1857, t. II, p. 6.

C'était ainsi que le gazetier Saint-Julien écrivait l'histoire en 1649. A toute époque, l'art de transformer les défaites en victoires a été pratiqué, avant la Fronde et même depuis.

Le chevalier de Sévigné qui ne pouvait avoir d'illusion sur ce qui s'était passé, resta quelque temps étranger aux péripéties de la politique. A la fin du mois de mars suivant, le coadjuteur le fit comprendre dans l'amnistie qui fut accordée à trente-huit personnes, et plus tard, au mois de janvier 1650, le proposa pour une indemnité de vingt-deux mille livres.

II

Un événement d'une tout autre nature arracha Sévigné à ses préoccupations.

Jusqu'en 1650, ses vœux de Malte lui avaient-ils beaucoup pesé? Nous ne saurions le dire. Il y renonça en faveur d'une veuve riche et encore jeune, Isabelle Pena, dame de la Vergne, mère d'une charmante fille qui fut plus tard Mme de la Fayette.

Cette dame appartenait à une famille noble de Provence, à laquelle on rattache, au XIIIe siècle, Hugues de Pena, poète estimé de la cour de Charles d'Anjou, roi de Naples; au XVIe siècle, Jean Pena, né à Aix en 1528, disciple de Ramus, professeur de mathématiques au Collège Royal, et Antoine Pena, conseiller au parlement d'Aix : son frère messire Gabriel Pena était seigneur de Saint-Pons. Vers 1630, elle avait épousé Aymar ou Marc Pioche, seigneur de la Vergne, d'abord lieutenant du gouverneur du Havre, puis maréchal de camp l'année même de sa mort[1] (1649).

1. M. de la Vergne n'a jamais été gouverneur du Havre, comme on l'a écrit, ni même lieutenant de Roi dans cette ville. Il remplissait les fonctions de lieutenant de François de Vignerod, marquis de Pont de Courlay, gouverneur titulaire, ou plutôt lieutenant lui-même du cardinal de Richelieu, son oncle, qui avait le gouvernement de cette place.

Fort séduite par la bonne mine et la haute taille du chevalier, Mme de la Vergne n'hésita pas à lui assurer l'usufruit de ses biens, — don généreux à un cadet qui n'apportait guère que le revenu modique d'une terre dont la valeur vénale n'atteignait pas quarante mille livres [1]. Le contrat fut signé en décembre 1650.

Si la chronique du temps a dit vrai, la belle Marie-Madeleine de la Vergne — *Pulchra Laverna,* comme l'appelait Ménage — n'aurait pas été éloignée de croire que les assiduités et les soins du chevalier s'adressaient à elle, d'où un certain dépit réel ou présumé. Le gazetier Loret se fit l'écho de ces caquetages : voici en quels termes, au commencement de 1651, il annonça le mariage :

« Madame, dit-on, de la Vergne,
De Paris et non d'Auvergne,
Voyant un front assez uni
Au chevalier de Sévigni,
Galant homme et de belle taille
Pour bien aller à la bataille,
D'elle seule prenant aveu
L'a réduit à rompre son vœu,
Si bien qu'au lieu d'aller à Malte,
Auprès d'icelle il a fait halte,
En qualité de son mary,
Qui n'en est nullement marry,
Cette affaire lui semblant bonne.
Mais cette charmante mignonne
Qu'elle a de son premier époux
En témoigne un peu de courroux,
Ayant cru, pour être fort belle,
Que la fête serait pour elle,
Que l'amour ne trempe ses dards
Que dans ses aymables regards [2]. »

1. La terre de Champiré, en Anjou, que le chevalier tenait de sa mère : nous en parlons plus loin.

2. *La Muze historique...* Paris, 1659, in-f°, livre II, p. 2, col. 2.

Mme de la Vergne, devenue Mme de Sévigné l'*ancienne*, — pour la distinguer de la jeune marquise, — entra et fit entrer sa fille avec elle dans le cercle des relations de sa nouvelle nièce. On sait quelle durable intimité unit dès lors celle-ci et Mlle de la Vergne : il suffit d'ouvrir sa correspondance pour y trouver de nombreux et intéressants témoignages de cette amitié.

La maison du chevalier fut ouverte aux assidus de ruelles qu'attiraient les grâces des dames du logis. L'abbé Costard et Scarron leur adressaient des lettres qui ont été imprimées : ce dernier parle, dans l'une d'elles, « des beaux esprits et des beaux hommes qui faisaient si souvent chez elle de grosses assemblées. »

Ce n'était peut-être pas la mère qui exerçait de telles séductions. Le cardinal de Retz la dépeint bonne personne, honnête femme, vaniteuse, assez naïve et fort empressée : son témoignage a quelque valeur, car le prélat était autant que personne à même de la juger, et pour les besoins de sa diplomatie, il avait dû l'étudier de près.

En effet, dans le chassé-croisé des intrigues qui occupaient sa vie, il suivait avec une attention non moins soutenue celles qui servaient ses vues ambitieuses et celles qu'il nouait si volontiers pour la satisfaction de ses autres passions.

Ne nous apprend-il pas lui-même, avec l'impudence qui caractérise ses confessions, que, rencontrant habituellement chez le chevalier Melle de la Loupe, amie de Melle de la Vergne, il eut l'idée de faire le siège de cette vertu dont il croyait avoir facilement raison ! Ses espérances s'appuyaient sur la complicité du duc de Brissac : il comptait surtout sur l'attachement de Sévigné, l'habitude qu'il avait de son logis et l'adresse de sa femme. L'échec fut complet : les plus habiles manœuvres ne purent entamer une résistance que le prélat n'avait pas prévue. Si dévoués que fussent le chevalier et Mme de Sévigné à la fortune du coadjuteur, il ne paraît pas qu'ils se soient prêtés à jouer un rôle dans cet odieux complot.

Cela se passait en 1652.

Au commencement de l'année précédente, la marquise de Sévigné avait perdu son mari, tué dans un duel (février 1651): à l'expiration de son grand deuil, elle était revenue à Paris et sa maison fut bientôt le rendez-vous des hommes aimables du temps. On sait que la belle veuve, entourée de soins et d'attentions, eut le talent d'éloigner ses adorateurs en les gardant presque tous comme amis. Toutefois, la paix ne régnait pas toujours entre ceux-ci, rivaux jaloux.

Un jour de juin 1652, chez la marquise, le duc de Rohan-Chabot et le marquis de Tonquedec échangèrent des propos assez vifs : Mme de Rohan s'en mêla elle-même, et jeta à Mme de Sévigné quelques impertinences. Les amis de cette dernière prirent fait et cause pour elle contre Rohan : le chevalier de Sévigné, se croyant insulté dans la personne de sa nièce, s'empressa d'envoyer un cartel au duc de Rohan. Grand événement pour le gazetier !

« Le chevalier de Sévigny,
Ayant un dépit infini
Par l'action peu révérente
Qu'on fit chez sa belle parente,
Voulait faire le jour Saint-Jean
Appeler Monsieur de Rohan[1]. »

Conrart raconte dans ses *Mémoires* que ce dernier accepta le cartel. Tous deux se rendirent hors de la ville et se préparèrent à se battre ; mais un exempt du duc d'Orléans vint les arrêter au moment où ils croisaient le fer. Chacun des combattants fut confié à un garde et l'affaire en resta là.

D'après le gazetier, il n'y aurait même pas eu de rencontre sur le terrain. Le duc de Rohan, arrêté au commencement d'un précédent duel avec le marquis de Tonquedec et surveillé par un garde, n'aurait pas pu tromper sa vigilance. Loret l'affirme :

1. *La Muze historique*, 1659, in-f°, livre III, p. 37 (30 juin 1635).

« Mais son garde qui n'est pas grue
Lequel ne le perd point de vue,
Et dont avec des yeux aigus
Il est incessamment l'Argus,
A rendu jusques ici vaines
Les tentatives, soins et peines,
Tant de lui que de l'appelant
Que l'on tient être un vert galant »

La provocation du chevalier n'eut pas d'autres suites.

F. SAULNIER.

(*La fin prochainement.*)

MARIE JENNA

I

Marie Jenna, poète

L'année 1862 nous avait donné le *Journal* et les *Lettres* d'Eugénie de Guérin, née glorieuse vingt ans après sa mort. L'année 1864 ne nous fit pas un moindre présent en nous révélant la muse champenoise, aujourd'hui si connue et aimée, qui cherche encore à se dérober sous le gracieux pseudonyme de Marie Jenna. Comme Eugénie, c'était un esprit éminent, un cœur distillant et suave pour toutes les souffrances. C'était, comme elle, une suivante du Sauveur, qui avait appris à connaître le prix des âmes et qui se sentait appelée à la vocation de les sauver. Si donc nous aimons à réunir les noms de ces deux femmes, c'est que, sous les diversités bien prononcées de forme, de manière et de talent, on ne peut s'empêcher de reconnaître en elles deux zélatrices de la même mission, deux enrôlées de la même croisade, rapprochées encore par le commerce de frère et sœur qui régna entre la Muse Marie et l'éditeur si regretté à qui nous devons la découverte des trésors littéraires du Cayla. On eût dit qu'Eugénie, mise en possession d'une gloire posthume si noblement gagnée, avait voulu rendre ce qu'elle devait à son révélateur, en faisant naître pour lui cette liaison providentielle qui parfuma les dernières années du savant, épris de deux amours rarement unis, la passion des vieux livres et celle de l'amitié, et qui fut un bénédictin des anciens jours, doué d'une nature de sensitive. Le fruit de ce commerce d'âmes presque quotidienentre le vieil érudit normand et la jeune Muse

de Champagne, restés inconnus de visage l'un à l'autre, fut une correspondance conservée comme un trésor par son heureux dépositaire, et qui, si jamais elle voyait le jour, révélerait une plume épistolaire au moins égale à celle de la sœur de Maurice.

C'était la plume de la prosatrice, la plume de l'amie qui cherchait l'ombre pour livrer, sans déguisement de nom, les richesses intimes de son âme ; ce n'était plus la corde lyrique qui déjà vibrait en plein air et qui, abritée sous le voile transparent du pseudonyme, modulait en liberté, pour les amis connus et inconnus, des vers classés justement par le félibre Mistral au nombre des plus purs et des plus beaux que nous devions à la main d'une femme.

Si le mérite suffisait de nos jours pour assurer le droit au succès, on eût pu le prédire sans crainte à cette voix, d'un timbre tout nouveau, qui descendait de notre Parnasse, après celles, déjà silencieuses, des Desbordes-Valmore et des Tastu. Mais le courant de l'heure ne poussait point à la forme rythmique tombée en disgrâce, même et surtout, il faut bien l'avouer, dans le camp croyant et chrétien, où l'on ne savait plus guère que les hymnes sacrées des vieux poètes Moïse et David. La vogue appartenait à la parole et non point au chant. Qui pouvait, dites-moi, se laisser distraire par la fauvette de l'aurore ou le rossignol de la nuit, au milieu du concert plus attractif de tous les talents de femmes, qui alors nous tenaient sous le charme, à l'aide de la plume épistolaire si heureusement purifiée et rajeunie par Mmes Swetchine et de Guérin, et devenue entre leurs mains un instrument de prédication, presque une puissance ? Écrire et penser en vers, plier l'impression aux règles capricieuses de la cadence et de la mesure, cette idée était venue un jour à la jeune et admirable Lorraine, Marie-Edmée, l'une des clartés les plus douces, hélas ! et de plus courte durée de la pléiade posthume qui se forma tout naturellement autour de la grande étoile du Cayla. Elle se sentit atteinte du souffle divin, surtout après avoir lu les premiers vers de sa sœur de Champagne ; mais la crainte de ne rencontrer que la poésie de tout le monde la sauva, et elle continua d'écrire *son Journal* et de

verser les pieuses fantaisies de son âme d'artiste avec toutes les tendresses de son exquise nature de chrétienne, dans cette prose lumineuse, accidentée et flexible dont elle fit, sans y penser, l'un des modèles du genre.

Eugénie, elle aussi, n'avait-elle pas eu des tentations lyriques, et pris à cet effet des leçons de versification de son frère Maurice, au temps où nous le vîmes épris lui-même de cet amour malheureux, dont il eut l'heureuse chance de guérir avant de l'avoir communiqué ?

Cette heure du siècle où se montrèrent presque en même temps les Swetchine, les Eugénie de Guérin, les de Craven, les Marie-Edmée, fut donc une époque animée et féconde, si ce n'est pour la poésie féminine, proprement dite, qui alors eut à traverser une période ingrate et décourageante. On eût dit une république platonicienne où la Muse n'avait pas droit de cité, et l'on en venait à croire que *tous les vers de femmes étaient écrits,* comme Fontanes à son lit de mort, en 1821, le disait avec tant de mélancolie de notre versification tout entière.

C'est le moment que choisit une courageuse jeune fille, pour relever la bannière poétique, au nom des dames de France, et nous rendre les plus doux accords de la lyre biblique, qu'on n'avait guère entendue depuis les mélodies d'*Athalie* et d'*Esther,* acceptées trop généralement comme le chant du cygne de la Muse française. C'était là une erreur humiliante pour nous et à laquelle il convenait d'infliger enfin le démenti de l'exemple. Or, si cette tâche devait tenter quelqu'un, c'était assurément l'heureuse inspirée des *Élévations,* si bien pourvue des dons susceptibles de compléter en nous le génie poétique, je veux dire l'esprit de charité, qui est l'âme et l'esprit de foi, qui, étant la sagesse, lui imprime tout naturellement l'unité de conduite et de direction. Aimer et croire, tels sont les deux mots qui expliquent et résument l'œuvre entière de notre poète.

Ce qui, en effet, accentua dès le premier jour le talent et le caractère même de Marie Jenna et la distingua des autres compo-

sitrices de notre temps, ce fut l'assurance de sa marche dans la poursuite d'un but déterminé et la vigilance qu'elle observa pour ne pas dévier du côté de la poésie vaporeuse et flottante, qui, même spiritualiste, nous a fait, somme toute, plus de mal que de bien. Je n'ai guère connu de nautonnier plus habile dans l'art de diriger le frêle ballon poétique à travers les régions aériennes de la pensée et du sentiment. Cette science-là n'est familière qu'à ceux qui, munis du lest indispensable d'une idée pratique et d'une volonté, connaissent leur chemin et savent où ils veulent aller. Or, plus heureuse que la plupart de ses consœurs de la colline parnassienne, Marie tenait en mains une boussole et visait un objectif que jamais elle ne perdit de vue : essayer de charmer les âmes, pour arriver à les réconcilier avec la Croix.

II

Milieu poétique dans lequel s'est formée et a vécu Marie Jenna.

Ce fut, avant tout, dans les sources de sa propre pensée que Marie Jenna puisa le don poétique. Ajoutons cependant qu'elle le recueillit aussi de tradition, comme un héritage et un bien de famille. Elle le tenait de sa mère, qui avait fait descendre la poésie sur son berceau, en lui chantant les vers et les romances qu'elle composait pour cette enfant prédestinée. Elle le tenait de son vénérable père, M. Émile Renard, auteur de plusieurs pièces de théâtre, auxquelles il n'a manqué que le grand jour de la scène [1], et qui, au sortir des luttes brillantes du barreau, avait trouvé dans la paisible région des lettres une retraite selon ses goûts et son cœur[2].

1. *Ellen, ou l'Irlande sous Cromwell*, drame en cinq actes et en prose ; *les Pseudonymes*, charmante comédie en un acte, et *Une Femme de couleur*, drame émouvant en cinq actes.

2. Ce noble et judicieux esprit qui travailla dans l'espoir de contribuer à puri-

Elle le tenait de ses oncles, qui avaient donné, eux aussi, l'un une spirituelle comédie en vers piquants et d'excellente tournure, l'autre un drame sur *Jeanne d'Arc*, pièce honorée des éloges de M. Antoine de Latour, que nous pouvons croire sur parole [1].

Privée prématurément de sa mère, dont elle n'a bien connu que le tombeau, celle que nous continuons de nommer Marie Jenna eut pour première initiatrice à l'étude de la Religion et des Lettres sa sœur aînée, Mademoiselle Adèle, qui, devenue elle-même un écrivain de mérite supérieur, ne doit pas compter au nombre de ses moindres œuvres celle d'avoir formé une telle élève.

Cette aînée exerçait d'ailleurs une autorité de mère au milieu de cette parenté d'élite, composée de plusieurs ménages ne formant en réalité qu'une seule famille et habitant tous ensemble, à Bourbonne, une même et superbe demeure, pourvue de jardins, de bosquets et d'ombrages, et qui abritait plusieurs générations montant des têtes blondes aux têtes patriarchales.

Rien, on le conçoit, ne dut manquer à notre poète dans un milieu si favorable à l'expansion de ses délicates facultés ; rien n'y vint contrarier l'essor de sa vocation, et ce ne fut que par ouï-dire ou par l'histoire qu'elle put avoir connaissance du tyrannique préjugé qui, dans le galant pays de France, prétendit autrefois soumettre la femme à la réclusion intellectuelle, afin, sans doute,

fier notre scène par l'introduction de l'élément religieux, combattait encore avec la plume du polémiste chrétien et préparait l'impression de son ouvrage testamentaire ayant pour titre : *Y a-t-il une autre vie et une vraie religion ?* lorsqu'il fut surpris, le 14 novembre 1882, par la mort inattendue et terrible qui fit une première et irréparable brèche parmi les chefs de cette famille si honorée et si digne de l'être.

1. Ce dernier, M. Athanase Renard, n'est pas moins connu et estimé par ses savantes recherches d'archéologue pour l'illustration de Bourbonne-les-Bains, sa chère et reconnaissante patrie, et par les travaux, de portée plus haute encore, dont il nous a donné un intéressant résumé dans sa grande étude comparée des *Ecoles et Systèmes philosophiques depuis Bacon jusqu'à nos jours.*

Les Philosophes et la Philosophie, par le docteur Athanase Renard. Paris, Victor Palmé, 1879.

de mieux assurer le règne de la loi salique dans le royaume des lettres et de les empêcher de tomber en quenouille [1]. Ainsi placée par la Providence sous la protection d'un entourage qui fut son premier auditoire, Marie put se livrer sans crainte à l'heureuse veine de l'inspiration ; elle put laisser les vers couler en mesure et pour ainsi dire tout notés sous ses doigts de musicienne, et elle ne tarda pas à devenir la voix la plus connue et la plus aimée du cénacle littéraire de Montmorency de Bourbonne [2], qui eut désormais son inspirée et sa muse en titre, comme il avait ses hommes de sciences et d'études [3].

Trahi de la sorte, comme la fauvette par ses chants, notre poète n'eut plus qu'à suivre l'impulsion et à braver les périls de la publicité. Il n'eut pas à regretter cette première hardiesse. Cette voix, encore si fraîche et déjà si pleine d'assurance, eut bientôt éveillé des échos et des sympathies dans l'aréopage même de nos Quarante. Les *Élévations poétiques* de 1864, chaudement recommandées à l'Académie française, ne manquèrent le prix que grâce à deux pièces du recueil considérées comme irrespectueuses pour Victor Hugo et Ernest Renan. L'ami de ce dernier lui-même, le libre-penseur Sainte-Beuve, avait, ainsi que M. Villemain, reconnu l'évidente supériorité de ces poésies sur tout ce qui avait été présenté, et M. de

1. Les partisans de cette doctrine, s'il en existe toujours, doivent commencer à réfléchir, car, si la ville de Paris renferme encore le nombre respectable de *5,684* hommes de lettres, il ne faut pas oublier qu'elle possède déjà *5,000 plumes féminines.*

2. Nom de l'habitation de la famille Renard.

3. Cette société vient d'acquérir une grande notoriété par le retentissement d'un fait inattendu, duquel il résulterait que l'art de la navigation aérienne aurait livré décidément son dernier secret. C'est, en effet, un cousin de notre poète et, par conséquent, un habitué du cercle de Montmorency de Bourbonne, M. le capitaine Charles Renard, qui, après des années de persévérance et d'études, pendant lesquelles il ne fut soutenu, comme l'antique constructeur de l'arche, que par l'énergie de sa foi dans le succès, vient tout à coup de faire éclater sa démonstration dans les airs, en les parcourant à l'aide de son *ballon dirigeable,* qui a fait resplendir au-dessus des nuées les couleurs et le pavillon de la France... *Usque ad sidera tollit.*

Montalembert, dans une lettre rendue publique, prit à cœur de faire connaître ce glorieux échec qui mettait dans une égale évidence et le talent de la muse et la foi de la chrétienne.

Dès le premier jour, l'aimable poète eut autant d'amis que de lecteurs. Le clergé lui-même, habituellement réservé, ne put s'empêcher de saluer le lever d'une étoile toute à lui dans la pléiade des muses contemporaines, qui en comptait à peine de religieuses. Si c'était une petite cour qui commençait à se former autour de la reine naissante, ce n'était point celle de l'adulation et du mensonge, c'était une cour de justice et rien de plus.

III

L'auteur avait-il remarqué que la multiplicité des sujets d'ordre différent traités dans ses premières publications, nuisait à l'unité de son plan et ne s'adaptait pas, sans quelque effort, à l'idée principale ressortant du titre adopté par lui ? — Toujours est-il que plus d'un lecteur des *Élévations* de 1864 et 1869 put regretter, par exemple, que les scènes familières, si finement décrites entre les oiseaux et les enfants,

Qui pour eux sont parfois des amis si cruels,

ne fussent pas l'objet de tableaux à part et exposés à une autre place. Dans ces premiers recueils, il y avait mélange et confusion; les petits paraissaient trop mêlés aux grands ; la note enfantine, maternelle ou familiale, égalait au moins la note grave, trop réduite, dès lors, pour pouvoir justifier pleinement le titre d'*Élévations*.

Aujourd'hui cette remarque n'est plus à faire. Le temps a marché et le poète aussi. Sa gerbe s'est grossie de l'épi de chaque jour, ce qui lui a permis de donner satisfaction aux difficiles, en distribuant sa galerie selon les droits des rangs, des esprits et des âges. Nous avons donc actuellement trois volumes distincts et spé-

ciaux, c'est-à-dire une trilogie composée de trois recueils ; d'abord *les Premiers Chants*, à l'adresse exclusive de l'enfance, et complétés par un délicieux petit volume en prose, qui n'en est pas moins un bijou poétique, intitulé *Le Premier Livre de Messe ;* 2° *Enfants et Mères ;* 3° *Élévations poétiques et religieuses*, tous ouvrages qui forment bien dans l'ensemble un concert de trois parties auxquelles ne manquent ni les voix pures, ni les voix douces, ni les voix graves.

Ouvrons d'abord le plus charmant des trois volumes, et le plus élégant aussi sous le rapport typographique, comme cela convenait à l'album d'*Enfants et Mères,* et dérobons au moins quelques parfums à cette corbeille de *63 bouquets*, composés de fleurs délicates et immaculées, qu'une main d'homme n'aurait su ni toucher, ni choisir.

F. du Breil de Marzan.

(*La suite prochainement.*)

PISSEMIL

Épisodes de la Révolution dans la Loire-Inférieure [1].

Les grandes crises sociales sont faites d'imprévu. A mesure que les événements se précipitent, renversant les calculs de la prudence humaine par la succession brutale et illogique des faits, les situations changent de face, des aperçus inattendus se dévoilent, l'avenir s'éclaire ou s'obscurcit tour à tour, et le pouvoir, que l'on s'arrache, tombe aux mains des plus audacieux. L'imprévu n'est pas seulement dans les choses, il est aussi dans les caractères qui se transforment et dans les hommes qui se révèlent. Aux temps nouveaux il faut des gens nouveaux, et pour peu qu'ils se montrent, suivant le mot de Bossuet sur Cromwell, « capables de tout entreprendre et de tout oser, » les nouveaux venus s'imposent aux foules et gouvernent en maîtres, par l'enthousiasme qu'ils provoquent ou par la terreur qu'ils inspirent.

L'étude des temps troublés est particulièrement intéressante à ce point de vue, et l'observation, appliquée à l'histoire, démontre qu'en tenant compte des différences de détail dont la cause consiste principalement dans la diversité des milieux et des esprits, les mêmes mobiles et les mêmes effets reparaissent indéfiniment dans le même cercle, comme une image reflétée par des miroirs ou comme des sons répercutés par l'écho.

1. Les récits qu'on va lire paraissent d'une incontestable authenticité. Ils forment la tradition constante du pays, et ont été recueillis, sur les lieux mêmes, dans la bouche des témoins des faits ou de leurs descendants.

Pendant la Révolution française, par exemple, le mot d'ordre parti de la capitale du pays, est envoyé à la province, qui le transmet à la paroisse : Paris tremble sous le petit-maître Robespierre, pourvoyeur improvisé de la guillotine ; à Nantes, Carrier, l'ancien avocat d'Aurillac, fait frémir la Bretagne aux gémissements des victimes de ses noyades ; et dans un coin obscur du territoire de la Loire-Inférieure un simple maçon, devenu le chef des sans-culottes de Guémené-Penfao, attache, par ses cruautés, à son nom de guerre une malédiction, qui, malgré près d'un siècle écoulé, a survécu dans la mémoire de tous les habitants du pays.

Si peu connu que soit ce nom, et quelque restreinte qu'ait été la sphère d'action du patriote de Guémené, il y aurait, dans la persévérance d'une semblable exécration, une raison suffisante pour exciter la curiosité et donner l'envie de faire revivre sa figure. Le peuple a beau parfois se montrer injuste dans le parti pris de ses amours ou de ses haines, l'homme à qui échoit l'honneur des unes ou l'affront des autres, l'homme qui passionne à ce point des générations, ne sera jamais un être vulgaire. D'ailleurs, la vie d'un personnage n'est-elle pas intimement liée au milieu dans lequel il s'agite ; et sans considérer cette vie comme la résultante immédiate et nécessaire de ce milieu, n'y a-t-il pas intérêt à examiner l'influence exercée par le milieu sur l'homme, ou, dans le cas d'un génie, par l'homme sur le milieu ? Pour l'artisan de Guémené, la première des influences est évidemment seule à noter. Mais n'est-ce pas assez que d'en observer les manifestations, et de voir comment un homme du peuple appelé, tout à coup, à jouer un rôle auquel rien dans son éducation ne semblait l'avoir préparé, a su tirer parti de ce rôle, de façon à graver, en traits ineffaçables, dans le souvenir de ses contemporains et de leurs descendants, la manière dont il l'a occupé ?

I

Mathurin Amossé, dont on ne connaît plus aujourd'hui que les sobriquets de Pissemil et de Commandant, était né, vers 1750, au

village de Saint-Georges, dans la paroisse de Guémené, où il exerça l'état de maçon jusqu'à l'époque de la Révolution. C'était un homme de taille moyenne, trapu, court des jambes, mais large du buste et des épaules. Ses membres musculeux, ses attaches solides, sa robuste charpente et le développement de sa poitrine dénotaient une vigueur extraordinaire. Il avait à chaque main le petit doigt *croche,* c'est-à-dire recourbé par une ankylose. Des yeux gris, enfouis sous d'énormes sourcils en buissons, et doués du regard perçant de l'oiseau de proie, éclairaient sa physionomie farouche. Le front était plat et droit, fortement cassé au bas ; la barbe, rude ; la chevelure, touffue et mêlée. Un grand nez en lame de couteau, à la naissance duquel se trouvait une sorte de loupe ou de verrue d'un rouge sanglant, formait le trait caractéristique de cette figure bestiale. L'ensemble était marqué d'un cachet de laideur et de brutalité.

Au moral, Pissemil avait l'esprit violent et cruel, mais plein de décision et d'énergie. Il ne possédait aucune instruction. Sa force physique, la fermeté de son caractère et l'emportement de ses passions le mirent, sans doute, en relief ; peut-être, aussi, s'était-il distingué comme membre de l'une de ces sociétés populaires, alors si puissantes et si répandues, qui formaient, d'après les termes du serment prêté par les soldats de la Compagnie de Marat, « les vraies colonnes de la liberté et de l'égalité[1]. » Quoi qu'il en soit, on ne saurait trouver étrange que les sans-culottes de Guémené aient choisi pour chef le maçon Amossé, quand un autre maçon, Lévêque, siégeait au Comité révolutionnaire de Nantes ; les patriotes de Redon étaient, d'ailleurs, commandés par Le Batteux, précédemment cuisinier des moines de l'abbaye, et ceux de Blain obéissaient à un ex-domestique du marquis d'Orvault, Fondain. Ce dernier ne se faisait remarquer ni par son courage, ni par sa clairvoyance ; car, s'il faut en croire la chronique locale, un jour, qu'il allait au château de Blain pour y

1. *Histoire de la Vendée militaire,* par Crétineau-Joly, t. II, p. 29.

mettre le feu, il fut tellement effrayé par la vue d'une pile à mil posée à l'entrée de la porte sur une paire de *rouelles*, comme un canon sur un affût, qu'il se hâta de battre en retraite, renonçant à l'attaque d'une place si bien fortifiée.

Pissemil, au contraire, était doué d'une bravoure qui imposait à ses ennemis même, et qui touchait souvent à la témérité. C'est ainsi que les chouans de Pierric ayant répandu le bruit de sa mort, il monta aussitôt à cheval, le sabre nu, et se rendit au bourg, où il se promena seul pendant une heure, à trois lieues de tout secours, traitant les habitants de lâches et de canailles, sans qu'aucun d'eux osât l'attaquer.

Sa cruauté, ou plutôt le besoin que sa nature sauvage éprouvait de tuer sans relâche, a mis au-dessus de sa tête une auréole de sang que le temps n'a pu laver. — Fondain était plus raffiné. Un jour, à Fégréac, il enferma quinze prisonniers dans la même salle, et prit plaisir à leur tirer des coups de pistolet par-dessus l'*huisset* de la porte, les choisissant successivement pour cible, et brisant les membres avant de viser au cœur. Une autre fois, pour éviter à sa bande la peine d'escorter des *brigands* [1] jusqu'à Savenay, il les lâcha sur les landes de Fay, et les fusilla comme des lièvres au déboulé.

Quant au Commandant, il se contentait de détruire ; mais une

1. « En 1793, raconte la marquise de la Rochejaquelein, nous prenions seulement le titre de *royalistes du pays insurgé*. Les républicains nous donnèrent exclusivement, même dans la rédaction des jugements, le nom de *brigands* et de *brigandes*. Cette dénomination nous paraissait tellement ridicule, qu'au lieu de nous en fâcher, cela nous portait à rire. Comme la première des batailles fut livrée au pont Charon, par les habitants du département de la Vendée, et qu'elle avait, à ce qu'il paraît, beaucoup frappé les républicains, ils nous nommaient souvent *brigands de la Vendée*. De là, peu à peu, au bout de quelques années, est venue la qualification générale de *Vendéens*. Ce qu'il y a de fort bizarre, c'est que nous étions tellement accoutumés à nous entendre appeler *brigands* et *brigandes*, que nous avions tous oublié, ainsi que les excellents paysans bretons qui nous cachaient, la véritable signification de ce mot; ainsi on faisait des vœux pour les brigands, on les aimait, on les estimait, on les recevait, et tout cela comme si ce mot n'avait jamais signifié autre chose que des royalistes insurgés. » (*Mémoires*, p. 371 et 372. In-8, Ed. Plon, 1857.)

journée sans incendie, sans massacre ou sans capture, était pour lui une journée perdue. Aussi l'horreur qu'on ressentait à sa vue n'avait-elle d'égale que la terreur qu'il causait. Il y avait, dans les cantons de Guémené et de Saint-Nicolas-de-Redon, un grand nombre de prêtres réfractaires, à qui les patriotes donnaient la chasse avec acharnement. Dans une expédition de ce genre, les gens de Pissemil surprirent l'abbé Guyon, curé de Massérac, déguisé en paysan et coupant des fagots dans la châtaigneraie de Régnier. Comme on n'était pas sûr de son idendité, on allait le relâcher, quand survint La Douceur, un des hommes de Pissemil.

— C'est bien lui, dit La Douceur, je le reconnais : il m'a fait faire ma première communion.

Et, se tournant vers le prêtre, il ajouta :

— Je ne t'avais jamais remercié ; mais je comptais bien te retrouver un jour.

En revenant à Guémené, la troupe aperçut, travaillant dans un jardin, un brave homme du nom de Courgeon, qui, en tout autre temps, eût volontiers risqué sa vie pour sauver celle du prisonnier.

— Eh bien ! Courgeon, veux-tu te confesser ? cria Pissemil.

Courgeon se contenta de lui répondre :

— Malheureux, que t'a fait cet homme ?

Et il se remit au travail, rougissant lui-même de sa faiblesse.

L'abbé Guyon fut un des premiers prêtres guillotinés à Nantes [1].

1. Ce n'est pas sans émotion que j'ai retrouvé, dans les archives de la mairie de Guémené, une note inscrite par l'abbé Guyon, alors vicaire à Beslé, sur le registre de cette paroisse. On sait que les vicaires avaient l'habitude de mentionner sur les paroissiaux, outre les indications relatives aux sacrements et à l'état civil, les faits notables survenus dans le pays. Voici cette note :

« Dans l'an mil sept cent quatre-vingt-cinq, il y a eu une sécheresse de plus de six mois, de façon qu'aux processions des Rogations, nous passâmes, à pied sec, le gué de Beslé (ce gué, situé sur la Vilaine, entre Beslé et Langon, sépare aujourd'hui la Loire-Inférieure de l'Ille-et-Vilaine) ; et, tout le long du chemin du Pramois, il n'y eut que deux milliers et demi ou, tout au plus, trois milliers de foin dans la prairie de Trénon (qui en produisait, d'habitude, de cent à deux cents milliers). On l'a vendu, cette année, cent livres le millier. »

M. Orain, vicaire à Fégréac et plus tard curé de Derval, qui a laissé sur la Révolution des mémoires intéressants publiés en partie par M. l'abbé Cahour, était alors réfugié dans la première de ces paroisses, ainsi que l'abbé Mangeard, curé de Guémené [1]. Ces deux vénérables ecclésiastiques, le premier surtout, évangélisaient le pays avec un zèle qui ne se démentit pas un instant [2]; témoin la plainte portée à Nantes, en 1798, par les patriotes du canton de Saint-Nicolas [3]. L'abbé Orain eut le bonheur d'échapper aux poursuites que le Commandant dirigea personnellement contre lui avec une incroyable animosité. On verra comment le saint prêtre se conduisit, la Révolution terminée, à l'égard du plus ardent de ses persécuteurs.

A Guémené même, il n'y avait pas de prêtre assermenté. C'était le desservant de Plessé, Maillard, qui, aux jours fériés, venait dire la messe. Personne n'y assistait : les uns, habitués qu'ils étaient à s'en passer ; les autres, parce qu'ils dédaignaient la *messe à quinze*

1. *Vie de M. Orain*, par M. l'abbé Cahour, p. 136. Nantes, 1861. — Si l'occasion me vient de rappeler ici cette homélie monotone, ce n'est pas que j'attache grand poids à l'autorité d'un homme, de la méthode duquel notre éminent Directeur, M. de la Borderie, a fait récemment bonne justice. Pour donner un exemple des procédés de discussion de M. l'abbé Cahour, cet étrange historien réédite après le vicomte Walsh, — *et à l'encontre du témoignage de M. Orain lui-même*, — la légende d'après laquelle le vicaire de Fégréac n'aurait pas hésité à se jeter à l'eau pour sauver, sous la Terreur, un dragon lancé à sa poursuite et tombé dans une rivière. Je n'aime pas qu'on introduise la fantaisie dans la science, ni qu'on canonise ainsi les gens malgré eux. — M. l'abbé Cahour a eu, en communication, le manuscrit des mémoires de M. Orain ; au lieu de se contenter de les reproduire, il a eu le tort de les déflorer en les commentant et en les mutilant. Son livre est, d'ailleurs, le seul où j'ai retrouvé, sous les initiales P. M., le nom du patriote de Guémené : telle est la raison de mes emprunts. J'ajoute que l'exactitude des passages cités dans cette étude, à titre de références, a été, de ma part, l'objet d'un contrôle approfondi. — H. F.

2. « ... Le vicaire, l'abbé Orain, ne s'est jamais éloigné ; il ne s'écoulait pas de jour sans qu'il ne célébrât la messe, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre ; il administrait les sacrements aux mourants, et, tout résigné qu'il était au martyre auquel il s'exposait chaque jour, il ne lui est rien arrivé. » (*Mémoires de Mme la marquise de la Rochejaquelein*, p. 361.)

3. *Vie de M. Orain*, p. 172.

sous. On appelait ainsi la messe des prêtres *jureurs,* qui en avaient abaissé le prix à ce chiffre, pour tâcher d'augmenter leur casuel. Pissemil et ses suppôts, furieux de voir l'abstention des gens religieux, prirent, pour la vaincre, un moyen assez original. Ils se rendirent, un décadi, au manoir où demeurait Mme Bougot de la Vieille-Ville, femme d'une grande piété.

— Tu vas venir à la messe, citoyenne, lui dit le Commandant.

— A la messe de Maillard ? Jamais ! répondit énergiquement la bonne dame.

— Tu vas y venir, reprit Pissemil, et en voiture encore !

Il avisa une brouette dans la cour, et enjoignit à ses hommes d'y mettre Mme de la Vieille-Ville, qu'ils emmenèrent de force, après l'avoir attachée.

— Il faut prendre aussi la mère Jeanne, dit un des sans-culottes.

La bande, en gaîté, se rua chez Mme Simon, dont la famille avait donné des preuves de dévouement à la religion et à la royauté. La scène fut la même qu'à la Vieille-Ville. Malgré leurs protestations, on brouetta les deux excellentes femmes jusqu'à l'église, et Maillard dut à Pissemil d'avoir à sa messe, ce jour-là, les deux ouailles de son troupeau sur lesquelles il comptait peut-être le moins.

Le temple dans lequel l'intrus célébrait les cérémonies religieuses n'avait pas, d'ailleurs, échappé aux profanations. Dans la vieille église, dédiée à saint Michel, se trouvaient deux enfeus : l'un, du côté de l'épître, appartenait aux chevaliers de Poulpiquet du Halgouët, seigneurs d'Anguignac, de Montnoël et de Juzet ; l'autre, du côté de l'évangile, servait de lieu de sépulture aux sires de Tanouarn, seigneurs de Calac et de Blanche-Couronne.

Vers le commencement de la Terreur, les cloches de l'église furent envoyées à Nantes, où on les fondit pour faire des canons ; les tombes furent violées ; on coula des balles avec le plomb des cercueils ; et l'on vit les sans-culottes de Guémené promener dans les rues du bourg et jeter aux chiens les ossements des anciens seigneurs du pays. Des personnes pieuses recueillirent ces

dépouilles et les transportèrent, la nuit, dans un petit oratoire, nommé la chapelle Saint-Jean, qui, bien que proche de l'église, fut respecté par les révolutionnaires [1].

Les châteaux, situés sur le territoire de la commune de Guémené, furent généralement épargnés. A Juzet, on se contenta de brûler tous les papiers, mais on mit le feu au château de Bruc, où résidait le chevalier de Bruc de Keransker, suzerain de la paroisse et représentant de la branche aînée de la maison de Bruc, l'une des plus vieilles de Bretagne. Outre d'immenses hangars, destinés à recevoir les dîmes qui entraient dans le revenu du seigneur pour une somme de 40,000 livres par an, le château comprenait trois ailes, dont deux seulement subsistent aujourd'hui. Les patriotes de Guémené brûlèrent la troisième sous la Terreur, et du moulin de Ligançon, où il était caché, le chevalier de Bruc put voir son ancien domestique, Janvresse, présider à l'œuvre de destruction. Celui-ci n'avait pourtant pas eu à se plaindre de son maître, qui l'avait guéri d'un ulcère à la jambe, après six mois de soins incessants.

HENRI FINISTÈRE.

(*La suite prochainement.*)

1. L'administration actuelle s'est montrée moins conservatrice que les hommes de 1793. Elle a fait démolir, en 1880, la chapelle Saint-Jean, qui se trouvait dans l'alignement des travaux de construction d'un pont sur la rivière du Don.

LE MOUVEMENT POÉTIQUE EN BRETAGNE

De la fin de la Restauration à la Révolution de 1848 *.

II

Lamartine eut, parmi les poètes bretons, une fortune plus brillante encore que Musset ou Hugo ; il la dut sans doute, dans un pays où la religion a poussé des racines si profondes, à la sincérité du sentiment religieux, qu'il unit toujours à la passion ou à la philosophie. Une telle poésie devait surtout enthousiasmer les femmes, répondre à tous leurs rêves, satisfaire le besoin d'aimer et de croire qui est en elles ; après un demi-siècle, beaucoup lui sont demeurées fidèles. C'est de Lamartine, bien plutôt que de Madame Dufresnoy, sa compatriote et son prétendu modèle, que procède Elisa Mercœur, « type douloureux, » a-t-on dit, « de ces muses « précoces, trop vite encouragées, pour être oubliées plus vite « encore [1] ; » si Lamartine n'avait pas reconnu une élève dans la jeune Nantaise, si elle lui avait offert un reflet du style *empire* de Madame Dufresnoy, il n'aurait pas dit, ou laissé courir sous son nom, ces paroles : « Cette petite fille nous effacera tous tant que nous sommes. » Le premier recueil d'Elisa Mercœur (Nantes, 1827), qualifié par l'éditeur « d'événement inouï dans les annales de la littérature provinciale, » est déjà rempli du souffle lamartinien, et l'*Avenir*, le *Cimetière*, l'*Illusion*, sont des *méditations* où le talent tient la place du génie [2]. Les poésies posthumes d'Elisa, qui, huit

* Voir la livraison d'octobre 1884, pp. 261-272.

1. Edouard Fournier, ouvrage cité.

2. Une contemporaine d'Elisa Mercœur, Madame Eveline Desormery, née à Lam-

ans après sa mort, en 1843, furent publiées par sa mère, trahissent plus encore la même inspiration ; *Philosophie* est le titre de l'une de ces pièces, et celui de la vingtième *méditation*, et, pour cette fois, les deux poètes ont imité le *Carpe diem* d'Horace : Dis-nous, conclut le maître,

> Si l'homme doit combattre ou suivre son destin,
> S'il est vers la sagesse une autre route à suivre,
> Et si l'art d'être heureux n'est pas tout l'art de vivre.

Et le disciple de reprendre :

> Moi, je veux jour à jour dépenser mon destin ;
> Il est heureux, celui qui peut encor sourire,
> Lorsque vient le moment de quitter le festin.

Ce n'est qu'à l'exemple de Lamartine qu'Elisa Mercœur a risqué cette boutade épicurienne ; elle a, presque toujours, la pensée austère et religieuse de l'auteur des *Harmonies*, le regard tourné vers le ciel, et, comme elle le dit elle-même,

> Vers le jour où, s'ouvrant la céleste demeure,
> L'âme au sein de son Dieu se repose à jamais.

Cette mélancolie pieuse et discrète faisait aussi le charme principal des *Rêves poétiques* d'Émile Souvestre (Nantes, 1830). L'auteur qui devait nous rendre, dans le roman, quelque chose de la saine et souriante philanthropie de Dickens, faisait là ses bien humbles débuts ; il empruntait beaucoup à la Bretagne légendaire, et, à ce titre, nous devrons le retrouver ailleurs ; peut-être n'eût-il pas écrit, sans *le Lac*, sa plus touchante poésie, *la Barrière des adieux*, mais ce n'est pas le sujet seul qui nous a rappelé un tableau

balle, auteur d'un recueil d'assez gracieuses poésies, publié en 1829, a subi sans partage l'influence de Madame Dufresnoy. Il y a plus de sincérité et d'élan personnel dans les *Poésies du cœur* d'une Nantaise, Madame Mélanie Waldor, la fille de Villenave. Ce recueil, tout plein d'exaltation élégiaque, qui date de 1831, marque bien la transition entre l'école de Parny et celle de Lamartine.

anglais, de la plus pénétrante expression, la *Vieille grille,* de Frédéric Walker :

Je ne la verrai plus, cette place connue,
Qui tant de fois, de loin, affligea notre vue,
Quand sous les rameaux verts nous la cherchions des yeux,
Que, triste, je pressais sa main blanche et tremblante,
Et que nous arrivions, d'une marche plus lente,
A la barrière des adieux.

Le poète breton, après Brizeux, le plus distingué de cette époque, disciple studieux de Lamartine, mais avec une ardeur de croyance qui allait jusqu'au prosélytisme, est Édouard Turquety.

Sainte-Beuve semble avoir prêté une attention particulière aux ouvrages de Turquety ; il l'a discuté, un peu raillé même, mais il l'a critiqué jusqu'à trois ou quatre fois, et lui a décerné l'épithète de « poète sincère, » ce qui n'est pas un vain éloge. Turquety venait à peine de quitter sa ville natale, Rennes, et de triompher des résistances de sa famille, qui le voulait voir un bon avocat de province, quand il donna un mince volume, *Esquisses poétiques,* où s'annonçait déjà, sous l'amoureux élégiaque, le chrétien militant ; plusieurs des pièces de ce recueil avaient paru dans des journaux bretons, et l'une des plus heureuses, *la Vierge du prieuré,* publiée dans le *Lycée armoricain* de 1826, eût pu être détachée du livre qui vint quatre ans après, *Amour et Foi.* Avec ce second recueil, que Charles Nodier appela « un hymne exhalé aux autels du christianisme, » Turquety entra résolument dans la voie qu'ont suivie ses quatre autres volumes, *Poésie catholique, Hymnes sacrées, Primavera, Fleurs à Marie :* il soutint, avec un zèle qui ne s'amortit jamais, la lutte de la foi pure et profonde contre l'incrédulité ou l'indifférence ; il fit de sa poésie une homélie, quelquefois une diatribe, mais, sermonnaire qui se souvenait de François de Sales, il garda des fleurs pour en joncher le sanctuaire. Les *Hymnes sacrées* ont un caractère un peu rigoureux et sacerdotal, on les dirait traduites du bréviaire romain ; Sainte-Beuve a pu pourtant y choisir un chant exquis : « Dans sa cellule, » qu'il devait comparer, pour

l'onction et le charme attendri, à sa propre élégie, « Les Larmes de Racine. » *Poésie catholique,* le plus austère et le plus attaqué des recueils de Turquety, a de bien pénétrantes effusions, *Le deux Novembre, Résignation,* l'*Insomnie de Weber. Amour et Foi,* surtout, à côté de protestations indignées, comme la *Destruction des croix* et *Caliban,* nous montre un poète gracieux et tendre, ouvert au culte de la nature, et même, par brusques échappées, un amoureux, pour qui la femme n'est pas encore la rose mystique vouée aux blancheurs atténuées du cloître. Lisez *Souffrance d'hiver,* et ce touchant début d'*Une Idée sombre* :

Quand je reviens joyeux dans ma belle Bretagne,
Au sortir de Paris, de ce triste Paris,
Où l'on ne voit ni mer, ni forêt, ni montagne,
Où l'on traîne des jours ennuyés et flétris;
Quand j'ai passé le seuil, quand j'ai franchi l'entrée
De la noire maison gothique et retirée,
Et qu'un instant après, je tombe dans les bras
De mes deux bien-aimés qui ne m'attendaient pas...
J'aperçois, et c'est là ce qui me désespère,
Quelques rides de plus sur le front de mon père;
Ma mère aussi, ma mère attriste mon regard :
Ses cheveux sont encor plus blancs qu'à mon départ...

Mettez aussi en regard des meilleures élégies modernes celle de Nodier qui commence par ce vers :

Elle était bien jolie, au matin, sans atours,

ou le *Manchy* de Leconte de Lisle, toute la fin de la pièce simplement intitulée *Fanie :*

Elle mourut le soir du jour où je la vis;
Le lendemain, le cœur accablé, je suivis
Son convoi funéraire; or c'était un dimanche,
Nous traversions des prés bordés d'épine blanche,
Le sol était vêtu de fleurs, le ciel d'azur,
Quand on la déposa dans un endroit obscur.
Et depuis, bien souvent, je retourne à la tombe,

Qui voile, comme un nid, cette pâle colombe.
C'est merveille de voir les plus brillantes fleurs
Grandir et fleurir là, mieux que partout ailleurs.
On dirait volontiers, tant leurs tiges sont belles,
Que l'âme de l'enfant est restée avec elles.

Il faudrait tout citer. C'est là, selon nous, du meilleur Turquety, et qui remonte, à travers le *Premier regret,* de Lamartine, jusqu'à la *Jeune Tarentine*, d'André Chénier. Au reste, Turquety est toujours un Lamartine un peu affaibli et plus orthodoxe ; la forme, le fond même de ses poésies ramènent incessamment aux *Méditations* et aux *Harmonies;* et, au pied du monument qui doit lui être érigé à Rennes, on ne pourra mieux l'apprécier qu'en rappelant cette phrase de Nodier : « C'est le digne Elisée du prophète. »

Dans un pays de foi solide, comme la Bretagne, le sentiment religieux devait être une source féconde de poésie ; aussi se forma-t-il, à côté et à la suite de Turquety, toute une phalange de rêveurs chrétiens, poètes-gentilshommes pour la plupart, et demandant à la muse de rompre la monotonie sévère d'une vie écoulée au fond d'un manoir de campagne. Dès 1833, un poète dont nous n'avons pas depuis lors retrouvé la trace, M. Achille du Clésieux, publiait un volume, l'*Ame et la solitude,* qui semble, en effet, l'effusion d'une belle âme, et lui valait les éloges de Sainte-Beuve ; l'illustre critique se plaisait à reconnaître, dans des pièces d'un ton soutenu, le *Jour des morts, A mon père,* dans des odes à Victor Hugo et à Lamennais, « un souffle vif, et une fraîcheur qui décèle, là auprès, une source naturellement courante. » M. Charles Le Roux de Commequiers, qui avait inséré, dans le *Lycée armoricain* de 1825, une fière poésie sur l'*Héroïsme,* allait, en 1836, jusqu'à la tragédie biblique, une *Ceïla,* fille de Jephté, où le lyrisme harmonieux des chœurs permet d'évoquer le grand nom de Racine. Au même ordre d'idées appartenaient les *Poésies d'un proscrit,* par Raymond du Doré (1837). Ici le titre ne mentait pas ; l'auteur, royaliste fervent, avait payé de l'exil sa part active à la petite chouannerie de 1832, et il pouvait dire, en toute vérité :

Oh ! quand reverrons-nous la Loire aux doux rivages,
Et la noble Vendée aux chaumes glorieux !...

La poésie, à notre humble avis, se compromet souvent avec la politique et nous goûtons assez peu, si bien intentionnées qu'elles soient, certaines pièces de M. du Doré, son homélie sur la *destruction des lys* et son *hymne* ironique à la République; il a, en ces rencontres, le vol essoufflé et la plaisanterie lourde, et la lyre aux cordes d'airain n'est pas plus faite pour son bras que le fouet de la satire. Son talent gracieux se retrouve ailleurs, il encadre de jolies élégies dans ces paysages italiens, où il ose, comme Brizeux, « montrer l'œil bleu d'un Celte; » écoutez-le chanter Sorrente :

Sorrente, la ville fermée
Aux aquilons comme aux douleurs !
Sorrente, la ville embaumée,
Ou la vue hésite, charmée,
Entre les femmes et les fleurs !

Une autre pièce, *les Roitelets du Colysée,* offre un piquant contraste, que deux strophes indiqueront :

Je les aperçus un instant
Tout au faîte d'une ruine ;
Ils chantaient la grandeur divine,
Aux rayons du soleil couchant.

Ils chantaient leur vive tendresse,
Et, comme ému de leurs plaisirs,
Le cirque aux sanglants souvenirs
Perdait sa funèbre tristesse.

Nous aurions ici à mentionner, au premier rang de ces nobles poètes, pleins de foi et de modestie, Hippolyte de la Morvonnais, dont les débuts datent de 1838, mais nous aimons mieux lui faire place à côté de Brizeux ; citons plutôt le comte Louis de Trogoff, dont les *Poésies religieuses* (1844) ne sont presque qu'une paraphrase des livres sacrés, et le comte Jules de Francheville, austère

descendant d'un galant abbé de ruelles, ami des Montigny et des Montreuil, qui fit retentir de ses mâles poésies, *Foi et Patrie*, les ombrages de son vieux château de Truscat, près Sarzeau. Remontant de quelques années en arrière, nous ne pouvons oublier le fils d'un maître voilier de Brest, Hippolyte Violeau, qui dut aux mêmes influences ses chants d'une inspiration pure et élevée. Les *Loisirs poétiques* de Violeau, imprimés d'abord en 1841, eurent une seconde édition en 1844; la dédicace à la Vierge et une préface apologétique de Louis Veuillot disent assez l'esprit de ce recueil, la foi très ardente qui y domine ; entre les deux éditions de son ouvrage, l'auteur, qui devait plus tard écrire des romans édifiants et de nouvelles poésies, le *Livre des mères*, avait cueilli des soucis et des violettes aux *Jeux floraux* de Toulouse. Une pièce, couronnée à l'*Académie* de Clémence Isaure, est, sans doute, la meilleure de Violeau ; dans des vers d'une familiarité touchante, une vieille femme, la *Pèlerine de Rumengol*, intercède près de la Vierge en faveur de son fils, qui va lui être pris pour l'armée :

Pour préserver mon fils j'ai fait ce que j'ai dû,
J'ai cueilli, vers le soir, dans un sentier perdu,
Le gui, le trèfle et la verveine;
J'ai fait bénir au bourg une bague d'étain,
J'ai lavé les habits qu'il portera demain
Dans l'eau d'une sainte fontaine.

Il manquait un secours plus puissant et plus doux,
J'ai pris mon bâton blanc et me voilà chez vous !
Je n'ai ni couronne ni cierge.
Nous, pauvres laboureurs, nous ne vous donnons rien,
Nous venons cependant, vous nous connaissez bien,
Et vous êtes la bonne Vierge !

Vous sauverez mon fils ! Vous nous l'avez donné,
Et vous ne voulez point que, seul, abandonné,
On le chasse de sa montagne;
Non, vous ne voulez point qu'on enchaîne ses pas
Dans les murs d'une ville où l'on ne parle pas
Le doux langage de Bretagne !

A part le mot doux, appliqué à l'idiome breton, qui est un violent euphémisme, cette poésie a l'accent simple et vrai; l'auteur l'a comparée, avec une convenance parfaite, à « une humble sœur de charité. »

Violeau était à peine plus qu'un ouvrier, il aimait à le dire; voici un vrai artisan, un menuisier de Nantes, qui donne à son volume de vers ce sous-titre : *Mes Vrillons,* aussi spirituellement pittoresque que *les Chevilles* et le *Vilebrequin* d'un autre menuisier, le vieil Adam Billaut. Il se forma, vers 1840, une pléiade de boulangers, de tisserands, de maçons (tous les corps d'état y ont passé) qui chantaient le travail, ses joies et ses peines, au fond de l'atelier et du chantier; ce sont des *muses prolétaires*, celles de Magu, de Reboul ou de Poncy, mais sans rien d'âpre ni de révolté, glorifiant le travail et Dieu, avec de timides imitations de Lamartine ou de Béranger; Sécheresse, le menuisier nantais, appartient à ce groupe. Ses vers sont ternes et incolores; après ce titre, qui promettait tant par sa verte et franche allure, *Mes Vrillons,* nous tombons dans la sensiblerie, *Larmes et Consolation*, *l'Espérance et le Souvenir,* et dans des pièces d'actualité, adressées au duc de Nemours, à l'évêque et au maire de Nantes; nous n'avons, pour nous dédommager, qu'une vingtaine de vers *à la mémoire de maître Adam,* et des stances *aux ouvriers,* dédiées à Poncy, le maçon de Toulon, pleines d'une modestie touchante qui a porté bonheur au poète :

O vous, qui gémissez, dans cette vie amère,
Sous le poids du travail, et que le ciel austère
Par un arrêt fatal semble avoir condamnés,
Ne vous hâtez pas tant de maudire la vie,
Et de dire parfois en votre âme affaiblie :
Pourquoi sommes-nous nés ?

O frères, dont les mains touchent souvent les miennes,
Nul ne peut mieux que moi compatir à vos peines,
Sympathiser à vos douleurs !
J'ai puisé, comme vous, au calice des larmes;

Comme vous, j'ai senti les mortelles alarmes,
Si promptes à briser nos cœurs...

Mais, au fond de mon cœur, une voix consolante
Me disait : Raffermis ta marche chancelante
Dans cet obscur chemin ;
Regarde devant toi, ne vois-tu pas l'aurore
De ce jour désiré qui ne luit pas encore,
Mais qui luira demain ?

Un jour où tout est pur d'ombre, de mal, de haine,
Où l'homme jamais plus ne connaîtra la chaîne
Dont son bras fut ensanglanté...
Un jour où tout est paix, amour et liberté...

Ces sentiments d'espoir et de résignation n'étaient pas partagés par un autre poète nantais, avide de revendications sociales ; M. Champfleury, qui a remis en lumière la figure effacée de Siméon Chaumier, dit qu'il fut, avec Casimir Delavigne, « le Tyrtée des journées de Juillet. » En effet, dans ses *Dithyrambes* (1840), Chaumier a célébré *les trois glorieuses*, avec un enthousiasme emphatique qui a peine à se sauver du ridicule par la sincérité :

Ils sont là les enfants du grand Quatre-vingt-neuf,
Qui, couvés quarante ans sous l'aile de la gloire,
Vinrent, bons combattants, aux trois jours de victoire,
S'enfermer dans Paris comme le coq dans l'œuf.

Mais, à côté de cet insurgé et de cet audacieux, il y avait un chaste et timide rêveur ; cet esprit démocratique était doublé d'une nature chrétienne. De même, un autre Breton, Henri Cozic, *de Guémené, (sic)*, auteu d'*Harmonies républicaines* où il portait aux nues la Révolution de 1848, où il disait que « la poésie, miroir des temps, doit réfléchir les grandes luttes de l'humanité, » ne prêchait que la paix et la justice, et la réconciliation dans un christianisme large et consolateur ; il tendait des bras suppliants vers l'*Agneau du Calvaire*,

Le prophète d'amour, flambeau de l'avenir,
L'apôtre descendu pour aimer et bénir.

Au fond, ces poètes théophilanthropes procédaient de la même inspiration que Turquety et Violeau ; ils avaient les *Harmonies* pour livre de chevet, ils étaient imbus de libéralisme chrétien, ils répétaient ces beaux vers de l'*Hymne au Christ :*

Règne à jamais, ô Christ, sur la raison humaine,
Et de l'homme à son Dieu sois la divine chaîne.

Leurs hardiesses ne dépassaient pas beaucoup la *Marseillaise de la paix ;* leur maître incontesté, dans le fond et dans la forme, était Lamartine.

OLIVIER DE GOURCUFF.

(La fin prochainement).

LE RÉTABLISSEMENT DU CULTE

DANS LE DIOCÈSE DE NANTES

APRÈS LA RÉVOLUTION *

La sainte mère l'Église, qui venait de se réconcilier avec ses enfants de France, devait ouvrir tous les trésors de ses indulgences, pour suppléer aux réparations dues à Dieu pour tant de faiblesses, de scandales et de crimes. Ce n'était pas assez pour elle d'avoir condescendu à toutes les exigences d'un gouvernement absolu et tyrannique, d'avoir abandonné tous ses biens ; elle voulut de plus remettre aux âmes leurs dettes spirituelles, au nom de la puissance de lier et de délier, que lui a confiée son divin Fondateur. Un jubilé solennel était chose appelée et désirée par tous les cœurs sérieusement chrétiens : il fut ouvert à Nantes, par une procession générale, le 18 octobre 1804. « S'est-il jamais rencontré une circonstance plus propre à nous rappeler à Dieu, disait Mgr Duvoisin dans sa circulaire au clergé et aux fidèles du Diocèse ? Jamais l'Église eut-elle des motifs plus pressants pour ouvrir ses trésors et répandre les grâces spirituelles dont le dépôt lui a été confié ? La paix rendue à l'Église de France, après tant d'années de troubles, de schisme et de persécutions, le rétablissement public de notre sainte religion est un de ces

* Voir la livraison d'octobre 1884, pp. 316-328.

événements où se déploie la toute-puissance de Celui qui a promis à son Église que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, un bienfait immense et inespéré que la France entière ne peut assez reconnaître [1]. »

M. Lagain, qui, le premier, avait eu l'honneur de rendre à la chaire sacrée sa voix et ses libertés imprescriptibles en la fête du 15 août 1802, fut choisi pour prêcher la station à la cathédrale. Dès l'année précédente, les prédications de carême avaient été reprises : MM. Lagain, Beaulieu et Gély les avaient données tour à tour.

Dans les campagnes, le même élan de piété et de conversion se manifestait partout et prouvait de nouveau que la foi du peuple, qu'on avait vainement essayé d'étouffer, reprenait ses profondes racines dans les cœurs nantais, et allait porter des fruits abondants de salut. Comme monuments commémoratifs de ce retour à Dieu et à la religion, on replantait les croix renversées : le zèle était si grand que la police crut de son devoir de le tempérer. A Paimbœuf il ne fut permis d'élever qu'un seul calvaire, celui du cimetière ; cette défense avait eu pour cause une lettre du sous-préfet qui avertissait le département que chez lui « on plantait des croix partout. »

Mais qui entretiendra dans les âmes ces nobles inspirations, qui alimentera ce feu du zèle ? Les pertes nombreuses que le diocèse avait faites dans la persécution et dans l'exil, tardaient à se réparer : les prêtres ne suffisaient plus aux besoins pressants des populations chrétiennes ; la mort, d'ailleurs, continuait de décimer les rangs des rares survivants, que les malheurs et les infirmités avaient prématurément vieillis. Le clergé avait de la peine à se recruter ; aussi Mgr Duvoisin avait-il à cœur le rétablissement de son séminaire ; mais des entraves de toutes sortes, des négociations qui n'aboutissaient pas, retardaient l'exécution de ses projets. Un curé du diocèse, M. Courtais,

1. Arch. de l'évêché. *Collections des lettres et mandements.*

eut l'heureuse pensée de réunir, dans son presbytère de Maisdon, un certain nombre de jeunes clercs : c'était bien insuffisant.

Le séminaire de Nantes, que la Révolution avait dispersé, remontait à l'année 1648. C'est le vénérable M. Olier lui-même qui traita avec Mgr Gabriel de Beauveau pour la création de cette utile et sainte institution. Le prélat, avec le concours du clergé, acheta un terrain, près la communauté des Ursulines. M. de Hurtevent, aidé de quelques-uns de ses confrères, fut le premier supérieur. Après vingt-deux années, ces Messieurs de Saint-Sulpice furent obligés de se retirer et de céder la place aux prêtres diocésains. On ne dut pas se féliciter de ce changement dans le personnel, car bientôt le Jansénisme s'introduisit parmi les nouveaux directeurs ; aussi Mgr de Sanzay, affligé de cet état de choses, rappela les Sulpiciens; en 1728, ils reprirent la direction et l'enseignement du séminaire et s'y maintinrent jusqu'à l'époque de la constitution civile. Ç'a toujours été en vain que Minée tenta d'ouvrir cette maison ; les vicaires épiscopaux n'y purent jamais réunir d'élèves et il ne s'y fit aucune ordination.

Quand le culte fut rétabli, les bâtiments, édifiés en 1701, servaient au collège de la ville, ainsi que le couvent des dames de Sainte-Ursule. Bien d'autres locaux pouvaient être mis à la disposition de Mgr Duvoisin; mais le mauvais vouloir du Gouvernement les refusait obstinément. Cependant, le 2 prairial an XII, il demanda à rentrer en possession de l'ancienne maison : ce fut vainement encore; à cette époque, on se mettait en peine d'y fonder le lycée, « qui, disait-on, devait être l'espoir de la société. » En sollicitant de la ville la communauté de Saint-Clément, l'évêque ne fut pas plus heureux. En 1806, il s'adressa de vive voix à Napoléon lui-même qui, par considération pour sa personne, lui donna verbalement une bonne réponse. La Visitation, qui servait de caserne et sur laquelle Monseigneur avait jeté ses vues, ne lui fut point accordée;

mais en échange on lui proposa le couvent des Carmélites des Couëts.

Enfin, l'Empereur, de passage à Nantes, rendit un décret qui ordonnait au ministre d'immenses travaux à faire pour l'embellissement et l'utilité de la cité ; il y était dit: « L'évêque est autorisé à acheter la maison de Saint-Charles pour le séminaire diocésain. — 11 août 1808. »

Un legs de Mme de Martel permit à Monseigneur de faire cette grosse dépense : les bâtiments et l'enclos furent vendus pour 30,000 fr. Dès le mois de novembre de l'année précédente, le local s'était ouvert aux premiers élèves, et le 3 juin suivant, on put bénir la nouvelle chapelle, bâtie sous l'invocation de saint Charles.

Les nouveaux directeurs furent choisis dans la pieuse compagnie de M. Olier : la Providence avait conservé l'ancien supérieur et l'économe, pour présider au rétablissement, MM. Dorain et Joubert. Le petit séminaire fut annexé au grand: M. Delsart, curé d'Aigrefeuille, quitta sa paroisse, pour en devenir le premier supérieur. En 1817, on y fit des agrandissements qui permirent d'y recevoir des élèves laïques et ecclésiastiques. La communauté de philosophie ne devait être fondée que dix ans plus tard, avec le concours de M. l'abbé de Courson, de sainte mémoire[1].

Cependant, par suite de difficultés qu'il ne nous appartient point d'exposer ici, et par décret impérial, les vénérables prêtres de Saint-Sulpice durent encore une fois quitter la maison qu'ils dirigeaient avec autant de piété que de science (13 novembre 1811). M. l'abbé Bodinier fut placé à la tête de la direction : le personnel était exclusivement composé de prêtres du Diocèse. Mais, grâces à Dieu, ce ne fut que pour peu de temps. En 1814, ces maîtres si recommandables, qui avaient élevé tant de générations sacerdotales dans le Diocèse et

1. Arch. de l'Évêché. *Rétablissement du Séminaire.*

auxquels celui-ci doit peut-être l'honneur de s'être si bien montré à l'époque révolutionnaire et d'être aujourd'hui un des premiers clergés de France par les vertus et la régularité qui le distinguent, sont revenus parmi nous et y sont demeurés jusqu'à nos jours, fidèles aux saintes traditions de leur institut.

Les Ordres religieux, que l'Assemblée constituante avait dispersés et qui, dans le schisme, avaient joué un rôle si malheureux, devaient attendre encore longtemps l'heure de la justice divine pour rentrer dans leurs cloîtres abandonnés ; les femmes cependant qui avaient donné un si beau spectacle à leurs persécuteurs, en se montrant inviolablement attachées à leurs vœux de religion, reviendront avant eux, à la faveur d'une tolérance mal assurée.

Les sœurs hospitalières, dont la société se faisait un plus grand besoin, reparurent dès les premières années du siècle : le 26 juillet 1803, les Filles de la Sagesse entrent au Sanitat, et le 9 avril de l'année suivante, elles prennent le service de l'Hôtel-Dieu.

Cependant, dans ce monde qui se relevait péniblement de ses ruines, la prière et la pénitence des cloîtres devaient prêter leur concours efficace à ceux qui travaillaient si péniblement à la Restauration. Les dames Ursulines sont rétablies à Nantes, par un décret de l'Empereur, le 9 avril 1806, et les religieuses du Carmel les suivent de près, 24 juin 1807; celles de la Visitation (19 juillet 1810) reprennent, à leur tour, la vie de communauté, en se livrant, ainsi que les Ursulines, à l'enseignement des jeunes filles.

Les Frères de la Doctrine chrétienne, qui, sécularisés, tenaient isolément leurs classes pour les enfants du peuple, purent se reconstituer bientôt, d'une manière régulière.

D'ailleurs, l'instruction et l'éducation de la jeunesse avaient beaucoup souffert, pendant ces terribles années, où l'on s'était plus préoccupé de détruire que d'édifier. L'ignorance a été

un des résultats de la Révolution ; c'est un fait dont les aînés de la génération actuelle sont encore les témoins, malgré les affirmations contraires de certains hommes d'aujourd'hui qui, semblant méconnaître l'histoire, ne veulent rien voir au delà de 89, ni lumières, ni bonheur, ni progrès. Cependant, avant cette fatale date, comme on l'a heureusement démontré dans beaucoup de savants ouvrages[1], les écoles et les collèges étaient à la portée de tous les rangs de la société. Notre diocèse, qui comptait antérieurement une Université, cinq cours de théologie, deux grands collèges d'humanités, sept petits, trois psallettes, une dizaine de régenteries de garçons, des petites écoles dans tous les villages, un cours normal pour les institutrices et quatorze pensionnats de demoiselles, avait vu tomber toutes ces institutions si utiles au peuple. Étaient-ils capables, ces philosophes et théophilantropes, de rallumer tant de lumières éteintes, pour éclairer ce bon peuple de France, que leur fausse science avait aveuglé et perverti ? Si l'Église, qui est, quoi qu'on dise, par sa nature et sa mission, le porte-flambeau de la vérité dans le monde, n'était venue au secours de l'État, la masse de la nation aurait croupi dans une funeste ignorance. On sentit si bien cette impuissance qu'on se plut à favoriser et à développer toutes ces nouvelles congrégations enseignantes, qui couvrent encore aujourd'hui le pays, et qu'on voudrait détruire, après d'immenses services rendus.

Dès le 11 mars 1805, l'Empereur formait le projet de rétablir les instituteurs des enfants du peuple ; il écrivit au maire de Nantes pour grouper les Frères, connus autrefois sous le nom d'Ignorantins et qui avaient, dans les fossés Mercœur, un pensionnat et une école gratuite.

Dans les premières années qui suivirent la Révolution, les écoles des campagnes étaient généralement tenues par ces

1. Cfr. *L'Instruction publique dans le Comté nantais avant 1789*, par M. Maître.

pieuses femmes qui, chassées de leurs retraites, vivaient séculièrement, occupant leur vie aux œuvres de charité. Le temps n'était pas encore venu pour fonder des communautés de religieuses. La Providence devait susciter parmi nous un saint prêtre, M. l'abbé Deshais; en 1816, il établit, avec le concours de M. J.-M. de Lamennais, à Ploërmel, les Frères de l'Instruction chrétienne. C'est lui-même qui, à Beignon, fonda les sœurs du même nom; cette congrégation, destinée à s'étendre dans plusieurs diocèses, occupa pendant quelques années une maison à Pontchâteau (1826), et bientôt, en 1830, on acheta l'ancienne abbaye de Saint-Gildas, où elle devait prendre tous ses développements. Des religieuses qui suivent d'autres règles, comme celles de Saint-Laurent, de Torfou, de Chavagnes, etc., se joignirent à elles pour faire les classes aux petites filles des campagnes.

Dans la ville, toutes les œuvres de charité devaient refleurir, et aujourd'hui on ne peut rien regretter de tout ce qui a disparu. Les Filles de la Charité, fondées par saint Vincent de Paul, firent leur entrée le jour de la Toussaint 1819, au nombre de six. La Grande-Providence des Incurables revint à Nantes, dans l'ancien local (8 nov. 1810); le Refuge se reconstitua même avant cette date et tint place du Bon-Pasteur et des Pénitentes; ajoutez encore qu'en 1847, les dames de la Préservation devaient créer un asile pour abriter la vertu exposée et qu'en ces derniers temps, un prêtre devait réaliser la même idée pour les Détenues-libérées.

Les malades, les vieillards, les infirmes, les orphelins, les pauvres, les prisonniers, tous les déshérités de ce monde retrouvèrent l'amour et le dévouement au cœur de ces saintes femmes dont la religion seule fait des héroïnes.

Presque toutes les communautés cloîtrées qui existaient précédemment se sont reformées dans notre diocèse, sous les gouvernements successifs. Les Carmélites, Ursulines, Visitandines étaient revenues, comme nous l'avons dit plus haut, les

premières ; les avaient suivies de près, les Calvairiennes de Machecoul (1828) ; les Saintes-Claires ne devaient arriver que beaucoup plus tard. Quelques ordres nouveaux, comme le Sacré-Cœur, l'Adoration, les Réparatrices, les Auxiliatrices, etc., ont été appelés à tenir lieu de celles qui n'ont pas reparu sur le sol nantais [1].

L'esprit de la société moderne s'opposait à la reconstitution des Ordres d'hommes, surtout de ceux qu'on appelle mendiants. Nos belles et riches abbayes, vendues à des particuliers, restaient des solitudes inhabitées. Les Bernardins de N.-D. de Melleray, revinrent seuls en 1817, dans leurs monastères. Les Jésuites, qui avaient eu tant de difficultés à s'établir à Nantes et qui en avaient été chassés, comme on sait, osèrent se montrer dans notre ville, dans le temps de la Restauration, sous le nom de Pères-de-la-Foi ou du Calvaire. Les Capucins et les Récollets attendirent jusqu'à ces dernières années, pour tenter leur rétablissement. Carmes, Dominicains, Bénédictins, Chartreux, Minimes, Cordeliers, ne vivent plus que par le souvenir [2]. Ce qui pourrait rappeler les Irlandais, c'est le séminaire de Pontchâteau, où s'alimentent les missionnaires d'Haïti et qui a été établi dernièrement.

Pour tenir lieu des religieux absents et suppléer à l'insuffisance du clergé paroissial, Mgr d'Andigné de Mayneuf eut l'heureuse idée de créer, par souscriptions, de 1818 à 1823, une maison de missionnaires diocésains, dits de Saint-François. La chapelle fut solennellement bénite en 1820 [3].

1. Les Carmélites réformées, les Fontevristes, les Bénédictines, les Cordelières, les Madelonettes, les Carolines.

2. Il est aussi triste qu'inconvenant qu'on ait eu l'idée de marquer la place de ces anciennes maisons religieuses par des enseignes dans le genre de celles-ci : *Cave Saint-Léonard, Buvette des Récollets*. Voilà comment le passant sait aujourd'hui que près de là existait, autrefois, telle église ou tel couvent.

3. Ils sont établis aujourd'hui dans la chapelle des Minimes et appelés de l'*Immaculée-Conception*. Leur premier local est occupé par l'Externat des Enfants-Nantais.

Les évêques ont toujours favorisé les ordres religieux qui sont la gloire de l'Église et qui prêtent un concours si efficace aux prêtres séculiers ; cependant ils devaient avant tout travailler au recrutement du clergé paroissial.

Nous avons raconté comment Mgr Duvoisin avait eu le bonheur de rouvrir les deux séminaires diocèsains ; mais, pour entretenir ces pépinières ecclésiastiques, on institua de petits collèges secondaires, à l'ombre des presbytères de campagne, pour faire naître et multiplier les vocations.

Quand, en 1808, il s'est agi de fixer le siège d'une Université dans l'ancienne province de Bretagne, Nantes se mit sur les rangs, concurremment avec Rennes. Le Préfet, dans son rapport à l'Empereur, accusait un chiffre de 800 jeunes gens qui suivaient dans le département les cours d'humanités [1].

Plusieurs curés ruraux groupèrent autour d'eux quelques enfants pour leur enseigner les éléments de la langue latine : ces petits centres d'instruction donnèrent bientôt naissance à des collèges régulièrement établis, plutôt avec la tolérance qu'avec la protection des lois civiles.

Le 6 juillet 1810, un décret impérial autorisa la ville de Guérande à acquérir la maison des Ursulines, pour y fonder un collège communal qui fut dirigé par des prêtres, ainsi que celui d'Ancenis, rétabli antérieurement. Vertou, la Bonnetière, les Couëts, Saint-Mars-du-Désert, Vay, Issé, Machecoul, Chauvé, Maisdon, la Ducherais, Châteaubriant, etc., alimentèrent pendant de longues années les séminaires de la ville épiscopale. La loi bienfaitrice de 1850 devait encore donner un plus brillant essor à l'enseignement ecclésiastique dans le diocèse ; grâce à cette loi, les collèges de N.-D. des Couëts, des Enfants-Nantais et de Saint-Stanislas s'ouvrirent à la jeunesse studieuse de la ville et du Dédartement.

1. Arch. du Dép. Série V. *Instruction publique.*

Et ainsi la Révolution qui, avec une violence inouïe, avait tout détruit et tout dévoré et qui, comme un monstre repu et couché sur les débris de sa proie, se flattait d'un long avenir pour jouir et se reposer, fut contrainte d'assister au relèvement de tant de ruines amoncelées : elle vit tous ces proscrits revenir au pays natal, toutes ces victimes renaître de leur sang, tous ces temples et ces autels se relever sous le souffle de Dieu, ce culte séculaire déployer à nouveau la majesté de ses pompes, ces solitudes recevoir leurs anciens hôtes, plus nombreux et mieux trempés pour la lutte. La voilà donc cette Église de France que dix-huit siècles de bienfaits et de services avaient inviolablement attachée aux destinées de la patrie, la voilà qui surgit de ses cendres, plus belle et plus radieuse que jamais ! Ah ! c'est qu'elle a pour elle la parole victorieuse de son fondateur : *Ego vici mundum*, — et son immortelle promesse: *Portæ inferi non prævalebunt adversus eam.* Ceux qui aujourd'hui tentent de lui arracher une à une les libertés sacrées qu'elle a justement reconquises au prix du sang de ses fils, qu'ils désarment leur colère, qu'ils abandonnent leurs desseins, assurés d'avance que la tempête révolutionnaire ne submergera jamais le roc indestructible de la Religion ; que les leçons du passé leur servent pour l'avenir. *Erudimini, qui judicatis terram.*

L'abbé P. Grégoire.

(*La suite prochainement.*)

LA RÉVOLTE DU PAPIER TIMBRÉ EN BRETAGNE

Un écrivain qui a presque toutes les qualités des grands critiques, et, cela va sans dire, quelques-uns aussi de leurs défauts, M. Ferdinand Brunetière, écrivait, il y a deux mois : « ... Nous *commençons* à connaître le XVIIe siècle, au moins dans ses grandes lignes, bien qu'il ne manque pas de découvertes à y faire encore. » — M. de la Borderie vient de nous prouver que M. Brunetière a raison. Ceux qui ont lu Mme de Sévigné — et ils sont plus rares qu'on ne pense — ont entendu parler des mouvements séditieux dont la Bretagne fut le théâtre en 1675, à propos de l'impôt du papier timbré ; nous connaissons maintenant, pour une partie au moins de la Province, les origines, les incidents, la répression de cette révolte : les dires de Mme de Sévigné sont expliqués, et, sur certains points importants, rectifiés [1].

Soixante-cinq ans de repos et de prospérité avaient suivi les guerres de la Ligue. Les besoins financiers de Louis XIV l'amenèrent à décréter (d'une façon assez irrégulière pour notre pays, les Etats n'ayant pas été consultés), l'établissement du papier timbré à 1 sol la feuille, le monopole du tabac à 20 sols la livre, et la marque de la vaisselle d'étain à 1 sol la pièce. Depuis près de dix ans la population entière gémissait sous des charges toujours croissantes : la misère était au comble, et l'exaspération allait grandissant. Le 18 avril 1675, la sédition éclata à Rennes et se signala par le pillage des bureaux du Timbre et du Tabac. Vers le soir, la foule enivrée paraissait disposée à se livrer aux derniers excès, quand M. de Coëtlogon, à la tête d'une poignée de gentilshommes et d'un faible détachement de la milice bourgeoise, dissipa

1. *La Révolte du papier timbré, advenue en Bretagne en* 1675 (Histoire et Documents), par A. de la Borderie. — Un vol. in-12. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1884.

en un instant l'émeute. Les révoltés perdirent, dans cette première journée, une trentaine des leurs.

Huit jours plus tard, nouveau mouvement et incendie du temple protestant de Cleuné, aux portes de Rennes : l'effervescence augmentait de jour en jour.

Le 2 mai, M. de Chaulnes arrive de Paris et prend solennellement possession de son Gouvernement. — Le 3 mai, il apprenait que des troubles avaient éclaté dans la plupart des villes de Bretagne, à Dinan entre autres, à Montfort, à Lamballe, à Vannes, et surtout à Nantes. L'agitation s'étendait déjà à toute la Province. Toutefois, on n'était allé nulle part aussi loin qu'à Rennes. A Nantes, la populace s'était saisie de l'évêque, venu en parlementaire, et l'avait échangé contre une femme emprisonnée au début de l'insurrection. Le gouverneur de Nantes, M. de Molac, réussit à tout apaiser par la douceur, ce qui lui valut d'être disgrâcié.

Le 23 et le 24 mai, Guingamp se soulevait à son tour ; mais une répression énergique en eut vite raison.

M. de la Coste, lieutenant du Roi en Basse-Bretagne, fut moins heureux à Châteaulin : battu par les insurgés et grièvement blessé, il dut s'enfermer dans Brest. La rébellion victorieuse fut dès lors maîtresse presque absolue de tout le pays de Poher, et cela pendant plus de trois mois.

Le 8 juin, malgré les privilèges de la ville, trois Compagnies, appelées de Nantes par le duc de Chaulnes, entraient à Rennes, mèche allumée. Voilà toute la ville en armes, et cette fois, les habitants, quel que fût leur rang, étaient également émus de la violation de leurs franchises. Le 10, il fallut renvoyer à Nantes les troupes si malencontreusement arrivées le 8. Le 11 au soir, tout rentrait dans l'ordre.

M. de Chaulnes n'éclairait point la Cour sur les vrais caractères du mouvement. Il en déguisait l'importance, sachant qu'on rend souvent les Gouverneurs responsables des désordres survenus dans leurs Provinces. Il n'osait dénoncer les vraies causes de la sédition, c'est-à-dire l'exagération des impôts et la misère croissante, en

demandant le retrait des nouvelles charges. Ne voulant accuser ni le Roi, ni lui-même, il accusa avec une souveraine injustice la Noblesse, et surtout le Parlement. Dès le 12 juin, il osait proposer à Colbert une mesure atroce : la destruction des faubourgs, de la moitié de la ville par le fait. Mais, pour réaliser ses desseins de répression, il fallait des troupes régulières, et tout d'abord se débarrasser de la milice bourgeoise, en armes depuis le 8 juin et gardienne des portes. Le Gouverneur joua la comédie de la douceur, et, prenant l'engagement de n'appeler à Rennes aucune force étrangère, il persuada aux naïfs miliciens de se désarmer eux-mêmes.

D'autre part, la situation de la Province devenait de plus en plus critique. La misère publique s'y manifestait par une disette extrême de numéraire et par des faillites qui portaient au crédit un coup mortel. Le Parlement, gardant une attitude aussi digne que correcte, suppliait le Roi de suspendre pendant quelque temps le paiement des impôts, de convoquer au plus tôt les Etats ; et le même Parlement prenait à la même heure contre les mutins dès mesures que le soulèvement de la Basse-Bretagne tout entière rendait nécessaires. La Cornouaille, en effet, était en feu. Le duc de Chaulnes se rendit au Port-Louis le 10 juillet, et s'y cantonna, pour surveiller de plus près les événements. Le Léon s'allumait à l'incendie qui consumait la Cornouaille. Le diocèse de Tréguier s'agitait. Guingamp se préparait à repousser une nouvelle attaque. Avec une mauvaise foi patente, M. de Chaulnes voulait rendre le Parlement et la Noblesse responsables de ces mouvements. M. de la Borderie démontre facilement qu'il y a là pure calomnie ; mais nous croyons qu'il a tort de chercher dans le *Code Paysan* des preuves de la sympathie inspirée aux émeutiers par les gentilshommes des campagnes. Pour notre part, nous y verrions volontiers tout le contraire. Cette pièce capitale, le *Code Paysan*, et le chant désigné sous le nom de *Ronde du papier timbré*, sont deux documents du plus vif intérêt, exhumés par M. de la Borderie, et qui appartiennent désormais à l'Histoire, sans que leur valeur ou leur authenticité puisse être sérieusement contestée.

De ces documents il ressort, avec la plus manifeste évidence, que les impôts furent la première et l'unique cause des troubles; mais des faits il résulte aussi que les séditieux, comme il arrive toujours quand la bête humaine est démuselée, descendant logiquement la pente où ils étaient engagés, arrivaient promptement aux violences contre le clergé, contre la propriété, et professaient (le *bonnet rouge* sur la tête) tout bonnement *le communisme*. — *Nil novi sub sole.*

Le 17 juillet, troisième émeute à Rennes, provoquée en réalité par les agents chargés de la vente du papier timbré : ces pillages des bureaux ne les dispensaient-ils pas de rendre compte, et n'y avait-il pas là pour eux tout bénéfice, surtout quand ils avaient commencé, dès la veille, par enlever leurs effets et leur argent ? En l'absence du Gouverneur, M. de Coëtlogon refusa, cette fois, à la milice bourgeoise, de la réunir pour dissiper les mutins. Entrait-il dans un plan tracé d'avance de provoquer de nouveaux mouvements ou de les aggraver, de les laisser s'étendre et de spéculer sur de plus grands malheurs ? Voulait-on arriver à des scènes qui justifiassent la répression excessive méditée dès le 12 juin ? Peut-être. Toujours est-il que, sans dégénérer en violences graves, l'agitation se perpétuait. Les chevaux attelés sous le carrosse de M. de Tonquédec furent tués. Les habitants de la rue Haute couvrirent d'avanies Mme de Chaulnes, demeurée à Rennes, seule et sans défense.

Comme une traînée de poudre, la sédition gagnait tout le pays ; il y avait en même temps de nouvelles explosions à Fougères, à Lamballe, à Pontivy : le château de Kergroët était saccagé et brûlé. « Toute la Basse-Bretagne était en feu ; ce n'étaient plus seulement les pays de Châteaulin, de Carhaix et les alentours de Landerneau: c'était la Cornouaille entière et les deux tiers du Léon ; dans l'évêché de Tréguier, les pays de Morlaix, de Lannion, de Guingamp ; dans le diocèse de Vannes, ceux d'Auray, d'Hennebont, de Pontivy, presque tout le duché de Rohan : voilà sur quelle étendue dominait la révolte. — D'ailleurs, elle se propageait, marchait, agissait, sans trouver devant elle aucun obstacle. M. de Chaulnes,

toujours enfermé dans son Fort-Louis, semblait résolu à ne pas faire contre les rebelles le moindre effort ni la plus minime démonstration, avant l'arrivée des nouvelles troupes qu'il avait demandées au Roi[1]. »

Un seul homme essaya d'entraver la furie de ce torrent ; c'était un jésuite, un saint, le dernier apôtre des Bretons, celui auquel la Bretagne a dû d'être ce que nous l'avons vue encore il y a peu d'années : le P. Maunoir. A lui seul, au moyen de ses Missions, par sa parole et son ascendant, il dissipa les attroupements de Plouguernevel, et pacifia le pays à une grande distance. Il alla rendre compte à M. de Chaulnes des résultats merveilleux obtenus par ces moyens pacifiques : hélas ! que ne voulut-on l'imiter ! — Six mille soldats étaient déjà en marche sous les ordres de M. de Forbin. Le 16, ils étaient à Nantes ; à la fin d'août, à Quimper ; jusqu'à la mi-septembre à Carhaix, centre de la révolte. M. de la Borderie conjecture qu'il y eut, aux environs du Tymeur, une bataille qui anéantit la résistance et mit fin au mouvement. Cette bataille n'a laissé de traces que dans la tradition orale et locale.

C'est alors que commence la répression, répression véritablement sauvage. On remplit les galères ; on pendit sans pitié ; on roua, on écartela sans miséricorde. Le P. Maunoir obtint d'assister les malheureux qu'on exécutait, sans compter, par milliers. C'est dans le livre lui-même qu'il faut lire les détails de cette répression ; l'auteur est sévère, il ne l'est pas trop : « L'historien, dit-il, est un juge : son premier devoir, ce n'est pas la charité, c'est la justice. »

Du 18 septembre au 12 octobre, le duc de Chaulnes parcourut la Province, de Carhaix à Rennes, stationnant à Morlaix, à Lannion, à Tréguier ; traversant lentement les évêchés de Saint-Brieuc et de Saint-Malo ; continuant les féroces exécutions qui terrorisaient la Bretagne entière. Pendant ce temps, il écrivait aux Rennais les lettres les plus bienveillantes, les plus rassurantes. Le 12 octobre, il entrait dans leur cité, entouré d'un formidable appareil mili-

1. *La Révolte du papier timbré*, pp. 123-124.

taire, et prenait les mesures usitées dans une ville prise d'assaut. Là encore le châtiment fut sans mesure : — le Parlement, exilé à Vannes, y demeura quatorze ans, et n'en revint que moyennant 500.000 livres ; — les bourgeois furent désarmés ; — la rue Haute condamnée à être rasée, et ses habitants bannis : plus de quatre mille personnes furent chassées de leurs demeures, errèrent à l'aventure, mourant de froid et de faim, avec défense de les recueillir, sous peine de la vie. — Il n'y eut qu'un cri sur ces rigueurs impitoyables : M. et Mme de Chaulnes vengeaient trop ouvertement leurs injures personnelles. — Les Etats, réunis à Dinan, avaient eu beau voter d'acclamation (précédent dangereux !) un *don gratuit* de trois millions de livres ; il y avait des haines privées à satisfaire, et l'on ne s'en fit pas faute.

Les taxes arbitraires ne cessèrent de pleuvoir sur les habitants de Rennes : on ne sait au juste à quelle somme exorbitante elles s'élevèrent. La garnison de six mille hommes, installée chez les bourgeois, était encore, à leurs yeux, la mesure la plus vexatoire. Les remontrances les plus humbles et les mieux fondées ne purent obtenir le moindre adoucissement : M. de Chaulnes s'en irritait : « il était de cette école qui fait un crime aux moutons de bêler, je ne dis pas quand on les tond, mais même quand on les écorche [1]. » — Puis les supplices commencèrent : on pendit, on roua, on écartela, on exposa aux portes de la ville les membres des victimes... Qu'on nous permette de passer sous silence ces sanglants détails : ils sont effroyables.

En novembre, les troupes commandées par M. de Forbin quittèrent le Duché : elles avaient été, il faut le dire, maintenues dans une sévère discipline. Les Etats n'obtinrent aucun adoucissement aux peines dont la malheureuse province était frappée ; bien plus, — et, cette fois, malgré le Gouverneur, qui se rendait compte de l'état de désespoir où se trouvaient ses administrés, et de l'exaspération à laquelle on pouvait les pousser, — une nouvelle armée de *dix mille* hommes, indisciplinée, sans frein et sans règle, envahit

1. P. 174.

le pays et le livra véritablement au pillage. Ce qui se passa, durant cette invasion de barbares, est inouï; le vol, les dévastations, le pillage, tout cela n'est rien auprès des violences contre les personnes. Il est impossible d'entrer dans le menu des faits : mettre des enfants à la broche était un amusement pour les bandits déchaînés par Louis-le-Grand sur la Bretagne. Les témoignages contemporains sont là ; malheureusement, il n'y a pas moyen de les récuser. Cela se passait en France, à la fin du grand siècle, sur toute la surface d'une vaste province, et, s'il faut en croire Mme de Sévigné, au même moment c'était « encore pis en Guienne. »

La guerre qui continuait sur le Rhin obligea le roi à rappeler ses troupes. Elles quittèrent le pays le 1er mars 1676. Le lendemain, le Parlement enregistrait une amnistie qui n'en était pas une, à raison du nombre de personnes exceptées de cette prétendue grâce. C'est par les noms de paroisses portées sur les Lettres d'amnistie qu'on peut deviner les parties de la Basse-Bretagne où il faudrait faire des recherches pour connaître les détails de la révolte dans cette région. M. de la Borderie, qui n'a pu réunir de documents complets que sur Rennes,—quelques-uns sur Nantes, sur Guingamp,—et les pièces d'un intérêt général, appelle sur ce sujet l'attention des chercheurs. Il est à souhaiter, en effet, que l'on puisse écrire un jour complètement cette page de notre histoire, et chercher, sur de plus nombreux documents, à qui incombent les responsabilités.

Nous avons analysé, trop longuement sans doute, la première partie du petit et instructif volume que nous avons l'honneur de présenter au lecteur. La seconde partie est consacrée exclusivement aux pièces inédites que l'auteur a voulu publier. — Nous ne louerons pas le style de M. de la Borderie, connu depuis longtemps par son élégante simplicité, par sa clarté, son exactitude et sa chaleur. Nous engageons tous ceux qui s'intéressent à l'histoire nationale, — qu'on entende par là soit l'histoire de Bretagne, soit l'histoire de France, — à se donner le plaisir d'une lecture qui ne sera pour eux ni sans charme, ni sans fruit.

ROBERT OHEIX.

XIII

L'ABBÉ TRUBLET

(1697-1770)*

VIII

Conclusion.

Je conclurai en quelques mots. Après l'illustre querelle dont nous venons d'être les témoins, je ne pourrais plus découvrir dans les dernières années de la carrière de l'abbé Trublet d'événement capable de soutenir pareil intérêt. Admis dans l'Académie, Trublet, assure d'Alembert, en remplit pendant cinq ans les devoirs avec la plus grande exactitude, et réalisa les promesses de son discours de réception en se rendant très utile aux séances particulières : mais sa santé s'affaiblissant de jour en jour, il se retira, en 1766, à Saint-Malo, où il ne s'occupa plus que de bonnes œuvres et des charges de son canonicat, jusqu'au jour où il mourut en paix dans sa ville natale, le 14 mars 1778, à soixante-douze ans.

Quand je dis qu'il mourut en paix, l'affirmation n'est pas absolument exacte, car d'Alembert s'est donné la peine de recueillir, avec un zèle passablement hypocrite, des accusations d'irréligion fort calomniatrices contre les derniers moments de l'abbé Trublet [1],

* Voir la livraison d'octobre 1884, pp. 306-316.

1. D'après d'Alembert, des gens d'une piété très intolérante, mécontents de l'ancienne intimité de Trublet avec La Motte et Fontenelle dont l'orthodoxie était suspecte, auraient accusé Trublet d'avoir, huit jours avant sa mort, demandé à son médecin de l'empoisonner pour mettre fin à ses souffrances; un prêtre étant survenu, il aurait fait le sourd devant lui et fort bien entendu le médecin. « Nous rapportons *cette prétendue anecdote*, ajoute d'Alembert, non pour y donner la moindre autorité — le bon apôtre! — mais pour consoler tant de littérateurs

et de consacrer plusieurs pages à la défense de son orthodoxie. Je me défie des brevets de ce genre délivrés par d'Alembert, et je souris quand il se pose en Père de l'Église. Je me contenterai de relever chez lui deux phrases qui valent mieux que toutes les discussions de ce genre : « La conduite sage, religieuse et édifiante que mena l'abbé Trublet dans sa retraite, lorsque obscurément confiné au fond de la province, sans intérêt, sans prétentions et sans désirs, il n'avait plus rien à feindre ni à dissimuler, servirait, s'il était nécessaire, de réfutation victorieuse aux imputations dont il a été chargé sur la pureté et la sincérité de sa foi... Et cependant, ni les liaisons de notre académicien avec plusieurs évêques *qui se reposèrent même sur lui de la confection de leurs mandements* [1], ni la protection dont une reine pieuse l'honorait, ni tout ce qu'il a imprimé contre les incrédules dans ses *Essais* [2], ni enfin ce *Journal chrétien* auquel il avait travaillé si constamment et avec un zèle dont il pensa même être la victime, rien ne put fermer la bouche à l'imbécile calomnie [3]... » Voilà qui est fort bien dit : mais d'Alembert aurait dû s'apercevoir qu'en la commentant, il contribuait à la propager. Les chats qui font patte de velours sont plus à craindre que ceux qui montrent leurs griffes.

« Priez Dieu pour l'âme de l'archidiacre Trublet, mort à Saint-Malo, le 14, après avoir porté l'aumusse pendant quatre ans avec grande édification, écrivait le même d'Alembert à Voltaire, le 26 mars 1770. Son *Journal chrétien* a dû lui faire ouvrir les deux battants du paradis.

honnêtes et irréprochables, dont les sentiments en matière de religion sont tous les jours l'objet de la plus odieuse calomnie. Qu'ils apprennent à la souffrir et à la mépriser, en voyant qu'elle n'a pas rougi de porter ses dents meurtrières jusque sur l'abbé Trublet, compositeur de mandements, protégé de la feue reine, coopérateur du *Journal chrétien*, et ayant toujours conservé, malgré ses liaisons avec d'illustres philosophes, l'orthodoxie la plus exemplaire... » (*Eloges*, VI, 282).

1. S'agirait il de l'évêque de Saint-Malo ou du cardinal de Tencin ?

2. Cette indication me rappelle que j'ai oublié de citer en son lieu la publication séparée du chapitre du 1er volume des *Essais* sur les incrédules. En voici le titre : *Pensées choisies sur l'Incrédulité*, publiées par Henri L. Goetten. — Celle, 1787, in-8o (Quérard).

3. *Eloges*, VI, 280.

J'espère que nous aurons Saint-Lambert à sa place et qu'il pourra nous consoler de cette perte [1]. »

Ce fut en effet l'auteur des *Saisons* qui vint s'asseoir dans le fauteuil académique de l'abbé Trublet : mais il faut avouer qu'il prononça, le 23 juin 1770, un singulier éloge de son prédécesseur. Il eût mieux fait, comme neuf ans auparavant celui-ci lui en avait montré l'exemple, de s'en rapporter au directeur de l'Académie. « M. l'abbé Trublet, dit Saint-Lambert, fut digne par ses ouvrages d'être admis dans une société composée d'hommes illustres : mais en l'honorant de votre choix, vous récompensiez en lui, Messieurs, l'homme de mérite et l'ami de M. de Fontenelle...! » — Entendons-nous. Il semblerait que l'Académie n'a pas choisi Trublet parce qu'il en était digne par ses ouvrages, et qu'elle a voulu récompenser seulement en lui l'homme de mérite : mais par où, remarque Fréron, M. l'abbé Trublet était-il homme de mérite, si ce n'est par ses ouvrages ?.... La suite est méchante. « M. l'abbé Trublet, dit le récipiendaire, a enrichi le public de ses excellentes observations ; il savait encore choisir et recueillir les observations des hommes célèbres avec lesquels il avait vécu... » Ceci m'a bien l'air d'une paraphrase du *Compilait* de la satire : paraphrase injuste, car les *Essais*, le principal ouvrage de l'abbé, ne sont pas une compilation, et le vers de Voltaire, repris par son disciple, eût été plus juste et plus piquant s'il l'avait appliqué à de véritables compilateurs, à la plupart des ouvriers de l'Encyclopédie [2], par exemple !

Le directeur de l'Académie, Mgr de Coëtlosquet, dont nous retracerons bientôt la belle et édifiante carrière, se chargea, en répondant à Saint-Lambert, de venger son compatriote. Il loua son esprit, ses connaissances, ses ouvrages, imprimés plusieurs fois et traduits en plusieurs langues, et surtout les qualités de son cœur. De cette excellente oraison funèbre, je retiens un trait de géné-

1. *Corresp. Volt.* X, 148.

2. Palissot appelle quelque part l'Encyclopédie, la Compilation des Compilations.

rosité qui fait grand honneur à l'abbé Trublet. « Il sacrifia à la charité et à la religion, dit l'éminent précepteur des enfants de France, l'honnête aisance que lui donnoit un prieuré : et se bornant au nécessaire, il se démit de ce bénéfice, quelques années avant sa mort, en faveur d'un bon sujet, mais pauvre, qu'il jugeoit devoir être un jour utile à l'Eglise [1]. Quel désintéressement, surtout dans un âge où l'attachement aux richesses croît avec les besoins, souvent sans besoins, quelquefois même dans l'opulence ! Un citoyen si vertueux et si bienfaisant ne pouvoit manquer d'être honoré et respecté dans sa patrie. La ville de Saint-Malo l'inscrira dans ses fastes au nombre des hommes de mérite qu'elle a produits... [2].»

La ville de Saint-Malo a tenu à honneur de répondre à l'invitation patriotique de l'ancien évêque de Limoges. Dans une des salles de l'hôtel de ville, on voit encore aujourd'hui un bon portrait de l'abbé, placé entre ceux de Duguay-Trouin et de Maupertuis. Trublet est représenté assis, la plume à la main, devant une table sur laquelle sont placés ses principaux ouvrages. Sa physionomie respire le calme et la parfaite tranquillité d'âme. Les traits sont vus de profil : ils ne sont pas gracieux, mais sympathiques. On dirait d'un brave recteur de campagne, et l'on trouverait facilement une tête coulée sur le même moule dans la série des portraits des députés du clergé de Bretagne aux Etats généraux de 1789, publiée par Déjabin. Le contraste n'est que plus frappant à côté de la figure ouverte, spirituelle et mouvementée de Maupertuis. Qu'on n'y cherche cependant pas la *bête* de Madame Geoffrin. La sérénité n'est point la bêtise.

Ce portrait, qui doit être fort ressemblant, car il a du caractère, m'a mis en garde contre les assertions de Grimm qui n'a pas craint d'écrire, à propos de l'abbé Trublet, que « la connaissance de sa

1. Je pense qu'il doit s'agir du prieuré de Montreuil-sur-Brèche, au diocèse de Beauvais, et de l'abbé d'Alverny de la Palme, l'un des rédacteurs du *Journal des Savants*. (Voy. Manet. *Les Malouins célèbres*, p. 206.)

2. *L'Année littéraire* a donné un compte rendu détaillé de cette séance de réception, 1770. t. III, (120-133.)

personne pouvait influer sur la sensation que faisaient ses livres. Il avait, dit-il, la figure ignoble et déplaisante, l'air pauvre et malpropre... » Je proteste énergiquement contre une pareille peinture, et j'avoue que je ne puis guère la concilier avec le portrait moral que nous retrace le même écrivain du même abbé : « Sa prétention était d'être fin comme l'ambre : il mettait dans son petit style la recherche que les coquettes mettent dans leur parure... Il prétendait être fin et ingénieux dans ses tournures, et jusque dans la manière de placer ses virgules et ses points : il y a dans ses ponctuations une dépense d'esprit effrayante... [1]. » Le style c'est l'homme, a dit Buffon ; quand on met tant de recherche dans son style (et l'on ne peut nier que le style de Trublet ne soit en effet très recherché), on n'a point l'extérieur ignoble et malpropre.

Au reste, dans un chapitre charmant sur la *Timidité*, l'abbé Trublet a saisi la plume de La Bruyère pour tracer le portrait d'un certain *Philante* en qui la *Biographie bretonne* l'a reconnu lui-même. Je ne suis pas éloigné de voir en effet dans cette page une véritable autobiographie morale, et je suis certain de faire plaisir à mes lecteurs en la citant tout entière :

« *Philante*, qui parle très peu, passe auprès des uns pour un homme très médiocre ; auprès des autres pour un homme artificieux et dissimulé, et même pour un observateur malin qui ne se tait que pour mieux voir et mieux entendre. *Rien ne lui échappe*, dit-on ; *il ne se livre point et vous vous livrez. Vous jouez une pièce ; il est au parterre et il vous juge*. Cependant *Philante* n'est que timide. Il connoît les défauts qui le rendent peu propre à plaire et à réussir dans le monde : et cette connaissance est en lui la source d'un nouveau défaut, par la timidité qu'elle lui inspire.

« Quoique la réputation qu'il s'est faite par de bons ouvrages dût naturellement lui donner de la confiance, elle l'a rendu plus timide encore. Il craint de ne pas la soutenir par ce qu'il dira en conversation. L'attention des autres, plus grande sur lui qu'auparavant, achève de l'embarrasser. Il valoit peu autrefois, mais on n'attendoit rien de lui. Aujourd'hui on en attend quelque chose et il vaut encore moins. Sur cela, il s'est réduit à

1. *Corresp. de Grimm*. VI — 385-386.

une assez grande retraite et à un petit nombre d'amis *qui le trouvent tel qu'il est dans ses livres*, et meilleur encore ; car la conversation l'anime et lui inspire une vivacité qu'il n'a pas toujours quand il écrit. Ceux qui le connoissent peu, quoiqu'ils l'ayent peut-être beaucoup vu, parce qu'ils ne l'ont pas vu dans son naturel, seroient étonnés d'apprendre que ses livres ne contiennent guères que ce qu'il avoit dit auparavant en conversation ; mais ses amis le savent bien, et en le lisant, ils croient l'entendre. S'il voit donc peu de monde, ce n'est point misanthropie ; il est doux, indulgent, et très peu difficile, du moins à l'égard de ce qui s'appelle proprement esprit ; mais il voudroit de la raison, de la vérité et de la vertu. Ce n'est point non plus mélancolie ; il est naturellement gai et tourné à la plaisanterie, bonne ou mauvaise. Ce n'est que timidité, mais qui peut-être vient en partie d'un peu de vanité. Cependant, c'est plutôt à cause des autres qu'à cause de lui-même, qu'il craint de ne pas plaire. Il appréhende d'ennuyer plutôt que d'être méprisé. Du moins, s'il est vain, il n'est point présomptueux [1]. »

Je craindrais de gâter cette page par des commentaires. *Tel qu'il est dans ses livres ;* voilà bien le portrait du bon archidiacre et je me le représente parfaitement sous l'aspect de cette timidité presque *savante* qu'il vient de décrire.

La postérité a tenu compte à l'abbé Trublet des plaisanteries de Voltaire. Si la réputation des littérateurs estimables dépendait du caprice et du ressentiment d'un esprit satirique, aucun mérite ne serait à l'épreuve d'une épigramme ingénieusement tournée, et les railleurs deviendraient eux-mêmes la victime des armes qu'ils auraient aiguisées contre leurs ennemis. Sabatier de Castres, qui faisait cette remarque en 1781, a rendu pleine justice à notre académicien, en reconnaissant en lui un bon littérateur, un critique habile, un ingénieux interprète du cœur humain, en lui accordant un style correct, pur, attachant, quoique parfois monotone ou trop maniéré [2]. Le plus grand défaut qu'on puisse, en somme, reprocher à l'abbé Trublet, c'est d'appuyer trop longtemps sur une même pensée, de la retourner en trop de façons différentes : mais ce

1. *Essais de litt. et de morale.* II. (187-189.)
2. *Les trois siècles de la litt. f.* IV. (386-391.)

défaut prouve au moins l'injustice des traits lancés contre son peu d'imagination et sa prétendue stérilité.

Palissot, qui avait d'abord emboîté le pas derrière Voltaire, a réparé plus tard cette injustice et convient dans la dernière édition de ses œuvres que Trublet ne manquait ni d'esprit, ni même d'une certaine finesse, et que, si au lieu de marquer du respect pour la religion et pour les mœurs, il se fût jeté dans le parti de la nouvelle philosophie, il eût eu son brevet de célébrité comme tant d'autres. Peut-être, ajoute-t-il, en eût-on fait un homme de génie ! — Voilà un aveu très précieux à retenir. Personne, dit-il encore, n'eut, plus que l'abbé Trublet, la *tournure de l'esprit académique* [1] ; personne n'exprima plus finement de petites choses et ne sut mieux faire valoir, scruter, analyser de petites idées. Mais Palissot lui reproche trop vivement de s'*être traîné* toute sa vie sur les pas de la Motte et de Fontenelle, « semblable à ces satellites destinés à suivre invariablement le cours d'une grande planète, » de les avoir commentés de leur vivant, et même après leur mort, avec un enthousiasme puéril et ridicule, ne trouvant rien d'admirable que dans ses deux auteurs favoris, saisissant dans leurs ouvrages des beautés et des finesses imperceptibles pour d'autres yeux que les siens : à tel point que lorsqu'il entrait dans le détail de tout ce qu'il y voyait, on eût été tenté de s'écrier d'après l'intimé : *Quand aura-t-il tout vu ?...* Le malheur est qu'un tel attachement pour

1. *Œuvres de Palissot.* Londres, 1779, in-12. *Mém. hist.* V. (303-317.) Palissot avait dit en 1763, dans la *Dunciade*, au chant III :

...L'abbé Trublet vient bénir l'oriflamme :
Non toutefois sans un peu de frayeur :
Il est né doux, les combats lui font peur...

Cela était peu de chose, mais dans les notes, il prenait à la lettre les plaisanteries de Voltaire, et dans le chant V, intitulé le *Sifflet*, il revenait à la charge :

O grand pouvoir du terrible sifflet !
Vous verriez fuir et Raynal et Trublet...

La rime le servait ici, comme autrefois Boileau, pour Faret. C'est dans les *Mémoires historiques* sur les gens de lettres de son temps que Palissot a jugé plus tard équitablement l'abbé Trublet.

La Motte ait conduit Trublet à adopter et à soutenir ses paradoxes littéraires, en particulier celui-ci : que la plus grande louange qu'on pût donner à des vers, serait de dire qu'ils valent de la prose : mais, déclarait imperturbablement l'abbé Trublet, je n'en connais pas de tels.

C'est aussi là le principal grief de La Harpe, qui a longuement discuté la théorie de notre abbé sur la prose et les vers, à propos des œuvres de La Motte, dans son *Cours de littérature*. En revanche, dit le célèbre critique, s'il est instructif de voir les paradoxes des maîtres répétés par le disciple, il faut convenir que sa philosophie, erronée en littérature, ne le fut jamais en religion ni en morale. Il fut même, ajoute-t-il, distingué par une piété exemplaire qui honorait le caractère dont il était revêtu [1].

La cause est entendue. Nous connaissons maintenant le fort et le faible de l'abbé Trublet. Disciple passionné de La Motte et de Fontenelle, il caractérise ses écrits par la subtilité, et raffine souvent sur ses auteurs favoris qui n'étaient déjà que trop fins. Il nous représente, en morale et en philosophie, Marivaux au théâtre. Quant à ce paradoxe déplorable qui fut cause de sa perte, à savoir que les meilleurs vers possibles ne sauraient valoir la bonne prose, on devra l'excuser, si l'on veut bien réfléchir que toute une école littéraire, représentée non seulement par La Motte et Fontenelle, mais par Marivaux, Duclos, Montesquieu, Condillac et Buffon, soutenait alors les mêmes théories. Montesquieu, dans les *Lettres persanes*, a mis tous les poètes au rang des fous et ne fait grâce qu'aux seuls poètes dramatiques. Condillac, dans son *Cours d'Etudes*, s'est acharné contre les vers de Boileau, et si Buffon eut la prudence de ne rien écrire sur cette matière, les contemporains s'accordent à dire qu'il y revenait souvent en conversation. Je l'ai entendu affirmer devant vingt personnes, dit La Harpe, que les plus beaux vers ne pouvaient résister à l'examen, et que les plus parfaits de Racine lui-même étaient remplis de fautes... On me pardonnera d'abriter

1. La Harpe. *Cours de littér.*, édit. stéréotype, XII (207-222)

la mémoire de l'abbé Trublet derrière les grands noms de Duclos, de Montesquieu, de Condillac et de Buffon.

De nos jours, les rédacteurs de la *Biographie universelle*, de la *Nouvelle Biographie générale*, l'abbé Manet dans les *Malouins célèbres*, M. Roumain de la Rallaye dans la *Biographie bretonne*, M. Barthélemy dans le XIIIe volume des *Erreurs et mensonges historiques*, lui ont rendu justice.

Maupertuis prétendait que les *Essais* de notre abbé avaient de son temps une si grande réputation en Allemagne que les maîtres de poste refusaient des chevaux à ceux qui ne les avaient pas lus. Je ne donnerai pas un conseil analogue aux compagnies de chemins de fer, mais je n'hésite pas à déclarer que tout lettré, digne de ce nom, doit posséder sur les rayons de sa bibliothèque les *Essais de littérature* et les *Mémoires sur Fontenelle*. Que d'écrivains dont on ne pourrait en dire autant !

RENÉ KERVILER.

POÉSIE

LE JOUR DES MORTS

C'est aujourd'hui le jour que l'on consacre aux morts.
Les tombeaux sont fleuris ; la ville tout entière,
Dès l'aube, à flots pressés, accourt au cimetière,
Où plus d'un fut longtemps oublié sans remords.

Dans ma douleur j'entends de célestes accords...
Plein d'espoir, mais brisé, comme à cette heure amère
Où j'ai perdu ma femme, et mon père et ma mère,
Je les vois dans les cieux en pleurant sur leurs corps.

Me protégeant, là-haut, de leurs âmes fidèles,
En toute chose ils sont mes guides, mes modèles ;
Je suis, en la baisant, la trace de leurs pas.

Avant qu'au paradis le Seigneur nous rassemble,
Nous n'aurons pas un jour cessé de vivre ensemble :
Pour ceux qui les aimaient les morts ne meurent pas.

EMILE DE CERNÉ.

LE TOMBEAU DE SAINT YVES

Saint Yves (né en 1253, mort en 1303) est de tous les saints bretons celui dont le culte est le plus répandu. Patron des gens de justice, il est honoré à ce titre dans tous les pays chrétiens.

Par ses vertus, son austérité, sa charité infinie, sa science et son éloquence, il est au premier rang. Au premier rang aussi par ses miracles : combien a-t-on de thaumaturges dont l'intercession puissante ait ressuscité quatorze morts ? Merveille attestée, pour Yves, avec des détails précis par des nuées de témoins.

Cependant saint Yves, à l'heure qu'il est, n'a pas de tombe. Jadis il en avait une splendide, don d'un duc de Bretagne (Jean V), chef-d'œuvre de l'art du moyen âge (1420 à 1430). Le vandalisme révolutionnaire, à la fin du dernier siècle, la détruisit. Ce ne sont point des Bretons qui commirent ce crime, mais une horde de soudards étrangers, venus d'Etampes ou de Pontoise.

Malgré la destruction du monument, le culte de saint Yves n'a subi aucune éclipse. Il ne s'agit pas ici du rétablissement d'une dévotion surannée ou d'un pèlerinage en désuétude. Jamais les fidèles populations de Basse-Bretagne n'ont cessé de vénérer le grand saint au lieu de sa sépulture ; jamais le pèlerinage n'a été oublié ni négligé ; à toute époque — surtout dans les temps calamiteux — on a vu y accourir des milliers de fidèles.

Mais l'insulte faite à ce grand patron de la Bretagne par la destruction de sa tombe, devait être vengée. Depuis longtemps c'était l'ardent désir de tout le pays breton. — Il y a environ six ans (en 1878), ce désir commença à percer de divers côtés, à se formuler en public. — En 1880, il trouva son expression populaire dans le *gwerz* des *Trois fléaux*, composé à la suite d'un

grand pardon célébré à Camlez, près de Tréguer, et ce *gwerz* exprimait si bien le sentiment unanime du pays, qu'il fallut le tirer à dix mille exemplaires. Peu de temps après, un cantique spécial (*Kantik nevé zant Ervoan*), imprimé, réimprimé nombre de fois, répandu dans tout le pays breton, donnait à ce sentiment une nouvelle force, une énergie souveraine.

Aussi dès que Mgr Bouché fut monté sur le siège épiscopal de Saint-Brieuc et Tréguer, l'un des premiers mouvements de son cœur si catholique, si breton, fut de se mettre à la tête de la croisade entreprise pour rendre au grand thaumaturge, patron de la Bretagne, l'honneur d'une sépulture digne de lui. Pour le rétablissement du tombeau de saint Yves il ouvrit dans son diocèse une souscription, qui a déjà produit des sommes importantes.

Mais cette souscription ne doit point s'arrêter aux bornes du diocèse de Saint-Brieuc-Tréguer, elle doit se propager, se répandre dans toute notre province.

Saint Yves, nous le répétons, est l'un des grands protecteurs de la Bretagne; il est, dans le monde entier, l'un des plus puissants patrons de la vérité et de la justice. Et quel temps eut plus besoin que le nôtre de l'implorer, d'implorer de lui le retour au milieu de nous et le triomphe de la justice et de la vérité !

Nous faisons donc, de notre côté, appel à tous les vrais chrétiens et les vrais Bretons, à tous ceux qui ont soif de vérité et de justice, nous leur demandons à tous leur obole, leur souscription, petite ou grosse, pour le tombeau de saint Yves [1].

Et pour montrer quel est le caractère, la force de ce mouvement chez les populations bretonnantes, nous publions ici le *gwerz* et le cantique dont nous avons parlé [2].

1. On peut envoyer directement les souscriptions à Mgr l'évêque de Saint-Brieuc ; on peut aussi les remettre au bureau de la *Revue de Bretagne*, qui se chargera de les faire parvenir à destination.

2. Nous ne donnons toutefois que les strophes du *gwerz* de 1880 (*les Trois fléaux*) qui se rapportent à saint Yves.

Les Trois Fléaux

.....

1. Soyez chrétiens, encore une fois, chrétiens tout du long,
Paix et sagesse en vos maisons et dehors le péché ;
S'il y a de la peine, cherchez aide, comme jadis vos pères,
L'aide de dame Marie et l'aide des saints de votre pays.

2. Allez à Guingamp, à Bulat, au Yaudet, à la Clarté,
Allez voir votre grand'mère, sainte Anne d'Auray.
Allez voir saint Tudwal, saint Pol, saint Corentin,
Saint Samson et saint Patern, saint Yves de Kermartin.

3. Que je fus heureux en venant dès mon enfance,
En venant à Tréguier pour voir saint Yves.
« Si tu le pries, disaient les anciens, saint Yves t'exaucera :
« La bénédiction de Dieu sera sur toi et sur tes terres. »

4. En la cathédrale de Tréguier, du côté de l'évêché,
Il est un tombeau, une pierre rouge dessus, de plus pauvre il [n'est pas,

---

An taer gwalenn

.....

1. Bet kristenien, c'hoaz eur wech, kristenien hed ha hed
Peuc'h ha furnez'nn ho tier, hag er meaz ar pec'het ;
Mar be poan, glasket zikour, vel gwechall ho tado
Zikour ann Itron Varia ha zikour Sent ho pro.

2. Et da Wenngamp, da Vulat, d'ar Ieodet, d'ar Sklerdet,
Et da welet ho mamm goz, Santez Anna Wened,
Et da welet Sant Tual, Sant Pol, Sant Kaourantin,
Sant Samson ha Sant Patern, Sant Ervoan Kervarsin.

3. Nag on bet-me evuruz o tond daleg bian,
O toned da Landreger da welet Sand Ervoan,
M'hen pedez, 'me ar re goz, *Sand Ervoan ez klevo :*
« Bennoz Doue vo gan-id ha gant da douaro. »

4. Enn Iliz-vraz Landreger, da gad ann Eskopti,
Zo 'r be, ha min ru war-n-han, ha paouroc'h n'euz hini,

Le tombeau de saint Yves Hélori, j'ai honte de le dire :
Les bourgeois de la ville ont plus belles tombes dans le [cimetière.

5. Autrefois il y avait là un tombeau des plus beaux.
Sans retard encore, Bretons, et c'est à vous que je le dis,
Sans retard encore, saint Yves aura un nouveau tombeau,
Et chaque Breton aura sa pierre dans le monument.

6. Et serait-il pauvre des plus pauvres, le tombeau du saint [béni,
Venez y prier et vous y serez écoutés.
Jadis les rois du pays, souvent pieds nus,
Accouraient à Tréguier sur la tombe du Père des pauvres.

7. Réjoui est mon cœur, lorsque je vois passer
La tête de saint Yves de Kermartin, or de flamme est sa couronne.
Si je suis *sage*, pensé-je, j'aurai une couronne *comme ça*,
Et si ce n'est sur terre, ce sera sûr au ciel.

Be Sant Ervoan Helori, mez em euz o laret,
Bourc'hijen kear zo gant-he kaeroc'h be er verred.

5. Gwechall goz e oa enon eur be euz ar c'haeran,
Hep dale c'hoaz, Bretoned, ha dac'h-hu e laran,
Hep dale c'hoaz, Sant Ervoan en o eur be neve,
Ha pep Breton en evo he vin e barz ar be.

6. Hag e ve paour ar paouran be ar Zant binniget,
Deut wan-n-ehan da bedi ha c'houi vo chileoet,
Gwechall rouane ar vro, aliez dierc'henn,
A deue da Landreger, war be Tad ar bevien.

7. Frealzet ve ma c'halon pe welan o tremen
Penn Sant Ervoan Kervarzin, aour flamm he gurunenn.
Mar benn fur, e sonjan-me, 'm o kurunenn vel-se,
Mar ne ve ket war douar, e vo zur mad enn Ee.

8. Chaque année, lorsque vous sortirez de votre cathédrale de [Tréguier,
Lorsque vous irez au Minihy avec la procession de la ville,
Levez la tête, saint Yves, pour voir votre pays,
Afin qu'il y ait sagesse chez les gens et blé dans les terres.

9. Nous prierons avec cœur, dans la chapelle de Kermartin.
Autrefois vous y avez été souvent à deux genoux.
Nous prierons avec cœur et tous les ans nous viendrons,
Avec le pardon, vous voir, bon saint, comme nos pères.

Cantique nouveau sur saint Yves

1. *Il n'est pas en Bretagne, il n'en est pas un*[1],
Il n'y a pas un saint comme saint Yves.

2. Il n'y a point dans le *Pays-des-Bois*, pas plus que sur la *côte*,
Aussi bon que saint Yves pour les hommes de mer.

---

8. Peb bla pa deufet er meaz euz Iliz-vraz Treger.
Pa 'n efet d'ar Minihi gant procession kear,
Savet ho penn, Sant Ervoan, da zellet ouz ho pro,
Ma vo furnez gand ann dud hag ed enn douaro.

9. Ni bedo ha kaloneg enn chapel Kervarzin,
Gwechall hoc'h bet aliez enon war ho taoulin,
Pedi 'refomp kaloneg ha pep bla ni deuio,
Gand ar pardon d'ho kwelet, Zand mad, vel hon zado.

Kantik neve Zant Ervoan

War don : *Leaz-Breiz* (el levr *Barzaz Breiz*), pe *Rouanez Arvor*.

1. *N'en euz ket enn Breiz, n'en euz ket unan,*
N'en euz ket eur Zant evel Zant Ervoan (bis).

2. N'euz ked enn Argoad na mu enn Arvor,
Kouls ha Zant Ervoan vit ann dud a vor.

1. Cette traduction rend mot pour mot le texte original breton.

3. Il n'est pas dans le pays, partout on le dit,
Qui soit aussi propice pour le laboureur.

4. Il n'est pas plus beau modèle, pour les hommes de loi,
Que saint Yves, le modèle des prêtres.

5. Et pour les pauvres chéris et pour les gens de peine,
Il n'en est pas meilleur que saint Yves.

Il n'est pas en Bretagne, il n'en est pas un,
Il n'est pas un saint comme saint Yves.

6. Il n'est chapelle *au monde*, dans le pays de Basse-Bretagne,
Pour moi aussi jolie que l'est sa chapelle.

7. Si vous voulez prier et prier efficacement,
Allez au Minihy[1] demander votre vœu (ou) exposer votre de-
[mande.

---

3. N'euz ket barz ar vro, dre-oll e lerer,
Hag e ve ken mad vit al labourer,

4. N'euz ket kaeroc'h skouer d'ann dud a lezen,
Evid Zant Ervoan, skouer ar veleien.

5. Ha d'ar bevien gez ha d'ann dud a boan,
N'en euz ket gwelloc'h evit Zant Ervoan.

N'en euz ket enn Breiz, n'en euz ket unan,
N'en euz ket eur Zant evel Zant Ervoan (bis).

6. N'euz chapel e-bed enn bro Breiz-Izel,
Evid-on ker koant ha m'e he chapel.

7. Mar fell d'hac'h pedi ha pedi er-vad,
Et d'ar Minihi da glask ho mennad.

1. Paroisse de la naissance de saint Yves, autrefois desservie par Tréguier, aujourd'hui séparée et formant commune. Son église remplace la chapelle que saint Yves fit bâtir au bout des *rabines* de son manoir de Kermartin. Cette église porte encore le nom de chapelle de saint Yves.

8. Qu'il est doux de prier, lorsqu'on est chagrin,
Dans le lieu même où pria le saint béni !

9. Qu'il est doux de voir le saint manoir[1],
Où naquit le grand thaumaturge de la Basse-Bretagne !

10. Le manoir de Kermartin put voir aussi
L'âme de saint Yves s'envoler aux cieux.

Pas une chapelle, pas une maison au pays de Basse-Bretagne,
Comme la maison de saint Yves et comme sa chapelle!

11. Il n'est pas en Bretagne église aussi belle
Que sa cathédrale en la ville de Tréguier.

12. C'est à la gloire de saint Tudwal, votre père béni,
O Monseigneur saint Yves, que vous l'avez bâtie[2].

---

8. Dousan m'e pedi, pa oer trubuillet,
Elec'h ma pedaz ar Zant binniget !

9. Dousan m'e gwelet ar maner zantel,
Elec'h m'e ganet Zant braz Breiz-Izel !

10. Maner Kervarzin a welaz ive
Ine Zant Ervoan o ninjal d'ann Ee.

N'euz Chapel na ti em bro Breiz-Izel,
Vel ti Zant Ervoan ha vel he chapel.

11. N'en euz ket enn Breiz eunn iliz ker kaer
Hag he iliz-veur enn kear Landreger.

12. Evit Zant Tual, ho Tad binniget,
Otro Zant Ervoan, c'houi 'n euz hi zavet

1. Le manoir de Kermartin, à 1,200 mètres (environ) de la ville de Tréguier, jadis *Landréguer*.

2. La cathédrale fut (dit-on) commencée du temps de saint Yves. Il quêta pour sa réédification. Elle ne fut terminée que plus tard, grâce cependant aux riches aumônes qui affluèrent sur la tombe du Bienheureux.

13. Là est votre tombeau, il n'en est point dans le pays
Qui ait vu tant de miracles.

14. J'y viendrai de Kermartin,
Dussé-je y venir sur mes genoux.

15. Pauvre est votre tombeau, trop pauvre, hélas !
Il sera réédifié plus riche que jamais.

Il n'est pas en Bretagne comme saint Yves,
Aussi beau que son tombeau pas un ne sera!

16. C'est notre nouvel Evêque qui l'a dit :
Nous l'aiderons, comme de vrais Bretons.

17. Tout autant que le Tréguier, le Goëllo et la Cornouaille
Auront leur pierre dans le nouveau tombeau.

18. Et lorsqu'il sera *debout*, il aura un beau *Pardon :*
Tous les évêques de Bretagne (seront) à Tréguier.

---

13. Enon man ho *Pe* ha n'euz ket er vro,
En efe gwelet mu a viraclo

14. Me deui war-n-ehan euz a Gervarzin,
Hag e ve red d'in dont war ma daoulin

15. Dister eo ho *Pe,* re dister, allaz !
Adzavet e vo kaeroc'h vit biskoaz.

N'en euz ket enn Breiz evel Zant Ervoan,
Ken kaer hag he ve ne vo ket unan.

16. Hon Eskop neve en euz hel laret :
Ni a zikouro, vel gwir Vretoned

17. Kerkoulz ha Treger, Goelo ha Kerne
En evo ho min barz ar Be neve.

18. Ha pa vo 'nn he zao vo eur pardon kaer,
Oll iskibien Breiz barz el Landreger.

19. Tous les évêques de Bretagne avec notre Évêque
Sur le tombeau de saint Yves viendront prier.

20. C'est notre nouvel Evêque qui l'a dit,
Et par saint Yves il sera récompensé.

Et nous, Bretons, nous disons tous d'une seule voix :
Bénédiction à l'Evêque qui aime saint Yves*[1] *!

LE PETIT ROITELET DE SAINT YVES.

---

19. Oll iskibien Breiz gand hon Eskop-ni,
War ve Zạnt Ervoan, a deui da bedi.

20. Hon Eskop neve en euz hel laret,
Ha gant Zant Ervoan e vezo peet.

Ha ni, Bretoned, ni lar a-unan :
Bennoz d'ann Eskop a gar Zant Ervoan !

Ann otro Zant Ervoan a zo bet interret enn Katedral Landreger, dreg ar gador zarmon. Gwech-all en evoa enon eur be kaer. Hirie eo paour ar paouran : N'en euz netra ken nemet eur min ru elec'h ma oe lakeet he gorf zantel. Bretoned vad, c'houi gar Zant Ervoan, ha c'houi zikouro ann otro Eskop neve da adzevel be ho Sant binniget. Roet ar muan m'elfet, ann otro Doue ha Zant Ervoan ho peo. — Roet hoc'h ofrans d'ho person; hen a gaso ann arc'hant da Landreger.

1. Le seigneur saint Yves a été inhumé dans la cathédrale de Tréguier, derrière la chaire. Autrefois il y *possédait* un magnifique tombeau. Aujourd'hui il (le tombeau) est des plus pauvres : un marbre rouge (de niveau avec le pavé), c'est tout ce qui se trouve sur le lieu même où reposa son corps saint. Bretons de cœur, vous aimez saint Yves, et vous prêterez aide et secours au nouvel Évêque, afin qu'il puisse réédifier le tombeau de saint Yves. Donnez généreusement, saint Yves vous le rendra. Remettez votre offrande à votre Recteur, il se chargera de la faire parvenir à Tréguier.

LAOUENANIG ZANT ERVOAN.

MÉLANGES

M. Faustin Hélie.

M. Faustin Hélie, vice-président du Conseil d'Etat, frère de feu M. le docteur Hélie, ce praticien si savant et si modeste, qui fut directeur de notre École de Médecine, est décédé, à Passy, le 22 octobre. Voici l'hommage que le *Soleil* a rendu à notre illustre compatriote :

Né à Nantes, le 31 mai 1799, M. Faustin Hélie était donc âgé de plus de 85 ans. Il fut, pendant les longues années de sa laborieuse carrière, un travailleur infatigable.

Il commença ses études de droit à Rennes, où il eut pour professeur le célèbre Toullier. Après s'être fait inscrire au barreau de Nantes en 1823, il vint à Paris pour les continuer. A peine eut-il obtenu son diplôme de licencié, qu'on lui offrit un poste dans la magistrature ; mais il refusa pour se consacrer entièrement à l'étude du droit pur.

Néanmoins, en 1827, il entra dans les bureaux du ministère de la justice. Ce ne fut que dix ans après que ses importants travaux sur le code pénal le désignèrent pour le poste de chef du bureau des affaires criminelles. Il fut nommé, en 1839, chevalier de la Légion d'honneur.

Le lendemain de la Révolution, en 1848, M. Crémieux l'appela à la direction des affaires criminelles. En 1849, M. Faustin Hélie fut nommé conseiller à la Cour de cassation, où il siégea à la Chambre criminelle jusqu'en 1872.

Ses opinions libérales, voire même républicaines, le firent tenir à l'écart pendant toute la durée de l'Empire. Malgré sa haute compétence en matière criminelle, il ne put obtenir la présidence de la Chambre criminelle qu'en 1872, à la mort de M. Lagagneur. Atteint par la limite d'âge, il prit sa retraite en 1874, à l'âge de 75 ans.

La vice-présidence du conseil d'État lui fut offerte en 1879, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Il était membre de l'Académie des sciences morales et politiques (section de législation), et, de plus, grand-croix de la Légion d'honneur et membre du conseil de l'ordre.

M. Faustin Hélie laisse après lui d'importants travaux de législation criminelle ; la *Théorie du code pénal* et le *Traité de l'Instruction criminelle* font autorité, bien que l'on y trouve souvent des théories offrant à la fois des arguments à l'*accusation* et à la *défense*. Il eut toujours l'esprit un peu frondeur, mais le sentiment juridique, qu'il possédait à un profond degré, le préserva, comme magistrat, de tout parti pris et le tint éloigné

des luttes politiques. Il laisse au Palais la réputation d'un magistrat intègre et d'un caractère indépendant.

On cite de lui le trait suivant : Il y a un an environ, le gouvernement voulait, dans un but politique, obtenir du conseil d'État une décision qui paraissait à M. Faustin Hélie contraire aux principes du droit. Bien que malade, il se fit porter au Palais-Royal, où siège le conseil d'État, pour combattre ce qu'il croyait contraire à toute notion du droit, et eut la bonne fortune de faire triompher sa manière de voir.

Le conseil d'État, réuni en assemblée générale, a émis le vœu que l'éminent jurisconsulte fût enterré aux frais de l'État, et, le samedi 25 octobre, ce vœu si légitime a été exaucé.

Le général Noury.

Le mardi 11 novembre, on célébrait, à la basilique de Saint-Nicolas de Nantes, le service funèbre de M. Jules Noury, général d'artillerie en retraite, officier de la Légion d'honneur, décoré de l'ordre de la Valeur Militaire d'Italie.

Fils du baron Noury, commissaire ordonnateur en chef des armées, Jules Noury entrait dès l'âge de 19 ans à l'École Polytechnique. Capitaine d'artillerie, il était porté à l'ordre du jour de l'armée d'Orient et décoré à la prise de Malakoff. En 1870, lieutenant-colonel, dans la fatale journée du 1er septembre, il tombait, le soir, blessé à la tête de ses batteries, qui n'avaient pas cessé leur feu.

Recueilli et admirablement soigné par une honorable famille de Sedan, il put, à peine rétabli, venir se mettre à la disposition du ministre de la guerre. Il fut nommé colonel : on lui confia d'abord la direction de l'Arsenal de Rennes et ensuite la formation du 28e régiment d'artillerie, création nouvelle, exigeant l'expérience, la fermeté, la netteté d'intelligence, qualités maîtresses qui distinguaient le général Noury.

Général de brigade en 1879, il commanda l'artillerie du 16e corps d'armée, à Castres, commandement qu'il exerça jusqu'à son passage au cadre de réserve, en 1882.

De cette vie si remplie de dévouement et de services rendus à la France, la plus belle page est certainement la dernière. Il fut plus admirable encore sur son lit de mort qu'à la tête de ses batteries sur les champs de bataille. Le 2 novembre, le général succombait à la suite d'une longue et douloureuse maladie, au milieu des plus affreuses souffrances : après avoir béni sa fille, il est mort, entouré de sa famille qui lui disait au revoir, la main dans celle du Révérend Père qui l'assistait, les yeux fixés sur le Christ et lui adressant une dernière prière.

— La foule s'arrête, aux vitrines de M. Laugé, rue Crébillon, devant une toile, grande d'effort et de talent, aussi bien que de dimensions. Le jeune auteur, M. Déneux, un compatriote qui nous est revenu, a représenté un épisode de la revue du 14 juillet, à Nantes. Des généraux, des officiers de toutes armes, sont pittoresquement groupés, et de frappantes ressemblances donnent à ces personnages un vif ragoût de curiosité; il n'est pas jusqu'à deux chefs arabes et un petit Annamite qui ne viennent à point rappeler les dernières prouesses de l'honneur français. C'est vif, coloré sans la froideur ordinaire des tableaux officiels. Dès aujourd'hui, M. Déneux prend sa place dans cette phalange de peintres militaires où de Neuville et Detaille brillent au premier rang, sans oublier Le Blant ni Couturier et ses *Zouaves,* que notre musée vient d'acquérir.

Ce même musée s'est aussi ouvert à la *Duchesse Anne de Bretagne,* cette belle et noble statue de notre compatriote, M. Alfred Caravanniez, que l'Etat a achetée et donnée à notre ville. Nous avons déjà dit tout le bien que nous pensons de cette œuvre, et n'avons plus qu'à conseiller de l'aller voir.

— Sous ce titre : *Jean de Vivonne, sa vie et ses ambassades près de Philippe II et à la cour de Rome,* le vicomte Guy de Bremond d'Ars publie à la librairie Plon, sur le père de Mme de Rambouillet, un livre qui sera certainement l'un des meilleurs de l'année.

Plein de révélations curieuses sur l'Espagne, l'Italie et la France du XVIe siècle, bourré d'anecdotes amusantes et neuves, écrit avec autant de finesse que de couleur et de clarté, ce volume doit plaire également aux savants, aux mondains, aux femmes même. Nous lui prédisons un beau et durable succès.

L'auteur de *Jean de Vivonne* n'est pas tout à fait étranger à notre province, car M. le vicomte Guy de Bremond d'Ars est le neveu de notre concitoyen, M. le comte Anatole de Bremond d'Ars, président de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure. Nous lisons même, à la fin de l'appendice de cet intéressant volume, la note suivante :

« Le comte Anatole de Bremond d'Ars avait consacré une brève mais substantielle notice à Jean de Vivonne dans le *Mémorial de l'Ouest,* (août et septembre 1849). Pour bien des motifs, j'aime à déclarer en terminant que je lui ai dû l'idée d'écrire ce livre [1]. »

1. Un volume in-8° de 396 pages. Prix : 7 fr. 50. Librairie Plon, Nourrit et Cie, rue Garancière, 10, Paris.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

AUTHENTICITÉ (L') DU SAINT-SÉPULCRE, par le docteur F. Joüon. In-8°, 72 p. et plan. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. En vente chez les principaux libraires..... 1 fr. 50

DISCOURS PRONONCÉ PAR Mgr BOUCHÉ, ÉVÊQUE DE SAINT-BRIÉUC ET TRÉGUIER, le 8 septembre 1884, à la messe du Saint-Esprit qui a précédé le Congrès breton de Lannion. — In-8°, 8 p., publié par la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

(*Ne se vend pas.*)

ETUDES HISTORIQUES SUR LES ÉPIDÉMIES DANS LE MORBIHAN. EXPOSÉ HISTORIQUE ET STATISTIQUE DES ÉPIDÉMIES DE CHOLÉRA ASIATIQUE, MANIFESTATIONS DE 1832, 1834, 1849, 1854 ET 1865, par le docteur A. Mauricet, secrétaire du conseil central d'hygiène et de salubrité du Morbihan. In-8°, 38 p. Vannes, imp. Galles.

ETUDE SUR UNE VIE INÉDITE DE SAINT TUDUAL ATTRIBUÉE AU VIe SIÈCLE, par M. Anatole de Barthélemy, de la Societé nationale des antiquaires de France. In-8°, 20 p. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley.

Extrait des Mémoires de la *Société*, t. 44.

FÊTE DU DEUXIÈME CENTENAIRE DE LA PRISE DE POSSESSION PAR JÉSUS DE LA CHAPELLE DE L'UNION-CHRÉTIENNE A FONTENAY, LE 27 DÉCEMBRE DE J.-C., L'AN 1883 (vers); par J.-B. Bonneau, ancien curé de N.-D. de Charzais, et J. Dalin, curé de la Flocellière. In-12, 11 p. Fontenay. imp. Vendéenne.

LOCUTIONS (LES) NANTAISES, par Paul Eudel, avec une préface par Charles Monselet. Pet. in-8°, XXXI-197 p. Titre rouge et noir, encadrements et lettres historiées. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. A. Morel, éditeur. Tiré à 300 ex., à 6 fr., sur papier teinté fort, et à 10 ex. sur japon impérial, à 20 fr.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DES CÔTES-DU-NORD, 2e série, t. 1 (1re liv.) 1884. In-8°, XL p. et p. 1 à 268. Saint-Brieuc, lib. Prud'homme (1883-1884).

TOMBEAU (LE) DE GUILLAUME GUÉGUEN A LA CATHÉDRALE DE NANTES, par M. L. Palustre, associé correspondant national de la Société nationale des antiquaires de France. In-8°, 10 p. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley-Gouverneur.

Extrait des *Mémoires de la Société*.

TRAITÉ DE PERSPECTIVE LINÉAIRE, CONTENANT LES TRACÉS POUR LES BAS-RELIEFS ET LES DÉCORATIONS THÉATRALES, AVEC UNE THÉORIE DES EFFETS DE PERSPECTIVE, par Jules de la Gournerie, de l'Institut. 2e édit. Texte. In-4°, XXVIII-199 p., et album in-f° de 40 pl. Paris, lib. Gauthier-Villars..... 25 fr.

UN APOTRE DES ENFANTS ET DES OUVRIERS. — LE R. P. PIERRE LABONDE, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, par le P. Charruau, de la même Compagnie. — Nantes, Libaros. In-18, 378 p. et portrait. 2 fr.; édit. de luxe, 3 fr. 50.

LE MAIRE LEPERDIT

L'époque des statues et des apothéoses fleurit, depuis quelques années, dans toute sa splendeur, et Rennes, entraînée par l'exemple, se dispose à élever une statue à l'un de ses anciens maires, le modeste tailleur Leperdit. Celui-ci, né dans la plus humble condition [1], partit un jour de son village, pour faire son tour de France, et s'arrêta au chef-lieu du département de l'Ille-et-Vilaine, vers 1782, se proposant d'y gagner sa vie, en se servant de son aiguille. Il était membre de la municipalité, quand les deux représentants Carrier et Pocholle arrivèrent à Rennes pour y établir le gouvernement révolutionnaire, que l'un d'eux devait organiser à Nantes, où les noyades de la Loire et les fusillades des carrières de Gigant ont laissé des souvenirs que l'histoire et l'humanité retiendront comme un des exemples les plus sanglants des fatales aberrations des partis politiques.

J'ai lu, comme tout le monde, la biographie de l'honnête Leperdit; mais, avant de souscrire pour l'élévation d'une statue à sa mémoire, je voudrais passer de la légende à son histoire, appuyée de pièces authentiques. — Il n'est citoyen de Rennes qui ne se rappelle la tentative qui fut faite, en 1815, par ordonnance du Roi, à l'effet de faire élever, dans cette ville, une statue au général Moreau, que les Bourbons jugeaient lui être due pour ses services à la coalition. Mais tout le monde se rappela qu'après avoir quitté soudainement son exil, Moreau vint se mettre à la disposition de l'étranger, méditant l'envahissement de son pays, et qu'il tomba sous le feu d'une

1. Leperdit naquit en 1752, au village de Kergrisel, près Pontivy. Son père y était simple cultivateur, et mourut, laissant son fils dans un âge encore peu avancé.

batterie française, au moment où il traçait, sous les murs de Dresde, le plan d'une bataille qui devait décider du sort de la patrie. — Le conseil municipal de Rennes refusa son concours à l'érection de la statue demandée, et le maire, ou tout autre défenseur de la dignité de notre pays, dut répondre que la statue ne pourrait être élevée qu'à la condition qu'on inscrivît sur son socle l'article 21 du Code civil, qui dit que tout citoyen ayant porté les armes contre son pays, perd de droit son titre de Français. Voilà l'histoire se substituant à la légende.

Ici, pour le brave et digne Leperdit, dont le nom figure déjà, à si juste titre, à la tête d'une des rues de la ville de Rennes, il ne peut être question de rien de semblable. Moreau fut un traître ; Leperdit fut le vaillant défenseur des habitants qui l'avaient adopté comme un des leurs.

Mais, effectivement, qu'a-t-il fait pour ses concitoyens et la ville de Rennes ? — Celle-ci a ses archives et ses registres de délibérations. Qu'on nous l'apprenne. — J'ai eu occasion, et sur pièces authentiques, de dire comment et dans quels termes l'évêque Le Coz sut faire tête aux entreprises de Carrier et à l'orage que sa présence souleva à Rennes, dans les derniers mois de 1793. Qu'on ouvre les registres de la municipalité, ceux du district et du département de l'Ille-et-Vilaine, et qu'on nous raconte comment y figure Leperdit, ce qu'il put dire ou put faire. Tout ami de la Bretagne a droit de rechercher ce qui doit mettre cette belle figure dans tout son jour, et les membres du conseil municipal, qui ont, paraît-il, voté l'érection de la statue qui doit lui être consacrée, ont, sur ce point, un devoir à remplir.

Si j'entre, de loin, dans ce débat, et si je m'inscris ainsi, comme un enquêteur, à la recherche des faits qui peuvent fixer le jugement de l'histoire, c'est qu'avec beaucoup de documents sur les premières années de notre Révolution, j'en ai retrouvé quelques-uns auxquels se mêle le nom de Leperdit, et que ces documents, en indiquant plusieurs traits de son beau caractère, nous conduisent à désirer vivement tous les détails, capables de fixer l'ensemble de

sa physionomie et du rôle qu'il a joué dans des temps extrêmement troublés.

Je n'ai rien, sur Leperdit, au moment où Carrier et Pocholle organisèrent, à Rennes, le régime de la Terreur ; mais je le suis dans son intervention officielle près des représentants qui furent envoyés dans cette ville après la chute de Robespierre.

Il peut être intéressant aujourd'hui de connaître cette seconde partie de sa carrière administrative. Nous allons essayer, d'abord, de reprendre ce que la légende nous a appris des premiers actes de son administration.

Pour m'éclairer sur ces faits, je recours à un excellent livre sur la ville de Rennes, que publia, en 1845, M. Ducrest de Villeneuve, historien consciencieux, attaché alors à l'administration de l'Enregistrement, et qui se trouvait mieux placé que personne pour avoir communication des documents que la ville de Rennes possédait sur son ancien maire. — J'ouvre donc l'*Histoire de Rennes*, à la page 459, et je trouve qu'au mois de septembre 1793, Carrier étant arrivé à Rennes pour tout épurer, Leperdit eut occasion de se rendre une première fois près de lui, non comme maire, mais comme simple membre d'une commission de la municipalité qui devait s'entendre avec le représentant, à l'occasion de mesures prescrites contre les étrangers, par suite de la prise récente de Toulon par les Anglais. Leperdit et ses collègues de la commission municipale, taxés de *modérantisme* par le proconsul, furent éconduits, sans même avoir été entendus.

A peu de jours de là, le 8 septembre, Carrier, passant une revue de la garde nationale et de la garnison, procédait à la plantation d'un arbre de la Liberté, sur la place de l'Egalité. On y fit un auto-da-fé des attributs de la féodalité, en même temps qu'on y jetait le portrait de Louis XVI et le drapeau des fédérés qui s'étaient levés pour défendre les Girondins. — Leperdit et les officiers municipaux, ses collègues, assistèrent à cette solennité.

Le 20 septembre, après avoir cherché de nombreux appuis dans la Société populaire, que continuait à présider un ancien gentil-

homme qui avait été membre du Parlement, Carrier, accompagné de son collègue Pocholle, qui venait de le rejoindre, se rendit à l'Hôtel-de-Ville et, tenant séance, dans la grande salle, choisit et réorganisa, en vertu de ses pouvoirs illimités, une nouvelle municipalité, à la tête de laquelle fut placé le citoyen Elias. Leperdit fut conservé au nombre des dix officiers municipaux auxquels il transféra de nouveaux pouvoirs.

Dès le surlendemain, Carrier demanda à ces officiers de son choix une liste des citoyens qui devaient avoir pris part au mouvement des fédérés en faveur de la Gironde. C'était évidemment une liste de proscription que le proconsul exigeait. — La mairie la refusa et Leperdit fut chargé de porter sa réponse au terrible représentant. Celui-ci entra dans une des fureurs auxquelles il se livrait fréquemment, menaça Leperdit de la prison et du tribunal révolutionnaire, et le congédia en le consignant à l'Hôtel-de-Ville. — Il voulut établir un registre de dénonciations et ne fut pas plus heureux. Il n'osa pourtant épurer la municipalité qu'il avait lui-même organisée et l'abandonna à ses affaires courantes.

Quelques autres résistances s'étant manifestées à la suite de ses premières protestations, Carrier, quoique vivement appuyé par les énergumènes de la Société populaire, ne tarda pas à comprendre qu'il ne pourrait pas faire à Rennes tout ce qu'il aurait voulu, et ce fut sur ces entrefaites qu'il se rendit à Nantes, laissant à son collègue Pocholle le soin de réaliser tout ce qu'il avait projeté pour la parfaite régénération de la ville.

Leperdit, par sa loyale et courageuse résistance aux entreprises de Carrier, concourut évidemment à retenir un instant cet atroce fanatique dans ses entreprises ; mais il ne fut pas le seul [1]. — Un jour de revue, Pongérard, commandant de la garde nationale, avait jeté son sabre à ses pieds, en lui disant qu'*il ne consentirait jamais*

1. On voit, dans le cimetière de Rennes, une colonne élevée sur la tombe de Leperdit par les soins de ses concitoyens. Elle porte l'épitaphe suivante :

LEPERDIT, *ancien maire de Rennes, doyen des tailleurs* (1752-1821).

Le Musée possède un très beau buste de lui, signé de Barré. Sa figure, très caractéristique, décèle les plus énergiques résolutions.

à le teindre du sang de ses concitoyens. Blin, un des notables de la cité, lui avait fait une réponse analogue, en s'écriant qu'il *avait vu la mort sous toutes les formes à la ville et sur les champs de bataille, et qu'il saurait combattre la tyrannie, sous quelque forme qu'elle se présentât.*

La tradition ajoute que c'est alors, et sous l'impression de cette résistance, que Leperdit trouva le moyen de favoriser la fuite de *prêtres* et d'*émigrés* mis *hors la loi,* en disant qu'*ils n'étaient point hors de l'humanité.* — Commissaire attaché au service du casernement et des prisons, on dit aussi qu'il eut occasion, dans ces deux branches de l'administration, de seconder les résolutions les plus honorables et les plus utiles. — Sur tous les points, son caractère se maintenait ainsi dans la sphère élevée du dévouement et de la probité la plus absolue, et c'est dans ces circonstances que sa légende s'est, en quelque sorte, formée. Mais, jusqu'à ce moment, Leperdit n'était qu'officier municipal, et encore placé sous la direction d'Elias, son maire en titre, qui finit, je crois, par payer de sa tête le modérantisme, plus ou moins accentué, qu'il opposa aux entreprises de Carrier et de Pocholle.

Ce qu'il importe de savoir, pour ce qui arriva plus tard, c'est la position que prit Leperdit, quand il devint maire lui-même et que les commissions militaires, instituées à la suite de l'armée républicaine, un instant compromise à Antrain, vinrent s'établir à Rennes et y fonctionner, avec une rage que rien ne put arrêter.

D'abord, quand et comment Leperdit fut-il nommé maire de Rennes? — D'après les renseignements recueillis, ce serait le 4 ventôse an II, — 22 février 1794, c'est-à-dire, environ six mois après l'époque où nous l'avons trouvé simple officier municipal, en présence de Carrier. Les deux représentants Esnue La Vallée et François, venus en mission à Rennes, après quelques échecs de l'armée républicaine, avaient nommé Leperdit maire de Rennes. Or la Terreur, pas plus à Rennes qu'ailleurs, n'avait encore suivi son cours et se trouvait loin de son terme, qui n'arriva qu'à quatre mois de là, le 9 thermidor, — 27 juillet 1794. Ainsi, ce fut bien

sous la Terreur même, et au plus fort des sévices des commissions militaires, dont l'une était présidée par Brutus Magnier, qui laissa de si tristes souvenirs, que Leperdit se trouva maire de la ville de Rennes.

Eh bien! qu'a-t-il fait pendant ce temps? — Je dois croire qu'il ne fit que du bien, puisque sa légende est restée intacte; mais cela ne suffit peut-être pas; et, avant de jeter les fondements du monument qu'on se propose de lui élever, il faudrait ouvrir les registres de la mairie, ceux du département et du district, pour nous dire ce que Leperdit a fait ou pu faire, de ventôse an II au mois de thermidor de la même année, quand Robespierre fut renversé, et que les représentants Boursault, Guezno et Guermeur arrivèrent à Rennes, pour réparer le mal que la Terreur avait fait.

Avant d'entrer dans le détail de ces faits que je ne puis connaître, je dois, toutefois, me hâter de dire que les deux représentants réparateurs de ces désastres se trouvaient, en germinal an II, avril 1794, en relations avec Leperdit, et qu'ils le continuèrent dans ses fonctions, en lui demandant tous les renseignements qui devaient les aider à compléter leur œuvre de réparation. Cette circonstance seule suffit sans doute à prouver que le magistrat n'avait ni faibli ni démérité; mais, encore une fois, et à raison même de cela, qu'on nous dise donc ce qu'il a fait, pendant les quatre mois de Terreur écoulés de ventôse à thermidor de l'an II.

Je ne possède aucun document sur cet intervalle, mais, au mois de germinal an II, j'apprends que les deux représentants Guezno et Guermeur lui ont écrit, pour exiger le désarmement des terroristes qui ont tenu Rennes, pendant plusieurs mois, sous le coup de leurs menaces et de leurs sanglantes exécutions. — Voyons ce qui se passa. Quand Guezno et Guermeur arrivèrent, Boursault les avait précédés de quelques jours, et, cédant à une première pensée de réparation, ce représentant avait institué, sous le titre de *Commission philanthropique,* un bureau qui devait recueillir les plaintes et les réclamations que les habitants pourraient avoir à formuler. Mais

les choses marchaient lentement, et Guezno et Guermeur recevant, le 23 ou le 24 germinal, ampliation de la loi du 21, qui prescrivait le désarmement immédiat des citoyens qui avaient participé aux excès de la Terreur, prirent, le 25, l'arrêté suivant:

« Les Représentants du peuple, envoyés près les armées des Côtes de « Brest et de Cherbourg, arrêtent que les administrateurs du district de « Rennes se concerteront, sans délai, avec le commandant temporaire de « cette place, pour faire exécuter, conformément à la Loi du 21 de ce mois, « par les troupes de ligne accompagnées d'un officier municipal, le « désarmement des individus dénommés d'autre part, connus dans leurs « sections pour avoir participé aux horreurs commises sous le règne de « la tyrannie qui a précédé le 9 thermidor.

« Rennes, le 25 germinal, l'an III (14 avril 1795) de la République fran- « çaise, une et indivisible.

« Signé : GUEZNO ; J.-T.-M. GUERMEUR ; GRENOT. »

Cet arrêté et la liste qui y était jointe, et que je m'abstiens de publier, furent également adressés à la mairie de Rennes, et voici ce que répondit, le 27 germinal, Leperdit, assisté de ses officiers municipaux :

« Rennes, le 27 germinal, 3e année républicaine.

« *La municipalité de Rennes aux citoyens représentants du peuple* « *près les armées des Côtes de Brest et de Cherbourg.*

« CITOYENS REPRÉSENTANS,

« Lorsque nous fûmes saisis de votre arrêté, qui, conformément à la Loi « du 21 de ce mois, ordonne de procéder au désarmement des concitoyens « dénommés dans ledit arrêté, nous crûmes qu'il était de notre devoir « de vous soumettre quelques réflexions sur son exécution. Déjà vous « avez bien voulu les accueillir favorablement, en promettant que les « membres du comité révolutionnaire fussent les seuls préalablement « désarmés, et que nous vous présentassions nos observations sur ceux « qui composent le surplus de la liste. — Nous vous rendrons compte de « l'exécution de cette première partie de votre arrêté, et nous attendons « avec confiance que vous prononciez sur le reste, après que vous aurez « examiné les motifs qui nous ont engagés à différer le désarmement des « autres.

« Protecteurs unis de nos concitoyens, nous devons faire tous nos efforts « pour leur ménager la honte d'une mesure que plusieurs ont méritée, il « est vrai, mais que des circonstances peuvent faire changer. L'esprit de « division qui n'a que trop malheureusement régné dans notre commune « sera-t-il affaibli par des mesures qui, peut-être, ne feront qu'aigrir « certains esprits? Ne nous le dissimulons pas; on voit les chouans se « promener tranquillement avec leurs armes dans l'intérieur de cette « commune, et beaucoup de citoyens, qui n'ont été qu'égarés, qui, par « un zèle mal entendu, ont contribué indirectement à la tyrannie, ne « jouiraient pas du même avantage ?

« Nous avons examiné, avec la plus scrupuleuse impartialité, la con- « duite des individus dénommés dans votre arrêté; plusieurs de nos col- « lègues ont eu à souffrir de leurs opérations, et cependant ils ont été « les premiers à plaider en leur faveur, parce qu'ils désirent, comme « nous, que la plus grande union règne parmi les citoyens, parce qu'ils « savent que ce n'est qu'en se serrant les uns contre les autres que l'on « réussira à sauver la patrie; parce qu'ils sont convaincus que les haines « particulières doivent se briser contre le grand intérêt général. Nous « avons donc envisagé, nous avons senti qu'à moins d'être du nombre « des grands coupables qui ont noirci la terre de leurs forfaits, ceux de « nos concitoyens qui ont eu la faiblesse de se laisser entraîner à la « suite d'un parti qui a fait le malheur de la société, seraient plus promp- « tement ramenés à leurs devoirs par la douceur et par la conciliation « que par des mesures qui, en les couvrant de honte, sans aucun profit « pour la chose publique, pourraient les porter à quelques excès. — « Quels reproches n'aurions-nous pas à nous faire, si, en nous refusant « le doux plaisir de solliciter en leur faveur, nous voyions se former « quelques insurrections fomentées par des mécontents que nous « aurions réduits au désespoir et qui cependant étaient autrefois les pre- « miers à combattre les ennemis de la patrie...»

Cette pièce, outre la signature de Leperdit, maire, porte celles de dix officiers municipaux dont les noms suivent : Séjourné; Antoine; Reculou; Feburier; Todou; Marin; Dubourg; Morel; Heuilly; Auffray.

Après la lecture de ce document, on voit que ce fut surtout une pensée de conciliation et d'apaisement qui s'empara, dans cette circonstance, de l'esprit de Leperdit.

Mais, quel égard les représentants eurent-ils à cette réclamation

de Leperdit ? Peut-être en trouvera-t-on l'indication dans les archives de la mairie. Toutefois, le 16 floréal, c'est-à-dire une quinzaine de jours après l'intervention de la mairie pour soustraire quelques-uns des citoyens compromis aux proscriptions de la loi du 21 germinal, l'inquiétude des habitants paisibles paraissait loin de s'être calmée. Qu'on en juge par la pétition suivante, adressée inopinément aux représentants en mission, et que ceux-ci firent eux-mêmes imprimer et afficher à un grand nombre d'exemplaires :

« Rennes, le 16 floréal, l'an IIIe, 5 mai 1794, de la
« République française, une et indivisible.

« CITOYENS REPRÉSENTANS,

« Les jeunes gens ont commencé la Révolution; il est temps qu'ils se « montrent encore, qu'ils anéantissent cette horde de malfaiteurs qui a « ensanglanté leur ouvrage.

« Cette montagne, ou plutôt ce volcan qui avoit vomi ensemble tous « les crimes et tous les malheurs sur notre patrie, il est renversé; mais « les débris n'en sont pas encore assez dispersés. Nous ne voulons point « leur rendre, aux vils scélérats qui nous ont opprimés, les maux qu'ils « nous ont faits; les honnêtes gens, même pour se venger, ne deviennent « point des bourreaux. Ils sont vaincus, ces lâches, que l'œil de la surveil- « lance les éclaire sans cesse; ils sont vaincus, s'ils voient toujours le « bras de la justice prêt à réprimer leurs complots.

« Nous demandons, Représentans, que, pour le maintien de l'ordre, « pour la sûreté de nos concitoyens, pour rendre nuls tous les efforts « que les terroristes font encore dans leurs assemblées nocturnes, pour « éteindre l'espérance cruelle qu'ils conservent de rétablir leur tyrannie, « en la cimentant de notre sang, en l'élevant sur nos cadavres; nous « vous demandons qu'il nous soit permis de nous réunir pour surveiller « sans cesse les ennemis de l'humanité, du repos public, et porter le « calme dans l'âme de nos concitoyens, en leur disant : « Nous sommes, « entre vous et les méchants; nous sommes pour eux une barrière insur- « montable qu'ils ne franchiront jamais pour aller jusqu'à vous.

« Soumis aux autorités constituées que nous respectons, nous ne vou- « lons qu'être les premiers à exécuter leurs ordres, les premiers à les « avertir des dangers qui nous menaceroient en commun.

« Nos bras seront désarmés, seulement nous nous réservons le droit

« que donne la nature, de repousser la violence par la force, d'opposer « le courage à la fureur.

« Pour nous servir de leurs expressions, nous mettrons aussi la terreur « à l'ordre de chaque jour, mais seulement contre le crime; et ceux-là « même qui nous ont tant fait souffrir, dont les forfaits inouïs jusqu'à nos « jours seront encore invraisemblables, pour les siècles qui nous suivront, « ceux-là même, s'ils se repentent, n'auront rien à craindre de nous. »

Suivent cent vingt signatures des noms les plus connus et les plus honorables de Rennes.

Cette pétition, à son tour, était d'ailleurs précédée d'une espèce d'exposé, signé des représentants, dans lequel nous trouvons les lignes suivantes:

« Nous avons accueilli avec satisfaction l'adresse des jeunes gens de « la commune de Rennes et applaudi au patriotisme qui y respire.

« Nous approuvons la déclaration signée le 16 de ce mois par ces « jeunes gens et, non seulement nous les autorisons, mais encore nous « les engageons à persévérer dans leurs dispositions généreuses et à s'unir, « pour, de concert avec tous les bons citoyens, surveiller et déjouer les « complots de ceux qui conspirent contre la tranquillité publique... Nous « leur recommandons expressément de s'abstenir de toute voie de fait « et de toute provocation, par actes, signes, écrits ou propos... Et nous « arrêtons que cette pétition sera imprimée au nombre de quinze cents « exemplaires.

« A Rennes, le 18 floréal,

« Signé: GUESNO, GRENOT, J.-T.-M. GUERMEUR. »

Comme on le voit, ni les habitants, ni les représentants eux-mêmes, n'étaient rassurés sur ce qui pourrait advenir ultérieurement, de la part des anciens terroristes, s'ils n'étaient promptement désarmés. Il serait donc important de savoir, au fond, ce qu'étaient ces terroristes, ce qu'ils avaient fait et les craintes qu'ils continuaient à inspirer. — Nous voyons bien, par un paragraphe spécial de la lettre de Leperdit, que Talhouet, l'ancien président du club, était si *méprisé par tous les partis, qu'il ne méritait seulement pas la*

peine d'être désarmé; mais ce mépris même ne prouve pas que, en cas de nouvelles entreprises de son parti, il ne fût point à redouter, et je ne saurais dire aujourd'hui si les douze ou quinze autres terroristes que Leperdit essayait de couvrir de son écharpe, méritaient une égale indulgence.

Mais, feuilletons encore le dossier que nous ont laissé les représentants qui pressaient Leperdit sur l'exécution de la loi du désarmement, et reprenons-y les lettres de Brutus Magnier, l'ancien président d'une des commissions militaires qui ensanglanta les places de Rennes. — Brutus Magnier a été saisi, le 21 thermidor, peu de jours après la chute de Robespierre, et se trouve détenu à la tour le Bat, où il attend avec impatience l'heure de sa mise en jugement. Il s'adresse, à ce sujet, aux deux représentants Guezno et Guermeur, qui venaient de signer, le 2 floréal, le traité de la Mabilais et la suspension d'armes accordée aux rebelles.

« Tour-la-Montagne, le 17 floréal, l'an III de la
« République française, une et indivisible.

REPRÉSENTANS,

« Puisque vous proclamez sans cesse la justice, ordonnez donc qu'elle « me soit promptement rendue et ne me forcez point à devenir coupable, « car je pourrais bien ne plus me contenter de mordre mes fers. Vous « pouvez bien vous imaginer que les mânes des *honnêtes guillotinés* « seront vengés, et que si le tribunal de Paris m'a épargné, celui de « Rennes ne me ratera pas. Déjà la prétendue opinion publique m'a jugé, « et, au nom de l'humanité, les Thermidoriens m'égorgeront. Que tardez-« vous, que tardent-ils? J'attends la mort, je la désire; il n'y a qu'elle « qui puisse faire mon bonheur et me faire cesser de dire que les Fran-« çais sont dupes, et que tout ce qui se passe aujourd'hui pue la royauté. « Vous ne serez sans doute pas fâchés de recevoir de moi-même une « copie de ce fameux pot-pourri qui court par la ville et que M. Cor-« matin (un des chefs des rebelles), m'a fait demander; je vous l'envoie, « ainsi que trois autres chansons dans le même sens. N'allez pas croire « que je le fais pour vous narguer: non, je suis franc, mais pas insolent; « c'est uniquement dans le dessein de vous tellement indisposer contre « moi, que vous m'envoyiez encore une fois aux bouchers de Paris qui

« m'accorderont au moins les honneurs de la déportation. Je vous envoie « aussi copie d'une lettre que j'avais écrite à votre collègue Pomme, « autrefois mon ami, et sur lequel je suis étonné qu'il n'ait pris aucune « détermination.

« Vous avez désormais beau champ pour me persécuter ; faites-le donc, « Représentans, en faisant disparaître l'incertitude où je suis depuis dix « mois. Donnez des ordres au jury d'accusation.

« Vive la République; mort aux Royalistes et aux Aristocrates !

Signé : « L.-P.-B. BRUTUS MAGNIER. »

Mais, pour donner toute la pensée de ce magistrat improvisé, consultons la lettre qu'il écrivait à Pomme, l'Américain, et dont il envoya copie aux deux représentants Guezno et Guermeur :

« Ce furent, dit-il, les Représentans Prieur de la Marne, Bourbot, « Tureau et Pocholle qui m'obligèrent de quitter le poste agréable que « j'occupais à l'armée, pour prendre les fastidieuses fonctions de prési- « dent d'une commission militaire révolutionnaire. Un jeune homme de « vingt-deux ans n'était sans doute pas dans le cas de remplir une mis- « sion si importante; je le leur représentai; mais ils me fermèrent la bou- « che par un *Jubeo*. C'est à Rennes que j'ai géré pendant sept mois. « Nous avons fait justice, sans pitié, des brigands, des chouans, des émi- « grés et des prêtres réfractaires. Nous avons mis en arrestation les cou- « pables qui pouvaient nuire à la société et nous avons élargi un grand « nombre d'innocents...

« ...Oui, je le déclare, je rougis d'avoir applaudi un instant au 9 Ther- « midor, puisqu'il a amené une réaction si funeste pour la liberté ; je « regarde la fermeture des Jacobins, l'amnistie accordée aux rebelles, la « rentrée des députés mis hors la loi, le triomphe des prêtres, des nobles, « des aristocrates, des fédéralistes, l'avilissement du bonnet rouge, l'élar- « gissement des suspects, l'audace des sénateurs de Coblentz, comme « l'acheminement à la Royauté et à l'abolissement de la République...»

On peut au moins penser, à voir ces rodomontades, que Leperdit et ses officiers municipaux se montrèrent bien oublieux de ce qui s'était passé si près d'eux, et il n'est guère possible que, pendant sept mois d'exercice dont Brutus Magnier se vantait, le maire de Rennes et ses officiers municipaux n'aient pas eu à opposer leur

autorité aux entreprises de ce forcené, ne fût-ce que dans le service des prisons et le classement des prévenus.

Les registres de la municipalité peuvent seuls nous édifier sur ce point. Mais, en attendant, je veux dire un dernier mot de ce Brutus, qui faisait précéder sa signature des initiales L.-P.-B. — Que peuvent dire ces lettres? Est-ce la désignation des saints sous le patronage desquels il a été inscrit au registre de sa paroisse, ou les lettres L.-P. veulent-elles rappeler le président de l'ancienne commission militaire ?

Né dans la Gironde, et probablement à Bordeaux, L.-P.-B. Brutus Magnier avait passé, très jeune, à la Guyane, où il s'était lié d'une amitié étroite avec Pomme, l'Américain, un instant membre du conseil colonial et, depuis, membre de la Convention.

Il lui raconte, dans la lettre dont nous venons de donner un extrait, qu'après être débarqué à Bordeaux, le 17 mai 1792, et avoir passé quelques jours dans sa famille, il s'est aussitôt engagé dans un régiment de ligne, et qu'après avoir assisté à la bataille de Fleurus, comme grenadier, il a été envoyé dans la Vendée, avec son bataillon, où il a été remarqué par ses chefs et les représentants en mission, qui l'ont élevé du *rang de simple fusilier, et sans intermédiaire, au grade de capitaine.*

Il ajoute que ce fut de ce poste, comme nous l'avons dit, qu'il fut envoyé à Rennes. Mais tout ne se trouve pas dans cette lettre et celle qu'il écrivit aux représentants ; et, comme s'il avait fallu à cet esprit déclassé et en délire un nouvel écoulement aux fureurs qui le travaillaient, voici qu'il se mit, du fond de sa prison, à chanter et à poursuivre de ses strophes *les traîtres et les ennemis de la liberté,* qu'il n'avait pu atteindre de son siège de président de la commission militaire. Ces extraits achèveront de dire à quel degré d'exaltation les événements avaient porté l'esprit de quelques fanatiques et quel fut, en même temps, l'égarement de ceux qui eurent, un instant, le sort du pays entre leurs mains.

PARODIE DE L'AFFREUSE CHANSON THERMIDORIENNE APPELÉE :

Réveil du peuple.

« Peuple français, peuple de frères,
« Peux-tu voir, sans frémir d'horreur,
« De royalistes émissaires
« Agir avec tant d'impudeur !
« Des émigrés la horde atroce,
« L'aristocrate déhonté,
« Souillant de leur souffle féroce
« La terre de la liberté.

« Quelle est cette lenteur barbare ?
« Peuple, vois-tu ces muscadins,
« Qui veulent plonger au Thénare
« Les plus zélés républicains !
« Haro sur les agents du crime !
« Qu'ils périssent, les scélérats,
« Et tombent dans l'affreux abyme
« Qu'ils avaient ouvert sous nos pas.

« Oui, périsse la horde infâme
« De ces Vendéens, de ces chouans,
« Qui portent au fond de leur âme
« Le crime et l'amour des tyrans.
« Quoiqu'elle ait sans cesse à la bouche
« Les mots justice, humanité,
« Elle n'en est que plus farouche,
« Comptant bien sur l'impunité !

« De notre chère patrie
« Incorruptibles défenseurs,
« A vous qui perdîtes la vie
« En combattant les oppresseurs.
« Nous avons tous votre courage
« Chacun de vous sera vengé :
« Plutôt la mort que l'esclavage !
. . . . . .

« Allons, Français, courez aux armes,
« Attaquez le Palais-Royal ;
« Cherchez ces faiseurs de vacarmes,
« Jusqu'en leur quartier général.
« Si vous voulez la république,
« Patriotes, réveillez-vous ;
« Que cette horde fanatique
« Succombe aussitôt sous vos coups.

Suit une chanson sur les conférences de la Prévallaye ; — une autre sur le gouvernement des chouans ; — une autre, enfin, sur son jugement au tribunal révolutionnaire de Paris, qu'il appelle le *nouveau Parlement.*

A. DU CHATELLIER.

P.-S. — Une longue délibération du conseil municipal de Rennes, du 7 floréal an III, transmise aux représentants en mission, établit qu'à cette époque, sur une subvention de 150,000 ₶ accordée à titre d'avance, pour secours aux indigents, 104,621 ₶ avaient déjà été dépensées pour cet objet, et que l'offre nouvelle d'une somme de 300,000 ₶, que la Convention voulait bien faire, *sous la responsabilité individuelle et collective des officiers municipaux, pour être remboursée au mois de vendémiaire subséquent, avait paru impossible à exécuter.* — Le pain de 12 livres étant porté dans les pancartes du jour à 25 francs, le conseil demanda aux représentants d'aviser aux douloureux embarras d'une si pénible situation.

Mais que fut-il fait ?...

LE MOUVEMENT POÉTIQUE EN BRETAGNE

De la fin de la Restauration à la Révolution de 1848 *.

III

La dernière partie de notre tâche est la plus aisée, et aussi la plus séduisante; l'inspiration poétique s'est unifiée; les poètes bretons qui nous restent à étudier, libres d'entraves, s'essayant dans une voie nouvelle où ils n'avaient pas de précurseurs, ont renoncé à l'imitation plus ou moins déguisée des ardeurs de Musset et des rêveries de Lamartine; ils ont regardé autour d'eux, et la Bretagne, avec ses sites, son histoire, son merveilleux passé légendaire, leur a paru digne en tous points d'être décrite et chantée; ils ont tiré parti de leurs souvenirs d'enfance et des contes où l'imagination populaire avait versé des trésors de sagesse et de poésie; ils ont été les heureux complices des érudits qui retrouvaient, enfouis dans la vieille province, et qui exhumaient des chants aussi beaux que ceux de l'*Edda* ou du *Romancero*. Par-dessus tout, le pays lui-même, à qui ses horizons voilés de brume, ses monuments druidiques, ses grèves et ses bois de chênes hantés par les légendes, donnent une physionomie si tranchée, leur a inspiré des vers pleins d'une austère douceur ou d'une pénétrante mélancolie.

Le premier livre où la poésie bretonne trahisse son attachement au sol natal, son patriotisme local, est le début littéraire de Tur-

* Voir la livraison de novembre 1884, pp. 367-376.

quety, les *Esquisses poétiques* (1829); viennent ensuite, en 1830, les *Rêves poétiques* d'Emile Souvestre, et les *Armoricaines ou souvenirs de la Bretagne,* d'Auguste Le Braz. Il faut lire les *Armoricaines* de Le Braz (nous écrivons ainsi, nous rappelant que Brizeux a dit :

Son nom serait Ar-Braz, mais nous, lâches et traîtres,
Nous avons oublié les noms de nos ancêtres),

il faut aborder cette jeune ombre avec le sourire de Virgile, rencontrant aux enfers des *suicidés innocents,* ou l'indulgence émue de Béranger,

Quoi ! morts tous deux ! dans cette chambre close !...
Leur vie, hélas ! était à peine éclose...
Ils sont partis en se donnant la main.

Les poésies du pauvre Le Braz sont bien faibles, mais dites-vous que l'auteur était un enfant de quinze ans, et ces chants à la gloire de Jeanne de Montfort, de Duguesclin ou de Bisson, mêlés à de gracieuses légendes et réunis sous un titre heureux, trouveront grâce, en dépit de leur médiocrité ; vous aimerez et vous jugerez sincères ces présomptueuses paroles du compagnon d'Escousse :

... Breton, jeune et poète,
Dans l'exaltation j'exhume le passé !

Moins juvéniles (l'auteur avait vingt-quatre ans), les *Rêves poétiques* de Souvestre sont animés du même esprit, respirent le même amour de la patrie bretonne ; le souffle généreux de ces vers *sans art* [1] n'est gâté que par l'indécision de la forme. La romance, le *Mal du pays,* semble attendre de la musique d'Hippolyte Monpou ; *Duguesclin en Bretagne* débute presque comme une élégie de Brizeux :

1. Le mot est du poète.

O pays des Bretons, terre verte et brumeuse,
Vallons où s'écoula mon enfance rêveuse;
Lieux où j'ai tant aimé, tant souffert, tant pleuré,
C'est encore une fois vous que je chanterai !

Exil, la meilleure poésie de Souvestre, nous peint le Celte qui, sous le ciel grec, devant le Parthénon et l'Eurotas, regrette son clocher et son toit :

Rien ne peut remplacer notre patrie absente,
A de longs souvenirs on marche abandonné,
On demande au passant : Quel est ce cap ? — Lépante,
Et l'on a dit tout bas, dans son âme souffrante :
Ce n'est pas là que je suis né !

Au reste, l'accent breton, si l'on peut ainsi parler, perçait chez tous les rimeurs de cette époque. Un fonctionnaire de Nantes, M. Antoine Peccot, qui versifiait avec la fâcheuse facilité de ses compatriotes, Le Déist de Kérivalant ou Blanchard de la Musse [1], lançait, en 1832, un volume d'un prosaïsme voltairien, *Chapitres en vers*, où il s'intitulait *le poète de son pays*, et, proclamant que Duclos et Lesage étaient nés au milieu des *marais salants*, vantait les mérites du sel *guérandais*, comparé au sel attique. Il n'était pas jusqu'à un étranger, M. Boucher de Perthes, qui ne rapportât d'un séjour en Basse-Bretagne un livre de poésies (*Chants armoricains*, 1831), où il avait dérobé leurs secrets légendaires aux collines d'Arré et aux rivages de Saint-Pol-de-Léon [2]. Les voies étaient merveilleusement préparées pour le poète qui allait revêtir de toutes les saveurs de la muse (*musæo lepore*) ces chants imparfaits et épars.

1. Un poète pour qui le romantisme n'a pas existé, un pur disciple de Delille et de Lebrun-Pindare, Claude-Auguste Dorion, né à Basse-Goulaine, en 1760, était mort en 1829 ; il était l'auteur d'un poème épique, « La conquête de l'Angleterre ; » ses débuts littéraires, *Un chant de Sulmala*, imité d'Ossian, dataient de l'an IX. Un autre Nantais, Edouard Mennechet (*Comédies et contes en vers*, 1842), est encore un élégant rimeur du XVIIIe siècle.

2. M. Boucher de Crèvecœur de Perthes était né à Rethel, en 1788.

Quand Brizeux mourut, en 1858, à cinquante-deux ans, il se sentit découragé devant l'œuvre accomplie, encore mal comprise ; il pensait n'emporter et ne conserver que le souvenir et l'estime de quelques lettrés, de quelques amis bretons ; il ne prévoyait pas l'essor prochain d'une poésie dont il avait donné les premiers modèles, l'évolution littéraire qui devait le placer si haut. Aujourd'hui, la gloire de Brizeux ne cesse de s'accroître ; deux causes ont amené cette faveur posthume : la Bretagne, mieux connue, fait plus aimer son poète, qui, avec la simple variante d'une lettre, serait Breton (*Briseuk*), de nom comme de fait ; la poésie intime et locale, représentée par de brillants et ingénieux talents, salue un initiateur, un maître. Les érudits, les professeurs, viennent en foule à Brizeux, louent, les uns son savoir profond, les autres son élocution classique ; l'Académie a pour lui des regrets tardifs, comme pour Balzac et Gautier ; les sévérités critiques, qu'avait provoquées la forme un peu martelée des *Ternaires*, concise et énigmatique des *Histoires poétiques*, ont désarmé, et c'est le jugement de Lacaussade et de Saint-René-Taillandier qui tend à faire loi ; enfin, le public délicat, mis en goût par de nombreuses éditions, lit *Marie* au moins autant que *Jocelyn*, se plaît à la ferme du Moustoir et au pont Kerlo, et contemple admirativement, comme les trois cousines du poète,

> Cette grappe du Scorf, cette fleur de blé noir.

Trois des ouvrages de Brizeux, sur cinq, *Marie* (1831), *les Ternaires* (1841), *les Bretons* (1845), sont compris dans la période que nous étudions. Ce n'est pas trop de reconnaître dans ce dernier poème, essai heureux d'épopée populaire, une vigueur, une verve ardente, une majesté sauvage, bien rarement égalées, et de citer, à l'appui, les *luttes* de Scaër (ch. VII), l'ensevelissement et les funérailles du fermier de Coat-Lohr (ch. XVI), et cette description des rochers de Pen-Marc'h :

> Comme un bruit de chevaux cachés dans le brouillard,
> On entendit gronder les rochers de Pen-Marc'h.

Ils étaient là, debout, pêle-mêle et sans nombre,
Devant eux sur la mer projetant leur grande ombre ;
Les flots couraient sur eux avec leurs mille bras ;
Cabrés contre les flots, ils ne reculaient pas.
Hérissés, mugissants, inondés de poussière,
Ensemble ils secouaient leur humide crinière.
De leur masse difforme ils effrayaient les yeux...

A côté de maint autre passage, plein d'énergie et de pittoresque, le poème des *Bretons* nous offre aussi un merveilleux naïf et tout nouveau, sorte de druidisme virgilien, que saint Corentin, patron de Kemper, et saint Cornéli, patron des bœufs, rattachent à la théologie chrétienne. D'ailleurs, le sens si vaste et compréhensif des *Bretons* a été admirablement rendu par leur poète :

Si mon pays mourant revit dans mon poème,
Toute la vie humaine y trouve aussi sa part,
Du berceau de l'enfant au tombeau du vieillard ;
Après les purs amours cachés sous les feuillées,
Les glas des morts viendront et les noires veillées...
Les durs travaux des champs, les joutes des lutteurs,
Et les noces aussi, leurs danses, leurs chanteurs ;
Et landes, bois, vallons, où la douleur s'émousse,
Enfin tout ce qui fait la vie amère ou douce.

Les *Ternaires* ou la *Fleur d'or* (souvenirs d'un voyage artistique en Italie) se distinguent par une sobriété que devait exagérer, jusqu'à la sécheresse, un dernier recueil, les *Histoires poétiques ;* mais, ici, les pièces exquises dominent avec les souvenirs du pays, réminiscences gauloises sous le ciel vénitien, Lorient où « tout est clair dès qu'on entre, » comparé et préféré à Gênes, et la cornemuse, entendue à Naples, rappelant les collines natales, évoquant cette vision :

Ah ! le corn-boud résonne au loin ! la mer écume,
Et la fille d'Armor a passé dans la brume !
Sonne encore, ô piva !...

« Le symbole que représente la *Fleur d'or* » — dit un critique peu favorable à Brizeux — « est clairement exprimé dans une

« charmante petite pièce, *la Verveine*[1] ; » M. Hippolyte Babou cite cette pièce, et nous l'imitons :

Des bronzes, des cristaux et des senteurs d'Asie !
Dans une existence choisie
Se plaît cet esprit délicat ;
Il faut, plus qu'à toute autre femme,
Des parfums subtils pour son âme,
Et subtils pour son odorat.

Pourtant on a cueilli, loin des eaux de la Seine,
Cette humble tige de verveine
Destinée à des cheveux bruns,
Afin qu'on respire autour d'elle,
Mêlée aux plus riches parfums,
Cette odeur fraîche et naturelle.

Ces vers disent les séductions de la *Fleur d'or*, et surtout celles de *Marie ;* l'œuvre à jamais populaire de Brizeux ne fut complétée, ne reçut sa forme définitive qu'en 1840, au retour du voyage d'Italie : le goût antique épurait, sans l'altérer ou l'atténuer, l'inspiration bretonne.

Il y a beaucoup d'art dans *Marie,* sous d'apparentes négligences de composition : le penseur, le philosophe, préoccupé de la beauté morale, se trahit dans les *Hymnes* à M. Ingres, à *la Liberté ;* ces pièces, et d'autres aussi sérieuses, *Jésus, le Doute, l'Apprentissage,* font diversion aux douze idylles amoureuses et bretonnes, la Journée au Pont-Kerlo, l'Adieu sous le porche, la Foire d'Arzanno, la Nuit de Noël. Brizeux est un poète ingénu, c'est aussi un artiste consommé ; croit-on que la peinture de la paisible vallée du Léta ou la parfaite idylle du Moustoir vaudraient autant sans l'habileté harmonieuse et mesurée qui indique d'un trait sobre le pâtre et son chant plaintif, le sentier bordé de bruyères, les fleurs embaumées du courtil, la vieille chambre et ses objets familiers ? C'est à l'originalité de son inspiration, c'est aussi à la forme achevée de ses

1. Notice sur Brizeux dans les *Poètes français,* de Crépet (ouvrage cité).

récits, que Brizeux devra de ne jamais périr ; *Marie,* où se fondaient le mieux ses qualités, reste le plus beau fleuron de sa couronne. Il a fait suivre à la poésie française les sentiers oubliés ou méconnus de l'épopée rustique et de l'idylle champêtre ; ses disciples immédiats, ou ceux qui s'exercent dans des genres voisins, peuvent lui dire, comme Dante à Virgile : *Tu signor, tu maestro.*

Le canton de Matignon est la partie la plus pittoresque des Côtes-du-Nord ; le magnifique développement de la mer et du ciel, les montagnes rocheuses déchirées par l'effort perpétuel des vagues, donnent à ce pays un aspect inoubliable ; c'est là qu'est situé, au milieu de dunes sablonneuses, à l'ombre de grands bois, le manoir du Val, séjour préféré du disciple le plus original de Brizeux, le poète malouin Hippolyte de la Morvonnais. Trente ans après sa mort, les Dinannais n'ont pas oublié les bienfaits et l'aménité de l'homme dont M. Emile de Girardin a pu dire : « Si dans le monde « politique les plus dignes occupaient le premier rang, aucun rang « n'eût été trop élevé pour Hippolyte de la Morvonnais. » Le poète, qui seul nous appartient, tient tout entier dans un volume, très remarqué par la critique, *la Thébaïde des Grèves* (1838), où il a mis sa pensée et son expression en harmonie parfaite avec la nature de son choix [1]. On l'a appelé le *lakiste des mers;* nommons-le, à notre tour, *lakiste* français et breton, en nous souvenant que ce mot a le sens étendu de paysagiste minutieux, et que les lacs du Cumberland ou du Westmoreland n'ont que rarement inspiré Southey, Wordsworth et Coleridge. La Morvonnais imite surtout Wordsworth,

> Celui dont la mystique et profonde harmonie
> Sonne pour les élus des poétiques dons ;

il traduit de lui tout un poème, *les Bords de la Wye ;* il a l'austérité puritaine et l'âme miséricordieuse de l'auteur de l'*Excursion*, et son *Vagabond* est un frère de *Peter Bell,* le colporteur ; comme

1. Nous avons sous les yeux l'édition première, et non celle, très augmentée, qui a paru à la librairie Didier et ne rentre pas dans notre cadre.

son modèle, il sait l'art, ou mieux, il a le pouvoir de tirer l'émotion profonde des plus humbles sujets, et le *Vieux Recteur*,

> Qu'on eût dit ignorant, mais dont l'expérience
> Avait vu que l'amour est toute la science,

lui apparaît, en son presbytère des dunes, aussi éloquent qu'un des sept sages. Le côté faible de la poésie de La Morvonnais, ce qui la rend très inférieure à celle de Brizeux, c'est la forme, trop peu châtiée, avec des aspérités et des redites, des contours à peine terminés. Ces défauts sont moins sensibles dans les sonnets ; nous en pourrions citer d'excellents, l'*Anse de Vauvert*, entre autres, et le *Message à mon manoir*, qui débute ainsi :

> Que fais-tu maintenant, ma Thébaïde aimée ?
> Te voiles-tu de deuil comme mon cœur désert ?
> Pleures-tu ? Les rosiers de ta cour parfumée
> S'ornent-ils de boutons devant le perron vert ?

Nous préférons encore le sonnet suivant, l'un des dix-sept que La Morvonnais adressa à un maître du genre, Boulay-Paty, sous ce titre général, *la Cabane éboulée* :

> N'avez-vous pas, ami, vers l'aube de vos jours,
> Quelques jours plus aimés ? On n'en sait pas la cause,
> On y revient sans cesse, et l'âme s'y repose ;
> En quelque lieu qu'on soit, on y revient toujours.
>
> C'est une heure où le vent soufflait aux alentours,
> Mélodieusement et parfumé de rose ;
> Ou quelque soir funèbre où l'on fit une pause,
> Vers l'humide Toussaint, aux pieds des vieilles tours.
>
> Ce sera moins encore : une pierre jetée
> Sous le soleil pascal à la mer argentée,
> Un mot que l'on vous dit sur l'antique palier,
>
> La maison d'une tante, en quelque bourg rustique,
> Et les serins chantant près du livre gothique,
> Où l'aïeule enseignait à lire à l'écolier.

Cette pièce est l'une des moins *bretonnantes* de La Morvonnais ; on ne voit pas que « le chantre de coin du feu, le peintre des

landes » (Sainte-Beuve le désigne ainsi), se soit mal trouvé d'avoir un peu élargi son horizon.

L'impulsion donnée par Brizeux à la poésie de son pays fut lente à se déclarer ; on ne vit là d'abord qu'un effort isolé, comme la campagne romantique de Boulay-Paty : les Bretons, aussi peu amateurs des innovations littéraires que des autres, s'en tinrent, plus de dix années durant, à Turquety et à ses élèves qui faisaient prédominer l'idée religieuse presque à l'exclusion de toute autre ; il fallut trois éditions de *Marie* et l'apparition successive de la *Thébaïde des Grèves,* des *Ternaires* et des *Bretons,* où religion et nature sont harmonieusement confondues, pour amener l'avènement de la nouvelle poétique. Dès ce moment, il ne s'est pas produit une œuvre importante, dans le domaine de la poésie bretonne, a laquelle ne fussent associés le nom et l'influence de Brizeux. Choisir est très difficile, et si nous indiquons les *Paysages bretons*, encore bien mystiques, de M. Paul Loysel (Rennes, 1840), *Paris et la Bretagne,* de M. A. Depasse, où se lit une épître « au chantre de Marie » (1842), *Bretagne,* de M. Amand Guérin, où des traductions du vieil idiome celtique sont mêlées à des poésies originales, c'est seulement parce que ces livres sont les premiers dans l'ordre des dates. Plus près de nous, et en dehors de la période dont nous avons esquissé l'histoire littéraire, la Bretagne héroïque, légendaire, pittoresque, a eu ses poètes éloquents ou gracieux, Mme Auguste Penquer, M. Stéphane Halgan, M. Luzel, M. Émile Péhant, M. Robinot-Bertrand, M. Joseph Rousse [1] ; ce dernier, allant mûrir sous le ciel italien ses souvenirs bretons, nous paraît avoir surtout retrouvé la double inspiration de Brizeux.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Nantes, avril 1884.

1. On sent bien que cette énumération n'a rien de limitatif, et ce n'est même pas en y ajoutant les noms aimés de MM. le comte de Saint-Jean, Émile Grimaud, Alcide Leroux, A. de Carné, que nous espérons la rendre complète ; notre cadre nous interdisait, au surplus, une incursion dans la poésie contemporaine, et nous n'avions pas le droit de louer d'aussi charmants recueils que les *Chants d'Armor,* de M. Louis Bonneau (Lorient, 1881), ou les *Armoricaines,* troisièmes du titre, qui viennent de nous recommander hautement leur auteur, M. Eugène Roulleaux.

I

NOTRE ONCLE DE SÉVIGNÉ*

III

L'ancien commandant du régiment de Corinthe se reposait ainsi sur ses lauriers de Lonjumeau : mais si, depuis son échec militaire, il avait cessé de prendre une part active aux mouvements de la Fronde, ses sympathies ne s'étaient pas modifiées. Il ne guerroyait plus, il manifestait.

C'est ainsi qu'en janvier 1651, son nom et celui de son neveu Henri figurèrent dans le traité conclu avec les représentants des princes incarcérés au Havre. Un peu plus tard, on retrouve Sévigné dans l'état-major du coadjuteur, lors de la lutte de celui-ci contre monsieur le Prince. Le 20 août de la même année, il fut du nombre des gentilshommes qui se partagèrent les hommes et les postes : deux jours après, il accompagna le prélat à une procession que celui-ci conduisait avec trente ou quarante curés de Paris [1].

Aussi resta-t-il suspect à la Cour. Lorsque Paul de Gondi, devenu cardinal de Retz en février 1652, fut arrêté au Louvre, onze mois après, et conduit à Vincennes (19 décembre), ses principaux partisans reçurent l'ordre de quitter immédiatement Paris. Le gazetier, en relatant le fait, ajoute :

* Voir la livraison de novembre 1884, pp. 337-350.

1. *Mémoires du Cardinal de Retz*, édition Champollion, tome III, p. 214 et 231.

« Sevigny, dolent et transi,
A reçu le même ordre aussi. »

Résister ! il n'y fallait pas songer. Le chevalier se retira avec sa femme et sa belle-fille dans sa terre d'Anjou : il y resta plusieurs années.

Le château de Champiré, situé dans la paroisse de Grugé, près Segré, était moins un lieu de plaisance qu'une forteresse plus ou moins démantelée, — une maison fortifiée, comme on disait au XVIe siècle. Qu'on s'imagine une construction noire et sombre, avec quelques dépendances immédiates, baignée au nord par un cours d'eau, l'Araise, entourée par ailleurs de douves et de fossés, enclose de murs et de tourelles garnies d'arbalétrières, communiquant avec la campagne par deux ponts-levis sur la rivière et au sud [1].

Voit-on ces femmes, habituées aux plaisirs et aux relations de Paris, condamnées à se morfondre en plein hiver dans cette demeure féodale, sans parler de tout ce qui leur manquait sous le rapport des aises et du bien-être. Leurs doléances ne sont point venues jusqu'à nous, mais on peut supposer, sans témérité, qu'elles gémirent plus d'une fois sur les tristes conditions de cet exil.

Lorsque, dans les beaux jours, franchissant l'un ou l'autre pont-levis, elles s'étaient promenées jusqu'à l'étang du moulin seigneurial, qu'elles avaient arpenté de long en large le parc de deux mille toises de tour ceint de murs de neuf pieds de haut ou pris un peu de repos sous les chênes de la Torpelière, la coupe de leurs plaisirs était épuisée.

On a gardé dans le pays le souvenir du séjour d'une belle dame dans le vieux château : pendant plus d'un siècle on y a fait voir,

1. Cette description absolument exacte est tirée de documents authentiques du XVIe et du XVIIe siècle, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le comte de Narcé, propriétaire actuel de Champiré. Nous devons aussi quelques détails à l'acte de vente de cette terre, en 1687, dont la minute a passé sous nos yeux aux archives de la cour d'appel de Rennes.

dans une tourelle, la chambre de *Madame de Sévigné*. Ce n'est pas — quoi qu'on ait écrit — l'appartement de la marquise, qui n'a jamais passé à Champiré, pas plus en 1671 qu'auparavant, mais celui de sa tante, châtelaine malgré elle.

Nous plaindrons moins le chevalier. Après les agitations de la vie parisienne dans ces temps troublés, il jouissait d'un grand calme, salutaire à l'âme et à la santé. La chasse, la visite de ses champs et de ses prés, la surveillance de ses neuf métairies, pouvaient l'occuper, tout au moins l'aider à tromper l'ennui.

Ils vivaient ainsi depuis quinze mois, lorsqu'un événement imprévu vint les arracher à leur assoupissement. Le cardinal de Retz fut transféré, en mars 1654, de Vincennes au château de Nantes : il devenait presque voisin des Sévigné.

Le chevalier alla-t-il le voir ? Les mémoires du cardinal ne parlent pas de lui : en revanche, ils mentionnent complaisamment, au nombre de ses visiteurs, Mme de Sévigné et Mlle de la Vergne, alors âgée de vingt ans. Cette dernière lui montra de la réserve et même de la froideur marquée, non sans raison. Paul de Gondi, que charmaient son esprit et sa beauté, aurait voulu plus d'abandon et d'expansion, mais il devina ou apprit que, loin de favoriser les désordres du prélat, M. et Mme de Sévigné avaient prémuni la belle Marie-Madeleine contre ses œillades et ses propos galants. Etranges détails ! En fait, la jeune fille ne parut pas prendre garde aux attentions dont elle fut l'objet. Le cardinal — c'est lui qui l'avoue — se consola de sa cruauté avec la facilité qui lui était ordinaire.

Il eut bientôt d'autres soucis en tête. La prison lui pesait ; il s'agit d'en sortir au plus vite, quoiqu'il eût promis d'attendre une levée d'écrou régulière.

Ses amis s'entendirent avec lui pour favoriser son évasion, et Sévigné offrit ou accepta d'être du complot. Les rôles une fois distribués, l'exécution suivit de près.

Le 8 août 1654, averti par Guy Joly et accompagné du duc de Brissac, le chevalier se posta, dans l'après-midi, à Mauves, à quatre

lieues de Nantes, près de la rivière. Vers six heures du soir, le cardinal, qui avait pu déjouer la surveillance de ses gardiens, rejoignit ses amis : il était tombé de cheval et souffrait horriblement d'une épaule démise. On le mit dans le bateau où le duc et Sévigné l'attendaient. Dès qu'ils furent sur l'autre bord, ce dernier se rendit chez un gentilhomme de ses parents — probablement chez un de ses neveux, Claude Pantin de la Hamelinière, dont le fils aîné, Samuel, servait dans les troupes royales : il ne put obtenir une retraite jusqu'au lendemain. On ne voulut lui donner qu'une chaise à bras et une douzaine de paysans pour porter le cardinal jusqu'à Beaupreau, chez le duc de Brissac. La duchesse refusa de le recevoir et procura au fugitif un carrosse, où celui-ci monta avec le chevalier, pour aller, à deux lieues de là, chez un sieur de la Poize.

Le 11 août, ils arrivèrent à Machecoul, chez le duc de Retz, et le 16 du même mois, à onze heures du matin, le cardinal, accompagné de Brissac, de Sévigné, de quelques-uns de ses familiers et de trente à quarante gentilshommes, vint débarquer à Belle-Ile, où il trouva asile dans la paroisse de Locmaria dont son frère était seigneur temporel et fondateur : enfin le 26 du même mois, pendant la nuit, il prit passage sur la barque d'un nommé Alain Sévéno, et, bien que la France fût en guerre avec l'Espagne, se dirigea droit sur Saint-Sébastien où il eut bon accueil [1].

Sévigné revint en Anjou où son repos ne fut plus troublé. S'il faut en croire le cardinal, son dévouement si absolu ne l'empêchait pas d'exprimer la crainte que son rôle dans cette aventure n'amenât sa ruine : « Homme de cœur, mais intéressé, il crai-« gnait qu'on ne lui rasât sa maison. Je n'avais pas moins d'impa-

1. Nous rectifions quelques dates du récit du cardinal en le rapprochant d'une note écrite par le recteur de la paroisse de Locmaria, à l'époque même des faits, sur un des registres paroissiaux. (Voir *Inventaire des Archives du Morbihan*, série communale, in 4o, tome I.)

« tience qu'eux de les voir hors d'une affaire où ils n'étaient plus « engagés que par amour pour moi[1]. »

Ici s'arrête la première phase de la vie du chevalier : nous allons le revoir dans un autre milieu tout aussi agité, tout aussi passionné. A Port-Royal, il retrouva la Fronde.

IV

A peine rassuré sur les suites de l'évasion à laquelle il avait pris une part si active, à peine rendu aux douceurs de la vie de famille, il fut cruellement éprouvé. En 1656, sa femme, encore jeune, mourut : elle le laissait seul, sans enfants : sa belle-fille avait épousé l'année précédente le comte de la Fayette[2].

Cet isolement complet lui donna le loisir et la pensée de repasser dans son esprit tous les mécomptes de son ambition. Frappé du néant des choses humaines, le fier soldat voulut consacrer à Dieu les dernières années de sa vie. Retour sincère, n'en doutons pas. Une lettre du 3 octobre 1656, adressée à dom Luc d'Achéry, de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, montre que Sévigné était revenu de beaucoup d'illusions :

« Il (*Jésus-Christ*) permet que je tombe souvent, mais il me relève tout à l'heure. Tout ce qu'il y a qui ne vient pas de Dieu, c'est que j'ai un dépit d'être tombé, mais par sa bonté, je m'en aperçois...et me remets dans l'assiette d'esprit que vous m'avez conseillée, qui est la connaissance de ma faiblesse... Je dois être le plus humble des hommes, puisque je suis le plus faible... J'espère, avec l'aide de Dieu, m'acheminer vers Paris un peu après la Toussaint. Je souhaiterais avec passion avoir trouvé une humeur sortable à la mienne pour établir une société permanente. Demandez cette bonne rencontre-là à Dieu, car il faut que ce soit lui qui fasse cette liaison[3]... »

1. *Mémoires*, éd. citée, t. IV, p. 213-230. *Mémoires de Guy Joly*. (Edition de Genève, 1751, in-12, t. II, p. 125 et suiv.)

2. Le mariage avait été célébré à Saint-Sulpice de Paris, le 15 février 1655.

3. Cette lettre est reproduite en entier avec toutes ses incorrections d'orthographe, au t. I des *Lettres de Madame de Sévigné* (édition Hachette, 1865), à la suite de la notice de M. Paul Mesnard.

Cette société que cherchait le chevalier, qu'il cherchait de bonne foi pour affermir sa conversion, elle s'offrit à lui avec des apparences qui le séduisirent : Port-Royal l'attira et le conquit. Ce pénitent ne fut pas plus clairvoyant que la plupart de ses contemporains, son excuse est toute dans la simplicité de son cœur, dans son enthousiasme ardent, dans l'élan de son dévoûment. Quand il eut respiré pendant quelque temps cette atmosphère factice dans laquelle vivaient les néophytes du Jansénisme, il crut avoir trouvé le ciel sur la terre, tout au moins la primitive Eglise relevée de ses ruines.

Nous voulons être juste. En regard des désordres dont il avait été témoin durant la Fronde, en regard de cette fanfaronnade de vices dont la société mondaine offrait trop d'exemples, la vie des solitaires devait paraître un prodige permanent de sainteté. Mais il n'y a pas que les pièges des sens, et ceux de l'orgueil sont aussi profonds. Quels services les Arnauld, les Lemaître et tous leurs amis eussent rendus à la société chrétienne et à la France, s'ils avaient su s'élever au-dessus de l'esprit de secte et joindre à tant de mérites, qu'il faut reconnaître, un peu de véritable humilité !

Quel fut le trait d'union entre eux et Sévigné ? Nous avons toutes raisons de croire que le cardinal de Retz joua le rôle d'intermédiaire. Fort indifférent au fond sur les questions du dogme, il se souciait médiocrement de Port-Royal et soutenait les Jansénistes ou les abandonnait, selon les circonstances : après son évasion du château de Nantes, il prit ostensiblement leur parti. Ils s'étaient agités en sa faveur, lors de son arrestation, et lui avaient fourni de l'argent : ils se déclarèrent ouvertement pour lui lorsque son droit à occuper le siège archiépiscopal de Paris fut contesté, comptant que s'il réussissait à s'y maintenir, son administration leur serait favorable. Paul de Gondi savait bien qu'il lui faudrait, un jour ou l'autre, donner sa démission, mais il était de son intérêt de la faire payer le plus cher possible Dans ce but, il s'appuya sur les Jansénistes, nomma grands vicaires quatre

d'entre eux et ordonna à ceux-ci, en 1656, d'instituer Singlin supérieur des deux maisons de Port-Royal.

Peut-on s'étonner que Sévigné, qui n'avait pas cessé sans doute tous rapports avec le cardinal, se trouvât en relations déjà étroites avec les disciples de Saint-Cyran ? Il les fit connaître à la marquise, sa nièce. L'abbé Antoine Arnauld raconte, dans ses *Mémoires,* qu'il vit celle-ci, pour la première fois, chez le chevalier, en 1657, le jour où il la vit arriver dans le fond de son carrosse « tout ouvert, au milieu de Monsieur son fils et de Mademoiselle « sa fille, tous trois tels que les poètes représentaient Latone au « milieu du jeune Apollon et de la petite Diane [1]. » Madame de Sévigné rappelle probablement cette rencontre à sa fille lorsqu'elle lui écrit : « Monsieur de Pomponne se souvient d'un jour où vous étiez petite fille chez mon oncle de Sévigné [2]. »

Le chevalier ne crut pas pouvoir mieux s'assurer une heureuse éternité qu'en venant habiter dans l'enceinte du monastère. En 1660, il se fit bâtir, près de Mme de Sablé, dans la cour de Port-Royal, à Paris, une maison qu'il légua à ses nouveaux amis.

On peut encore se représenter ce logis qui fut sa demeure pendant près de dix ans, par une description que nous empruntons à M. Victor Cousin. En entrant dans la cour, on apercevait, en face, l'église ; à droite et autour de l'église s'étendait le monastère, dont les vastes jardins se prolongeaient derrière, entre la rue d'Enfer et la rue Saint-Jacques. A gauche, à une très petite distance de l'église, il y avait un groupe de maisons, moitié anciennes, moitié nouvelles : c'est de ce côté que Sévigné s'était bâti un corps de logis, à la fois séparé des bâtiments conventuels et renfermé dans les murs de Port-Royal. L'hospice de la Maternité occupe aujourd'hui cet ensemble de constructions [3].

Suivons le chevalier dans cette dernière période de sa vie.

Il avait choisi Singlin pour directeur : la mère Angélique

1. Collection Petitot et Montmerqué, tome XXXIV, p. 314.
2. Lettre du 15 janvier 1674.
3. *Madame de Sablé,* édition de 1805, in-12, p. 95.

Arnauld le félicita de ce choix et se chargea aussi de sa direction. Singlin parut d'abord un peu rude au néophyte qui eut quelque peine à s'habituer à sa froideur : il eut besoin, pour s'y faire, des conseils et des exhortations de la mère Angélique.

Celle-ci, avec cet instinct délicat des femmes, qui est presque du génie, avait deviné qu'il fallait avant tout des encouragements à son cher pénitent. Sa correspondance montre qu'elle sut trouver, avec une grande habileté, le chemin de son cœur et s'assurer sur son esprit une influence dominante, tout en paraissant s'effacer derrière le directeur en titre. Il n'en fallait pas tant pour séduire Sévigné : dans l'ardeur de sa reconnaissance, il lui demanda son propre chapelet. Elle ne pouvait pas décemment le lui donner, mais, en le lui refusant, elle eut l'art de ne pas le mécontenter : « Je vous en envoie un, lui écrivit-elle, qui « a touché le chef de saint Bernard et où j'ai mis un cœur dans « lequel il y a des reliques d'un saint, une petite couronne et « une médaille. Je vous envoie aussi un livre de Jean Climaque[1]. »

La direction de la mère Angélique fut de courte durée : ce fut ensuite à la mère Agnès, que revint, en 1661, le soin de maintenir sous le joug cette âme encore mal façonnée. Sa sœur léguait en même temps au parti un ami dévoué, désintéressé, absolument acquis à la fortune bonne ou mauvaise de Port-Royal.

L'œuvre de la mère Angélique était tombée en bonnes mains. Jusqu'au mois de février 1671, c'est-à-dire pendant près de dix ans, la mère Agnès ne cessa d'exhorter le chevalier, de le soutenir, de le redresser, de l'encourager. Sûre de son dévouement, elle s'épancha dans son cœur avec la confiance d'une amie, tout en lui faisant sentir l'aiguillon d'une direction adroite et intelligente. Il faut voir, dans sa correspondance, avec quel tact elle

1. *Lettres de la mère Marie-Angélique Arnauld*, édition de 1742-1744, t. III, p. 494. — Cette correspondance comprend neuf lettres adressées à Sévigné, du 3 janvier 1660 au 16 mai 1661.

sut tantôt le pousser hardiment en avant, tantôt modérer son impatience [1].

Par exemple, Sévigné avait commandé au peintre ordinaire de Port-Royal, Philippe de Champaigne, un tableau du Bon-Pasteur, allégorie qu'il affectionnait particulièrement et se plaignait hautement des retards du célèbre artiste : « Il y a longtemps que « ce tableau est commandé, lui répondit la religieuse, mais un « pénitent ne doit pas vouloir être servi le premier, principale- « ment quand il a fort aimé à être le maître [2]. »

Tant de peine ne furent pas perdues.

Les anciens amis du chevalier n'eussent plus reconnu dans cet homme transformé, docile aux avis de ses directeurs, fidèle aux pratiques que les abbesses lui suggèrent, le duelliste, le frondeur, le *corinthien*, le gentilhomme de vie facile. Son argenterie, son mobilier luxueux, son carrosse et ses six chevaux qu'il avait conservés moins pour lui que pour l'agrément de ses amis et ses visites à Port-Royal-des-Champs, furent peu à peu sacrifiés : il se contenta d'avoir à sa disposition, deux fois par semaine, une voiture à deux chevaux, moyennant six cents livres par an, et encore en usa-t-il très peu lui-même.

On ne le voyait guère sortir que pour prendre l'air au jardin des capucins où, de peur du soleil, il se promenait avec un parasol. Les enfants du quartier commencèrent par huer ce bizarre personnage, peut-être même lui jetèrent-ils des pierres. Il demanda à M. de Sacy, rapporte Fontaine dans ses curieux mémoires, s'il ne serait pas utile à ces enfants, pour les corriger, qu'il les fît fustiger par son domestique. M. de Sacy — si tant est que cet homme austère fut disposé à rire de quelque chose — s'amusa beaucoup de cette question et démontra au chevalier que le mieux serait de ne pas battre ces enfants par dévotion [3].

1. *Lettres de la mère Agnès Arnauld*, édition de Faugère (1858, 2 vol. in-8°). — Il y a 83 lettres au chevalier de Sévigné, d'avril 1660 au 5 février 1671.

2. *Lettres*, édition citée, t. II, p. 134.

3. *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, par Fontaine (Cologne, 4 vol. in-

Sévigné n'avait pas appris le latin dans sa jeunesse. A cinquante-sept ans, il se mit au rudiment et arriva à pouvoir lire les ouvrages de saint Augustin et de saint Bernard. Cette étude, fort laborieuse sans doute, la transcription des traductions de M. de Sacy et la correspondance qu'il entretenait avec ses amis ou amies du couvent, occupèrent sa vie.

IV

On connaît les tribulations de Port-Royal : le chevalier s'y associa et en eut sa part. Le 25 juillet 1661, il subit une visite domiciliaire du lieutenant civil et, le 1er août suivant, reçut de ce magistrat l'ordre de faire murer la porte de sa maison qui donnait dans la cour, se trouvant ainsi privé de communiquer directetement avec le monastère : ce fut pour lui une peine sensible. Plus tard, lorsque, en 1669, la séparation des deux abbayes fut un fait accompli, il se décida à quitter sa chère maison de Paris pour aller finir ses jours à Port-Royal-des-Champs : il y avait fait quelques voyages et une retraite, mais, quoiqu'il dût y retrouver le souvenir de la mère Angélique, il eut besoin de tout son courage pour abandonner le voisinage de ce couvent près duquel il avait vécu près de dix ans. Ces murs et ce clocher lui étaient devenus chers et familiers : leur vue seule, lorsqu'il vint une fois à Paris, après une grave maladie, acheva de le guérir.

Avant de se résoudre à ce grand sacrifice, il était resté chez lui, se rendant utile à ses amis de Port-Royal-des-Champs, faisant passer des avis et des renseignements, surveillant de près surtout les faits et gestes de la mère Dorothée [1]. La police Janséniste, toujours si bien informée, se recrutait naturellement parmi les adhérents du dehors.

12), t. IV, p. 226 et s. C'est aux souvenirs du fidèle secrétaire de Sacy que nous avons emprunté, sous toutes réserves, les détails que nous donnons sur la vie du chevalier à Port-Royal.

1. Nouvelle abbesse du couvent de Paris imposée par le roi et dès lors suspecte.

A cette même époque, Mme de Sablé, cette grande amie du parti, se faisait prier pour quitter Paris : Sévigné essayait en vain de l'entraîner. Cette singulière pénitente avait peur de la mort et craignait que le mauvais air de la contrée ne lui fût fatal. Au fond, elle redoutait aussi beaucoup d'être sevrée de toutes ses relations mondaines : habituée à recevoir un grand nombre de visites, à être mise au courant de tous les bruits de la ville et de la Cour, elle tremblait d'avoir pour toute ressource la compagnie des religieuses et des solitaires.

Ce n'est pas que l'on dût tenir particulièrement à sa société ; c'était la personne la plus désagréable, la plus exigeante, la plus capricieuse qui ait jamais exercé la patience d'autrui. Il avait fallu tout le besoin qu'on avait d'elle, toute l'utilité qu'on retirait de ses relations nombreuses et si diverses pour qu'on l'eût supportée si longtemps. Son caractère difficile, ses retours vers le monde n'étaient rien à côté de ses frayeurs de la mort qui lui faisaient imaginer les précautions les plus puériles et imposer aux autres les soins les plus minutieux, les pratiques les plus bizarres. Ses plaintes, ses doléances, ses gémissements, il fallait les subir du matin au soir et les écouter avec toute l'apparence de la plus vive sympathie.

Les intérêts du parti exigeaient néanmoins que Mme de Sablé ne restât pas à Paris où elle pouvait subir l'influence de la mère Dorothée. Sévigné, convaincu pour son compte qu'il n'y avait désormais de salut possible qu'à Port-Royal-des-Champs, se chargea ou fut chargé d'y amener la récalcitrante. Celle-ci lui ayant demandé comment il se trouvait dans cette vallée humide et malsaine, il lui écrivit le 1er septembre 1669 : « Assurément, « l'air ici est bon aux personnes d'âge. Depuis que j'y suis, « comme M. Valant l'avait prophétisé, je chante tous les jours « l'office, comme si je n'avais pas eu mal à la poitrine. » Il est vrai qu'il n'attribue pas absolument cet état favorable à la salubrité du pays : « Dieu, ajoute-t-il, ne peut rien refuser aux saintes « qui habitent au désert. »

Mme de Sablé n'avait pas dans la sainteté des religieuses de Port-Royal cette confiance robuste qui soutenait le chevalier et lui faisait oublier ses infirmités. Aussi, tout en lui répondant qu'elle se souhaite avec lui et tout de bon, qu'elle croit que Dieu lui fera la grâce d'y mourir, que ce serait pour elle une grande consolation de vivre parmi de telles personnes si elle pouvait se déterminer à ne plus se soucier du méchant air et se persuader que tout lieu est bon pour mourir, elle finit par avouer qu'elle ne se sentait pas la force de vaincre ses terreurs : « Que deviendraient ces frayeurs de n'avoir pas de médecin à choi- « sir ni de chirurgien pour me saigner ? Tout cela me semblera « impossible et il me le semble aussi. N'en dites mot à personne, « car on n'y croirait jamais (7 septembre 1669). »

Le chevalier essaya de faire vibrer une autre corde : « Mais « enfin, écrivit-il encore une fois, ne bougez de Paris et faites-y « pénitence en vous souvenant de cette épouvantable parole que « J.-C. dit à ses apôtres au sujet de ceux qu'une tour avait « écrasés : *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous.* Ex- « pliquez-le comme il vous plaira : pour moi, cela me ferait trou- « ver beaux les plus vilains lieux du monde (12 septembre 1669). »

Mme de Sablé, à la réception de cette lettre, s'humilia, reconnut ses torts, protesta qu'elle haïssait le monde et demanda à son héroïque correspondant de prier pour qu'elle arrivât à se haïr elle-même ; mais elle resta à Paris, en dépit des pressants appels et des sermons de son coreligionnaire [1].

L'affection que Sévigné avait vouée à ses amis de Port-Royal ne se traduisit pas seulement en obéissance et en dévoûment : il les combla de ses libéralités, les faisant ainsi profiter de sa large aisance. La correspondance de la mère Angélique et celle de la mère Agnès constatent fréquemment des envois généreux : c'était tantôt une lampe, tantôt un objet en vermeil, un beau tableau, de l'encens, une bourse richement garnie dont on le remercie.

1. Voir *Madame de Sablé*, de V. Cousin, et *Port-Royal*, de Sainte-Beuve.

Au monastère de Paris, il fit construire ou réparer une chapelle qu'on appela *chapelle de M. de Sévigné :* en arrivant à Port-Royal-des-Champs où tout était délabré, il résolut la reconstruction du cloître. Dès le mois de mai 1670, il y mit les ouvriers, et le 6 août suivant, posa la première pierre du troisième côté. Lorsque les travaux furent achevés, il exprima le désir d'entrer quelquefois dans le cloître ; la mère Agnès s'y opposa : « Notre « bâtiment du dedans, lui écrivit-elle, ne vous apparaîtra point, « parce qu'il y a un chérubin à notre porte qui en défend l'entrée « avec une épée de feu, c'est-à-dire un anathème de notre sainte « mère l'Église. » Mais le supérieur fut plus tolérant : les relations jansénistes parlent avec détails des processions intérieures du Saint-Sacrement auxquelles Sévigné assistait, à la suite des ecclésiastiques, un cierge à la main.

Ainsi absorbé par les nouveaux devoirs qu'il s'était créés, il n'avait plus avec sa famille que des rapports intermittents, sans cependant rompre avec elle. Au contrat de Mme de Grignan, (27 janvier 1669), le notaire relate la signature de « *René-Re-* « *gnault de Sévigné, chevalier, seigneur de Champiré, grand-* « *oncle maternel.* »

Ses petits-neveux avaient grandi loin de lui : à peine le connaissaient-ils et sa nièce elle-même, si bien disposée pour les jansénistes, n'était au fond qu'une dilettante littéraire et une adhérente respectueuse, se contentant d'admirer de loin.

Le chevalier entreprit un moment de convertir Mme de Grignan qui ne partageait peut-être par les admirations de sa mère et dont les allures lui paraissaient bien mondaines. Il lui envoya un jour un livre par l'intermédiaire de Mme de Sévigné : « Je m'imagine, lui écrivit celle-ci, que ce n'est pas un roman [1]. » Ce devait être quelque traduction d'un père de l'Église, appropriée aux besoins spirituels de la jeune femme.

Sa nièce, sermonnée aussi à ce sujet, perdit patience. Ecri-

1. Lettre du 9 mars 1672.

vant à Mme de Grignan et faisant allusion à de fortes odeurs de Provence que celle-ci avait en dégoût, elle éclata : « Enfin, « trop est trop : les meilleures choses sont dégoûtantes quand elles « sont jetées à la tête. Ah ! le beau sujet de faire des réflexions ! « Votre oncle de Sévigné craindra bien pour votre salut jus- « qu'à ce qu'il ait compris cette vérité [1]. » Cela ne l'empêcha pas de continuer à admirer les solitaires : nous trouvons, dans une lettre à sa fille, le récit d'une excursion à Port-Royal-des-Champs : « Je vis aussi mon oncle de Sévigné, mais un moment. Ce Port- « Royal est une Thébaïde [2]. »

VI

La marquise de Sévigné ne devait plus revoir son oncle : le chevalier, épuisé par de longues et douloureuses maladies, mourut le 16 mars 1676, dans cette thébaïde où s'étaient écoulées ses dernières années : ses amis lui fermèrent les yeux. Il n'avait pas accompli sa soixante neuxième-année [3].

On l'inhuma dans le cloître qu'il avait fait reconstruire, et le célèbre Hamon lui fit les honneurs d'une longue et louangeuse épitaphe en latin, dans laquelle il rendit hommage aux vertus du pénitent le plus dévoué et le plus généreux de Port-Royal. C'était le moins qu'on pût faire pour celui que Sainte-Beuve appelle le *chevalier d'honneur* du couvent. Remarquons, en passant, qu'en fixant le souvenir des pieux mérites de Sévigné, Hamon ne néglige pas des côtés plus terrestres :

Hic jacet Reginaldus de Sévigné, præcipuæ inter Armoricos nobilitatis, qui cum dignitate et imperio magnâ ætatis parte in variis Germaniæ et Italiæ bellis transacta, inter adversa et prospera diù colluctatus et

1. Lettre du 27 mai 1672.
2. Lettre du 26 janvier 1674.
3. Sévigné, comme beaucoup d'hommes de son temps, ne connaissait pas son âge ; il se croyait né vers 1609 ou 1610. Aussi ses biographes, se copiant les uns les autres, ont-ils écrit qu'il était mort à 66 ans.

ex periculis propemodum infinitis salvus ac liber, tandem apertis lumen fidei oculis quos hactenus veritati clauserat, ut mundo paterent gravioribus se urgeri periculis et hostes longè infensiores instare animadvertit... Pœnitentiam ergo amplexus tanquam securissimum præsidium, aliùd bellum adversus se ipsum exorsus est... Victor in pace, occubuit die 16 Martii anno æt. 66 reparatæ salut. 1676.

In hoc claustro, quod suis ipse impensis extruendum curaverat, hoc illi grati animi monumentum religiosæ virgines apposuerunt [1].

Son nom resta cher aux Jansénistes : Fontaine lui consacra, dans ses *Mémoires,* quelques pages élogieuses, et le *Nécrologe de Port-Royal* l'inscrivit au nombre de ses plus glorieux pénitents. Dans l'*Almanach de pratique pour l'année* 1734, ou *Calendrier historique des grands personnages de Port-Royal qui ont éclairé l'Église par leurs ouvrages ou qui l'ont édifiée par leur conduite* [2], à la date du 16 mars, on relata pieusement la vie et la mort du chevalier.

La famille de Sévigné fit moins de frais d'oraison funèbre.

Au cours d'une lettre à Mme de Grignan, la marquise jeta quelques lignes indifférentes : « J'oubliais de vous dire que notre « oncle de Sévigné est mort : Madame de la Fayette commence « présentement à hériter de sa mère [3]. » Ce fut tout. Elle ne parla plus qu'une fois de cet événement, quelque temps après, le 19 mai, pour annoncer à sa fille qu'il lui reviendrait cinq à six cents pis-

1. On trouvera l'épitaphe en entier dans la *Nécrologe du N. O. de Port-Royal...* 1723, in-4°.

2. Petit volume in-12 étroit, imprimé aux Granges proche Versailles.

3. Lettre du 22 mars 1676. — En exécution du testament de sa mère, Mme de la Fayette dut donner 2,000 livres pour une fondation de 100 livres de rente destinée à l'entretien d'un prêtre écolâtre dans la paroisse de Grugé. Cette rente, assise sur la terre de Champiré, fut créée par acte passé devant Gallois et Tiber, notaires à Paris, le 20 février 1680 : tous les héritiers du chevalier y comparurent avec Mme de la Fayette et Charles-Hilaire Piet, seigneur de Buontier, exécuteur testamentaire de Renaud de Sévigné : la marquise y représentait M. et Mme de Grignan. Lors de la vente de Champiré, en 1687, l'acquéreur dut se charger du service de cette rente. (V. cet acte dans la *Revue de l'Anjou*, 1852, II, p. 327. Nous y relevons une erreur de nom : on y a écrit *La Jaillette* au lieu de *La Fayette.*)

toles de la succession de son grand-oncle. Pas une expression de regret affectueux ! Cette plume si bien taillée ne sut tracer qu'une dizaine de mots froids et secs comme un fait-divers.

Renaud de Sévigné ne laissait qu'un mince patrimoine, d'où peut-être cette froideur et cette indifférence. Son mobilier et son logis de Port-Royal, il les léguait aux religieuses : restait sa terre d'Anjou, grevée au profit de ces dernières d'une rente de trois cents livres. Le 25 février 1687, ses héritiers, au nombre de huit (descendants de son frère Charles et de ses deux sœurs, Mme de la Crossonnière et Mme de Morais), se réunirent en personne ou par fondés de pouvoirs, en l'étude de Me Bretin, notaire à Rennes, et vendirent, au prix de quarante mille livres, lods et ventes compris, la terre et seigneurie de Champiré-Baraton à messire Louis de Lantivy, seigneur de l'Ilè-Tizon. Sur cette somme, Charles de Sévigné et Mme de Grignan, sa sœur, se partagèrent vingt-cinq mille livres, en vertu du droit d'aînesse, par représentation de leur père. Cela fait, notre oncle de Sévigné fut définitivement oublié.

Voilà tout ce que la tradition et les documents de l'époque nous ont fait connaître de la vie du chevalier. Peut-être estimera-t-on que cette figure du XVIIe siècle — ce vieux portrait — méritait d'être remis en lumière. Nous demandons quelque sympathie pour ce cadet de noble famille, soldat par vocation, frondeur par ambition ou par esprit de famille, janséniste par circonstance. Avec un peu moins de vanité et un peu plus d'intelligence, il eût échappé aux aventures et aux sectes : on peut en dire autant de bien des personnages de tous les temps et même du nôtre.

F. SAULNIER.

PISSEMIL

Épisodes de la Révolution dans la Loire-Inférieure *.

Pissemil comprenait la reconnaissance mieux que Janvresse : il le prouva par sa conduite à l'égard de la famille Potiron de Boisfleury. A l'époque de la Terreur, Madame Joseph de Boisfleury habitait seule le château de ce nom ; son mari et deux de ses beaux-frères étaient en prison ; le troisième, Louis-Théodore, jésuite et chanoine du chapitre noble de la Collégiale de Saint-Aubin de Guérande, se tenait caché dans les environs du Boisfleury où il venait dire la messe tous les dimanches, avant le jour. L'affluence était telle qu'une nuit, l'une des poutres qui soutenaient le plancher du salon où l'on célébrait les saints mystères, vint à se rompre pendant la cérémonie : les fidèles tombèrent dans la cave, sans qu'il y eût, du reste, aucun accident à déplorer. Le Commandant n'ignorait pas la présence du prêtre réfractaire dans la commune ; mais, soit souvenir d'un service qui lui avait été autrefois rendu par un membre de la famille, soit reste de scrupule, soit amour pour la maison dans laquelle il avait autrefois travaillé, il ne paraissait pas vouloir inquiéter le Boisfleury. Un jour pourtant, poussé par les patriotes qui voulaient s'emparer du chanoine, il se rendit au château avec toute sa bande, tambour en tête, suivant la coutume. Il faut dire qu'en passant par le chemin de la Mare-Barrée qui conduisait au Boisfleury, il eut soin de tirer plu-

* Voir la livraison de novembre 1884, pp. 359-366.

sieurs coups de pistolet, dans le but de mettre en garde les habitants, comme il l'affirma plus tard. Mais l'un de ses hommes ayant déclaré que c'était près de la rivière, chez la veuve Ménoret, de Saint-Dohin, que se trouvait le chanoine, il alla tout droit à la maison de la bonne femme.

— Nous venons chercher ton *calotin,* dit-il en entrant.

— Chercher quoi? répondit la ménagère. Des *garçailles?* J'en ai sept: quatre *chambrières* et trois *valets.* Tu ferais bien mieux de me donner du pain de quoi les nourrir.

— Je sais ta maison pleine ; mais ton grenier?

— Mon *cenas,* riposta la veuve, montes-y-donc ; montes-y, si tu veux, ajouta-t-elle en le regardant fixement.

Pissemil comprit que le chanoine était là. Fut-ce la peur d'un guet-apens ; fut-ce plutôt une bouffée de reconnaissance qui lui monta au cerveau? toujours est-il qu'il tourna les talons.

— Il n'y a rien à faire ici, dit-il à sa bande: l'oiseau est envolé. Allons-nous-en.

— Il faut brûler le Boisfleury, interrompit quelqu'un. Ils n'y diront plus la messe.

Le Commandant baissa la tête et suivit ses hommes à travers le bois de la Rivière. Au moment où l'on arriva en vue du Château, il se ravisa.

— Non, s'écria-t-il, c'est moi qui ai bâti ces murs-là. Je n'entends pas qu'on brûle l'ouvrage de Pissemil.

Le Boisfleury était sauvé. Cependant, pour éloigner tous les soupçons, il entra dans la maison et aborda Madame de Boisfleury.

— Il me faut ta montre, citoyenne, lui dit-il insolemment. C'est commode, une montre; et je n'en ai pas.

Il l'a lui prit, ainsi que ses boucles d'oreilles, et partit après avoir fait rafraîchir ses hommes. Mais, quelques jours plus tard, les bijoux enlevés furent restitués.

Pissemil ne s'était jamais encore montré si scrupuleux. Lui et sa bande avaient coutume de faire ripaille avec tout ce qu'ils trou-

vaient dans leurs visites domiciliaires. Aussi les paysans avaient-ils imaginé de museler leurs porcs, avant de les saigner, de peur que le Commandant n'accourût aux cris et ne profitât de ce que l'on appelle, dans le langage du pays, *la belle mort*. Il est probable que cette rapacité de Pissemil n'a pas peu contribué à le faire détester des cultivateurs, gens économes, ennemis nés des pillards [1]. D'ailleurs, l'honnêteté dont le chef des sans-culottes de Guémené fit preuve à l'égard de Madame de Boisfleury était si peu dans son caractère, qu'il serait difficile de découvrir dans sa vie un second exemple de ce genre. Il en est différemment de sa cruauté, à laquelle, par gratitude encore, il donna trêve dans une autre circonstance.

Après la défaite du Mans (13 décembre) et celle de Savenay (20 décembre 1793), les derniers soldats de l'armée royaliste se dispersèrent dans la Loire-Inférieure : un petit nombre parvinrent à passer la Loire et à regagner la Vendée ; mais la plupart s'efforcèrent de rejoindre Picot de Saint-Régent, qui opérait, avec ses chouans, dans la Basse-Bretagne. Beaucoup s'égarèrent dans les environs de la ville de Redon, fortement occupée par les bleus, et furent pris au passage de la Vilaine. Exténués par les fatigues d'une campagne de plusieurs mois, démoralisés par la déroute, affaiblis par les maladies épidémiques qui avaient assailli l'armée vendéenne, perdus dans une région qu'ils ne connaissaient pas, ils se laissaient arrêter sans grande résistance [2]. Les hommes de Pissemil lui en amenaient tous les jours quelques-uns, qu'il faisait fusiller ou qu'il fusillait lui-même, avant son repas, pour se mettre

1. J'ai entendu dire par une vieille femme de Blain, morte dernièrement à l'âge de cent deux ans, qu'on n'avait jamais autant souffert de la faim dans les campagnes de l'Ouest que pendant la Révolution. *Bleus* et *chouans* ne vivaient qu'au moyen de déprédations continuelles : encore, à ce point de vue, ne cachait-elle pas ses préférences pour les *bleus* qui apportaient généralement avec eux leur pain de munition, tandis que les *chouans* n'avaient rien.

2. « Rien ne peut exprimer l'idée de notre désespoir et de notre abattement : la faim, la fatigue, le chagrin nous avaient tous défigurés. Pour se garantir du froid, pour se déguiser ou pour remplacer les vêtements qu'on avait usés, chacun était

en appétit. Il avait adopté pour les exécutions deux endroits: la cour du four à ban, près duquel on a retrouvé dernièrement dix-sept crânes; et une prairie, située à l'entrée du bourg, entre la rivière du Don et la chapelle Saint-Jean. Ce lieu paraissait prédestiné à l'usage de cimetière; car, pendant l'occupation gallo-romaine, il avait déjà servi à inhumer les morts, dont on retrouve encore aujourd'hui, comme à Saint-Clément, trois cents pas plus loin, les tombes cimentées, alignées et juxtaposées, de façon à ne pas perdre un pouce de terrain.

Un matin, que l'on avait amené dans la prairie des prisonniers de la veille, et qu'on les avait rangés, suivant l'usage, le long du mur de la chapelle, Pissemil s'arrêta avant de commander le feu.

— Ça serait drôle de voir des aristocrates se fusiller entre eux, dit-il. Prenons tous les *brigands* du bourg, nous les ferons tirer sur leurs camarades.

Les patriotes, applaudissant à cette idée, s'en allèrent quérir les habitants de Guémené, dont on suspectait le plus les sentiments. Parmi ceux-là se trouvait le mari de la mère Jeanne, M. Simon, qui avait, à diverses reprises, manifesté son indignation contre les

couvert de haillons : en se regardant les uns les autres, on avait peine à se reconnaître sous ces apparences de la plus profonde misère.

« J'étais vêtue en paysanne; j'avais sur la tête un capuchon de laine violet; j'étais enveloppée d'une vieille couverture de laine et d'un grand morceau de drap bleu rattaché à mon cou par des ficelles; je portais trois paires de bas en laine jaune et des pantoufles vertes retenues à mes pieds par de petites cordes ; j'étais sans gants ; mon cheval avait une selle à la hussarde avec une schabraque de peau de mouton M. Roger-Mouliniers portait un turban et un costume turc qu'il avait pris au théâtre de la Flèche ; le chevalier de Beauvolliers s'était enveloppé d'une robe de procureur et avait un chapeau de femme par-dessus un bonnet de laine ; madame d'Armaillé et ses enfants s'étaient couverts d'une tenture de damas jaune.

« Quelques jours avant, M. de Verteuil avait été tué au combat, ayant deux cotillons, l'un attaché au cou et l'autre à la ceinture ; il se battait en cet équipage. » (*Mémoires de Madame la marquise de la Rochejaquelein*, p. 330 et 331).

— Voilà un témoignage qui fera, sans doute, tomber bien des illusions: on se figure mal les athlètes de la Vendée sous un pareil accoutrement. C'était une mascarade héroïque.

massacres et les massacreurs. On le traîna de force à la chapelle, ainsi que d'autres braves gens ; on leur remit des fusils chargés ; et le Commandant donna le signal de l'exécution. A ce moment, M. Simon s'évanouit d'horreur.

— Il faut le mettre avec les chouans, s'écrièrent les patriotes ; ça fera un aristocrate de moins.

M. Simon était perdu sans Pissemil, à qui il avait autrefois fourni du travail. Celui-ci eut recours, pour le sauver, à un procédé singulier. Il se jeta sur le pauvre homme, qu'il réveilla, à force de coups.

— Je le connais, citoyens, fit-il alors : c'est une poule mouillée. Vous savez bien que, dans son ménage, c'est la mère Jeanne qui porte culotte. Va-t'en, canaille, poursuivit-il en le chassant à coups de pied. Si je te revois d'ici à quinze jours, tu pourrais bien y passer, ce coup-là.

Ce trait d'humanité a été quelquefois attribué à Mahé, l'un des lieutenants de Pissemil. Mahé, bien qu'il ait pris part aux excès commis par le Commandant, paraît avoir été, au fond, un assez brave homme. Il lui arriva, du reste, d'être dénoncé à Carrier, qui le manda aussitôt à Nantes. Par ce temps « d'immersions patriotiques, » un ordre pareil n'était rien moins que rassurant. Mais Mahé résolut de payer d'audace. Accompagné du Commandant, il se rendit chez le fameux Conventionnel, et commença, pour se donner bonne contenance, par asséner un grand coup de poing sur la figure du factionnaire qui parlait de le faire attendre avant de l'introduire ; puis il se précipita dans l'appartement de Carrier. Sa stature gigantesque, sa voix tonnante, le sabre nu qu'il brandissait tout en parlant, déconcertèrent le représentant du peuple.

— Pourquoi m'as-tu fait appeler ? Tu ne sais donc pas qui je suis, citoyen ? hurlait le Breton. Tu ne connais pas Mahé de Guémené ? Un *pur*, celui-là ! Mais toi, d'où viens-tu pour faire le tyran ? Ah ! tu veux tout mener ! Les autres peut-être ; Mahé, jamais !

Carrier fut si effrayé qu'il renvoya Mahé avec un certificat de ci-

visme. On sait que le Commissaire de la Convention n'était pas précisément brave. Le général vendéen Marigny, ayant eu besoin d'un sauf-conduit pour passer trois jours à Nantes[1], vint, en pleine Terreur, lui mettre le pistolet sous la gorge. Devant un argument de ce genre, Carrier signa sans désemparer.

De tous les lieutenants de Pissemil, Mahé semble être le seul qui ne soit pas mort misérablement. La Douceur, qu'on exécrait peut-être plus encore que Pissemil, à la cruauté duquel il joignait tous les raffinements de l'immoralité, fut tué dans la forêt de Teillé, par Terrien Cœur-de-Lion et Gripet, dit Charlemagne, chefs des chouans de Sion et de Pierric. L'Anguille périt également de mort violente. Le Sage, un jour qu'il était ivre, se brisa le crâne contre le mur de la ruelle du Grand-Logis. Coco fut assassiné, un soir, dans un chemin mal famé, sur la butte des Loups-Pendus. Il était sorti de chez lui et tardait à rentrer. Sa femme et sa fille, saisies d'inquiétude, partirent à sa recherche ; la première glissa dans une mare de sang et tomba sur le cadavre de son mari.

Pissemil, lui aussi, faillit être tué par surprise. Il avait pris part, le 20 et le 21 juillet 1795, aux combats de Quiberon ; et il avait ramené du Morbihan un beau cheval blanc dont on se souvient encore dans le pays. Monté sur ce cheval, il revenait un matin de Blain, chef-lieu du district auquel était rattaché Guémené, quand il rencontra, sur la lande de Ligançon, un soldat blessé de l'armée de débarquement. Le Commandant lança son cheval au galop et attaqua le royaliste à coups de sabre. Ce dernier se défendit quelque temps à la baïonnette ; mais bientôt, se sentant faiblir, il avisa

1. « Il n'avait pas quitté les environs de Nantes, dit madame de la Rochejaque-« lein en parlant de M. de Marigny, après le désastre de Savenay. Bien qu'il fût « connu dans le pays, et que sa tournure et sa grande taille fussent très remar-« quables, il allait partout audacieusement ; il savait parler le patois de tous les « villages : il prenait le costume et les outils de toutes les professions. Le jour « qu'il vint à Prinquiaux, il était déguisé en marchand de volailles. Son courage, « son sang-froid, sa force physique, le tiraient de tous les dangers ; il entrait sou-« vent à Nantes ; il allait à Savenay, à Pontchâteau, à Donges. » (*Mémoires*, p. 345 et 346.)

le bois de Grand-Luc, à une portée de fusil, et battit en retraite dans cette direction, tout en se détournant de temps en temps pour piquer au nez le cheval de son ennemi. Il gagna ainsi le fossé qui bordait le bois, dont les ajoncs le dérobèrent bien vite à la vue de Pissemil. Le Commandant s'éloigna, en jurant, sans essayer de mettre son cheval au fourré.

Cependant, le malheureux soldat s'était enfoncé dans le bois ; après quelques instants, il s'arrêta pour reprendre haleine et pour étancher le sang qui coulait de ses blessures. Il entendit alors le bruit que fit un homme, en arrimant des *hanoches* pour la construction d'une *fouée* [1]. L'homme était un charbonnier du nom de Chatelain, qui travaillait dans une éclaircie : il avait la taille d'un colosse, la figure franche et l'abord gai des gens de son état. Le Vendéen écarta les branches et s'avança dans l'*éparée*.

— Vous avez l'air d'un brave homme, dit-il au forestier. Voulez-vous faire une bonne action ?

— Mon pauvre ami, répondit Chatelain en le regardant avec compassion, comme te voilà abîmé ! Jamais Chatelain n'a refusé de rendre un service. Ayant besoin de tout le monde, je suis bien aise, à l'occasion, d'aider les autres.

Il laissa son travail, emmena le Vendéen dans sa hutte, et déchira sa chemise pour bander les plaies du blessé.

— Ça va mieux, mon gars, fit-il d'un ton de bonne humeur, en lui donnant un coup de cidre ; mais qui diable a pu t'arranger comme cela ?

Au portrait que le Vendéen traça de l'homme qui l'avait poursuivi, Chatelain reconnut Pissemil.

— Nom de delà ! dit-il, quelle faillie rencontre tu viens de faire ! Mais ne *musons* point, tu n'en es pas *saisi*. Viens çà que je te cache. Pissemil va revenir de Guémené pour faire une battue avec

1. Les *hanoches* sont des bûchettes d'environ 80 centimètres de longueur et de largeur et de la grosseur du poignet ; réunies en meule, elles forment une *fouée*, qu'on recouvre de mottes de gazon, et qu'on brûle à petit feu pour obtenir le charbon de bois.

ses *consorts ;* il ne t'a point oublié, et quand il a une idée en tête, il n'en démord pas plus qu'un *sourd gare* [1]. Mais que le diable l'emporte s'il te trouve dans la vente des *Guigniers !*

Chatelain prit au fort et mena le Vendéen au plus épais du bois ; puis il revint à sa fouée. Moins d'une heure après, Pissemil arrivait avec tous les *cent-sous* du bourg. On appelait ainsi les patriotes qui s'improvisaient, au besoin, soldats pour ce prix. La bande s'arrêta devant le charbonnier.

— Tu as vu le *brigand*, Chatelain, lui dit le Commandant. Où est-il ?

— Moi ? répliqua l'autre, je n'ai rien vu. J'ai bien ouï vos tambours quand vous êtes arrivés vis-à-vis Tréfour ; j'ai bien ouï aussi, il y a longtemps, un cheval galoper sur le grand chemin ; mais c'est tout.

Il fut impossible d'en tirer autre chose. Cependant Pissemil, les yeux fixés à terre, semblait réfléchir. Il partit tout à coup et dispersa ses gens dans le bois. Mais autant chercher une aiguille dans une charretée de foin, qu'un homme dans une taille de plus de six cents journaux.

Au bout d'une heure de perquisitions inutiles, tous les sans-culottes étaient sur les dents.

— Tas de *feignants*, dit Pissemil, vous n'êtes bons à rien ! Retournez-vous-en boire à Guémené. J'en ferai plus à moi seul que vous tous ensemble.

Les *patauds* s'éloignèrent. Pissemil attendit qu'ils fussent partis pour revenir auprès de Chatelain.

— Tu m'as trompé, lui dit-il froidement. Je le vois bien. Où est le brigand ? Tu le sais.

— Moi, fit Chateláin. Et pourquoi donc ?

D'un geste, Pissemil lui montra une feuille sur laquelle il y avait une goutte de sang.

— Ca ? repartit Chatelain, en se mettant à rire. Tu prends ça pour

1. Salamandre terrestre, jaune et noire. *Gare*, en patois, signifie bicolore.

du sang, mon gars ? Tu ne connais donc pas la sève de bouleau?...

Et au moment où Pissemil se baissait pour examiner la feuille de plus près, le charbonnier, prompt comme la foudre, lui asséna sur la nuque un coup terrible avec une *hanoche* qu'il tenait à la main. Pissemil tomba, le nez sur la feuille.

— Tu l'as vu, ce coup-ci, dit Chatelain. Et il le frappa de nouveau pour plus de sûreté.

Puis, persuadé que l'autre était mort, il le chargea sur ses épaules, et le cacha dans le vieux fossé du camp gallo-romain, qui se trouve au milieu du bois [1].

Il y avait une mare au fond du fossé.

Le Commandant tomba lourdement sur le dos, en faisant voler l'eau qui lui ruissela sur le corps.

— Bois un coup, Pissemil : tu n'en boiras plus qu'avec le diable, lui dit le charbonnier.

Il était alors onze heures du matin. Chatelain se remit au travail, et le soir, vers cinq heures, *coupa* sous bois pour aller rejoindre son camarade.

— Eh ! l'ami, il y a de la besogne pour deux, cria-t-il du plus loin qu'il l'aperçut. Pissemil est au rang des défunts. A cette heure il faut l'*enrocher*.

— Sont-ils partis ? demanda le soldat qui avait entendu les bleus.

— Il y a beau temps.

— Je te dois la vie, dit le Vendéen, et je ne l'oublierai jamais. Tu m'as si bien caché dans les épines noires !

— Bien caché ! Bien caché ! Oui, sans la goutte de sang tombée de ta blessure. Heureusement que ma *hanoche* a été plus dure que sa tête. Mais ça n'est pas le tout que de *prêcher*. Il faut l'*enrocher*, je te dis. Dormira-t-*il* mieux là qu'à Guémené !

En même temps, il marchait devant le soldat qui, malgré ses

1. Le nom du bois dénote une origine manifestement latine : Grand-Luc, de *lucus*, bois sacré

blessures, le suivait avec énergie. Bientôt, ils arrivèrent à une centaine de pas de l'endroit où le mort était étendu, et se mirent à creuser une fosse avec des pioches que Chatelain avait apportées. Quand ils eurent fini, le charbonnier se dirigea vers le fossé où il avait déposé le cadavre. Mais quel ne fut pas son étonnement lorsqu'il s'aperçut que le corps avait disparu !

— Filons, mon gars ! dit-il au Vendéen. Je vois bien que le diable avait encore besoin de lui, pour l'avoir fait revenir de si loin. Adieu, ma *fouée ;* adieu, Grand-Luc. A cette heure, il s'agit de se cacher, tout comme nos messieurs prêtres. Nous allons *piquer* sur la forêt du Pont, à travers les fourrés de *buailles*[1] ; dans la Grotte-à-Jacquette, nous serons sûrs d'être à l'abri. Je connais la *contrée ;* les camarades ne nous laisseront manquer de rien, en faisant du jour la nuit.

Pissemil n'était pas mort. Il était resté évanoui pendant cinq heures ; mais l'eau, qui lavait le sang de sa plaie, avait arrêté la congestion. Revenu à lui, il se traîna derrière une touffe d'ajoncs, et, craignant le retour de Chatelain, y resta blotti jusqu'au soir. Il entendit le bruit des pas des deux hommes, et distingua même le bourdonnement de leurs voix. A la nuit, le Commandant sortit du bois, traversa la lande de Tréfour, et se réfugia au village de ce nom. De là, il gagna Guémené, où il continua la série de ses crimes jusqu'à la fin de la Révolution. Chatelain et son compagnon demeurèrent pendant tout ce temps-là cachés dans la forêt du Pont et dans les bois des alentours.

Dix ans après, Chatelain, qui avait repris son ancien état de charbonnier, se trouvait à Blain pour la Saint-Laurent. Le hasard fit que sur le champ de foire il rencontra Pissemil, qui, de son côté, avait repris sa truelle.

— Ah ! te voilà, Chatelain, dit le Commandant : viens ça que je te paie une bouteille.

— Jamais de la vie ! Jamais je ne boirai avec Pissemil ! Tu as

1. Broussailles.

eu de la chance d'être tombé dans l'eau à Grand-Luc. Ça n'arrive qu'aux canailles ces chances-là. Je te croyais pourtant *réglé*.

— Tu avais bien fait, je n'étais qu'un sot [1]. En me cassant la tête, tu en sauvais bien d'autres qui valaient mieux que la mienne.

— On avait pourtant fait son possible, ajouta Chatelain.

Et il tourna brusquement le dos à Pissemil.

II

Les premières années du Consulat et de l'Empire furent, en quelque sorte, pour le pays, le signe d'une période de renaissance. Tandis qu'à l'étranger, nos armées triomphaient des coalitions, l'anarchie disparaissait peu à peu à l'intérieur ; l'administration était réorganisée ; la sûreté publique rétablie ; la liberté rendue au culte. La Terreur et les guerres civiles n'existaient plus qu'à l'état de sanglants souvenirs ; les campagnes se repeuplaient ; les châteaux se restauraient ; et le vieux prêtre qui célébrait la messe dans son ancienne église, reconnaissait encore parmi les fidèles, quand il se retournait pour les bénir, quelques-uns des visages d'autrefois. C'était dans les rangs de la Noblesse que les vides étaient les plus nombreux, tant la guillotine, l'émigration et les champs de bataille de l'Ouest avaient multiplié les victimes. Son influence et son action ne ressemblait plus, d'ailleurs, à ce qu'elles avaient été jadis : la société, fondée sur de nouvelles bases, obéissait à des lois différentes, et l'abolition des privilèges et des dîmes avait frappé l'Ordre d'un coup dont il ne devait jamais se relever.

A Guémené, plusieurs membres de la famille de Poulpiquet du Halgouët avaient péri dans la tourmente révolutionnaire. Le chevalier de Bruc de Kerambar rentrait, ruiné, dans son château mutilé. Comme il était loin le temps de la féodalité ; ce temps où, à titre de redevance, les habitants du village de Saint-Georges devaient,

1. Historique.

quand une châtelaine de Bruc était en mal d'enfant, battre l'eau de l'étang, de peur que ses couches ne fussent troublées par les coassements des grenouilles ; où, se croisant sur le chemin de Blain avec le char à bœufs des Kerambar, les du Halgouët laissaient, plutôt que de céder le pas à une famille rivale, les essieux de leur carrosse s'engager dans les roues de la charrette, et où les bœufs des premiers renversaient voiture et chevaux, pour la plus grande confusion des seigneurs d'Anguignac. Tout cela était bien passé. Les Poulpiquet du Halgouët quittèrent le pays où ils ne devaient reparaître que vers 1840 ; et le chevalier de Bruc de Kerambar se vit obligé de vendre le château aux Montplaisir, branche cadette de la maison de Bruc.

La famille Potiron de Boisfleury n'avait pas non plus été épargnée. Elle était représentée, en 1789, par cinq fils : Pierre, prêtre, dont la terre de la Grande-Hurlaye, en Fougeray, fut vendue nationalement pour 11 000 livres, le 4 messidor an II, à un sellier de Nantes nommé Quéné ; Julien, qui habitait Carquefou, avocat et conseiller du roi ; Jacques-Hyacinthe, devenu, après la mort de son père, sénéchal et lieutenant de justice du prince de Condé, pour la baronnie de Derval dont Guémené relevait ; Joseph-Hilarion, conseiller du roi, président des Traites de Nantes, propriétaire du Boisfleury ; et le chanoine de Guérande, Louis-Théodore. Pierre émigra en Espagne ; on a vu comment, grâce à Pissemil, le chanoine échappa aux sans-culottes. Les trois autres durent, comme lui, leur salut à la reconnaissance d'un homme du peuple. C'était un savetier de Châteaubriant, membre important de la municipalité de cette ville et lié d'amitié avec le Rennais Tronjolly. Sous la Terreur, les trois frères furent arrêtés à Rennes, et enfermés dans les cachots de la Tour-le-Bast, d'où l'on devait les retirer, suivant l'usage, à la fin du mois, pour les envoyer à Nantes. Le savetier n'ayant pu obtenir leur élargissement, il les fit diriger sur Laval, afin de les soustraire le plus longtemps possible à Carrier. On les garda, en effet, un mois à Laval ; mais les tribunaux de la Mayenne n'avaient pas qualité pour les juger, et on les renvoya à Rennes, comme en ayant été expédiés

par erreur. Cette fois, leur protecteur ne put rien faire : on décida de les transporter à Nantes. Sur ces entrefaites, le 9 Thermidor arriva et la chute de Robespierre fut pour les prisonniers le signal de la délivrance.

Aussitôt qu'elle sut la mort du conventionnel, Madame de Boisfleury se déguisa en paysanne, et vint, sous les fenêtres de la Tour-le-Bast, chanter à son mari et à ses beaux-frères une complainte allégorique qui leur rendit l'espoir. Cependant, ils ne furent mis en liberté que plusieurs mois après.

Si la maison de Boisfleury avait eu ses épreuves, le dévoûment de deux fidèles serviteurs la consola en lui montrant, à son retour dans le pays, combien elle y était aimée. La terre du Grand-Plessix en Derval, qui appartenait au sénéchal du prince de Condé, et la métairie de la Vivetais, en Guémené, avaient été vendues comme biens nationaux. Achetées, la première au prix de 24 000 livres, par Marie Hervé, veuve Lemaître ; la seconde, par le fermier Roué, elles furent, toutes deux, restituées aux véritables propriétaires. Quant au Président des Traites, il retrouva intact le château du Boisfleury, que la présence de sa femme et la gratitude de Pissemil avaient préservé de la destruction [1].

Autant on s'empressait autour des anciens seigneurs, autant on s'éloignait des sans-culottes dont le joug odieux avait pesé si lourdement sur la région. De leur autorité passée, il ne restait plus qu'un souvenir vivant et exécré. On les évitait, on les fuyait avec une horreur semblable à celle qu'on manifestait au moyen âge pour les lépreux et leurs descendants les *caquoux*. Pissemil, entre autres, était en butte à la haine universelle : son ancienne position, son triste rôle, ses cruautés, avaient couvert son nom d'un opprobre aussi lugubre que le bruit des fusillades ou le reflet des incendies. Comme il n'avait que ses bras pour vivre, et que, parmi les paysans

1. Tous ces détails, ainsi que plusieurs scènes de la vie de Pissemil, m'ont été obligeamment racontés par MM. Louis, Henri et Arthur de Boisfleury, avec une bienveillance dont je ne saurais trop les remercier.

bien peu auraient consenti à lui donner du travail, il serait tombé dans une profonde misère, sans M. Simon et surtout sans MM. de Boisfleury, qui se rappelèrent sa conduite à l'égard de leurs familles.

Le remords ne lui laissait plus d'ailleurs de repos. Il avait maintenant conscience des crimes auxquels sa nature féroce l'avait entraîné, et des atrocités qu'il avait commises ; il croyait revoir en hallucination les massacres auxquels il avait présidé ; il entendait, dans le silence de la nuit, les plaintes de ses victimes résonner à son oreille avec une effrayante et inexorable monotonie. Cet homme, autrefois si brave dans le combat, baissait les yeux et tremblait aujourd'hui devant des ombres. Une après-midi, qu'il était occupé à construire un four dans la boulangerie du Boisfleury où on l'employait souvent, un violent orage éclata. La pluie s'étant mise à tomber et la foudre à gronder, Pissemil abandonna son travail pour se réfugier dans le château. Il alla se blottir près d'une des fenêtres de la salle à manger, à côté de Madame de Boisfleury qui travaillait dans une embrasure.

— Va-t'en, Pissemil, lui dit celle-ci, ta vue me fait horreur. Tu me rappelles de si tristes choses !

— Oh ! Madame, répondit le maçon en claquant des dents, vous savez bien que je ne vous ai jamais voulu de mal. Laissez-moi près de vous, tant qu'il tonnera. Je ne suis en sûreté qu'ici. Le bon Dieu ne voudrait pas laisser tomber son tonnerre sur une personne aussi *dévotieuse* que vous.

La famille de Boisfleury avait des raisons personnelles pour jeter un voile sur le passé de Pissemil, tandis qu'à Bruc, le souvenir de l'incendiaire Janvresse ne rappelait que l'ingratitude. Une fille de ce malheureux fut pourtant recueillie au château ; elle y mourut après un long service. La charité chrétienne est féconde en prodiges. Il y eut alors un homme qui, seul peut-être entre tous, tendit franchement la main à Pissemil, tenta de le relever aux yeux des autres, et réussit à rendre un peu de calme à cette âme ravagée par le remords. L'abbé Orain ouvrit ses bras au Commandant et

prononça l'absolution sur la tête de celui qui, s'il avait pu jadis saisir le vieux prêtre, aurait, sans doute, été son bourreau. Rien n'est plus beau que ce trait ; c'est la vertu à l'état de perfection [1].

Le curé de Derval fit davantage : Pissemil étant devenu veuf, il voulut le marier à une femme de la commune et célébrer lui-même la cérémonie nuptiale. A cette époque, le maçon quitta Guémené, pour venir s'établir au village du Chêne-Rouaud, en Derval. Il fut atteint, quelque temps après, d'une maladie que l'on crut mortelle ; l'abbé Orain tint à lui administrer de sa main les sacrements. Mais Pissemil devait vivre encore plusieurs années : il mourut seulement vers 1825, et fut assisté, au dernier moment, par un vicaire de la paroisse, en l'absence de l'abbé Orain.

Cependant, la justice de Dieu n'était pas satisfaite. La mort de Pissemil fut signalée par un détail qui frappa d'horreur tous les témoins. Au moment où il rendit l'âme, le sang lui sortit par tous les pores et inonda le lit sur lequel il gisait. La femme Bretain qui ensevelit le cadavre, roula une mare sanglante dans un linceul rouge de taches funèbres. Mais ce n'était pas assez : la malédiction du ciel allait peser sur les enfants du Commandant jusqu'à la troisième génération. Son fils unique, Mathurin, périt écrasé par la chute d'un mur de terre, dans la lande de Kerrêmal. Tous les garçons qu'eut ce fils naquirent sourds-muets, sauf un qui mourut à l'âge de trois ans. Enfin il existe aujourd'hui, au village de Nillac, en Derval, d'autres sourds-muets qui sont les arrière-petits-enfants du patriote de Guémené. En présence d'une telle série de faits, le doute paraît être interdit : il y a là plus que de simples coïncidences. Tous les habitants du pays vous diront que, pour tant de crimes, il fallait une expiation éclatante. Dieu l'a voulu ainsi : le châtiment n'a épargné ni l'assassin ni sa race, et la Providence vengeresse, qui prête l'oreille aux cris des victimes et refuse l'oubli aux sinistres

1. *Vie de M. Orain*, p. 286.

héros, continue de faire tomber sur Pissemil cette goutte de sang qu'un poète a dépeinte, larme formidable, éternellement pleurée par l'infini [1].

HENRI FINISTÈRE.

1. Il voyait, plus tremblant qu'au vent le peuplier,
Ces taches s'élargir et se multiplier ;
Une autre, une autre, une autre, une autre, ô cieux funèbres !
Leur passage rayait vaguement les ténèbres ;
Ces gouttes, dans les plis du linceul, finissant
Par se mêler, faisaient des nuages de sang ;
Il marchait, il marchait ; de l'insondable voûte,
Le sang continuait à pleuvoir goutte à goutte,
Toujours, sans fin, sans bruit, et comme s'il tombait
De ces pieds noirs qu'on voit la nuit pendre au gibet.
Hélas ! qui donc pleurait ces larmes formidables ?
L'infini.

VICTOR HUGO. (*Le Parricide.*)

MARIE JENNA*

IV

Enfants et Mères.

L'enfant est le charme de ce volume, et la mère en est l'âme. Ce sont les deux personnages actifs qui donnent l'intérêt et le mouvement à ce petit drame privé, dont les scènes, gracieusement accidentées des menus événements de chaque jour, se balancent par d'autres scènes pleines d'émotions et de larmes.

Ce poème offre un tableau presque complet de la série des impressions et des tendresses maternelles.

C'est la mère accablée qui pleure sur la tombe de *Paul* et de *Paula*[1]; c'est la mère attendrie et heureuse qui recueille comme un parfum la prière de l'enfant à son gardien céleste :

Qu'un bel ange aussi protège ma mère
En tout lieu;
Fais qu'elle sourie et fais que mon père
Pense à Dieu.
Car son front toujours — je me le rappelle —
Est plus doux,
Alors qu'il s'est mis, tout à côté d'elle,
A genoux[2].

Dans la pièce si remarquée : *L'aimeras-tu ?* c'est la mère tremblante qui interroge le livre de l'avenir et laisse échapper ce cri de la terreur quand elle s'imagine avoir vu tout ce qu'elle aime livré à tout ce qu'elle hait, à tout ce qu'elle redoute :

* Voir la livraison de Novembre 1884, pp. 351-358.
1. Page 237.
2. Page 6.

Et moi, si mon René s'en allait loin du ciel,
Il faudrait donc alors, pleurant devant l'autel,
Et le front dans mes mains, dire au Dieu d'innocence :
Celui qui vous trahit, celui qui vous offense,
Qui rejette la foi, comme un *poids étouffant,*
Qui ne vous aime plus... mon Dieu... c'est mon enfant [1] !

C'est la mère résignée et presque sublime qui mêle un sourire céleste aux larmes dont elle arrose une petite tombe toute fraîche dans laquelle elle a reconnu et béni « la part de Dieu [2]. » — Celle qui gourmande ses lutins en train d'abuser du pouvoir de la force contre la fourmi laborieuse ou la mouche aux ailes diaprées, celle qui leur fait la classe sous la salle verte du bois pour les instruire de leurs devoirs envers les oiseaux, et les conduit de là au grand jardin tout en fleurs pour leur apprendre à lire dans *le livre des hommes* [3], c'est une mère. N'est-ce pas une mère que l'on devine dérobée sous le feuillage d'où elle peut vérifier à l'aise le fruit de ses leçons, en surprenant le dialogue de son élève et d'un papillon bleu qui plaide son droit à la vie avec une éloquence bien persuasive :

Ecoute ma voix qui t'implore,
Loin de moi, détourne tes pas.
Laisse-moi vivre un jour encore,
O toi qui ne finiras pas [4] !

N'est-ce pas elle qui jouit plus délicieusement encore en écoutant la sœur aînée implorer, dans la *Prière pour un oiseau,* la grâce d'une jeune mère nouvellement arrachée du nid et captive :

Il est à toi, c'est vrai... Frère, veux-tu qu'il meure ?
Sa gaieté, sa chanson, tout est là... dans ta main,
Et l'arbuste, où sa voix gazouillait tout à l'heure,
Au bosquet, si tu veux, sera muet demain.

1. Page 71.
2. Page 187.
3. Page 11.
4. Page 132.

Tu le tiens; sa faiblesse à ta force le livre,
Mais aussi ta pitié peut le laisser aller.
Ne le fais pas mourir ! Il est si doux de vivre,
Lorsque l'été commence et qu'on peut s'envoler !

.....

Et de monter bien haut et de folâtrer libre
Entre l'onde et l'azur, et de ne pas savoir
Si le son clair et doux de la cloche qui vibre
Descend du blanc nuage ou monte du manoir;

De trouver pour sa soif un calice de rose,
De courber en jouant le roseau frissonnant,
Et d'être le bijou que la nature pose
Au matin de sa fête à son front rayonnant.

Laisse-le s'envoler, frère, pour que je voie
Son aile entre tes doigts glisser en frémissant;
Pour que l'écho tressaille au son d'un cri de joie,
Pour que, près de son nid, l'on s'arrête en passant;

Pour que le voyageur, assis dans la prairie,
L'écoute et pense à Dieu qui le donne au vallon;
Pour que, s'en retournant vers sa branche fleurie,
Il aille à ses petits dire que l'homme est bon[1] !

Il faut remonter jusqu'au poète des *Feuilles d'automne* pour trouver un maître égal à Marie Jenna dans l'art d'exprimer les naïves tendresses de l'enfant et ses charmantes ignorances et ses curiosités sans cesse renaissantes. Quoi de plus charmant en ce genre que la jolie composition : *Quand j'étais petit*[2], si ce n'est la perle de sentiment livrée sous ce titre : *Quand je serai grand*[3], deux morceaux écrits sur une mesure aux doux balancements, qui de mon temps était peu usitée et qu'on dirait créée pour la Muse de Bourbonne .

Rien, en résumé, de plus musical et de mieux accordé que ce chœur des enfants et des mères. Mais c'est l'âme de celles-ci qui

1. Page 253.
2. Page 123.
3. Page 32.

palpite et circule dans l'œuvre tout entière. La voix qui dans ce concert domine toutes les autres, qu'elle atteigne la note angélique ou descende à celle du gazouillement, a la douceur et la puissance d'accent qui distingue entre tous le timbre maternel, et l'on se demanderait comment une muse virginale peut aimer et chanter comme une mère, si l'on ne se rappelait que la bouche qui a peut-être le mieux parlé de la paternité et de ses sources, fut une bouche virginale aussi, celle du Père Lacordaire.

Malgré les quelques taches de détail qu'on y pourrait signaler, *Enfants et Mères* sont-ils le chef-d'œuvre poétique actuel de l'auteur ? — Peut-être ; car nulle part, à mon sens, notre muse n'a déployé son aile avec plus d'indépendance et de grâce et n'a mieux témoigné qu'elle est là dans la région où elle se plaît. Je n'oserais affirmer, d'ailleurs, que la poésie transcendante à laquelle elle a pu toucher quelquefois, mais de loin et par occasion, lui convienne aussi parfaitement que celle dont l'objet est de traduire les émotions de ce qui aime. Car ni les hautes conceptions de l'ontologie, ni les merveilles de la science n'égaleront jamais les miracles de l'amour qui est le domaine réservé à la femme, à la femme chrétienne surtout, parce qu'elle est la continuatrice des héroïnes du Calvaire. C'est pourquoi Dieu a mis entre ses mains une lyre qui a la corde de la tendresse, et dans son cœur une richesse inépuisable comme le vase des parfums de Magdeleine.

Détachons encore, pour finir ce chapitre, la délicate inspiration : *Cache-toi, pauvre oiseau,* l'une des perles de l'écrin d'*Enfants et Mères.* Exempte des légères imperfections qui apparaissent en quelques autres pièces, comme des points nébuleux semés à dessein pour faire ressortir la lumière de l'ensemble, elle présente un petit tableau rempli de grâces discrètes et attachantes, avec des stances où l'artiste se révèle à côté du poète. Il y en a même qui ont une teinte presque hellénique, la *huitième,* par exemple, celle *du Saule* qu'aurait signée André Chénier, le plus parfait de nos poètes grecs, quoique déjà réformiste et novateur en prosodie :

CACHE-TOI, PAUVRE OISEAU.

Quand une heure a sonné, quand a fini l'étude,
Quand, libres et joyeux, les enfants du hameau
Font du bruit de leurs jeux vibrer ta solitude,
Tout au fond de ton nid cache-toi, pauvre oiseau !

Tu gardes, doux trésor, tes petits sous ton aile ;
Les jeunes écoliers, sans écouter tes chants,
Assiégeraient ton nid comme une citadelle,
Et bientôt, jusqu'à toi, monteraient... les méchants !

Tu sentirais leur souffle et leur main menaçante,
Tu t'envolerais seule et folle de douleur ;
Puis, quand tu reviendrais, craintive, frémissante,
Tu ne verrais plus rien sous ton tilleul en fleur.

Et tes petits, vois-tu, gémiraient dans la cage,
Puis ils mourraient sans toi.— Cache bien, pauvre oiseau,
Tes ailes dans le nid, ton nid dans le feuillage,
Quand on entend venir les enfants du hameau.

Mais si vers ton abri monte un chant plein de grâce,
Si la feuille au bosquet plus doucement frémit,
Si ce ne sont pas eux, si c'est Jeanne qui passe,
Mets pour la regarder la tête au bord du nid.

.....

Libres, ses blonds cheveux flottent sur son épaule,
L'eau murmure à ses pieds, sa tête en s'inclinant
Mêle une boucle d'or à la branche du saule,
Qui, près d'elle, au ruisseau se baigne frissonnant.

Elle t'écoutera, puis, un doigt sur sa bouche,
Viendra discrètement regarder tes petits ;
Car elle a si grand'peur qu'un oiseau s'effarouche,
Que jamais de tout près elle n'a vu de nids.

Mais toi, tu resteras sans crainte, si c'est elle !
Tu lui murmureras ta plus douce chanson,
Et tu verras d'en haut l'enfant rieuse et belle
S'éloigner en semant son pain dans le buisson.

Silence ! on entend l'heure au clocher du village;
Prends garde à ton trésor ; cache bien, pauvre oiseau,
Tes ailes dans le nid, ton nid dans le feuillage.
Une heure ! — Ils vont venir, les enfants du hameau.

Ne prenons pas congé d'*Enfants et Mères* sans faire ressortir la supériorité de la dernière édition, que décorent deux ravissants dessins de Marie Edmée. — Justement éprise des premières mélodies de la *Muse-Sœur*, elle avait eu le temps d'en illustrer quelques compositions à l'aide du pinceau qui venait de l'illustrer elle-même en écrivant pour les yeux l'*histoire* de *La petite sœur Jeanne*. La croix dessinée au frontispice du livre de Marie Jenna, par la main de la jeune artiste lorraine que l'héroïsme a sanctifiée, apparaît là comme le signe de l'alliance contractée entre deux vaillants de la même cause, collaborant à la même œuvre et combattant le même combat. Je me plais à espérer que le poète d'*Enfants et Mères* ne démentira pas l'interprétation que je me permets de donner à sa pensée, car je sais l'un de ses amis qui fut honoré de l'hommage d'un exemplaire décoré de la touchante dédicace manuscrite que voici : « De la part de Marie Jenna et de Marie Edmée. »

L'hommage fut complété par une sous-inscription d'une autre main :

Livre aimé, doux ami de mon âme qui pleure,
Tu garderas pour moi le souvenir de l'heure
Où je vis sous mon toit — dont le front rayonna —
Entrer Marie Edmée et Marie Ienna.

F. DU BREIL DE MARZAN.

(La suite prochainement.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

GUIDE DU VOYAGEUR A NOIRMOUTIER, par le Dr Viaud-Grand-Marais, membre de la Société d'Emulation de la Vendée.

Si, du haut des falaises du pays de Retz, le voyageur plonge son regard dans l'horizon marin largement ouvert devant lui, il l'arrête infailliblement, avec une curiosité pleine d'intérêt, sur cette longue barrière aux reliefs à demi voilés par la buée du lointain, qui borne aux trois quarts cet horizon dans la direction du sud-ouest.

Un coup de vent partant de la terre ferme vient-il, à l'heure de la basse mer, balayer les vapeurs humides qui estompent le tableau et les rejeter au large, l'œil devine facilement, dans les formes moins indécises qui se révèlent à lui, des plages au tapis d'argent, des côtes rocheuses, des bois au sombre dôme, des habitations groupées autour d'un clocher, la masse carrée d'une citadelle, et, comme un corps de vedettes dispersées le long des dunes, des moulins aux longs bras, dont le nombre eût désespéré l'ardeur batailleuse de Don Quichotte.

Le désir de visiter cette terre à l'aspect tentateur, cette fille du continent qui ne peut se résoudre à briser le lien qui l'attache à sa mère et ne consent à être île que pour quelques heures par jour, prend possession de notre touriste. Mais les frêles barques noirmoutrines qui font le va-et-vient entre Pornic et elle, lui semblent gréées avec bien peu de confortable pour un citadin habitué à ses aises. A les voir bondir sur les lames et s'incliner sur elles jusqu'à y tremper leur bordage, la pensée nauséeuse du mal de mer fait défaillir sa bravoure.

Il y a bien la voie de terre, la vieille route à travers le *Goua*, à l'heure où s'abaisse la barrière liquide, mais qu'il est long et fastidieux ce détour par les monotones et boueuses plaines du Marais ! Et puis, là aussi, il y a quelque danger à courir. Il circule des histoires, même récentes, de voyageurs engloutis par les *courants de foudre*, ou forcés de passer six heures, transis de peur et de froid, dans les hautes cages des balises de refuge.

Non, notre étranger n'ira point à Noirmoutier. Il le regrette ; toutefois, il y renonce.

Mais voici qu'un sifflement strident retentit ; le bruit mesuré d'une machine se perçoit et se rapproche ; un nuage de fumée s'échappe du *fiord* au fond duquel se dissimule Pornic, et bientôt un honnête steamer, largement assis sur les flots, le pont chargé de passagers, apparaît, cinglant avec une gravité rassurante qui n'exclut pas la vitesse, vers l'île où, dans moins d'une heure, il déposera sa cargaison humaine.

Toutes les hésitations tombent. Le *Paul Boyton* reviendra ce soir, et, demain, notre Parisien prendra place à son bord, le cœur aussi léger et l'esprit aussi calme, que s'il s'asseyait dans un omnibus de banlieue. Mais il lui faut un guide pour l'initier à toutes les choses instructives et curieuses de la terre qu'il va visiter. Ce guide manquait à ses devanciers. Il sera plus heureux, notre voyageur. Nous lui en présentons un digne de toute sa confiance.

C'est un Vendéen de cœur et d'âme, qui, non content de connaître à fond et d'aimer passionnément son île, a voulu que d'autres, que tous, s'il est possible, la connussent et l'aimassent.

Voilà, nous pouvons l'affirmer, la pensée dans laquelle M. le Dr Viaud-Grand-Marais a conçu et a écrit l'intéressant petit livre auquel nous souhaitons la bienvenue et prédisons une multiplication flatteuse.

Il peut être pris pour le modèle du genre : concis et partant portatif, mais complet ; plein d'érudition dans le fond ; simple et accessible à tous dans la forme ; de plus, coquettement broché et quelque peu illustré.

Fin observateur, savant consciencieux, écrivain apprécié, M. Viaud-Grand-Marais, dont le talent sait se plier sans effort à la sévérité technique de la langue des sciences, comme aux saillies du sémillant esprit gaulois, était bien l'homme le plus autorisé à prendre la plume pour décrire la chère île où il va de temps à autre se reposer des fatigues de sa profession, en s'imposant d'autres fatigues, celles du naturaliste avide d'arracher à la création ses trésors les mieux cachés. Nul n'a plus scrupulement étudié les caractères physiques et les productions naturelles de ce coin de terre sans cesse disputé aux brutales convoitises de l'Océan ; nul ne connaît plus en détail les péripéties historiques de ce théâtre du zèle de Filbert, des vertus de Vital, des pirateries d'Hastings, des représailles sanglantes de Tromp et des férocités impies des Bleus [1] ; nul ne pouvait les mieux raconter aux touristes, aux baigneurs, que la facilité récemment créée des communications attire, de plus en plus nombreux, sur les rivages de l'ancienne *Herio*.

Ami lecteur, suivez mon conseil : lisez cet hiver, au coin de votre foyer, le *Guide à Noirmoutier* de l'érudit professeur. Je gage cent contre un que, si vous n'êtes irrémédiablement paralytique ou podagre, le *Paul Boyton* vous emportera l'été prochain, à l'un de ses premiers voyages, vers la grande île vendéenne dont la description vous aura séduit, et dont le séjour vous enchantera.

ABBÉ J. DOMINIQUE.

UN APOTRE DES ENFANTS ET DES OUVRIERS. — LE R. P. PIERRE LABONDE, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, par le P. Charruau, de la même Compagnie. — In-18. Nantes, Libaros.

Par ce temps de caractères effacés, de personnalités indécises, c'est une bonne fortune pour l'écrivain, comme pour le lecteur, lorsqu'il rencontre une figure noblement accusée, lorsque sa plume

1. Les pages de cette Revue se sont ouvertes naguère à ses émouvantes études rétrospectives : *Noirmoutier, le* 16 *thermidor* an II, — (août et septembre 1881.)

est appelée à rendre les reliefs d'une individualité puissante dans le bien. Or c'est l'avantage que la vie du Père Labonde a offert à son biographe ; et c'est l'attrait qu'elle offre à ses lecteurs.

Qui donc, à Nantes, n'a connu le Père Labonde ?... Ceux qui l'ont vu passer, toujours empressé, dans le plus piètre accoutrement, toujours escorté de quelques jeunes gens, et se sont arrêtés pour saisir au passage son regard vif, son fin sourire, sa démarche d'une modestie native et d'une dignité avenante, ceux-là, ne l'eussent-ils vu qu'une fois, ne l'ont jamais confondu avec d'autres : il était lui-même, il était quelqu'un.

Le Père Charruau a dit avec une émotion filiale et dans un style pur, élevé et élégant, les très simples événements de cette vie sacerdotale et religieuse, commencée à la cour de Louis XVIII et donnée tout entière au service des âmes.

On parle beaucoup, à cette heure, de l'éducation de la jeunesse et de la moralisation des ouvriers. C'est, dit-on, question difficile et complexe. Le Père Labonde l'a traitée avec sa foi et résolue avec son cœur. Il a aimé ceux qu'il voulait posséder, et c'est tout le secret de ses merveilleux et incontestables succès. Et si nous ne nous trompons pas, c'est encore dans le cœur si profondément tendre du Père Labonde, plutôt que dans son esprit d'une couleur si vive, qu'il faut chercher la sève d'originalité qui a produit tant de traits inoubliables et charmants, tant de mots d'un sel si fin, ou d'une charité si touchante. Le Père Charruau a fait une jolie gerbe, mais il reste encore une glane abondante. Longtemps, au foyer des familles créées, dirigées, soutenues par le vénéré Père, on contera mille anecdotes sans pareilles, mais plus encore on bénira le noble et grand cœur qui battit sous la robe rapiécée du jésuite, et dont les funérailles ont eu les proportions d'un deuil public pour la cité.

E. DES BUTTES.

DEUX LIVRES BRETONS

LES LOCUTIONS NANTAISES, par Paul Eudel. — Petit in-8°. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4. Nantes, 1884. Prix : 6 fr. — CHANSONS D'ILLE-ET-VILAINE, recueillies par Lucien Decombe. — Rennes, Caillière, 1884.

Les progrès de la typographie s'affirment de jour en jour, dans nos villes de province ; il ne s'y imprime pas seulement, il s'y édite des livres, comme aux belles années du XVIe siècle. La Bretagne prend part à ce mouvement, elle y est représentée par une douzaine de ses cités, Rennes et Nantes au premier rang. A Nantes, cet essor ne date pas d'hier, mais il s'était beaucoup ralenti, après la longue et intéressante série des productions de l'atelier de Mellinet. Quelques essais remarquables, et surtout la création dans l'ancienne ville des ducs de la Société des Bibliophiles Bretons, ont permis à M. Emile Grimaud d'affirmer sa réputation d'imprimeur émérite ; et voici un petit volume, son dernier né, élégant et irréprochable, coquet au possible, avec ses lettres ornées de dessins d'Arcos et le filet rouge qui encadre ses pages ; pour être sorti de presses provinciales, il n'a rien à envier aux gracieux chefs-d'œuvre des Jouaust, des Motteroz et des Quantin.

Les *Locutions nantaises* de M. Paul Eudel rentrent dans la catégorie de ces ouvrages de philologie populaire dont notre époque se montre très friande ; elles ont leur place à côté, un peu au-dessous, des traités de Delvau, de Lorédan Larchey, de Lucien Rigaud ; elles montrent ce qu'une seule ville peut apporter de pittoresques variations à la langue commune. La question de savoir si le livre de M. Eudel, dans son titre et quelques-unes de ses citations, est original et le premier en date, ne peut être soulevée sérieusement : en pareille matière, quatre-vingts années apportent bien des changements, et il y a ce qu'on pourrait appeler de perpétuelles accessions. M. Paul Eudel s'est montré le collectionneur érudit que l'on connaît dans le triage et la définition des vocables typiques qu'il a pris sur le vif, et a donné à ses explications

mêmes un goût de terroir très accentué. Qu'il y ait quelques omissions ou que quelques termes parasites, sans physionomie locale ou suffisamment tranchée, se soient glissés dans l'ensemble, il n'en faut pas être surpris : c'était inévitable. Au chapitre des oublis regrettables, signalons « enrhumer » pour « s'enrhumer, » et « s'embourrer » pour « se vêtir chaudement, » qui sont, à Nantes, d'un usage constant ; mais que d'expressions natives ont ici trouvé leur droit de cité, parmi lesquelles je m'en voudrais de ne pas distinguer le joli diminutif « foleiller, » pour « devenir fou, » que j'avais salué au passage dans un poète breton du XVIIe siècle. Je comprends que M. Eudel, pris de tendresse pour ces mots pleins pour lui de la saveur du pays, ne les ait pas recueillis sans « un plaisir mélancolique. » Il a voulu voir fixée pour les races futures, dans un très ressemblant frontispice, l'image des « Amadou, » ces virtuoses du pavé nantais, sœurs des *Lorettes vieillies,* de Gavarni, et, pour qu'il n'y eût rien que de local dans son livre, il a pu l'agrémenter d'une exquise préface de Charles Monselet, où le plus fin des critiques parisiens revendique hautement son origine et paie au vieux Nantes le plus délicat tribut d'éloges et de souvenirs.

Un autre volume qui exploite aussi, dans un but plus scientifique, cette mine précieuse des traditions populaires. vient de paraître à Rennes ; très élégamment imprimé par M. Le Roy, à qui les éditeurs parisiens confient souvent leurs publications, orné d'un frontispice de M. Léofanti, il présente un choix très bien fait des chansons d'Ille-et-Vilaine, que M. Lucien Decombe a revêtu de tout l'appareil d'une spirituelle érudition. Les paysans bas-bretons, étudiés avec amour par Souvestre et M. de la Villemarqué, ne sont plus les seuls à solliciter l'attraction des chercheurs de légendes ; leurs frères *gallots* ont déjà fourni à M. P. Sébillot la matière de trois recueils de traditions et contes, et le présent livre décèle chez eux un esprit très alerte, goguenard, plus gaulois que celte. Plusieurs de ces chansons semblent le patrimoine commun de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure ; j'ai entendu chanter, près de Nantes, et très peu modifiée, cette bouffonnerie rabelai-

sienne « la Chèvre au Parlement,» « le petit Navire, » agrémenté du tir à la *courte-paille,* et « l'Agneau mangé par le Loup, » avec de jolies variantes enfantines. D'autres pièces, « les Filles de Tinténiac, » « le Régiment de Lorraine à Saint-Servan, » ont une saveur plus locale ou un intérêt historique; « Jean Renaud » est un petit drame d'où Paul Féval a pu tirer une touchante nouvelle. Le livre de M. Decombe, savant sans pédanterie, varié et amusant, est de ceux qu'on aimera souvent à feuilleter : rien n'y est aride, pas même le glossaire. Parmi les chercheurs qui ont facilité l'aimable tâche, j'ai vu figurer le nom de l'éminent directeur de cette *Revue*, une fois de plus fidèle au précepte d'Horace.

OLIVIER DE GOURCUFF.

CROQUIS D'HIVER

Je suis fidèle au Bois, même en cette froidure !
Moins fleuri, le gazon est toujours aussi vert ;
Les pins n'ont rien perdu de leur sombre verdure,
Et le chêne est plus beau, son grand front découvert.

Qu'une fleur à mes pieds s'entr'ouvre d'aventure,
C'est un joyau qu'un prince à sa reine eût offert !
Tout rêveur, en ce temps, aime mieux la nature :
Elle est plus tendre aux cœurs blessés : elle a souffert !

Du soleil dans la brume un seul rayon m'enchante ;
Au bord du ruisselet dont j'entends couler l'eau,
Avec plus de douceur le rouge-gorge chante.

Tout sourit tristement. Au sommet d'un bouleau
Qui s'effeuille et fléchit sous la bise glacée,
Un vieux nid fait rêver de la saison passée !

EMILE DE CERNÉ.

CHRONIQUE

—

Sommaire. — Une découverte archéologique à Petit-Mars. — La séance annuelle de la Société académique de Nantes. — L'académie des Inscriptions et MM. J. Loth et Paul du Châtellier. — Nos lauréats des prix Montyon. — M. Joseph Bertrand élu à l'Académie française. — M. le docteur Fonssagrives. — L'éloge de Victor de Laprade à l'Institut.

Voici une nouvelle archéologique qui fera plaisir à nos amateurs d'antiquités romaines. M. Léon Maître, archiviste du Département, vient de découvrir dans la commune de Petit-Mars, sur le bord du marais qu'on nommait autrefois la *Forêt de Mars,* les fondations de deux amphithéâtres, placés en face l'un de l'autre à 575 mètres de distance. Tout porte à croire que ce sont les vestiges d'un vaste hippodrome gallo-romain. Le cercle de la plus petite enceinte a 74 mètres d'ouverture ; le cercle de la seconde a 171 mètres. Une voie romaine de 7 mètres de large a été également constatée dans le voisinage de ces deux monuments. M. Maître, pour le moment, s'est borné à relever les dimensions et la direction des murs, avec le concours de la Société archéologique ; il se réserve de faire des fouilles plus complètes, lorsque la Société française d'Archéologie tiendra ses assises à Nantes, en 1886.

Dans l'état actuel des choses, les recherches sont poussées assez loin pour qu'on puisse affirmer qu'il n'y avait point à Petit-Mars d'agglomération assez importante pour remplir ce vaste hippodrome. Aucun indice d'antiquité n'apparaît sur ce territoire, et, de plus, les constructions du champ de Mars n'ont pas le caractère architectural des édifices permanents que les Romains construisaient pour les cités. Point de traces de gradins en pierre ; les murs les plus épais ont 0 m 90. Il faut donc croire qu'on est en face de monuments destinés à servir seulement pendant la belle saison et dans des circonstances particulières. M. Maître pense que les Nannètes devaient tenir leurs comices annuels dans la forêt de Mars. Les Romains, qui avaient intérêt à les surveiller et qui désiraient aussi les séduire par l'appareil de leur civilisation, ont dû saisir cette occasion de se rapprocher d'eux et de leur montrer ce qu'étaient les jeux du cirque. Telles sont les conclusions que M. Maître a développées devant la Société archéologique de Nantes.

— La séance annuelle de la Société académique de la Loire-Inférieure a réuni, comme d'habitude, un public d'élite dans la salle des Beaux-Arts.

Après un remarquable discours de M. Morel, président sortant, sur *le*

Dévouement de la femme, l'attention de l'auditoire, agréablement délassée par un intermède musical, s'est concentrée sur le Rapport de la commission des prix du concours.

La parole était à M. l'ingénieur S. Maisonneuve. Grande a été notre oie d'entendre sortir de sa bouche, parmi les plus favorisés, les noms de plusieurs de nos collaborateurs à la *Revue*.

C'est d'abord l'infatigable René Kerviler pour qui, suivant l'heureuse expression de l'honorable rapporteur, *le travail est perpétuel*. Ingénieur, historiographe, archéologue, poète à ses heures, il moissonne des succès sur tous les champs du savoir. La Société lui a décerné la médaille d'or, et tous ont applaudi.

Pareille récompense a été accordée à un autre écrivain connu de nos lecteurs. M. l'abbé Dominique avait présenté au jugement de la Commission un travail scientifique sur *les Lichens du littoral de la baie de Bourgneuf*. Cette étude comblait une lacune dans la flore cryptogamique de notre département. Elle a été trouvée digne de cette haute faveur. Aujourd'hui, le naturaliste, armé du microscope, découvre des merveilles inconnues à ses devanciers. Il n'est rocher si poli, il n'est muraille, il n'est tronc d'arbre, qui ne lui apparaisse revêtu d'une véritable forêt, hantée par des monstres bizarres, pour peu que le temps l'ait couvert de sa patine. Seul peut errer dans ces forêts mystérieuses, l'œil aux énergies centuplées par la science et par l'art. Dans ce monde des infiniment petits, la nature, c'est-à-dire Dieu, se montre pour ainsi dire plus puissante que dans les colosses de la création. *Maximus in minimis*.

Evidemment, le courant porte cette année vers les études naturelles. Ce sont les *Papillons*, ou, pour les appeler de leur grand nom, les *Lépidoptères*, ces êtres charmants, joyaux ailés du monde de l'air et du monde des fleurs, qui ont captivé l'attention de M. Deherman-Roy. Il a forcé ce peuple volage de lui révéler les secrets de sa statistique. Grâce à lui, on connaît maintenant l'effectif, sur notre territoire, de cette brillante armée, dont la bravoure n'est pas le fait, et dont M. Deherman-Roy est bien cruel de faire prisonnières et de mettre à mort les innocentes recrues. Applaudissons néanmoins à sa médaille d'argent, car la science a des rigueurs à nulle autre pareilles.

Une modeste récompense a été décernée à un savant modeste quoique bien méritant. M. Baret est un pionnier infatigable des sciences naturelles. Son *Traité*, ou plutôt son *Catalogue descriptif des minéraux de la Loire-Inférieure* est le fruit de persévérantes recherches, le marteau du géologue à la main, et de non moins persévérantes études dans son cabinet enrichi d'une collection aussi remarquable par le nombre des échantillons que par leur valeur et par leur choix. Ce travail a été, il ne

pouvait en être autrement, couronné par le jury scientifique auquel l'auteur l'avait soumis. La médaille votée à notre plus zélé minéralogiste nantais est des plus honorables pour lui, accompagnée qu'elle est des félicitations de ses amis et de leurs unanimes sympathies.

Passons sur le terrain des lettres.

Les Routes croisées, tel est le titre d'un roman sorti de la plume, habituée aux succès, d'une femme intelligente et chère aux Muses qui tient à se cacher sous le pseudonyme de *Comte de Saint-Jean*. Elle n'est point, loin de là, une étrangère pour les lecteurs de la *Revue*, et celle-ci doit souligner, avec un intérêt spécial, le verdict de la Commission lui accordant la médaille de vermeil.

Deux pièces de poésie, courtes mais bonnes, ont valu à l'auteur, M. Achille Millien, — un nom qui a son auréole, — une médaille d'argent sans conteste.

M. Henri Moret, secrétaire à la mairie de Saint-Nazaire, a présenté une étude sur *La Tour d'Auvergne, premier grenadier français;* une médaille de bronze est la récompense de ce travail.

Enfin, M. Eudel, malheureusement hors concours, a recueilli autant d'éloges qu'il pouvait le désirer. *Le Truquage*, *Pornic et Gourmalon*, voilà deux titres choisis par le spirituel Nantais, qui ont eu une part méritée aux honneurs de la séance.

En somme, excellente journée pour la famille littéraire de la *Revue*.

— D'autres Académies que la nôtre appellent notre attention. C'est, d'abord, celle des Inscriptions et Belles-Lettres qui, dernièrement, récompensait deux Bretons, au concours des Antiquités de France. Voici comment elle appréciait leurs travaux :

« La seconde médaille a été décernée à M. J. Loth, pour son livre intitulé : *l'Émigration bretonne en Armorique*. Quoique nous soyons ici en pleine période historique, c'était encore, il y a peu de temps, un des épisodes les plus obscurs de notre histoire que celui du mouvement qui, pendant la période mérovingienne, avait amené, dans la partie occidentale de la péninsule armoricaine, une population celtique étroitement apparentée à celle qui occupe encore aujourd'hui l'Ouest de l'Angleterre.

« Le patriotisme s'en était mêlé ; il intervient souvent fort mal à propos là où il n'a que faire ; des discussions confuses et passionnées avaient embrouillé la question, au lieu de l'éclaircir. M. Loth, suivant les traces de notre correspondant M. de la Borderie et de notre savant confrère M. d'Arbois de Jubainville, substitue à de vaines hypothèses des faits ingénieusement groupés et qui ne laissent plus guère place à la controverse.

« Si quelques points de détail restent encore obscurs, on est fixé sur le moment où commence cette migration, sur les causes qui l'expliquent et sur le caractère que lui donna la manière dont elle s'est opérée. La plupart des conclusions de l'auteur, au jugement des maîtres les plus compétents, demeureront acquises à la science...

« Une mention honorable est décernée à M. du Châtellier, qui a étudié les *Sépultures de l'époque du bronze en Bretagne*, et qui est, comme le colonel Pothier, un explorateur heureux de monuments gaulois, un observateur sagace.

« Au lieu de nous envoyer une suite d'opuscules où sont éparses les remarques qui lui ont été suggérées par ses fouilles, s'il avait eu le temps de les condenser en un seul volume et d'exposer avec méthode ses conclusions, il aurait certainement disputé l'une des médailles. »

Ajoutons qu'aujourd'hui les souvenirs et les objets préhistoriques réunis par M. Paul du Châtellier, fils de notre honorable collaborateur, forment, dans les galeries du château de Kernuz (Finistère), comme une page d'histoire, qu'un grand nombre de personnes visitent tous les jours, soit comme touristes, soit comme savants, et parmi ceux-ci beaucoup viennent des pays étrangers.

— Dans la liste des récompenses décernées, le 20 novembre, par l'Académie française aux ouvrages les plus utiles aux mœurs, nous relevons un prix de mille francs, attribué à Mme Deschard, pour son charmant ouvrage intitulé : *L'erreur d'Isabelle*. Mme Deschard est notre compatriote ; elle a publié, sous le pseudonyme de Maryan, plusieurs livres qui ont obtenu un légitime succès.

Dans la liste des personnes qui ont remporté des prix de vertu, nous remarquons les noms de Marie Colin, à Nantes ; Anne-Périne Paironnerie, à Thorigné (Ille-et-Vilaine) ; veuve Richard, à Saint-Suliac (Ille-et-Vilaine). Charles-Marie-Julien Durand, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), hospitalier-sauveteur breton, a obtenu un prix de 1,000 francs.

— M. Joseph Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, qui vient d'être élu de l'Académie française, en remplacement de M. J.-B. Dumas, appartient à la Bretagne, comme son frère Alexandre, le membre de l'Académie des Inscriptions. L'espace nous manque pour consacrer une notice à M. Joseph Bertrand ; ce sera pour la livraison prochaine.

— Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. le docteur Fonssagrives, qui a succombé à une attaque foudroyante de choléra, au château de Kergurioné, près d'Auray, dans le Morbihan.

M. Fonssagrives, qui faisait, au *Français*, la revue scientifique, était un médecin des plus distingués. Il fut longtemps professeur à la Faculté de Montpellier, où il sut s'attirer l'estime et la sympathie de tous.

Si nous ne nous trompons, M. Fonssagrives était l'oncle de notre ami René Kerviler.

— Le jeudi 18 décembre, a eu lieu à l'Institut la réception de M. François Coppée, succédant à Victor de Laprade. Avons-nous besoin de dire que nous étions de cœur sous la coupole du Palais Mazarin ? On y rendait hommage au grand poète qui nous honora de sa collaboration et de son amitié. L'auteur du *Passant* a loué avec une sympathie marquée l'auteur de *Pernette :*

« Je diffère autant de mon prédécesseur, a-t-il dit, qu'il ressemblait peu au sien (Alfred Musset); mais vous vous plaisez à ces contrastes. Après le grave contemplateur des glaciers et des hautes futaies, vous appelez à vous un rêveur des rues de Paris ; ayant entendu le rossignol des Alpes emplir de sa voix puissante les solitudes du vallon nocturne, vous écoutez la petite chanson du bouvreuil en cage sur une fenêtre du faubourg. Il vous suffit que les deux oiseaux chantent à votre gré ; et vous faites le même accueil aux deux poètes. »

Un passage du discours de M. Coppée nous a tout particulièrement touché ; c'est celui-ci :

« Parmi les cris de guerre qu'arrachait alors (1870) à nos poètes le désespoir national, il en poussa d'admirables. Où trouvera-t-on plus d'enthousiasme vraiment français, plus d'éloquence patriotique, que dans les vers de M. de Laprade aux Bretons, que dans ces strophes enflammées, où l'Arverne se souvient que les habitants des landes de l'Ouest sont Celtes comme lui et que leurs pères ont lutté jusqu'au bout contre les légions romaines ; où le montagnard, qui a sans doute dans les veines une goutte du sang de Vercingétorix, crie éperdument : Aux armes ! vers le pays de Beaumanoir et de Du Guesclin ? »

Puis M. Coppée a cité onze strophes de cette magnifique pièce *Aux soldats et aux poètes bretons*, dédiée par le barde à son ami Emile Grimaud, et que révélait à la France notre livraison d'octobre 1870.

N'oublions pas d'ajouter que la tâche du nouvel élu était facile : pour bien parler de Victor de Laprade, il lui a suffi de lire la remarquable étude que l'un des nôtres, Edmond Biré, terminait naguère dans le *Correspondant*, et où il a tracé du noble et vaillant poète un portrait que l'on ne refera pas, attendu, pour parler comme La Bruyère, qu'il est *bon et fait de main d'ouvrier*.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANCIENS (LES) VITRAUX DU COMTÉ NANTAIS, par J. de Kersauson et R. de l'Estourbeillon. — In-8°, 17 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

CHANSONS POPULAIRES RECUEILLIES DANS LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE, par Lucien Decombe. — In-12 elzévir, de XXVIII-464 p. avec 70 airs notés et une eau-forte d'Od. Léofanti. Rennes, H. Caillière, libr..... 7 fr. 50; *franco*, 8 fr.

COMPTE RENDU DES ÉPIDÉMIES, DES ÉPIZOOTIES ET DES TRAVAUX DES CONSEILS D'HYGIÈNE DU MORBIHAN EN 1883, par le docteur A. Mauricet, secrétaire du conseil central d'hygiène et de salubrité du Morbihan. In-4°, 75 p. avec tableaux. Vannes, imp. Galles.

CONAN, poésie, par D. Caillé. — In-8°, 7 p. Nantes, imp. Paul Plédran.

FROTTÉ EN BRETAGNE ET EN VENDÉE (1795), par L. de la Sicotière. — In-8°, 26 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Tiré à 200 ex.

INSTITUTEUR (UN) EN L'AN II, par Albert Macé. — In-8°, 8 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

JACQUES CARTIER. Recherches sur sa personne et sur sa famille, par Hte Harvut, secrétaire de la Mairie de Saint-Malo.— In-8°, 14 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

MOUVEMENT (LE) POÉTIQUE EN BRETAGNE, de la fin de la Restauration à la Révolution de 1848, par Olivier de Gourcuff. — In-8°, 36 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Tiré à 100 ex.

NOCES (LES) D'OR DE M. LE CURÉ DE SAINTE-FOY (1er octobre 1884), In-8°, 64 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud. Tiré à 200 ex. En vente, chez les principaux libraires de Vendée... 1 fr. 50.

PRINCIPES SOMMAIRES D'IRRIGATION PRATIQUE, par A. Le Bourhis, ingénieur. Publiés par la Chronique agricole de Bretagne. In-8°, 45 p. Saint-Brieuc, lib. Guyon.

SÉANCE DE RENTRÉE DE L'ÉCOLE DE PLEIN EXERCICE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE ET DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES SCIENCES ET DES LETTRES DE NANTES (novembre 1884). Distribution des Prix aux élèves de ces écoles. — In-8°, 46 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

SOUS MA FENÊTRE, par Alfred de Courcy. — In-8°, 16 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME CINQUANTE-SIXIÈME

ANNÉE 1884. — DEUXIÈME SEMESTRE

JUILLET

La Bretagne à l'Académie française. — L'abbé Trublet (1697-1770), par M. *René Kerviler* 5

Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes après la Révolution (suite), par M. l'abbé *P. Grégoire* 23

L'ennemi universel, par M. *Francis Lefeuvre* 35

La Retraite et ses fondateurs (suite), par M. le vicomte *Hippolyte Le Gouvello* 42

Un coup d'œil sur le Salon, par M. *Louis de Kerjean* 49

Notices et comptes rendus. — *Journal d'un Bourgeois de Paris pendant la Terreur*, de M. Edmond Biré, par M. *Alfred Lallié*. — *Les fouilles du chœur de la cathédrale de Nantes*, de M. J. Montfort, par M. *René Kerviler*. — *La succession du baron Dervelain*, de Mme A. Fabry, par M. *L. de Kerpénic*. — *Un coin de Bretagne pendant la Révolution*. Correspondance de Mme Audouin de Pompery, par M. *Olivier de Gourcuff*. — *Quelques anciens couvents de la Bretagne*, de M. A du Châtellier, par M. *Alfred Lallié*. — *Le Truquage*, par M. Paul Eudel. 54

Chronique, par M. *Louis de Kerjean* 72

Bibliographie bretonne et vendéenne 80

AOUT

Biographies vendéennes. — Le P. Dalin, par M. l'abbé *Augereau* .. 81

La Bretagne à l'Académie française. — L'abbé Trublet (suite), par M. *René Kerviler* 96

Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes après la Révolution (suite), par M. l'abbé *P. Grégoire* 115

Poésie. — A un chanteur ; — Le dard ; — Un interprète, par M. *Emile Grimaud* 133

Curiosités historiques, par M. *Arthur de la Borderie* 136

Notices et comptes rendus. — *Les Armoricaines*, de M. Eugène Roulleaux, par M. *Pierre de Dinan*. — Un livre nantais couronné, par M. *L. D.* 147

Chronique rétrospective. — Une ascension aérostatique en 1784, par M. *Olivier de Gourcuff*..... 156
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 160

SEPTEMBRE

Frotté en Bretagne et en Vendée, par M. *L. de la Sicotière*, sénateur..... 161
Variétés historiques. — Les anciens vitraux du Comté nantais, par MM. *J. de Kersauson* et *R. de l'Estourbeillon*..... 183
Poésie. — Dans le cimetière de Thun ; — Le calvaire de Dieppe ; — Le château du Veillon ; — Aux poètes méconnus, par M. *Joseph Rousse*..... 196
Un instituteur en l'an II, par M. *Albert Macé*..... 200
Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes après la Révolution (suite), par M. l'abbé *P. Grégoire*..... 206
La Bretagne à l'Académie française. — L'abbé Trublet (1697-1770) (suite), par M. *René Kerviler*..... 217
Notices et comptes rendus. — *Six mélodies*, musique de M. J.-G. Ropartz, par M. *Louis de Kerjean*. — *Le général de Charette*, par M. Alfred Caravanniez..... 226
Chronique. — Le congrès breton de Lannion : Discours de Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc ; — Compte rendu du Congrès, par M. *Louis de Kerjean*..... 228
Nécrologie..... 244
Mélanges..... 246
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 248

OCTOBRE

Jacques Cartier. Recherches sur sa personne et sur sa famille, par M. *Harvut*..... 249
Le mouvement poétique en Bretagne, de la fin de la Restauration à la Révolution de 1848, par M. *Olivier de Gourcuff*..... 261
Sous ma fenêtre, par M. *Alfred de Courcy*..... 273
Sur quelques livres populaires imprimés à Dinan, par M. *Paul Sébillot*..... 289
Poésie bretonne. — Au barde de Keransker et aux amis des vieux saints bretons ; — La chanson du petit roitelet, par M. *X*..... 301
La Bretagne à l'Académie française. — L'abbé Trublet (1697-1770) (suite), par M. *René Kerviler*..... 306
Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes après la Révolution (suite), par M. l'abbé *P. Grégoire*..... 316

Chronique, par M. l'abbé *** 329
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 336

NOVEMBRE

Les Sévigné oubliés. — Souvenirs du XVIIe siècle. — Notre oncle de Sévigné, par M. *F. Saulnier*..... 337
Etudes littéraires. — Marie Jenna, par M. *F. du Breil de Marzan*. 351
Pissemil. Episodes de la Révolution dans la Loire-Inférieure, par M. *Henri Finistère*..... 359
Le mouvement poétique en Bretagne, de la fin de la Restauration à la Révolution de 1848 (suite), par M. *Olivier de Gourcuff*..... 367
Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes après la Révolution (suite), par M. l'abbé *P. Grégoire*..... 377
La révolte du Papier timbré en Bretagne, par M. *Robert Oheix*.... 387
La Bretagne à l'Académie française. — L'abbé Trublet (1697-1770) (fin), par M *René Kerviler*..... 394
Poésie. — Le jour des morts, par M. *Emile de Cerné*..... 403
Le tombeau de saint Yves..... 404
Mélanges..... 413
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 416

DÉCEMBRE

Le maire Leperdit, par M. *A. du Châtellier*..... 417
Le mouvement poétique en Bretagne, de la fin de la Restauration à la Révolution de 1848 (fin), par M. *Olivier de Gourcuff*..... 432
Les Sévigné oubliés. — Souvenirs du XVIIe siècle. — Notre oncle de Sévigné (fin), par M. *F. Saulnier*..... 441
Pissemil. Episodes de la Révolution dans la Loire-Inférieure (fin), par M. *Henri Finistère*..... 457
Études littéraires. — Marie Jenna (suite), par M. *F. du Breil de Marzan*..... 473
Notices et comptes rendus. — *Guide du Voyageur à Noirmoutier*, de M. le Dr Viaud-Grand-Marais, par M. l'abbé *J. Dominique*. — Deux livres bretons : *Les Locutions nantaises*, de M. Paul Eudel ; *Chansons d'Ille-et-Vilaine*, recueillies par M. Lucien Decombe, par M. *Olivier de Gourcuff*. — *Le R. P. Pierre Labonde, de la Compagnie de Jésus*, du P. Charruau, par M. *E. des Buttes*..... 479
Poésie. — Croquis d'hiver, par M. Émile de Cerné..... 486
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 487
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 492

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION

Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes après la Révolution (suite), par M. *l'abbé P. Grégoire*, 23-34, 115-132, 206-216, 316-328, 377-386. — La Retraite et ses fondateurs (suite), par M. *le vicomte Hippolyte Le Gouvello*, 42-48. — Discours de Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc, au Congrès breton de Lannion, 229-234. — Le tombeau de saint Yves, 404-412.

HISTOIRE

Curiosités historiques, par M. *Arthur de la Borderie*, 136-146. — Frotté en Bretagne et en Vendée, par M. *L. de la Sicotière*, 161-182. — Les anciens vitraux du Comté nantais, par MM. *J. de Kersauson* et *R. de l'Estourbeillon*, 183-195. — Un instituteur en l'an II, par M. *Albert Macé*, 200-205. — Jacques Cartier. Recherches sur sa personne et sur sa famille, par M. *Harvut*, 249-260. — Le maire Leperdit, par M. A. *du Châtellier*, 417-431.

Biographie. — — M. Victor Massé, 72-73. — M. l'abbé Moigno, 73-74. — Mgr Ridel, 74-75. — M. l'abbé Levicomte de la Houssaye, 75. — M. Desmars, 75. - Le P. Dalin, par M. *l'abbé Augereau*, 81-95. — M. Alphonse Le Hénaff, 244. — M. du Commun du Locle, 244-245. — M. Edmond Boyer, 245. — M. Nicolas, 245. — M. Faustin Hélie, 413-414. — Le général Noury, 414. — M. le Dr. Fonssagrives, 490-491.

Critique historique. — *Journal d'un Bourgeois de Paris pendant la Terreur*, de M. Edmond Biré, par M. *Alfred Lallié*, 54-58. — *Etude sur quelques couvents anciens de la Bretagne*, de M. A. du Châtellier, par M. *Alfred Lallié*, 67-68. — *La révolte du Papier timbré en Bretagne* (*1675*), de M. Arthur de la Borderie, par M. *Robert Oheix*, 387-393.

Faits contemporains. — Chronique, par M. *Louis de Kerjean*, de juillet, 72-79, — de septembre, 234-243 ; — de décembre, 487-491. — Chronique : les Noces d'or d'un prêtre vendéen, par M. l'abbé ***, 329-335. — Mélanges, 413.

LITTÉRATURE

Récits et nouvelles. — L'ennemi universel, par M. *Francis Lefeuvre*, 35-41. — Sous ma fenêtre, par M. *Alfred de Courcy*, 273-288. — Pissemil. Episodes de la Révolution dans la Loire-Inférieure, par M. *Henri Finistère*, 359-366, 457-472.

ETUDES LITTÉRAIRES. — La Bretagne à l'Académie française. — L'abbé Trublet (1697-1770), par M. *René Kerviler*, 5-22, 96-114, 217-225, 306-315, 394-402. — Le mouvement poétique en Bretagne, de la fin de la Restauration à la Révolution de 1848, par M. *Olivier de Gourcuff*, 261-272, 367-376, 432-440. — Sur quelques livres populaires imprimés à Dinan, par M. *Paul Sébillot*, 289-300. — Les Sévigné oubliés. — Souvenirs du XVIIe siècle. — Notre oncle de Sévigné, par M. *F. Saulnier*, 337-350, 441-456. — Marie Jenna, par M. *F. du Breil de Marzan*, 351-358, 473-478.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *La succession du baron Dervelain*, de Mme A. Fabry, par M. *L. de Kerpénic*, 59-60. — *Un coin de Bretagne pendant la Révolution : Correspondance de Mme Audouin de Pompéry*, par M. *Olivier de Gourcuff*, 60-67. — *Le Truquage*, de M. Paul Eudel, 69-71. — *Les Armoricaines*, de M. Eugène Roulleaux, par M. *Pierre de Dinan*, 147-154. — Un livre nantais couronné, par M. *L. D.*, 154-155. — *Guide du Voyageur à Noirmoutier*, de M. le Dr Viaud-Grand-Marais, par M. *l'abbé J. Dominique*, 479-481. — *Les Locutions nantaises*, de M. Paul Eudel. — *Chansons d'Ille-et-Vilaine*, recueillies par M. Lucien Decombe, par M. *Olivier de Gourcuff*, 483-485. — *Un apôtre des enfants et des ouvriers : le R. P. Labonde*, du P. Charruau, par M. E. des Buttes, 481-482.

POÉSIE

A un chanteur ; Le Dard; Un Interprète, par M. *Emile Grimaud*, 133-135. — Dans le cimetière de Thun ; Le Calvaire de Dieppe ; Le Château du Veillon; Aux Poètes méconnus, par M. *Joseph Rousse*, 196-199. — Au barde de Keransker et aux amis des vieux saints bretons ; — La chanson du petit roitelet, poésie bretonne, par M. *X.*, 301-305. — Le Jour des Morts, par M. *Emile de Cerné*, 403. — Croquis d'hiver, par M. Emile de Cerné 486.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS

Les fouilles du chœur de la cathédrale de Nantes, de M. J. Montfort, par M. *René Kerviler*, 58-59. — Une ascension aérostatique en 1784, par M. *Olivier de Gourcuff*, 156-159. — Un coup d'œil sur le Salon, par M. *Louis de Kerjean*, 49-53. — *Six mélodies*, musique de M. J.-G. Ropartz, par M. *Louis de Kerjean*, 226-227. — Le général de Charette, statue de M. Alfred Caravanniez, 227.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie bretonne et vendéenne, 80, 100, 248, 336, 416, 492.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS

*** (L'abbé).— Les Noces d'or d'un prêtre vendéen, chronique d'octobre, 329-335.

AUGEREAU (L'abbé). — Le P. Dalin, 81-95.

DE LA BORDERIE (Arthur). — Curiosités historiques, 136-146.

Mgr BOUCHÉ, évêque de Saint-Brieuc. — Discours au Congrès breton de Lannion, 229-234.

DU BREIL DE MARZAN (François). — Marie Jenna, 351-358, 473-478.

DES BUTTES (E). — *Un apôtre des enfants et des ouvriers: le R. P. Labonde*, par le P. Charruau, 481-482.

DE CERNÉ (Émile). — Le Jour des Morts, sonnet, 403. — Croquis d'hiver, sonnet, 486.

DU CHATELLIER (Armand). — Le maire Leperdit, 417-431.

DE COURCY (Alfred). — Sous ma fenêtre, 273-288.

D. (L.). — Un livre nantais couronné, 154-155.

DE DINAN (Pierre). — *Les Armoricaines*, par M. Eugène Roulleaux, 147-154.

DOMINIQUE (L'abbé Jules). *Guide du voyageur à Noirmoutier*, par M. le Dr Viaud-Grand-Marais, 479-481.

FINISTÈRE (Henri). — Pissemil. Episodes de la Révolution dans la Loire-Inférieure, 359-366, 457-472.

DE L'ESTOURBEILLON (Cte Régis). — Les anciens vitraux du Comté nantais, 183-195.

DE GOURCUFF (Olivier). — *Un coin de Bretagne pendant la Révolution : Correspondance de Mme Audouin de Pompéry*, 60-67. — Le mouvement poétique en Bretagne, de la fin de la Restauration à la Révolution de 1848, 261-272, 367-376, 432-440. — Une ascension aérostatique en 1784, 156-159. — *Les Locutions nantaises*, par M. Paul Eudel, 483-485.— *Chansons d'Ille-et-Vilaine*, recueillies par M. Lucien Decombe, 483-485.

LE GOUVELLO (Vte Hippolyte). — La Retraite et ses fondateurs (suite), 42-48.

GRÉGOIRE (Abbé P.). — Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes après la Révolution (suite), 23-34, 115-132, 206-216, 316-328, 377-386.

GRIMAUD (Emile). — A un chanteur; — le Dard; — Un interprète, poésie, 133-135. — Vieux souvenirs, poésie, 334-335.

HARVUT (Hte). — Jacques Cartier. Recherches sur sa personne et sa famille, 249-260.

DE KERJEAN (Louis). — Chronique de juillet, 72-79; — de septembre, 234-243; — de décembre, 487-491. — Un coup d'œil sur le Salon, 49-53. — *Six mélodies,* musique de M. J.-G. Ropartz, 226-227.

DE KERPÉNIC (L.). — *La succession du baron Dervelain,* par Mme A. Fabry, 59-60.

DE KERSAUSON (J.). — Les anciens vitraux du Comté nantais, 183-195.

KERVILER (René). — La Bretagne à l'Académie française. — L'abbé Trublet (1697-1770), 5-22, 96-114, 217-225, 306-315, 394-402. — *Les Fouilles du chœur de la cathédrale de Nantes,* par M. J. Montfort, 58-59.

LALLIÉ (Alfred). — *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur,* par M. Edmond Biré, 54-58. — *Etude sur quelques couvents anciens de la Bretagne,* par M. A. du Châtellier, 67-68.

LEFEUVRE (Francis). — L'ennemi universel, 35-41.

MACÉ (Albert). — Un instituteur en l'an II, 200-205.

OHEIX (Robert). — *La révolte du Papier timbré en Bretagne, en 1675,* par M. A. de la Borderie, 387-393.

ROUSSE (Joseph). — Dans le cimetière de Thun; — le Calvaire de Dieppe; — le Château du Veillon; — Aux poètes méconnus, poésie, 196-199.

SAULNIER (Frédéric). — Les Sévigné oubliés. Souvenirs du XVIIe siècle : Notre oncle de Sévigné, 337-350, 441-456.

SÉBILLOT (Paul). — Sur quelques livres populaires imprimés à Dinan, 289-300.

DE LA SICOTIÈRE (Léon). — Frotté en Bretagne et en Vendée, 161-182.

X. — Au barde de Keransker et aux amis des vieux saints bretons; — la Chanson du petit roitelet, poésie bretonne, 301-305.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

Apôtre (*un*) *des enfants et des ouvriers : le R. P. Labonde*, par le P. Charruau.

Armoricaines (*les*), par M. Eugène Roulleaux, 147-154.

Bible (*la*) *des noëls vieux et nouveaux*, 289-300.

Chansons d'Ille-et-Vilaine, recueillies par M. Lucien Decombe, 483-485.

Coin (*un*) *de Bretagne pendant la Révolution*. — Correspondance de Mme Audouin de Pompery, 60-67.

Description de la seconde expérience aérostatique faite à Nantes, le 6 septembre 1784, 156-159.

Etude sur quelques couvents anciens de la Bretagne, par A. du Châtellier, 67-68.

Fouilles (*les*) *du chœur de la cathédrale de Nantes*, par J. Montfort, 58-59.

Guide du Voyageur à Noirmoutier, par le Dr Viaud-Grand-Marais, 479-481.

Histoire des littératures anciennes et modernes, 154-155.

Journal d'un Bourgeois de Paris pendant la Terreur, par Edmond Biré, 54-58.

Locutions (*les*) *nantaises*, par Paul Eudel, 483-485.

Œuvres poétiques publiées en Bretagne de la fin de la Restauration à la Révolution de 1848, 261-272, 367-376, 432-440.

Paris inconnu. Les Merveilles de la Charité, par Léonce de la Rallaye, 247.

Poésies de Marie Jenna, 351-358, 473-478.

Répertoire archéologique complet du département des Côtes-du-Nord, 246.

Révolte (*la*) *du Papier timbré advenue en Bretagne en 1675*, par A. de la Borderie, 387-393.

Six mélodies, musique de J.-G. Ropartz, 226-227.

Succession (*la*) *du baron Dervelain*, par Mme A. Fabry, 59-60.

Truquage (*le*), par Paul Eudel, 69-71.

FIN DU TOME CINQUANTE-SIXIÈME

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

le

5.
le

le